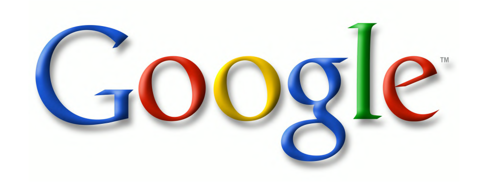
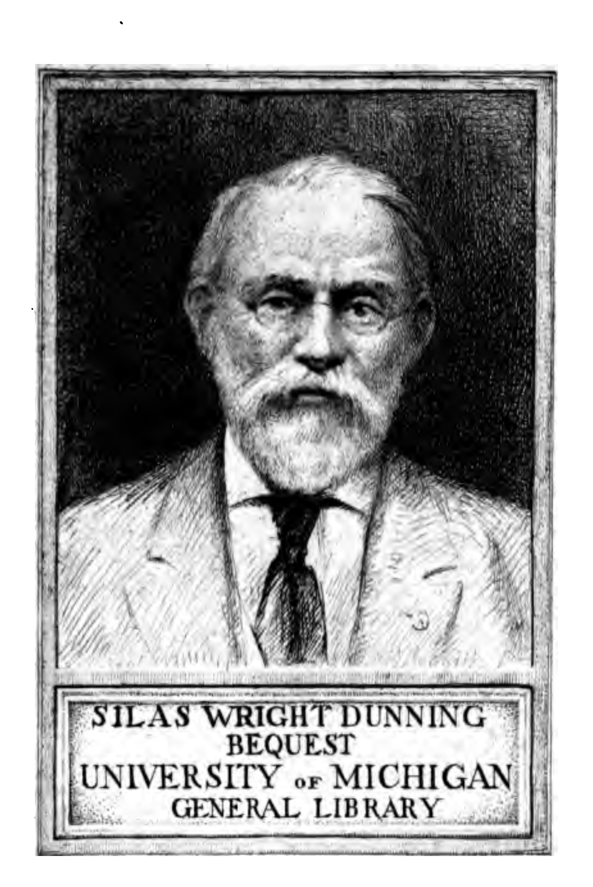
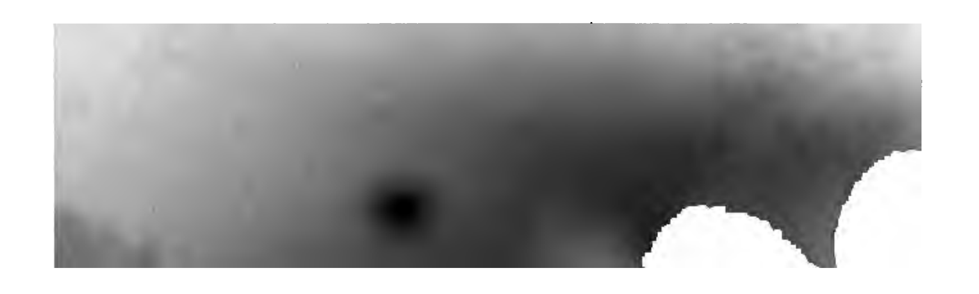





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

AVIS.

La Société de Statistique de Marseille déclare qu'en consignant dans son Répertoire les travaux qui lui paraissent dignes de l'impression, elle n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les auteurs.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-CINQUIÈME.
(5me de la 5me série).



Marseille,
TYPOGRAPHIE-ROUX, RUE MONTGRAND, 12.

1862.



RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

La marche par nous adoptée pour compléter en quelque sorte les tableaux, que nous donnons annuellement, des observations météorologiques faites à Marseille, est assez connue. Nos lecteurs savent que nous retraçons séparément les phénomènes relatifs à l'Etat du ciel, qui n'ont pu entrer dans leur colonne à l'impression, ainsi que les contient la colonne du manuscrit fourni par l'observatoire impérial établi au chef lieu des Bouches-du-Rhône.

Nous passerons donc sans plus d'explications à l'exposé de ce qui n'est point mentionné, en 1861, dans les tableaux imprimés.

En janvier, le 8, couvert, pluie cette nuit, à 6, à 9 heures du matin, dans la matinée, à 4 heures et à 9 du soir.

— Le 9, couvert, pluie cette nuit, un peu dans la matinée et à 3 heures du soir, brouillards.

— Le 15, couvert, un peu de pluie par intervalle à 3 heures du soir, pluie de 6 à 8, éclairs par intervalle et quelques coups de tonnerre éloignés.

En février, le 7, quelques éclaircies, orage de 3 à 3 heures et 1/2 du matin, pluie à 9 heures du matin, devenue abondante avec éclairs et tonnerre, grêle à 10 heures et quart ; ce nouvel orage a duré jusques à 11 heures et 1/2 du matin, un peu de pluie vers 6 heures et 1/2 du soir.

— Le 8, couvert, un peu de pluie [illegible] et à 6 heures du matin, pluie par intervalle dans la matinée, toute l'après-midi et à 9 heures du soir.

— Le 16, le vent du S.-E, a soufflé toute la nuit avec une très grande violence, pluie de 7 heures et 1/2 à 8 et 1/2 de la matinée et d'une à 2 heures de relevée.

— Le 18, couvert, pluie à 9 heures du matin, tout le reste de la matinée, à midi et à 9 heures du soir.

— Le 23, très nuageux, pluie toute l'après midi dès 3 heures et à 6 heures du soir; elle a cessé vers 7 heures et 1/2.

— Le 25, couvert, pluie cette nuit, à 6 heures du matin, la matinée et toute l'après midi, un peu à 6 heures du soir.

— Le 26, très nuageux, pluie la nuit, un peu vers 4 et 6 heures du soir.

En mars, le 12, quelques éclaircies et quelques gouttes à 6 heures, un peu de pluie à 7 et à 9 heures du soir.

— Le 29, couvert, pluie la nuit, quelques gouttes vers 8 heures, un peu de pluie à midi, l'après midi dès 3 heures du soir, à 6 et à 9.

— Le 30, couvert, pluie cette nuit, un peu à 8 heures du matin, à midi, à 3 heures et à 9 heures du soir.

— Le 31, quelques gouttes à 6 heures du soir et orage

vers 8 heures et 1/2 du soir, éclairs et tonnerre, à 9 heures, forte pluie, grêle, éclairs et tonnerre.

En mai, le 12, couvert, un peu de pluie la nuit, gros vent du S.-E., pluie à 6 heures du matin, à 9, à midi et à 3 heures du soir.

En juin, le 18, légers nuages, fort rares, éclairs par intervalle, vers le N.-O., à 9 heures du soir.

— Le 26, nuageux, quelques gouttes à 6 heures du soir, pluie, éclairs par intervalle au Sud, à 9 heures du soir, brouillards.

En juillet, le 13, couvert, orage de 10 heures et 1/2 du matin à midi, éclairs et tonnerre par intervalle et un peu de pluie.

— Le 20, très nuageux, un peu de pluie avec tonnerre à 6 heures du matin, et un peu par intervalle à 9 heures.

— Le 23, très nuageux, pluie à 1 heure et 1/2 de relevée jusqu'à 3 heures, coups de tonnerre éloignés, brouillards.

En septembre, le 10, très nuageux, pluie, éclairs et tonnerre à 6 heures du matin, depuis 5 heures et 1/2, du soir, orage vers 5 heures du soir, éclairs et tonnerre, la pluie a été continuelle de 6 heures et 1/2 à 8 heures 1/2; les éclairs et les coups de tonnerre n'ont pas discontinué; il y en a eu de très forts, et, à 9 heures, il y a eu encore des éclairs vers le S.-E.

En octobre, le 8, quelques éclaircies et quelques gouttes à 3 heures du soir et un peu de pluie à 5.

— Le 11, orage vers 9 heures du soir, éclairs, tonnerre, pluie battante, il y a eu quelques coups de tonnerre très forts; il a plu encore dans la nuit; la pluie a donné la quantité d'eau 18mm. 64.

En novembre, le 8, très nuageux, quelques gouttes à midi, pluie à 4 heures du soir et le reste de l'après midi.

— Le 9, quelques éclarcies, quelques gouttes dans la matinée, à midi, pluie à 1 heure et 1/2 de relevée.

— Le 10, idem, pluie d'une heure à 4. de relevée, et le reste de l'après-midi jusqu'à 8 heures du soir.

En décembre, le 7, très nuageux, un peu de pluie cette nuit et à 8 heures du matin, brouillards épais.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Janvier* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	755, 55	8° 4	13° 1	753, 10	8° 5	14° 0	753, 95	8° 7	14° 5	N-O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
2	752, 15	9. 3	9. 8	751, 50	9. 3	11. 2	751, 45	9. 3	9. 9	N.-O. grand frais.	Très nuageux.		
3	755, 15	9. 3	4. 8	756, 15	9. 3	8. 2	756, 15	9. 3	8. 1	N.-O.	Serein, brouillards.		
4	757, 50	9. 3	6. 4	756, 45	9. 3	8. 1	755, 45	9. 3	9. 4	E.	Couv., quelq. g. dans l'après-midi, br.		
5	752, 90	9. 2	5. 7	752, 50	9. 3	9. 9	751, 90	9. 3	9. 6	N.-O.	Quelq. nuages, un peu de pl. cette n. br.	0, 16	
6	752, 30	9. 1	5. 8	752, 65	9. 2	7. 7	752, 40	9. 2	7. 1	N.-O.	Très-nuageux, brouillards.		
7	755, 55	8. 3	0. 3	754, 60	8. 3	2. 8	754, 30	8. 3	3. 7	N-O. grand frais.	Quelques éclaircies.		
8	753, 85	7. 7	2. 9	753, 95	7. 7	4. 6	753. 65	7. 5	4. 8	N.-O. grand frais.	C., pl. c. n., dans la m. et pl. d. l'après-midi.	4, 57	9, 43
9	757, 35	7. 5	6. 6	757, 60	7. 5	11. 9	758. 40	7. 5	11. 1	E. bonne brise	C., pl. cette n., et dans la matinée, br.	6, 72	0, 23
10	760, 65	7. 8	10. 7	760, 15	7. 8	12. 3	760, 15	8. 0	12. 8	N.-B.	C., pl. dans la m. et à 9 h. du soir, br.		4, 71
11	761, 65	8. 2	7. 8	760, 85	8. 2	11. 7	760, 30	8. 3	11. 4	O.	Serein, brouillards.		
12	757, 65	8. 3	7. 8	757, 00	8. 3	9. 6	755, 75	8. 3	9. 2	N.-O.	nuageux, brouillards.		
13	755, 70	8. 4	8. 2	754, 80	8. 4	9. 7	754, 20	8. 4	9. 7	Variable.	Q. écl., un peu de pl. c. n., et à 8 h. du m. br.	0, 71	0, 15
14	753, 60	8. 3	6. 1	752, 85	8. 3	10. 5	752, 50	8. 3	10. 1	S.-E. bonne brise	Nuageux, brouillards.		
15	751, 45	8. 3	9. 5	749, 85	8. 3	10. 6	749, 00	8. 3	9. 6	E. fort.	C. un p. de pl. dans l'après midi écl. et tonn.		
16	751, 20	8. 3	7. 8	751, 15	8. 3	8. 8	750, 65	8. 3	9. 6	E. fort.	Nuageux, pluie, quel gouttes à 6 h du matin	11, 44	
17	752, 75	7. 8	0. 5	753, 75	7. 8	4. 5	754, 55	7. 8	6. 1	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
18	757. 55	7. 3	0. 9	758. 35	7. 3	5. 4	758, 50	7. 3	6. 5	N.-O.	Serein, brouillards.		
19	763, 15	6. 9	5. 0	763, 55	7. 0	9. 4	763, 30	7. 1	9. 3	S.-O.	Idem, brouillards.		
20	762, 75	6. 5	4. 9	762, 50	6. 4	6. 3	761, 25	6. 4	7. 5	N.-O. grand frais.	Très nuageux, brouillards.		
21	770, 25	6. 3	6. 6	771, 00	6. 3	9. 8	771, 05	6. 3	10. 7	N.-O.	Serein, brouillards.		
22	765, 60	6. 3	3. 9	764, 00	6. 3	6. 7	761, 90	6. 3	9. 8	N.-O. grand frais	Quelques légers nuages, fort rares.		
23	762, 75	6. 3	5. 7	763, 30	6. 3	10. 6	763, 05	6. 3	10. 8	N.-O.	Idem, brouillards.		
24	768, 45	6. 4	8. 2	769, 20	6. 4	12. 3	769, 00	6. 4	12. 3	Variable	Nuageux, brouillards.		
25	772, 45	7. 2	9. 8	772, 85	7. 3	12. 3	772, 50	7. 3	12. 3	S.-E. bonne brise	Quelques éclaircies, brouillards.		
26	772, 75	7. 5	11. 2	772, 10	8. 0	11. 5	770. 60	8. 2	11. 1	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
27	766, 80	8. 2	8. 1	766, 75	8. 2	11. 5	765. 55	8. 3	11. 8	Variable	Quelqes légers nuages, fort rares. br.		
28	762, 60	8. 4	7. 5	762, 85	8. 4	10, 9	763, 30	8. 4	12. 6	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
29	767, 40	9. 0	8. 2	767, 60	9. 1	12. 2	766, 50	9. 1	13. 0	Variable	quelques nuages, brouillards.		
30	766, 45	9. 3	10. 7	766, 20	9. 3	11. 8	765, 25	9. 3	10. 9	N.-O.	Très-nuageux, brouillards.		
31	769, 15	9. 3	9. 1	769, 50	9. 3	13. 6	769, 05	9. 3	12. 8	S.-E.	Nuageux, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 17	+8, 02	+6, 84	760, 02	+8, 05	+9, 70	759, 53	+8, 07	+9, 94	Moyennes	Total des millimètres . . .	23, 60	11, 59

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Janvier 1861.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 772 mm,68 le 25 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*. 748 ,00 le 15 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 760 ,17
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 15° , 5 le 1 à maxima
Moindre *idem*. — 0 , 5 le 18 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 7 ,85

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 11 mm, 5 ; la nuit. . . . . . . 23 , 6 } Total. 35 mm, 1

Nombre de jours. . . .
- de pluie. 6
- entièrement couverts. 5
- très-nuageux 7
- nuageux 7
- sereins 5
- de gros vent . . { E. 2
- de brume ou de brouillards. 24
- de tonnerre. 1

Température moyenne du Thermomètre minima + 4°, 91
Idem » » maxima + 10°, 78

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Février* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	770, 70	9° 5	10° 7	770, 65	9° 5	11° 9	770, 40	9° 5	12° 8	N.-E.	Couvert, brouillards.		
2	769, 15	10, 0	6, 9	768, 60	10, 1	9, 6	767, 05	10, 1	12, 1	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
3	769, 75	10, 1	8, 4	769, 30	10, 1	11, 7	768, 55	10, 1	11, 8	O.	Serein, brouillards.		
4	767, 50	10, 0	8, 6	766, 95	10, 1	12, 9	765, 85	10, 1	14, 3	S.-E.	Couvert, brouillards.		
5	765, 60	10, 2	11, 3	764, 70	10, 2	13, 2	763, 80	10, 2	11, 8	E. assez fort.	idem.		
6	764, 00	10, 3	12, 4	760, 60	10, 4	13, 4	759, 25	10, 4	13, 1	S.-E. très fort.	id, un peu de pluie dans la journée.		
7	756, 55	10, 5	11, 8	756, 85	10, 6	9, 8	755, 70	10, 8	14, 8	E.	Quelq. écl., forte pl. éclairs et tonnerre.	13, 56	11, 94
8	753, 50	11, 0	12, 1	752, 95	11, 2	13, 5	751, 65	11, 2	12, 7	S.-E, fort.	C., un peu de pl. c. n. et un peu d. la journée	0, 49	3, 35
9	748, 25	11, 2	10, 6	748, 75	11, 3	11, 7	749, 45	11, 3	11, 7	E, assez fort.	id, pl cette nuit, et dans l'aprés-midi.	20, 84	5, 60
10	758, 35	11, 2	7, 5	758, 00	11, 2	10, 4	756, 15	11, 2	10, 7	S.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.	0, 78	
11	745, 90	10, 6	7, 6	744, 30	10, 6	8, 5	744, 05	10, 5	7, 1	N.-O. assez fort.	Très nuageux.		
12	754, 55	10, 0	3, 1	755, 85	9, 9	5, 6	756, 50	9, 9	7, 0	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
13	761, 05	9, 3	8, 0	761, 25	9, 3	11, 7	762, 15	9, 3	10, 5	Variable.	Quelques éclaircies, brouillards.		
14	766, 80	9, 2	7, 2	766, 45	9, 3	13, 2	765, 20	9, 3	13, 1	S.-E.	Quelques nuages.		
15	763, 90	9, 3	11, 1	762, 30	9, 3	12, 3	760, 20	9, 3	12, 3	E. fort.	Couvert.		
16	756, 40	9, 4	10, 6	757, 65	9, 5	12, 1	758, 45	9, 5	11, 8	N.-O.	id le vent du S.-E a souf. t. la n. avec t. g. v.		4, 25
17	759, 05	10, 0	11, 0	758, 50	10, 0	12, 8	757, 30	10, 0	11, 8	S.-E fort.	Quelques éclaircies.		
18	754, 45	10, 2	9, 6	753, 95	10, 2	9, 4	754, 75	10, 2	10, 8	N.-E.	Couv., pl. toute la matinée.		6, 74
19	758, 45	10, 3	11, 8	758, 45	10, 3	13, 3	757, 55	10, 3	13, 1	S.-E, fort.	Nuageux, un peu de pluie vers 8 h. du matin		
20	757, 60	10, 4	13, 4	757, 70	10, 5	14, 8	757, 80	10, 5	14, 5	E. fort.	Couv., un peu de pl. vers 5 h. du soir.		
21	764, 70	10, 9	13, 1	764, 05	11, 2	14, 8	763, 85	11, 2	13, 9	S.-E. assez fort	Nuageux, brouillards.		
22	763, 85	11, 3	13, 0	763, 60	11, 3	13, 7	761, 90	11, 3	14, 1	S.-E. très fort	Très nuageux.		
23	757, 85	11, 4	14, 5	757, 05	11, 5	16, 7	756, 35	11, 5	13, 7	E. très fort	id, pluie toute l'après-midi et le soir.		3, 19
24	759, 80	11, 7	11, 6	759, 90	11, 8	11, 9	758, 70	11, 9	12, 8	O.	idem, brouillards.	6, 92	
25	752, 40	11, 7	7, 4	751, 40	11, 7	8, 2	750, 75	11, 7	8, 9	N.-O. grand frais.	Couvert, pluie cette nuit et toute la journée	4, 13	32, 37
26	756, 65	11, 3	10, 8	757, 60	11, 4	12, 3	757, 75	11, 4	11, 9	N.-O. grand frais.	Très-nuag., pl. c. n. et dans l'après midi.	1, 04	0, 26
27	759, 75	11, 3	9, 4	760, 20	11, 3	11, 3	759, 25	11, 3	13, 5	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
28	760, 60	11, 3	9, 9	760, 00	11, 3	11, 8	759, 50	11, 3	12, 6	N.-O. grand frais.	Nuageux, brouillards.		
	mm 759, 78	° +10,49	° +10,12	mm 759, 55	° +10,54	° +14,99	mm 758, 91	° +10,55	° +12,01	Moyennes	Total des millimètres,	mm 44, 73	mm 67,70

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Février 1861.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 769 mm,52 le 1 à 9 h. du matin
Moindre *idem*. 742 ,79 le 11 à 3 h. du soir
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 759 ,78
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 16° ,9 le 23 à maxima.
Moindre *idem*. + 2 ,6 le 12 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 10 ,48

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 67 mm 7 ; la nuit. . . . . 44 ,7 } Total. 112 mm, 4

Nombre de jours . . .
- de pluie 8
- entièrement couverts 11
- très nuageux 8
- nuageux 3
- sereins. 1
- de gros vent . . { E. 3 ; S.-E. 5 } . . . 8
- de brume ou de brouillards 10
- de tonnerre 1

Température moyenne du Thermomètre minima +, 7°, 92
Idem » » maxima + 13°, 04

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mars* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extéri.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	761, 65	11° 1	9° 5	761, 05	11° 2	11° 9	760, 45	11° 2	12° 7	N.-O. fort.	Quelq. légers nuages, fort rares,		
2	764, 45	11, 0	11, 9	764, 00	11, 1	13, 8	764, 60	11, 1	13, 6	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
3	767, 50	11, 1	10, 3	766, 50	11, 1	13, 1	764, 80	11, 2	14, 1	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
4	762, 35	11, 2	12, 6	761, 45	11, 3	14, 6	759, 55	11, 4	14, 8	O. fort.	Nuag., un peu de pl. vers 5 et 6 h. du soir.		
5	762, 45	11, 2	7, 6	762, 50	11, 2	9, 5	760, 75	11, 2	10, 1	N.-O. très fort.	Quelq. légers nuages, fort rares.	0, 26	
6	764, 80	10, 8	10, 6	764, 15	11, 2	12, 6	763, 00	11, 2	14, 3	N.-O.	Quelques nuages,		
7	759, 30	11, 0	12, 6	759, 20	11, 2	12, 6	758, 95	11, 2	12, 8	N.-O. très fort.	Idem.		
8	761, 05	10, 6	9, 2	763, 70	10, 7	12, 7	763, 00	10, 8	12, 1	N.-O. grand frais.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
9	762, 70	10, 8	14, 1	762, 60	11, 2	15, 5	762, 35	11, 3	17, 1	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
10	765, 15	11, 3	12, 1	764, 40	11, 3	15, 8	763, 10	11, 3	17, 4	N.-O. grand frais.	Idem.		
11	758, 50	11, 5	13, 8	757, 10	11, 5	12, 8	754, 75	11, 5	13, 8	N.-O. assez fort.	Trés nuageux,		
12	752, 80	11, 8	11, 0	750, 50	11, 8	13, 8	749, 30	11, 8	13, 8	N.-O. très fort.	Quel. écl., quelq. g. l'après midi 1/2 et le soir.		
13	750, 85	11, 6	9, 7	750, 75	11, 5	10, 3	750, 50	11, 5	10, 6	N.-O. fort.	Nuag., un peu de pl. vers 10 h. 1/2 du matin.		
14	758, 05	11, 2	8, 1	758, 50	11, 2	11, 6	758, 85	11, 2	11, 8	N.-O. assez fort.	Serein.		
15	763, 80	10, 6	9, 1	763, 80	10, 5	9, 8	763, 45	10, 5	10, 3	N.-O. grand frais.	Nuageux.		
16	765, 40	10, 4	10, 2	764, 80	10, 4	11, 9	764, 25	10, 3	12, 1	S.-O.	Serein.		
17	763, 05	10, 3	9, 1	761, 85	10, 3	13, 3	760, 00	10, 3	14, 1	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
18	754, 60	10, 3	12, 2	754, 65	10, 3	12, 1	753, 05	10, 3	12, 9	N.-O. fort.	Nuageux.		
19	749, 55	10, 6	14, 9	748, 80	11, 1	15, 8	748, 25	11, 1	15, 6	N.-O. assez fort.	Idem.		
20	753, 90	11, 2	11, 5	756, 65	11, 2	12, 5	756, 35	11, 2	13, 3	N.-O. très fort.	Quelques légers nuages.		
21	757, 80	11, 3	12, 2	757, 45	11, 3	13, 8	758, 10	11, 3	13, 8	O. grand frais.	Idem.		
22	755, 75	11, 5	12, 1	756, 23	11, 5	12, 7	756, 05	11, 5	14, 4	N.-O. très fort.	Quelques nuages.		
23	759, 25	11, 6	14, 5	759, 20	12, 1	17, 4	758, 45	12, 1	17, 1	S.-E. assez fort.	Serein.		
24	758, 10	12, 2	15, 6	757, 50	12, 3	17, 9	757, 25	12, 3	16, 6	E. fort.	Trés nuag. quelq. g. à 6 h. du soir.		
25	754, 35	12, 3	16, 3	755, 30	12, 3	13, 9	754, 20	12, 3	14, 1	E. violent.	c., le vent E. a souf. t. la n. avec viol. pluie.		1, 23
26	753, 30	12, 5	9, 8	751, 70	12, 5	9, 2	750, 85	12, 5	8, 6	N.-E.	Id., pl. cette nuit et toute la journée.	1, 01	17, 95
27	750, 80	12, 5	14, 1	750, 55	12, 5	14, 6	750, 45	12, 5	14, 7	O.	Quelques èclaircies, brouillards.	3, 18	
28	750, 70	12, 5	14, 5	750, 35	12, 5	15, 6	749, 60	12, 5	14, 9	S.-E. assez fort.	Idem,		
29	750, 90	12, 8	13, 6	751, 30	12, 9	14, 8	751, 05	13, 0	13, 5	Variable.	Couvert, pl. cette nuit et dans la journée.	1, 41	2, 84
30	753, 55	12, 8	13, 3	753, 90	12, 9	13, 8	754, 05	12, 9	12, 1	S.-O.	C., pl. cette nuit et dans la journée, br.	5, 22	5, 83
31	755, 05	12, 9	12, 9	754, 75	13, 0	13, 6	754, 25	13, 0	13, 7	S.-E. assez fort.	C., quelq. g. à 6 h. du s. et orage v. 8 du s.	0, 23	
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	758, 91	+11,44	+11,94	757, 91	+11,52	+13,32	757, 45	+11,54	+13,58	Moyennes	Total des millimètres	11, 31	27, 85

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mars **1861.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 766 mm,13 le 3 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 746 ,85 le 19 à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . 758 ,21
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 18° . 1 le 23 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 12 , 6 le 15 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 11 , 45

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . . 27 mm, 9 ; la nuit. . . . . . 11 3 } Total. 39 mm 2

Nombre de jours. . . . . .
- de pluie. 6
- entièrement couverts. 5
- très nuageux. 5
- nuageux 6
- sereins. 3
- de gros vent, . { E 2 ; O. 1 ; N-O. 10 } 13
- de brume ou de brouillards. 2
- de tonnerre 1

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 8°, 33
idem id. id. maxima. . . . + 14, 56

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Avril 1861.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 h. Thermomèt. du bar.	9 h. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Midi Thermomèt. du bar.	Midi Thermomèt. extri.	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	3 h. Thermomèt. barom.	3 h. Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	758, 65	12° 9	10° 2	759, 20	13° 0	12° 2	759, 60	13° 2	12° 5	O.	Serein.	10, 90	
2	761, 50	12. 6	13. 5	761, 30	12. 6	15. 6	760, 75	12. 5	14. 7	S.-E. assez fort.	Quelques éclaircies.		
3	761, 50	12. 6	16. 0	761, 65	12. 6	15. 5	761, 00	12. 6	15. 3	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
4	760, 75	12. 7	15. 2	760, 05	13. 1	17. 4	759, 45	13. 1	16. 9	S.	Quelques légers nuages, brouillards.		
5	759, 65	13. 1	16. 0	759, 45	13. 2	16. 5	758, 90	13. 2	18. 3	O.	Quelq. écl.. quelq. g. vers 11 h. du m. br.		
6	760, 00	13. 4	15. 1	759, 80	13. 4	16. 0	758, 85	13. 4	15. 7	O.	Serein, brouillards.		
7	760, 10	14. 2	16. 5	760, 90	14. 3	17. 8	759, 50	14. 3	16. 8	O.	Nuageux, brouillards.		
8	759, 50	14. 3	14. 7	759, 50	14. 3	16. 1	758, 55	14. 3	17. 4	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
9	759, 65	14. 3	11. 7	760, 65	14. 3	12. 4	761, 00	14. 3	10. 3	N.-O.	Couvert, un peu de pl. dans la journée.		2, 12
10	762, 85	14. 1	11. 7	762, 45	14. 1	12. 7	762, 05	14. 1	11. 4	Variable.	Très nuag., un p. de pl. c. n. et à 3 h. du soir	0, 76	
11	760, 45	13. 4	12. 0	759, 60	13. 4	15. 3	758, 20	13. 4	16. 6	O.	Nuageux, brouillards.		
12	758, 75	13. 3	14. 1	757, 80	13. 4	17. 3	756, 50	13. 4	16. 6	O.	idem, brouillards.		
13	757, 85	13. 5	16. 7	758, 25	13. 5	16. 4	758, 05	13. 5	16. 6	O.	Quelques nuages.		
14	759, 70	13. 9	16. 3	759, 60	14. 2	18. 4	759, 20	14. 2	18. 0	S-O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouillards.		
15	757, 90	14. 3	13. 7	758, 40	14. 3	17. 5	757, 90	14. 3	19. 6	S.-O.	idem, brouillards.		
16	765, 00	14. 3	16. 9	765, 45	14. 4	20. 5	765, 75	14. 4	17. 5	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
17	767, 25	14. 5	16. 5	766, 85	14. 9	17. 8	766, 05	15. 1	16. 6	O.	Serein, brouillards.		
18	763, 65	15. 1	14. 3	762, 95	15. 2	16. 3	761, 80	15. 2	16. 9	S.-O. bonne brise.	Quelq. lég. nuages fort rares, brouillards.		
19	758, 90	15. 1	13. 5	758, 50	15. 1	15. 1	757, 10	15. 1	15. 6	S.-O.	idem, brouillards.		
20	754, 55	15. 1	12. 4	754, 50	15. 2	17. 4	754, 20	15. 2	16. 4	S.-E. assez fort.	Quelques nuages, brouillards.		
21	756, 00	15. 2	16. 1	754, 45	15. 3	19. 4	753, 05	15. 3	18. 6	E. bonne brise.	Quelques légers nuages.		
22	749, 25	15. 1	14. 0	747, 65	15. 1	17. 9	746, 00	15. 1	18. 1	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
23	746, 50	14. 3	11. 9	747, 00	14. 3	14. 8	747, 50	14. 3	14. 8	N.-O. assez fort.	Idem.		
24	751, 50	14. 3	13. 1	752, 30	14. 3	16. 6	751, 90	14. 3	17. 0	N.-O. grand frais.	Serein, brouillards.		
25	757, 60	14. 3	15. 0	758, 90	14. 8	19. 3	758, 80	14. 3	16. 9	S.-O.	Nuageux		
26	760, 05	14. 3	14. 7	759, 90	14. 3	19. 2	759, 25	14. 5	18. 6	S.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouillards		
27	758, 70	14. 5	16. 8	757, 90	14. 8	21. 2	757, 55	15. 0	17. 9	O. grand frais.	idem, brouillards.		
28	756, 25	15. 1	16. 0	755, 45	15. 2	17. 8	754, 20	15. 2	17. 6	S.-O.	Nuag., quelq. gouttes à 9 h. du matin.		
29	755, 45	15. 1	12. 7	755, 25	15. 1	14. 5	754, 65	15. 1	15. 6	N.-O. fort.	Serein.		
30	760, 20	15. 1	13. 0	761, 60	15. 1	17. 1	761, 50	15. 1	17. 8	O.	Nuageux.		
	mm. 758, 66	° +14,14	° +14,41	mm 758, 57	° +14,21	° +16,74	mm 757, 96	° +14,24	° +16,42	Moyennes.	Total des millimètres.	mm 11, 66	mm 2, 12

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Avril 1861.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 765 mm,96 le 16 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 744 ,18 le 22 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 758 ,66
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 21° , 3 le 27 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . — 6 , 6 le 10 à minima
Température moyenne du mois . . . . + 13 ,52

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 2 mm, 1 ; la nuit. . . . . 11 , 7 } Total. 13 mm, 8

Nombre de jours . . . .
- de pluie 2
- entièrement couvert 1
- très nuageux 3
- nuageux 9
- sereins. 5
- de gros vents. . { N -O. 1
- de brume ou de brouillards. 16
- de tonnerre. 0

Température moyenne du Thermomètre minima + 9°, 69.
Idem » » maxima + 17°, 35.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mai* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. du bar.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	MIDI. Thermomèt. du bar.	MIDI. Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	3 HEURES DU SOIR. Thermomèt. du bar.	3 HEURES DU SOIR. Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	765, 45	15° 1	15° 9	765, 80	15° 2	17° 6	765, 45	15° 2	16° 8	S.-E. fort.	Quelques nuages,		
2	764, 30	15. 1	13. 5	763, 45	15. 1	16. 6	762, 40	15. 2	17. 1	S.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
3	758, 80	15. 2	15. 5	757, 85	15. 1	18. 5	756, 70	5. 1	18. 8	N.-O. fort.	idem.		
4	753, 50	15. 1	16. 1	753, 35	15. 2	16. 8	752, 75	15. 2	15. 6	N.-O. fort.	Nuageux.		
5	752, 10	14. 5	10. 1	751, 60	14. 4	11. 0	751, 20	14. 3	10. 9	N.-O. Violent	quelques nuages.		
6	752, 45	13. 5	10. 2	752, 15	13. 5	13. 6	752, 45	3. 5	14. 2	N.-O. très fort.	Idem.		
7	753, 75	13. 3	13. 3	753, 40	13. 3	16. 1	753. 00	13. 4	17. 5	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
8	754. 35	13. 4	12. 1	754, 50	13. 4	16. 5	754, 20	13. 4	16 8	S.-O.	idem.		
9	757, 65	13. 5	16. 8	758, 05	13. 5	16. 9	758, 60	14. 1	17. 3	S.-E. fort.	Nuageux.		
10	760, 45	14. 3	18. 0	760, 50	14. 3	18. 1	759, 45	14. 3	18. 5	S.-E. fort.	idem.		
11	754, 15	14. 4	21. 0	753, 00	15. 2	23. 8	752, 55	15. 2	22. 8	E. très violent.	C., un p. de pl. vers 5 h. du s. et q. g. à 9. h.		
12	753, 25	15. 3	15. 5	754, 55	15. 3	15. 9	755, 45	15. 3	14. 8	E. violent.	C., un p. de pl. c. n. vent S.-E., et p. t. la j.	1, 32	9, 67
13	759, 35	15. 3	16. 1	758, 85	15. 3	18. 8	759, 00	15. 4	19. 8	N.-O.	C., p. c. n., et un p. vers 7. h. du s.	2, 45	0, 45
14	758, 70	15. 5	18. 2	758, 50	15. 6	21. 6	758, 55	15. 9	21. 3	N.-O.	Très-n. écl par int. à 9. h. du soir, br. épais.		
15	759, 60	16. 2	19. 7	759, 40	16. 3	22. 3	758, 65	16. 3	23. 4	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
16	758, 00	16. 5	17. 0	757, 90	16. 5	21. 5	757, 25	17. 2	20. 7	O.	Serein, brouillards.		
17	755, 55	17. 3	18. 5	754, 95	17. 3	22. 6	753, 93	17. 4	23. 8	N.-O.	Quelques légers nuages.		
18	754, 75	17. 5	17. 4	755, 70	17. 5	19. 3	755, 60	18. 1	20. 8	N.-O. fort.	Quelqes légers nuages, fort rares.		
19	758, 25	18. 1	16. 8	759, 00	18. 1	21. 0	759, 10	18. 2	21. 9	S.-O. bonne brise	idem, brouillards.		
20	765, 00	18. 1	18. 0	765, 35	18. 2	20. 9	765, 00	18. 3	20. 4	S.-O. bonne brise	idem.		
21	766, 50	18. 3	18. 7	765, 60	18. 3	20. 6	765, 00	18. 3	21. 4	S.-O.	Serein.		
22	763, 10	18. 3	18, 0	762, 40	18. 3	19. 6	761, 10	18. 4	21. 1	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
23	759, 00	18. 4	18. 1	739, 45	18. 5	19. 8	758, 73	18. 5	21. 1	O.	Idem, brouillards.		
24	759, 43	18. 8	18. 5	758, 75	19. 1	23. 4	758, 00	19. 2	23. 6	S.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
25	756, 75	19. 2	17. 9	756, 45	19. 3	22. 9	755, 50	19. 3	21. 9	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
26	759, 35	19. 5	20. 9	759, 73	19. 5	22. 8	759, 73	19. 8	23. 6	O.	Serein, brouillards.		
27	761, 80	20. 1	24. 0	761, 80	20. 2	27. 8	761, 20	20. 3	27. 3	S.-E.	Nuageux.		
28	760, 90	20. 4	23. 8	762, 00	20. 4	21. 0	760, 50	20. 5	23. 3	S.-E. assez fort.	Couvert, un peu de pl. vers les 11 h. du m.		
29	760, 25	20. 5	22. 6	759, 45	20. 7	25. 1	758, 80	20. 8	22. 3	S.-E. assez fort.	Très nuageux,		
30	758, 85	21. 1	20. 9	759, 10	21. 1	21, 2	758, 30	21. 1	21. 9	O.	Couvert, quelques gouttes dans la matinée.		
31	758, 30	21. 1	22. 8	758, 70	24. 2	22. 8	758, 50	21. 3	24. 1	S.-O.	C., quelq. coups de tonnerre élo. à 6h. du m.		
	mm 758, 52	° +16,87	° +17,64	mm 758, 42	° +16,94	° +19,89	mm 757, 93	° +17,05	° +20,26	Moyennes	Total des millimètres . . .	mm 3, 77	mm 9, 82

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mai 1861.

Plus grande élévation du baromètre . . . . 764 mm,24 le 21 à 9 h. du matin
Moindre *idem*. . . . . 749 ,47 le 5 à 3 h. du soir
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 758 ,52
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 27° ,8 le 27 à midi.
Moindre *idem*. . . . . + 6 ,8 le 6 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 17 ,23

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 9 mm 8 / la nuit. . . . . . . 3 ,8 } Total. 13 mm, 6

Nombre de jours . . {
de pluie 2
entièrement couverts 6
très nuageux 2
nuageux 5
sereins. 3
de gros vent . . { E. 2 / S.-E. 3 / N.-O. 5 } 10
de brume ou de brouillards 12
de tonnerre 1

Température moyenne du Thermomètre minima + 13°, 40
Idem » » maxima + 21°, 05

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 h. Thermomèt. du bar.	9 h. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Midi Thermomèt. du bar.	Midi Thermomèt. extéri	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	3 h. Thermomèt. du bar.	3 h. Thermomèt. extér	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	739, 75	21° 3	21° 0	739, 60	21° 3	22° 4	739, 90	21° 3	21° 8	S.-O.	Très nuageux, pluie cette nuit.	5, 15	
2	758, 90	21, 3	20, 0	758, 80	21, 3	21, 2	758, 30	21, 3	22, 4	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
3	761, 75	21, 1	17, 1	761, 70	21, 1	19, 7	761, 15	21, 1	19, 8	N.-O. fort.	Serein.		
4	762, 10	20, 6	19, 0	761, 83	20, 6	21, 3	761, 40	20, 6	21, 0	S.-O.	Très nuageux, pluie de 8 à 9 h. du soir.		
5	759, 50	20, 3	17, 1	758, 60	20, 3	19, 8	757, 50	20, 3	20, 9	N.-O. assez fort.	id, pluie cette nuit.	3, 31	
6	756, 10	20, 3	18, 2	756, 25	20, 3	18, 2	756, 05	20, 3	20, 4	O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
7	758, 00	20, 3	21, 5	758, 00	20, 3	23, 4	757, 50	20, 3	21, 5	S.-E. bonne brise	Quelques nuages.		
8	756, 50	20, 3	23, 5	757, 10	20, 3	23, 5	757, 25	20, 3	23, 5	S.-E. très fort	Quelques éclaircies.		
9	758, 70	20, 3	21, 8	759, 20	20, 3	21, 9	758, 93	20, 3	22, 2	S.-E, fort.	Nuag. écl. tonn. et un p. de pl. à 10 h, du s.		
10	762, 10	20, 3	19, 2	762, 10	20, 3	22, 4	761, 65	20, 3	20, 6	N.-o. assez fort	idem.		
11	762, 25	20, 3	20, 4	762, 05	20, 3	23, 4	761, 15	20, 3	23, 6	N -O, fort.	Quelques légers nuages.		
12	762, 50	20, 3	21, 0	762, 20	20, 3	24, 9	762, 00	20, 3	26, 4	O.	Serein, brouillards.		
13	761, 75	20, 5	21, 5	761, 50	20, 5	24, 9	760, 80	20, 8	27, 4	O.	Quelques légers nuages.		
14	762, 25	21, 4	22, 4	762, 40	21, 3	26, 6	764, 60	21, 3	27, 2	S.-O.	Serein, brouillards.		
15	761, 80	21, 4	23, 0	764, 85	21, 5	25, 4	761, 80	21, 8	26, 3	S -O.	Quelques nuages.		
16	762, 00	21, 9	21, 9	761, 90	22, 4	25, 7	761, 15	22, 2	27, 4	S.-O. bonne brise.	Serein.		
17	760, 25	22, 3	22, 0	760, 05	22, 3	23, 6	759, 55	22, 3	23, 5	O.	id, brouillards.		
18	760, 50	22, 4	22, 2	760, 65	22, 5	25, 8	760, 45	22, 5	27, 5	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
19	762, 75	22, 8	22, 0	762, 55	23, 0	27, 8	762, 25	23, 2	26, 5	S.-E, assez fort.	Serein, brouillards épais.		
20	763, 70	23, 2	26, 9	763, 50	23, 3	29, 8	763, 05	23, 4	30, 6	S.-E. bonne brise.	id, brouillards.		
21	762, 45	23, 5	31, 1	762, 05	23, 6	32, 5	761, 80	23, 9	31, 4	S.-E. très fort.	Quelques nuages.		
22	761, 35	24, 4	29, 4	760, 95	24, 2	30, 1	760, 45	24, 3	29, 6	S.-E. très fort.	Nuageux.		
23	759, 10	24, 3	26, 2	759, 55	24, 4	26, 1	758, 85	24, 5	26, 4	S.-E.	Quelques éclaircies.		
24	760, 75	24, 7	24, 9	761, 00	24, 8	26, 4	760, 70	24, 9	27, 3	N.-O. assez fort.	Serein.		
25	760, 45	24, 6	25, 2	760, 45	24, 6	24, 8	759, 85	24, 7	24, 5	O. grand frais.	idem.		
26	756, 80	24, 6	25, 5	757, 25	24, 7	26, 6	756, 50	24, 7	25, 8	S.-E. assez fort.	Nuag. q. g. à 6 h. du s., écl par interv. br.		
27	754, 45	24, 4	21, 2	754, 45	24, 4	21, 2	753, 80	24, 4	22, 8	O. fort.	Quelques nuages.	2, 03	
28	755, 45	24, 2	20, 2	755, 25	24, 1	22, 3	756, 00	24, 1	21, 8	O. grand frais.	Nuageux.		
29	760, 75	23, 3	22, 0	760, 55	23, 3	20, 6	760, 25	23, 3	22, 0	O. fort.	Quelques nuages.		
30	760, 50	23, 2	20, 3	760, 45	23, 2	22, 8	759, 70	23, 2	24, 4	N.-O. fort.	Quelq. lég. nuag., fort rares, un p. de pl. c. n,	0, 20	
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 17	+22,11	+22,25	760, 41	+22,15	+24,13	759, 67	+22,24	+24,51	Moyennes.	Total des millimètres,	10, 69	0, 00

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Juin 1861.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . . . 760 mm,84 le 20 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 750 ,55 le 27 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.. . 760 ,17
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 32° , 5 le 21 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 14 , 5 le 3 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 21 , 70

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . . 0 mm, 0 / la nuit. . . . . . 10 7 } Total. 10 mm 7

Nombre de jours. . . . . {
de pluie. 4
entièrement couvert. 0
très nuageux. 5
nuageux 5
sereins. 9
de gros vent, . { S.-E. 4 / O. 2 / N-O. 4 } 10
de brume ou de brouillards . . . 6
de tonnerre 1
}

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 17°, 85
idem id. id. maxima. . . . + 25, 54

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre exteri.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	761· 80	22° 3	20° 2	761, 75	22° 3	22° 2	761, 45	22° 3	22° 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
2	762, 05	22, 3	21, 0	761, 65	22, 3	24, 4	760, 95	22, 3	22, 9	O.	idem, brouillards.		
3	757, 80	22, 3	22, 4	758, 00	22, 3	23, 0	757, 10	22, 3	24, 8	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
4	756, 20	22, 1	19, 0	755, 60	22, 1	21, 8	755, 65	22. 2	25, 2	O.	idem, brouillards.		
5	752, 60	22, 2	23, 5	753, 10	22, 2	24, 3	752, 60	22, 3	23, 8	S.-E. fort.	Quelq. éclaircies, un peu de pl. à 9 h, du m.		
6	753, 45	22, 3	24, 5	753, 30	22, 5	25, 4	753, 45	22, 5	25, 3	S.-E. fort.	Nuag., écl. par int. à 9 h. du soir. brouil.		
7	759, 00	22, 5	22, 0	759, 65	22. 5	20, 6	759, 50	22, 5	22, 6	N-O. grand frais.	Quelq. légers nuages, fort rares,		
8	761· 15	22, 5	20, 5	760, 25	22, 5	21, 8	760, 00	22, 5	23, 1	O.	Quelques nuages,		
9	758, 75	22, 5	21, 2	758, 30	22, 5	21, 1	757, 50	22, 5	21, 3	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, un peu de pl. c. n.	0, 18	
10	758, 75	22, 4	21, 3	758, 60	22, 4	23, 8	758, 50	22, 4	23, 5	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
11	759, 65	22, 4	22, 1	759, 75	22, 4	22, 9	759, 50	22, 4	23, 3	O.	Serein.		
12	758, 25	22, 4	23, 1	756, 60	22, 5	23, 1	756, 70	22, 5	23, 5	S.-E. fort.	Quelq. éclaircies, quelq. g. à midi, brouil.		
13	755, 45	22, 4	23, 1	755, 45	22, 4	23, 0	758, 95	22, 5	24, 8	S.-E.	C., orage, éclairs, tonn. et un p. de pluie.		2, 40
14	756, 50	22, 5	25, 0	756, 85	22, 5	27, 6	756, 65	22, 6	24, 8	S.-E. assez fort.	Quelques nuages.		
15	755, 70	22, 6	26, 2	756, 45	22, 6	24, 3	756, 00	22, 6	25, 3	S.-E. fort.	Très nuageux, éclairs vers les 9 heures du s.		
16	759, 55	23, 1	21, 8	759, 70	23, 1	22, 6	760, 15	23, 1	22, 8	N.-O. grand frais.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
17	761, 75	23, 1	21, 9	761, 60	23, 1	25, 7	760, 85	23, 1	23, 0	N.-O. assez fort.	Serein.		
18	759, 75	23, 2	23, 0	759, 20	23, 2	25, 6	758, 60	23, 3	24, 4	N.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
19	758, 05	23, 3	25, 9	758, 50	23, 3	27, 3	758, 15	23, 3	29, 2	Variable.	Serein, brouillards.		
20	759, 20	23, 4	23, 1	757, 70	23, 4	26, 1	758, 60	23, 5	27, 8	Variable.	Très nuag., un peu de pl. et tonn, à 6 h. du m.		0, 71
21	758, 95	23, 5	23, 6	758, 95	23, 6	27, 4	758, 60	23, 9	24. 7	O.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
22	759, 75	24, 1	24, 3	759, 50	24, 2	28, 6	759, 20	24, 2	27, 6	S.-O.	Quelques nuages, brouillards		
23	758, 60	24, 3	27, 6	758, 95	24, 4	26, 8	759, 00	24, 4	23, 7	S.-E. assez fort.	Très-nuag., pl à 3 h. du s. tonn. éloignés, br.		2, 31
24	760, 50	24, 4	22, 5	759, 75	24, 4	25, 6	759, 25	24, 4	27, 2	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
25	760, 15	24, 3	23, 6	760, 05	24, 4	25, 7	759, 30	24, 4	25, 7	O.	Serein, brouillards.		
26	757, 50	24, 4	26, 2	757, 45	24, 4	27, 8	757, 25	24, 5	27, 5	S.	Nuageux.		
27	758, 60	24, 5	24, 1	758, 35	25, 0	27, 9	757, 75	25, 1	27, 7	O.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
28	760, 30	25, 1	23, 5	760, 43	25, 1	26, 2	760, 70	25, 1	26, 6	N-.O. fort.	Idem.		
29	762, 70	24, 4	22, 2	763, 10	24, 4	25, 1	762, 95	24, 5	25, 0	O.	Serein, brouillards.		
30	763, 05	24, 4	23, 1	763, 25	24, 5	23, 9	762, 75	24, 5	24, 6	O.	Idem, brouillards		
31	763, 30	24, 5	23, 3	763, 35	24 ,5	23, 6	762, 75	24, 5	25, 4	O.	Idem, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 00	+23,22	+23,06	758, 88	+23,26	+24,69	758, 72	+23,30	+24,99	Moyennes	Total des millimètres	0, 18	5, 42

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Juillet 1861.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 760 mm,73 le 30 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 748 ,90 le 5 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 759 ,00
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 29° , 2 le 19 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . + 15 , 5 le 2 à minima
Température moyenne du mois . . . . + 22 ,61

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 5 mm, 4 ; la nuit. . . . . 0 , 2 } Total. 5 mm, 6

Nombre de jours . . . .
- de pluie 4
- entièrement couvert 1
- très nuageux 5
- nuageux 2
- sereins. 9
- de gros vents. . { S.-E. . 4 ; N.-O. . 3 } 7
- de brume ou de brouillards. 11
- de tonnerre. 3

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 71.
Idem » » maxima + 26°, 51.

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août 1861.

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR			VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. barom.	Thermomèt. ex tér.			Le ver du Soleil.	Couch- du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	762, 10	24° 6	25° 0	762, 40	24° 9	26° 6	761, 55	25° 0	28° 2	N.-O.	Serein, brouillards.		
2	762, 05	25, 0	24. 1	761, 80	25. 2	29. 9	761, 50	25. 3	30. 0	S-O,	idem, brouillards.		
3	762. 60	25, 3	26. 0	763, 15	25. 3	26. 2	763, 25	25. 3	26. 4	N.-O. fort.	Idem.		
4	763, 15	24, 8	24, 9	763, 15	25. 1	27. 9	762, 75	25. 2	29. 6	O.	idem		
5	764, 20	25, 1	23. 5	763, 90	25. 2	25. 3	763, 10	25. 2	24. 9	O.	idem, brouillards.		
6	763, 85	25, 3	23. 8	763, 95	25. 3	25. 5	763, 60	25. 3	26, 2	O,	idem, brouillards.		
7	762, 75	25, 3	24. 2	762, 55	25. 3	24. 0	762, 15	25. 3	25. 7	O.	Quelques nuages, brouillards épais à l'Ouest.		
8	761, 80	25, 4	25. 6	761, 70	25. 4	27. 1	761, 15	25. 5	26. 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
9	761, 45	25, 5	27. 2	760, 85	25. 5	29, 4	760, 00	25. 5	30. 8	N.-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
10	759, 45	25, 5	27, 9	758, 85	26, 0	31. 9	758, 00	26. 2	33. 3	O.	Serein, brouillards.		
11	759, 70	26, 2	25. 0	760, 25	26. 3	25. 8	760, 20	26. 3	26. 1	O.	idem, brouillards.		
12	761, 80	26, 4	26. 0	761, 75	26. 4	26, 2	761, 15	26. 5	27. 7	O.	idem, brouillards.		
13	763, 30	26, 5	23. 0	763, 30	27, 0	25. 6	762, 75	27. 1	25. 8	O.	Quelq. lég. nuages fort rares, brouillards. ép.		
14	762, 75	26, 9	26. 3	762, 50	27. 2	27. 2	762, 15	27. 2	27. 4	O.	Serein brouillards.		
15	761, 50	27, 0	25. 3	761, 45	27. 1	27, 6	760, 45	27. 2	27. 4	N.-O.	idem, brouillards.		
16	759, 80	27, 1	27. 0	759, 55	27. 2	28. 6	759, 20	27. 2	27. 6	S.-E. assez fort.	idem, brouillards.		
17	761, 45	27, 2	26. 5	760, 30	27. 2	27. 8	759, 75	27. 3	29. 6	O.	Quelques légers nuages.		
18	761, 45	27, 2	25. 5	761, 00	27. 3	28. 6	760, 20	27. 3	27. 4	O. grand frais.	Serein.		
19	760, 45	27, 2	26. 0	759, 50	27. 3	30. 6	758, 55	27. 3	27. 8	O.	idem, brouillards.		
20	759, 75	27, 1	25. 2	759, 65	27. 1	26. 2	758, 75	27. 1	27. 5	N.-O. assez fort.	idem.		
21	760, 20	26, 1	24. 9	759, 65	26. 1	24. 5	759, 00	26. 4	25. 8	N.-O. fort.	idem.		
22	762, 00	25, 4	22. 8	762, 35	25. 4	26. 6	762, 05	25. 5	28. 2	O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouillards		
23	765, 00	25, 3	23. 2	764, 65	25. 4	27. 1	763, 85	25. 4	27. 5	O.	Serein brouillards.		
24	762, 00	25, 3	23. 9	760, 75	25. 3	27. 6	759, 10	25. 3	29. 1	N.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouillards.		
25	758, 85	24, 5	19. 2	759, 45	24. 4	21. 5	758, 25	24. 4	22. 2	N.-O. très fort.	Nuageux.		
26	762, 75	23, 8	20. 0	762, 20	23. 8	23. 3	761, 45	23. 9	25. 4	N.-O. grand frais.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
27	764, 75	23, 4	22. 1	765, 00	23. 5	23, 7	764, 60	23. 5	28, 1	O.	Serein, brouillards.		
28	765, 40	23, 3	20. 0	764, 75	23. 3	18. 8	764, 20	23. 3	20. 8	O.	idem, brouillards très épais le mat. à l'O.		
29	766, 05	23, 3	20. 7	765, 60	23. 3	21. 9	765, 05	23. 3	22. 9	O.	Serein brouillards.		
30	766, 65	23, 3	22. 2	766, 05	23. 3	25. 9	765, 80	23. 3	21. 6	O.	idem, brouillards.		
31	764, 15	23, 1	23. 6	763, 70	23. 4	24. 4	762, 65	23. 4	24. 7	O.	idem, brouillards.		
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	762, 35	+25,40	+24,12	762, 11	+25,49	+26,21	761, 49	+25,53	+26,85	Moyennes,	Total des millimètres.	0, 00	0, 00

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Août **1861.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 763 ^{mm},77 le 30 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*. 754 ,25 le 10 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 762 ,35
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 33° , 3 le 10 à 3 h. du soir
Moindre *idem*. — 15 , 5 le 26 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 23 ,89

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 0 ^{mm}, 0 ; la nuit. . . . . . . 0 , 0 } Total. 0 ^{mm}, 0

Nombre de jours. . . . {
de pluie. 0
entièrement couvert 0
très-nuageux 0
nuageux 1
sereins 23
de gros vent . . { N.-O. 4
de brume ou de brouillards. 22
de tonnerre. 0
}

Température moyenne du Thermomètre minima + 20°, 11
Idem » » maxima + 27°, 67

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Septembre* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.			Lever du Soleil	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762, 20	23° 2	22° 8	761, 90	23° 3	26° 3	764, 00	23° 3	26° 8	O.	Serein, brouillards.		
2	762, 05	23, 3	25, 1	761, 90	23, 5	27, 6	761, 50	23, 5	26, 5	S.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
3	762, 60	23, 6	26, 0	762, 25	23, 6	27, 7	761, 90	24, 1	26, 6	S.-O.	Quelques nuages. brouillards.		
4	764, 05	24, 1	24, 1	763, 75	24, 2	25, 7	762, 80	24, 2	25, 6	O.	Nuageux, brouillards.		
5	762, 45	24, 3	23, 6	764, 55	24, 3	27, 9	760, 60	24, 3	29, 6	N.-O. grand frais.	Serein.		
6	761, 55	24, 3	25, 0	762, 00	24, 5	26, 8	764, 15	24, 5	27, 3	O.	Quelq. lég. nuag., fort rares, brouillards.		
7	761, 60	24, 5	24, 7	764, 40	24, 5	23, 1	760, 25	24, 6	23, 8	N.-O. assez fort.	id, un peu de pl. vers 6 h. 1/2 du matin, br.		0, 17
8	762, 10	24, 3	20, 6	764, 95	24, 3	23, 7	760, 75	24, 3	23, 6	N.O. grand frais.	idem.		
9	762, 10	24, 2	20, 0	761, 80	24, 2	26, 5	760, 90	24, 3	25, 6	S.-E. bonne brise	id, écl. continuels à l'Ouest à 9 h. du s. br.		
10	758, 70	24, 1	24, 0	757, 95	24, 2	25, 1	756, 20	24, 2	21, 9	S.-E. bonne brise.	Très nuageux, pl. écl. et tonnerre éloignés.	3, 51	4, 69
11	757, 05	24, 0	19, 8	757, 15	24, 0	24, 6	757, 05	23, 8	21, 8	N.-O. grand frais,	Quelques nuages.	5, 06	
12	760, 50	23, 4	19, 1	760, 75	23, 3	22, 4	760, 85	23, 3	22, 6	N.-O. grand frais.	Très nuageux.		
13	764, 05	22, 9	20, 4	763, 60	22, 9	23, 7	763, 40	22, 9	24, 6	N.-O.	Serein, brouillards.		
14	763, 35	22, 5	20, 2	762, 50	22, 5	20, 8	761, 50	22, 5	22, 5	N.-O.	Quelques lég. nuages, fort rares, brouillard.		
15	761, 80	22, 3	18, 0	761, 10	22, 3	21, 1	759, 75	22, 3	21, 8	N.-O. assez fort	Nuageux, pluie cette nuit et à 5 h du matin.	4, 45	
16	760, 25	21, 7	18, 0	759, 75	21, 7	19, 6	758, 80	21, 6	20, 6	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
17	759, 10	20, 7	17, 2	759, 20	20, 7	19, 4	758, 90	20, 7	19, 6	N.-O. fort.	Serein.		
18	760, 00	20, 3	16, 3	760, 10	20, 3	19, 8	759, 60	20, 3	22, 5	N.-O.	Quelques légers nuages.		
19	762, 70	20, 2	15, 9	760, 75	20, 3	18, 4	762, 50	20, 3	19, 4	S.-O.	Serein, brouillards.		
20	763, 50	20, 0	19, 0	763, 00	20, 1	20, 4	762, 65	20, 1	20, 6	O.	Quelques nuages, brouillards.		
21	760, 75	20, 0	19, 6	760, 25	20, 4	21, 4	760, 00	20, 2	19, 7	O.	Très nuageux, pl. l'après-midi, brouillards.		4, 87
22	760, 70	19, 8	17, 7	761, 00	19, 9	19, 6	760, 15	20, 0	19, 8	O.	Quelq. nuag. un p. de pl. à 6h. du m. pl. c. n.	0, 99	
23	762, 40	19, 9	18, 7	762, 35	19, 9	21, 7	761, 45	20, 1	21, 3	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
24	759, 55	20, 3	23, 7	758, 70	20, 4	23, 4	757, 45	20, 5	23, 4	S.-E, fort.	Couvert.		
25	753, 85	20, 9	21, 0	753, 85	21, 2	22, 2	753, 80	21, 3	22, 8	S.-E. bonne brise.	Nuageux.		
26	755, 60	20, 9	16, 5	754, 65	20, 9	19, 6	753, 55	20, 9	19, 8	N.-O.	Très nuageux, un p. de pl. cette nuit.	0, 61	
27	754, 05	20, 5	18, 0	754, 55	20, 8	18, 6	754, 75	20, 3	19, 2	N.-O. très fort.	Nuageux, écl. par int. à l'Est à 9 heures du s.		
28	760, 00	20, 1	17, 0	759, 95	20, 1	20, 1	760, 00	20, 2	20, 6	O.	Serein.		
29	761, 10	19, 7	17, 1	761, 15	19, 7	19, 6	760, 85	19, 7	19, 9	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
30	761, 20	19, 5	19, 1	760, 85	19, 5	21, 0	759, 90	19, 5	22, 7	O.	Serein, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 69	+21,99	+20,43	760, 45	+22,03	+22,47	759, 79	+22,06	+23,09	Moyennes.	Total des millimètres,	11, 62	6, 73

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Septembre **1861.**

Plus grande élévation du baromètre . . . . 761 mm,08 le 4 à 9 h. du matin.
Moindre *idem* . . . . 750 ,62 le 26 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . . . . 760 ,69
Plus grand degré de chaleur . . . . + 30° , 3 le 5 à maxima.
Moindre *idem* . . . . + 12 , 5 le 18 à minima.
Température moyenne du mois . . . . + 20 , 31

Quantité d'eau tombée pendant { le jour . . . . 6 mm 7 ; la nuit . . . . 11 , 6 } Total. 18 mm, 3

Nombre de jours . . { de pluie 6
entièrement couvert 1
très nuageux 4
nuageux 4
sereins 7
de gros vent . . { S.-E. 1 ; N.-O. 2 } 3
de brume ou de brouillards 15
de tonnerre . . . . 1 }

Température moyenne du Thermomètre minima + 16°, 74
Idem » » maxima + 23°, 88

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre 1861

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. ext ri	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. barom	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	760, 00	19° 5	18, 6	759, 20	19, 5	22, 1	758, 05	19° 5	21° 1	Variable.	Quelques légers nuages, brouillards.		
2	760, 05	19, 5	19, 5	760, 05	19, 8	22, 5	759, 70	19, 8	22, 6	O.	Idem, brouillards.		
3	759, 35	20, 1	18, 6	758, 80	20, 1	21, 8	758, 25	20, 1	22, 8	Variable.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouillards.		
4	760, 95	20, 2	19, 6	760, 00	20, 3	22, 9	759, 60	20, 3	23, 4	S.-O.	idem, brouillards.		
5	762, 85	20, 3	21, 8	762, 85	20, 5	23, 3	762, 80	20, 6	23, 2	S.-E. assez fort.	Idem.		
6	765, 60	20, 6	20, 8	765, 45	20, 8	26, 3	765, 05	20, 8	22, 9	S.-E. assez fort.	Serein.		
7	765, 45	20, 9	20, 8	764, 80	21, 0	25, 7	763, 90	21, 0	23, 6	S.-E bonne brise.	Nuageux.		
8	762, 65	21, 4	22, 4	761, 80	21, 1	25, 3	761, 45	21, 2	23, 6	E. fort.	Quelq. écl., q. g. à 3 h. un p. de pl. v5h. du s.		0, 85
9	763, 30	21, 3	22, 5	763, 45	21, 3	23, 6	763, 40	21, 3	23, 9	E. fort.	Nuageux.		
10	764, 30	21, 3	22, 4	763, 75	21, 3	24, 8	762, 80	21, 4	23, 3	S.-E. fort.	Quelques légers nuages.		
11	760, 75	21, 5	21, 8	758, 75	21, 5	21, 6	759, 10	21, 5	22, 7	S.-E. très fort.	Couv., pl. par int. dans la mat., écl. et tonn.	18, 64	0, 72
12	763, 85	21, 5	16, 7	764, 25	21, 5	20, 7	764, 15	21, 5	21, 7	O.	Serein, brouillards.		
13	766, 45	21, 4	19, 1	766, 15	21, 4	22, 4	765, 05	21, 4	21, 6	O.	Quelques légers nuages.		
14	764, 50	21, 3	18, 8	764, 25	21, 3	22, 0	763, 50	21, 3	21, 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
15	764, 40	20, 9	18, 7	764, 30	21, 0	23, 8	763, 80	20, 9	21, 6	S.-E. bonne brise.	Quelques nuages, brouillards.		
16	765, 80	20, 6	17, 8	765, 60	20, 6	21, 2	763, 90	20, 6	20, 8	S-O,	Quelques légers nuages, brouillasds.		
17	763, 00	20, 4	15, 9	763, 25	20, 4	19, 8	761, 50	20, 4	19, 6	S.-O.	Quelq. lég. nuages, fort rares, brouillards.		
18	762, 25	20, 3	16, 6	762, 10	20, 3	21, 9	761, 30	20, 3	20, 6	S.	Quelques nuages.		
19	761, 25	20, 3	17, 1	760, 85	20, 3	20, 9	760, 00	20, 3	20, 5	S.-E. assez fort.	Couvert.		
20	760, 00	20, 1	19, 5	760, 05	20, 1	21, 6	759, 60	20, 1	19, 8	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
21	760, 05	19, 8	17, 9	759, 83	19, 8	19, 9	759, 45	19, 8	18, 8	E. fort.	Couv. quelques gouttes par int. à 8 h. du soir.		
22	760, 50	19, 4	17, 8	761, 05	19, 4	19, 6	761, 60	19, 3	18, 6	E. très fort.	Quelq. écl., quelq. g. vers 1 h. 1/4 du soir.		
23	763, 65	19, 3	19, 1	763, 45	19, 3	22, 4	763, 60	19, 3	20, 8	E. assez fort.	idem.		
24	763, 90	19, 3	16, 2	763, 55	19, 3	17, 9	763, 30	19, 3	17, 0	Variable.	Couvert, pluie à 8 h. du matin, à midi, brouil.		1, 00
25	763, 20	19, 3	14, 4	762, 50	19, 1	18, 6	761, 65	19, 1	18, 6	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
26	761, 70	18, 6	13, 9	761, 25	18, 5	18, 7	760, 45	18, 5	18, 2	Variable.	Quelques légers nuages, fort rares.		
27	759, 60	18, 3	13, 6	758, 60	18, 3	18, 1	757, 15	18, 3	16, 8	Variable.	Nuageux.		
28	755, 70	17, 7	14, 7	754, 73	17, 7	19, 4	753, 25	17, 7	16, 8	S.-E. bonne brise.	Trés nuageux, pluie dans l'après-midi.		3, 31
29	750, 05	17, 3	16, 4	751, 50	17, 5	16, 6	752, 00	17, 4	16, 6	O.	Nuageux, pl. cette n., et quelq. coups de ton.	4, 15	
30	753, 20	17, 2	10, 6	754, 35	17, 2	10, 1	754, 50	17, 2	10, 2	N.-O. grand frais.	Couvert, pluie cette nuit.	8, 58	
31	756, 15	16, 3	8, 6	756, 10	16, 2	9, 9	755, 70	16, 2	11, 6	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 41	+19,86	+17 82	761, 19	+19,89	+20,95	760, 63	+19,89	+20,16	Moyennes.	Total des millimètres.	31, 37	5, 88

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Octobre **1861.**

Plus grande élévation du baromètre.	763 mm,81 le 13 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	747 ,96 le 29 à 9 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. .	761 ,44
Plus grand degré de chaleur.	+ 26° ,7 le 6 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 7 ,9 le 31 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 18 ,65
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	5 mm, 9 } Total. 37 mm 3
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	31 4 }

Nombre de jours.		
	de pluie.	7
	entièrement couverts	4
	très nuageux.	5
	nuageux	6
	sereins.	3
	de gros vent. . { E. 4 ; S.-E. 2 }	6
	de brume ou de brouillards	11
	de tonnerre	2

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 15°, 52
idem id. id. maxima. . . . + 21, 77

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Novembre* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	754, 80	15° 3	6° 9	754, 35	15° 3	12° 6	758, 30	15° 3	12° 6	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
2	750, 65	14. 4	9. 9	750, 20	14. 4	13. 5	749, 25	14. 3	13. 1	N.-O. assez fort.	Quelqes légers nuages, fort rares.		
3	752, 20	14. 1	8. 6	752, 45	14. 1	12. 2	752, 85	14. 1	10. 6	N.-O. grand frais.	Très nuageux.		
4	758, 60	12. 7	7. 3	759, 55	12. 6	10. 1	761, 50	12. 4	10. 6	N.-O. très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
5	766, 35	12. 3	4. 9	766, 25	12. 3	13. 0	765, 45	12. 3	13. 2	S.-E.	quelques nuages, brouillards.		
6	764, 05	12. 3	13. 8	763, 15	12. 4	16. 8	764, 60	12. 4	16. 6	S.-E. assez fort.	Couv., un peu de pluie cette nuit, brouillards	0, 54	
7	757, 40	13. 2	14. 8	757, 00	13. 2	18. 7	756, 15	13. 3	16. 9	N.-O. assez fort.	Nuageux, pluie cette nuit, brouillards.	0, 49	
8	753, 95	13. 4	16. 5	753, 25	14. 3	18. 5	751, 75	14. 3	17. 6	S.-E. assez fort.	très-nuag., q. g. à m. et dans l'après-midi.		0, 59
9	748, 20	14. 2	17. 6	749, 20	14. 3	14. 5	751, 50	14. 3	12. 2	O.	Quelq. écl. quelques g. dans la matinée.		1, 15
10	759, 25	14. 3	10. 0	759, 00	14. 3	15. 4	757, 45	14. 3	13. 7	S.-E. assez fort.	idem, pluie toute l'après midi et à 8 h. du soir		11, 59
11	761, 00	14. 3	12. 4	761, 80	14. 3	14. 8	761, 95	14. 3	14. 6	O.	Nuageux, pluie cette nuit, brouillards.	2, 39	
12	761, 25	14. 3	13. 3	760, 50	14. 3	17. 6	760, 45	14. 3	16. 8	S.-E. assez fort.	Quelques écl. quelq. gout. dans la matinée.		
13	760, 30	14. 3	15. 6	759, 45	14. 3	18. 7	757, 50	14. 3	18. 6	S.-E. assez fort.	Très nuageux, brouillards.		
14	752, 85	15. 0	16. 3	753, 20	15. 1	17. 1	753, 05	15. 1	15. 7	O. grand frais.	Idem.		
15	755, 30	14. 9	10. 8	755, 60	14. 9	12. 6	755, 50	14. 9	11. 7	N.-E. assez fort.	Quelques nuages.		
16	754, 00	14. 3	8. 7	753, 15	14. 3	10. 8	753, 25	14. 3	11. 9	Variable.	Très nuag., un peu de pl. à 8 h. et à midi.		0, 49
17	754, 85	14. 2	7. 8	755, 30	14. 0	12. 8	754, 75	14. 0	12. 5	N.-O.	idem, brouillards.		
18	757, 15	13. 3	9. 8	757, 75	13. 3	12. 3	758, 85	13. 3	11. 8	N.-O.	idem, brouillards épais.		
19	766, 45	13. 3	10. 2	767, 75	13. 3	14. 5	768, 15	13. 3	14. 3	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
20	770, 65	13. 1	9. 8	770, 20	13. 2	14. 5	769, 20	13. 2	13. 9	N.-O.	Idem, brouillards.		
21	767, 55	13. 0	9. 8	766, 50	13. 2	14. 6	765, 75	13. 2	13. 9	N.-O.	Couvert, brouillards.		
22	763, 70	12. 8	13. 6	762, 65	12. 2	17. 5	764, 15	13. 2	15. 9	S.	idem, brouillards.		
23	757, 80	13. 2	12. 8	758, 65	13. 3	17. 9	754, 20	13. 3	16. 1	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
24	755, 80	13. 3	9. 5	756, 45	13. 4	12. 6	757, 25	13. 4	13. 0	N.-O. assez fort.	Serein, un peu de pluie cette nuit.	0, 18	
25	763, 10	13. 3	4. 9	763, 55	13. 3	11. 6	763, 80	13. 3	12. 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
26	765, 25	12. 8	7. 8	764, 45	12. 8	12. 6	763, 15	12. 6	11. 7	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
27	762, 50	12. 3	7. 3	762, 20	12. 3	14. 1	761, 25	12. 3	13. 3	S.-E.	Serein, brouillards.		
28	761, 10	12. 3	9. 9	761, 00	12. 3	13. 8	760, 30	12. 3	15. 6	N.-O. grand frais.	Quelques nuages, brouillards.		
29	761, 65	12. 3	11. 7	762, 00	12. 3	14. 1	761, 80	12. 3	15. 0	N.-O. assez fort.	idem.		
30	764, 80	12. 3	8. 6	764, 65	12. 3	14. 4	764, 05	12. 3	13. 7	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 39	+13,50	+10,70	759, 28	+13,56	+14,48	758, 88	+13,54	+13,99	Moyennes	Total des millimètres . . .	3, 60	13, 82

RÉSULTATS GÉNÉRAUX ,

en Novembre **1861.**

Plus grande élévation du baromètre.	769 mm,02	le 20 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	746 ,49	le 9 à 9 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	759 ,39	
Plus grand degré de chaleur.	+ 18° , 8	le 13 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 3 , 8	le 5 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 12 ,10	
Quantité d'eau tombée pendant — le jour.	13 mm, 8	Total. 17 mm, 4
Quantité d'eau tombée pendant — la nuit.	3 , 6	

Nombre de jours. . . .		
	de pluie.	8
	entièrement couverts.	3
	très-nuageux	10
	nuageux	3
	sereins	2
	de gros vent . . N.-O.	1
	de brume ou de brouillards.	18
	de tonnerre.	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 8°, 90
Idem » » maxima + 15°, 30

Observations *météorologiques faites*, *à l'Observatoire* ***impérial*** *de Marseille, en Décembre* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. du bar.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	MIDI. Thermomèt. du bar.	MIDI. Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	3 HEURES DU SOIR. Thermomètre du bar.	3 HEURES DU SOIR. Thermomètre extéri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 45	12° 3	7° 6	762, 80	12° 3	12° 5	761, 60	12° 3	12° 6	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
2	762, 50	12, 3	6, 6	763, 20	12, 3	12, 6	763, 60	12, 3	13, 1	N.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouillards.		
3	765, 20	12, 0	9, 1	764, 65	12, 0	11, 3	763, 45	12, 0	13, 6	S.-E.	Serein, brouillards.		
4	761, 10	11, 5	2, 8	761, 15	11, 5	10, 5	761, 25	11, 4	11, 8	N.-O.	Nuageux, brouillards épais.		
5	760, 80	11, 3	7, 8	759, 05	11, 3	11, 8	756, 70	11, 3	11, 6	E.	Couv. pl. l'après-midi à 4 h., brouillards.		2, 35
6	734, 75	11, 2	5, 8	754, 30	11, 2	7, 7	754, 05	11, 2	7, 6	N.-O. assez fort.	Quelques nuages,		
7	755, 25	10, 4	6, 6	755, 20	10, 4	9, 6	754, 80	10, 4	9, 3	N.-O. grand frais.	Très nuag., un p. de pl. c. n. et à 8 h. du m. br.	0, 68	
8	758, 00	10, 3	9, 3	758, 00	10, 4	13, 7	758, 55	10, 4	13, 7	O.	Serein, brouillards.		
9	763, 20	10, 5	10, 5	763, 60	10, 5	15, 9	763, 30	10, 5	15, 1	S.-E.	Très nuageux, brouillards.		
10	764, 10	10, 8	11, 7	764, 10	11, 2	15, 7	764, 00	11, 2	14, 3	E.	id, un peu de pl. à 4 h. du soir. brouillards.		
11	764, 70	11, 3	10, 6	765, 50	11, 5	15, 8	765, 60	11, 5	14, 7	E.	Nuageux, brouillards.		
12	767, 05	11, 5	8, 6	765, 75	11, 5	14, 6	765, 60	11, 5	14, 4	S.-E.	Quelques nuages, brouillards.		
13	762, 00	11, 6	14, 6	761, 20	12, 1	16, 3	760, 70	12, 2	15, 5	S.-E. assez fort.	Très nuageux.		
14	762, 90	12, 3	13, 1	764, 13	12, 4	15, 3	764, 95	12, 4	15, 2	E. bonne brise.	Idem.		
15	768, 65	12, 5	9, 6	768, 45	12, 5	14, 1	766, 75	12, 5	13, 8	N.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouill.		
16	759, 50	12, 5	9, 6	758, 75	12, 5	10, 8	758, 50	12, 5	10, 8	N-.O. fort.	Très nuageux.		
17	760, 43	12, 3	5, 8	769, 45	12, 3	11, 6	759, 25	12, 3	11, 8	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards épais.		
18	756, 70	11, 5	4, 8	754, 75	11, 5	9, 6	752, 50	11, 5	10, 6	N.-O,	Idem, brouillards épais.		
19	750, 65	11, 2	5, 8	749, 95	11, 2	9, 5	750, 55	11, 2	10, 6	N.-O. grand frais.	Quelq. légers nuag., fort rares, brouillards.		
20	756, 00	10, 5	5, 8	756, 45	10, 5	12, 6	756, 95	10, 5	11, 6	Variable.	Quelques nuages, brouillards épais.		
21	757, 60	10, 4	9, 7	757, 70	10, 4	9, 9	757, 45	10, 4	10, 8	E. fort.	Couv., un peu de pluie à 8 heures du matin.		
22	758, 85	10, 3	12, 2	758, 75	10, 3	13, 6	757, 85	10, 3	13, 6	E. assez fort.	Quelques éclaircies.		
23	757, 30	10, 3	9, 8	757, 35	10, 4	12, 6	757, 35	10, 4	11, 6	O.	Nuageux, brouillards épais.		
24	758, 25	10, 3	5, 8	759, 25	10, 3	13, 2	759, 65	10, 3	12, 7	S.-E.	Serein. brouillards.		
25	763, 60	10, 3	4, 6	763, 05	10, 3	10, 8	762, 70	10, 3	9, 6	Variable.	Très nuageux, brouillards.		
26	762, 10	10, 3	5, 8	762, 10	10, 3	9, 5	762, 60	10, 3	9, 5	Variable.	Idem, brouillards.		
27	763, 05	9, 5	2, 6	764, 05	9, 5	9, 9	764, 05	9, 4	8, 7	S.-E.	Nuageux, brouillards.		
28	766, 50	9, 3	3, 8	766, 75	9, 3	9, 9	766, 65	9, 3	9, 6	N.-O.	idem, brouillards.		
29	765, 60	9, 1	6, 6	764, 85	9, 1	12, 5	763, 45	9, 1	11, 2	Variable.	Serein, brouillards.		
30	762, 65	8, 8	5, 6	763, 10	9, 0	12, 8	762, 75	9, 0	11, 8	S.-E.	Idem, brouillards.		
31	765, 70	8, 9	7, 1	765, 85	9, 1	12, 9	765, 30	9, 2	11, 4	S.-E. bonne brise.	Idem, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 23	+10,88	+ 7,74	761, 11	+10,94	+12,33	760, 73	+10,94	+12,02	Moyennes	Total des millimètres	0, 68	2, 35

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Décembre **1861.**

Plus grande élévation du baromètre . . . . 767 mm,10 le 15 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 748 ,60 le 19 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 761 ,23
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 16 , 5 le 13 à maxima
Moindre *idem*. . . . . + 1 , 9 le 27 à minima
Température moyenne du mois . . . . + 9 ,70

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 2 mm, 4 / la nuit. . . . . 0 , 7 } Total. 3 mm, 1

Nombre de jours . . . .
- de pluie 2
- entièrement couverts 2
- très nuageux 9
- nuageux 5
- sereins. 6
- de gros vents. . { E. . . . 1 / N.-O. . 1 } 2
- de brume ou de brouillards. 25
- de tonnerre. 0

Température moyenne du Thermomètre minima + 6°, 50.
Idem » » maxima + 12°, 90.

ÉTAT SOCIAL.

Étude statistique sur la mendicité dans les Bouches-du-Rhône par* M. L. Menard, *chevalier de la Légion-d'honneur, directeur des prisons des Bouches-du-Rhône, membre actif de la Société de statistique de Marseille.

Messieurs,

Nous vous avons entretenus, il y a quelques années, de la mendicité dans les Bouches-du-Rhône, et des effets de la répression dont elle est l'objet dans ce département. Plus riches de faits et de documents statistiques, pouvant disposer des résultats de dix années d'expérience, nous croyons utile de revenir sur cette importante question et de vérifier si la pratique a confirmé les assertions de la théorie; vous accepterez volontiers quelques redites inévitables, car le statisticien aime à retrouver dans les chiffres la confirmation des faits que les chiffres ont déjà mis en lumière.

Vous avez souvent assisté et pris part aux débats qui s'élèvent encore de nos jours à l'occasion du paupérisme et de la mendicité, vous savez quelles opinions extrêmes se sont produites à ce sujet au nom des principes les plus respectables, les plus sacrés. Les uns, regardant la mendicité comme une des formes indispensables de l'appel du pauvre à la charité chrétienne, ont défendu son libre exercice, tant comme un droit du pauvre que comme un droit du chrétien lui-même; d'autres, prenant en considération l'état de notre civilisation et de notre organisation sociale, ont soutenu d'accord, du reste, avec les principes de notre législation que la mendicité n'avait rien de commun avec la charité et constituait une industrie honteuse, un délit qui devait être réprimé,

En présence de telles contradictions, il convient avant tout d'étudier la question dans son élément primitif: le mendiant lui-même. L'application du décret de 1808, et par suite celle de l'art. 274 du Code pénal, nous a rendu possible cette étude pour le département des Bouches-du-Rhône. Elle nous a fait connaître depuis dix ans, plus de 2000 mendiants qu'elle a placés sous la main de l'administration qui a pu étudier leur origine, leur aptitude, leur moralité. Cette épreuve a été faite dans les conditions les plus favorables à une telle investigation. Elle a porté sur une contrée qui renferme l'un des centres les plus importants de l'Empire, où l'on rencontre à la fois une population agricole, industrielle, maritime; il nous a été donné de traverser pendant qu'elle s'effectuait, des crises politiques et financières, de la plus haute gravité; deux grandes guerres, une épidémie meurtrière, une année de cherté extrême des subsistances; enfin, nos populations riveraines de grands cours d'eaux ont été visitées par l'inondation. A côté de ces causes énergiques de misère, nous avons vu se développer avec une rapidité inouïe, une immense cité, centre presque illimité d'activité, de travail; canaux, chemins de fer, ports, ont ouvert aux travailleurs d'immenses chantiers. Les années d'abondance et de prospérité ont eu leur place à côté de celles où les sources de la richesse agricole se sont taries, et où les transactions commerciales ont pu ralentir leur activité; l'intérêt des masses a été l'objet d'une sollicitude constante, intelligente, infatigable: l'épargne a été favorisée, les institutions de prévoyance ont été encouragées et multipliées. La bienfaisance publique a aggrandi ses ressources et ses moyens d'action; d'utiles associations se sont créées ou affermies. On peut avancer sans contradiction que pendant ces dix années qui resteront à tant de titres comme un monument historique de grandeur politique, d'activité sociale dans les annales de notre patrie, on peut avancer,

dis-je, que le problème général de la misère s'est trouvé dans les conditions les plus propres à une étude sérieuse.

En ce qui touche, en particulier, à la mendicité qui nous occupe seule en ce moment, il nous suffit d'examiner quels ont été, pendant cette période, les rapports de la condition des mendiants avec les fluctuations de l'état social. Si, peu nombreux dans les moments de prospérité publique et d'activité générale, ils se sont multipliés dans les moments de crise et de gêne; si l'on a vu conduire au dépôt le travailleur de la veille; le père de famille, connu de tous, réduit à tendre la main sur nos places publiques pour y demander le pain de l'aumône, ceux qui ont crié bien haut à l'inhumanité, lorsqu'on a affiché sur nos murs que la *mendicité était interdite* ont eu cent fois raison, et il faut abolir au plus vite un état de choses qui blesserait aussi profondément le sens moral et chrétien; mais si, au contraire, la mendicité a poursuivi sa route sans se préoccuper de la misère ou de la prospérité publique, du travail ou du chômage, si son personnel ne s'est jamais modifié, si l'art. 274 a été constamment appliqué à des hommes sans domicile fixe, sans profession déterminée; c'est que la mendicité est elle-même une honteuse profession, et tout homme de sens doit se féliciter d'une répression dont le résultat, (que personne ne contestera), est d'avoir purgé nos villages et nos grandes routes de vagabonds exigeant plus qu'ils ne demandaient, chassé de nos rues de honteuses exhibitions, et de nous avoir débarrassé d'importunes sollicitations et exonéré de contributions forcées peu dignes du saint nom de charité.

Examinons donc, les chiffres en main, ce personnel de dix années. La conclusion à tirer de cette étude sera prompte et facile.

Nous plaçons dans cette discussion générale l'ensemble des résultats de la période décennale; le détail par année se retrouve dans les tableaux partiels qui accompagnent ce travail.

Depuis l'ouverture du Dépôt, en 1850, jusqu'au 31 décembre 1859, 2,100 mendiants se sont succédé dans l'établissement (état n° 1), savoir :

Hommes	1869
Femmes	231
Total	2100

Ils ont donné lieu à 174,364 journées de présence (état n° 2). Tous ces reclus n'ont été admis dans l'établissement qu'à la suite d'une condamnation judiciaire qui a prononcé leur envoi au dépôt, après un emprisonnement plus ou moins long.

On est tout d'abord frappé de l'énorme disproportion qui existe entre le chiffre des hommes et celui des femmes ; ces dernières forment seulement un peu plus du dixième du chiffre total. On sera frappé de cette différence à laquelle on ne se serait pas attendu, en considérant l'état de la mendicité dans nos rues avant 1850, et la quantité relativement considérable de femmes qui y étaient adonnées. Nous nous demandions déjà, en 1853, d'où pouvait provenir cette différence. Si la mendicité est le dernier mot de la misère, il semblerait que la femme, bien moins favorisée que l'homme sous le rapport du travail manuel, devrait s'y trouver plus exposée, partant, fournir un chiffre plus considérable à la répression. Nous nous demandions si elle était plus habile à déguiser le délit, à échapper aux poursuites. Cela nous paraissait difficile, et nous nous posions cette question : la mendicité ne se recrute-t-elle pas dans la partie la plus corrompue de la société, et n'est-ce pas dans une industrie plus coupable encore que la femme trouve de honteuses ressources, lorsque celle-là lui fait défaut ? Il est de fait que les femmes mendiantes ont disparu de nos rues, ou à peu près, et qu'on ne les retrouve pas au dépôt.

En assignant pour cause première à la misère l'âge et les infirmités, on doit penser que si la mendicité a recruté les misères réelles, les vieillards et les infirmes auront apporté à la population du dépôt le contingent le plus considérable ; les chiffres suivants démontrent qu'il n'en est rien. Le chiffre de 2100 mendiants, dont il vient d'être question, se décompose ainsi qu'il suit :

Sous le rapport de l'âge. (état n° 3)

de 60 ans et au dessus	371
de 21 à 60 ans	1551
au-dessous de 21 ans	178
Total.	2100

Sous le rapport de l'état physique. (état n° 4)

Reclus totalement infirmes	326
Atteints de quelques infirmités partielles n'excluant pas la possibilité de travailler	537
Parfaitement sains	1237
Total.	2100

C'est-à-dire que plus des trois quarts des mendiants étaient dans l'âge où l'homme peut se suffire par le travail, et qu'un sixième seulement pouvait chercher dans les infirmités une excuse à la paresse.

Sous le rapport de la moralité, cette population n'a pas été plus intéressante. Le relevé des positions judiciaires en fait foi (état n° 5).

Reclus repris de justice connus	690
Reclus en surveillance	214
Total	904

C'est-à-dire que près de la moitié des mendiants, indépendamment du délit de mendicité, s'étaient rendus coupables d'autres crimes ou délits. Plusieurs appartiennent à la population des bagnes, et leurs dossiers donnent la preuve des plus déplorables antécédents.

Il est naturel de se demander quel est au juste le contingent des nationaux et des individus originaires de notre département, dans le chiffre total de la population du dépôt, pendant dix années. Le voici (état n° 6) :

Français	1642
Piémontais	332
Allemands	51
Autres nations	75
Total	2100

Et si nous voulons serrer de plus près nos investigations en ce qui regarde l'origine des mendiants au point de vue de notre territoire, il suffira de jeter un coup-d'œil sur l'état n° 6 *bis*, qui la résume ainsi :

Individus originaires des Bouches-du-Rhône	294
Individus originaires d'autres départements	1346
Etrangers	460
Total	2100

Ces chiffres sont éloquents ; ils donnent la mesure de la charité locale ; ils apprennent que la mendicité se recrute presqu'entièrement parmi ces individus dépaysés, étrangers au sol, et que rien ne rattache aux appuis naturels de la misère digne d'intérêt : la famille et la commune. Ils nous apprennent de plus que l'impôt perçu par le mendiant, au détriment du pauvre véritable, était payé presque en entier par une charité peu éclairée, aux vagabonds de tous les pays et non aux indigents, qui avaient les premiers droits à ses secours.

L'administration s'est toujours préoccupée de rendre aussi légère que possible aux finances départementales la charge que lui impose l'entretien des mendiants séquestrés au dépôt de mendicité ; lieu d'amendement pour les individus ayant leur domicile de secours dans le département, lieu de passage pour ceux qui n'y ont point de droit aux secours

publics. Le dépôt a servi à les classer et à diriger ensuite ces derniers sur leurs lieux d'origine. Cette étude a fait l'objet d'un contrôle constant; elle a amené les résultats les plus avantageux, qui ressortent clairement des états de mouvement.

L'état n° 8 fait connaître, en classant les reclus d'après leur origine, les motifs des sorties et permet d'apprécier la manière dont l'administration a disposé pendant ces dix années des individus mis par la loi, à sa disposition.

Ce document, dans lequel, en définitive, se trouve classée toute la population de la période décennale, sauf les 49 individus restant au 1er janvier 1860, résume, en quelque sorte, tous les faits qu'il nous importe de connaître:

1° Nous y retrouvons, année par année, le chiffre des rapatriements et des expulsions, donnant un nombre total de 1451 individus étrangers au département, c'est-à-dire plus des deux tiers de la population totale, savoir: 1127 Français d'autres départements, 324 étrangers à la France, tous gens exerçant, sans droit aucun aux secours locaux, leur parasite industrie parmi nos populations charitables.

2° 227 individus ont fait l'objet de mesures spéciales et ont pu obtenir leur sortie, soit qu'ils aient été réclamés par des parents ou des patrons qui ont répondu de leurs moyens d'existence, soit qu'ils aient été placés convenablement, soit enfin qu'ils aient pu être renvoyés dans leurs communes.

3° 256 ont été renvoyés sans conditions, ayant amassé un petit pécule et offert quelques garanties d'amendement. Ce sont généralement ceux pour lesquels la mendicité était plutôt un fait accidentel qu'une habitude prise.

4° Vingt-neuf aliénés ont été placés dans les asiles spéciaux. On remarquera ici un fait qui mérite d'être noté, c'est qu'à l'inverse de tout ce qui s'est passé pour les faits précédents, c'est le département des Bouches-du-Rhône qui, nonobstant l'infériorité relative du chiffre des mendiants qui

en sont originaires, présente le chiffre le plus élevé d'individus atteints d'aliénation mentale, disons plus, la presque totalité des cas constatés. Nous avons trouvé l'explication de ce fait dans les conditions suivantes :

Presque toutes les affections mentales dont ces individus étaient atteints, étaient antérieures à leur entrée dans l'établissement ainsi qu'il en est, du reste, presque toujours des cas d'aliénation constatés dans nos prisons départementales. Ce fait établi, on comprend de suite pourquoi notre département presque seul a apporté son contingent dans cette catégorie. L'aliéné indigent ne voyage pas comme le mendiant nomade, d'autre part lorsque la maladie ne présente pas les caractères dangereux exigés par la loi pour les placements d'office dans les asiles, on voit bien souvent dans les familles pauvres et surtout dans les petites localités, le malade abandonné par les siens ne trouver de ressources que dans la commisération publique, heureux lorsqu'il ne devient pas en même temps le jouet des enfants et de la populace. C'est dans cette position qu'ont été trouvés en état de mendicité presque tous les individus qui plus tard, soumis aux investigations du médecin, ont été conduits du dépôt à l'asile, et c'est ce qui explique pourquoi ils appartiennent à la population locale, et surtout pourquoi leur nombre mis en regard de celui des mendiants reclus est en proportion presque décuple de ce qu'il devrait être d'après les lois habituelles de répartition de l'aliénation mentale. Le fait qui ressort de notre statistique est donc un résultat dont il faut se féliciter au point de vue et de la police générale, et surtout de l'humanité.

5° et 6° notons seulement par ordre les cinq évasions constatées au tableau n° 8 et arrivons aux décès qui présentent au même point de vue que le paragraphe précédent une observation intéressante. 83 décès sont enregistrés, dans la période décennale, 44 sont applicables aux mendiants

originaires des Bouches-du-Rhône, 39 à ceux qui lui sont étrangers et encore faudrait-il tenir compte des individus y ayant acquis un domicile de secours. C'est-à-dire que notre département qui ne figure que pour un septième dans le chiffre total des sorties, est représenté par plus de la moitié dans celui des décès. Il y a à ce fait deux causes, l'une est inhérente à la nature même des choses ; c'est que les étrangers résidant dans le dépôt et étant expulsés aussi promptement que possible, y ont peu de chances de mortalité ; mais cette part faite aussi large que possible, il n'en reste pas moins un chiffre de décès imputable aux Bouches-du-Rhône hors de proportion avec celui des individus qui en sont originaires, et la seconde raison de ce fait que les chiffres ne nous permettent pas de nier, achève de paraître dans le tableau n° 9, (âge des décédés), qui combiné avec les précédents nous force à conclure qu'un certain nombre de vieillards et d'infirmes ayant droit aux secours hospitaliers, sont par suite de l'insuffisance de ces secours maintenus au dépôt, seul asile qu'ils puissent trouver contre la misère.

Nous avons voulu rapprocher ce fait des récidives dont l'Etat n° 10 donne la répartition et fait connaître la progression constante, et nous avons constaté que la plupart de ces récidives appartiennent aux individus de la localité, tour à tour arrêtés et relâchés, en sorte que dans ces derniers temps, ils ont pu former une forte partie de la population. Si nous remarquons, en outre, que depuis quelque temps par suite d'un certain relâchement dans la constatation des délits, les mendiants étrangers tendraient à se produire de nouveau sous des formes d'autant moins déguisées que les agents subalternes chargés de les poursuivre se montrent plus tolérants, nous aurons formulé la seule critique qu'il y ait à élever contre le fonctionnement de l'institution depuis dix ans ; et ne perdons pas de vue

que ces faits sont étrangers à l'organisation elle-même, qu'ils sont purement accidentels, et que toute l'économie dont nous venons de donner l'analyse n'en reste pas moins avec les immenses résultats que nous avons signalés au point de vue de la véritable charité et de l'ordre public.

II.

Du dépôt de Mendicité de Marseille.

Nous venons de vous faire connaître, Messieurs, ce qu'est la population sequestrée dans le dépôt de mendicité de Marseille. Permettez-nous de vous donner quelques détails sur l'Etablissement qui les reçoit et sur le mode d'administration qui le régit.

Ce fut en 1845 que la création d'un dépôt de mendicité fut décidée par le Conseil général du département. Vous vous rappelez les myriades de mendiants agglomérés à la porte de tous nos lieux de réunions échelonnés, sur toutes nos places publiques et nos rues les plus fréquentées ; il vous souvient de ces exhibitions dégoûtantes de plaies et d'infirmités vraies ou simulées, des obsessions dont le passant était l'objet et qui finissaient par obtenir de lui une aumône arrachée à la lassitude plutôt qu'à la charité.

On savait d'autre part que ce hideux métier n'était pas aussi misérable qu'il pouvait le paraître, on citait tel mendiant qui dotait très convenablement ses filles, on savait ce qu'il en pourrait coûter pour exposer une famille à la pitié publique, on soupçonnait ce que pouvait rendre cette exhibition d'enfants souffreteux à ceux qui les prenaient ou les recevaient à bail. On savait que dans certaines rues de nos vieux quartiers se passaient des scènes dignes de la cour des miracles, scènes attestant que si le siècle avait marché pour une certaine portion de la population, il était resté stationnaire pour d'autres, et que la truanderie avait

traversé nos révolutions publiques ou sociales en conservant ses allures, percevant les mêmes impôts et en dépensant le produit dans les mêmes orgies. Les populations des campagnes n'ignoraient pas d'autre part ce que leur coûtait la mendicité ambulante, s'exerçant souvent en troupe dans les fermes écartées ou les petites localités, intimidant quand elle n'apitoyait pas, très proche voisine des détrousseurs de grand chemin, autre souvenir d'époques moins policées.

Un tel état de choses ne pouvait évidemment subsister dans un pays tel que le nôtre, l'administration s'en émut à bon droit et mit à l'étude la question de la suppression de la mendicité dans les Bouches-du-Rhône. Cette question avait déjà, vous le savez, Messieurs, fait l'objet des recherches de votre compagnie. Dès l'année 1827 elle s'en était préoccupée, et le recueil de vos travaux renferme à ce sujet des documents et des considérations du plus haut intérêt, qui ont pu être consultés avec fruit toutes les fois que la question de la mendicité s'est agitée dans nos contrées.

Ce fut l'un des chefs de division de la préfecture, dont la haute capacité administrative est de notoriété publique, qui fut chargé par M. le préfet de Lacoste des études difficiles qui devaient servir de base aux mesures à prendre.

Le mémoire présenté à cette occasion par M. Sauze fut tel qu'on devait l'attendre de l'un des savants rédacteurs de la Statistique des Bouches-du-Rhône, membre lui-même de la Commission désignée par notre compagnie pour élaborer le travail consigné dans nos annales et que je viens de rappeler. L'auteur se posa et résolut un triple problème. Rechercher la force numérique de la mendicité dans les Bouches-du-Rhône. Etablir en l'état de notre législation la jurisprudence applicable aux mendiants. Déterminer les bases sur lesquelles on doit organiser un Dépôt de mendicité.

Il fit connaître que la population des mendiants n'était

pas aussi nombreuse que l'embarras et le scandale qu'ils causaient pouvaient le faire supposer, et à ce point de vue les faits sont même restés en dessous des prévisions. Il analysa savamment les articles 274, 275, 276 du Code pénal et le décret de 1808 qui font loi sur la matière, et reconnut que malgré leurs imperfections, ils pouvaient suffire à atteindre le but proposé. Enfin, il traça les éléments d'organisation d'un dépôt répressif, conçu d'après les principes d'une bonne administration pratique, en évalua les dépenses et fit voir qu'elles seraient bien au dessous des services rendus.

Le Conseil-général adoptant en principe les conclusions de ce remarquable travail arrêta la création de notre dépôt de mendicité, dont diverses circonstances notamment la crise de 1848 ajournèrent l'ouverture jusqu'en 1850.

Le dépôt fut conçu comme établissement essentiellement répressif. Toutefois, cédant à un sentiment honorable, sans doute, mais qui prouvait que tout en reconnaissant l'importance du mal qu'on allait combattre on ne s'était pas complètement rendu compte du caractère spécial de la mendicité, le Conseil accéda à une proposition tendant à annexer à l'établissement projeté un quartier dit d'*hospitalité* destiné à recevoir des reclus volontaires et soumis à un régime moins sévère que les reclus condamnés par les tribunaux. C'était mettre l'hospitalité à côté du lieu de correction et reconnaître : ou que les ressources de la charité publique étaient insuffisantes dans le département et qu'en dehors des moyens dont elle disposait, il y avait lieu d'y suppléer par cette nouvelle création hospitalière, ou bien, si l'on convenait que le véritable pauvre trouvait parmi nous les secours dont il avait besoin, c'était atténuer d'une manière permanente les effets de l'institution qui allait fonctionner.

D'accord avec les conclusions du mémoire de M. Sauze, et

suffisamment édifié par une expérience de dix années, nous estimons qu'un quartier d'hospitalité n'a pas sa raison d'être dans un dépôt de mendicité, et nous comptons établir de plus que c'est cette confusion entre la répression et la bienfaisance qui a été la cause principale de la stérilité qui a si souvent frappé depuis la promulgation du décret de 1808, les efforts tentés pour la répression de la mendicité.

Nous avons dit ce qu'est la population du dépôt depuis dix ans; nous allons faire connaître le mode d'administration d'après lequel il a fonctionné, et nous pourrons déduire de ces données certaines de l'expérience, quelques lumières pour la solution du problême difficile qui nous occupe.

Le dépôt de mendicité des Bouches-du-Rhône est situé dans l'ancien local dit du Refuge, vieux bâtiment d'une étendue bien supérieure aux besoins de la population qu'il reçoit habituellement, mal distribué pour l'économie des services, telle qu'on l'entend aujourd'hui dans nos établissements publics.

Un directeur, agissant sous l'autorité préfectorale, est placé à sa tête, un aumônier résidant, un médecin, sont chargés du service réligieux et du service de santé; des surveillants, une surveillante, une infirmière sont préposés à la garde des reclus et aux services généraux.

Le régime alimentaire fût primitivement conforme à celui des prisons départementales, mais l'état sanitaire de cette population, généralement usée par la paresse, les excès, les misères d'une vie nomade subitement assujettie à des habitudes d'ordre et de régularité, exigea quelques modifications que nous proposâmes et qui furent adoptées par l'autorité supérieure. Des aliments gras sont distribués deux fois par semaine, et chaque reclus reçoit, de plus, un quart de litre de vin par jour, mêlé à une quantité d'eau suffisante. Depuis l'adoption de ce régime, les admissions à l'infirmerie sont devenues très-rares.

Chaque reclus reçoit, à son entrée, un vêtement complet; il est assujetti à une discipline sévère. Le travail est de règle dans la maison, et tous les hommes valides y sont astreints lorsqu'il est possible d'introduire quelque industrie au milieu de cette population, dont l'aptitude aux travaux utiles et productifs des industries régulières est à peu près nulle.

Un tiers du produit du travail appartient au mendiant; une partie est mise en réserve pour lui servir de pécule à sa sortie.

Ces produits sont généralement de peu d'importance à cause du peu d'aptitude que je signale. Les mendiants n'ont guère été occupés qu'à la fabrication des étoupes et à quelques travaux du service intérieur. Le résultat le plus avantageux a été obtenu en 1853 et en 1859, où la somme des gains s'est élevée à 1679 fr. 22 c. et 1644 fr. 13 c.

On voit que c'est là un résultat de minime importance. Le détail en est consigné dans le tableau suivant:

ANNÉES.	PRODUIT BRUT du TRAVAIL fr.	cent.
1850	273	32
1851	821	02
1852	1,102	74
1853	1,679	22
1854	1,085	41
1855	1,132	17
1856	843	20
1857	1,085	65
1858	1,461	90
1859	1,644	13
	11,128	76

Le mode d'administration du régime économique du dépôt des Bouches-du-Rhône, est celui qui nous paraît convenir le mieux à ce genre d'établissement ; il participe à la fois de la régie simple et de l'entreprise. Il est pourvu à toutes les fournitures par voie de marchés spéciaux. Le vestiaire, le blanchissage et les denrées alimentaires donnent lieu à des entreprises partielles qui dispensent de suivre le mouvement des matières premières dans les écritures toujours si compliquées, mais indispensables des économats, tout en permettant à l'administration de surveiller et de contrôler toutes les livraisons.

Les frais de cette organisation sont minimes, Messieurs, surtout en comparaison des résultats que nous vous avons fait connaître par des chiffres certains. C'est environ 25,000 francs qu'il en coûte par an au département pour subvenir à toutes ces dépenses. Comparez-les avec ce qu'engloutissait, sans emploi utile, ce gouffre de la mendicité, et vous reconnaîtrez qu'il n'est pas possible de réprimer à moins de frais un grand et dangereux abus.

On s'est préoccupé quelquefois du rapport qui existe entre les frais généraux, notamment ceux du personnel d'administration et de surveillance et les dépenses personnelles des mendiants retenus au dépôt. Les premiers de ces frais représentent, en effet, un tiers environ de la dépense totale. On s'est demandé si cette proportion n'était pas trop élevée. A cette objection, nous répondons qu'un dépôt comme celui des Bouches-du-Rhône, devant exister comme épouvantail pour le mendiant et non comme asile charitable, son idéal est d'arriver à renfermer le plus petit nombre possible de mendiants, tout en conservant les moyens de suffire à tout moment à toutes les éventualités de la répression. De là, la nécessité d'avoir un cadre toujours prêt à fonctionner. Ce cadre étant réduit, pour le dépôt de Marseille, au strict nécessaire, il n'y a plus à en faire peser les frais sur le prix de

journée (qui sera d'autant plus élevé que l'on dépensera moins), mais à le considérer comme une base fixe, condition inévitable de l'existence même de l'institution.

Ces données générales suffisent pour vous fixer, Messieurs, sur l'organisation du dépôt et la simplicité de ses rouages. En ce qui touche aux personnes, la question est plus difficile, et vous avez pu vous rendre compte par l'examen des entrées et des sorties, des détails d'un pareil service, et des soins qu'il réclame, pour répondre au but de l'institution et éviter les abus qui pourraient résulter d'un examen trop superficiel de la population.

Notre législation donne à l'administration un pouvoir à peu près discrétionnaire sur les mendiants conduits à l'expiration de leur peine dans un dépôt de mendicité. Ce pouvoir en quelque sorte illimité sur la liberté du reclus, est certainement comme principe un vice de cette législation, mais nous n'avons pas en ce moment à l'examiner à ce point de vue.

Le mendiant étant sequestré au dépôt pour un temps en quelque sorte illimité, il convient de se préoccuper dès son entrée de la durée du séjour qu'il devra y accomplir, tant au point de vue de la répréssion, qu'à celui des droits de l'humanité et aussi des intérêts de l'administration; de là l'examen et le contrôle individuels dont les reclus sont l'objet :

En principe, le dépôt étant créé en vue seulement de l'extirpation de la mendicité dans le département, il n'y a pas à se préoccuper de l'amendement du mendiant qui lui est étranger. Cette considération est la base d'un premier classement entre les mendiants ayant leur domicile de secours dans le département, tel qu'il est déterminé par la loi du 24 vendemiaire an II, et ceux qui n'y ont pas encore acquis ce domicile. Ces derniers devront être évacués du dépôt le plutôt possible dans l'intérêt des finances départementales

qui ne sont tenues à rien à leur égard. Ils sont : ou étrangers à la France, ou français d'autres départements, de là une enquête sur leur véritable origine, qui doit aboutir à un rapatriement, à une expulsion, ou simplement au renvoi sur la limite du département, sous l'escorte de la gendarmerie. L'administration veille à ce que les formalités préalables à ces opérations subissent le moins de retard possible. Toutefois, il est souvent sursis au transférement des récidivistes de cette catégorie. En voici la raison : malgré les écueils et les dangers dont la mendicité est entourée parmi nous, il paraît qu'elle constitue encore une industrie assez lucrative, puisque des individus réintégrés dans leur pays après emprisonnement et internement au Dépôt, n'ont rien de plus pressé que de s'exposer à de nouveaux dangers, et reviennent souvent de l'étranger ou de l'extrémité de la France, pour exploiter la mine féconde que renferme parmi nous, la charité locale plus ou moins bien éclairée. A ceux-là est imposé un séjour plus prolongé au Dépôt à titre de mesure correctionnelle.

Restent les mendiants appartenant au département. Ceux-là, vous l'avez vu, Messieurs, sont les moins nombreux; ils se rangent en deux catégories; la première, la plus nombreuse, se compose des fainéants, des vagabonds qui ne savent pas trouver une vie honorablement gagnée dans les fécondes ressources de nos industries locales; à ceux-là une réclusion plus ou moins prolongée, l'obligation du travail, la perspective de ne sortir qu'après avoir amassé un pécule qui leur permette de rechercher de l'ouvrage à leur sortie. Quelques-uns ont été amendés de la sorte, placés par les soins d'intermédiaires bienfaisants; d'autres à peine sortis sont retombés dans leurs anciennes habitudes, et il en est dont la vie, depuis dix ans, se passe entre le dépôt et l'état de liberté, dont ils ne savent pas utiliser les loisirs.

Restent enfin les mendiants valétudinaires ou âgés

appartenant au département, leur nombre est restreint, et la statistique que nous vous présentons démontre qu'il diminue chaque jour. Nous avons dit, dans la première partie de ce travail, que leur place n'était pas au Dépôt, mais bien dans les établissements hospitaliers du département ; que les efforts de l'administration ont eu constamment pour but de les y faire classer le plustôt possible. Tous ont du reste reçu sous forme de prescriptions médicales, tous les secours et les adoucissements que comportait leur état. Hôtes exceptionnels d'un établissement répressif, ils y ont été l'objet d'un régime exceptionnel.

Vous remarquerez, Messieurs, que dans le résumé que nous venons de faire du mode d'administration du Dépôt de mendicité des Bouches-du-Rhône il n'a pas été question du quartier d'hospitalité, ouvert lors de la création de l'établissement ; c'est que ce quartier n'a jamais fonctionné. Si, lors de l'ouverture et dans la première quinzaine qui a précédé la mise en vigueur de l'arrêté prohibitif de la mendicité, il eut été formulé des demandes d'admission, il était dans l'esprit de la loi de les accepter et d'ouvrir le quartier aux mendiants qui auraient recherché cette réclusion volontaire, mitigée par un réglement plus doux que celui du Dépôt proprement dit.

Ceux qui connaissent les habitudes de la mendicité apprendront sans étonnement qu'il ne s'est présenté aucune demande. Oui, Messieurs, parmi ces hommes qui vivaient d'aumônes publiques, parmi ces mendiants en apparence sans asile et sans pain, auxquels on annonçait qu'un asile était ouvert, et que la mendicité allait être interdite, il ne s'est pas trouvé un individu qui ait voulu échanger sa vie précaire et vagabonde, contre la certitude d'une existence sûre et relativement confortable, achetée au prix de la discipline de l'ordre et du travail. Les plus aisés ont immédiatement émigré et porté chez nos voisins, leur triste mais

lucrative industrie, les autres ont préféré courir les chances de la répression dont les effets allaient se faire bientôt sentir. Ce fait est caractéristique, il peint le mendiant aussi bien et mieux peut être que ce que nous venons de dire sur son compte.

Le quartier d'hospitalité ne s'ouvrant pas pour les mendiants pris pour ainsi dire au dépourvu, n'avait plus de raison d'être du moment où ce que j'appelerai le quart d'heure de grâce était passé; il n'y avait plus à distinguer que le pauvre véritable et le mendiant de profession; à l'un l'hospice, les mille soins de la charité publique et privée, à l'autre la prison d'abord, le Dépôt correctionnel ensuite.

Le quartier hospitalier fut et demeura de fait supprimé.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conclusion.

Nous venons de vous dire Messieurs, aussi succinctement que possible ce qu'a été et ce qu'est encore l'administration d'un Dépôt répressif, nous vons avons démontré les résultats immenses qu'il a produits; en d'autre termes nous vous avons fait connaitre, le bienfait, et les moyens pratiques qui l'ont procuré. Il nous reste à nous fixer sur deux questions souvent agitées et à déduire leur solution des faits que nous venons de vous exposer.

Tous les dépôts de mendicité ne sont pas administrés comme celui que nous venons de décrire, les uns ont adopté la forme répressive et sont assimilés à des établissements pénitentiaires, les autres peut-être mieux dans la légalité telle quelle découle de notre jurisprudence administrative, ont adopté la forme hospitalière et sont administrés comme des établissements de bienfaisance. Laquelle de ces deux formes convient le mieux à ces établissments?

Deuxième question : tous les départements ne sont pas placés sous le régime répressif de la mendicité, si comme nous croyons l'avoir démontré ce régime est fécond en bons résultats sociaux, ne convient-il pas, n'est-il pas juste de le généraliser, et alors quel est le moyen d'y parvenir ?

Poser la première question, après ce que nous venons d'entendre c'est à notre sens la résoudre. La mendicité est un délit; les mendiants sont généralement des hommes dangereux, souvent des malfaiteurs. Les dépôts de mendiants doivent être des établissements pénitentiaires et non des hospices, l'erreur administrative où l'on est tombé à ce sujet, nous l'avons dit a frappé de stérilité le décret de 1808 : on a reconnu le principe mais on a reculé devant la conséquence ! nous estimons quand à nous que tant que l'on confondra sur un point quelconque le pauvre et le mendiant on ajournera la solution du problème de l'extinction de la mendicité, et ceci, nous nous croyons en droit de l'affirmer tant pour le fond que pour la forme : pour le fond, passez en revue les 2,000 mendiants dont nous avons analysé l'origine, et vous n'hésiterez pas à leur assigner la classification que nous réclamons pour eux; pour la forme, considérez la différence si notable de dépenses que comporte le régime pénitentiaire et l'administration hospitalière (dont le savant admistrateur de WATEVILLE, constatait avec tant de justesse les frais exagérés, dans son intéressant rapport général de 1855,) et vous n'hésiterez pas non plus à demander pour les mendiants des établissements moins onéreux que nos hospices et nos asiles.

Cette question se lie naturellemet à la suivante : la généralisation du système répressif de la mendicité, C'est une anomalie véritable que de voir dans un pays tel que le nôtre la mendicité interdite dans un département, alors que dans les autres départements limitrophes, elle s'exerce à

loisir ; bien plus, (le fait du département des Bouches-du-Rhône l'a prouvé), la répression qui s'exerce chez l'un a pour résultat d'augmenter la population des mendiants chez ses voisins. Une telle répartition n'est point équitable, à chacun ses charges, à chacun ses obligations. Une plus grande soldarité doit s'établir entre les divers points du territoire, on cherche aujourd'hui à se débarrasser de la mendicité mais on s'inquiéte peu de la rejeter chez autrui ; ce n'est point à notre avis ainsi que doit procéder une nation organisée comme la France.

La loi de 1838 sur les aliénés, a réalisé d'immenses bienfaits en quelques années, et admirablement équilibré les charges publiques en ce qui touche aux dépenses des aliénés ndigents; il nous semble que les principes qu'elle pose peuvent être utilement appliqués à la mendicité. Ces principes sont communs, et à l'organisation régulière des secours légitimement dûs aux indigents réellement incapables de se suffire à eux mêmes, et aux frais de répression de la mendicité publique et professionnelle. En effet : dans une société bien organisée tout homme valide doit se suffire, et tout homme honnête doit trouver le moyen d'éviter, si non la pauvreté, qui est une des conditions de la nature humaine, du moins la mendicité, qui accuse toujours, ou les vices de l'individu ou un défaut d'organisation sociale. L'échelle légale des secours telle que la loi de 1838 la comprend et qu'il faut l'entendre pour la misère véritable, est graduée entre la famille, et les grandes individualités publique : la Commune, le Département, l'Etat, qui tous sont tenus et obligés à ce qu'un individu qui ne peut réellement se suffire ne meure pas de faim. En dehors de l'assistance obligatoire et officielle, s'étend le cercle de la charité privée aussi puissante, souvent plus efficace,qui la complète, allège ses charges, qui doit, dans un but moral et chrétien, tendre

sans cesse à subvenir directement aux besoins du pauvre, et seconder l'action de l'Etat, en s'éfforçant de généraliser dans la plus grande mesure possible, les moyens préventifs : l'emploi de l'épargne, l'association de prévoyance, Quand tout cela existe Messieurs, je ne vois plus de place pour le mendiant, et sa profession est bien réellement un délit. Je vais dire en peu de mots, comment je comprends la répartition des charges publiques qui résultent de sa répression; mais permettez-moi de vous faire remarquer que l'idée de l'organisation des secours et de la répression de la mendicité est loin d'être l'apanage des temps modernes; les principes du décret de 1808 dont on a bien à tort accusé la dureté ne sont pas nouveaux au fond. A plusieurs siècles de distance un autre empereur, avait envisagé sous le même point de vue cette haute question de police sociale, et l'on trouve dans les Capitulaires de CHARLEMAGNE ces dispositions significatives. « Quand aux mendiants qui courent « le pays, nous voulons que chacun de nos fidèles nourisse « *ses pauvres*, soit sur son bénéfice soit dans sa maison et « ne leur permette pas d'aller mendier ailleurs, et si l'on « trouve de tels mendiants qui *ne travaillent pas de leurs* « *mains, que personne ne s'avise de leur rien donner.* »

Obligation de subvenir aux besoins de l'indigent véritable, et par suite *interdiction* de la mendicité; telle est en substance toute cette doctrine dont l'application n'est si difficile que par suite de nombreux mal entendus qui viennent compliquer la question.

Cette application, nous la résumerions sommairement de la manière suivante : chaque département aurait à s'assurer du fonctionnement régulier de tous les secours auxquels le malheureux a des droits incontestables; il aurait à subvenir à l'insuffisance des ressources des communes pauvres qui ne pourraient secourir les mendiants *invalides* et *infirmes* qui y seraient légalement domiciliés, et ne pourraient se

suffire, soit par leur travail, soit par le concours de leur famille. La sérieuse organisation de ce service d'assistance publique remplacerait efficacement l'ouverture du dpéô comme lieu d'asile, qui dans l'économie du décret de 1808, doit précéder de quinze jours la déclaration de répression de la mendicité. Elle ferait cesser cette confusion entre les moyens d'assistance et de châtiment, qui est le vice radical de l'ordre de choses suivi jusqu'à ce jour et l'une des causes principales de la stérilité des efforts tentés depuis soixante ans. Cette organisation terminée, chaque département constituerait immédiatement un lieu de répression destiné à recevoir le mendiant de profession. A défaut de cette création, il traiterait avec l'un des départements les plus voisins qui aurait déjà formé un établissement pénitentiaire suffisant. Les mendiants, dûment avertis par une mise en demeure publique, seraient exposés, dès lors, à toute la rigueur de la loi. Conduits dans les dépôts à l'expiration de la peine que les tribunaux auraient jugé nécessaire de prononcer contre eux, ils seraient, comme aujourd'hui, tenus à la disposition de l'administration. Dans les Dépôts, se classeraient toutes les situations; l'indigent infirme, qu'une circonstance malheureuse aurait pu y conduire, serait immédiatement dirigé sur son domicile légal pour y recevoir, suivant le cas, les secours de la famille, de la commune ou du département, on ne le retiendrait qu'en cas de récidive et lorsqu'il serait démontré qu'il a préféré les ressources honteuses de la mendicité, à celles que la charité publique ou privée pouvait lui offrir, il serait, dès lors, assimilé au mendiant valide. Ce dernier serait soumis immédiatement au régime répressif, aux frais du département intéressé avec le concours de la commune du domicile, jusqu'à ce qu'il eut donné des preuves sérieuses d'amendement, en remboursant sur le produit de son travail tout ou partie des dépenses qu'il occasionne, et en amassant un pécule. Le taux de ce pécule pourrait être

fixé par le jugement de condamnation, afin de faire cesser ce qu'il y a d'arbitraire dans la durée indéterminée de la séquestration, telle qu'elle résulte de la législation actuelle.

Ces mesures, généralisées sur tout le territoire de l'Empire, nous paraissent devoir assurer l'extinction complète de la mendicité. Sans entrer dans le détail de leur exécution, nous pensons devoir indiquer un écueil qui pourrait la compromettre : nous pensons qu'on doit éviter avec soin de donner aux travaux des dépôts de mendicité une direction industrielle, et nous parlons par expérience. Nous avons vu à l'œuvre nos deux mille mendiants, prétendus tailleurs, cordonniers, menuisiers, etc., et nous pouvons affirmer, à l'honneur du travail sérieux et intelligent, que nous n'avons pas trouvé parmi eux un *bon ouvrier* dans la véritable acception du mot. Si, par impossible, on eût cherché à donner un état à ces hommes aux longues habitudes oisives et vagabondes, pas un n'eût peut-être réussi, au bout de plusieurs années, à vivre des produits d'une industrie à laquelle on l'eût initié dans de telles conditions. A notre avis, il n'y a qu'un moyen de faire travailler utilement le mendiant, tout en le moralisant, c'est de lui donner une pioche et de l'astreindre aux travaux de l'agriculture. C'est indiquer que les Dépôts de mendicité doivent, à notre sens, pour produire des fruits sérieux, être transformés en péniteuciers agricoles.

Messieurs, nous n'avons voulu, et nous n'avons pu dans cette lecture, déjà bien longue, faire autre chose qu'esquisser quelques idées générales suggérées par l'étude de la mendicité dans notre département. Nous espérons avoir fait comprendre notre pensée: Distinguer avec soin le mendiant de profession du pauvre véritable. Nous avons fait connaître le premier et nous pensons avoir détruit tout préjugé bienveillant à son égard. Nous demandons contre lui une ligue générale une répression efficace ; nous ne voulons pas que,

chassé d'une partie de notre beau pays, il trouve asile dans une autre. Mais, après l'avoir frappé comme il le mérite, amendé s'il est possible il nous sera doux de songer à adoucir le sort du pauvre véritable. Le Christ, notre Maître, consacrant à la fois et l'infirmité de l'espèce humaine et la perpétuité de la charité, a dit : *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous*, et nous savons que si nous pouvons extirper la mendicité, nous ne pouvons que soulager la misère ; mais nous savons aussi que, si l'abîme du paupérisme est profond, les ressources de la charité sont immenses, qu'elles sont le trésor précieux auquel le chrétien peut puiser sous mille formes différentes. Refusons au mendiant une aumône importune, mais sachons la faire parvenir au pauvre véritable. Le sou jeté au coin d'une borne, abaisse celui qui le donne et celui qui le reçoit, l'obole portée dans la mansarde, honore l'un et l'autre, en les rapprochant par les liens sacrés de la grande fraternité chrétienne.

Tableaux Statistiques.

N° 1. *Entrées.*

Années	Hommes	Femmes	Totaux
1850	140	18	158
1851	224	16	240
1852	171	10	181
1853	210	25	235
1854	215	39	254
1855	165	24	189
1856	133	18	151
1857	177	30	207
1858	254	36	290
1859	180	15	195
Totaux....	1869	231	2100

N° 2. *Journées de Présence.*

Mendiants.	en 1850	en 1851	en 1852	en 1853	en 1854	en 1855	en 1856	en 1857	en 1858	en 1859	Totaux.
Hommes.	9185	22341	17341	18280	11464	13102	9888	12315	17789	16892	148597
Femmes.	1366	2862	2039	3642	3552	2785	2781	1965	3073	1702	25767
Totaux..	10551	23203	19380	21922	15016	15887	12669	14280	20862	18594	174364

N° 3. Répartition d'après l'âge.

AGE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux.
Reclus âgés de 60 ans et au dessus.	29	57	32	56	56	30	24	39	48	20	371
Id. de 21 à 60. .	118	184	138	163	178	134	112	155	210	159	1551
Id au dessous de 21	11	19	11	16	20	25	15	13	32	16	178
Totaux.	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 4. Répartition d'après l'état physique à l'entrée.

ÉTAT PHYSIQUE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Mendiants entrés totalement infirmes.	20	44	15	37	45	36	25	37	41	26	326
Mendiants atteints d'infirmités partielles n'excluant pas la possibilité de travailler.	31	92	45	69	83	51	39	48	46	33	537
Mendiants parfaitement sains	107	104	121	129	126	102	87	122	203	136	1237
Totaux	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 5. Répartition d'après la position judiciaire.

POSITION JUDICIAIRE DES MENDIANTS.		1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Repris de justice......		28	69	39	132	67	56	45	67	105	82	690
Individus en surveil.	Par jugem^t antérieur.	8	24	24	23	12	10	5	14	7	5	132
	Par suite du jug^t qui a prononcé l'envoi au dépôt.	4	11	9	7	8	14	14	6	14	2	82
Antécédants inconnus.		118	136	109	73	167	109	94	120	164	106	1196
TOTAUX......		158	240	184	235	[illegible]54	189	151	207	290	195	2100

Etat n° 6. Répartition d'après la nationalité.

NATIONALITÉ DES MENDIANTS	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	TOTAUX.
Français...........	132	191	153	184	203	151	113	153	210	150	1642
Piémontais..........	16	32	19	36	38	33	25	40	61	34	332
Allemands..........	4	9	5	5	3	2	8	6	3	6	51
Autres Nations	6	8	4	10	10	3	5	8	16	5	75
TOTAUX.......	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 6 *bis*. *Répartition d'après l'origine.*

ORIGINE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Français des Bouches-du-Rhône.	37	41	18	33	32	23	21	24	38	27	294
Id. d'autres départements.	95	150	135	151	171	128	92	129	172	123	1316
Etrangers.	26	49	28	51	51	38	38	54	80	45	460
TOTAUX.	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 7. *Etat général des Sorties.*

MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1850	Totaux
Hommes.	80	217	195	220	195	184	140	167	237	192	1827
Femmes.	13	16	8	22	40	26	25	24	35	15	224
TOTAUX.	93	233	203	242	235	210	165	191	272	207	2051

N° 8. Etat présentant les motifs des

MOTIFS DES SORTIES.	MENDIANTS ORIGINAIRES DES BOUCHES-DU-RHONE.										
	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Rapatriés ou expulsés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Placés, réclamés ou renvoyés dans leurs communes	9	11	13	17	4	7	7	3	4	4	79
Sortis sans conditions	1	6	4	19	13	16	15	17	21	24	136
Aliénés placés dans les asiles	3	3	1	4	2	2	2	1	2	»	20
Evadès.	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2
Décédés	»	6	7	12	5	4	4	1	3	2	44
Totaux.	13	26	25	52	25	29	28	22	31	30	281

sorties et leur répartition d'après l'origine.

Mendiants originaires d'autres départemements.											Mendiants étrangers.											TOTAL général.
1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux.	
[illegible]	128	128	130	150	126	70	89	133	127	1127	11	29	26	32	29	25	29	46	60	37	324	1451
[illegible]	10	5	6	1	12	13	6	13	5	79	7	9	5	9	10	6	6	5	11	1	69	22
9	6	2	1	1	2	4	11	16	»	72	2	2	2	3	9	4	9	7	4	6	48	256
»	1	»	»	1	1	2	1	1	»	7	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	2	2:
1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
»	3	1	4	6	1	3	3	2	1	24	»	1	1	4	3	4	»	1	1	»	15	8
[illegible]	148	136	142	159	142	92	110	165	133	1311	20	43	34	48	51	39	45	59	76	44	459	205

N° 9. Age des décédés.

De 21 à 30 ans	4
De 31 à 40 »	4
De 41 à 50 »	14
De 51 à 60 »	23
De 61 à 70 »	26
De 71 à 80 »	8
De 81 à 90 »	4
Total.	83

N° 10. Récidives.

1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	TOTAL
4	16	15	35	31	22	26	44	50	40	283

N° 11. Mouvement général.

ORIGINE DES MENDIANTS.	ENTRÉES.			SORTIES.			RESTANT au 31 DÉCEMBRE	
	hommes.	femmes.	Total.	hommes.	femmes.	Total.	hommes.	femmes
Ayant domicile de secours dans les Bes-du-Rhône. . .	372	95	467	349	91	440	23	4
Appartenant à d'autres départements	1155	79	1234	1148	78	1226	17	1
Etrangers.	342	57	399	330	55	385	2	2
Totaux	1869	231	2100	1827	224	2051	42	7

N° 12. Dépenses du Dépôt.

EXERCICES.	DÉPENSE TOTALE francs.	cent.
1850	46,300	92 (1)
1851	28,545	90
1852	25.887	62
1853	28,935	90
1854	24,192	72
1855	26,871	60
1856	22,124	54
1857	23,246	81
1858	25,134	42
1859	23,754	02

(1) Frais de premier établissement compris.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Mouvement de la population en France depuis le commencement du XIXe siècle jusqu'en 1856, par M. le Marquis DE BAUSSET-ROQUEFORT, *membre correspondant de la Société de statisque de Marseille.*

Objet et Plan de cette Étude.

Le mouvement de la population est un des faits sociaux dont l'observation est la plus instructive et la plus utile; Dans tous les temps, les gouvernements organisés ont du connaître le chiffre de leur population par âge, par sexe, par contrée, ainsi que la proportion successive de son accroissement.

Le plus ancien livre du monde nous a transmis les dénombrements des familles des patriarches; MOÏSE fit deux dénombrements du peuple Juif : le premier, après la sortie d'Egypte (1490 ans avant l'ère chrétienne), le second avant la conquête de la terre promise (1).

Les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Celtes, etc., etc. eurent leurs recensements (2).

En France, les roles de capitation et le dénombrement des feux de chaque commune servirent pendant longtemps au réglement de l'impôt.

Sous LOUIS XIV, le Maréchal de VAUBAN fit recueillir tous

(1) Biblia Sacra. liber numerum. C.I. n. 1 et seq.-C.III. n. 15 et seq.- C. XXVI n. 2. et seq.- C. XXXI— evangelium sec. Lucam C. II. v. 1 et seq.

(2) HERODOTE hist. liv. II. C.117.—CÉSAR, guerre des Gaules liv. I. — FLORUS liv. I. C. 6. — TACITE annal. l. II. C. II — Cod. THEODOSIEN — JUSTINIEN — ULPIEN Liv. L. t. XV. leg. 2. 3. 4. DIGEST. etc. PLUTARQUE, C. XXVIII t. 2 p. 583. édit. de réisk.— DUREAU de la MALLE, économie politique des Romains t. 1. p. 195 166—200, etc, etc.

les renseignements propres à faire connaître exactement la population de chaque province.

La progression ascendante du nombre des habitants, constatée tous les cinq ans par les recensements officiels, montre le développement des forces viriles et des besoins généraux. Cette notion permet de prévoir quelles sont les quantités de denrées indispensables à la subsistance; elle devient un élément essentiel de la repartition des charges publiques ; elle donne la mesure des ressources et de la puissance de la nation ; elle est également nécessaire à l'administration publique, à l'histoire du pays, à la science économique.

Les mariages et les naissances offrent des indications intéressantes sur la fécondité humaine.

L'étude attentive de l'augmentation ou de la diminution des naissances et des décès met sur la voie des causes climatériques, hygiéniques, morales, économiques, politiques, sociales qui, dans les zones diverses, dans les contrées agricoles, dans les centres industriels, dans les grandes agglomérations, dans les années d'abondance, dans les disettes, dans les temps calmes, dans les révolutions, pendant la paix, durant la guerre, etc, développent ou ralentissent les naissances et les décès, déterminent l'immigration ou l'émigration.

La distinction des naissances légitimes et naturelles fournit un indice du dégré de moralité. Cet indice devient plus complet par le rapprochement des chiffres annuels des abandons de nouveaux nés et des crimes, notamment des attentats aux mœurs et de tous les actes consommés par l'abus de la position, de l'autorité, de la force, du vice, contre l'innocence sans défiance et la faiblesse sans défense.

Après quelques indications très succinctes sur la distribution de la population par superficie et par circonscriptions administratives; sur sa division par origine, par culte, par

état civil et par profession, nous nous attacherons, avec un soin particulier, à rechercher les causes et à constater l'importance de la progression de la population en France depuis le commencement du XIXe siècle ; du ralentissement de la population pendant les deux périodes quinquennales 1846 à 1855 ; du déplacement des habitants d'un lieu à un autre et de l'abandon de l'agriculture pour les travaux plus lucratifs ; de la progression ascendante des naissances illégitimes, des morts-nés, des abandons d'enfants nouveaux-nés, des crimes contre les personnes. Les décès nous donneront les termes exacts de la durée moyenne de la vie humaine.

CHAPITRE Ier.

POPULATION DE LA FRANCE.

§ Ier *Distribution de la population par superficie, par département, par arrondissement et par commune.*

Les circonscriptions administratives ont été déterminées par les intérêts généraux, locaux et particuliers qui ne permettaient ni la division uniforme du territoire, ni la répartition proportionnelle de la population par superficie.

La surface totale de la France est de 52, 768,600 hectares 47 c., soit 26,714 lieues carrées 221 millièmes (statistique de la population T. I. page 94.) Le dernier recensement (de 1856) constate une population de 36,039,364 habitants, ce qui assigne en moyenne : 1° à chacun des 86 départements une superficie de 613.588 hectares (310 lieues carrées 623 millièmes) et 419,062 habitants ; 2° à chacun des 365 arrondissements, 144,571 hectares (73 lieues carrées 188 millièmes) et 98,737 habitants ; 3° à chacune des 36,835 communes, 1,432 hectares (0, lieues carrées 725 millièmes) et 978 habitants ; 4° à la France entière 1,349 habitants par

Tableaux Statistiques.

N° 1. *Entrées.*

Années	Hommes	Femmes	Totaux
1850	140	18	158
1851	224	16	240
1852	171	10	181
1853	210	25	235
1854	215	39	254
1855	165	24	189
1856	133	18	151
1857	177	30	207
1858	254	36	290
1859	180	15	195
Totaux....	1869	231	2100

N° 2. *Journées de Présence.*

Mendiants.	en 1850	en 1851	en 1852	en 1853	en 1854	en 1855	en 1856	en 1857	en 1858	en 1859	Tota[illegible]
Hommes.	9185	22341	17341	18280	11464	13102	9888	12315	17789	16892	148[illegible]
Femmes.	1366	2862	2039	3642	3552	2785	2781	1965	3073	1702	25[illegible]
Totaux..	10551	23203	19380	21922	15016	15887	12669	14280	20862	18594	174[illegible]

N° 3. Répartition d'après l'âge.

AGE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux.
Reclus âgés de 60 ans et au dessus.	29	57	32	56	56	30	24	39	48	20	371
Id. de 21 à 60. .	118	184	138	163	178	134	112	155	210	159	1551
Id au dessous de 21	11	19	11	16	20	25	15	13	32	16	178
TOTAUX.	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 4. Répartition d'apr ès l'état physique à l'entrée.

ÉTAT PHYSIQUE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Mendiants entrés totalement infirmes.	20	44	15	37	45	36	25	37	41	26	326
Mendiants atteints d'infirmités partielles n'excluant pas la possibilité de travailler.	31	92	45	69	83	51	39	48	46	33	537
Mendiants parfaitement sains	107	104	121	129	126	102	87	122	203	136	1237
TOTAUX	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 5. *Répartition d'après la position judiciaire.*

POSITION JUDICIAIRE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Repris de justice.	28	69	39	132	67	56	45	67	105	82	690
Individus en surveil. Par jugemt antérieur.	8	24	24	23	12	10	5	14	7	5	132
Individus en surveil. Par suite du jugt qui a prononcé l'envoi au dépôt.	4	11	9	7	8	14	14	6	14	2	82
Antécédants inconnus.	118	136	109	73	167	109	94	120	164	106	1196
TOTAUX.	158	240	184	235	254	189	151	207	290	195	2100

Etat n° 6. Répartition d'après la nationalité.

NATIONALITÉ DES MENDIANTS	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	TOTAUX.
Français.	132	194	153	184	203	154	113	153	210	150	1642
Piémontais.	16	32	19	36	38	33	25	40	61	34	332
Allemands.	4	9	5	5	3	2	8	6	3	6	51
Autres Nations . , ...	6	8	4	10	10	3	5	8	16	5	75
TOTAUX.	158	240	184	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 6 bis. *Répartition d'après l'origine.*

ORIGINE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Français des Bouches-du-Rhône.	37	41	18	33	32	23	21	24	38	27	294
Id. d'autres départements.	95	150	135	151	171	128	92	129	172	123	1316
Etrangers.	26	49	28	51	51	38	38	54	80	45	460
TOTAUX.	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 7. *Etat général des Sorties.*

MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1850	Totaux
Hommes.	80	217	195	220	195	184	140	167	237	192	1827
Femmes.	13	16	8	22	40	26	25	24	35	15	224
TOTAUX.	93	233	203	242	235	210	165	191	272	207	2051

N° 8. Etat présentant les motifs des

MOTIFS DES SORTIES.	Mendiants originaires des Bouches-du-Rhone.										
	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Rapatriés ou expulsés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Placés, réclamés ou renvoyés dans leurs communes	9	11	13	17	4	7	7	3	4	4	79
Sortis sans conditions	1	6	4	19	13	16	15	17	21	24	136
Aliénés placés dans les asiles	3	3	1	4	2	2	2	1	2	»	20
Evadès.	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2
Décédés	»	6	7	12	5	4	4	1	3	2	44
Totaux.	13	26	25	52	25	29	28	22	31	30	281

§ 2. *Division de la population par origine, par culte, par état-civil, par profession.*

Par Origine.

Français	35,388,814	35,402,339	Suisses	25,485
Naturalisés Français.	13,525		Espagnols. . .	29,736
Anglais.	20,357		Polonais. . . .	9,338
Allemands	57,061	268,828	Autres	45,176
Belges	128,103		d'origine inconnue.	2,268
Italiens	67,307			
		35,671,467		112,003

Total. 35,783,170

Par Culte.

Catholiques		34,931,032	Total des Chrétiens	35,679,364
Réformés	480,507	748,332		
De la confession d'Augsbourg.	267,825			
Iraélites	73,975			
d'autres Cultes	26.348	403,806	Total des autres Cultes	403,806
de Cultes non constatés.	3,483			
			Total	35,783,170

(1)

1) Répartition par culte des populations du plus grand nombre des états de l'Europe.

Résumé :		
Catholiques . .	122,115,093	=51.24 p. 0/0.
Protestants . .	49,377.182	=20.68.
Juifs.	2,913,662	= 1.22.
Autres.	63,969,914	=26.86.
	238,375,851	

(Journal de la Société de Statistique de Paris, juillet 1860, pag. 24).

Par Etat-Civil.

	Hommes.	Proport. sur 100		Femmes.	Proport. p. 100
Garçons .	9,972,232=	56.04 p. 0/0	Filles. . .	9,351,795=	51.99 p. 0/0
Mariés . .	6,986,223=	39.26 —	Mariées .	6,948,828=	38.63 —
Veufs . . .	836,509=	4.70 —	Veuves. .	1,687,583=	9.38 —
	17,794,964=	100		17,988,206=	100

35,783,170

La proportion de chaque sexe est : sexe masculin 49.73 p. 0/0 ; sexe féminin 50.27 p. 0/0. (2)

Par profession.

Agriculteurs propriétaires, ou non propriétaires, journaliers, domestiques, fermiers, cultivateurs,		20,351,628
Industriels, grande industrie (fabrication de tissus, exploitation des mines, carrières, etc. fabrication de la fonte, du fer, de l'acier, des autres métaux, d'objets divers)	2,094,371	9,904,515
Petite industrie et commerce (batiments, habitants, alimentation, transports, commerce, professions diverses)	7,810,144	
Rentiers, pensionnés, fonctionnaires, militaires, médecins, avocats, professeurs, artistes, hommes de lettres, étudiants, ecclésiastiques, religieux etc.		3,991,026
Domestiques (attachés à la personne, au ménage, aux établissements publics, etc.		753,505
Mendiants, vagabonds, détenus dans les prisons, admis aux hospices.		782,496
Total.		35,783,170

(2) La division de la population par âge se trouve au chapitre Ve, sur la durée moyenne de la vie humaine.

La moitié des agriculteurs possède des parcelles du sol ; un grand nombre de personnes appartenant aux industries, au commerce, aux professions libérales et même à la domesticité sont liées à l'agriculture par la propriété.

(3)

(3) En 1851, on a classé séparément les femmes et les enfants reconnus vivre du produit de la profession du chef de famille (près de 12 millions).

En 1856, on a classé le nombre des individus vivants directement ou indirectement d'une profession connue, le chef de famille, sa femme et ses enfants, ses domestiques, ses ouvriers, ses employés.

Toute commune au dessus de 2,000 âmes a été considérée comme urbaine, et au dessous rurale, non comprise la population flottante.

Population urbaine	9,844,828
rurale	26,194,536
	36,039,364

Sur 100 habitants il y en a	27,31	des villes
et	72,69	des campagnes.
	100,00	

Voici quelles étaient les proportions

	en 1846	en 1851	en 1856
	—	—	—
Population rurale. .	75.28	74.52	72.69
urbaine.	24.72	25.48	27.31
	100.00	100.00	100.00

CHAPITRE II.

Mouvement de la population en France depuis le commencement du XIXe siècle.

Pour mettre en évidence le mouvement de la population, nous rapprocherons dans un même tableau les chiffres de la population, des naissances, des décès, des mariages par année et par périodes de cinq, de vingt-cinq et de cinquante-cinq ans, avec les moyennes annuelles de chaque période.

Nous distinguerons l'accroissement provenant de l'excédant des naissances sur les décès, ou de l'excédant de l'immigration sur l'émigration à chacune des périodes, comparativement soit à la période précédente, soit à l'année 1801. Nous indiquerons aussi la proportion de l'accroissement successif aux mêmes époques.

La date de la progression ascendante des naissances et de la population indiquera toujours les années prospères ; l'augmentation des décès et le ralentissement de la population signaleront les temps calamiteux. Cet enseignement constant explique naturellement le mouvement de la population ; il réfute la théorie anti-morale et anti-sociale du règlement des naissances dans le mariage qu'on voudrait ériger en prévoyance inspirée par le bien être.

Dans le cours de cette étude, nous reconnaîtrons que le degré de la misère est le régulateur des abandons d'enfants nouveaux-nés et que son influence se retrouve, plus ou moins directement, dans la plupart des accidents et des crimes, même dans ceux qui sont déterminés par des causes particulières.

Tous nos calculs comparatifs reposent sur les documents officiels publiés depuis 1836. Nous avons considéré les

dénombrements effectués successivement depuis le commencement du XIX[e] siècle comme offrant toute l'exactitude possible. Après avoir pesé mûrement les raisons produites pour démontrer l'imperfection des recensements antérieurs à 1836, nous sommes restés convaincus que ces imperfections, lors même qu'elles existeraient, n'affecteraient pas sensiblement le chiffre total de la population constaté par chaque dénombrement. Les variations les plus prononcées, à certaines époques, bien loin d'infirmer à nos yeux l'exactitude des dénombrements, nous paraissent, au contraire, justifiées par les circonstances politiques, sociales, prospères, ou calamiteuses, des temps où elles se sont produites. (1)

(1) On a contesté l'exactitude des dénombrements de 1801 et de 1806, principalement à cause de l'accroissement exceptionnel de population que présente le second. Ce résultat nous parait, au contraire, mériter toute confiance, car, en 1800, la révolution, l'émigration, la guerre civile et la guerre étrangère avaient diminué considérablement la population, tandis qu'en 1806 le retour de l'ordre et le rapatriement durent relever son chiffre bien au dessus de l'excédant des naissances sur les décès.

Il n'existe aucun dénombrement de 1806 à 1820, ce qui ne permet pas de distinguer avec certitude le mouvement de la population appartenant aux années de guerre 1806 à 1814, de celui afférant aux années de paix 1815 à 1820.

L'exposé de la situation de l'Empire a fourni l'évaluation approximative de la population en 1811 : ce document constate un déficit qu'on peut supposer beaucoup plus grand.

L'allégation que le recensement de 1826 aurait été dressé à l'aide du calcul de l'excédant des naissances sur les décès est démentie par l'accroissement provenant de l'immigration, outre l'excédant des naissanses.

L'application du principe du domicile, jusqu'en 1836, et du principe de la résidence depuis 1841 n'a pu modifier notablement le chiffre total de la population.

Le recensement de 1851 a donné, pour la première fois, la division de la population par âge, par profession, par nationalité, par culte, comme en Angleterre, en Belgique et dans d'autres états. En 1856, on a éliminé provisoirement les enquêtes sur le culte, sur la nationalité, sur les infirmités extérieures qui avaient donné lieu à des refus et à des réclamations.

TABLEAU n° 8. Mouvement de la population, en Fr
de vingt-cinq et de cinquante

ANNÉES.	POPULATION d'après les recensements.	NAISSANCES par année.	NAISSANCES par périodes.	DÉCÈS par année.	DÉCÈS par périodes.	Par l'ex naissa sur les
	habitants					
1801	27,349,003	903,688		761,813		
1802	»	918,703		772,058		
1803	»	919,020	4,561,329	881,892	4,146,933	414,3
1804	»	907,305		897,734		(1
1805	»	912,613		833,436		
Moyennes ann.	»	»	912,265. 8	»	829,386. 6	82,8
1806	(1) 29,107,425	916,179		781,827		
1807	»	925,117		803,174		
1808	»	912,840	4,619,326	773,773	3,837,711	781,
1809	»	933,391		748,655		(2
1810	»	931,799		730,282		
Moyennes ann.	»	»	923,865. 2	»	767,542. 2	456,
1811	(2) 29,092,734	926,904		766,275		
1812	»	883,945		769,531		
1813	»	895,580	4,653,652	774,926	3,946,661	706,9
1814	»	994,082		872,980		(3
1815	»	953,141	(5)	762,949		
Moyennes ann.	»	»	930,730. 4	»	789,332. 2	141,3
1816	(3) 0	968,934		723,699		
1817	»	944,475		750,633		(3
1818	»	914,577	4,775,534	755,547	3,785,175	990,
1819	»	987,567	(5)	785,996		
1820	»	959,981		769 300		
Moyennes ann.	»	»	955,106, 8	»	757,035	198,0
1821	(3) 30,461,875	965,364		741,302		
1822	»	972,632		777,037		
1823	»	963,327	4,858,983	743,467	3,826,018	1,032
1824	»	984,158	(5)	764,138		(4
1825	»	973,502		800,074		
Moyennes ann,	»	»	971,796. 6	»	765,203. 6	206,
1826	(4) 31,858,937	»	»	»		
1801 à 1825	»	»	23,468,824	»	19,542,498	3,926
Moyennes ann.	29,573,995	»	938,753	»	781,700	157

1801 *à* **1855**, *par année, par périodes de cinq ,*
e l'accroissement successif et total.

…EMENT DE LA POPULATION			Proportion de l'accroissement d'un récens. à l'autre.		MARIAGES	
MODIFIÉ		Accroissement réel Total.	Sur le recensement précédent.	Sur la population de 1801.	par année.	par périodes.
l'immigration.	par l'émigration,					
			pour	0/0	198,516	
			6. 43	6. 43	202,911	
44,026	»	1,758,422			206,149	1,082,682
(1)		(1)			207,023	
					268,083	
,805. 2	»	351,684. 4	1. 286	»	»	216,536. 4
					209,854	
					213,240	
»	»	»	»	»	220.933	1,144,934
					267,964	
					232,943	
»	»	»	»	»	»	228,986. 8
					203,731	
					222,564	
»	»	»	»	»	387,186	1,252,546
					193,020	
					246,045	(5)
»	»	»	»	»	»	250,509. 2
					249,247	
					205,877	(5)
»	1,124,515	1,354,450	4. 65	4. 95	213,343	1,092,728
	(3)	(3)			215,258	
					209,003	
»	74,967. 66	90,296. 6	0. 31	»	»	218,545. 6
					222,694	
					235,805	
4,097	»	1,397,062	4. 586	5. 10	261,806	1,201,480
		(4)			237,773	(5)
					243,402	
849. 4	»	279,412. 4	0. 917	»	»	240,296
8,423	1,124,515	4,509,934		16. 48	»	5,774,370
325	44,980	180,398		0. 66	»	230,974. 8

Suite du Tableau du mouvement de la population en France, de **1801** *à* **185**

ANNÉES.	POPULATION d'après les Recensements.	NAISSANCES par année.	NAISSANCES par périodes.	DÉCÈS par année.	DÉCÈS par périodes.	ACCROI[SSEMENT] par l'excès des naissances sur les décès.
1826	31,858,937	992,266		837,610		
1827		980,135		791,565		
1828		976,949	4,882,820	837,516	4,077,715	805,105
1829		965,470		802,624		(6)
1830		968,000		808,400		
Moyennes ann.		»	976,564	»	815,543	161,021
1831	(6) 32,569,223	986,843		800,430		
1832		937,431		933,800		
1833		970,178	4,874,778	812,478	4,281,149	593,629
1834		986,490		918.028		(7)
1835		993,833		816,413		
Moyennes ann.		»	974,955 6	»	856,229 8	118,725
1836	(7) 33,540,910	979,746		747,668		
1837		943,741		853,071		
1838		963,099	4,797,162	817,501	3,999,088	798,074
1839		958,189		771,859		(8)
1840		952,387		808,989		
Moyennes ann.		»	959,432 4	»	779,817 6	159,614
1841	(8) 34,230.178	976,753		794,908		
1842		982,990		825,938		
1843		978,396	4,880,150	799,008	3,929,865	950,285
1844		959,484		768,026		(9)
1845		982,527		741,985		
Moyennes ann.		»	976,030	»	785,973	190,057
1846	(9) 35,401,761	965,866		820,918		
1847		901,861		849,054		
1848		940,156	4,747,971	836,693	4,241,746	506,225
1849		985,848		973,471		(10)
1850		954,240		761,610		
Moyennes ann.		»	949,594 2	»	848,349 2	101,245
1851	(10) 35,783,170	971,271		837,073		
1852		964,959		811,695		
1853		936,967	4,699,624	795,606	4,373,986	325,638
1854		924,091		992,779		(11)
1855		902,336		936,833		
Moyennes ann.		»	939,024 8	»	874,797 2	65,127
1856 (11)	36,039,364	»	»	»	»	»
1826 à 1850	»	»	24,182,881	»	20,529,563	3,653,318
Moyennes ann.	33,897,363	»	967,315	»	821,182	146,132
1801 à 1855	»	»	52,351,329	»	44,446,047	7,905,282
Moyennes ann.	32,342,234	«	951,842 34	»	808,110	143,732

ınée, par périodes de 5, 25 et 55 ans, avec l'accrois. successif et total.

…T DE LA POPULATION.			Proportion de l'accroissement d'un recensement à l'autre.		MARIAGES	
…MODIFIÉ						
…mmi-on.	par l'émigration.	accroissement réel Total	Sur le recensement précédent.	Sur la population de 1801.	par année.	par périodes.
					247,435	
-					255,929	
	94,849	710,286	2. 23	2. 60	246,446	1,270,823
					250,614	
	(6)	(6)			270,399	
	18,963	142,057	0. 446	»	»	254,164 6
					245,651	
					242,469	
053	»	971,687	2. 98	3. 55	263,553	1,298,401
1)		(7)			271,220	
					275,508	
144. 6	»	194,337 4	0. 596	»	»	259,680 2
					274,145	
					266,843	
	108,806	689,268	2. 05	2. 55	273,329	1,364,829
	(8)	(8)			267,174	
					283,338	
	21,761 2	137,863 6	0. 41	»	»	272,965 8
					282,370	
					280,584	
298	»	1,171,583	3. 42	4. 29	285,463	1,411,437
9)		(9)			279,782	
					283,238	
59 6	»	334,316	0. 684	»	»	282,287 4
					268,307	
					249,625	
	124,816	381,409	1. 08	1. 40	293,552	1,388,067
	(10)	(10)			278,903	
					297,700	
	24,963	72,281	0. 216	»	»	277,617 4
					286,984	
					281,360	
	69,444	256,194	0. 716	0. 936	280,609	1,403,705
	(11)	(11)			270,906	
					283,846	
	13,888 8	51,238 8	0, 143	»	»	280,741
	»	»	»	»	»	»
356	328,441	3,924,233	»	14, 39	»	6,733,577
,974	13,438	156,969	»	31, 77	»	269,343
,479—1,522,400		8,690,361	»	0, 577	»	13,911,652
785,079	»					
,954 -	27,680	158,006 56	»	»	«	252,939
-11,274	»,					

OBSERVATIONS SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION.

(1) La consolidation de l'ordre public, de 1801 à 1805, ramenait dans leur patrie 1,344,026 français; l'excès de 414,396 naissances sur les décès portait l'accroissement total de la population, durant ces cinq années, à 1,758,422 habitants. C'est l'augmentation la plus forte qui ait eu lieu.

(2) Aucun dénombrement en 1810; cependant les documents officiels indiquent, à cette époque, 29,092,734 habitants, ce qui accuse une diminution de 14,691 habitants, comparativement à la population recensée cinq ans auparavant, malgré l'excès de 781,615 naissances, élevant le déficit, par l'émigration, à 796,306 habitants. Une telle émigration n'est pas probable dans les circonstances politiques où l'on se trouvait; il faut croire que les décès des militaires n'auront pas été constatés exactement et que l'exécution des articles 96, 97, 98 du Code Napoléon, dont la promulgation était récente, aura été négligée; alors, au lieu d'avoir un excès de naissances on trouverait un excés de 14,691 décès.

(3) L'administration n'a publié aucun renseignement sur le chiffre de la population en 1816. La continuation de la guerre, jusqu'en 1814 et la double invasion du territoire, en 1814 et 1815, durent, incontestablement, affecter le mouvement de la population plus sensiblement encore qu'en 1811; il est donc rationnel de supposer qu'en 1816 la population était plus faible qu'en 1811 et que tout l'accroissement constaté par le dénombrement de 1821 provenait de la période 1816 à 1820.

La comparaison des dénombreménts de 1806 et de 1821 présente les résultats de dix années de guerre et de cinq années de paix; l'excès des naissances sur les décès serait de 2,478,965 et l'accroissement de la population n'étant que de 1,354,450, il y aurait eu émigration de 1,124,515 habitants, ce qui est inadmissible.

Nous avons rapporté les chiffres des naissances et des décès tels qu'ils sont dans les statistiques officielles; mais nous croyons qu'il faut compter, de 1806 à 1815, un excès de décès et que toute l'augmentation trouvée en 1821 provient d'un excès de 990,350 naissances et d'un rapatriement de 364,091 Français pendant les années de

paix 1816 à 1820. Cette opinion est corroborée par les résultats presque semblables réalisés durant la période suivante 1821 à 1825, dans les mêmes conditions de paix.

(4) Le recensement de 1826 constate un accroissement de population de 1,397,062 habitants, provenant de l'excès de 1,032,965 naissances et de 364,097 immigrations.

(5) Généralement l'augmentation du nombre des mariages accroit, dès l'année suivante ; celui des naissances; toutefois, quoique les mariages aient diminué après la guerre, la prospérité de la paix a suffi pour élever considérablement le chiffre des naissances.

(6) La période 1826 à 1830, troublée par l'agitation qui précède les révolutions, voit diminuer l'excès des naissances, par l'accroissement de 251,697 décès; l'immigration fait place à l'émigration de 94,819 habitants et, malgré l'accroissement de la population pendant les dix années précédentes, le dénombrement de 1831 n'offre qu'une augmentation de 710,286 habitants, à peu près la moitié de celle constatée cinq ans auparavant.

(7) Le malaise résultant de la révolution de 1830, le choléra, les troubles politiques accroissent la misère; l'excès des naissances descend; les décès augmentent; cependant l'immigration de 378,058 habitants que la révolution de 1830 avait sans doute éloignés, porte l'accroissement de la population à 971,687 habitants.

(8) De 1836 à 1840 l'excès des naissances remonte lentement, l'accroissement de la population reste au dessous de l'excès des naissances indiquant une émigration de 108,806 habitants.

(9) L'apogée du règne de Louis Philippe se place de 1841 à 1845 : les naissances augmentent, les décès diminuent, l'immigration se reproduit, l'accroissement de la population atteint le chiffre de 1,171,583. Cette époque rappelle celle, bien plus prospère encore, de 1826 qui précédait aussi une révolution et qui avec une population plus faible de plusieurs millions fournissait un accroissement de 1,397 mille habitants.

(10) Tous les signes de prospérité disparaissent bientôt devant les fléaux qui se succèdent sans interruption : inondations en 1846, disette et crise industrielle en 1847, révolution en 1848, choléra en 1849, socialisme menaçant, craintes pour le présent et pour l'avenir... Cette

période présente 132,179 naissances de moins et 311,881 décès de plus que la précédente; l'excès des naissances descend plus bas qu'on ne l'avait vu depuis 45 ans ; l'émigration s'élève à 124,816 habitants. L'accroissement de la population n'avait jamais été aussi faible en temps de paix.

(11) Les causes du ralentissement de la population se multiplient: continuation de l'inquiétude générale jusqu'à la reconstitution d'une autorité puissante contre les doctrines subversives, maladie de la vigne et des pommes de terre, insuffisance des récoltes de céréales, nouvelles épidémies du choléra et d'autres maladies soit en France, soit dans les armées de terre et de mer, guerre étrangère, inondations, misère conséquence inévitable de tant de calamités. En 1854 et 1855, les décès surpassent les naissances, ce qui réduit l'excès des naissances de la période quinquennale, 1851 à 1855, au chiffre de 325,638. L'accroissement de la population, durant la même période, n'étant que de 256,194 habitants, il faudrait supposer une émigration de 69,444 habitants, qu'aucun évènement n'a pu provoquer. Mais, en dehors de la population recensée, il y avait en Crimée 165,428 militaires, sans compter les marins des deux escadres de la mer Noire et de la mer Baltique, ce qui porte la population à 36,204,792 habitants et son accroissement à 421,622 habitants, alors, au lieu du déficit attribué à l'émigration, on trouve un excès de 95,984 habitants provenant d'une immigration qui à sa raison probable dans le retour de l'ordre et le raffermissement de l'autorité.

Le nombre annuel des mariages offre quelquefois les variations les plus prononcées; ces variations sont toujours déterminées par les circonstances qui modifient sensiblement l'état social, par le prix des denrées indispensables à la subsistance, ou par les conditions hygiéniques du pays.

Au commencement du siècle actuel, on ne comptait pas 200,000 mariages ; en 1805, le rapatriement d'un grand nombre de Français élevait leur chiffre à 268,083. Les mariages précoces contractés en vue d'éluder la loi de la conscription, portèrent leur nombre, en 1813, à 387,186; l'année suivante, la paix les réduisait de plus de moitié (à 193,020).

Depuis cette époque le minimum, en 1817, était de 205 mille 877 et le maximum, en 1850, de 297,700. La moyenne quinquennale la plus faible (218,545) se trouve de 1816 à 1820 et la plus forte (282,287) de 1841 à 1845. La moyenne générale, de 1801 à 1855, est de 252,939 par an.

On trouve 20,000 mariages de plus en 1830 que l'année précédente et 44,000 de plus en 1848 qu'en 1847; si ces deux faits se reproduisaient, dans des circonstances analogues, il faudrait en déduire que l'agitation, avant coureur des révolutions, ajourne les mariages et que les révolutions les plus menaçantes, telles que celle de 1848 ne prolongent pas cet ajournement.

Le nombre des couples mariés est évalué à 6,948,000, la durée moyenne du mariage est de 25 ans.

La proportion des mariages à la population est :

Dans les grandes villes, de 1	mariage sur	127	habitants.
Dans les autres villes,	id. . .	122	id.
Dans les campagnes	id. . .	137	id.
A Paris	id. . .	106	id.
Dans la France entière	id. . .	126	id.

La Seine et la Loire ont plus de mariages que les autres départements à cause du grand nombre d'adultes que l'industrie et le commerce ne cessent pas d'y appeler et d'y fixer; les départements d'inscription maritime, d'engagement militaire et d'émigration en ont moins.

De 1781 à 1784, il y avait, en France, 1 mariage sur 103 à 109 habitants.

Les chiffres les plus bas des naissances sont en 1812 et 1813 (883,945 — 895,580); les plus élevés en 1814, 1819, 1826, 1835. (994,082 — 987,567 — 992,266 — 993,834); la moyenne quinquennale la plus faible est celle de 1801 à 1805 et la plus forte de 1826 à 1830.

Les naissances légitimes sont dans la proportion :

A Paris de 2.15 par mariage contracté pendant l'année ;
Dans les autres villes de 2.91 id.
Dans la population rurale de 3.30 id.

Comparativement aux couples de tout âge, il n'y a que une naissance sur huit couples.

Il naît annuellement :

A Paris, 1 enfant sur. . . . . 32 habitants.
Dans les autres villes, 1 enfant sur. . . 35 id.
Dans la population rurale 1 enfant sur. 41 id.
En moye dans la France ente 1 enf. sur 38 à 39 id.

En distinguant les naissances naturelles des naissances légitimes, le département de la Seine ne présente plus que 1 naissance légitime sur 40 habitants, la population urbaine 1 enfant légitime sur 39 habitants, sans que le rapport soit modifié dans la population rurale.

Il faut remarquer que les mariages étant moins nombreux dans les campagnes, relativement à la population (1 sur 137 habitants) que dans les villes (1 sur 122 habitants), il est évident que les unions légitimes sont beaucoup plus fécondes dans les champs que dans les villes, quoique les naissances y paraissent dans une proportion moindre par rapport à la population.

Les départements religieux de la Bretagne conservent une fécondité exceptionnelle, ceux de la Normandie sont beaucoup moins féconds.

La proportion des naissances totales à la population est descendue de 1 naissance sur 29 habitants, en 1801, à 1 naissance sur 38 habitants, en 1856; la moyenne quinquennale était de 1 naissance sur 31.90 habitants en 1805 et de 1 naissance sur 38.37 habitants en 1855 ; la moyenne générale sur la population moyenne de 1801 à 1855, est de 1 naissance sur 33.90 habitants.

En 1784, on comptait 1 naissance sur 25 habitants.

Nous renvoyons au Chapitre IV tout ce qui concerne la progression des naissances naturelles et des morts-nés.

D'après la statistique de la population, les chiffres les plus bas des décès appartiendraient aux années 1816, 1810, (723,699 — 730 282) et les plus élevés aux années de choléra 1832, 1834, 1849 (933,800 —918,028 —973,471). Les deux années 1854 et 1855 ont fourni plus de décès qu'aucune autre (992,779 — 936,833), par suite d'une réunion exceptionnelle de calamités : épidémies, disette, inondations, guerre étrangère, etc.

Les moyennes quinquennales les plus faibles sont de 1816 à 1820, de 1806 à 1810, de 1821 à 1825 (757,035—767,542 — 765,203) ; les plus fortes de 1851 à 1855 (874,797), de 1831 à 1835 (856,229) de 1846 à 1850 (848,349); la moyenne sur la population moyenne, de 1801 à 1855, est de 1 décès sur 40,33 habitants.

La somme des décès, de 1806 à 1810, diffère peu de celle de chacune des deux périodes 1816 à 1820 et 1821 à 1825, ce qui paraît inconciliable avec la diminution de population constatée en 1811, malgré l'excédant, à cette époque, de 781,615 naissances. Ne doit on pas supposer que, pendant les guerres du premier empire, les décès des militaires n'auront pas été transcrits exactement sur les régistres des communes conformément aux articles 96 et suivants du Code civil ?

La proportion des décès est descendue de 1 décès sur 35 habitants, en 1801, à 1 décès sur 42 habitants, en 1841.

En 1784, on comptait 1 décès sur 28 habitants.

La mortalité de 1854 a dépassé les naissances dans le département de la Seine, de 8 pour cent ; dans les villes de 19 pour cent ; dans les campagnes de 6 pour cent ; dans la France entière de 7.5 pour cent.

La mortalité des enfants est plus prononcée à Paris et dans toutes les grandes villes qu'à la campagne.

Il est reconnu que les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

On vient de voir que l'accroissement le plus prononcé de la population s'est manifesté de 1801 à 1805, de 1821 à 1825, de 1841 à 1845. Nous pensons qu'un accroissement plus considérable appartient à la première période de paix (1816 à 1820) ; mais, comme il n'existe aucun document officiel sur le chiffre de la population en 1816, nous avons dû nous borner à motiver notre opinion dans les observations ci-dessus sous le n° 3 page 18.

Le mouvement de la population s'est ralenti de 1806 à 1810, de 1826 à 1830, de 1846 à 1855. Il suffit de rappeler ces époques pour signaler l'influence de la prospérité sur l'accroissement de la population et celle des calamités sur son ralentissement.

Malgré les variations si brusques, et quelquefois si fortes, de l'immigration et de l'émigration, ces deux mouvements opposés se compensent à peu près. En effet, l'excès de l'immigration sur l'émigration, de 1801 à 1855, n'apporte qu'un onzième dans l'accroissement de la population dont les 10/11es proviennent de l'excès des naissances sur les décès. Il faut même observer que, sans le rapatriement de 1,344,026 français de 1801 à 1805, les cinquante années de 1806 à 1855 présenteraient un accroissement provenant entièrement de l'excès des naissances sur les décès et même un déficit de 558,947 émigrants.

L'émigration s'est produite en 1830, 1838, 1848. L'immigration qui suit toujours les époques d'émigration, doit être considérée comme le retour dans leur patrie des Français que les mauvais jours en avaient éloignés. Quant à l'émigration de 1816 à 1820, elle n'est qu'apparente; le déficit provient de la période 1806 à 1815. Cette opinion est corroborée par l'observation d'une immigration de 364 mille individus pendant la période suivante 1821 à 1825; il ne serait pas rationnel d'admettre qu'il n'y ait pas eu une immigration plus grande encore dès les premières années de paix, après

les 25 années des guerres de la République et du premier Empire.

On répéte souvent qu'après une grande mortalité la nature répare ses pertes par une augmentation de naissances et une diminution de décès, c'est une erreur démontrée par les chiffres officiels de l'état civil. Lorsque les calamités publiques cessent, les naissances et les décès reprennent leur cours ordinaire et si les décès diminuent c'est uniquement parce que la mortalité antérieure a dévancé la mort d'un certain nombre de valétudinaires.

Les décès les plus nombreux sont aux années 1832-1834-1849; les moins nombreux ne suivent nullement ces années puis qu'on les trouve en 1810-1816-1821-1823. La moyenne de la période 1831 à 1835, composée de deux années de grande mortalité et de trois années ordinaires, présente moins de naissances que la période précédente et plus de décès que toutes les autres périodes.

Au reste, la variation des naissances et des décès, d'une année, ou d'une période à l'autre, ne peut avoir une influence sensible sur la population générale dont les naissances ne représentent que 1|89e, les décès 1|42e et l'excès annuel des naissances sur les décés 1|240e.

Les faits sur les quels nous venons d'appeler l'attention prouvent surabondamment que, toujours, la prospérité accroit les naissances et diminue les décés et que la misère ne manque jamais de diminuer les naissances et d'accroitre les décès; il ne faut donc pas attribuer le ralentissement de l'accroissement de la population à *un surcroît d'industrie et d'activité, à une aisance plus générale et plus grande, à des mœurs plus perfectionnées, à quelque chose de plus sur et de mieux réglé dans le mouvement des naissances et dans le gouvernement des intérêts qui déterminent ce mouvement* (Académie des sciences morales, séance du 3 janvier 1857.

Si la prévoyance humaine élude quelquefois la loi naturelle et la sanction divine du mariage, cette prévoyance est bien incertaine, ou fort rare, puisque son influence est si peu apparente dans le mouvement général de la population, tandisque l'influence de la misère y est constamment visible. Les agriculteurs, qui forment les deux tiers de la population, considèrent leurs enfants comme une richesse; les familles véritablement chrétiennes ne cessent pas de reconnaître la bénédiction céleste dans l'accomplissement des vœux que l'église répète aux époux, au nom du Créateur: *croissez et multipliez*.... Combien de noms illustres ne seraient pas effacés du livre des vivants si les mariages avaient été plus féconds, si la vanité des familles n'avait pas reservé aux ainés seuls les biens, les titres et les noms, si le même orgueil n'avait pas voué les cadets au célibat! Ne voit-on pas, tous les jours, des parents peu fortunés établir leurs nombreux enfants plus facilement et plus avantageusement que ceux qui, doutant de la providence, n'ont voulu avoir qu'un héritier! La soif des richesses rend plus difficile, pour toutes les familles, l'établissement des enfants; c'est là un signe non de moralité, de prévoyance et de bien-être; mais d'immoralité, d'imprévoyance et de décadence.

Sans doute *l'accroissement de la population n'est pas un signe nécessaire et incontestable de richesse, de lumière et de bien-être*; toutefois, on ne saurait le nier, le système économiste qui préconise le règlement de la fécondité des mariages, s'il pénétrait dans les mœurs, aurait pour résultat fatal de tarir la source de la richesse publique et de la puissance de la nation; car la population, d'abord stationnaire, ne tarderait pas à décroître rapidement. En éludant les lois naturelles de la reproduction, on n'arrêterait pas les fléaux meurtriers dont les ravages seraient alors irréparables. L'oubli des fins divines de la création conduirait inévitablement à des habitudes vicieuses qui transmettraient aux

générations futures une constitution physique appauvrie de plus en plus. Les superbes républiques de l'antiquité qui avaient fixé le nombre des enfants par mariage et qui faisaient périr tous les nouveaux-nés débiles ou difformes ont été frappées d'impuissance et de stérilité dans la postérité robuste conservée pour perpétuer leur grandeur.

Le libre arbitre choisit le bien ou le mal sans cesser d'être soumis à la double fin du corps et de l'ame; sans pouvoir arrêter le cours des lois immuables de la vie ou de la mort des individus, des familles et des nations.

Celui qui croit régler la fécondité humaine se prive des enfants qui devaient le faire revivre et transmettre son nom aux siècles futurs.

La théorie du réglement du nombre des enfants dans le mariage est contraire à la double fin de l'homme, à la perpétuité des familles, au développement de la richesse publique et de la puissance nationale, elle est profondément immorale. Les gouvernements ne sauraient protéger cette doctrine dissolvante; la religion chrétienne si éminemment sociale élève la chasteté au rang des vertus les plus méritoires, mais elle reprouve les calculs et les pratiques qui défient l'ordre divin de la création.

CHAPITRE III.

Accroissement. — Déplacement de la population.

Les recensements de 1851 et de 1856 ont fait naître de graves préoccupations sur le ralentissement de l'accroissement de la population et sur le déplacement ou l'émigration des ouvriers de l'agriculture.

Pour juger si ces préoccupations sont fondées, il faut rappeler les causes du ralentissement de la population depuis 1816, reconnaître quels sont les intérêts qui déterminent le déplacement des habitants d'un lieu à un autre et apprécier l'importance réelle de l'émigration des campagnes.

§. 1er *Ralentissement de l'accroissement de la population.*

Les causes du ralentissement de la population, de 1846 à 1855, ne sauraient être méconnues : inondations en 1846, disette et crise industrielle en 1847, révolution en 1848, choléra en 1849, agitation sociale, propagation des doctrines subversives, abandon du travail, guerre civile, craintes d'un bouleversement social, maladie de la vigne et des pommes de terre, insuffisance des récoltes de céréales, retour du choléra et d'autres maladies soit en France, soit dans les armées de terre et de mer, guerre étrangère, nouvelles inondations, misère résultant de tant de fléaux successifs ou simultanés pendant les années comprises dans les deux périodes quinquennales 1846 à 1850 et 1851 à 1855.

En 1847, les mariages avaient diminué de 33,000, les naissances de 80,000; les décès avaient augmenté de 107,00 mille, comparativement aux mariages, aux naissances et aux décès de l'année 1845; les 107,000 décès ont été attribués à la cherté des vivres. La disette prolongée de 1851 à 1855 est loin d'avoir causé tant de maux, graces aux mesures de

prévoyance décrétées par le gouvernement pour assurer l'importation des approvisionnements nécessaires à la subsistance. Sans la guerre étrangère, sans les épidémies qui ont sévi si cruellement, sans les inondations qui ont anéanti tant de ressources agricoles, la mortalité n'aurait pas dépassé les chiffres moyens ; en effet, les décès cholériques ont été évalués à 150,000, et *les documents officiels ont accusé* 60,000 *morts en Crimée, tous hommes d'élite qui auraient pu se marier et doubler leur nombre* (Académie des Sciences morales et politiques, 3 janvier 1857. M. C. Dupin.)

La mortalité de 1854 et 1855 s'explique donc naturellement par le concours continu de calamités, heureusement très exceptionnelles, qui ne changent pas les conditions normales du mouvement de la population. Toujours, la misère a diminué les naissances, augmenté les décès, ralenti le mouvement de la population ; toujours, dans les temps prospères, les naissances ont été plus nombreuses, les décès moindres, l'accroissement de la population plus prononcé.

On a prétendu que jamais l'accroissement de la population n'avait été aussi rapide qu'en 1846 et qu'il n'était jamais tombé aussi bas qu'en 1856 ; on est allé jusqu'à dire que tel département avait perdu le sixième de sa population, c'est-à-dire tous les ouvriers valides de l'agriculture et que la disette des dernières années était la conséquence de l'abandon des travaux agricoles pour les travaux plus lucratifs des villes, notamment de la Ville des Palais *dont l'augmentation aurait dépassé l'accroissement total de la France et absorbé, en outre, une partie du déficit d'un grand nombre de départements, etc.*

Ces faits auraient une gravité alarmante, s'ils étaient exacts et s'ils avaient l'importance qu'on leur prête ; il est facile d'en démontrer l'exagération.

Il y a une double erreur dans l'assertion *que* 1846 *et* 1856 *marquent les deux points extrêmes de l'accroissement et du ralentissement de la population :* l'accroissement de la population était bien plus grand en 1826 qu'en 1846, puisque, avec une population moindre de plusieurs millions, il s'élevait, en 1826 à 1,397,062 habitants et seulement à 1,171,583 en 1846. Le relevé de la population de 1811 constate une diminution de population de 14,691 habitants, diminution d'autant plus prodigieuse que l'excès des naissances était de 781,615, tandis qu'en 1856 il y avait accroissement de 256,194 habitants et que l'excès des naissances n'était que de 320,799.

Aucun département n'a perdu le sixième de sa population ; les deux départements qui ont plus souffert sont : la Haute-Saône qui a perdu 1/10e et l'Isère 1/22e. La position de ces départements dans le voisinage desquels on exécutait, alors, de grands travaux de terrassement, et qui n'étaient reliés qu'imparfaitement aux nouvelles grandes voies de communication, explique leurs pertes. L'achèvement de ces travaux aura sûrement fait rentrer un grand nombre d'ouvriers dans leurs communes.

« Vers le milieu du dix-huitième siècle, les économistes, « dans l'intérêt de leurs doctrines, propageaient l'idée « d'une diminution considérable de population qu'ils attri- « buaient à la guerre, à la misère des campagnes, à l'afflu- « ence dans les grandes villes, etc., etc. » (Journal de la Société de statistique de Paris, novembre 1860, pag. 135.) Aujourd'hui des préventions peu différentes reproduisent les mêmes doléances.

§. 2. *Déplacement des habitants d'un lieu à un autre, principalement des ouvriers de l'agriculture.*

La cause principale du déplacement des habitants d'un lieu à un autre est dans l'exécution des chemins de fer appelant les bras dans les lieux naguère inhabités et condamnés

à la stérilité par le défaut, ou par l'insuffisance,des voies de communication. Dans les localités où le travail ne manque jamais, où les ouvriers sont recherchés, où le prix de la main-d'œuvre est suffisamment rémunérateur, l'émigration n'est qu'une exception sans portée.

Les grands travaux publics ont permis d'assurer les moyens d'existence à un grand nombre de malheureux dont la misère n'aurait pas manqué d'être exploitée par les mauvaises passions, pendant les années calamiteuses qui se sont succédées après une révolution qui avait altéré si profondément, dans l'esprit des masses ignorantes et crédules, les idées d'ordre, de propriété et de moralité. Au reste, les mauvais ouvriers sont les seuls qui s'éloignent sans retour du foyer domestique ; les bons ouvriers ne deviennent jamais vagabonds et ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils changent de condition.

Le mouvement qui s'opère depuis quelques années est un classement plus utile des forces et des intelligences, plutôt qu'une émigration ; il suffit de jeter les yeux sur une carte des chemins de fer pour se convaincre que les pays dont les habitants se sont déplacés n'étaient pas encore reliés aux grandes artères de la vie sociale, du commerce et de l'industrie.

L'agriculture est la base de toutes les richesses, elle fournit au commerce une masse d'objets de première nécessité et aux fabriques les matières premières ; les deux tiers de la population sont attachés,par le travail ou par la propriété, à la culture du sol ; la terre est appelée avec raison la mère nourricière du genre humain ; les alarmes de l'agriculture ne peuvent manquer de répandre l'inquiètude ; car, ses souffrances sont celles de la société entière ; l'émigration des campagnes est profondément regrettable ; cependant le fait n'est pas nouveau et dans une certaine mesure, il est atténué par la proportion élevée de la population des communes

rurales relativement à celle des grandes villes, par la fécondité plus grande des familles d'agriculteurs et par la durée plus longue de la vie des ouvriers attachés au sol.

Paris, devenu le centre du réseau des chemins de fer qui relient les deux mers et les frontières, ne pouvait manquer d'attirer un grand nombre d'industries dont les établissements se sont multipliés autour du lieu le plus favorable au développement du commerce et aux progrès de toute nature.

Il s'en faut de beaucoup que l'accroissement de 305,354 habitants, constaté dans le département de la Seine par le dénombrement de 1856, appartienne à Paris; la part de l'arrondissement de St-Denis est de . . . . 122,242 hab.
Celle de l'arrondissement de Sceaux de. . . 62,028
L'arrondissement de Paris n'a reçu que. . . 121,084

Total. . . . . 305,354 hab.

L'augmentation de la population de Paris en 1856, provenait en partie du retour des habitants que la Révolution de 1848 en avait éloignés et qui n'y étaient pas encore rentrés complètement en 1851, époque à laquelle le chiffre de sa population était moindre qu'en 1846. La différence entre la population de Paris en 1846 et 1856 est de 120,449 habitants, ce qui ne donne, en moyenne, qu'une augmentation annuelle de 12,044 habitants dans une agglomération de onze cent mille âmes.

Trente ans auparavant, Paris n'avait que 713,966 habitants et l'accroissement de 1821 à 1825 s'élevait à 176,129 habitants, soit à 35,226 habitants par an; cet accroissement triple, avec une population moindre de 250 mille âmes, ne provenait pas plus alors de l'abandon des travaux agricoles que celui trois fois moindre signalé en 1856.

Le siège du gouvernement et des grands corps de l'état, les intérêts publics et privés les plus divers, les relations

commerciales avec toutes les contrées du monde, les concours industriels scientifiques et artistiques, les hautes études, la culture des sciences des lettres et des arts, les encouragements et les facilités qui développent les progrès de toutes sortes, les plaisirs même, etc., appellent et fixent dans la capitale beaucoup de personnes toutes les plus étrangères à la classe des ouvriers de l'agriculture; d'un autre côté, les perturbations sociales y produisent toujours une émigration considérable : le recensement de 1831 présentait pour la France entière un accroissement de 710,286 habitants et constatait que la population de Paris avait diminué de 115,757 habitants, malgré l'excès de 20,915 naissances, ce qui portait le déficit à 136,672 habitants, non compris l'accroissement inconnu qu'avaient dû produire incontestablement les quatre années antérieures à celle de la révolution.

Le dénombrement de 1851 ne pouvait pas faire connaître toute l'importance de l'émigration de la population de Paris en 1848; toutefois, il prouvait que, trois ans après la révolution, le retour de l'ordre, la reconstitution de l'autorité et les intérêts divers n'avaient ramené qu'une partie des émigrants, puisque le chiffre de la population en 1851 était encore inférieur à celui de l'année 1846.

Ces considérations démontrent que la population de Paris ne vient pas des campagnes et que, si dans les temps prospères sa progression ascendante est exceptionnelle, elle subit plus qu'aucune autre les conséquences des révolutions.

Le déplacement des populations est toujours déterminé par le développement de l'industrie et du commerce ; les grandes villes ne participent à ce mouvement que dans la mesure des avantages qu'elles procurent à l'industrie et au commerce. Cela est si vrai que, depuis le commencement du siècle, l'accroissement proportionnel de population le plus considérable s'est réalisé, non pas dans une ville, mais dans l'arrondissement de Saint-Denis.

On vient de voir que l'accroissement le plus prononcé de la population s'est manifesté de 1801 à 1805, de 1821 à 1825, de 1841 à 1845. Nous pensons qu'un accroissement plus considérable appartient à la première période de paix (1816 à 1820) ; mais, comme il n'existe aucun document officiel sur le chiffre de la population en 1816, nous avons dû nous borner à motiver notre opinion dans les observations ci-dessus sous le n° 3 page 18.

Le mouvement de la population s'est ralenti de 1806 à 1810, de 1826 à 1830, de 1846 à 1855. Il suffit de rappeler ces époques pour signaler l'influence de la prospérité sur l'accroissement de la population et celle des calamités sur son ralentissement.

Malgré les variations si brusques, et quelquefois si fortes, de l'immigration et de l'émigration, ces deux mouvements opposés se compensent à peu près. En effet, l'excès de l'immigration sur l'émigration, de 1801 à 1855, n'apporte qu'un onzième dans l'accroissement de la population dont les 10/11es proviennent de l'excès des naissances sur les décès. Il faut même observer que, sans le rapatriement de 1,344,026 français de 1801 à 1805, les cinquante années de 1806 à 1855 présenteraient un accroissement provenant entièrement de l'excès des naissances sur les décès et même un déficit de 558,947 émigrants.

L'émigration s'est produite en 1830, 1838, 1848. L'immigration qui suit toujours les époques d'émigration, doit être considérée comme le retour dans leur patrie des Français que les mauvais jours en avaient éloignés. Quant à l'émigration de 1816 à 1820, elle n'est qu'apparente; le déficit provient de la période 1806 à 1815. Cette opinion est corroborée par l'observation d'une immigration de 364 mille individus pendant la période suivante 1821 à 1825; il ne serait pas rationnel d'admettre qu'il n'y ait pas eu une immigration plus grande encore dès les premières années de paix, après

les 25 années des guerres de la République et du premier Empire.

On répéte souvent qu'après une grande mortalité la nature répare ses pertes par une augmentation de naissances et une diminution de décès, c'est une erreur démontrée par les chiffres officiels de l'état civil. Lorsque les calamités publiques cessent, les naissances et les décès reprennent leur cours ordinaire et si les décès diminuent c'est uniquement parce que la mortalité antérieure a dévancé la mort d'un certain nombre de valétudinaires.

Les décès les plus nombreux sont aux années 1832-1834-1849; les moins nombreux ne suivent nullement ces années puis qu'on les trouve en 1810-1816-1821-1823. La moyenne de la période 1831 à 1835, composée de deux années de grande mortalité et de trois années ordinaires, présente moins de naissances que la période précédente et plus de décès que toutes les autres périodes.

Au reste, la variation des naissances et des dècés, d'une année, ou d'une période à l'autre, ne peut avoir une influence sensible sur la population générale dont les naissances ne représentent que 1|89e, les décès 1|42e et l'excès annuel des naissances sur les décés 1|240e.

Les faits sur les quels nous venons d'appeler l'attention prouvent surabondamment que, toujours, la prospérité accroit les naissances et diminue les décés et que la misère ne manque jamais de diminuer les naissances et d'accroitre les décès; il ne faut donc pas attribuer le ralentissement de l'accroissement de la population à *un surcroit d'industrie et d'activité, à une aisance plus générale et plus grande, à des mœurs plus perfectionnées, à quelque chose de plus sur et de mieux réglé dans le mouvement des naissances et dans le gouvernement des intérêts qui déterminent ce mouvement* (Académie des sciences morales, séance du 3 janvier 1857.

Si la prévoyance humaine élude quelquefois la loi naturelle et la sanction divine du mariage, cette prévoyance est bien incertaine, ou fort rare, puisque son influence est si peu apparente dans le mouvement général de la population, tandisque l'influence de la misère y est constamment visible. Les agriculteurs, qui forment les deux tiers de la population, considèrent leurs enfants comme une richesse; les familles véritablement chrétiennes ne cessent pas de reconnaître la bénédiction céleste dans l'accomplissement des vœux que l'église répéte aux époux, au nom du Créateur: *croissez et multipliez*.... Combien de noms illustres ne seraient pas effacés du livre des vivants si les mariages avaient été plus féconds, si la vanité des familles n'avait pas reservé aux ainés seuls les biens, les titres et les noms, si le même orgueil n'avait pas voué les cadets au célibat! Ne voit-on pas, tous les jours, des parents peu fortunés établir leurs nombreux enfants plus facilement et plus avantageusement que ceux qui, doutant de la providence, n'ont voulu avoir qu'un héritier! La soif des richesses rend plus difficile, pour toutes les familles, l'établissement des enfants; c'est là un signe non de moralité, de prévoyance et de bien-être; mais d'immoralité, d'imprévoyance et de décadence.

Sans doute *l'accroissement de la population n'est pas un signe nécessaire et incontestable de richesse, de lumière et de bien-être*; toutefois, on ne saurait le nier, le système économiste qui préconise le règlement de la fécondité des mariages, s'il pénétrait dans les mœurs, aurait pour résultat fatal de tarir la source de la richesse publique et de la puissance de la nation; car la population, d'abord stationnaire, ne tarderait pas à décroitre rapidement. En éludant les lois naturelles de la reproduction, on n'arrêterait pas les fléaux meurtriers dont les ravages seraient alors irréparables. L'oubli des fins divines de la création conduirait inévitablement à des habitudes vicieuses qui transmettraient aux

générations futures une constitution physique appauvrie de plus en plus. Les superbes républiques de l'antiquité qui avaient fixé le nombre des enfants par mariage et qui faisaient périr tous les nouveaux-nés débiles ou difformes ont été frappées d'impuissance et de stérilité dans la postérité robuste conservée pour perpétuer leur grandeur.

Le libre arbitre choisit le bien ou le mal sans cesser d'être soumis à la double fin du corps et de l'ame; sans pouvoir arrêter le cours des lois immuables de la vie ou de la mort des individus, des familles et des nations.

Celui qui croit régler la fécondité humaine se prive des enfants qui devaient le faire revivre et transmettre son nom aux siècles futurs.

La théorie du réglement du nombre des enfants dans le mariage est contraire à la double fin de l'homme, à la perpétuité des familles, au développement de la richesse publique et de la puissance nationale, elle est profondément immorale. Les gouvernements ne sauraient protéger cette doctrine dissolvante; la religion chrétienne si éminemment sociale élève la chasteté au rang des vertus les plus méritoires, mais elle reprouve les calculs et les pratiques qui défient l'ordre divin de la création.

CHAPITRE III.

Accroissement. — Déplacement de la population.

Les recensements de 1851 et de 1856 ont fait naître de graves préoccupations sur le ralentissement de l'accroissement de la population et sur le déplacement ou l'émigration des ouvriers de l'agriculture.

Pour juger si ces préoccupations sont fondées, il faut rappeler les causes du ralentissement de la population depuis 1846, reconnaître quels sont les intérêts qui déterminent le déplacement des habitants d'un lieu à un autre et apprécier l'importance réelle de l'émigration des campagnes.

§. 1er *Ralentissement de l'accroissement de la population.*

Les causes du ralentissement de la population, de 1846 à 1855, ne sauraient être méconnues : inondations en 1846, disette et crise industrielle en 1847, révolution en 1848, choléra en 1849, agitation sociale, propagation des doctrines subversives, abandon du travail, guerre civile, craintes d'un bouleversement social, maladie de la vigne et des pommes de terre, insuffisance des récoltes de céréales, retour du choléra et d'autres maladies soit en France, soit dans les armées de terre et de mer, guerre étrangère, nouvelles inondations, misère résultant de tant de fléaux successifs ou simultanés pendant les années comprises dans les deux périodes quinquennales 1846 à 1850 et 1851 à 1855.

En 1847, les mariages avaient diminué de 33,000, les naissances de 80,000; les décès avaient augmenté de 107,00 mille, comparativement aux mariages, aux naissances et aux décès de l'année 1845; les 107,000 décès ont été attribués à la cherté des vivres. La disette prolongée de 1851 à 1855 est loin d'avoir causé tant de maux, graces aux mesures de

prévoyance décrétées par le gouvernement pour assurer l'mportation des approvisionnements nécessaires à la subsistance. Sans la guerre étrangère, sans les épidémies qui ont sévi si cruellement, sans les inondations qui ont anéanti tant de ressources agricoles, la mortalité n'aurait pas dépassé les chiffres moyens ; en effet, les décès cholériques ont été évalués à 150,000, et *les documents officiels ont accusé* 60,000 *morts en Crimée, tous hommes d'élite qui auraient pu se marier et doubler leur nombre* (Académie des Sciences morales et politiques, 3 janvier 1857. M. C. DUPIN.)

La mortalité de 1854 et 1855 s'explique donc naturellement par le concours continu de calamités, heureusement très exceptionnelles, qui ne changent pas les conditions normales du mouvement de la population. Toujours, la misère a diminué les naissances, augmenté les décès, ralenti le mouvement de la population ; toujours, dans les temps prospères, les naissances ont été plus nombreuses, les décès moindres, l'accroissement de la population plus prononcé.

On a prétendu que jamais l'accroissement de la population n'avait été aussi rapide qu'en 1846 et qu'il n'était jamais tombé aussi bas qu'en 1856 ; on est allé jusqu'à dire que tel département avait perdu le sixième de sa population, c'est-à-dire tous les ouvriers valides de l'agriculture et que la disette des dernières années était la conséquence de l'abandon des travaux agricoles pour les travaux plus lucratifs des villes, notamment de la VILLE DES PALAIS *dont l'augmentation aurait dépassé l'accroissement total de la France et absorbé, en outre, une partie du déficit d'un grand nombre de départements, etc.*

Ces faits auraient une gravité alarmante, s'ils étaient exacts et s'ils avaient l'importance qu'on leur prête ; il est facile d'en démontrer l'exagération.

CHAPITRE IV.

Progression des naissances naturelles. — Des morts-nés. — Des abandons d'enfants nouveaux-nés. — Des crimes contre les personnes, notamment des attentats aux mœurs et de ceux consommés dans la famille, etc.

Le mouvement successif des naissances, des décès et de la population, montre constamment et parallèlement la progression plus ou moins ascendante des naissances, plus ou moins descendante des décès, et par suite l'accroissement plus ou moins prononcé de la population selon le dégré de la prospérité publique; réciproquement, la diminution des naissances, l'augmentation des décès, le ralentissement de la population d'après l'intensité de la misère.

L'influence des malheurs publics ou privés se retrouve dans le nombre des naissances illégitimes, des abandons, des infanticides et des autres crimes, quoique diverses causes les déterminent quelquefois plus directement, ou même exclusivement. Dans tous les cas, la diminution ou l'augmentation de certains crimes et délits manifeste l'amélioration ou l'altération des mœurs, l'efficacité ou l'insuffisance des lois préventives et pénales.

Disons, en passant, que le retour des faits dont nous allons suivre la progression n'a jamais lieu dans les conditions identiques de nombre, de durée, de circonstances, de moyens, comme l'affirment quelques statisticiens. L'harmonie de l'univers ne consiste pas à reproduire exactement les mêmes phénomènes; mais à maintenir les relations entre les causes et les effets. Le libre arbitre de l'homme conserve toujours sa plénitude dans l'ordre moral; son exercice n'est restreint que dans les manifestations extérieures par les lois prohibitives. Le retour fatalement périodique des faits sociaux qui sont la conséquence des actes humains annihilerait la volonté de l'homme, ce qui est inadmissible.

Il n'est pas moins erroné de croire que la nature répare les pertes causées par les guerres, par les perturbations sociales, par les vices, par les crimes, etc. Lorsque l'homme a choisi librement le bien ou le mal, il n'est plus en son pouvoir d'arrêter les conséquences inévitables de son choix dans sa double fin du corps et de l'âme. Les nations qui oublient leur fin dégénèrent ou cessent d'exister; celles qui suivent fidèlement les voies divines de conservation, de propagation et de perfectionnement prospèrent et grandissent. La nature n'a pas réparé les pertes des nations qui croyaient leur grandeur impérissable.

Nous présenterons dans ce chapitre le mouvement des naissances légitimes et naturelles, des morts-nés, des abandons d'enfants nouveaux-nés, des crimes contre les personnes.

L'augmentation des naissances naturelles est toujours un signe d'immoralité et souvent de misère; mille autres causes concourent à les multiplier. Après les guerres du premier empire, la rentrée dans leurs foyers d'un grand nombre de militaires célibataires, la diminution des mariages précoces, le concours d'un grand nombre d'étrangers élevèrent le chiffre des naissances illégitimes. Les loisirs de la paix, les progrès industriels, la création et le développement des fabriques où sont employés les ouvriers des deux sexes, le spectacle du vice éhonté, etc., contribuent à pervertir les mœurs et à rendre les unions naturelles plus fréquentes.

Dans le grand duché de Meklembourg, réputé l'un des plus moraux de l'Allemagne, le seigneur ne permet pas qu'on se marie sans remplir certaines conditions d'âge et de fortune; il résulte de ces empêchements une foule d'unions illégitimes. L'introduction, dans les mœurs, des unions contractées en dehors des lois civiles et religieuses, est l'atteinte la plus déplorable à la sainteté de la famille base fondamentale de la société, à la dignité de la maternité, à la morale publique.

TABLEAU n° 11. Distinction des naissances légitimes et naturelles des naissances à la population et

ANNÉES.	POPULATION	NAISSANCES légitimes.	NAISSANCES naturelles.	(1) PROPORTION DES NAISSANCES Légitimes à la Population,	NATURELLES à la population.	NATURELLES aux naissa. totales
				habitants	habitants	naissan
1801	27,349,003	862,053	41,635	1 sur 31.72	1 sur 656	1 sur 2
1802		875,995	42,708	= 3.15.0/0	= 0.15.0/0	= 4.6.
1803		875,786	43,234	(2)	(3)	»
1804		863,928	43,377	»	»	»
1805		866,924	45,689	»	»	»
1801 à 1805		4,344,686	216,643	1 sur 33.49	1 sur 671	1 sur 21
Moyennes ann.		868,937 2	43,328 6	= 2.98 0/0	= 0.14. 0/0	= 4 75.
1806	29,107,125	868,970	47,209	»	»	»
1807		876,096	49,021	»	»	»
1808		862,998	49,842	»	»	»
1809		880,608	52,783	»	»	»
1810		879,632	52,167	»	»	»
1806 à 1810		4,368,304	251,022	1 sur 33.29	1 sur579.77	1 sur 1
Moyennes ann.		873,660 8	50,204 4	= 3. 0/0	= 0.17.0/0	= 5.43.
1811	29,092,734	870,371	56,533	»	»	»
1812		828,501	55,411	»	»	»
1813		841,728	53,852	»	»	»
1814		938,948	55,134	»	»	»
1815		893,055	60,086	»	»	»
1811 à 1815		4,372,606	281,016	»	»	1 sur 16
Moyennes ann		874,521 2	56,209 2	»	»	= 6.03.
1816		906,381	62,553	»	»	»
1817		881,528	62,947	»	»	»
1818		855,993	58,584	»	»	»
1819		922,075	65,492	»	»	»
1820		893,727	66,254	»	»	»
1816 à 1820		4 459,704	315,830	1 sur 34.37	1 sur482,25	1 sur 15
Moyennes ann.		891,940 8	63,166	= 2.98.0/0	= 0.190/0	= 6.61.
1821	30,461,875	897,117	68,247	»	»	»
1822		902,896	69,736	»	»	»
1823		893,741	69,616	»	»	»
1824		913,152	71,006	»	»	»
1825		904,180	69,322	»	»	»
1821 à 1825		4,511,056	347,927	1 sur 35.34	1 sur457.83	1 sur 13
Moyennes ann,		902,211 2	69,585 4	= 2.83.0/0	= 0.22.0/0	= 7.13
1801 à 1825		22,056,356	1,412,168	1 sur 33.52	1sur523.44	1 sur 16
Moyennes ann.	29,573,995	882,254 2	56,498 7	= 2.98.0/0	= 0.19.0/0	= 6. (
1826	31,858,937	920,167	72,099	»	»	»
1827		909,479	70,656	»	»	»
1828		906,195	70,754	»	»	»
1829		896.134	69,336	»	»	»
1830		899,015	68,985	»	»	»
1826 à 1830		4,530,990	351,830	1 sur 35.94	1sur 462.85	1 sur 13
Moyennes ann.		906,198	70,366	= 2.78.0/0	= 0.22.0/0	= 7.20.

1801 à 1855, ***par année, par périodes de 5, 25 et 55 ans.—Proportion naissances naturelles aux naissances totales.***

ANNÉES.	POPULATION	NAISSANCES		PROPORTION DES NAISSANCES		
				Légitimes à la Population.	NATURELLES	
		légitimes.	naturelles.		à la Population.	aux naissances totales.
				habitants	habitants	naissances
1831	32,569,223	915,504	71,339	»	»	»
1832		869,944	67,490	»	»	»
1833		898,651	71,527	»		»
1834		912,931	73,559	»	1. sur 448	1.sur 13.19
1835		919,106	74,727	»	=0,22.0/0	=7,52. 0/0
1831 à 1835		4,516,136	358,642	1 sur 37.13	1. sur 467.61	1.sur 13.59
Moyennes ann.		903,227. 2	71,728. 4	= 2.69. 0/0	= 0,21. 0/0	= 7,35. 0/0
1836	33,540,910	906,194	73,552	»	»	»
1837		873,774	69,967	»	»	»
1838		892,192	70,907	»	»	»
1839		888,049	70,140	»	»	»
1840		881,430	70,957	»	»	»
1836 à 1840		4,441,639	355,523	1.sur 38.53	1. sur 481.41	1. sur 13.49
Moyennes ann.		888,327. 8	71,404 6	= 2.59. 0/0	= 0.20. 0/0	=7,41 . 0/0
1841	34,230.178	905,602	71.151	»	»	»
1842		912,774	70,216	»	»	»
1843		908,932	69,464	»	»	»
1844		890,102	69,382	»	»	»
1845		913,896	68,631	»	»	»
1841 à 1845		4,531,306	348,844	1 sur 39.86	1. sur 507.42	1.sur 13.98
Moyennes ann.		906,261. 2	69,768 8	= 2.56 0/0	=0,19. 0/0	= 7,14. 0/0
1846	35,401,761	896,998	68,868	»	»	»
1847		837,628	64,233	»	»	»
1848		873,272	66,884	»	»	»
1849		915,580	70,268	»	»	»
1850		884,523	69.717	»	»	»
1846 à 1850		4,408,001	339,970	1.sur 40.58	1. sur 526.27	1.sur 13.96
Moyennes ann.		881,600. 2	67,994	= 2.46. 0/0	=0,19. 0/0	=7,13. 0/0
1851	35,783,170	901,487	69,784	»	»	»
1852		895,131	69,828	»	»	»
1853		868,635	68,332	»	»	»
1854		853,994	70,097	»	»	»
1855		838,147	64,189		»	»
1851 à 1855		4,357,394	342,230	1.sur 41.40	1. sur 526.75	1. sur 13.72
Moyennes ann.		871,478. 8	68,446	= 2.41. 0/0	= 0.19. 0/0	= 7,28. 0/0
1856	36,039,364	883,828	68,288	1.sur 40 77	1. sur 527.75	1.sur 13.94
				= 2.45. 0/0	=0,19. 0/0	= 7,17. 0/0
1826 à 1850	»	22,428,072	1,754,809	1.sur 37.78	1. sur 483	1.sur 13.78
Moyennes ann.	33,897,363	897,122.88	70,192 36	= 2.64. 0/0	= 0,20. 0/0	=7,25. 0/0
1801 à 1855	»	48,841,822	3,509,507	1.sur 36.38	1. sur 506	1. sur 14.9
Moyennes ann.	32,312,234	888,033	63,809	= 2.74. 0/0	= 0,19. 0/0	= 6,70. 0/0

OBSERVATIONS sur le Tableau n° 11.

(1) Il a paru plus exact d'établir les rapports proportionnels des naissances à la population sur le dénombrement dressé à la fin de chaque période quinquennale, parce qu'il exprime le mouvement des années courantes plus exactement que le dénombrement arrêté à la fin de la période précédente.

(2) La proportion des naissances légitimes est descendue de 1 sur 31. 72 habitants, en 1801, à 1. sur 41. 40 en 1855.

(3) Le nombre des naissances naturelles n'était, en 1801, que de 41,635, soit 1 naissance naturelle sur 656 habitants et sur 21 naissances totales ; il s'est élevé, en 1835, à 74,727, soit 1 naissance naturelle sur 448 habitants et sur 13. 19 naissances totales. La moyenne quinquennale de 1805 était de 43, 328, 1 sur 671 habitants, celle de 1826 à 1850 de 70, 192 = 1 sur 483 habitants. La progression ascendante des naissances naturelles, depuis le commencement du siècle, s'est donc élevée de 4 à 7 pour cent relativement à la population ; tandis que le rapport des naissances légitimes est descendu de 3. 15 à 2. 41 pour cent.

Les naissances naturelles représentent le tiers des naissances totales à Paris, à Bordeaux, à Lyon ; elles ne s'élèvent qu'au septième à Marseille, au quatorzième dans la France entière.

La différence entre le minimum des naissances légitimes en 1801 et leur maximum en 1814 n'est que de 8 p. 0/0, malgré la circonstance des mariages précoces si nombreux en 1813 ; tandis que la différence du minimum des naissances naturelles en 1801 et leur maximum en 1835 est de 79 pour cent.

Les naissances légitimes de l'année 1854 sont inférieures aux mêmes naissances de l'année 1801 ; les naissances naturelles aux mêmes époques offrent une augmentation de 41,000 à 70,000, soit de 68 pour cent.

LEAU n° 12. Progression des morts-nés, de 1836 à 1857.— Distinction d orts-nés légitimes et naturels, par année et par périodes de cinq et dix-se ns ; leur proportion aux naissances et à la population.

ES.	MORTS-NÉS			PROPORTION DES MORTS-NÉS.			
	légitimes	naturels	Totaux	Légitimes aux naissances légitimes.	Naturels aux naissances naturelles.	Totaux. aux [illegible] totales.	Totaux. à la population.
(1)	»	»	23,533	»	»	1 s. 41 nais.	1 sur 1453 h
7	»	»	26,514	»	»	= 2.44. 0/0	»
8	»	»	28,612	»	»	. (2)	»
9	»	»	29,084	»	»	»	»
0	»	»	30,761	»	»	»	»
1840	»	»	138,504	»	»	1 s. 33 nais.	1 sur 1,1
ann.	»	»	27,700. 8	»	»	= 3 p. 0/0	habitar
1	26,888	4,785	31,673	1 sur 33.67 nais,	1 sur 14.86 nais.	»	»
2	27,400	4,631	32,031	= 2.96 0/0	= 6. 72 0/0	»	»
3	28,148	4,767	32,915	»	»	»	»
4	29,608	4,569	34,177	»	»	»	»
5	29.665	4,782	34,447	»	»	»	»
1845	141,709	23,534	165.243	1 sur 32 nais.	1 sur 14,82 nais.	1 s.29.53 n.	1 sur 1,0
ann.	28.341. 8	4,706. 8	33,048 6	= 3.12. 0/0	= 6.74. 0/0	= 3.38. 0/0	habitar
6	29,669	4,782	34,451	»	»	»	»
7	28,235	4,789	33,024	»	«	»	»
8	29,209	5,087	34,296	»	»	»	»
9	32,183	5,091	37,274	»	»	»	»
0	31,666	5,389	37,055	»	»	»	»
1850	150.962	25,138	176,100	1 sur 29 n.	1 s. 13.52 n.	1 s. 27 nais.	1 sur 1,0
ann.	30,192. 4	5,027. 6	35,220	= 3.42 0/0	= 7. 79 0/0	= 3 70. 0/0	habitan
1	31,148	6,405	37,553	»	»	»	»
2	32,471	4,943	37,414	»	»	»	»
3	34,035	4,535	38,570	»	»	»	»
4	34,705	5,073	39,778	»	»	»	»
5	33,545	4,498	38,013	»	»	»	»
855	165,874	25,454	191,328	1 s.26.25.n.	1 s.13.44 n.	1 s.24.56.n.	1 s.942 ha
ann.	33,174. 8	5,090. 8	38,265 6	= 3. 8 0/0	= 7.43. 0/0	= 4· 07 0/0	=
6	35,516	5,270	40,786	1 s.24.88 n. = 4. 0/0	1 s. 12 n.95 = 7.71 0/0	1 s.23.34.n. = 4.28. 0/0	1 sur 8 habit.
7	36,443	5,462	41,905	1 s.23.86 n. = 4.18·0/0	1 s.12.97 n. = 7. 7. 0/0	1 s.22.44.n. = 4.45. 0/0	1 sur 860 (2)
857	530,504	84,858	615,362	1 s.28.37.n.	1 s.13.79 n.	1 s.26.35.n.	1 sur 9
ann.	31,206	4,991. 64	36,197. 76	= 3.52. 0/0	= 7.25. 0/0	= 3.79 0/0	habit.

OBSERVATIONS sur le Tableau précédant nº 11.

(1) Le chiffre des enfants nés-morts, ou qui sont morts avant la déclaration de leur naissance a été publié, pour la première fois, en 1855, dans le 2e vol. de la *Statistique de la population*. Ce document remonte à l'année 1836 ; la distinction des morts-nés légitimes et naturels n'y est indiquée que depuis l'année 1841.

Nous avons pris pour terme de comparaison le nombre des morts-nés en 1836.

(2) On ne comptait en 1836 que 1 mort-né sur 41.44 naissances et sur 1453 habitants, leur moyenne annuelle quinquennale s'est élevée successivement à 1 mort-né sur 33, 29, 27 et 24 naissances et sur 1190, 1071, 1016, 942 habitants. La progression ascendante ne s'est pas arrêtée; le dernier chiffre que nous connaissons est celui de 1857, sa proportion est de 1 mort-né sur 22 naissances et sur 860 habitants, offrant une augmentation de 78 p.0/0 sur le chiffre de 1836.

Dans le département de la Seine on trouve 1 mort-né sur 16 naissances légitimes; 1 sur 15 illégitimes ; 1 sur 15.77 totales.

Dans la population urbaine 1 mort-né sur 21. 44 naissances légitimes; 1 sur 13. 48 illégitimes ; 1 sur 19. 91 totales.

Dans la population rurale 1 mort-né sur 28. 53 naissances légitimes sur 16. 55 illégitimes; 1 sur 27. 67 totales.

Dans la France entière 1 mort-né sur 25. 59 naissances légitimes; 1 sur 14. 81 illégitimes ; 24. 22 totales. = 4. 13. sur 100 naissances totales.

Les morts-nés sont plus nombreux parmi les garçons.

Lorsque les abandons d'enfants nouveaux-nés étaient l'objet des critiques les plus vives, leur augmentation exceptionnelle, en 1832, n'atteignait pas 10 pour 0/0 et la moyenne annuelle de leur augmentation, de 1820 à 1830, n'était que de 742, soit 2 pour cent sur l'année 1819.

On a voulu expliquer l'augmentation effrayante des morts-nés, en alléguant qu'on ne s'était occupé de les distinguer que depuis 1839 et que cette constatation n'avait été exacte qu'en 1853 ; ces allégations sont refutées par les publications officielles faites dans le 2me volume de la *Statistique de la population* où l'on trouve les chiffres

officiels des morts-nés depuis 1836, chiffres dont le dépouillement n'a pu causer aucun embarras et qui ne sauraient renfermer des erreurs graves, puisque les registres de l'état-civil sont tenus avec une grande régularité et soumis à une surveillance constante.

Le nombre des morts-nés a été considéré par quelques économistes comme l'indication la plus sûre du bien-être ou de la gêne, de l'influence de certains travaux, etc., etc.... L'observation des faits constatés semblerait démontrer que cette opinion n'est pas fondée; en effet, l'augmentation des morts-nés se manifeste principalement parmi les naissances légitimes, c'est-à-dire dans les conditions les moins défavorables de bien-être; elle y est même trop forte et trop continue pour être accidentelle. Cependant la proportion des morts-nés dans les naissances naturelles demeure plus que double de celle des morts-nés dans les conceptions légitimes, excepté à Paris où les morts-nés sont presque aussi fréquents dans les conceptions légitimes que dans les naturelles.

Ne faudrait-il pas attribuer l'augmentation des morts-nés légitimes à l'affaiblissement de la constitution des mères dont le développement physique est altéré profondément, dès l'enfance, par les modes, puis par les danses dont les mouvements violents prédisposent les jeunes femmes aux maladies cruelles chaque jour plus communes, principalement dans les grandes villes et parmi les femmes les plus exposées à l'entraînement des plaisirs de la société? Sans doute les travaux excessifs sont nuisibles à la santé lorsqu'ils produisent l'épuisement des forces, mais, c'est le vice qui dans les naissances illégitimes altère les sources de la vie. La recherche des causes de l'augmentation des morts-nés mérite une attention sérieuse au triple point de vue hygiénique, moral et criminel.

TABLEAU n° 13. Mouvement des Enfants confiés à la charité
moyennes annuelles, — proportion

Années	Existences au 1er Janvier	Admissions nombre	Augmentations	Diminutions	Radia[tions] par Sorties	par Retrait	par Décès
(1)		(2)					
1819	97,855	32,471	»	»	6,097	2,914	20,157
1820	101,158	32,197	»	274	6,270	2,957	18,461
1821	105,667	32,407	»	64	6,724	3,245	19,338
1822	108,757	32,472	1	»	6,832	3,047	19,925
1823	111,435	31,761	[illegible]	710	7,309	3,043	17,119
1824	115,725	33,505	1,034	»	7,654	3,524	18,663
1820 à 1824	542,752	162,342	1,035	1,048	34,789	15,816	93,506
				13			
Moyenne ann.	108,550.4	32,468	»	=2.6	6,957.8	3,163.2	18,701.2
1825	119,389	32,274	»	197	8,369	5,383	19,793
1826	118,118	32,876	402	»	9,851	6,139	19,698
1827	115,406	32,504	33	»	8,622	5,102	18,605
1828	115,581	33,749	1,278	(3)	7,525	4,424	21,533
1829	116,848	33,090	619	»	6,802	3,936	19,715
1825 à 1829	584,342	164,493	2,332	197	41,069	24,984	99,344
			=2,135				
Moyenne ann.	116,868.4	32,898.6	427	»	8,213.8	4,996.8	19,868.8
1830	118,485	33,423	952	»	6,648	2,767	19,878
1831	122,645	35,863	3,392	»	7,438	2,836	20,557
1832	127,677	35,674	3,203	»	8,381	3,937	20,088
1833	130,945	33,374	903	»	8,822	6,846	19,429
1834	129,222	31,846	»	625	10,254	7,222	22,029
1830 à 1834	628,974	170,180	8,450	625	41,513	23,608	101,981
			=7,825				
Moyenne ann.	125,794.8	34,036	1 565	»	8,302.6	4,721.6	20,396.2
1835	121,563	31,413	»	1,058	12,168	13,181	17,971
1836	109,656	31,795	»	676	13,399	11,246	17 111
1837	99,695	29,646	»	2,325	8,879	4,917	17,603
1838	97,912	26,900	»	5,571	7,403	4,683	17,382
1839	95,344	27,164	»	5,307	6,841	2,974	16,424
1835 à 1839	524,170	146,918	»	15,437	48,690	37,031	86,491
Moyenne ann.	104,834	29,383.6	»	3,087.4	9,738	7,406.2	17,298.2

gue, *de* 1819 *à* 1854, *par année et par périodes quinquennales*,
naissances et à la population.

			Restants			Proportion des abandons		
						aux naissances		à la population.
les	Augmentations.	Diminutions.	nombre	Augmentations.	Diminutions.	naturelles.	totales.	
						UN ABANDON SUR		
68	»	»	101,158	3,300	»	2.01 naiss = 49.58.0/0	30.41 = 3.28.0/0	938 habit.
88	»	1,480	105,667	4,509	»			
07	139	»	108,767	7,609	»			
04	636	»	111,435	10,277	»			
74	»	1,697	115,725	14,567	»			
41	673	»	119,389	18 [illegible]	»			
11	+1,448	3,177	560,983	55,193	»	2,15	29.90	
	=	1,729						938
22.2	»	345.8	112,196.6	11,038.6	»	= 46 27.0/0	=3.34.0/0	
45	4,373	»	118,118	16,960	»			
88	6,420	»	115,406	14,248	»			
29	3,161	»	115,581	14,423	»			
82	4,314	»	115,848	14,690	»			
53	1.285	»	118,485	17,327	»			
97	19,553	»	583,438	77,648	»	2,14	29,72	
								967
79.4	3,910.6	»	116,687.6	15,529,6	»	= 46.81.0/0	=3.36.0/0	
63	95	»	122,645	21,487	»			
31	1,663	»	127,677	26,519	»			
06	3,238	»	130,945	29,787	»			
97	5,929	»	129,222	28,064	»			
05	10,337	»	121,563	20,405	»			
02	21.262	»	632,052	126,262	»	2,09	28.58	
								949
20.4	4,252.4	»	126,410.4	25,252.4	»	= 47.84.0/0	=3.49.0/0	
20	14,152	»	109,656	8,498	»			
56	12,588	»	99,695	»	1,463			
29	2,261	»	97,912	»	3,246			
68	300	»	95,344	»	5,814			
39	»	2,929	96,269	»	4,889			
12	29,301	2,929	498,876	8,498	15,412	2.42	33.07	
+	26,372	»			6,914			1,066
12.4	5,274.4	»	99,775.2	»	1,382.8	= 41.82.0/0	=3.02.0/0	

Suite du

ANNÉES	Existences au 1er Janvier.	ADMISSIONS nombre	augmentations.	Diminutions.	RADIA par Sorties.	par retrait.	par Décès.
1840	96,269	26,984	»	5,487	6,527	2,735	16,261
1841	97,730	26,581	»	5,890	6,563	2,939	16.283
1842	98.526	26,409	»	6,062	7,188	2,715	16,713
1843	97,717	25,472	»	6,999	7,737	3,310	15,561
1844	96,581	24,890	»	7,581	8,124	3,598	13,728
1840 à 1844	486,823	130,336	»	32,019	36,139	15,297	78,546
Moyenne ann.	97.364.6	26,067.2	»	6,403.8	7,227.8	3,059.4	15,709.2
1845	96,021	24,407	»	8,064	7,587	3,355	13,408
1846	96,078	25,719	»	6,752	7,512	3,393	14,707
1847	96,185	26,174	»	6 297	9,809	3,495	13,472
1848	95,583	29,427	»	3,044	8,907	3,261	14,040
1849	98,802	30,215	»	2,256	9,681	3,213	15,442
1845 à 1849	482,669	135,942	»	26,413	43,496	16,717	71,069
Moyenne ann.	96,533.8	27,188.4	»	5,282.6	8,699.2	3,343.4	14,213.8
1850	100,681	27,645	»	4,826	11,286	3.303	11,767
1851	101,970	28,103	»	4,368	11,140	3,322	12,490
1852	103,121	27,917	»	4,554	12,138	3,760	12,097
1853	103,043	26 207	»	6,264	11,836	4,392	10,541
1854	102,481	29,593	»	2,878	12,685	3,489	13,431
1850 à 1854	511,296	139,465	»	22,890	59,085	18,266	60,326
Moyenne ann.	102,259.2	27,893	»	4,578	11,817	3,653.2	12,065.2

TABLEAU N° 13.

TIONS			RESTANTS			PROPORTION DES ABANDONS		
						aux naissances		à la population.
totales	Augmentations.	Diminutions.	nombre	Augmentations.	Diminutions.	naturelles	totales.	
						UN ABANDON SUR		
						2.01 naiss. = 49.58.010	30.41 = 3.28.0/0	938 habit.
25,523	»	3,645	97,730	»	3,428			
25,785	»	3.383	98,526	»	2.632			
27,218	»	1,950	97,717	»	3,441			
26,608	»	2,560	96,581	»	4,577			
25,450	»	3,718	96,021	»	5.137			
130,584	»	15,256	486,575	»	19,215	2.71	36.57	
26,116.8	»	3,051.2	97,315	»	3,843	= 36.90.0/0	=2.73.0/0	1,285
24,350	»	4,818	96,078	»	5,080			
25,612	»	3,556	96,185	»	4,973			
26,776	»	2,392	95,583	»	5,575			
26,208	»	2,960	98,802	»	1,356			
28,336	»	832	100,681	»	477			
131,282	»	14,558	487,329	»	18,461	2.49	35,43	
26,256.4	»	2,911.6	97,465.8	»	3,693	= 40.16.0/0	=2.84.0/0	1,355
26,356	»	2,812	101,970	812	»			
26,952	»	2,216	103,121	1,963	»			
27,995	»	1,173	103,043	1,885	»			
26,769	»	2,399	102,481	1,323	»			
29,605	437	«	102,469	1,311	»			
137,677	437	8,600	513,084	7,294	»	2.49	34.05	
	==	8,163						1,282
27,535.4	»	1,632.6	102,616.8	1,458.8	»	= 40.16.0/0	=2.93.0/0	

OBSERVATIONS sur le Tableau n° 13.

(1) Ce n'est que depuis 1819 qu'on a établi régulièrement et officiellement, chaque année, le nombre des enfants trouvés. (WATTEVILLE, Rap. de 1849, page 5.)

Les nombres de 1819 sont pris pour termes de comparaison de l'augmentation, ou de la diminution des admissions, des radiations et des restants.

(2) Les statistiques ne portent que 32,148 abandons en 1819 ; mais, comme le nombre des existences au 1er janvier 1820 se trouve supérieur de 323 enfants à celui des restants à la fin de 1819, il faut nécessairement supposer que 323 abandons ont eu lieu pendant qu'on arrêtait les chiffres de l'année 1819, puisqu'on les retrouve en plus le 1er janvier suivant. L'erreur opposée se présente quelquefois, c'est-à-dire que le chiffre arrêté le 31 décembre est plus fort que celui constaté le 1er janvier suivant ; dans ce dernier cas, il est évident que le chiffre des radiations doit être augmenté pour rétablir le rapport exact entre la fin de l'exercice expiré et celui qui commence.

(3) De 1828 à 1833, l'augmentation des abandons s'explique par l'agitation politique, la révolution de 1830, la guerre civile, le choléra et la grande misère conséquence de ces fléaux. Les mêmes causes augmentaient les décès et diminuaient les naissances. Les tours n'étaient pour rien dans ces faits sociaux.

Voici quel a été le mouvement des admissions et des restants de 1820 à 1834, période de la plus forte augmentation.

	ABANDONS		RESTANTS
	augmentations.	*diminutions.*	*augmentations.*
De 1820 à 1824.	«	13	55,193
De 1825 à 1829.	2,135	«	77,648
De 1830 à 1834.	7,825	«	126,262
	+ 9,960	— 13	259,103
	= 9,947		

L'augmentation totale des abandons représente à peine un 26me de celle des 259,103 restants, provenant, savoir :

1° De la diminution des décès	56,786 —	21. 92 p. 0/0
2° De l'infériorité des radiations sur les admissions. . . . . . , . .	192,370 —	74. 24 »
3° D'une faible augmentation d'abandons.	9,947 —	3. 84 »
	259.103	100

La grande diminution des décès est incontestable, puisqu'en 1819 les 20,914 décès représentaient 15. 46 p, 0/0 des existences et admissions réunies, tandis que le total des décès durant les 15 années suivantes ne représentent que 13. 08 p. 0/0 du total des existences et admissions pendant la même période, ce qui donne une différence de 2. 38 pour cent.

L'excès des admissions sur les radiations suffirait pour accroitre le nombre des restants, lors même que les abandons diminueraient; la compensation ne s'établirait régulièrement qu'à l'âge où les enfants cessent d'être à la charge des hospices.

L'observation impartiale des causes de l'augmentation du nombre des enfants restants, n'aurait pas permis de l'attribuer aux facilités offertes par les tours. Au lieu d'exagérer la mortalité des enfants abandonnés, il fallait reconnaître que leur augmentation provenait en partie de la diminution de la mortalité.

Le christianisme en proscrivant l'infanticide ouvrit le tour et les hospices aux abandons. L'accroissement des infanticides a coïncidé constamment avec les rigueurs exagérées contre les abandons; il faut choisir entre l'infanticide ou l'abandon; l'un ou l'autre a toujours existé ayant pour régulateur l'intensité de la misére. Les difficultés opposées aux abandons n'aggravent que la position de la femme dont la faiblesse, la honte et le repentir méritent la pitié sociale et la miséricorde chrétienne; elles ne changent rien aux positions désespérées ne laissant que le choix entre la honte du déshonneur, l'impudeur ou l'infanticide, si le secret du tour n'offre plus un refuge aveugle et muet.

Les abandons n'ont jamais suivi la progression ascendante de la population, leur proportion dans les naissances naturelles, est descendue de 49 à 40 p. 0/0 et, relativement aux naissances totales, de 3. 28 pour cent à 2. 93 pour cent.

TABLEAU nº 14. Crimes jugés par

ANNÉES.	Meurtres, Coups et Blessures suivis de mort ou d'incapacité de travail, etc.	Assassinats et tentatives.	Empoisonnements et tentatives.	Parricides.	Coups et blessures envers un ascendant.	Viols, Attentats à la pudeur		Avortements.	Infanticides.
						sur des adultes.	sur des enfants de moins de 15 ans		
1826	494	227	18	7	72	137	140	11	117
1827	609	207	27	14	79	144	146	8	121
1828	521	202	37	13	80	142	154	8	92
1829	510	176	33	8	105	156	137	8	82
1830	378	172	32	2	70	108	102	3	98
1831	471	186	33	12	65	93	101	4	79
1832	455	216	24	17	64	107	109	12	80
1833	532	194	28	16	57	123	147	7	87
Totaux des 8 années.	3,970	1,580	232	89	592	1,010	1,036	61	756
Moyenne ann.	496 25	197.5	29	11.12	74	126.25	129.5	7.62	94.5
1834	543	194	28	18	79	143	191	8	100
1835	678	224	23	12	106	147	210	10	119
1836	560	215	31	12	72	137	178	8	135
1837	616	192	44	13	79	130	229	10	128
1838	507	239	40	16	99	120	242	19	129
1839	484	202	51	17	77	147	268	12	147
1840	464	227	40	16	85	157	284	18	137
1841	542	221	32	15	84	181	321	18	161
1842	511	217	32	16	87	161	308	17	146
1843	515	256	32	15	88	180	339	13	144
1844	414	204	29	13	86	149	392	21	134
1845	430	224	40	19	84	198	374	18	130
1846	355	223	29	19	71	145	379	13	132
1847	385	263	37	16	76	141	374	18	159
1848	463	224	25	17	74	154	356	22	130
1849	573	240	29	14	108	222	467	20	176
1850	535	255	39	18	137	254	524	36	164
1851	483	280	38	20	140	242	615	33	164
1852	401	238	25	14	109	228	611	28	184
1853	360	235	29	20	99	212	573	42	196
1854	222	215	36	14	82	174	581	35	198
Totaux des 21 années	10,041	4,788	719	334	1,892	3,622	7,816	419	3.113
Moyenne ann.	478 14	228.	34.23	15.90	90.09	172.47	372.19	19.95	148.23
Totaux des 29 années	14,011	6,368	951	423	2,484	4,632	8,852	480	3,869
Moyenne ann.	483.13	219.58	32.79	14.58	85.65	159.72	305.23	16.55	133.41

les Cours d'assises de 1826 à 1854.

Autres Crimes contre les personnes.	Totaux des Crimes contre les personnes.	Crimes contre les Propriétés.	Totaux des Crimes contre les personne et contre les propriétés.	Proportion de l'augmentation ou de la diminution des Crimes — contre les personnes — Augmentations.	contre les personnes — Diminutions.	contre les propriétés — Augmentations.	contre les propriétés — Diminutions.	de tous les crimes — Augmentations	de tous les crimes — Diminutions.
(2)								(3)	
209	1,432	3,869	5,301	sur 100 des nombres de 1826					
62	1,417	3,870	5,287	»	1.04	0.02	»	»	0.26
150	1,399	4,322	5,721	»	2.30	11.70	»	7.92	»
150	1,365	4,141	5,506	»	4.68	7.03	»	3.86	»
193	1,158	3,910	5,068	»	19.20	1.05	»	»	4.39
277	1,324	4,019	5,340	»	7.75	4.87	»	0.73	»
477	1,561	3,965	5,526	9	»	2.48	»	4.24	»
336	1,527	3,477	5,004	6.68	»	»	10.13	»	5.60
1,854	11,480	31,573	42,753	15,68	34.97	27.15	10.13	16,75	10.25
				=	19.29	=17.02		=6.50	
231.75	1.397.5	3946.66	5344.12	»	2.41	2.13	»	0.81	»
				sur 100 des moyennes de 1826 à 1833					
253	1,557	3,568	5,125	11.41	»	»	9.59	»	4.10
242	1,771	3,457	5,228	26.72	»	»	12.40	»	0.17
210	1,558	3,742	5,300	11.48	»	»	5.18	»	0.82
114	1,555	4,318	5,873	11,27	»	9.40	»	9.89	»
221	1,632	4,212	5,844	16.78	»	6.72	»	9.47	»
192	1,597	4,024	5,621	14.27	»	1.95	»	5.18	»
194	1,622	4,382	6,004	16.06	»	11.03	»	12.34	»
190	1,765	3,763	5,528	26.29	»	»	4.65	3.44	»
174	1,669	3,435	5,104	19.42	»	»	12.96	»	4.49
189	1,771	3,623	5,394	26.72	»	»	8.19	0.93	»
170	1,612	3,767	5.379	15.34	»	»	4.55	0.86	»
141	1,658	3,396	5,054	18.64	»	»	13.95	»	5.42
130	1,496	3,581	5,077	7.04	»	»	9.26	»	4.99
153	1,622	4,235	5,857	16.06	»	7.30	»	9.40	»
147	1,612	3,020	4,632	15.34	»	»	23.47	»	13.32
166	2,015	2,895	4,910	44.18	»	»	26.64	»	8.12
184	2,146	3,174	5,320	53.55	»	»	19.57	»	0.45
176	2,161	3.126	5,287	54.63	»	»	20.79	»	1.06
175	2,013	3.327	5,340	44.04	»	»	15.70	»	0.07
145	1,921	3,519	5,440	37.45	»	»	10.83	1.79	»
134	1,694	3,834	5,525	21.00	»	»	2.85	3.38	»
3,700	36,444	76,398	112,842	507.69	»	36.40	200.58	56.68	45.01
							164.18	11.67	
176.19	1,735.42	3.638	5,373.42	24.17	»	»	7.81	0.55	»
					sur 100 des nombres de 1826				
5.554	47,624	107,971	155,595	488.40	»	»	147.16	18.47	»
191.55	1642.2	3,723.13	5,365.34	16.84	»	»	5.20	0.65	»

OBSERVATIONS sur le tableau n° 14.

(1) Les statistiques de la justice criminelle ne sont publiées que depuis 1826.

(2) Les autres crimes contre les personnes sont : les complots, les évasions, les associations de malfaiteurs, les rebellions, les violences envers des fonctionnaires publics, les violences en état de vagabondage, les menaces par écrit sous condition, la bigamie, la séquestration avec violence, l'enlèvement de mineurs, le faux témoignage, la subornation des témoins, les entraves à la libre circulation, etc., etc.

(3) Ce tableau ne contient que les crimes jugés contradictoirement par les Cours d'assises. Le nombre des crimes dénoncés à la justice est beaucoup plus considérable ; celui des infanticides dénoncés est triple. Les deux tiers ne peuvent être poursuivis soit parce que les auteurs restent inconnus, soit parce qu'il est impossible d'obtenir les preuves de la criminalité des faits ; sans compter les crimes qui demeurent ignorés.

Les homicides réputés involontaires de nouveaux nés par leurs mères ne sont considérés que comme des délits et ne figurent pas dans le tableau des crimes. On doit croire que la plupart des crimes contre les enfants conçus échappent à la connaissance de la justice.

Il est important de distinguer les crimes dont le nombre a augmenté de ceux qui sont demeurés, à peu près, stationnaires.

Nous avons divisé les crimes en deux périodes : la première de 1826 à 1833, la seconde de 1834 à 1854. Cette division permet de distinguer l'augmentation de certains crimes contre les personnes depuis 1834, époque de l'application en grand des mesures contre les tours.

La proportion de l'augmentation ou de la diminution, durant la première période est calculée sur les nombres de l'année 1826 et pour la seconde période, sur les moyennes de 1826 à 1833, Nous donnons ensuite les totaux généraux et les moyennes annuelles des 29 années 1827 à 1854, avec les proportions moyennes de variations sur les nombres de l'année 1826.

La moyenne annuelle des crimes contre les personnes a été

	Infanticides, Avortements, viols et attentats à la Pudeur.	Autres crimes contre les personnes.	Totaux.
de 1826 à 1833 (8 années)	357.85	1,039.06	1,397.96
de 1834 à 1854 (21 années)	712 85	1,022.57	1,735.42
mêmes crimes en 1826.	405. »	1,027. »	1,432. »

Les crimes dont la moyenne avait baissé avant 1834 étaient les viols et attentats à la pudeur, sur des adultes (de 7 80. p. 0/0) et sur les enfants (de 7.49. p. 0/0); les infanticides (de 19.45. p. 0/0); les avortements (de 26.58. p. 0/0); les assassinats (de 12. p. 0/0). Tous les autres crimes contre les personnes avaient augmenté.

Il est doublement triste de constater que les crimes dont l'augmentation a continué, sont ceux consommés dans la famille et qu'il faut attribuer bien moins à la misère, à la cupidité, à la vengeance ou à la haine qu'à l'immoralité profonde, à l'oubli des devoirs les plus sacrés, à l'abus le plus odieux de la position ou de la force contre l'innocence et la faiblesse.

Depuis 1834 les infanticides ont doublé; les avortements ont quadruplé; les homicides de nouveaux-nés par leurs mères, réputés involontaires, ont doublé; les délaissements dans les lieux solitaires, ont quadruplé; sans parler des crimes ignorés, ni de tant d'accidents qui dissimulent la culpabilité et l'horreur de l'infanticide.

TABLEAU nº 13. Mouvement des Enfants confiés à la charité moyennes annuelles, — proportion

Années	Existences au 1er Janvier	Admissions nombre	Augmentations	Diminutions	Radia... par Sorties	par Retrait	par Décès
(1) 1819	97.855	(2) 32,471	»	»	6,097	2,914	20,157
1820	101,158	32,197	»	274	6,270	2,957	18,461
1821	105,667	32,407	»	64	6,724	3,245	19,338
1822	108,767	32,472	1	»	6,832	3,047	19,925
1823	111,435	31,761	[illegible]	710	7,309	3,043	17,119
1824	115,725	33,505	1,034	»	7,654	3,524	18,663
1820 à 1824	542,752	162,342	1,035	1,048	34,789	15,816	93,506
Moyenne ann.	108,550.4	32,468	»	13 =2.6	6,957. 8	3,163. 2	18,701. 2
1825	119,389	32.274	»	197	8,369	5,383	19,793
1826	118,118	32,876	402	»	9,851	6,139	19,698
1827	115,406	32,504	33	»	8,622	5,102	18,605
1828	115,581	33,749	1,278	(3)	7,525	4,424	21,533
1829	115,848	33,090	619	»	6,802	3,936	19,715
1825 à 1829	584,342	164,493	2,332	197	41,069	24,984	99,344
Moyenne ann.	116,868.4	32,898.6	=2,135 427	»	8,213. 8	4,996.8	19,868. 8
1830	118,485	33,423	952	»	6,618	2,767	19,878
1831	122,645	35,863	3,392	»	7.438	2,836	20,557
1832	127,677	35,674	3,203	»	8,381	3,937	20,088
1833	130,945	33,374	903	»	8,822	6,846	19,429
1834	129,222	31,846	»	625	10,254	7,222	22,029
1830 à 1834	628,974	170,180	8,450	625	41,513	23,608	101,981
Moyenne ann.	125,794.8	34,036	=7,825 1 565	»	8.302. 6	4,721. 6	20,396. 2
1835	121,563	31,413	»	1,058	12,168	13,181	17,971
1836	109,656	31,795	»	676	13,399	11,246	17.111
1837	99,695	29,646	»	2,825	8,879	4,947	17,603
1838	97,912	26,900	»	5,571	7,403	4,683	17,382
1839	95,344	27,164	»	5,307	6.841	2,974	16,424
1835 à 1839	524,170	146,918	»	15,437	48,690	37,031	86,491
Moyenne ann.	104,834	29,383.6	»	3,087.4	9,738	7,406 .2	17,298.'2

ique, de 1819 *à* 1854, *par année et par périodes quinquennales,*
naissances et à la population.

…les	Augmentations.	Diminutions.	Restants — nombre	Restants — Augmentations.	Restants — Diminutions.	Proportion des abandons aux naissances naturelles. (un abandon sur)	Proportion des abandons aux naissances totales. (un abandon sur)	Proportion des abandons à la population. (un abandon sur)
168	»	»	101,158	3,300	»	2.01 naiss = 49.58.0/0	30.41 = 3.28.0/0	938 habit.
588	»	1,480	105,667	4,509	»			
307	139	»	108,767	7,609	»			
304	636	»	111,435	10,277	»			
174	»	1,697	115,725	14,567	»			
341	673	»	119,389	18 [illegible]	»			
111	+1,448	3,177	560,983	55,493	»	2,15	29.90	938
	=	1,729						
22.2	»	345.8	112,196.6	11,038.6	»	= 46 27.0/0	=3.34.%	
545	4,373	»	118,118	16,960	»			
588	6,420	»	115,406	14,248	»			
329	3,161	»	115,584	14,423	»			
182	4,314	»	115,848	14,690	»			
153	1.285	»	118,485	17,327	»			
397	19,553	»	583,438	77,648	»	2,14	29,72	967
079.4	3,910.6	»	116,687.6	15,529,6	»	= 46.81.0/0	=3.36.%	
263	95	»	122,645	21,487	»			
831	1,663	»	127,677	26,519	»			
406	3,238	»	130,945	29,787	»			
097	5,929	»	129,222	28,064	»			
505	10,337	»	121,563	20,405	»			
102	21.262	»	632,052	126,262	»	2,09	28.58	949
120.4	4,252.4	»	126,410.4	25,252.4	»	= 47.84.0/0	=3.49.%	
320	14,152	»	109,656	8,498	»			
756	12,588	»	99,695	»	1,463			
429	2,261	»	97,912	»	3,246			
468	300	»	95,344	»	5,814			
239	»	2,929	96,269	»	4,889			
212	29,301	2,929	498,876	8,498	15,412	2.42	33.07	1,066
+	26,372	»			6,914			
42.4	5,274.4	»	99,775.2	»	1,382.8	= 41.82.0/0	=3.02.%	

Après avoir montré que la progression ascendante des crimes contre les personnes est moindre que celle de la population, nous observerons qu'on ne saurait, d'ailleurs, déduire aucune conclusion de la comparaison de deux progressions différant essentiellement par leurs causes, par les éléments des calculs sur lesquels elles reposent et par la signification de leurs résultats; en effet, la prospérité, la moralité, l'ordre public augmentent la population et diminuent les crimes; la misère, le vice, les perturbations sociales augmentent les crimes et ralentissent le mouvement de la population.

Le terme de comparaison de l'accroissement de la population est dans le chiffre de la population de tout âge à l'époque déterminée; celui de la progression des crimes est dans le nombre de faits analogues commis pendant une seule année.

L'accroissement de la population, pendant une période donnée, résulte de l'accumulation successive de l'excès des naissances sur les décès, ou de l'immigration sur l'émigration et cet excès accumulé forme le surplus de la population à la fin de la période. La progression des crimes n'est que dans la différence entre le nombre des crimes de chaque année et celui de l'année, ou de la moyenne annuelle comparative.

Accroissement de population signifie excès accumulé des naissances sur les décès ou de l'immigration sur l'émigration; progression des crimes veut dire différence du nombre des crimes d'une seule année avec le total de ceux d'une autre année.

Supposons que la population et les crimes augmentent également de 1/2 pour cent chaque année pendant dix années consécutives relativement aux chiffres de la population et des crimes d'une même année déterminée; à la

dixième année, la population sera accrue de 5 p. 0/0, tandis que les crimes n'auront augmenté que de 1/2 pour cent.

Dans un sens opposé d'inégalité de progression, de 1826 à 1845, l'accroissement a été de 11 à 12 p. 0/0 et l'augmentation annuelle des crimes de 8 p. 0/0, après la vingtième année. L'accroissement de 11 à 12 p. 0/0 exprime la somme d'un accroissement annuel de 0.6 p, 0/0 accumulé pendant 20 ans; si l'augmentation annuelle des crimes était ainsi accumulée, 8 p. 0/0 $\times$ 20 ans donneraient 160 p. 0/0.

Pour savoir si les crimes augmentent dans la même proportion que la population, il suffit de chercher combien il existe d'habitants pour un crime ou pour un accusé à chacune des époques que l'on veut comparer. Ce rapport s'obtient en divisant le chiffre de la population par celui des crimes, ou des accusés, aux époques données.

En appliquant cette méthode, on reconnaît que la progression générale des crimes contre les personnes a suivi, à peu près, celle de la population, excepté la progression des crimes contre les mœurs et surtout contre les enfants, dont la proportion s'est accrue prodigieusement. Sans doute l'accroissement de la population offre des éléments plus nombreux pour commettre les crimes; mais, il ne faut pas oublier que l'augmentation de la population et celle des crimes proviennent de causes opposées.

CHAPITRE V.

Durée moyenne de la vie.

L'un des calculs les plus intéressants à déduire du mouvement de la population est celui de la durée moyenne de la vie humaine. On répette que la vie est plus longue aujourd'hui qu'au dernier siècle et qu'elle s'est élevée de sept ans dans le court espace de 1822 à 1853. La continuation d'une progression aussi rapide permettrait à nos descendants d'atteindre la longévité des anciens patriarches. Nous serions heureux de confirmer une espérance aussi agréable; toutefois, comme la recherche de la vérité sur ce point ne saurait arrêter une seule pulsation de la vie, nous pourrons, sans danger, examiner et discuter les raisons et les faits par lesquels on prétend démontrer la prolongation et la durée de la vie.

La vie moyenne, la manière de la calculer et sa durée sont, depuis longtemps, l'objet de discussions où les systémes, la science et l'ignorance contribuent à produire la confusion; nous allons essayer de porter quelque lumière dans ce débat, par l'étude impartiale des questions à résoudre et des théories proposées, en nous efforçant, par la clarté de l'exposition et par la simplicité des calculs, de suppléer à la précision des formules scientifiques.

§. 1er *Vie moyenne.*

Distinguons et fixons, d'abord, la signification des expressions durée de la vie, vie moyenne, âge moyen.

La durée de la vie est le temps qui sépare la naissance de la mort; la vie moyenne de plusieurs personnes, décédées à différents âges, est le temps que chacune d'elles aurait vécu, si la durée de la vie avait été égale pour toutes.

L'âge d'une personne est la durée du temps écoulé depuis sa naissance jusqu'à l'époque où l'on veut connaître

son âge. L'âge moyen de plusieurs personnes, nées en différents temps, est l'âge quelles auraient si la somme de leurs âges était divisée également entre elles.

L'âge des décédés se confond avec la durée de leur vie, puisque le temps qui sépare la naissance de la mort indique, à la fois, l'âge et la durée de la vie; mais, l'âge des survivants diffère essentiellement de la durée de leur vie dont le terme est encore inconnu. Il ne faut donc pas confondre l'âge avec la durée de la vie des survivants.

Ces notions sont d'une simplicité élémentaire, signe principal de toute vérité; on y trouve les termes des calculs de la durée de la vie moyenne et de l'âge moyen; elles rendent facile la solution des problèmes relatifs à l'âge et à la durée de la vie.

Les opérations des compagnies d'assurance sur la vie et la fixation des rentes viagères ont rendu nécessaires les calculs de la vie moyenne et de la vie probable aux différents âges. Dans les tables de mortalité dressées pour cet usage, la vie moyenne, à partir de chaque âge, est exprimée par le nombre d'années que l'on suppose rester encore moyennement à vivre aux personnes de cet âge. On appelle vie probable le temps que l'on suppose devoir s'écouler encore pour que le nombre des personnes du même âge soit réduit à moitié.

Les calculs de probabilité de la vie sont déduits de l'observation de la mortalité et des survivances par âge, en suivant, autant que possible, la réduction successive du nombre des naissances correspondant aux différents âges. M. Mathieu, membre de l'Institut et du bureau des longitudes, en publiant des tables de la vie probable et de la vie moyenne, a soin de répéter que tous les résultats ne sont qu'approchés, soit pour la durée de la vie moyenne ou de la vie probable, soit pour la distribution de la population aux différents âges. (*Annuaire du Bureau des longitudes*, page 222.)

§. *Calcul de la vie moyenne.*

Nous avons dit que les termes des calculs de la vie moyenne et de l'âge moyen se trouvaient dans les simples notions de la durée de la vie des morts et de l'âge des vivants; deux exemples rendront cela plus sensible.

Dix personnes sont mortes, après avoir vécu 1, 2, 3, 4, 5, 57, 58, 59, 60 et 61 ans, en tout 310 ans. Les deux termes du calcul de la durée moyenne de la vie de ces dix personnes sont : la somme des années que forment leurs vies réunies et le nombre des personnes qui les ont vécues. Chaque nombre partiel exprime la durée de l'une des vies. La somme 310 années de toutes les vies, divisée par le nombre dix des personnes qui les ont vécues, donne pour quotient la vie moyenne de 31 ans que chacune de ces personnes aurait vécu si la durée de la vie avait été égale pour toutes.

Dix survivants, âgés de 1, 5, 14, 20, 30, 40, 50, 60, 70 et 80 ans, ont vécu ensemble 370 ans; la somme de leurs âges repartie également entr'eux, c'est-à-dire divisée par leur nombre dix, donne pour quotient l'âge moyen de 37 ans.

Cette méthode est la seule qui indique exactement la vie moyenne des morts et l'âge moyen des vivants. Tous les calculs de la vie moyenne des survivants ou des nouveaux-nés reposent sur des probabilités et leurs résultats ne sont qu'approchés, comme le répetent le savant laborieux que nous citions tantôt, et les statisticiens les plus autorisés tels que M. Legoyt, chef de division de la statistique générale de France. D'autres plus absolus prétendent généraliser l'application des calculs de probabilité de la vie moyenne à l'exclusion même des éléments de certitude qu'on trouve dans la durée des vies et des âges dont ils affectent de dédaigner la notion vulgaire.

La question la plus controversée est celle de la *vie moyenne*

de la population; elle est le point de départ des théories, des formules, des solutions ayant pour objet de démontrer la prolongation de la vie.

La vie moyenne d'une population, c'est-à-dire des survivants, ne peut être déterminée qu'approximativement, par les calculs de probabilité, ou par la vie moyenne des morts qui nous paraît la probabilité la plus rationnelle. La mesure de la vie, individuelle ou moyenne, ayant pour terme nécessaire la mort, n'est connue exactement qu'après la mort. Il n'appartient pas à la science humaine de fixer avec certitude le nombre de jours que Dieu accordera à un ou plusieurs individus.

Quelques uns combinent l'âge des survivants et celui des décèdés, pour en déduire la vie moyenne de la population; alors, le résultat n'est plus ni l'âge moyen, ni la vie moyenne; car les proportions des âges sont très différentes dans les décès et dans la population : les décès du premier âge s'élèvent de 14 à 16 pour 0/0 de la mortalité; tandis que les existences du même âge ne représentent que 1 p. 0/0 de la population, sans parler des autres différences de proportion aux divers âges.

La formule par laquelle on veut prouver la prolongation de la vie consiste à diviser la population par les naissances annuelles, ce qui donne pour quotient la proportion des naissances aux habitants et nullement la vie moyenne. Le fait accidentel des naissances n'a aucun rapport avec la durée de la vie qui dépend de mille circonstances aussi étrangères aux naissances que les causes de la progression ascendante ou descendante des naissances le sont à celles de la durée de la vie. Ces mots DURÉE DE LA VIE ne disent-ils pas assez clairement que est dans la vie que se trouve la mesure de sa durée? Pour remplacer cette mesure, la seule vraie de la vie moyenne, on crée des hypothèses impossibles; on formule de savantes théories qui sont loin de faciliter l'intelligence du sujet;

on ne parvient, en définitive, qu'à des probabilités toujours discutables. Toutefois, examinons avec attention les bases de ce système, les éléments de ses calculs et la valeur de ses déductions.

On pose en principe que la fécondité d'une population s'évalue en rapportant le nombre des naissances annuelles au chiffre des habitants, déduction faite des morts-nés et des enfants morts avant l'expiration des trois jours accordés pour les déclarations de naissance. (*Statistique de la population*, tome IV, p. 21 et suiv. 1854.)

On dit encore qu'une population considérée comme stationnaire est égale aux naissances multipliées par la vie moyenne et que la division de la population par les naissances donne pour quotient la vie moyenne.

D'après cette formule, on trouve en 1854,

A Paris.	1	naissance sur	31	habitants.
Dans les autres villes .	1	»	35	»
Dans la populat. rurale	1	»	41	»
Dans la France entière.	1	»	39	»

On en conclut que la durée moyenne de la vie, en 1854, était à Paris de 31 ans; dans les autres villes de 35 ans; dans la population rurale de 41 ans; dans la France entière de 39 ans.

On ajoute que les naissances et les décès sont restés, à peu près stationnaires depuis un demi siècle et que l'accroissement de la population est le résultat de la prolongation de la durée de la vie; pour le prouver, on cite le chiffre des naissances plus élevé en 1814 qu'il ne l'a été jusqu'en 1859 et celui des décès plus faible en 1845 qu'en 1801. La division de la population par les naissances assignerait une vie moyenne de 32 ans en 1822 et de 39 ans en 1853, c'est-à-dire un accroissement de 7 années de vie moyenne en un tiers de siècle.

Reprenons chacune de ces assertions proposées sous la forme d'axiomes.

La fécondité humaine se manifeste par les conceptions, indépendamment, soit de la date des déclarations de naissance à l'Etat-civil, soit des accidents ou des crimes qui peuvent suivre la conception ; au point de vue de la fécondité, il n'y a pas plus de raison d'éliminer les morts-nés et les enfants morts avant les déclarations de naissance, que ceux dont le décès survient quelques heures plus tard ; si, au lieu de diviser la population par les naissances des enfants ayant vécu plus de trois jours, on les divisait par les conceptions, ou même par la totalité des naissances, sans éliminer plus de quarante mille morts-nés, on trouverait un quotient plus faible, c'est-à-dire l'indication d'une vie moyenne plus courte. Dans le rapport de la fécondité à la population, l'expression vraie de la fécondité devient le terme le plus significatif, son altération arbitraire suffirait pour fausser le rapport cherché ; mais, la fécondité n'a pas plus de rapport que les naissances à la durée de la vie.

Dans la supposition d'une population stationnaire, si l'égalité constante des naissances et des décès rendait le chiffre de la population invariable, il n'en résulterait pas que la division de la population par les naissances indiquât la vie moyenne ; pour qu'il en fut ainsi, il faudrait encore que la somme des années vécues par les décédés fut égale au nombre des survivants et que, chaque année, la répartition de la mortalité fut la même entre tous les âges, afin de reproduire périodiquement le même nombre de décédés ayant vécu ensemble le même nombre d'années, eu regard du même nombre de naissances et du même nombre d'habitants; de telle sorte que la population égale aux années vécues divisées par les naissances égales aux décès, donnerait le même quotient que la somme des vies égales à la population, divisée par les décès égaux aux naissances.

On voit que toutes ces combinaisons et ces suppositions n'arriveraient, à l'expression véritable de la vie moyenne

qu'en reprodnisant identiquement, dans la division de la population par les naissances, les termes de la somme des années vécues divisée par les décédés. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi, sans recourir à l'hypothèse inadmissible d'une population stationnaire et à la coïncidence impossible de tant de conditions, ne pas prendre, pour termes de la vie moyenne, la somme de la durée des vies et le nombre de ceux qui les ont vécues, termes qui, dans tous les cas, donnent exactement la vie moyenne quel que soit l'état, progressif ou stationnaire, de la population, quelles que soient les variations ou les perturbations survenues dans les éléments du mouvement de la population?

Il est à remarquer qu'en déterminant la vie moyenne par le quotient de la population divisée par les naissances, sa durée serait d'autant plus courte que le bien être imprimerait une énergie plus puissante aux facultés procréatrices et qu'elle paraîtrait d'autant plus prolongée que la misère aurait plus restreint les naissanees; en outre on trouverait d'une année à l'autre, des différences prodigieuses dans la durée moyenne de la vie : en 1812, de 32 ans ; en 1814, de 29 ans; en 1836, de 34 ans ; l'année suivante, de 36 ans.

L'âge et le nombre des décédés ne présenteront jamais le contre sens d'une vie plus courte dans les temps prospères et plus longue pendant les années calamiteuses ; il pourra bien survenir des différences notables dans la vie moyenne réelle, lorsqu'une épidémie aura sévi plus particulièrement sur l'enfance, ou sur les âges virils ; alors la cause accidentelle sera évidente et l'on se rappellera que la vérité, en statistique, n'est jamais dans les années exceptionnelles, ni dans les périodes calamiteuses ; mais seulement dans les faits observés durant une suite d'années.

Le prétendu rapport de cause à effet entre les naissances et les décès n'existe que dans le sens de la nécessité finale de la mort, issue inévitable de la vie. Vainement allègue-

t-on que la mortalité du premier âge s'élèvant en raison du plus grand nombre de naissances, abaisse la vie moyenne; cette mortalité n'a pas dans l'ensemble des décès toute l'importance qu'on lui prête; elle est toujours surpassée par le nombre des décès des personnes âgées de 65 ans et au dessus, c'est-à-dire ayant déjà vécu plus de deux fois la durée moyenne de la vie. Supposons dix décès arrivés avant l'âge de un an et dix de 65 à 100 ans; si nous prenons pour les premiers la moyenne de six mois de vie, donnant la somme de 5 ans et pour les derniers la moyenne de 75 ans donnant la somme de 750 ans, les deux sommes réunies, soit 755 ans, divisées par les vingt décès, assigneront près de 38 ans de vie moyenne. Toutes les considérations présentées relativement à la mortalité du premier âge, trouveraient leur application aux cas de mortalité particulière imprévue atteignant, plus souvent qu'on ne l'observe, les divers âges de la vie. Au reste, la vie moyenne résulte de tous les âges des décédés sans distinction.

En jettant les yeux sur le tableau du mouvement de la population (pages 14 et suiv.), on voit que les naissances et les décès offrent, d'une année à l'autre, des différences quelquefois énormes, en sens contraire, puisque la prospérité qui augmente les naissances diminue les décès et que la misère qui diminue les naissances augmente les décès. La population subit elle-même des modifications par l'immigration ou l'émigration. Durant le premier demi-siècle, 1801 à 1850, l'accroissement de la population s'est élevé à 8,434,167 habitants, soit de 31 p. 0/0. Les 9/10mes de cet accroissement sont fournis par l'excédant des naissances sur les décès, il ne faut donc pas l'attribuer à la prolongation de la vie. (Voir le tableau de mouvement de la population pag. 14 et suiv.)

La division des cinquante premières années du XIXe siècle, en deux périodes égales de 25 ans, mettra en évidence

le mouvement constant de progression ascendante dans la population de la France :

Moyennes annuelles des naissances	de 1801 à 1825. .	938,753
	de 1826 à 1850. .	967,315
Augmentation moyenne annuelle pendant la 2e période, comparativement à la 1re.		28,562
Pour les 25 années, de 1826 à 1850		714,075
Moyennes annuelles des décès . . .	de 1801 à 1825. .	780,700
	de 1826 à 1850. .	821,182
Augmentation moyenne annuelle durant la 2e période, relativement à la 1re		39,482
Pour les 25 années, de 1826 à 1850		987,050

On peut vérifier l'exactitude des chiffres et des calculs, au moyen du tableau du mouvement de la population (page 14 et suiv.)

Les naissances et les décès sont loin de conserver, soit entr'eux, soit avec la population, les rapports proportionnels, qui seraient invariables dans l'état stationnaire (1).

Proportion de l'accroissement de la population :

Accroissement de la population	de 1801 à 1825	16.48 0/0
	de 1826 à 1850.	14.35
	Total	30.83 0/0
Diminution de l'accroissement pendant la seconde période		2.13

(1) Ces calculs sont rapportés :

Pour l'accroissement de la population au dénombrement de 1801 ; pour la proportion des naissances et des décès aux habitants, savoir : pendant la période 1801 à 1825, à la population moyenne de 29,694,310 habitants que donnent les dénombrements de 1801—6—21—26: pendant la période 1826 à 1850 à la population moyenne de 33,897,363 habitants, déduite des dénombrements de 1826—31—36—41—46—51.

Proportion des naissances à la population :

De 1801 à 1825, 1 nais. sur 31.64 hab. = 3.16 0/0

De 1826 à 1850, 1 » 35 = 2.85

Diminution de la proportion pend. la 2e période 0.31

Proportion des décès à la population.

De 1801 à 1825 : 1 décès sur 37,98 hab. = 2 63 0/0

de 1826 à 1850 : 1 » 41.27 = 2.42

Diminution des décès relativt à la popul. 0.21

Proportion des décès aux naissances

De 1801 à 1825 : 1 décès sur 1.20 nais. = 83.27 0/0

De 1826 à 1850 : 1 » 1.17 = 84.89

Augmentation des décès relativt aux nais. 1.62

L'argument fondé sur les deux faits statistiques des naissances, plus nombreuses en 1814 qu'on ne les avait vues depuis cette époque, et des décès, inférieurs en 1845 à ceux de 1801, n'est pas sérieux ; en 1814, il y eut, en effet, plus de cent mille naissances de plus que l'année précédente par la raison qu'en 1813 les unions précoces contractées en vue d'éluder la loi de la conscription militaire, avaient ajouté une augmentation de 164,622 mariages au nombre de ceux de l'année 1812. (Voir le tableau pag. 14 et suiv.) Cette circonstance explique comment malgré l'accroissement de la population, le maximum des mariages est toujours resté inférieur, de plus de 80,000, au chiffre de 1814.

La faible mortalité de 1845 était un signe de prospérité comme en 1816—17—18—21—23. D'ailleurs, si, depuis 1815, la mortalité avait été plus faible, l'explication se trouverait dans l'état de paix succédant à de longues guerres.

Les deux faits dont nous venons d'indiquer les causes, montrent une fois de plus, combien il faut se tenir en garde contre les illusions des citations empruntées à des

années exceptionnelles pendant lesquelles les éléments de la population ont subi l'influence de causes accidentelles. Les moyennes des périodes représentent seules la vérité d'autant plus exactement que leur durée plus longue assure mieux la compensation des influences contraires.

Nous avons vu que les signes nécessaires de l'état stationnaire d'une population seraient : l'égalité constante du nombre des naissances et de celui des décès, le chiffre invariable de la population, la régularité continue des rapports entre tous les éléments de la population. Aucune de ces conditions ne se retrouve dans le mouvement de la population de la France : le nombre des naissances y a toujours été différent de celui des décès, la progression des naissances, des décès et de la population n'a pas cessé d'y être ascendante et irrégulière; les rapports proportionnels entre tous les éléments de la population ne sont jamais restés les mêmes. La population de la France n'est pas stationnaire; la durée de la vie moyenne ne saurait y être déterminée par la théorie du rapport des naissances à la population, théorie basée sur l'hypothèse inadmissible d'une population stationnaire qui n'a jamais existé, qui n'existera jamais. Dans l'ordre de la providence, il y a progrès, ou décadence selon qu'une population accomplit ses fins ou qu'elle en dévie; l'histoire de tous les peuples atteste cette vérité.

La prolongation de la vie est généralement attribuée au bien être de l'époque actuelle ; nous n'entreprendrons pas de comparer le bien être et les misères du temps présent à ceux du passé, nous nous contenterons d'observer que les décédés, les survivants et les nouveaux nés appartiennent tous, bien moins au présent qu'à une période séculaire passée ou future et que la durée de leur vie, individuelle ou moyenne, a été, ou sera soumise aux influences hygiéniques, sociales, économiques diverses d'autres époques.

Dans la population générale de la France, il existe encore un million d'individus âgés de plus de 70 ans qui ont traversé toutes les commotions sociales depuis la révolution de 1789 et qui apportent aux décès un contingent annuel de 11 à 14 p. cent. Qui pourrait dire les vicissitudes réservées aux nouveaux nés ?

§. 3. *Durée moyenne de la vie.*

Vers la fin du XVIIe siècle et durant le XVIIIe, MM. GRAUNT, Guillaume PETTY, HALLEY, KERSEBOOM, CORBYN-MORRIS, SMART, SIMPSON, etc., dressèrent des tables de mortalité d'après les registres mortuaires des paroisses de Londres, de Dublin, de Breslau, des provinces du Sud de l'Angleterre, de la Hollande, de Westfrise, etc.

En 1746, M. DEPARCIEUX, de l'Académie des sciences, donna des calculs de mortalité pour des têtes choisies, afin de servir de règle dans les placements aux tontines.

M. de BUFFON, en 1767, publia des tableaux de mortalité dressés par M. DUPRÉS de St. MAUR, de l'Académie française, calculés sur douze paroisses de la campagne et trois paroisses de Paris.

Dans les premières années du XIXe siècle, M. DUVILLARD composa d'autres tableaux de mortalité, d'après un grand nombre de faits recueillis en divers lieux, avant la révolution de 1789.

Tous ces travaux ont exigé des recherches laborieuses ; on y trouve les éléments et les calculs de probabilités pour des localités spéciales et pour des têtes choisies ; mais leur application générale, éloignerait de la vérité ; ils offrent, d'ailleurs, des résultats très différents : d'après la table de DUVILLARD, la durée moyenne de la vie serait de 28 ans ; d'après celle de DEPARCIEUX, elle atteindrait 39 ans.

Les compagnies françaises d'assurance sur la vie, appliquent la première pour fixer les sommes payables au décès; elles se servent de la seconde pour régler les annuités à

servir durant la vie des assurés (Annuaire du bureau des longitudes 1861, page 228.)

En Angleterre, la table de mortalité de la ville de Northampton, d'après laquelle la mortalité est plus rapide que par la table de DUVILLARD, est prise pour base des assurances payables au décès; la table de mortalité de CARLISLE qui donne une vie moyenne plus longue que celle de DEPARCIEUX est adoptée pour fixer les annuités viagères. (Annuaire du bureau des longitudes 1861, page 228.)

L'existence et la prospérité des compagnies d'assurance sur la vie exigent que leurs contrats reposent sur des bases offrant plus de chances de bénéfices que de pertes; on doit en conclure 1° que la généralité des assurés vit plus de 28 ans, puisque les sociétés d'assurance peuvent sans péril, s'engager à payer l'assurance à ce terme; 2° que la plupart des assurés vivent moins de 39 ans, puisque les mêmes compagnies d'assurance sur la vie, ne compromettent pas leurs intérêts en servant des rentes viagères calculées sur la durée moyenne de 39 ans de vie. La vérité est donc entre 28 et 39 ans, ce qui indique déjà que la durée moyenne de la vie ne se prolonge pas à 39, 41 et 44 ans.

M. MATHIEU a complété et légèrement modifié la table de DEPARCIEUX dans les premières années de la vie, de manière, dit-il, à représenter l'état actuel de la population, ayant toujours soin de répéter que les résultats ne sont qu'approchés.

Voici comment M. de BUFFON et M. MATHIEU fixent la mortalité aux différents âges.

D'après M. BUFFON.			D'après M. MATHIEU.		
1/4	des décès avant un an.		1/6e	des décès de la naissance à un an.	
1/3	avant	23 mois;	1/5e	avant	3 ans;
1/2	—	8 ans;	1/4	—	4 ans;
2/3	—	39 ans;	1/3	—	14 ans;
3/4	—	51 ans;	1/2	—	42 ans;
8/9es	—	70 ans;	2/3	—	62 ans;
32/33es	—	80 ans;	3/4	—	69 ans;
29/291es	—	90 ans;	4/5es	—	72 ans;
11995/11996es		100 ans.	5/6es	—	75 ans;

La propagation de la vaccine a diminué les décès par la petite vérole; mais, d'autres maladies dont l'apparition était autrefois plus rare et moins meurtrière sévissent cruellement sur l'enfance et s'étendent à tous les âges ; le nombre des morts-nés ne cesse pas d'augmenter d'une manière effrayante; les accidents, pendant les premiers mois de la conception, deviennent chaque jour plus fréquents. L'espèce humaine, bien loin de se fortifier, tend de plus en plus, à s'affaiblir ; on en trouve la preuve dans la nécessité d'abaisser la taille des soldats et dans le nombre croissant des conscrits impropres au service militaire.

La statistique générale n'a publié, jusqu'ici, que les décès par âge dans la ville de Paris, de 1836 à 1853. Nous ignorons si les actes de décès ont été compulsés dans les autres parties de la France ; ces documents seraient indispensables pour déterminer la vie moyenne avec certitude. Il a été affirmé que, par l'âge des décédés, elle était de 37 à 38 ans. Cette assertion aurait dû être appuyée de pièces justificatives. Les erreurs, en statistique, sont si fréquentes, si faciles de la part des personnes ayant une opinion préconçue, qu'en traitant les questions controversées, il faut toujours mettre ses adversaires à même de contrôler les calculs ; aussi ne donnerons nous que les résultats dont chacun pourra vérifier l'exactitude.

Les actes de décès que nous avons pu compulser dans des localités diverses, nous ont toujours indiqué une vie moyenne de 30 à 31 ans, si ce n'est pendant les années et dans les lieux où le choléra avait particulièrement atteint les âges virils. Le dépouillement des actes de décès ne présente aucune difficulté, il permettra de connaître exactement la vie moyenne. En attendant, on peut affirmer, sans craindre de se tromper, que la vie n'a pas augmenté sensiblement depuis le commencement du siècle actuel. L'accroissement prétendu

de 7 années de vie, dans l'espace de 30 ans, suffirait pour faire rejeter les formules aboutissant à une telle énormité.

Voici quelle a été la durée moyenne de la vie, à Paris, de 1836 à 1853.

En 1836, il est mort, 23,969 individus ayant vécu ensemble 734,857 ans, chacun en moyenne 30 ans, 7 mois, 16 jours. (Tableau n° 15, page 79.)

En 1849, année du choléra, la mortalité a doublé, à Paris, et pourtant, les 47,695 décédés, ayant vécu ensemble 1,577,622 ans, ont eu chacun la vie moyenne de 33 ans, parce que l'épidémie avait sévi sur les âges virils, sans accroître les décès du premier âge. On voit par là que la durée de la vie moyenne dépend principalement de l'âge des décédés, qu'une mortalité très faible portant sur les premiers âges assignerait une vie très courte et que la mortalité la plus grande, dans les âges virils, départirait une vie moyenne plus longue. (Tableau n° 16, page 144.)

En 1853, le nombre des décédés, dans la même ville a été de 32,936, ayant vécu ensemble 1,001,323 années, chacun en moyenne, 30 ans, 4 mois, 24 jours. (Tableau n° 17, pag. 145.)

La moyenne des décès à Paris, pendant les dix-huit années 1836 à 1853, a été de 28,518 et le nombre moyen des années vécues de 888,909 ans, ce qui assigne une vie moyenne de 31 ans, 2 mois. La vie moyenne de cette période n'aurait été que de 30 années et quelques mois sans la mortalité exceptionnelle de 1849. (Tableau n° 18, page 146.)

Les mêmes calculs appliqués aux décès de 1857, donnent une vie moyenne de 30 ans.

D'après la Statistique du département des Bouches-du-Rhône (Tome III, pag. 94 et 96), la vie moyenne, de 1818 à 1821, aurait été à Marseille de 29 ans, 2 mois; dans le département de 30 ans, 2 mois; en France de 29 ans.

Le dénombrement de la population, par âge en 1851, porte 655,271 individus au dessous de un an et un plus grand nombre aux âges de 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 13, 15, 19, 27, 30 et même de 40 ans. La moyenne des naissances annuelles ayant été de 953,934, il semble que les naissances successives, toujours supérieures aux décès, devraient maintenir constamment un nombre d'existences du premier âge correspondant à celui des naissances; à l'âge de 10 ans, il ne peut rester que les deux tiers des naissances; à 30 ans la moitié; à 50 ans le tiers seulement et, quelles que soient les proportions descendantes successives, le nombre des survivants diminue nécessairement, à mesure que l'âge s'éloigne d'avantage de l'année de la naissance. Il est impossible que la génération née depuis 40 ans soit plus nombreuse que celle dont la naissance ne remonte qu'à un an, comme nous le voyons dans le recensement de 1851. En supposant même que l'immigration eut procuré un accroissement, cela ne modifierait jamais d'une manière notable la population d'un seul âge. Comment admettre qu'il y ait 665,935 habitants âgés de 40 ans. Lorsqu'on n'en compte que 655,271 au dessous de un an et qu'en remontant aux naissances de 1810 et 1811 auxquelles correspond l'âge de 40 ans, la moyenne de 929,351 naissances ne permettrait de compter qu'un tiers des décès de cette génération dans l'espace de 40 ans, tandis qu'en dehors de toute chance de mortalité extraordinaire, il n'existe à 40 ans que la moitié, au plus, de la génération de cet âge?

Buffon avait observé, de son temps, que dans les déclarations d'âge les nombres correspondant aux périodes quinquennales, à partir de dix ans, étaient beaucoup plus grands qu'ils ne devaient l'être, même d'après les actes des décès, soit par l'ignorance des déclarants qui désignaient la période la plus rapprochée, en plus ou en moins, pour les décédés; soit dans les déclarations de l'âge des vivants

par divers motifs qui portent à se rajeunir. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets dans l'enquête des âges en 1851. La comparaison d'une suite de dénombrements successifs par âge permettra, de rectifier beaucoup d'erreurs.

Quoiqu'il en soit de la gravité des inexactitudes, l'ensemble des âges donne la somme de 1,100,504,683 ans et la division par 35,783,527 d'habitants l'âge moyen de 30 ans, 9 mois, 10 jours. (Tableau n° 19, pag. 86.) (1).

Cette moyenne est évidemment trop faible, l'âge moyen devant être beaucoup plus élevé dans les existences que dans les décès, puisque la proportion du premier âge y est infiniment moindre et celle au dessus de 65 ans plus grande.

Nous avons donné au tableau n° 20 (pag. 87, 88.) la proportion des décès et des existences par âge; on y voit que la première année de la vie fournit 11 à 17 p. 0/0 de la totalité des décès et les 10 premières années le tiers. A la trentième année on ne retrouve pas la moitié des personnes dont la naissance correspond à cet âge. Les trois quarts de ceux qui naissent n'arrivent pas à la 60me année.

Les âges sont répartis bien différemment dans la population; la première année n'y figure que pour 1.83 0/0 les 10 premières pour 18. 0/0 dans la France et 13 0/0 à Paris. Les proportions les plus élevées sont de 10 à 30 ans, puis de 30 à 40 ans; la diminution devient rapide après 55 ans.

(1) Nous croyons qu'en évaluant à dix millions le nombre des personnes s'étant rajeunies de dix ans, en moyenne, nous restons au dessous de la vérité. Cette rectification ne donnerait que l'âge moyen de 33 ans et demi.

TABLEAU n° 15. — *Durée moyenne de la vie humaine, calculée d'après les décès par âge, à Paris, pendant l'année* 1836.

PÉRIODES des décès.	NOMBRE des décès par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque décédé.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les décédés.
de la naissance à 3 mois.	2,994 ×	1 mois 1/2	=374 ans 9 mois
de 3 à 6	458	4 » 1/2	171 9
de 6 à 12	833	9 »	624 9
de la naissance à 1 an	4,285	3 mois 8 jours 9 h.	1,171 ans 3 mois
de 1 à 2 ans	1,405	1 an 1/2	2,107 6
de 2 à 3	837	2 1/2	2,092 6
de 3 à 4	553	3 1/2	1,935 6
de 4 à 5	384	4 1/2	1,728 0
de 5 à 6	293	5 1/2	1,611 6
de 6 à 7	248	6 1/2	1,632 0
de 7 à 8	163	7 1/2	1,222 6
de 8 à 9	138	8 1/2	1,173 0
de 9 à 10	99	9 1/2	940 6
Total avant 10 ans.	8,405	1 an 10 m. 8 j 18 h.	15,614 ans 3 m.
de 10 à 15 ans	468	12 ans 1/2	5,840 0
de 15 à 20	751	17 1/2	12,142 6
de 20 à 25	1,271	22 1/2	28,597 6
de 25 à 30	1,408	27 1/2	38,720 0
de 30 à 35	1,084	32 1/2	35,130 0
de 35 à 40	1,129	37 1/2	42,337 6
de 40 à 45	975	42 1/2	41,437 6
de 45 à 50	956	47 1/2	45,410 0
de 50 à 55	953	52 1/2	49,432 6
de 55 à 60	950	57 1/2	11,875 0
de 60 à 65	996	62 1/2	62 250 0
de 65 à 70	1,217	67 1/2	81,147 6
de 70 à 75	1,218	72 1/2	88,305 0
de 75 à 80	1,121	77 1/2	86,877 6
de 80 à 85	711	82 1/2	58,657 6
de 85 à 90	289	87 1/2	25.287 6
de 90 à 95	52	92 1/2	4,840 0
de 95 à 100	8	97 1/2	780 0
de 100 et au delà	2	100	206
de la Naissance à 100 ans et au delà	23,964	30 ans 7 mois 16 jours 21 h. 45 m.	734,857 ans 9 m.

734,857 ans 9 mois : 23,964 décédés = pour chaque décédé 30 ans, 7 mois, 16 jours, 21 heures, 45 minutes de vie

Nota. Il n'a pas été tenu compte de 4 décédés dont l'âge est resté inconnu.

TABLEAU n° 16. — *Calcul de la durée moyenne de la vie humaine, d'après les décès par âge, à Paris, pendant l'année 1849 (année de choléra).*

PÉRIODES des décès.	NOMBRE des décès par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque décédé.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les décédés.
de la naissance à 3 mois	3,187 ×	1 mois 1/2	=398 ans 4m. 1/2
de 3 à 6	723	4 » 1/2	271 1 1/2
de 6 à 12	1,572	9 »	1,179 »
de la naissance à 1 an	5,482	4mois 1 j. 9h. 21 m	1,848 ans 6 mois
de 1 à 2 ans	3.018	1 an 1/2	4,527 »
de 2 à 3	1,618	2 ans 1/2	4,047 »
de 3 à 4	1,132	3 1/2	3,962 »
de 4 à 5	790	4 1/2	3,555 »
de 5 à 6	552	5 1/2	3.036 »
de 6 à 7	470	6 1/2	3,055 »
de 7 à 8	260	7 1/2	1,950 »
de 8 à 9	278	8 1/2	2,363 »
de 9 à 10	239	9 1/2	2,270 6
de la naissance à 10 ans	13,839	2 ans 2 m. 17 j. 2 m	30,614 ans »
de 10 à 15 ans	875	12 ans 1/2	10,937 6
de 15 à 20	1,348	17 1/2	23,590 »
de 20 à 25	3,370	22 1/2	76,025 »
de 25 à 30	3,559	27 1/2	79,872 6
de 30 à 35	2.671	32 1/2	86,807 6
de 35 à 40	2,538	37 1/2	95,175 »
de 40 à 45	2,419	42 1/2	102,807 6
de 45 à 50	2,572	47 1/2	122,170 »
de 50 à 55	2,663	52 1/2	139,807 6
de 55 à 60	2.311	57 1/2	132,882 6
de 60 à 65	2,224	62 1/2	139,000 »
de 65 à 70	2,147	67 1/2	144,922 6
de 70 à 75	1,938	72 1/2	140,525 »
de 75 à 80	1,624	77 1/2	125,860 »
de 80 à 85	1,019	82 1/2	84,067 6
de 85 à 90	412	87 1/2	27,050 »
de 90 à 95	138	92 1/2	12,765 »
de 95 à 100	25	97 1/2	2,437 6
de 100 au delà	3	102	306 »
de la naissance à 100 ans et au delà.	47,695	33 ans, 27 jours, 20 heures.	1,577,622 ans 6 mois

Nota. Il n'a pas été tenu compte de 104 décédés dont l'âge est resté inconnu.

1,577,622 ans 6 mois : 47,695 décédés = pour chacun des décédés 33 ans, 27 jours, 20 heures de vie.

Tableau n° 17. — *Durée moyenne de la vie humaine, calculée d'après les décès par âge, à Paris, pendant l'année 1853.*

Périodes des décédés.	Nombre des décès par période.	Nombre d'années vécues par chaque décédé.	Nombre d'années vécues par tous les décédés.
de la naissance à 3 mois	3,048 ×	1 mois 1/2	—381 ans 0 mois
de 3 à 6	582	4 » 1/2	218 3
de 6 à 12	1,296	9 mois	972 0
de 0 à 1 an	4,926	3 m. 24 j. 19 h.	1,571 ans 3 mois
de 1 à 2 ans	2,242	1 an 1/2	3,364 »
de 2 à 3	1,299	2 ans 1/2	3,247 6
de 3 à 4	906	3 1/2	3,171 »
de 4 à 5	660	4 1/2	2,950 »
de 5 à 6	445	5 1/2	2,447 »
de 6 à 7	344	6 1/2	2.236 »
de 7 à 8	219	7 1/2	1,642 6
de 8 à 9	210	8 1/2	1,785 »
de 9 à 10	156	9 1/2	1,482 »
de 0 à 1 an	11,407	2 ans 1 m. 4 j. 3 h.	23,896 ans 3 mois
de 10 à 15 ans	673	12 ans 1/2	8,412 6
de 15 à 20	1,578	17 1/2	27,615 0
de 20 à 25	2,527	22 1/2	56,857 6
de 25 à 30	2,024	27 1/2	55,660 6
de 30 à 35	1,690	32 1/2	54,925 0
de 35 à 40	1,384	37 1/2	51.900 0
de 40 à 45	1.312	42 1/2	55,760 0
de 45 à 50	1,313	47 1/2	62,367 6
de 50 à 55	1,501	52 1/2	78,802 6
de 55 à 60	1,349	57 1/2	77,567 6
de 60 à 65	1,314	62 1/2	82.125 0
de 65 à 70	1,337	67 1/2	90,247 6
de 70 à 75	1,311	72 1/2	95,047 6
de 75 à 80	1,074	77 1/2	83,235 0
de 80 à 85	729	82 1/2	60,142 6
de 85 à 90	302	87 1/2	26.425 0
de 90 à 95	98	92 1/2	9,065 0
de 95 à 100	12	97 1/2	1,170 0
de 100 et au delà	1	102 1/2	102 0
de la naissance à 100 ans et au delà	32,936	30 ans, 4 mois 24 jours, 18 h.	1,001,323 ans. 9 mois.

Nota. Il n'a pas été tenu compte de 21 décédés dont l'âge est resté inconnu.

1,001,329 ans, 9 mois : 32,936 décédés = 30 ans, 4 mois, 24 jours, 18 heures pour chaque décédé.

TABLEAU n° 18. — *Durée moyenne de la vie, calculée d'après la moyenne annuelle des décès par âge, à Paris, de 1836 à 1853 (en 18 ans).*

PÉRIODES des décès.	NOMBRE des décès de 1836 à 1853	NOMBRE moyen annuel des décès.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque décédé.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les décédés. (1)
de la naissance à 1 an.	84,261	4,681. 17	× 4 mois.	=1,560ans38
de 1 à 2 ans	32,283	1,793. 50	1 an 1/2	2,690 25
de 2 à 3	18,882	1,049. 00	2 ans 1/2	2.622. 50
de 3 à 4	13,053	725. 16	3 1/2	2,538. 60
de 4 à 5	9,054	503. 00	4 1/2	2,263. 50
de 5 à 6	6,490	360. 56	5 1/2	1,983. 08
de 6 à 7	5,144	285. 78	6 1/2	1,857. 57
de 7 à 8	3,237	179. 84	7 1/2	1,348. 72
de 8 à 9	2,896	160. 89	8 1/2	1,367. 48
de 9 à 10	2,416	134. 22	9 1/2	1,284. 59
de 0 à 10 ans	177,716	9,873. 12	1 an 11 m. 21 j.	19 516. 67
de 10 à 15	10,213	567. 38	12 ans 1/2	6,692. 37
de 15 à 20	19,774	1,098. 56	17 1/2	19.224. 80
de 20 à 25	36,134	2,007. 44	22 1/2	45.167. 63
de 25 à 30	30,189	1,677. 17	27 1/2	46 122. 17
de 30 à 35	23.946	1,330. 33	32 1/2	43 236. 05
de 35 à 40	22,672	1,259. 56	37 1/2	47 233. 50
de 40 à 45	22,711	1,261. 72	42 1/2	53,623. 53
de 45 à 50	22,651	1,258. 39	47 1/2	59 773. 52
de 50 à 55	21,415	1,189. 72	52 1/2	62,460. 30
de 55 à 60	20,534	1,140. 78	57 1/2	65,594. 85
de 60 à 65	21,587	1,199. 28	62 1/2	74,955. 00
de 65 à 70	22,405	1,244. 73	67 1/2	84,049. 68
de 70 à 75	22.733	1,262. 94	72 1/2	94,563. 15
de 75 à 80	19,261	1,070. 06	77 1/2	82,929. 65
de 80 à 85	12,474	693. 00	82 1/2	52,717. 50
de 85 à 90	5,436	302. 00	87 1/2	26,424. 00
de 90 à 95	1,248	69. 33	92 1/2	6,413. 95
de 95 à 100	207	11. 50	97 1/2	1,121. 25
de 100 et au delà	21	1. 16	102 1/2	119. 34
de la naissance à 100 ans et au delà	513,327 décé	28,518. 17	31 ans, 2 mois 1 j. 4 h. 21 m.	888,909. 91

Nota. Il n'a pas été tenu compté de 287 décédés, soit 15.96 par an, dont l'âge est resté inconnu.

888,909. 91 années : 28,518. 17 décédés = pour chaque décédé 31 ans, 2 mois, 1 jour, 4 heures, 21 minutes.

(1) La nécessité de représenter en décimales les fractions des décès totaux divisés par 36 ans, entraînait l'usage des décimales pour les fractions d'années vécues, au lieu de les exprimer en mois, comme aux tableaux précédents.

TABLEAU n° 19. Age moyen des vivants, calculé d'après le recensement de la population par âge, de 1851.

PÉRIODES des âges.	NOMBRE des vivants par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque individu.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les vivants.
			ans. mois.
avant 1 an	655,271	× 6 mois	— 327,635. 6
de 1 à 2	638,993	1 an 1/2	958,489. 6
de 2 à 3	720.260	2 1/2	1,800,650. 0
de 3 à 4	664,914	3 1/2	2,327.199. 0
de 4 à 5	642,881	4 1/2	2,890,714. 6
de 5 à 6	653,830	5 1/2	3,596,065. 0
de 6 à 7	673,748	6 1/2	4,379,362. 0
de 7 à 8	666,866	7 1/2	5,001.495. 0
de 8 à 9	667,077	8 1/2	5,676,154. 6
de 9 à 10	633,700	9 1/2	6,020,150. 0
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
de 0 à 10 ans	6,617.040	4. 11. 23. 16.	32,971,915. 0
de 10 à 11	661,359	10 ans 1/2	6,944,269. 6
de 11 à 12	609,994	11 1/2	7,014,931. 0
de 12 à 13	646,699	12 1/2	8,083,737. 6
de 13 à 14	596,758	13 1/2	8,056,228. 0
de 14 à 15	631,617	14 1/2	9,158,446. 6
de 15 à 16	657.187	15 1/2	10.186,398. 6
de 16 à 17	630,670	16 1/2	10,406,055. 0
de 17 à 18	627,674	17 1/2	10,984,295. 0
de 18 à 19	653,724	18 1/2	12,093,894. 0
de 19 à 20	578,956	19 1/2	11,289,642. 0
de 20 à 21	618,230	20 1/2	12,673,715. 0
de 21 à 22	555,893	21 1/2	11,951,699. 6
de 22 à 23	614,488	22 1/2	13,825,980. 0
de 23 à 24	587,970	23 1/2	13,967,295. 0
de 24 à 25	600,336	24 1/2	14,708,232. 0
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
de la naissance à 25 ans	15,888,595	12. 2. 22 18.	194,316,733. 6

Suite du Tableau n° 19.

PÉRIODES des âges.	NOMBRE des vivants par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque individu.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les vivants.
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 25 ans	15,888,595 ×	12. 2. 22. 18.	=194,316,735. 6
de 25 à 26	623,108	25 ans 1/2	15,889,254. 0
de 26 à 27	577,363	26 1/2	15,300,119. 6
de 27 à 28	566,760	27 1/2	15,310,900. 0
de 28 à 29	604,526	28 1/2	17,228,991. 0
de 29 à 30	495,711	29 1/2	14,623,474. 6
de 30 à 31	690,639	30 1/2	21,064,459. 0
de 31 à 32	467,219	31 1/2	14,717,398. 6
de 32 à 33	557,618	32 1/2	18,122,585. 0
de 33 à 34	484,135	33 1/2	16,219,182. 6
de 34 à 35	505.303	34 1/2	17,432,953. 6
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 35 ans	21,460,796	16. 9. 12. 15.	360,226,051. 0
de 35 à 36	593,990	35 ans 1/2	21,086,645. 0
de 36 à 37	558,147	36 1/2	20,372,365. 6
de 37 à 38	488,663	37 1/2	18,324,862. 6
de 38 à 39	508,832	38 1/2	19,590,070. 6
de 39 à 40	420,327	39 1/2	16,502,946. 6
de 40 à 41	665,939	40 1/2	26,970,529. 6
de 41 à 42	401,550	41 1/2	16,664,325. 0
de 42 à 43	481,209	42 1/2	20,451,382 6
de 43 à 44	400,075	43 1/2	17.403,262. 6
de 44 à 45	409,679	44 1/2	18,230,715. 6
de 45 à 46	531,778	45 1/2	24,195,899. 0
de 46 à 47	406,761	46 1/2	18,914,386. 6
de 47 à 48	373,496	47 1/2	17,741,060. 0
de 48 à 49	430,030	48 1/2	20,856,455. 0
de 49 à 50	356,354	49 1/2	17,639,523. 0
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
de la naissance à 50 ans	28,487,806	22. 11. 29. 9.	655,170,449. 6

Suite du Tableau n° 19.

PÉRIODES des âges.	NOMBRE des vivants par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque individu.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les vivants.
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 50 ans	28,487,806	22. 11. 29. 9.	655,170,449. 6
de 50 à 51	391,861	× 50 ans 1/2	—29,888,980. 6
de 51 à 52	357,216	51 1/2	18,396,624. 0
de 52 à 53	401,282	52 1/2	21,067,305. 0
de 53 à 54	353,456	53 1/2	18,909,896. 0
de 54 à 55	363,468	54 1/2	19,809,006. 0
de 55 à 56	431,024	55 1/2	23,921,832. 0
de 56 à 57	331,286	56 1/2	18,717,659. 0
de 57 à 58	274,946	57 1/2	15,809,395. 0
de 58 à 59	295,230	58 1/2	17,170,955. 0
de 59 à 60	237,137	59 1/2	14,109,651. 6
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 60 ans	32,124,712	26. 6. 18. 16.	852,971,753. 6
de 60 à 61	403,655	60 ans 1/2	24,421,127. 6
de 61 à 62	219,118	61 1/2	13,475,757. 0
de 62 à 63	241,365	62 1/2	14,085,312. 6
de 63 à 64	224,223	63 1/2	14,238,160. 6
de 64 à 65	223,880	64 1/2	14.440,260. 0
de 65 à 66	261,754	65 1/2	17,144,887. 0
de 66 à 67	212,048	66 1/2	14,096,192. 0
de 67 à 68	180,462	67 1/2	12,081,185. 0
de 68 à 69	190,384	68 1/2	13,041,304. 0
de 69 à 70	150,966	69 1/2	10,492,137. 0
de 70 à 71	219,954	70 1/2	15,506,757. 0
de 71 à 72	125,346	71 1/2	8,962,239. 0
de 72 à 73	142,794	72 1/2	10,352,565. 0
de 73 à 74	104,389	73 1/2	7,672,591. 6
de 74 à 75	105,281	74 1/2	7,843,434. 6
de la naissance		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
à 75 ans	35,130,331	29. 10. 28. 9.	1.050,825,663. 0

Suite du Tableau n° 19.

PÉRIODES des âges.	NOMBRE des vivants par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque individu.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les vivants.
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 75 ans	35,130,331	29, 10. 28. 9.	1,150,825,663. 0
de 75 à 76	120,774	× 75 ans 1/2	= 9,118,437. 0
de 76 à 77	81,428	76 1/2	6,229,242. 0
de 77 à 78	66,174	77 1/2	5,128,485. 0
de 78 à 79	65,783	78 1/2	5,163,965. 0
de 79 à 80	45,554	79 1/2	3,621,543. 0
de 80 à 81	62,794	80 1/2	5,054,912. 0
de 81 à 82	31,014	81 1/2	2,527,641. 0
de 82 à 83	31,351	82 1/2	2,586,457. 6
de 83 à 84	23,210	83 1/2	1,938,035. 0
de 84 à 85	23,185	84 1/2	1,959,132. 6
		ans mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 85 ans	35,681,598	30. 7. 29. 4.	1,094 153,513. 6
de 85 à 86	19,206	85 ans 1/2	1,642,110. 0
de 86 à 87	12,912	86 1/2	1,116,888. 0
de 87 à 88	9,836	87 1/2	860,650. 0
de 88 à 89	7,905	88 1/2	699,592. 6
de 89 à 90	5,432	89 1/2	486,164. 0
de 90 à 91	5,257	90 1/2	475,758. 6
de 91 à 92	2,738	91 1/2	250,527. 0
de 92 à 93	2,435	92 1/2	225,237. 6
de 93 à 94	1 440	93 1/2	134,640. 0
de 94 à 95	1,272	94 1/2	120,204. 0
de 95 à 96	1,228	95 1/2	117,274. 0
de 96 à 97	806	96 1/2	77,779. 0
de 97 à 98	512	97 1/2	49,920. 0
de 98 à 99	445	98 1/2	43,832. 6
de 99 à 100	223	99 1/2	22.188. 6
de 100 ans	180	100	18,000. 0
au delà de 100 ans	102	102	10,404. 0
		ans. mois. jours. heures.	ans.
de la naissance à 100 ans et plus	35,753,527	30. 9. 10. 21.	1,100,504,683
âges non constatés	29,643		
	35,783,170		

1,100,504,683 années : 35,753,527 individus ayant vécu ensemble ce nombre d'années = l'âge moyen de 30 ans 9 mois 10 jours 21 heures 53 minutes.

TABLEAU* n° 20. *Proportion des décès de chaque âge, à Paris, de 1836 à 1853, sur 100 décès, à un millième près.

PÉRIODES des Ages.	PROPORTION DES DÉCÈS DE CHAQUE AGE A PARIS							
	en 1836 23,768 décès		en 1853 32,957 décès		en 1849 année de choléra 47,799 décès		de 1836 à 1853 moyenne de 28,534 décès	
	sur 100 décès		sur 100 décès		sur 100 décès		sur 100 décès	
de la naissance à 3 mois	12.	493	9.	25	6.	67	11.	1
de 3 à 12 m.	5.	387	5.	70	4.	82	5.	3
avant 1 an	17.	880	14.	95	11.	49	16.	4
de 1 à 2	5.	862	6.	80	6.	33	6.	3
de 2 à 3	3.	492	3.	94	3.	39	3.	7
de 3 à 4	2.	310	2.	75	2.	37	2.	5
de 4 à 5	1.	602	2.	00	1.	66	1.	8
de 5 à 6	1.	222	1.	35	1.	46	1.	3
de 6 à 7	1.	035	1.	04	0.	99	1.	0
de 7 à 8	0.	680	0.	67	0.	55	0.	6
de 8 à 9	0.	580	0.	64	0.	58	0,	6
de 9 à 10	0.	413	0.	48	0.	50	0.	6
avant 10 ans	35.	076	34.	62	29.	02	34.	7
de 10 à 15	1.	953	2.	04	1.	83	2.	0
de 15 à 20	3.	134	4.	79	2.	83	3.	9
de 20 à 25	5.	304	7.	67	7.	07	7.	0
de 25 à 30	5.	875	6.	14	7.	46	5.	9
avant 30 ans	51.	342	55.	26	48.	21	53.	5
de 30 à 35	4.	523	5.	13	5.	60	4.	7
de 35 à 40	4.	711	4.	19	5.	32	4.	4
de 40 à 45	4.	069	3.	98	5.	07	4.	4
de 45 à 50	3.	989	3.	98	5.	39	4.	4
avant 50 ans	68.	634	72.	54	69.	59	71.	4
de 50 à 55	3.	977	4.	55	5.	58	4.	2
de 55 à 60	3.	964	4.	09	4.	85	4.	0
de 60 à 65	4.	156	3.	99	4.	66	4.	2
de 65 à 70	5.	078	4.	06	4.	50	4.	4
avant 70 ans	85.	809	89.	23	89.	18	88.	2
de 70 à 75	5.	083	3.	98	4.	06	4.	4
de 75 à 80	4.	677	3.	26	3.	41	3.	8
de 80 à 85	2.	977	2.	24	2.	14	2.	2
de 85 à 90	1.	206	0.	92	0.	86	1.	1
avant 90 ans	99.	752	99.	60	99.	65	99.	7
de 90 à 100 et plus		258		34		35	00.	3
âges inconnus.	00.	000	00.	06	00.	00	00.	00
Totaux	100.	000	100.	00	100.	00	100.	0

OBSERVATIONS sur le Tableau n° 20.

L'âge de la vie qui fournit le plus de décès est celui qui suit immédiatement la naissance. Les trois premiers mois présentent un huitième de tous les décès et la première année un sixième. Les décès de la naissance à 10 ans dépassent le tiers des décès de tout âge.

La mortalité est la plus faible de 7 à 15 ans, elle augmente sensiblement de 20 à 30 ans ; elle devient très forte de 65 à 75 ans, relativement au nombre restreint de personnes qui atteignent cet âge.

Les décès du premier âge ne suivent pas, à Paris, une progression ascendante correspondant à celle de la population, parce que l'accroissement de la population de la capitale ne provient pas seulement de l'excès des naissances sur les décès ; mais aussi de l'immigration d'ouvriers, ou d'autres personnes agées de plus de 10 ans qui vont s'y fixer ; aussi, voit-on que les existences de la naissance à 1 an sont doubles dans la France entière.

En 1849, année de choléra, les décès ont presque doublé à Paris ; cependant l'épidémie ayant sévi principalement sur les personnes âgées de 20 à 30 ans et au delà, la vie moyenne des décédés a été plus longue de 3 années que dans les temps de mortalité ordinaire. Ce fait prouve que la durée moyenne de la vie ne dépend pas du nombre des morts, mais de l'âge auquel ils ont cessé de vivre. De même, l'âge moyen des vivants résulte de la proportion de chaque âge dans la population totale et non du nombre des habitants. L'âge moyen de ceux qui doivent vivre, plus ou moins longtemps encore, peut donc être plus élevé ou plus faible que la vie moyenne, selon la proportion différente des âges extrêmes dans la totalité des décès et de la population.

Les existences au dessous de 1 an ne représentent pas deux centièmes de la population totale ; la proportion du même âge dans les décès est de 15 à 17 0/0 ; cette différence est atténuée considérablement par les décès des personnes âgées de plus de 60 ans, beaucoup plus nombreux proportionnellement que les existences dépassant l'âge de 60 ans.

De la naissance à 10 ans, les décès atteignent 34 et 35 p. 0/0. Les existences, jusqu'à cet âge, ne s'élèvent à Paris qu'à 13 p. 0/0; dans la France entière à 18 p. 0/0.

Si le recensement de la population par âge, opéré en 1851, était exact, les habitants âgés de 10 à 30 ans seraient plus nombreux qu'aux autres âges; puis ceux de 30 à 45 ans ; il n'y aurait que 1 centième de la population de 70 à 80 ans et un demi centième au delà de cet âge.

On trouve dans la statistique des Bouches-du-Rhône (tom. III, pages 94-95-96, tableaux 35-36-37) des chiffres de mortalité et de population pour Marseille, pour Paris et pour la France entière dont les calculs offrent, à peu près les mêmes résultats que ceux du présent tableau.

TABLEAU n° 21. Proportion des existences de chaque âge à Paris et dans la France entière, d'un dix millième près.

PÉRIODES des âges.	PROPORTION DES EXISTENCES DE CHAQUE AGE, DANS LA POPULATION de Paris d'après un recensement de 1817		de Paris d'après le recens. général de 1851		de la France entière d'après le recensement général par âge de 1851	
	sur 100 existences.		sur 100 existences.		sur 100 existences.	
avant 1 an	0.	93			1.	8312
					1.	7858
			6.	93	2.	0129
de 1 à 5 ans	6.	02			1.	8582
					1.	7952
					1.	8272
					1.	8829
de 5 à 10	6.	10	6.	60	1.	8636
					1.	8642
					1.	7709
avant 10 ans.	13.	05	13.	53	18.	4921
de 10 à 15	6.	55	7.	21	8.	7929
de 15 à 20	8.	54	10.	40	8.	7984
de 20 à 25	11.	70	9.	63	8.	3193
de 25 à 30	12.	49	9.	58	8.	0134
avant 30 ans	52.	33	50.	35	52.	4158
de 30 à 35	9.	64	16.	45	7.	5592
de 35 à 40	9.	55			7.	4821
de 40 à 45	6.	90	13.	09	6.	5909
de 45 à 50	6	82			5.	8643
avant 50 ans	85.	24	79.	59	79.	6123
de 50 à 55	4.	90	10.	56	5.	7773
de 55 à 60	3.	70			4.	3864
de 60 à 65	2.	32	7.	02	3.	6673
de 65 à 70	1.	82			2.	7823
avant 70 ans	97.	98	97.	47	96.	2256
de 70 à 75	1.	08	2.	40	1.	9499
de 75 à 80	0.	62			1.	0612
de 80 à 85	0.	23	0.	41	0.	4795
de 85 à 90	0.	07			0.	1544
avant 90 ans	99.	98	99.	98	99.	8706
de 90 à 100 et p.	0.	02	0.	02	0.	1294
Totaux.	100.	00	100.	00	100.	0000

CONCLUSION

SUR LA DURÉE MOYENNE DE LA VIE HUMAINE.

Les raisons alléguées pour établir que la durée de la vie moyenne s'est prolongée reposent, principalement, sur l'hypothèse d'une population stationnaire, c'est-à-dire, dans laquelle on verrait périodiquement : 1° le nombre des naissances égaler celui des décès; 2° la répartition de la mortalité entre les âges présenter une même somme d'années vécues par les décédés, égale au chiffre invariable de la population; 3e les rapports entre tous les éléments de la population rester proportionnellement les mêmes. Alors le chiffre de la population égal à la somme des années vécues par les décédés, divisé par les naissances égales aux décès donnerait le même quotient que la somme des années vécues divisées par le nombre des décédés, puisque les termes dividende et diviseur seraient identiques dans les deux divisions.

Ainsi, l'hypothèse d'une population stationnaire ne conduirait à l'expression exacte de la vie moyenne qu'en ramenant les chiffres de la population et des naissances à ceux des âges et du nombre des décédés, par les suppositions d'une série de coïncidences toutes également impossibles. Sans recourir à tant de combinaisons, la somme des années vécues divisée par les décès donne directement la vie moyenne dans tous les cas, quelles que soient les progressions, les inégalités, les variations, ou les perturbations des éléments de la population.

Le mouvement de la population n'a jamais présenté, en France, aucun des signes d'un état stationnaire : le nombre des naissances et des décès, et leurs rapports proportionnels entr'eux et avec la population y ont toujours été inégaux et irréguliers ; le chiffre de la population bien loin d'être resté invariable, s'est élevé de 8,434,167 habitants, soit de 31 p. 0/0, durant la période de 1801 à 1850 ; non

pas, comme on l'a dit, par l'effet de la prolongation de la vie, mais par l'excédant moyen annuel de 151,592 naissances sur les décès.

La raison repousse une théorie d'après laquelle la vie serait d'autant plus courte que la prospérité augmenterait davantage les naissances, et d'autant plus longue que la misère les réduirait plus fortement.

Les naissances et la durée de la vie, sont deux ordres de faits distincts soumis à des influences très différentes. La durée de la vie ne peut dépendre du chiffre si variable des naissances; sa mesure est dans le temps écoulé depuis la naissance jusqu'à la mort; elle n'est donc connue exactement qu'après la mort. Tous les calculs de vie moyenne, ou de vie probable des nouveaux nés et des survivants de tous les âges, ne sont que des calculs de probabilité. Or, la probabilité la plus rationnelle de la durée de la vie réservée aux vivants est dansla durée moyenne de la vie des décédés. Le seul moyen de connaître exáctement la durée de la vie des décédés est de chercher le quotient de la somme des années qu'ils ont vécues divisée par leur nombre.

La vie moyenne à Paris, de 1836 à 1853, a été de 30 ans et quelques mois, excepté pendant l'année 1849, où les décès des âges virils ayant été doublés par l'épidémie du choléra, la vie moyenne a été de 33 ans. Il n'y a pas lieu de croire que la vie moyenne soit plus longue dans les autres parties de la France; car, si la mortalité est plus grande à Paris, ce n'est pas dans le premier âge, mais dans la population industrielle, artistique, flottante.

Le bureau de statistique générale de la France a déjà publié un grand nombre de documents importants sur le mouvement de la population, lorsqu'il aura fait connaître les décès par âge, il sera facile de prouver que la vie moyenne est de 30 à 31 ans et non de 39 à 41 ans.

Etude statistique (1) *sur la Dombes, par* M. VALENTIN-SMITH.

La question de la Dombes, déjà bien ancienne, préoccupe plus que jamais les esprits. Plus on approche de sa solution, plus les opinions se donnent carrière. Ceux-ci l'examinent au point de vue agricole et montrent quel mode de culture peut être avantageusement substitué à la

(1) Cette étude formerait une brochure grand in-8° de deux feuilles et demie seulement, ou environ. Mais elle est de cinq feuilles en y comprenant trois autres travaux : le premier est intitulé . *Notes sur les méthodes mathématiques employées pour déterminer la vie moyenne*, par M. CLÉMENT-DÉSORMES ; le second est une lettre de M. GUILLABEAU, maire au Plantay, publiée comme un document faisant parfaitement connaître ce pays d'étangs, écrite, est-il dit, par un homme au milieu de la Dombes fièvreuse. Le troisième travail consiste en une reproduction de 16 tableaux, sans pagination, mais distingués par des numéros d'ordre : le n° 1 a pour titre : *Etat de la population et de la surface des étangs dans* 50 *communes de la Dombes et de la Bresse, formant le pays d'étangs dans les arrondissements de Trévoux et de Bourg* (Ain). Le tableau n° 2 a été emprunté aux *Recherches statistiques de* M. C. MARION, il est relatif à la population des 40 communes rurales de la Dombes comprises dans l'arrondissement de Trévoux, d'après les recensements de 1800 à 1856.

M. VALENTIN-SMITH nous prévient, dans une note, que pour éviter toute confusion, il emploiera, de même que dans les *Recherches statistiques sur la Dombes*, le mot *Dombes*, pour exprimer l'ensemble des 40 communes comprises au tableau n° 2, et qui sont : 1 Lapeyrouse, 2 Birieux, 3 Saint-Marcel, 4 Marlieux, 5 Villars, 6 Bouligneux, 7 St-Paul-de-Varax, 8 St-Nizier-le-Désert, 9 Versailleux, 10 St-André-de-Côrcy, 11 Saint-André-le-Bouchoux, 12 St-Germain-sur-Renom, 13 Monthieux, 14 le Plantay, 15 Cordieux, 16 Joyeux, 17 le Montellier, 18 Sainte-Olive, 19 Sandrans, 20 Condeyssiat, 21

production des étangs. Ceux-là cherchent à ramener les dissidents, par le spectacle des faits sociaux et de la diminution de la vie humaine dans le territoire où règne en maîtresse la fièvre paludéenne.

Les partisans les plus avérés du maintien des étangs changent aujourd'hui de langage. Conversion ou tactique, ils ne soutiennent plus la nécessité des étangs et reconnaissent volontiers leur insalubrité. Mais cette insalubrité, ils l'atténuent. Elle n'entre qu'en faible dose dans les causes

St-Jean-de-Thurigneux, 22 La Chapelle-du-Chatelard, 23 Amberieux-en-Dombes, 24 Chatenay, 25 St-Trivier-sur-Moignans, 26 Relevant, 27 Villeneuve, 28 Mionnay, 29 Savigneux, 30 Civrieux, 31 Romans, 32 Chanoz-Chatenay, 33 Faramans, 34 Neuville-des-Dames, 35 Rigneux-le-Franc, 36 Ste-Croix, 37 Saint-Georges-sur-Renom, 38 Tramoyes, 39 Saint-Eloy, 40 Rancé.

Le tableau n° 3 est le complément du tableau n° 2 : ils présentent ensemble 1° la population de tout le pays d'étangs en Dombes et en Bresse : d'abord la population des 3 communes semi urbaines et rurales à étangs, ayant des hôpitaux dans l'arrondissement de Trévoux, et qui sont 41 Chalamont, 42 Montluel, 43 Châtillon-sur-Chalaronne. 2° la population des 7 communes rurales à étangs, comprises dans l'arrondissement de Bourg, depuis le recensement de 1801 à 1856 et qui sont: 44 Servaz, 45 Perronnas, 46 Saint-André-le-Pannoux, 47 Lent, 48 Montracol, 49 Dampierre, 50 Certines.

N'ayant pas cru devoir reproduire ces tableaux, ni les deux autres productions mentionnées qui les précèdent; documents que M. Valentin-Smith n'a évidemment ajouté à son mémoire que comme des pièces à l'appui, nous avons dû supprimer également les notes auxquelles le lecteur est renvoyé concernant ces tableaux, etc. Si l'on tenait à les consulter, nous renverrions nous mêmes aux auteurs de ces travaux, dont, bien qu'intéressants, l'insertion ne nous a pas paru indispensable ici.

Note du directeur du Répertoire.

de la fièvre. Ils accusent surtout les marais, qu'ils distinguent soigneusement des étangs, comme si les partisans du dessèchement voulaient conserver les marais. Puis, à cette cause certaine, grâce à leur facilité d'admettre comme un fait ce qui est un problème, ils ajoutent une cause mystérieuse : la présence d'un *marais interieur* que le dessèchement ne pourrait atteindre, et qui garderait en dépôt la contagion une fois disparue de la surface.

S'ils affaiblissent les causes en les divisant, ils ne craignent pas de diminuer la portée des faits qu'ils signalent. L'immigration, qui s'adjoint à la population et finit par s'y substituer, ils la constatent sans en apprécier tous les caractères. Pour montrer le progrès de la population en Dombes, ils prennent deux termes d'un rapprochement impossible: la France, population normale se fécondant elle-même, la Dombes, population anormale qui augmente surtout par l'accession de l'étranger. S'il s'agit de la vie moyenne, ils la calculent non par les procédés les plus sûrs, mais par les plus favorables à leur système. A les entendre, seuls pourtant ils ont montré les faits vrais; leurs adversaires n'ont avancé que des faits *inexacts et faux*.

A ce langage assuré, on douterait de soi-même. S'est-on mépris ? Aurions-nous, pour notre part, contribué à semer l'erreur ? Nous avons voulu faire un nouvel examen, interroger à nouveau les faits. Qu'ont-ils répondu ? Ils nous ont donné les résultats maintes fois constatés, comme pour dissiper le doute et confirmer nos assertions. Une fois de plus, ils nous ont appris que la Dombes s'alimentait par l'immigration, sans pouvoir jamais atteindre à une population normale, au milieu des phénomènes sociaux qui y précipitent la vie et emportent rapidement les générations.

1. — *Immigration.*

Le défaut de bras, un salaire fort élevé appellent sur le sol de la Dombes une incessante immigration.

L'émigration ne s'y est fait sentir que de 1853 à 1856. L'immigration, mobile dans ses proportions périodiques, s'y produit d'une façon continue. Elle est, comme on l'a bien dit, dans un récent et habile écrit (1), le fait dominant de la statistique de cette contrée; mais en le reconnaissant, on ne lui a attribué ni toute sa portée, ni toutes ses conséquences.

Les conséquences de cette immixtion de l'étranger dans la population primitive sont de la plus haute importance, et font de ce pays, quand on étudie le mouvement de la population, une terre à part, vivant dans des conditions exceptionnelles, et ne pouvant, dans l'irrégularité de sa marche, être comparée à aucun des pays normaux.

A sa population primitive vient se superposer cette population d'emprunt qui accroît le pays, malgré les pertes qu'elle y subit elle-même. Réunies, ces deux populations ne donnent, ni l'une ni l'autre, ce qu'on devrait attendre de chacune d'elles, si elles se développaient régulièrement dans un pays salubre.

La Dombes, au 22 septembre 1802, avait une population de 13,669 habitants; au 31 décembre 1852, une population de 21,010 habitants. Au premier abord, il semble qu'elle ait prospéré. Un regard tant soit peu pénétrant a bien vite décomposé ce chiffre et rendu à la population initiale et à la population étrangère ce qui appartient, approximativement du moins, à chacune d'elles.

L'état civil constate, au 31 décembre 1852, un excédant de 2,178 naissances; livrée à elle-même, la population, dans cette période de 50 ans, eût dû donner, dans des conditions de salubrité, un excédant bien supérieur. Mais combien n'est-on pas étonné de la faiblesse de ce chiffre,

(1) *Recherches statistiques sur la Dombes*; Paris, 1860, chez Savy, libraire à Lyon.

lorsqu'on voit qu'il s'est introduit dans la population initiale plus de cinq mille immigrants (1) ? Et voilà un pays qui ne trouve pas, dans sa double population, de quoi fournir un excédant de naissances qu'aurait dû produire sa seule population primitive.

Considéré dans son influence sur la Dombes, l'immigrant ne pourra jamais régénerer le pays. Il ne tarde pas à subir les influences de l'insalubrité locale qui atteint sa génération elle-même. La fièvre le frappe avec plus de violence que l'indigène, et son pays d'adoption lui enlève une partie de sa vie probable (2).

(1) Voir la note 2 à la page 162.

(2) *At verò qui e puro cælo ad palustres se conferunt eò deteriùs afficiuntur, quo feliciori assueverint.* LANCISI.

BACON a remarqué que les exhalaisons des marais sont souvent bien plus pernicieuses pour les étrangers que pour les individus nés dans le pays. M. FODÉRÉ a fait la même observation en ce qui concerne les étangs de la Dombes. *Médecine légale*, in-8°; Paris, 1813, t. V, p. 167.

Des états officiels, dressés depuis 1857, constatent que chaque année les curés, les instituteurs et les gendarmes placés en Dombes, sont généralement atteints de la fièvre locale.

D'après un tableau, la vie moyenne, des individus étrangers aux dix communes les plus inondées de la Dombes, dans lesquelles ils sont morts, de 1833 à 1838, a été de 41 ans.

Nécessairement ces étrangers sont venus, pour le plus grand nombre, se fixer, dans les dix communes, après avoir passé l'âge de la conscription, et, dans tous les cas, tous après avoir passé les premières années de l'enfance, pendant lesquelles les chances de mortalité sont plus grandes.

Or, quel que soit celui de ces âges que l'on veuille prendre pour point de départ de l'arrivée de ces étrangers dans les dix communes, et en se reportant aux tables de la loi de mortalité de DUVILLARD ou de DEPARCIEUX, l'on verra que ces individus avaient une vie probable, qui leur faisait dépasser l'âge de 41 ans.

On se plait à montrer les étangs desséchés par l'immigration et l'on écrit :

« L'immigration amène peu à peu la population que les étangs, jusqu'ici, ont suppléée dans la culture locale. Quand cette population sera arrivée, le dessèchement viendra de lui-même. (*Recherches statistiques sur la Dombes*, p. 22.) »

L'on se méprend ; ce n'est pas l'immigrant qui absorbera l'étang, mais l'étang qui absorbera toujours l'immigrant.

Dans les pays insalubres, l'immigrant ne peut élever la condition des originaires à un état normal ; il passe lui-même sous le niveau commun, sans jamais communiquer au pays sa force originelle. L'insalubrité, qui abaisse la vie de l'indigène, a bientôt abaissé la sienne.

Les immigrants ne peuvent avoir d'action directe sur le dessèchement et l'amélioration de la Dombes. Arrivant la plupart, sans ressources, dans une contrée pauvre, ils contribuent, par le haut prix de leur main-d'œuvre, à l'appauvrir encore, sans jamais s'enrichir eux-mêmes.

Si la Dombes reçoit tant d'immigrants, ce n'est pas qu'on y soit mieux que dans les lieux qu'on abandonne. C'est un pays vide où se déverse le trop plein des pays qui l'avoisinent. L'immigrant dans l'intérieur de la France ne choisit pas toujours les contrées riches et heureuses. Il suit la demande et va où le gain l'attire. Où il trouve intérêt à rester, il se fixe. Le besoin de vivre lui fait oublier les menaces de la maladie et les chances de mortalité. C'est le cas de la Dombes.

II.

Accroissement de la population.

Il y a, pour un pays, deux modes d'accroissement de population.

L'un régulier, spontané : c'est le développement par le mouvement naturel de la population primitive. L'autre

irrégulier, artificiel : c'est l'apport que fait l'étranger à cette population.

La France, pays normal où l'immigration et l'émigration se balancent, doit son accroissement à ce qu'elle produit.

La Dombes, pays anormal, considérée depuis le commencement du siècle, ne doit pas le tiers de son accroissement à elle-même. Elle a reçu plus des deux tiers de l'immigration.

Nous avons fait connaître, en 1851, quelle avait été, dans le pays d'étangs, l'augmentation de la population de 1805 à 1815 (1). Dans les 40 communes rurales de l'arrondissement de Trévoux, pendant la période 1802-1856, elle a été de 7,466. Mais l'on ne peut établir une comparaison entre l'accroissement de la population de ce pays et l'accroissement de la population de la France. Ces deux termes n'ont aucun rapport entre eux; procédant l'un et l'autre d'éléments distincts, ils ne peuvent dès-lors donner lieu à aucun rapprochement.

En Dombes, la population s'accroît par l'immigration. En France, elle s'accroît par l'excédant des naissances sur les décès et par la durée de la vie moyenne.

En acceptant les chiffres mêmes de M. MARION, nous trouvons, de 1802 à 1852, un accroissement de population, en Dombes, de 6,554 habitants, sur lesquels l'on compte 4,376 immigrants (2).

(1) Voir *Notions statistiques sur la Dombes et la Bresse insalubres*; in-8°, p. 12; Lyon 1851.

Nous avons constaté, dans les 37 communes dont nous composions le pays d'étangs, un accroissement de population, de 6,010 habitants, dont 4,610 immigrants, dans les 40 années embrassant la période de 1805 à 1846.

(2) Il y a erreur de calcul, page 15 des *Recherches statistiques*. Le chiffre réel des immigrants en Dombes de 1802 à 1852, est de 5,163, et non de 4376.

L'examen de la France se développant, à l'aide de ses éléments propres, dans la voie d'un progrès normal et modéré, nous montre que l'accroissement de population, par l'excédant des naissances sur les décès, de 1800 à 1852, a été d'environ 8,000,000 (1).

Que peut signifier dès lors le rapprochement qu'on a voulu établir entre la France qui n'aurait eu, de 1831 à 1851, qu'un accroissement moyen annuel de 5,60 habitants

Population initiale (p. 40).	13,669	
Population finale (p. 40).	21,010	
Différence.	7,341	
D'où il faut déduire.	2,178	naissances.
Reste.	5,163	

Ici se place une remarque. Si, au lieu de donner les actes de l'état civil depuis 1802 et de les diviser par périodes qui ne se rapportent point aux recensements, M. Marion eût fait concorder les périodes des actes de l'état civil aux dates des recensements; on eût vu, par la comparaison de l'excédant des naissances à l'excédant produit par le recensement, quel avait été le nombre exact successivement fourni par l'immigration à la Dombes.

(1) Le recensement de 1800 a donné pour la France une population de 27,445,297 habitants.

Le recensement de 1851 a donné une population de 35 millions 785,170. Différence : 8,337,873.

Les actes de l'état civil de 1851 auraient un excédant de naissances. sur les décès, de 8,476,758. Différence en plus sur le recensement de 1851 : 138,885.

Cette différence de la population déterminée par le recensement d'avec la population fournie par les naissances, s'explique par l'émigration.

(Voir Legoyt, *Journal des Economistes*. de mars 1857, p. 326; L. de Lavergne, *l'Agriculture et la Population*, in-12. Paris, 1857, p. 298.)

sur 1,000, et la Dombes, marchant, dit-on, en avant de la France moyenne, qui aurait eu, dans la même période, un accroissement de 14,85 habitants (1) ? Et quelle est la valeur de cette hypothèse qui, fondée sur les chiffres de l'immigration, suppose à la Dombes un accroissement annuel de 10 pour 1,000, et lui fait doubler sa population dans une période de moitié moins longue que celle assignée à la France pour son doublement (2) ? De telles assimilations reposent sur une véritable équivoque. Pour calculer le mouvement de la Dombes, on confond ce qu'elle produit avec ce qu'elle acquiert par l'immigration. La France n'acquiert rien et produit tout. Le mouvement normal d'un pays se mesure non à ce que ce pays reçoit, mais à ce qu'il donne.

Où s'est principalement produit l'accroissement de la population en Dombes ?

Précisément dans les communes où l'on a commencé à dessécher ; c'est-à-dire dans les lieux où l'agriculture s'est surtout améliorée et développée. La population a suivi la production : ainsi, St-André-de-Corcy, Romans, Villars, etc. (3).

(1) *Recherches statistiques*, etc., p. 15.

(2) *Recherches statistiques*, etc., p. 16.

(3) Nous avons montré, dans les *Notions statistiques*, publiées en 1851, combien, sous l'influence de la création de la route impériale de Lyon à Bourg, par Villars, la population avait augmenté dans toutes les communes placées sur la ligne de cette route. Aujourd'hui, la population diminue depuis l'ouverture des chemins de fer de Mâcon à Ambérieux et de Lyon à Genève, qui, évitant le pays d'étangs, y ont troublé tous les moyens de communication. Un chemin de fer qui sillonnerait la Dombes procédant au dessèchement, ne pourrait que lui rendre, en l'augmentant, cette prospérité qu'elle parut vouloir prendre un moment, alors que, dans la période de 1842 à 1852, il y eut un élan donné vers le dessèchement, et que fut ouverte la route de Villars, aujourd'hui délaissée.

Dans les communes, au contraire, où le dessèchement n'a pas encore pénétré, ou n'a pénétré que d'une manière insignifiante, la population est à peu près restée stationnaire : ainsi à Lapeyrouse, Bouligneux, Monthieux, Rigneux-le-Franc, Birieux, etc.

A Rigneux-le-Franc, la population, qui était, en **1800**, de **641** habitants, n'était même plus, en **1856**, que de **502**; — **139** de moins qu'au commencement du siècle.

A Birieux, la population, qui était, en **1800**, de **340** habitants, n'était plus, en 1856, que de **274** ; — **66** habitants de moins.

Birieux est descendu au-dessus du point où, en **1790**, la municipalité de cette commune s'associait à celles de Cordieux et de Joyeux, pour demander à l'Assemblée constituante la suppression des étangs, parce qu'ils étaient NUISIBLES A L'HOMME ET LA CAUSE TROP RÉELLE DE LA DÉPOPULATION (1).

Sans attacher à ce fait particulier une importance exagérée, disons, en passant, qu'il semble réfuter cette opinion hardie de l'auteur des *Recherches statistiques*, qu'il *existe un rapport réel entre la surface inondée et l'accroissement de la population* (p. 16).

L'accroissement de la population, fût-il régulier, ne fournit qu'un élément incomplet de l'état d'un pays. Faible à son point de départ, le nombre d'habitants peut se trouver encore faible à son dernier terme, relativement à la surface occupée.

Dans les questions de statistique, il ne suffit pas de connaître la population absolue d'une contrée ; il faut encore savoir dans quel rapport elle se trouve avec la superficie du territoire sur laquelle elle est répandue.

(1) *Motion des municipalités de Joyeux, Birieux, Cordieux, etc., sur l'abolition des étangs de Bresse*, in-8°. Bourg, 1790, page 4.

III.

Population spécifique.

Pour apprécier statistiquement la situation de prospérité ou de misère d'un pays dans les *conditions agricoles et territoriales de la France*, l'un des moyens les plus sûrs et les plus indiqués par la science, est d'examiner quelle est la *population spécifique*, c'est-à-dire le nombre d'individus distribués sur une surface donnée. C'est ce qu'on nomme aussi *densité de la population.*

Dans l'étude statistique de la question de la Dombes, ce point est important. Les adversaires du dessèchement n'en ont jamais rien dit.

La densité de la population, combinée avec la vie moyenne, est l'un des éléments les plus propres à établir des termes de comparaison, soit entre deux contrées, soit entre une contrée et la moyenne de la France.

On ne peut contester, d'après l'expérience des lieux assainis que la production de la Dombes ne puisse égaler celle de la France moyenne. La densité de sa population est pourtant loin d'être au même niveau. Sous l'influence de l'insalubrité, la Dombes ne présente qu'une population singulièrement disproportionnée avec son étendue.

En France, la population est, en moyenne, d'après le recensement de 1856, de 67 habitants par kilomètre carré. Elle est, dans le département de l'Ain, de 63 habitants.

En Dombes, dans les 40 communes rurales à étangs, de l'arrondissement de Trévoux, l'on ne compte, en moyenne, que 29 habitants ; moins de moitié que dans la France et dans le département de l'Ain (1).

(1) M. Bossi avait établi les mêmes calculs, en 1808, d'après un polygone embrassant 17 communes du pays d'étangs comprises dans une surface de $15 \frac{573}{1000}$ lieues carrées de 25 au degré, de 2,282 toises et $\frac{1}{17}$ habitées par 5,843 individus.

En France et dans l'Ain, l'on compte un habitant par 1 hectare 1/2 environ ; — dans les 40 communes, 1 habitant par 3,34 hectares.

Si l'on entre dans le détail de la population spécifique par commune, on remarque, à de rares exceptions près, que la densité est en raison inverse de la surface inondée.

Ainsi, les deux communes où la population offre le moins d'habitants condensés, sont celles qui ont la plus grande surface d'étangs, 42 p. 0/0 de leur superficie totale : Birieux et Lapeyrouse.

A Birieux et à Lapeyrouse, l'on ne compte que 17 habitants par kilomètre carré.

M. Hervé-Mangon, dans son *Rapport sur l'amélioration sanitaire et agricole de la Dombes* (p. 10), a constaté ce fait, fondé sur l'enquête des fiévreux faite, en 1857, parMM. les Curés et les Maires, qu'en Dombes, la population spécifique était en général d'autant plus abaissée dans les communes à étangs, que la fièvre y exerçait plus ses ravages.

D'après cette enquête, à Lapeyrouse 94 habitants, et à Birieux, 73, sur 100, sont annuellement atteints de la fièvre endémique qui désole périodiquement cette contrée pendant quatre mois au moins de l'année, et enlève à l'agriculture une importante somme de travail à l'époque où les bras sont le plus nécessaires.

L'on serait tenté de croire, au premier abord, qu'il doit y avoir une grande population en Dombes ; d'une part, l'on y compte plus de naissances, en moyenne, que dans la

J'ai reconnu, dit-il, que le pays d'étangs n'a que 375 et 4/5 d'habitants par lieue carrée, par conséquent, il est à la population de l'arrondissement : 1 :2,39, à peu près : : 1 :2 et 2/5, de manière que si, en calculant la totalité de l'arrondissement, il y a, dans un espace donné, 12 habitants, on n'en trouverait que 5 dans le pays d'étangs. *(Statistique du département de l'Ain; in-4°. Paris 1808, p. 255.)*

France, d'autre part, une immigration relativement considérable s'y porte sans cesse. Mais la mort marche vite dans cette contrée; et de là la rareté des hommes sur un sol où l'insalubrité forme un obstacle incessant au développement normal de la population.

IV.

Recrutement. — Revenu de la terre.

Dans la Dombes à étangs, l'homme et la terre sont dans un état d'infériorité marqué. C'est ce que prouvent le *recrutement* pour l'homme, et le *revenu matriciel* pour la terre.

Quelques chiffres seulement sur ces deux points de la statistique du pays.

Recrutement. — En 1851, nous avons montré, par les tableaux du recensement de 1837 à 1847, quelle était l'infériorité de la constitution physique de l'homme dans les cantons à étangs de la Dombes, comparée avec la constitution physique de l'homme dans les autres parties de l'Ain.

On a vu :

1° Que la taille des jeunes gens appelés au service, inférieure à celle du reste du département, s'abaissait en raison directe du nombre et de l'étendue des étangs; plus petite dans le canton de Châtillon-sur-Chalaronne que dans celui de Trévoux, et plus petite dans le canton de Chalamont que dans celui de Châtillon.

2° Que le nombre des exemptions pour causes physiques, relativement plus nombreuses qu'en France, s'augmentait en proportion de la surface inondée (1).

De nouveaux relevés faits pendant une période de six ans, de 1852 à 1857 inclusivement, sont venus pleinement

(1) *Notions statistiques sur la Dombes et la Bresse insalubres.* Lyon 1851, page 16.

confirmer nos observations. La taille des jeunes gens *appelés* a présenté les mêmes proportions relatives dans la période de 1852 à 1857 que dans celle de 1837 à 1847 : le nombre des jeunes gens refusés, pour causes physiques, s'y est manifesté en suivant la même marche.

De 1852 à 1857, le nombre des réformés pour 100 soldats, a été :

Dans le canton de	Trévoux	40
—	Châtillon-sur-Chalaronne	60
—	Chalamont	65

Ces chiffres portent avec eux leur énergique signification.

Revenu de la terre. — Passons à la valeur de la terre et de sa production dans le pays d'étangs.

D'autres ont dit ce qu'on peut attendre de cette terre une fois assainie. Les faits démontrent sa fécondité ; témoins les lieux du plateau où, au dernier siècle (1), les étangs ont été

(1) M. Varenne de Fenille, dans ses *Observations* qui suivent la *Motion* des municipalités de Joyeux, Birieux et Cordieux sur *l'abolition des étangs en Bresse*, dit: « Il est singulièrement remarquable qu'à la même époque où les étangs se sont immensément accrus dans le marquisat de Villars et dans cette partie de la Bresse qu'ils ont *dépeuplée*, on les ait détruits dans beaucoup d'autres cantons. Ils étaient très nombreux, du temps de Collet, dans la plaine qu'arrose la Reyssouse, et les terriers des seizième et dix-septième siècles y rappellent fréquemment pour confins des étangs qui n'existent plus. C'est depuis leur suppression que cette contrée est devenue la plus fertile, la plus riche et la plus peuplée de la Bresse (p. 17.) »

La Dombes à étangs était plus peuplée anciennement que de nos jours. C'est ce qu'a très bien prouvé M. Guigue, ancien élève de l'Ecole des chartes, dans un travail des plus intéressants pour l'histoire du pays; il s'est appuyé sur des documents historiques irrécusables, tels que les Pouillés des XIII[e] et XIV[e] siècles, dont les originaux existent encore.

remplacés par une bonne culture, et plus récemment la Saulsaie, Saint-André-de-Corcy, etc. (1).

La valeur du sol et son produit, dans le pays d'étangs, sont en rapport direct d'infériorité avec la constitution physique de l'homme (2).

La valeur moyenne de la terre qui est de 6 à 4,000 fr. l'hectare dans les vallées du Rhône et de la Saône faisant partie de l'arrondissement de Trévoux, de 3 à 2,000 francs sur le plateau de la Dombes non inondée, n'est que de 1000 à 500 fr. dans le pays d'étangs.

D'après les opérations définitives de la peréquation, le *revenu réel* est fixé, par hectare :

Dans le canton de Trévoux, à. 47 80
— Châtillon-sur-Chalaronne, à. 23 75
— Chalamont, à 18 79

A Lapeyrouse, le *revenu réel*, d'après les mêmes opérations est de 20 francs par hectare; à Birieux, il est de 10 fr. seulement.

Ainsi, dans les pays à étangs, une même loi associe, dans un même déclin, la terre, la plante et l'homme.

(1) Dans un écrit publié en 1858, on lit que la propriété de Montribloud qui, avant le dessèchement des étangs, rendait en moyenne 20 fr. par hectare (p. 3), a reçu, depuis leur dessèchement, une augmentation de revenu de 40 fr. par hectare (page 14).

(2) M. Fodéré, dans son ouvrage sur la *Médecine légale*, après avoir tracé un tableau saisissant de la constitution physique de l'homme dans la Dombes et dans la Bresse à étangs, ajoute :

« Les animaux et les plantes sont également d'une petite taille et faible complexion, rabougris, rachitiques et peu vivaces (t. 5, p. 167.)

« Toutes les denrées de ce pays, telles que les céréales, les légumes, les fruits, la chair même des animaux, sont aqueuses, insipides et peu nourrissantes (*Ibid.*, p. 239).

V.

Mariages, — Fécondité des Mariages.

Mariages. — Tous les faits sociaux sont précipités dans les pays insalubres. Les mariages, les naissances et les décès son plus nombreux et marchent plus rapidement.

En Dombes, il y a *proportionnellement* plus de naissances et plus de décès qu'en France. On y compte également, en moyenne, plus de mariages.

Du 22 septembre 1802, au 31 décembre 1858, dit M. Marion, *le nombre total des mariages a été de . . .* 10,605

Le rapport des mariages annuels a été le suivant :

De 1802 à 1832, un mariage sur.	84,26	*habitants.*
De 1833 à 1842	87,57	»
De 1845 à 1852	98,22	»
De 1853 à 1858	105,06	»
Rapport moyen des quatre périodes.	93,77	»

Dans la France moyenne, le rapport des mariages à la population est de un mariage sur 127,33 *habitants,*

Il ajoute :

Les mariages sont donc plus nombreux en Dombes qu'en France. Ce fait est une conséquence normale de l'immigration qui, amenant dans cette contrée un grand nombre d'individus adultes et nubiles, y détermine par là même un plus grand nombre de mariages (p. 21.)

Le rapport moyen des mariages en Dombes est plus élevé que celui qu'accuse M. Marion. Il est de 1 sur 89,57 habitants (1).

(1) Dans tous ses calculs de moyennes, M. Marion divise le temps en périodes inégales. Puis, au lieu de prendre la *moyenne du temps*, il prend, par erreur, la *moyenne des nombres* obtenus par ces périodes inégales.

De cette manière, une période de 30 ans n'a pas plus de valeur qu'une période de 6 ans.

Le grand nombre des mariages en Dombes n'est pas, comme on le prétend, la conséquence normale de l'immigration. L'immigration contribue sans doute à les augmenter; mais les faits et la science constatent que leur proportion élevée est la conséquence des décès. Les mariages sont en

Si la période de 30 ans présente un chiffre plus élevé et qu'on ne lui donne qu'une valeur égale à la période de 6 ans, il est clair que la moyenne générale sera trop faible.

Si la période de 30 ans présente un chiffre moindre et qu'on lui donne autant de valeur qu'à la moyenne de 6 ans, il est évident que la moyenne générale sera trop élevée.

Voici la différence des moyennes calculées d'après le produit des périodes inégales, ou d'après le nombre des années.

Mariages.	1802 — 1832	84,26	habitants.
	1833 — 1842.	87,57	
	1843 — 1852	98,22	
	1853 — 1858 . . .	105,06	
	Moyenne des périodes.	93,77	Moy^e des années. 89,57
Fécondité.	1802 — 183?.	3,40	enfants.
Dombes.	1835 — 1842.	3,29	
	1843 — 1852.	3,52	
	1853 — 1858.	3,21	
	Moyenne des périodes.	3,35	Moy^e des années 5,3 8
Fécondité.	1800 — 1831.	4,25	enfants.
France.	1832 — 1841.	3;31	
	1842 — 1851.	3.19	
	1852 — 1856.	3.13	
	Moyenne des périodes .	3,47	Moy^e des années 3,77
Décès.	1802 — 1833 1 décès sur	23,18	habitants
Rapport à la	1833 — 1842.	28,91	
population	1842 — 1852.	34,54	
	1853 — 1858.	32,68	
	Moyenne des périodes.	30,27	Moy^e des an^es 28,20

raison directe des décès. C'est ce qui faisait dire à MALTHUS « que la mort est le plus puissant de tous les encouragements au mariage (1). »

M. SADLER, dans son ouvrage sur la *Loi de la population*, établit que « les pays où les mariages sont très nombreux sont aussi ceux qui ont une plus grande mortalité (2). » M. QUETELET pose cette même règle, qu'il appuie de tableaux justificatifs.

Attribuant à l'immigration la grande proportion des mariages, M. MARION considère *à priori* la Dombes comme un pays simple. L'immigration devient l'explication de la différence de chacun de ses phénomènes particuliers. Un examen attentif ne permet pas de s'en tenir à cette solution facile. « Plus on étudie les phénomènes relatifs à la population, dit M. QUETELET, plus on les trouve complexes; mais

(1) *Essai sur le principe de population*, Traduction de PRÉVOST, in-8. Paris, 1836 II, 16:

Il faudrait bien se garder de conclure, comme quelques économistes dont nous sommes loin de partager les opinions, que le meilleur état social est celui où il y a le moins de mariages et le plus de population, effet d'une vie moyenne étendue.

La condition d'une longue vie moyenne doit être l'aspiration de la civilisation; mais l'on doit chercher à l'allier avec des mariages, sinon trop précoces, du moins nombreux dans un Etat. Ceci dépend beaucoup des institutions. Nous sommes de l'avis de SUSSMILCH, disant que les gouvernements ne sauraient trop porter leur attention à faciliter l'accroissement du rapport des mariages avec la population.

En Dombes, il y a beaucoup de mariages, parce qu'ils ont une durée moyenne fort courte, à raison de la mortalité qui est rapide.

La meilleure condition sociale serait qu'il y eût beaucoup de mariages, et qu'ils eussent une longue durée moyenne.

(2) *The Law of population*, in-8. Londres, 1830, II, 281.

on a en même temps l'espoir de réussir, par une analyse conduite avec sagacité, à reconnaître les causes dont ils dépendent et à estimer le degré d'influence de chacune de ces causes (1). »

Dès 1808, M. Bossi ne s'était point mépris sur la cause de la proportionnalité supérieure des mariages.

« Le mouvement, dit-il, de la population dans le pays d'étangs, est, quant aux décès et aux mariages, beaucoup plus rapide que dans les autres zones du département, et que même dans la totalité de la France.

« Les règles ordinaires de l'arithmétique politique peuvent conduire à des résultats bien erronés, si on généralise trop l'application, ou plutôt si l'on veut appliquer les règles générales aux faits particuliers. C'est bien ici le cas de remarquer qu'on pourrait se tromper en prenant le grand nombre des mariages comme un signe de prospérité croissante. Les mariages se multiplient dans l'Amérique septentrionale parce qu'un sol fertile ne demande que des bras pour être cultivé; et dans la Dombes, PARCE QUE LA MORT MOISSONNE IMPITOYABLEMENT LES BRAS QUI CULTIVENT LA TERRE. (*Statistique du département de l'Ain;* p. 270.) »

Fécondité des mariages. — Il y a deux manières d'envisager la fécondité : on peut l'apprécier relativement à la population ou relativement aux mariages.

La fécondité de la population est la somme des naissances dans une période donnée; la fécondité des mariages est le nombre de naissances dû à chaque mariage.

Les mariages devenant plus nombreux, la *fécondité* de la population devient plus grande aussi. En d'autres termes, le nombre des naissances est réglé par le nombre des mariages.

En Dombes « les mariages étant plus nombreux qu'en

(1) *Essai de physique sociale*, in-8. Paris, 1853. I, 83-88.

« France, le nombre des naissances rapporté à la popula-
« tion, y est proportionnellement plus grand (1). »

L'économie sociale pose une règle déduite de nombreuses observations faites en Angleterre, en France et dans l'ancien royaume des Pays-Bas : que les lieux qui produisent annuellement le plus de mariages sous l'influence d'une grande mortalité, sont ceux où la *fécondité relative* des unions conjugales est la moins forte (2).

Les chiffres de M. MARION viennent appuyer les données de la science, en nous montrant la *fécondité :*

En Dombes, pour 1 *mariage*, *de* 3,37 *enfants*
En France, — *de* 3,47

La fécondité en Dombes est, en réalité, de 3,38; en France de 3,77 (3). L'écart serait plus sensible si M. MARION, par une erreur fréquente en statistique, n'avait fait entrer dans son calcul les enfants naturels qui grossissent d'autant le nombre vrai d'enfants légitimes que donne chaque mariage.

En second lieu, M. MARION n'a pas établi sa comparaison avec la France rurale, mais avec la France moyenne. Mise en regard de la France rurale, l'infériorité de fécondité, en Dombes, serait plus apparente. Cette infériorité n'a rien de surprenant; elle se manifeste dans tous les pays insalubres; la puissance des sexes est amoindrie.

VI.

Naissances.

On lit à la page 23 des *Recherches statistiques :*

En Dombes, sur 1,000 *habitants il y a* 35,94 *nais.*
En France. 25,75

Différence en plus pour la Dombes. 10,19

(1) *Recherches statistiques*, *etc.*, p. 23.
(2) Voir SALDER, *Loc. dict.*
(3) Voir la note de la page 171.

Il y aurait donc, d'après ces calculs, 10,19 naissances de plus en Dombes, par 1,000 habitants.

Quoique la différence ne soit réellement point aussi forte qu'on l'indique (1), elle n'en reste pas moins considérable dans un tel ordre de faits sociaux.

Il y a aujourd'hui, en France, proportionnellement à la population, moins de naissances qu'au commencement du siècle.

Pendant la période 1801-1805, le rapport était, pour les naissances, 1 sur 29,77 habitants (2), tandis qu'il n'est, dans la dernière période 1851-1856, que 1 sur 34,56.

Mais s'il naît moins d'individus, il en meurt moins aussi; le décroissement est proportionnellement plus élevé pour le rapport des décès que pour celui des naissances. C'est ce qui explique : comme le dit M. Dufau (3), comment la population peut s'accroître, bien que les naissances soient moindres comparativement à la population.

(1) En prenant pour base l'année 1856, d'après laquelle, suivant l'*Annuaire du Bureau des longitudes* de 1860, pag. 185, l'on compte une naissance sur 34.56 habitants, il y a en France, 28 93 naissances pour 1,000 habitants.

Cette proportion existe à peu près la même en France depuis longtemps. Voir Schnitzler, *Statistique générale de la France* in-8. Paris, 1846, I, 280.

En Dombes, il y a 638 naissances par an, sur une population moyenne de 17,339 habitants; on compte 1 naissance pour 27.14 habitants, soit 36,83 naissances pour 1000 habitants.

Dombes.	36,83	naissances.
France	28,93	
	07,90	

(2) Voir Moreau de Jonnès, *Eléments de statistique*, in-12; Paris, 1847, p. 224.

(3) Voir Dufau, *Traité de statistique*, in-8, Paris 1840, pag. 201.

Ce mouvement constitue un état normal et régulier de la population se développant par l'excédant des naissances sur les décès (1), et par l'augmentation de la durée de la vie moyenne.

Dans le pays d'étangs le mouvement de la population, essentiellement anormal, procède tout autrement.

La proportion des naissances et des décès et la durée de la vie moyenne y ont peu varié depuis le commencement du siècle.

Suivant M. Bossi, le rapport des naissances à la population était, en 1802, dans le *pays d'étangs*, d'une naissance sur 26,10 habitants (2).

Dans le canton de Châtillon-sur-Chalaronne, pendant la période 1841-1847, l'on comptait une naissance sur 27,6 habitants (3). C'est le rapport qu'on trouve, pour la période 1851-1856, dans les 50 communes à étangs. C'est aussi celui qui résulte des chiffres de M. Marion, dans les 40 communes qui ont servi de base à ses calculs; l'on y compte une naissance sur 27,8 habitants (4).

Des résultats analogues se remarquent dans tous les pays insalubres.

Ce n'est pas à l'insalubrité, mais à l'immigration que M. Marion attribue l'élévation proportionnelle des naissances.

Reproduisons ses paroles :

Le nombre total des naissances inscrites, du 22 septembre

(1) L'on compte (en France) une naissance sur 34,56 habitants, et pour 0,85 décès, ou 100 naissances par 85 décès. (*Annuaire du Bureau des longitudes* de 1860, p. 185.)

(2) *Statistique du département de l'Ain*, p. 269.

(3) Voir le tableau n. 4, à la suite des *Notions statistiques de la Dombes et de la Bresse insalubres*. Lyon 1851.

(4) Voir *Recherches statistiques*, etc., p. 23.

1802 (1) *au* 31 *décembre* 1858, *a été de* . . . 35,890
Celui des décès de 33,720

Excédant total des naissances sur les decès. 2,170

Si l'on décompose cet excédant par périodes, on trouve qu'il a été :

Dans la période 1802-1832 *de* 323
» 1833-1858 *de* 1,847

La population inégale de cet excédant entre les deux périodes s'explique par les guerres de l'Empire. De 1802 *a* 1812, *l'excédant des décès sur les naissances s'est élevé à*. 541

A partir de 1833 *jusqu'en* 1852, *l'excédant des naissances sur les décès se prononce de plus en plus, en même temps que le rapport des naissances à la population se rapproche peu à peu de celui de la France moyenne.*

De 1853 *à* 1858, *l'excédant habituel des naissances sur les décès fait place à un excédant de* 8 *décès sur les* 40 *communes. Ce fait, qui s'est montré en même temps et dans de plus grandes proportions, dans beaucaup de localités, ne peut être attribué, en Dombes non plus qu'ailleurs, à l'insalubrité, mais à des causes générales, guerre, cherté des subsistances, émigration, qui, en diminuant le nombre des mariages et consécutivement celui des naissances, font ressortir un plus grand nombre de décès.*

Sur 1,000 *habitants, il y a, en Dombes,* 10,39 *naissances de plus qu'en France. On peut légitimement admettre que cette différence exprime le nombre de naissances que l'immigration apporte annuellement à la Dombes sur* 1,000

(1) Il est regrettable que l'auteur n'ait pas expliqué les motifs qui l'ont porté à faire partir ses calculs du 22 septembre 1802, à briser la période du recensement 1801-1805, et les périodes des récensements postérieurs.

habitants; conséquemment que, sur une population moyenne de 19,000 *habitants, cette contrée reçoit annuellement, par le fait de l'immigration,* 190 *naissances qu'elle n'aurait pas eues sans elle.*

Il n'est donc pas besoin, pour rendre compte du plus grand nombre des mariages et des naissances de la Dombes, de recourir à cette prétendue loi qui semble empruntée par NECKER *à la doctrine des causes finales, à savoir : « que partout où la mortalité est accélérée par l'insalubrité locale, le nombre des mariages et des naissances « est plus grand que dans les lieux où l'air et le climat « n'abrègent pas la vie des hommes.* (p. 23.) »

Il est impossible de mieux montrer le trouble qui règne dans la Dombes.

De 1802 à 1832, en 30 ans, elle n'a qu'un excédant de 323 naissances.

En 26 ans, de 1833 à 1858, son excédant monte à 1,847.

Et si nous décomposons ces chiffres par les périodes données par M. MARION, l'irrégularité est encore plus saillante.

De 30 à 42, l'excédant est de 527.

De 43 à 52, il est de 1,328.

De 52 à 58, il fait place à un léger excédant de décès. En 59, cet excédant de décès s'accuse fortement.

M. MARION attribue aux guerres de l'Empire l'excédant des décès qui s'est manifesté de 1802 à 1812; à l'émigration, l'excédant de décès qui s'est produit dans la dernière période de 52 à 58. Mais il ne tient pas compte de l'énorme apport de l'immigration pendant la première période. Près de deux mille immigrants, apportant dans ces dix premières années leurs mariages et leurs naissances, n'ont pas pu donner un excédant de naissances. Dans la période, de 52 à 58, en supposant que l'émigration accidentelle ait pu un instant jeter un désordre dans le pays, on ne peut la charger de l'excédant de décès qui se montre pendant sept années consécutives.

Les pays réguliers n'offrent point ces inégalités. Qu'il y ait émigration ou immigration, les faits changent dans leur étendue, mais leur *proportion relative* se maintient. Un trouble survient, il est passager, il n'a pas de durée; l'ordre primordial renait, et l'accident du passé est bien vite réparé.

En France, les guerres de l'Empire n'ont point amené d'excédant de décès sur les naissances. Depuis le siècle, un fait pareil ne s'y est point, en Dombes, produit pendant 17 ans, mais pendant deux ans seulement : 1854, 1855. Dès 1856, les naissances reprenaient leur marche accoutumée et dépassaient les décès (1).

De 1853 à 1858, dans les 50 communes de tout le pays d'étangs, les décès ont à peu près balancé les naissances. En 1859, ils les ont dépassées de 111 (2).

(1) « En 1854, on constate, pour la première fois en France, un excédant de décès, excédant considérable, puisqu'il est de 69.318. Un second excédant se manifesta en 1855, mais il n'est plus que de 30,274. Ce mouvement de dépopulation s'est heureusement arrêté en 1856. Dans le premier semestre de cette année, les naissances ont repris sur les décès une supériorité marquée; le progrès s'est continué dans le deuxième semestre (LEGOYT, *Annuaire de l'économie politique, de* 1859, p. 4.) »

En 1856, les naissances ont dépassé les décès de 113,034; — en 1857, de 81,924.

(2) Nous avons admis, comme M. MARION, que l'excédant des décès sur les naissances, de 1853 à 1858, n'était que de 8, mais l'on doit y ajouter 60 individus domiciliés dans les 40 communes, décédés pendant ces 6 années, aux hospices de Montluel, Châtillon et Chalamont, l'usage n'étant pas dans ces villes d'adresser aux maires du domicile des individus décédés, les actes de decès, pour les faire insérer conformément à l'art. 80 du Code civil.

En 1859, 13 décès d'individus morts dans les hôpitaux de Montluel, Châtillon et Chalamont, domiciliés dans les 40 communes, n'ont pas été inscrits sur les registres de la mairie de

L'élévation proportionnelle des naissances de la Dombes sur la France moyenne ne cesse de se produire, quand même les décès surpassent les naissances. Cela n'est-il pas

leur domicile. Il en est de même pour 5 décès d'individus morts à l'hôpital de Trévoux, dans la même année 1859.

Dans les 50 communes du pays d'étangs du département de l'Ain (43 dans l'arrondissement de Trévoux, et 7 dans l'arrondissement de Bourg), il y a eu, en 1859 :

Naissances.	1,052
Décès	1,176
Excédant des décès sur les naissances. .	124

Sur les 1,176 décès, il faut distraire 13 individus décédés aux hospices de Montluel, Châtillon et Chalamont, qui n'étaient pas domiciliés dans le pays d'étangs. D'où il suit que l'excédant des décès sur les naissances, en 1859, est de 111.

Dans les 40 communes rurales à étangs de l'arrondissement de Trévoux, l'on a compté, dans cette même année 1859, 662 naissances, 674 décès et 27 morts-nés.

Il est regrettable que, dans aucun de ses relevés, M. Marion n'ait pas fait une catégorie à part des morts-nés, conformément aux données actuelles de la science.

L'étude des morts-nés en Dombes pourrait offrir un grand intérêt. L'année 1859 présente, dans les 40 communes, 1 mort-né sur 24 ou 25 naissances. C'est plus que la moyenne de la France, qui en présente 1 sur 30 naissances; plus surtout que la moyenne de la France rurale, où la proportion est bien moins forte.

Un grand nombre de morts-nés ne figurent point sur les registres de la plupart des mairies de la Dombes, parce qu'on n'en faisait pas la déclaration. Le plus souvent on les portait à Beaumont, commune de La Chapelle-du-Châtelard, où, depuis des siècles, s'était établie la croyance qu'en entrant sur le territoire de cette paroisse, les morts-nés revenaient à la vie et pouvaient recevoir le baptême. Cette croyance, quoique singulièrement affaiblie depuis que Mgr Devie la combattit dans une prédication faite à Beaumont même, n'a cependant pas encore complètement disparu.

déjà un témoignage que les décès suivent de près les naissances, et que la vie moyenne doit être courte. Chose remarquable ! Les naissances sont relativement plus nombreuses qu'en France, et l'excédant des naissances sur les décès est relativement fort inférieur. Nouvelle preuve de la participation des décès et de la brièveté de la vie moyenne.

La population de la Dombes, cependant, n'est pas seule à donner ses naissances. La population immigrante lui apporte les siennes. Naissances des indigènes, naissances des immigrants réunies sont loin d'atteindre ; à elles deux, la somme qu'aurait dû donner, dans l'espace d'un demi-siècle, un nombre d'individus égal au nombre d'habitants de la Dombes, en 1800, en supposant que ce nombre se soit développé de lui-même, sans rien demander à l'immigration. Une population initiale, fin septembre 1802, de 13,669, placée dans les conditions moyennes de la France, aurait eu, au 31 décembre 1852, un excédant de 3,315 naissances ; au 31 décembre 1858 un excédant de 3,762 naissances. La Dombes, pour ses 13,669 indigènes de 1802 et ses cinq mille immigrants accusés par le recensement de 1851, n'offre, au 31 décembre 1852, qu'un excédant de 2,178 naissances; au 31 décembre 1858, l'excédant a légèrement baissé, il n'est plus, sur 1802, que de 2,170.

Un excédant de naissances sur les décès, relativement si peu considérable, en face des naissances si nombreuses, révèle dès à présent un grand nombre de décès.

Nous allons en juger.

VI.

Décès.

On lit à la page 25 des *Recherches statistiques* :

Le nombre absolu des décès inscrits a été, dans la période entière (1802-1858) *de* 33.720.

Le rapport des décès annuels à la population, pendant cette période a été :

En Dombes, 1 décès sur. . . . , .	30,27 *habitants.*
En France, 1 décès sur.	38,50

D'après ce rapport, il y a :

En Dombes, sur 1.000 habitants	33.03 *décès.*
En France, » »	25,07
Différence. . .	7,96

D'où il suit que sur une population moyenne de 19,000, la Dombes a eu, de 1831 à 1851, 134 décès de plus que la France moyenne.

C'est encore à l'immigration, et non à la loi de NECKER, *qu'est dû pour la plus grande part ce surplus de mortalité.*

Quoique nos relevés des registres de l'état civil ne soient pas toujours d'un accord rigoureux avec ceux de M. MARION, il serait puéril de s'attacher à quelques différences de détails qui, en définitive, n'ôtent rien à la signification de ses laborieuses recherches.

Mais ce qui ne peut être accepté, ce sont les calculs au moyen desquels M. MARION a établi le rapport de la population avec les décès, soit de la Dombes, soit de la France. Quelque élevé qu'apparaisse déjà, par ses propres chiffres, l'excédant des décès de la Dombes sur ceux de la France moyenne, le calcul vrai fournit une proportion bien plus forte encore.

Le rapport moyen, de 1802 à 1858, des décès annuels à la population, est :

En Dombes, 1 décès sur.	28,29
En France, 1 décès sur.	41,00
Différence.	12,71

Pour la Dombes, nous divisons le produit total des décès par 56, qui forme le nombre des années composant la période 1802-1858. M. MARION, après avoir fait des 56 ans quatre périodes inégales, opère sur ces quatre périodes

comme si elles étaient égales sans tenir aucun compte du nombre des années que représente chaque rapport particulier (1).

En ce qui concerne le rapport des décès avec la population de la France, il suffit de se reporter aux chiffres officiels de 1800 à 1856, pour voir qu'ils produisent une moyenne d'un décès sur 41,00 habitants, et non sur 38,50 (2). M. Mathieu donne pour la période 1817-1856, un décès pour 40,65 habitants (3).

Le rapport des décès à la population, en Dombes, étant de 1 sur 28,29 habitants, au lieu de 30,27, — et le rapport en France, de 41,00 au lieu de 38,50, il en résulte que toutes les proportions comparatives établies par M. Marion, dans cet ordre de faits, se trouvant changées, ne peuvent plus recevoir l'application qui leur a été faite.

Ainsi, en Dombes, les décès dépassent proportionnellement de plus d'un quart ceux de la France moyenne.

On veut expliquer le grand nombre de décès par l'immigration.

L'immigration devient, à proprement parler, un moyen

(1) Voir la note 1 de la page 171.

(2) Voir le rapport des décès de la population de 1801 à 1856, dans la *Statistique officielle de* 1857, p. 383: — de 1836 à 1851, dans la *Statistique officielle de* 1830, p. 28; — de 1851 à 1856, dans l'*Annuaire de l'Economie politique*, de 1860, p. 11.

M. Marion a donné, comme rapport des décès annuels à la population de 1802 à 1858, le chiffre 38,50 qui était le rapport des décès à la population en l'année 1856, avant le recensement rectifié, et qui, par l'effet de la rectification, est de 38,46. — Ce rapport étant pour l'année 1857, 42,21, il s'en suit que la moyenne annuelle de 1801 à 1857 inclusivement, est d'un décès sur 41,02 habitants. Le rapport pour l'année 1858 n'est pas encore connu.

(3) *Annuaire du bureau des longitudes de* 1860, p. 185.

de ne point pénétrer les faits et de simplifier le raisonnement. Qu'il y ait, en Dombes dans les mariages, dans les naissances, comme dans les décès, une proportion supérieure à la moyenne de la France, on dit : « C'est l'œuvre de l'immigration. » On suppose ce que les faits démontrent : la Dombes un pays régulier ; et ce qu'elle a d'anormal, d'exceptionnel, on l'attribue à l'immigration. Le spectacle des faits contredit cette hypothèse. La Dombes n'a jamais pu vivre normalement. La rapidité des phénomènes qui s'y montrent ne tient point à l'étranger ; elle est le caractère propre de son état actuel d'infériorité. C'est une influence locale, non une altération qui dérive de l'immigrant. L'immigrant subit et ne transmet pas la loi.

La Dombes n'est, à vrai dire, qu'une colonie d'immigrants successifs qui viennent languir et mourir dans un pays où tout tombe avant le temps.

Nous avons constaté les faits, en négligeant jusqu'ici les causes. S'ils doutaient de l'influence des étangs, les adversaires du dessèchement s'appliqueraient moins à adoucir les faits. Ils montreraient le mal à nu, et diraient formellement que les étangs n'y sont pour rien. Ils parlent de la prospérité de la Dombes, qui marcherait en avant de la France moyenne ; mais à côté, ils ne peuvent nier que la fièvre ne s'empare périodiquement d'une grande partie du pays. Ils concèdent que les étangs entrent pour quelque chose dans la maladie ; ils touchent par ce point au sentiment public, qui voit, dans les étangs, la cause active et incessante de la contagion. « Les émanations marécageuses, disait le docteur Bottex, à propos de la Dombes, doivent être considérées comme un véritable poison qui modifie l'organisme humain (1). » Si le sens à peu près universel ne suffisait pas,

(1) *Des causes de l'insalubrité de la Dombes*, in-8°, Lyon, 1840 ; p. 44.

et s'il fallait y joindre l'appréciation d'autres hommes spéciaux, nous n'irions pas les chercher ailleurs que dans le pays même. MM. BAUDOT (1), FODÉRÉ (2) et LATIL de THIMÉCOURT (3), anciens médecins en chef de l'hôpital de Trévoux, ont, sur ce point, chacun à des époques diverses, énergiquement exprimé leur opinion.

(1) Voici en quels termes M. VARENNE de FEUILLE nous fait connaître l'opinion de M. BAUDOT :

« Les émanations de nos étangs, multipliés avec tant d'excès, n'affligent pas seulement les tristes habitants de leurs rives, qui y traînent une vie languissante; ils portent leurs funèbres influences jusque dans les pays cultivés et limitrophes. M. BAUDOT a fait part à la Société d'émulation des observations qu'il a faites sur les maladies qui s'y propageaient, suivant l'état de l'atmosphère. Il a remarqué que les obstructions, les maux de gorge, l'hydropisie, le marasme, suites malheureuses ou compagnes de la fièvre, étaient d'autant plus fréquents pendant l'automne, dans les pays naturellement sains, mais situés au nord des pays d'étangs, que les vents de la partie du sud avaient régné plus constamment pendant le cours de l'été. (MOTION *des municipalités de Joyeux*, *Birieux*. *etc.*, p. 23.) »

(2) M. FODÉRÉ, l'une des célébrités médicales de nos jours, quitta Trévoux en 1813, pour aller prendre possession d'une chaire de professeur à l'école de médecine de Strasbourg.

Voir ce qu'il dit sur les étangs de la Dombes, au tome v de son *Traité de médecine légale et d'hygiène publique.*

(3) M. JOURNEL, dans le compte-rendu qu'il fit, en 1840, des travaux de la Société d'agriculture de Trévoux, en parlant de LATIL de THIMÉCOURT, s'exprimait ainsi: « Au milieu de toutes ses études, il était impossible que le dessèchement des etangs ne lui eut pas apparu comme l'un des principaux moyens d'assainissement et de population de la contrée; aussi personne n'a-t-il oublié avec quelle ardeur il avait saisi et développé tout ce qui se rattachait à cette grande et importante question.»

(*Bulletin n.* 13 *de la Société d'agriculture de Trévoux*, in-8°. Trévoux, 1840, p. 12.

Faire disparaître l'insalubrité est l'unique moyen de relever le pays de son état d'abaissement. Tant que la cause subsistera, elle ramènera toujours les mêmes effets, et la Dombes restera toujours dans sa condition d'infériorité.

En résumé, que ressort-il des *recherches statistiques sur la Dombes?* C'est qu'il y a, dans ce pays, plus de mariages, plus de naissances, plus de décès, et, en définitive, moins d'accroissement de population par les naissances que n'en présente la France moyenne.

De semblables résultats ont déjà été constatés par tous les économistes dans les pays insalubres. C'est la conséquence de cette loi : qu'il existe partout un rapport direct entre la population, l'intensité de la mortalité, le nombre des mariages et le nombre des naissances.

L'auteur des *Recherches statistiques* était loin de se douter que ses chiffres viendraient fortifier ainsi les observations de NECKER, qui, imprudemment attaqué, n'en reste pas moins l'un des maîtres de la science.

NECKER a eu raison de le dire : « Les différents degrés de salubrité d'un peuple changent le rapport commun entre le nombre des naissances et celui des habitants. Ainsi, partout où la mortalité est constamment accélérée, le nombre des naissances répond à un moindre nombre d'habitants que dans les lieux où l'air et le climat n'abrègent pas la vie de l'homme (1).

VIII.

Vie moyenne.

I. Il n'y a pas d'expression plus positive de l'état d'un pays que la durée de la vie moyenne de l'homme.

Accroître la vie moyenne doit être le but de tous les efforts des amis de l'humanité. Là est véritablement le *criterium* de la civilisation et ce qui la résume tout entière.

(1) *Administration de la France*, in-8. 1784, t. 1, p. 204.

La durée de la vie commune est le signe le plus certain de la condition morale et matérielle d'un pays. La civilisation ne consiste pas dans la multiplicité des êtres, mais dans l'étendue de leur vie et l'utilité de leur existence.

II. Pour déterminer la vie moyenne, il y a une règle qui, appliquée à un certain espace de temps, est infaillible. Elle ressort de la nature des choses. Ce que le bon sens indique, la science est unanime à le reconnaître. Il faut diviser la somme des âges vécus par le nombre des décès; le quotient sera la vie moyenne.

Il n'est pas aisé, dans l'état actuel (1), quand on opère sur une grande population, de suivre les individus depuis leur naissance jusqu'à leur décès, et d'obtenir la somme de leurs vies vécues. On a donc eu recours à des procédés sur lesquels les savants sont en désaccord. Faute d'éléments, on a remplacé par des équivalents la règle unanimement reconnue de la division de la somme des vies par le nombre des décès.

Le Bureau des longitudes, depuis la fin de la Restauration, supposant une population stationnaire, des naissances

(1) Il est vivement à désirer que l'on crée dans chaque chef-lieu d'arrondissement, un fonctionnaire spécial qui serait chargé de recueillir et de coordonner tous les faits statistiques de l'arrondissement, et, en même temps, serait chargé des archives. Dans les chefs-lieux de département, ce fonctionnaire pourrait être attaché aux archives départementales. Il est difficile de se faire une idée de l'irrégularité avec laquelle, dans l'état actuel, sont souvent établis les faits les plus importants pour la marche de l'administration, et sur lesquels les ministres demandent souvent à être renseignés dans un délai qui ne permet point de leur fournir des documents utiles et sûrs. C'est ce dont nous avons pu juger par nous-mêmes dans les commissions auxquelles nous avons participé au ministère de l'intérieur et au ministère des travaux publics.

et des décès annuels en nombre égal, établit la durée moyenne de la vie par le rapport de la population au nombre annuel des naissances.

Mais il est difficile de rencontrer un pays où cette fixité de la population et cet équilibre des naissances et des décès puissent se produire. M. d'Angeville fait ressortir clairement l'impossibilité de cette formule quand les naissances et les décès ne se balancent pas.

« Si un village, dit-il, compte 100 habitants, et qu'on y observe annuellement 4 naissances et 4 décès, il est bien évident que, dans ce cas, la population serait stationnaire, et que la vie moyenne serait de 25 ans; elle s'obtiendrait en divisant le chiffre de la population totale par celui des naissances ou des décès.

« Mais, si la population, au lieu d'être stationnaire, s'accroît, en ayant un nombre de décès moindre que celui des naissances, alors il est évident que, dans ce cas, en divisant la population totale par le nombre des naissances, on a une vie moyenne trop courte; elle serait trop longue en se servant des décès pour diviseur.

« Ainsi, si l'on supposait 4 naissances et 2 décés annuellement pour le village de 100 habitants, on aurait une vie moyenne de vingt-cinq ans dans un cas, et de 50 ans dans l'autre (1), »

III. Le procédé du Bureau des longitudes, pour être parfaitement exact et propre à déterminer la durée moyenne de la vie, suppose diverses conditions essentielles.

Il faut : 1° que les recensements soient bien réguliers et représentent le chiffre vrai de la population;

2° Qu'il y ait équilibre entre les décès et les naissances;

3° Qu'il y ait balance entre les immigrants et les émigrés;

(1) *Essai sur la statistique de la population française*, in-4. Bourg, 1836, p. 24.

4° Enfin que les décès, aux différents âges, soient dans la même proportion annuelle; ou que les décès des premiers âges, combinés avec ceux des âges avancés, donnent la même moyenne d'années vécues par les décès de tout âge.

M. d'ANGEVILLE n'est pas le seul qui ait montré qu'on ne pouvait, dans une population mobile, déterminer la durée de la vie moyenne par le procédé du Bureau des longitudes.

Précisant la critique, M. FAYET, dans un Mémoire communiqué, en 1845, à l'Académie des sciences morales et politiques, a établi que cette durée, pour la France, différait essentiellement de celle fournie par le Bureau des longitudes (1).

La science mathématique s'est emparée de la formule, et en a fait ressortir l'inaplicabilité, pour les pays où la population n'est pas stationnaire, avec cette exactitude qui lui appartient.

IV. Il n'y a qu'un seul mode rationnel d'obtenir la durée de la vie moyenne : additionner la somme des âges vécus, et diviser cette somme par le nombre des morts. Si 100 individus pris ensemble ont vécu l'espace de 2,300 ans, il est clair qu'il en résulte, en moyenne, pour chacun, 23 ans.

Le Bureau des longitudes a constaté lui-même la certitude et l'universalité de cette règle. Il la proclame tout d'abord avant d'exposer sa formule créée pour un cas spécial qu'il précise et définit. « Les individus, dit M. MATHIEU, qui meurent dans le cours d'une année, meurent à différents âges; leur âge moyen s'obtient évidemment en divisant la somme des âges qu'ils ont vécu par le nombre des décédés. La durée de la vie moyenne, à partir de la naissance, est précisément cet âge moyen auquel serait arrivé chacun des

(1) *Essai sur l'accroissement de la population.* Voir *Journal des Economistes*, de janvier 1846.

décédés, si la durée de la vie avait été la même pour tous.» (*Annuaire du Bureau des longitudes*, de 1860, p. 216.)

Voilà la règle, voici le procédé :

« *Dans une population stationnaire*, ajoute immédiatement M. MATHIEU, il y a égalité entre les naissances et les décès annuels, et quand les chances de la vie restent les mêmes assez longtemps, la somme des âges des individus qui meurent dans le cours d'une année est égale à la somme des nombres de vivants de tous les âges, diminuée de la moitié des naissances. Dans *ce cas fort rare*, la durée de la vie moyenne, à partir de la naissance, s'obtient donc en divisant par le nombre des décès ou par le nombre des naisances *supposé égal*, la somme des vivants, et en retranchant 1/2 du résultat. (*Ibid.*, p. 217.) »

Puis, M. MATHIEU applique son procédé à la France, *en la considérant comme à peu près stationnaire.*

V. Entre la règle applicable partout et le procédé applicable à une contrée régulière, M. MARION a laissé la règle pour choisir le procédé.

Seulement, il a prêté au système toute la confiance que M. MATHIEU attribue à la règle seule.

Suivons-le :

Parmi les procédés employés pour trouver la vie moyenne, nous avons choisi celui qui consiste à diviser la population par les naissances. C'est le plus usité, le plus facile et le plus sûr, en ce qu'il exclut toute donnée arbitraire dans les bases des calculs. C'est le seul aussi qui, ayant été appliqué à la France entière depuis le commencement du siècle, puisse nous donner des résultats comparables avec ceux qu'il nous fournit sur la Dombes, pendant la même période. . . . .

Voici les chiffres qui représentent la vie moyenne dans les diverses périodes.

Dombes.	vie moyenne. Ans	France.	vie moyenne. Ans.
1802-1832.	24,75	1801-1831.	31,63
1833-1842.	26,60	1831-1841.	33,61
1843-1852.	27,89	1841-1851.	35,22
1853-1858.	32,75	1851-1855.	37,48

(*Recherches statistiques*, etc., p. 26.)

On applique *hypothétiquement* à la France le procédé du Bureau des longitudes, pour avoir une donnée *approximative*, en la considérant comme un pays régulier. Mais la Dombes ne peut se mettre face à face de la France que pour faire mieux ressortir les différences radicales des deux termes. Eléments de la population, marche, résultats, rien ne peut se comparer.

L'application du procédé du Bureau des longitudes à la Dombes ne peut conduire qu'à des erreurs manifestes. M. Marion prend soin d'en avertir lui-même, en disant :

« *Ce procédé, reconnu exact pour les pays à population à peu près stationnaire, ne l'est plus au même degré pour les pays qui reçoivent, comme la Dombes, une nombreuse immigration. Là, en effet, les naissances qui forment le diviseur étant plus nombreuses, produisent nécessairement une atténuation du quotient, et la vie moyenne se trouve ainsi abaissée d'une manière factice au-dessous de sa durée réelle* (p. 26). »

Mais ce qu'il aurait fallu ajouter, c'est que les immigrants, étant compris dans la population recensée, et augmentant le chiffre du dividende, contribuent ainsi à élever la vie moyenne au-dessus de son véritable terme.

A bien examiner la manière dont M. Marion a opéré, l'on voit qu'il a introduit dans le procédé du Bureau des longitudes, des éléments de calculs hypothétiques, soit en brisant les périodes de recensement, soit en se servant du recensement de 1856, pour les années 1856, 57, 58, non encore dénombrées. « Le recensement, dit-il, de 1856,

placé à peu près au milieu de la période, a été pris, *à défaut d'autre base*, comme exprimant la population moyenne de la période (p. 194.) »

En faisant ainsi agir le recensement 1851-1856 pour servir de base à la population des années qui suivent, encore inconnue, et qui ne sera déterminée que par le recensement de 1861, M. Marion a ajouté une hypothèse nouvelle à l'hypothèse du procédé de M. Mathieu; la vie moyenne de 32 ans, 9 mois, qu'il a obtenue de cette manière pour la Dombes, pendant la période 1853-1858, n'est qu'une hypothèse dans une hypothèse.

VI. Ce n'est pas à un procédé exclusivement destiné à une population d'un mouvement réglé d'avance que nous avons demandé l'expression de la vie moyenne de la Dombes, nous avons suivi la règle commune d'une application illimitée et d'une constante certitude.

En 1857, M. Charbonnier, sous-préfet de Trévoux, a, par ce calcul tout naturel, fait une comparaison entre diverses parties de son arrondissement, en réunissant les originaires et les immigrants (1).

(1) La comparaison établie par M. le sous-préfet de Trévoux, rappelle celle qui fut faite, en 1808, par M. Bossi, pour montrer le rapport entre les mariages, les naissances et les décès dans les pays de montagne et de plaine, et dans le pays d'étangs en Dombes. Ces faits sont passés dans le domaine de la science.

« M. Bossi, dans sa *Statistique du département de l'Ain*, dit M. Quetelet, a eu l'idée, pour mieux étudier les influences des localités, de diviser le département en quatre parties, et il a obtenu, d'après les documents des années 1802, 1803 et 1804, pour résultats :

Moyenne de la vie humaine, pendant la période de 1852 *à* 1856, *inclusivement.*

VALLÉE DU RHÔNE.

Beynost.	41 années	3 mois	22 jours	» étangs
Thil	30 »	3 »	28 »	» »
Pérouges. . . .	31 »	7 »	20 »	» »
Moyenne. .	34 »	5 »	3	

VALLÉE DE LA SAONE.

Gènay	40 années	2 mois	28 jours	» étangs
Beauregard . .	40 »	» »	28 »	» »
Dompierre . . .	35 »	4 »	10 »	» »
Moyenne . .	38 »	6 »	20	

PAYS D'ÉTANGS (Plateau de la Dombes.)

				hect.	ares.	cent.
Birieux.	14	2	26	655	54	40
Bouligneux. . .	20	11	18	954	42	10
Villars.	23	4	11	687	57	»
St-Nizier. . . .	23	»	24	781	40	79
Le Plantay. . .	24	6	25	421	66	91
Le Montellier. .	25	»	12	244	05	44
Mionnay. . . .	35	5	»	74	48	»
Moyenne. .	23	9	22			

	1 décès annuel sur individus.	1 mariage annuel sur	1 naissance annuelle sur
« Dans les communes de montagne.	38,3	179 hab.	34,8 hab.
« Du rivage.	26,6	145	28,8
« De la plaine emblavée.	24,6	135	27,5
« Du pays d'étangs et de marais.	20,8	100	26,1

« Ces résultats remarquables fournissent une nouvelle confirmation de ce qui a été dit sur le rapport direct qui existe généralement entre les décès, les mariages et les naissances. On voit en même temps combien le voisinage des marais et des eaux stagnantes peut devenir funeste. (*Essai de physique sociale*, I. 150.) »

Nous n'avons point, comme M. le Sous-Préfet de Trévoux, fait de tableau comparatif, mais nous avons opéré sur un plus grand nombre d'années. Il avait pris 5 ans, nous en avons pris 26. Nous n'avons point choisi nos communes; nous avons accepté les plus inondées, celles que M. Marion indique comme offrant la vie moyenne la plus étendue, *presque toutes placées au point culminant du plateau*, n'ayant *que très peu de ces prairies marécageuses si manifestement insalubres, qui occupent les vallées inférieures* (p. 185). Enfin, nous avons opéré sur les 26 années, embrassant 1833 à 1858, et comprenant les trois dernières périodes formées par M. Marion, qui fait partir de 1830 le progrès en Dombes, pour la vie moyenne spécialement (p. 181).

Voici les résultats :

VIE MOYENNE de 1833 à 1858.

COMMUNES.	ORIGINAIRES ET NON ORIGINAIRES réunis.			VIE MOYENNE DES ORIGINAIRES.			VIE MOYENNE DES NON ORIGINAIRES		
	années.	mois	jours	années.	mois	jours	années.	mois.	jours
Birieux	23	4	13	21	2	7	44	2	12
Lapeyrouse . .	24	9	13	22	10	19	40	»	27
Saint-Marcel. .	24	1	3	21	11	7	41	4	21
Bouligneux . .	19	11	16	18	2	11	41	1	25
Marlieux. . . .	23	3	18	21	6	27	42	4	27
Villars.	23	6	5	19	8	17	41	1	1
Saint-Paul-de-Varax. . .	25	1	3	22	6	29	40	9	28
Saint-Nizier-le-Désert. . . .	24	»	17	20	2	27	39	1	5
Versaillenx . .	27	2	22	24	6	29	44	11	9
Saint-André-de-Corcy . .	21	10	23	16	6	29	38	9	24
Vies moyennes combinées	23	8	22						
Vies moyennes. . . .	. .	. .	. .	20	11	11	41	4	23

La division de ce tableau, en originaires et non originaires, nous était commandée par la force des choses (1). Chacune de ces communes reçoit des immigrants venus d'autres lieux, ils apportent une force acquise, et leur enfance n'a point été éprouvée par l'insalubrité locale. Ils arrivent adultes, pour travailler et pour gagner. Ils apportent au pays leur vie probable, sans qu'ils puissent lui donner leur vie moyenne. La vie moyenne des immigrants, à bien examiner, n'appartient à aucun pays. Leur pays d'adoption ne peut s'en emparer, car ils ont traversé ailleurs les premières et plus difficiles épreuves de la vie. Quand on considère la vie moyenne, au point de vue d'une contrée, il faut nécessairement que les deux termes de l'existence appartiennent à cette contrée. Les originaires seuls expriment la vie moyenne vraie, absolue de la Dombes.

La vie moyenne de 20 ans, 11 mois, 11 jours est la vie moyenne réelle de la Dombes.

(1) Pour ne pas affaiblir la vie moyenne des originaires, nous avons compris parmi eux tous les individus décédés, simplement désignés dans les actes de décès comme *domiciliés*, sans indication du lieu de leur naissance; ce qui explique pourquoi le nombre des immigrants n'apparaît pas aussi fort qu'il l'est réellement. Le nombre des non originaires que nous portons dans les dix communes, de 1833 à 1838, est de 574.

De 1831 à 1856, l'augmentation de la population a été, dans ces dix communes, de 1,254.

Cet accroissement se décompose ainsi :

1. Excédant des naissances sur les décès. . . .	199
2. Immigrants	1,055
Total égal.	1,254

Lorsque l'âge n'était pas mentionné dans les actes de décès, nous avons pris pour base la moyenne des originaires et non originaires réunis. Ces cas sont rares.

La vie moyenne des non originaires, qui s'élève à 41 ans, 4 mois, 23 jours, n'appartient à aucun pays.

Ces deux vies moyennes réunies ne sont que la combinaison artificielle de deux termes dissemblables. Elles donnent 23 ans, 8 mois, 22 jours.

Ces résultats sont-ils nouveaux? Il y a cinquante ans, M. Bossi, après avoir calculé la somme des âges vécus dans la commune de Villars, durant un siècle, de 1685 à 1784, et l'avoir divisée par le nombre des décès, trouvait pour vie moyenne réunie des originaires et des immigrants, 21 ans, 8 mois, 12 jours.

M. Bossi disait déjà, en parlant de cette confusion des originaires et des immigrants : « Cette méthode de calculer augmente la somme réelle du temps vécu et fait paraître la vie commune plus longue qu'elle ne l'est réellement. Un individu n'arrive à l'âge de 20 ans qu'après avoir laissé derrière lui la moitié de ceux qui sont entrés avec lui dans la carrière de la vie. En adoptant une nouvelle patrie après avoir couru tous les dangers, il fait profiter de la moitié la commune qui le reçoit, si elle met en compte pour établir le terme moyen de la vie l'âge tout entier du nouveau venu (1). »

Appliquant son expérience à la commune de St-Nizier-le-Désert, prenant encore un siècle entier, de 1701 à 1800, M. Bossi trouvait 20 ans et 7 mois. Il signalait dans cette commune un plus grand nombre d'immigrants qu'à Villars.

En 1851, nous prîmes, de 1837 à 1847, le canton de Châtillon (2), de 1841 à 1846, la commune de Chalamont (3). Nous conformant à la règle, nous constatâmes, pour le canton de Châtillon, une vie moyenne de 24 ans, 5 mois, 11

(1) *Statistique du département de l'Ain*, p. 281.
(2) *Notions statistiques*.
(3) *Notions statistiques*.

jours; pour la commune de Chalamont, une vie moyenne de 22 ans.

A de longs intervalles, les recherches de l'Administration et les investigations de la Statistique ont donné des résultats semblables; la Science médicale s'est livrée au même examen et va témoigner à son tour.

En 1813, FODÉRÉ écrit :

« Les tables décennales qui m'ont été produites par mon ami, M. SAUSSET, Sous-Préfet de Trévoux, prouvent que la vie commune de l'homme, dans le pays de Bresse et de Dombes, n'y est que de 21 ans et celle de la femme de 22 ans (1). »

Le spectacle de la débilité du Dombiste arrachait au célèbre médecin ces accents de tristesse : « Les malheureux qu'on apporte presque journellement à l'hôpital de Trévoux voient les apprêts de la mort avec la plus froide indifférence, et supportent les opérations chirurgicales sans pousser un seul cri, comme si leurs fibres détrempées avaient cessé de sentir. Le père et le fils, la mère et les enfants se séparent pour toujours sans verser une larme................ Combien n'ai-je pas été étonné qu'après le tableau de la Dombes, dans la Statistique de l'Ain (2), on n'ait pas insisté d'une manière mâle et vigoureuse sur les moyens de retirer cette portion de la race humaine de ce degré d'abrutissement qui déshonore notre siècle, et qui est si contraire aux intérêts de l'Etat. (FODÉRÉ, *Médecine légale*, t. v, p. 159.) »

Il s'est rencontré, dans l'Etat, des hommes qui ont insisté d'une manière mâle et vigoureuse et voulu relever l'homme et la terre de la Dombes de leur état d'infériorité.

(1) *Médecine légale*, t. 5. p 163.

(2) M. FODÉRÉ fait ici allusion au tableau que M. BOSSI a fait de l'habitant de la Dombes, dans sa *Statistique de l'arrondissement de l'Ain*, p. 202.

Grâce soit rendue au dévouement qu'ils apportent dans cette mission d'humanité et de progrès !

Pris en lui-même, le dessèchement n'a plus d'adversaires apparents. On semble ne discuter que sur les moyens. L'idée a fait de merveilleux progrès. Il y a à peine 60 ans que les partisans du dessèchement étaient signalés sous le nom de *détracteurs des étangs* (1). Aujourd'hui, portés par le mouvement de l'opinion publique, les partisans des étangs acceptent le dessèchement *par la conviction*, opinion prudente qui ne compromet pas l'immobilité du présent. Par la conviction, l'on dessèche peu. Voilà pourquoi, dès 1851, nous appelions, à côté d'un encouragement accordé aux propriétaires, l'intervention de la puissance gouvernementale, qui seule peut dominer le croisement et l'inintelligence des intérêts privés (2). »

M. Bossi nous apprend qu'au siècle dernier les partisans des étangs cachaient les registres de l'état civil, de peur qu'on ne pût y puiser des moyens favorables à la cause du dessèchement,

Mieux inspiré, l'auteur des *Recherches statistiques sur la Dombes*, en produisant au jour ses travaux si dignes d'examen a concouru à mettre en lumière la vérité.

La vérité montre, dans la Dombes, une colonie successive, une population ne se recrutant que par l'étranger, un pays enfin où tout est mobile, tout est précipité, où l'homme est faible et la vie courte. Serait-ce le sort de cette contrée de diminuer ainsi la force et la vie de ses habitants, d'être condamnée à recevoir toujours une population étrangère, sans jamais pouvoir engendrer sa population? D'un pays si anormal, si troublé, nous voulons faire un pays régulier, un pays qui se suffise à lui-même, et élever ainsi la Dombes au niveau de la France moyenne.

(1) Bossi, *Statistique du département de l'Ain*, p. 276.
(2) *Notions statistiques*.

Documents relatifs à la construction du maître autel de l'église de Saint-Maximin, exécuté par Joseph* Lieautaud *et notice sur ce sculpteur ; par l'abbé Magloire* Giraud, *Chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, membre lauréat de la société de statistique, etc.

Joseph Lieautaud, originaire de la Cadière (Var), naquit à la Ciotat (Bouches-du-Rhône) le 25 juillet 1644, de Pierre Lieautaud, pelletier, et de Claire Estienne, son épouse (1). Il montra, dès son enfance, d'heureuses dispositions pour la sculpture. Jeune encore, il alla à Rome se former à l'étude des meilleurs modèles et à l'école des grands maîtres. Il travailla pendant quelque temps sous la direction du chevalier Bernin. Après un séjour de vingt ans dans la capitale des beaux-arts, il vint se fixer à Marseille auprès du célèbre Puget, qui l'honora de son amitié et ne dédaigna pas son ciseau. Lieautaud se retira ensuite à la Cadière et y acheta, en 1687, de la commune pour le prix de 8,000 livres, la terre du *Moulin*, que possèdent encore ses descendants et qui avait appartenu autrefois à Léon de Valbelle, écuyer. Il y termina ses jours, le 8 décembre 1726, à l'âge de 82 ans et fut enseveli dans le cimetière de la chapelle des pénitents noirs (2).

(1) Joseph Lieautaud, fils de Pierre et de Claire Estienne a été baptisé, le 25 juillet 1644; parrain Pierre Fassy et la marraine Catherine Rousse. *Signé à l'original :* Arnaud. » *Extrait du registre de l'état civil de la commune de la Ciotat.*

(2) « L'an et jour que dessus (8 décembre 1726) a été enseveli dans le cimetière de la Miséricorde M. Joseph Lieautaud agé d'environ quatre vingt deux ans, décédé le jour précedent, après avoir reçu les sacrements, fils de M. Pierre et de dame Claire Estienne, présents MM. Joseph Decugis et Antoine Riboulet prêtre, par moi vicaire. *Signés à l'original :* Decugis prêtre. Riboulet prêtre. Blaudin vicaire. » *Extrait du registre de l'état civil de la commune de la Cadière.*

Joseph LIEAUTAUD a laissé en Provence plusieurs ouvrages estimés. Nous connaissons de lui la statue de Saint-André en pierre, qui surmonte la coquille de la principale fontaine de la Cadière, celle de Saint-François de Sales destinée à décorer la fontaine de Bandol et qui est restée en la possession des descendants de ce sculpteur, une statuette de Saint-André en terre cuite que possède l'abbé SAVOURNIN, curé de Garéoult, la statue de Saint-Pierre qui orne la salle des prud'hommes de la Ciotat, l'autel de l'ancienne église des Carmélites d'Aix transporté à Pertuis, enfin le maître-autel de l'église de Saint-Maximin et la décoration du Sanctuaire de cette église.

MILLIN, dans son *voyage dans les départements du Midi de la France*, a décrit ce monument qu'il attribue à LOMBARD, dont le nom figure sur les murailles du sanctuaire et au dessous de la table de marbre qui contient l'inscription constatant la translation des reliques de Sainte Magdeleine et la construction de l'autel, c'est une erreur. L'autel en marbre de l'église de Saint-Maximin, orné de figures dorées exécutées à grands frais et avec beaucoup de soin et d'art (*variis figuris deauratis summis expensis magnaque curia et arte*, comme porte l'inscription), cet autel, qui a remplacé l'autel en briques (*altare lateritium*), est l'ouvrage de Joseph LIEAUTAUD, comme le prouvent les pièces suivantes, conservées dans les papiers domestiques de son arrière-petit fils, M. LIEAUTAUD, ancien maire de la Cadière, qui a eu l'obligeance de me les communiquer.

Ce fut vingt ans après la translation des reliques de Sainte Magdeleine que les religieux de Saint-Maximin exécutèrent enfin le projet conçu depuis longtemps d'orner le chœur de leur église et à la moderne. Le général des Dominicains, dit l'abbé FAILLON (1), s'occupait déjà, en 1635,

(1) *Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte Marie Magdeleine en Provence. Tom. I. p.* 1107.

des détails de cette décoration. « Il faut, écrivait-il, que l'ouvrage soit simple et solide et moins remarquable par la diversité des marbres que par l'exécution et le bon goût. Nous vous enverrons un dessin général tracé par les meilleurs artistes de Rome. En attendant priez notre sainte patronne Sainte Magdeleine, et tout ce qui a été heureusement commencé s'achèvera.... » Les projets du général furent suspendus. Enfin, l'année 1678, les religieux chargèrent, non pas Pierre LIEAUTAUD, comme l'assure l'abbé FAILLON, mais son fils Joseph LIEAUTAUD, sculpteur de la Ciotat, de construire un nouveau maître-autel et de décorer le sanctuaire, le tout de marbre jaspé, à l'exception des figures et des ornements qui devaient être en stuc de la même nature que celui de l'église de Saint-Paul de Rome.

Joseph LIEAUTAUD avait été recommandé aux religieux de Saint-Maximin par la lettre suivante du frère Gubert, religieux de l'ordre de Saint-Dominique du couvent de Toulon :

Tollon ce 13 *désembre* 1677.

Reverans Pères Prieurs,

Le donneur de la présante est un nommé Monsieur Joseph LIEAUTAUD de la Cieutat, qui a travailler avec le cavalier BERNIN et qui travaille présantement aveq Monsieur PUGET.

Il est très home de bien et très abile de son mestier, est capable de vous rendre service dans le desein que vous avez ainsi que ma asseurez un de mes amis qui ma na parler et qui ma prier de vous l'adresser. Comme tout l'ordre doit s'intéresser au succés de votre entreprise si est que j'y prant quelque part pour la contribution de notre couvent et de notre personne, j'aij creut que vous ne seriez pas fachés de vous avoir produit un home qui pourrait même convenir

aveq M. VEIRIER (1) dont il est coneu et estimé de travailler coniouintement à votre ouvrage. Je vous prie pourtant de ne pas fere conetre à M. VEIRIER ni à personne que ce moy qu'ij vous l'aij produit. Je soubhette qu'il vous rande servise et qui segonde vos sainte et glorieuze intantion, les miennes serons tousiours de vous testoigner que je suis et à votre communauto.

Votre très humble et très hobeisant serviteur
F. Ant. GUBERT.

Cette lettre fut pour LIEAUTAUD un titre de recommandation qui lui valut d'être préféré à d'autres artistes, même à VEIRIER, pour la construction de l'autel que les religieux de Saint-Maximin avaient projetée. LIEAUTAUD leur soumit un dessin fait à la plume par lui, dessin que nous avons été heureux de retrouver dans ses papiers. Les religieux, l'ayant agréé, passèrent avec ce sculpteur l'acte de prix-fait suivant :

Extrait du contrat passet entre les Reverans Pères Relligieux de St-Dominique en l'église Sainte-Madalene de St-Maximin au prix fait d'un maistre hottel de marbre jaspe faict par M. Joseph LIEAUTAUD esculteur de la Cieutat pour le prix de vint et deux mille livres faict du 21e janvier 1678 par M. MALEOBE notere de St-Maximin.

L'an mil six cens septante huit et le vingtuniesme jour du mois de janvier après midy par devant nous notaire royal en cette ville St-Maximin et tesmoings soubsignés establis Reverend Père Vincens Genies docteur en saincte théologie, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, prieur du couvent royal Sainte Marie Magdeleine du dit St-Maximin, aussi Reverends Péres François RICHEOUME souprieur, Jacques BARBAROUX vicaire du dit couvent, aussi docteur en

(1) Cristophe VEIRIER, Sculpteur, élève de PUGET, né à Tretz en 1630, mort en 1689.

Sainte théologie , Jean MAISTRE, Thomas MAGOLI, professeur en Sainte théologie , Pierre DURAND, Jean-Louis ROBERT, Mathieu FAUCON curé, Jean BOUIS, Jacques AUBERT, Charles GIRAUD, Denis BREST, Thomas MOLINEIS, Pierre PAUL, Jean Dominique GAVOTY, Anthoine Tourres, Hyacinthe REBOUL, Thomas MELCHIORD hermite, Jean MICHAELIS, Joseph AGNES, Louys DE LAUREIS, Pierre PERUSSON, Pierre FLORENS, F. Dominique RAOULX, F. Joseph GUERIN, Jacques BESON, Jean LAUDE, Joucalez TOUCAS, F. Hyacinthe de THENOULET et F. VINCENS Montagne clers novice du dit ordre St-Dominique, tous religieux au dit couvent Saincte Marie Magdeleine capitulairement assemblés à son de cloche dans le dit couvent et petit refectoire à la manière accoustumée, lesquels au nom du dit couvent suivant la délibération de son conseil faicte ce jourd'huy, de leur grez ont baillé et donnent à prix fait au sieur Joseph LIEAUTAUD, maistre sculpteur, originaire du lieu de la Cieutat, présent et acceptant stipulant, à sçavoir la fabrique du maitre-autel que les dits Reverends Pères prétendent soit construit dans l'églize du dit couvent Saincte Magdeleine au presbitère du maitre-autel de la dite églize suivant et conforme au modèle que le dit LIEAUTAUD en a donné et remis au pouvoir des Reverends Pères, lequel maitre-autel sera faict quand à l'architecture du marbre jaspe, tous les ornemens et figures d'astuc et soubs les autres pactes et conditions cy-après, que par dessus le dit LIEAUTAUD faira encore un pavé dans le presbitère qui sera aussi de marbre jaspe, les appartenances variées de diverses couleurs tout ce que peut comprendre le dit presbitère, logera la caisse de porphyre (1) de la Saincte Magdeleine à

(1) Cette urne de porphyre fut exécutée à Rome par Sylvius CALCE, et bénite par le pape URBAIN VIII, elle est surmontée d'une statuette de Sainte Magdeleine en bronze doré, et supportée par deux chiens aussi de bronze tenant dans leur gueule une flambeaco. Ces ouvrages sont dus à Alexandre ALGARD. V.

l'endroit que bon semblera ausdits Reverends Pères, les chapitaux et bases d'une couleur différente à l'autre marbre qui sera employé au dit maitre-autel, les deux costés du dit maitre-autel qui sont les aisses seront garnies d'astuc en ordre d'architecture et faira aussi un balustre de marbre, rangera depuis la face du pilier qui est joignant la chaire du prédicateur jusques à celui de Nostre Dame du Rosaire pour enfermer le presbitère avec un rond au milieu du balustre et les deux degrès par dehors servant d'agenouilloir aussi de marbre dans un ordre de proportion nécessaire, semblablement sera tenu faire l'autel et le marchepied aussi de marbre, le dit autel de treize pans de long avec architecture, le tout pour moyennant le prix et somme de vingt deux mille livres, les dits Reverends Pères promettent payer présentement et comptant deux cens livres que le dit Lieautaud a receu en pistolles, piastres, quarts et autre bonne monnaye au veu de nous notaire et tesmoings et pour le surplus les parties accordent que le dit prixfaict sera parfait pose dans le temps de delai de trois années à compter de ce jourd'huy, lequel delai si besoin pourra estre augmenté ou retranché de trois mois pendant lequel terme le dit Lieautaud travaillera incessament au dit prixfaict, oblige édifier le tout à ses propres fraits moyennant la susdite somme de vingt deux mille livres sans que le dit couvent soit tenu fournir ny contribuer aucune chose, encore le dit Lieautaud sera tenu monter l'architecture de la grande corniche du dit maitre-autel jusques au commencement des verres qui sont aux fenêtres du dit presbytère faisant abbatre iceluy Lieautaud les trois degrès qui sont maintenant au dit presbitère afin de poser le dit maitre-autel à plein niveau de la porte du ballustre. L'astuc qu'il employera au dit prixfait sera de celuy qui se prend dans l'église de

mom, ined. par l'abbé Faillon. T. 1. p. 1082, 1083 — *Notice sur l'église de St-Maximin* par M. Roustan, pag. 79 80.

St-Paul à Rome, très bon aussi bien que les marbres qui devront estre employés au susdit ouvrage duquel la recepte en sera faicte par deux maistres experts que le dit couvent et Sieur Lieautaud conviendrout amiablement lorsque le dit prixfait sera achevé ; come aussi le dit Liaeutaud faira faire à ses fraits et despans les trois tableaux de peinture qui sont à faire pour remplir aux trois places notées au dit maitre-autel par le plus excellent peintre de la Province au choix des dits relligieux de tels desseins et figures qu'il plaira à iceux, de même pour le tabernacle qu'il convient faire en sera rapporté ou dressé le mieux qu'il sera possible trois ou quatre desseins pour estre l'un d'iceux aussi fait, travaillé et posé dans un ordre propre et convenable au projet du dit maitre-autel par icelui Lieautaud. Quand à la Sainte Chapelle la démolition jusques aux dits trois degrès et à sol net se faira aux fraits du dit couvent et fourniront la chaux qui sera nécessaire pour les fondements ou pour pavé ; pour tout le surplus du dit prix fait et chose si devant convenue le dit Lieautaud les faira ou faira faire à ses propres fraits avec les figures et enrichissements par ordre d'architecture, en observant les proportions de la hauteur et partout les régularités généralement toutes les autres qui seront nécessaires au dit édifice du dit maitre autel et son presbitère et le rendre ainsi qu'il promet dans un entier et parfait accomplissement de besougne bien polie, assortie et de recepte, et en continuant le dit prixfait ce qui est deu des dictes vingt deux mille livres luy sera satisfait pour payer les fournitures qui seront à faire tant pour acquitter les ouvriers qui seront employés au dit travail que pour l'achat des matériaux, seulement en proportionnant le susdit terme de trois années au dit payement et les sommes qui resteront deues après la dicte recepte faicte seront payées au dit Lieautaud dans une année après icelle recepte sans intérêts, s'il arrivoit mort de la personne

du dit LIEAUTAUD ou maladie incurable, au dit cas serait faite estime par deux experts de l'ouvrage qui pourroit estre faict alors eu esgard à l'estat des choses et payés à ses successeurs proportionnellement ou restitués par iceux au dit couvent les sommes fournies par dessus la valeur de l'ouvrage, et pour plus d'assurance constitue aussi personnellement Pierre LIEAUTAUD maistre pellicier du dit la Cieutat lequel de son grè et authorisant le dit Joseph LIEAUTAUD son fils à la passation du présent contrat fait de son consentement encore s'est fait pour iceluy son dit fils rendu et constitué plege, caution et principal observateur pour tout le contenu de cè dit acte envers le dit couvent et religieux, pour cet effet renonce à la loy de principal premier convenu et autres au contraire. Finallement les dits Reverends Pères au nom du dit couvent suivant leur dite déliberation et les dits LIEAUTAUD, père et fils, solidairement qui mieux d'entre-eux faire se peut promettent, chacun en cè qui les concerne, à tout ce que dessus ne contrevenir ainsi l'avoir pour agréable, garder, observer soubs la peine de tous despens, dommaiges et intérêts et de l'obligation les dits religieux des biens et rentes du dit couvent et iceux LIEAUTAUD aus dites qualités solidaires de leurs propres biens à toutes courtes requises avec deues renonciations, l'ont jure les dits religieux *ad pectus more religiosorum* et requerant acte qui a este faict et publié au dit St-Maximin dans le dit couvent et susdit refectoire aux présences de Françoys DELGOSSE du dit St-Maximin et Pierre du Bois sculpteur de la ville de Bourdeaux demeurant au dit St-Maximin tesmoings requis et signés avec les dits Reverends Pères Prieur et sous-prieur et autres susdits religieux et de moy MALHEOBE notaire à l'original,

Pour coppie. Ce 18 juillet 1698.

EYSSAUTIER.

Lieautaud mit aussitôt la main à l'œuvre, il confia la confection des trois tableaux à son ami Buisson qui, en lui envoyant les dessins, lui écrivit la lettre suivante :

A Aix ce 27 jàvier 1678.

Monsieur et cher amy,

Je vous envoit le troisiesme desein et vous verais dequel de trois il vous plaira le plus, au cas que celluy que je vous envoit l'attitude de la Saincte Madallene vous plut davantage que les autres, je luy pouroys adjouter trois ou quatre anges à cotés de la dite Sainte pour remplir davantege le tableau. Envoyez les moy après que vous les aurais fait voir au relligieus afin que ja comance le petit esquisse, à natandant de vos nouvelles nous boirons à votre santé avec M. Dille qu'il se recommande bien à vous comme fait mon cousin Aicard avec ma cousine et toute la maison de M. Houlenne et moy qui suis avec mérite.

Monsieur et cher amy,

Votre très humble et très obeissant serviteur

Buisson. (1)

Je vous prie de me procurer quelque brave fille quand mesme elle n'auroit pour dôt que sept ou huit cens escus. Je suis determiné de me marier de quelle manière que soit, a tendu que ma sur et mais neveu me font rompre tous les mariages (*sic*) qu'il se prézante sur l'espérance davoir tout mon bien.

Cette lettre porte pour souscription :

(1) Nous n'avons pu recueillir aucun détail biographique sur cet artiste, qui fut un peintre distingué, à en juger par le frontispice de l'*histoire des plantes*, par Garidel, in fol. Aix, 1715, au bas duquel on lit : *A* Buisson *in*.

Lieautaud travailla à l'autel de Saint-Maximin depuis le commencement de l'année 1678 jusqu'au milieu de l'année 1682, époque où cet ouvrage fut achevé, ainsi qu'il conste par son journal de dépenses, document curieux que nous croyons devoir reproduire parce qu'il fait connaitre le prix des denrées, des marchandises, des objets de consommation, celui des matériaux de construction et le salaire des ouvriers, ainsi que les fêtes chômées dans le diocèse d'Aix, d'où dépendait la paroisse de St-Maximin :

« Journalier de payement au travail de l'otel Sainte Madalene à l'églize Saint-Maximin faict par moy Joseph Lieautaud, sculpteur de la Cieutat hetant prieur le Reverent Père Mathieu Faucon comenset le premier jours de l'année mil-six-cens-septante-neuf le toút.

à in gloriam Dey.

Sans suis la despense que convient fere journellement pour la fabrique au travail de lotel Saincte Madalene savoir achet de toutte chose nese sere despense de bouchè de moy de mon père la servante pour vin, chers (*viande*), poison (*sic*) bois gages de servante et rende de meson enfin généralement le tout couchet par le menut comanset le premiers jour de l'année.

1679

Première (*ment*) javet hoblier par mesconte à l'autre journalier (1) de coucher tout l'huille que nous a hetes envoyés de la Cieutat pour le servisse de notre noriture savoir, le premier baril nous a hetés envoyés vers la Pendecoste, le second vers la St-Michel, le troiziesme au mois desembre pasct et un autre baril que fons quatre dans le poison à marinet pour la careme chaque baril 14 liv.

(1) Ce journal de l'année 1678 ne s'est pas trouvé dans les papiers de Lieautaud.

le tout reviens à une millerole 1/8 à reson de 26 liv. la millerole se monte 29 liv. 5 sous. . . L. 29 5 s.

Le poison je dit le ton à marinet q'on anvoyer de la Cieutat vers le mois de Desembre servant pour la caresme prochene à montes 22 liv. à raison de 24 liv. le ql. (*quintal*). 24

Le second janvier pour 3 charge de bois 15 sous. 15

Le troisiesme du dit payes au boucher pour la taille de la chers 36 sous. . . 1 16

Du quatrième du dit payés à un paizant que les beuf luy hont foulet son bien alan querir la lavee au gouf de Dugene. . 7 1/4

Le 6me janvier payés à l'ostese de las fleurs de lit pour le rosty de deus semene 9 fois à 8 denier la fois monte. . 6 1/2

Du 7me du dit pour du saveu ou sable 6 : charge 1 8

Le dit jour à la voisine Mautonne payés 25 sous pour sel et autre aliment pris à sa boutigue. 1 5

Du 9me compter à la servante pour petite dépense dans la meson. 14

Le dit jour payés pour port de deus petite pierre marbre pour montre à un marchan à Marseille un riaux et 9 denier. . 8

Le 14 du susdit pour aliment dans la ditte semene 1 16

Pour de bois dans la ditte semene et 50 gaveut an tout. 15

Le 16 du dit compter à la fame que la mastre que petrison et à helle un riaux à compte du louage ou l'achettes . . 7 1/4

Le 17 pour destrasse pour l'estage 7 liv. à un solz le tout.		7
	63	10
Du 18 du susdit janvier le père Jasinte Reboul nous à donnés un billet pour prendre au molin 12 panau blet à 22 liv. la charge monte 27 liv. et 12 sous port 14 sous 10 denier à pezet au net 356 liv.		
Du 19 pour destrasse 5 liv. à un 1 sous la liv. 5 sous.... au travail de la modèle.		10
Dans la dite semene pour de bois et autre petit aliment.	1	18
29 du dit dismanche payés au bouchier pour chers pour le mois 8 livres . . .	8	11
Le dit jour pour vin 30 et 12 sous autre menut aliment pris à la boutigue de Joseph Sibille 42 sous	2	2
Le dit jour payes à la voizine Mautonne pour aliment pris à sa boutigue je dj sel rix chandelle et autre 56 sous. . . .	2	16
Le dit jour payés à madamoizelle Reye 2 panal amande 36 sous 4 pigeon de depuis Nohel et 100 serment ou gaveut le tout 3 liv. 16 sous.	3	16
Du susdit jour payés à une vefve pour 8 charretade de piere que luj devion de depuis le mois de septambre pour basty au presbistery.		8
Pour de charbon le 30 du susdit 3 quintal à 11 sous le quintal	1	13
	85	4

Dans la suivante semene de depuis le 19 jusque au dernier pour bois et autre aliment 40 sous. 2

87 4

Du 5 fébrier payés 12 sous à sellny que nous avions conter faict au mois un riaux pour chemin foulet au gouf de Dugenelle 12 sous. 12

Dans la susditte semene ses depenset pour petit aliment 20 sous une charge de bois 5 sous et une carettade avec nos beuf 10 sous et 10 sous l'ome le tout 45 s. 2 5

Pour deus charges de mulés de sable 15 sous et louage d'un piq 5 sous louage de la quille à trauqua la colonne 2 sous le tout. 1 2

Le 6 achat d'une charge de charbon à honze soul le quintal la charge. , . . 1 8

Le 7 payés pour acomodage de las chause de moy 5 sous et la fason d'un escarson de mon père 6 sous à monsieur AUDRIT.

Et le dit jour 10 sous chers de beuf le tout 22 sous. . . , ... 1 2

Du 9 du dit pour 6 livre estrasse 6 s. 6

A l'ostesse de las trois fleurs de lit pour rosty de viande 12

Dans la ditte semene pour aliment je dj la dernière semene carnavat 3 liv. 3

Le premier jour de carême compter au porteur de la rivee de la poselaine 24 sous de manger au deus repas 8 sous du premier jours de carême jusques au 1 12

dismanche que se le 19 du dit pour poizon et autre petit alimen 30 sous. . . . | 1 10

Du 29 janvier jusque à se jourd'huy je dj jusqu'au dernier jour de carnavat pour chers payes au bouchier la some de | 3 12

Du 23 ferbrier le père Anthoine nous a aict billet pour le compare Lavallée à prandre au moulin 4 : panau blet a reson de 44 sous la panaut que montent les 4 : panaut 8 livres 16 sous que faudra preconter à l'avenir a son travail de l'ostel. . . . .

Du susdit jours avons achette de Monsieur MAYOUT 12 liv. siere au pris de 14 sous la l. se montent à 8 livres 8 sous le lui devons. Payés le 3 avril. . . . . . . | 8 8

Du 19 ferbrier jusqu'au 26 : du dit: dismanche despenset pour aliment poison et autre 45 sous. . . . . | 2 5

Du premier mars reseut de père Anthoine TOUVEN 3 panaut blet que avons pris au mollins pour notre caretede à 44 sous la panaut monte 6 livres 12 sous.

Du premier mars à tante Bertine bolangiere pour 96 : pains. . . . . . . | 4 16

Le dit jour pour vin pris de depuis janvier à la boutique au davan Monsieur Rous apotiquere. . . . . | 16

Du 6 : mars payes à AUGIER qui a fournir pour 12 : quintal sable à 2 sous 1/2 e quintal. . . . . | 1 10

Du 26 ferbrier jusque au 6 : mars despenset an poison. . . . . | 1 12

Du dit jour payes à la voisine Mautone

pour aliment pris à sa boutigue par la servante durans 15 jours un escut. . 3

Pour destrasse 11 livre à un soulz laliv. 11

A Marseille le 10 mars pour panse de corinte 3 sous la livre et pignon 6 sous la liv 1

Au dit jour 4: onse vermillon 16 sous et 2 guingolle hor 3 s. piesse le tout 22 sous 1 2

Du 17 mars achet d'un linge je dj une toilhe à couvrir le modele neuf 36 sous.

Du 16 mars le reverant pere priou nous a despartir une grosse velte dauffe de 80: brasse et une autre piesse de 32 brasse le tout avons resté dacort 8 livres 4 sous 6 den. pour port 15 sous le tout. . . 9

Du 18 mars payer pour sable 17: quint a 2 sous 1/2 la liv. . . . 2 2

Pour cariage de 15 quintal et quelque livre charbon. 17

Dans la dite suivante semene la servante lavons compter pour achet de poisson 40 sous et 30 sous la semene passee le tout 3 10

8 sous pour rante dun piq a sapet la able a sie 8

5 : livre estrasse 5 sous. 5

Du 20 mars conter au Courion (*Courrier*) d'Aix pour aporter de drogues savoir 4 livres seruze a 5 sous la livre et dix soul gome arabique 1 10

Du 22 mars achettes du reverans pere Don et conome du couvent 2 corde bruime une de 80 brasse et l'autre 32 : le tout navons payes 9 livres. 9

Du 22 mars payes a Monsieur AUDRIT couturier pour vin lespace de 25 au tau de jours 10 sous. . . . , ...	2	
	L. 154	7
Some de la partie si derniere	L. 154	7
Du 23 mars payes au gipier proche la porte alan a Marseille 3: charges gip a 6 sous la charge.		18
Dans la dite semene 12 sous sable. .		12
Dan la ditte au veturier d'Aix aporter gome arabique et 4 livres seruze 3 sous et conpter an de peizant quon asister aporter de piere lustre dans le presbyterj le tout.		6
Du 28 mars pere Anthoine Touven nous a expedie 12 panaut blet a 23 livres la charge se monte 27 livres 12 sous me suis signe dans sont livre les avoir pesees a pezet 360 : net.	27	12
Pour le piquet 15 sous et le mulatier aler fere fere farine 4 sous le tout est 19 s.	1	
Samedi St. 4 : bruime de....a 4 sous 1/2 la piesse.		18
Dans la semene Saincte conter a la servante une piast bois aliment et autres.	3	
Les festes de Pasques 1/2 piastre a la dite pour aliment.	1	10
La seconde feste de Pasques compter a la voizine Muutone pour sel et autre aliment pris a sa boutigue durans 3 ou 4 semene 3 liv.	3	
Achet de 4 : pigeons et d'une galine derniere fete a convier M. DILLE 45 sous. .	2	5

Du dit jour payes a mademoizelle Reye pour 4 pigeons faict 3 mois je dj la Nohel 29 sous une panal amende 18 sous deus cens sermen 16 sous et 18 sous que ele a preste a la servante an trois fois pour achet de bois le tout. 4 1

Du 6 avril achettes 2 quintal poirezine a fere mastiq, dun home de Cuges, a 3 liv. le quintal se monte. 6

L. 205 9

Du 6 avril M. Dille nous a preste pour payet le complement de l'achet de la pourselene dix louis d'or et un quatriple que le tout son 154 liv pour le lui rendre an premier argent que tirerons das pere. *payés.*

Du 7me avril le reverans pere sousdrieur nous a vendu 21 liv. corde huzee au pris que a hete hestimes par metre Pierre Jouve à 3 sous 3 den. la liv. monte. 3 8 14

Havions hoblier dans la ajustation de la feuille si derniere que dan le 17me mars avions achetes une touaille pour couvrir le modele 36 sous. 1 16

Pour 5 journades a metre Çarle de Pousiou (*Pourcieus*) a sapa de saveu a 11 sous le jour. 2 15

Le 10 avril une livre de siere d'un paisan 10 sous. 10

Dù 15 avril payes pour aliment de depuis Pasques jusque au dit jours compter a la servante 5 liv. 5

Payes pour vin de depuis le 12 mars

jusque le jourd'huy 16 avril 53 pot a 5:
liart le pot monte. 3 6

Paye a l'ostesse de les trois fleurs de
lit pour nous avoir rosty de depuis Pas-
ques a la quinzene 1/4 de piastre . . 14 1/2

Dans la quinzene deux repas 38 sous. 1 18

Le dit tont achettes 2 : bastons 4 sous
piesse et un coutiaux 2 sous 1/2. . . 11

Une tible 16

Deux gros coulet et 2: griolet je dj un
gros coulet de pinq 12 sous un de noyer
8 sous le deux griolet 5 s. piesse le tout
monte 30 sous. 1 10

Du 18: avril 2 cens clout 17 sous je
dj cens de 10 sous et cens de 7 sous. . . 17

Du dit jour une charge de charbon
360 liv. a 11 sous monte. 2 19

Du dit jonr 2 rasple une de 10 sous
et l'autre de 5 sous un tire pinse 5 sous
quatre petitte lime six liart piesse le
tout 23 sous. 1 3

Du 20 avril conpter a la belle mere
de Holivier pour 2 panal amende a 18
sous la panal 36 sous et 58 sous de pain
partie au capouchin partie pour nous le
tout a monte. 4 16

236 10

Du 24 : avril achettés 3 : coulet pour
le servisse de lustre a 4 sous piesse et
un bouffet a 9 sous le tout 21 sous. . 1 1

Du 28 avril achettes une charge char-
bon a 11 sous le quintal a monté39 s.
4 denier peyant 357 liv.

Du 29 avril une chage charbon a 11 s. le quintal a monté 2

Dans la dite semene 7 charges platre a 6 sous la charge. 2 4

Du 30 avril 3 liv. a metre pierre Jouve pour cable pour la charette et autre cable pour le servisse de l'otel. . . . 3

Le dit jour paye a mettre Vincens pour chers de beuf et chevrau de depuis Pasques jusqu'a ce jourd'huy 68 sous. . . 3 8

Le dit jour a tante Couasse pour 17 pots de vin a 5 liart le pot. 1 2

Une barde pour lane. 2 10

L. 253 15

Somme de la partie si derniere L. 253 15

Du premier may payes au boucher du mouton de la taille de depuis Pasques jusque se jourdhuy le mouton a 3 sous la liv. et le beuf a 2 sous 1/2 le tout a montés 6 liv. 19 sous 6 19

Pour 11 pot de vin pris a un bourgeois a 12 denier le pot. 11

Du 7 may avons faict un manda a tante Augiere pour Monoy que nous a fournir durant cette semene an plusieurs diverses fois au payement des hovriers : adressant au couvent de la somme de 9 liv. 16 sous plus dn 11 du dit un autre billet de 3 liv. a Antoine Canolle. , . . .

Du 14 may avons faict un billet a Augiere a prendre sur le pere pour argent que fournir durant une sem cne 20 liv. 17 sous. . . . .

Du 16 avril jusque a se jourd'huy 11

may compter a la servante pour bois et autre aliment an tout 9 liv. 1 sous. . 9 1

Du dit (14 *may*) tant despencet pour un sercle pour la cornude 4 sous et 2 canesteus 7 sous le tout. 12

Du 14 et 13 du dit 4: charge saven pour sie 9 quintal 1/2 a 2 sous 1/2 le quintal se monte 24 sous. 1 4

Du 16 may j'ey faict une promesse a la comere MAUTONE pour le compere Lavallee de 13 liv. 11 sous pour le payer daujourd'huy a un mois. . . . . .

Du 17e may j'ey pris de pere Anthoinc TOUVEN 12 panaut blet a 9 escut la charge monte 32 livr. 8 sous. . . . . .

Du 19 may j'ey fait un manda a meter Anthoiné CANOLLE a prendre sur notre conte je dj de 89 sous. . . . . .

Du 20 may achetes deus charge mulet charbon a 13 sous le quintal 7 quintal . 4 1

La semene de Pendecoste. . . . .

La derniere semene Pendecoste 23 moi avons faict un billet a tante Augiere a prendre sur les pere de 86 livr. 3 sous

La fille je dj la servante a reseut des mains d'Augiere durans la semene de Pendecoste pour despencel an plusieurs choses pour le servisse de la meson 5 liv. 10 sous. 5 10

2 canesteus a trois sous piesse pour metre las estrasse et pier ponse 6

Pour piquet et la pene de la persone aler fere farine la 12 panaut blet si dessus 19 sous. 19

Acomodage dun boufet 4 sous 4

Du 28 may avons pris de Monsieur MAYOU 5 liv. 2 once siere a 14 sous la liv. se monte 3 liv. 11 sous 3/4, payes le 4 avoust 1679 . . . .

Tante AUGIERE a payes je dj avons achettes de frere Jascinte dau couvant 32 liv. fers a 2 sous 6 deniers la liv. a montet et payes par AUGIERE 3 liv. 8 sous — 3 8

Payes a metre SENEQ marchan pour clout pris an pluzieurs fois pour le servisse de fers de gaube 32 sous 1/2. . — 1 13

A la fame que nous van le platre servan a pozer la pierre marbre, de la semene sainte jusques se jourd'huy 19 charge a 6 sous la charge . . . . — 5 14

Du 29e may j'ey faict un billet a metre Jan Rous de deus panal blet a prendre sur pere Anthoine TOUVEN au couvant hon montet 5 liv. 4 sous et plus huy a y respondu au dit 2 autre panal que aveq pris faict deus mois que hon montet 4 liv. 12 sous le tout est 9 liv. 16 sous.

Du dernier may conpter au boucher pour cher pris durans un mois je dj tout le mois de may 10 liv. 16 sous 1/2. . — 10 16 1/2

Du jours de la Pentecoste jusque au 4: despencet pour vin bois et autre aliment 4 liv. 10 sous. . . . . — 4 10

Du 11 jun peyés 7 s 1/2 au veturin d'Aix pour port de 2 crible 20 liv. ponse 3 liv. fil de fer un livre 1/2 poil a fere pinseaux — 7 1/2

Du 12 jun j'ey fet un billet a tante CAPELLE a prandre de frere Anthoine 2 panal blet a 52 sous la panal 5 liv. 4 sous

Du susdit payes 4 : charge de pierre de Fuveaut 30 sous la charge les 4 montent 6 liv. 6

Du 13 jun 2 panal blet a prendre pour le compere LAVALLEE à pere Anthoine monte 5 liv. 4 sous. . . . .

315 8

Somme de la partie si derniere 315 8

Le a 17 l'ostesse de las trois fleurs de lit pour un mois a rosty 7 sous. . . 7

Le dit payés a une boutigue de....pour 7 bruime a 4 sous 1/2 la piesse. . . . 1 11 12

La feste Dieu a Aix achettés 2 crible de fil d'aran 3 liv. piesse 6 liv. un coutheau rame 5 sous 5

Une livre 1/2 poil a fere pinceau pour l'astuq a 10 sous la liv.. . 15

18 liv. pierre ponse a 3 sous la liv. et le saq le tout 3 liv. 3

3 liv. fil de fer a 10 sous la liv. 30 sous. 1 10

11 10 11 10

Despense que ses fettes dans le dit tent d'Aix a Marseille et son achet. . .

Au dit Marseille 50 liv. ponse a 12 liv. le quintal pris de Monsieur BEAUMON 6

50 liv. brun rouge a 5 liv. le quintal et le saq le tout 3

6 baril un noir a 4 liv. 4

Le port tant de se que et venut d'Aix que de Marseille. . . . 1

14 14

Despanse de bouche a Aix a Marseille et pasant a la Cieutat et louage de cheval et la despense le tout 20 liv. . .	20
Payés le dit pour un sercle pour l'autre cornude 5 sous.	5
3 liv. de pinseaus anvoyer querir a Marseille servant au servisse a fere les figures 3 liv.	3
29 teulle pour meler avec l'astuq a fere les figures a 6: denier la piesse. . .	15
De depuis le 4: jour jusque au dis huict despenset an aliment a la meson bois vin et autre chose que convient hordinere achetter. . . . , ...	6
Compter au boucher pour chers du dernier may jusque au 25 jun 6 liv. .	6
	L. 377 16
Du dit je dj faict 8: jours achet d'un petit garafon anvoyés querir a Aix 22 sous	1 2
Pour port d'une quesse de las modelle de la Cieutat a un mulatier de St-Zaquarie metre Mane 16 sous. . . .	16
Pour 12 liv. poirezine a 8 denier la liv. 8 sous.	8
Du 12 juillet 5: panal blet das pere a 6: escut la charge monte 9: liv. et le dit jour avons fet prandre a Lavallee 2 panal 3 liv. 12 sous	
Pour port et le piquet a la dite farine.	11
Du 16: compter pour de platre une charge 1/2 a 6 sous la charge . . .	9
Pour 115 malons a 18 sous le cens hon montés 24 sous.	1 4

Dispenset an aliment du 18 jun jusque au 15 juillet achet de vin poison bois sel et autre chose an tout 10 liv. . . . 10

Un tianet petit acouzinet les heuf 15 sous un coulet 3 sous trois gourbin et un panier 10 patac piesse le tout achetés le Jour de Sainte Madalene et un manche tible le tout 26 sous. 1 6

Le 19 juillet que javet hoblier a coucher conter a l'otesse de trois fleurs de lit pour un mois 15 sous. 15

Du 25 juillet avons faict un manda a frere Barthelemy pour Monoy que nous a fournir Augiere 8 liv. provenant de vin que van du couvant. . . . . . .

Du 28 un autre manda au pere Laude pour 6: panal feve a 20 sous la panal et 3 panal lentille a 25 sous le tout monte 9 liv. 15 sous. 9 15

Du 29 pour un sercle a la cornude 5 s. 5

Despenset de depuis le 16 juillet jusque se jourd'huy dernier du dit mois a la meson en toutte sorte d'aliment 8 liv. 8

Du 4 avoust payes a Monsieur Rau et Monsieur Gasquet merchan à la Sieutat 13 quintal 70 liv. charbon a 13 sous le quintal et 3: quintal presentement que nous bon expediet le tout a 13 sous le quintal monte 10 16 sous 10 16

Du susdit avons pris 11 liv. 1/2 siere de Monsieur Mayou a 14 sous la liv. monte 8 liv. 1 nous ne l'avons pas payes. (payes le 14 septembre). Pour perezine achettee de metre Pioune cordonnier 29 liv. 8 1 poirezine a 1 sous la liv. 1 10

Conpter au boucher une pistolle le 9 avoust pour cher pris de depuis le 25 jun jusque au dit jour val 11 liv. . . 11

Plus autre 4 liv. poirezine a la boutigue Jourdan 4 sous. 4

Javet hoblier que le jours Sainte Madalene avons achettés un petit tianet pour tenir je dj pour cuire les heuf 15 : 3 : gourbin et un panier 20 den piesse et un manche de tible le tout 26 sous. . . 1 6

Pour destrasse a lustre le marbre a 3 fois—15 sous a 1 sous la liv. 1 15

A l'ostesse des trois fleurs de lis pour 10 jours rosty 5 sous 5

Pour de vin au davans Monsieur Rous 14 pot a 5 liart monte. 18

some de la partie si deriere L.

Du 13 avoust avons envoyés querir a Cuges par metre Joseph Courtes 155 liv. poirezine luj a coutés dans le dit lieu 3 liv. 5 s. le quintal l'homse la beste an tout est venut 7 liv. 17 sous. 7 17

Le 19 avoust payés un quintal charbon de pinq a 13 sous le quintal monte. . . 13

Du 21 du dit 5 panal blet pris de pere Anthoine Touven a 20 liv. la charge 10 liv. et 12 sous antre le piquet et la fame aler fere farine. 10 12

Le dit jour nous hon envoyés de St-Zaquarie 6 toupins pour fere l'astuq a 10 denier la piesse. 10

Le dit une charge plattre a 6 sous . 6

Pour destrasse 15 liv. a 1 soulz la liv. 15

6 : masons chambre (chanvre) pour

ocupet la servante a 5 sous la piesse. . 1 10

Un quintal 1/3 foin pour notre hanne a 14 sous le quintal. 1 1

Du jour de St-Barthelemy anvoyer querir un autre charge poirezine de 157 liv. a Cuges aportee par metre Joseph Courtes a rezont de 3 liv. 5 sous le quintal au dit Cuges port et achet 7 liv. 10 s. 7 10

A la resvue de medecin apotiquere et sirulgien se que set despenset a la meson an 20 jours durant la maladie 18 liv. . 18

Pour aliment de depuis le premier du dit avoust jusque a la St-Barthelemy paint vin poison heuf et autre aliment despense anvoyer querir la mere et son retour a la Cieutat an tout 16 liv. . . 16

Payes au medesin St-Marq...liv... sous

Payes a lapotiquere Monsieur Rous.

Au sirulgien Monsieur Rey. . . .

A la seconde rechutte ses despenset en tout je dj durant l'espasse de........ jours

Pour de platre le 28 avoust payés 3 charges platre a 6 sous la charge. . . 18

Du dernier avoust j'ey fet prendre au couvant 2 panal blet a 4 liv. pour le compere Lavallee. . . . .

Payes a metre François Fabre mulatier pour 475 argille aportee d'Aubagne dacort 10 sous le quintal 47 sous et de pans savory aporte de la Cieutat 5 sous le tout 52 sous. 2 12

Payé la pension de la taisoniere a M. Dille de l'ordre de metre Copions 10 sous payés dans le mois de juillet. . . . 10

Payes a metre Bertin pour 2 journade de cheval aler a la Ste-Baume avoir l'ouvrage du Saint Pillont 30 sous. . . 1 10

Le 7 septembre a l'ostesse de las trois fleurs de lis pour rosty 4 poules et 4 autre rasteu le tout 6 sous. 6

Du 15 septembre 4 charges platre a 8 sous la charge. 1 12

Pour 4 charge bois et savons a fere la lesive 24. . . . . 1 4

A metre Fassy menuisier pour acomodage dau *loupant* 5 sous a lui fournir 6 liv. plon que luj avons mis de plus a 3 sous la liv. le tout. 1 8

Pour avoir envoyer querir de sene a Aix 12 sous. 12

Pour avoir envoyer querir a Marseille un escut blan de quinequina et le port 5 sous. 3 5

Pour poudre drageye durant 20 jours d'aler a la chasse. 3

Pour vin 30 sous a l'etat de la masse. 1 10

—

Du 13 fevbrier 1679 St-Maximin

Conpte de las journade que hon travailles nos beuf pour Monsieur Monachon de compagnie Monsieur Bertet merchan de Marseille, au cariage de bourdages de las galere du roy de St-Esteve an cette ville et au pillon Sainte Madalene. La premiere semene caresme compris les deus derniers jours de carnavas non faict que 4 jours et les deus autres mauves tent. jours. 4

La seconde semene caresme finie le 26 fevbrier: 6 : jours. 6

La troiziesme caresme finie le 5 : mars sia faict : 5 : 5

Quatriesme semene finie le 12 du dit sia faict 6: journade. 6

Sinquiesme semene finie le 19 dit sia faict : 6 : journade. 6

Sixiesme semene finie le 25 mars sia faict 3 : journade. 3

Journade 30

Nota que le 7 may 1679 Monsieur Anthoine Monier notere voizin nous a fet reste d'acort de nos deus beuf vandu a mestre Monoies notre carretier pour le pris et some de vint et deus escut, je dj 66 liv. payable que toutes les journade que sera pour nous a carier de marbrc de la marbriere 3 liv. par jours a tant moins et compte: autan a carier de sable anset que en tomberont d'acort anfins jusque a son entier payement. Item que la charette aveq touttes ses atirail est a nous ne luy avons vandu que les deus beuf sans autre chosse a St-Maximin lan et jours que si dessus.

La semene avant la feste Pendecoste le dit avec cariet un voyage sable et un voyage pierre hestimet les deus 3 liv. et un autre voyage hestimet 40 sous je dj sable que le tout font 5 liv. . . . , 5

Le 27 may une journade a carier lâs pierre marbre aveq deus autres beuf de

metre Seneq dacort 3 liv. par jour. . 3

Du 2 juin reseut une charetade saveut 40 sous. 2

Du ii juin reseut une journade que a faict Monsieur RAUT a porte de poutre de Tourves a cette ville 50 sous et 20 sous de journade de sa fille le tout monte 3 liv. 10 sous. 3 10

Du 9me juillet reseut une journade de sa fille 50 sous. 2 10

16

Du 20 juillet 2 demy journade de la charette a carier des pierres a Monsieur JAUSSERANT 3 liv. 3

Du 6 aout reseut de sa fille une semene de son travail de 6 : jours 26 sous et de la semene derniere juillet 18 sous a rabatre 10 sous que ma faict escrire a Monsieur MANDJ de sus reste (*Ceireste)* 32 sous. 1 12

Du 3 : septambre compte a sa fille 24 sous pour soldou de 4 semene et me reste an mains 40 sous a tant moins et compte si dessus val 40 sous. 2

22 12

Suite du journalier au paiement des houvriers a sie les marbres come apert au journal de lannée passée a feuille 44 : comenset se jour d'huy se 19[me] mars 1679 jour de St-Joseph et premier (*ement*).

Dans la dite semene 6 : jours a metre Antoine Canolle a sie luy et sa femme a

16 sous le deus.	4 16
Dans la dite semene un autre sie un homme appellet Joseph Canolle 8 sous le jour et une fille Catherine Casichore 4 sous le jours que son 12 sous le deus hon sie 4 jours.	2 8
Semene de Notre-Dame 25 mars payes le 26 pour 5 : jours metre Anthoine Canolle luy et sa fame 5 : jours a sie a 16 sous le jour le deus montent. . . .	4
Metre Joseph Canolle et une fille apellée Madelene Sabatine 5 : j. 18 sous l'home et la fille 4 sous le tout monte 3 liv.	3
Semene sainte payes le premier avril samedy saint	
Metre Anthoine Canolle et sa femme 16 sous par jours les 5 jours et sa fame 6 : se monte.	4 4
Metre Joseph Canolle et une fille a sie l'home 5 : jours a 8 sous par jour son 40 sous et la fille 6 : jours a 4 sous monte le tout.	3 4
Metre Anthoine Canolle luy et sa fame 4: jours a 6 sous par jour.	3 4
Metre Joseph Canolle et une fame 4 : jours luy 8 sous et la fame 4 sous le tout monte.	2 8
	27 4

Seconde semene d'apres pasque.

Metre Anthoine Canolle luy et sa fame pour 6 : jours a sie le marbre a 16 sous le deus monte.	4 16

Un homme a sistés a la marbriere a

remuer la terre dans le dit jours. . .		12
Metre Joseph Canolle a sie le marbre 6 jours a 8 sous par jour et une fille le tout.	3	4
Doit le dit metre Joseph 2 sous moins 1/4.		
Troisieme semene d'apres Pasques payé le 22 avril pour 6 : jours.		
Metre Anthoine Canolle et sa fame 6 : jours a 16 sous le deus monte. . . .	4	16
Metre Joseph Canole et une fame 6 : jours a 12 sous le deus.	3	12
Du 30 avril quatrieme semene payés pour 6 : jours.		
Metre Anthoine Canolle et sa fame : 6 jours a 16 sous le deus monte 4 liv. 16 sous doit par avances 7 sous.	4	16
Metre Joseph CANOLLE et une fame pour 4 jours a 12 jour.	2	8
	51	8
Some de la partie si derniere	51	8
Premiere semene may payes le 7 metre Anthoine CANOLLE et sa fame 4 jours a 16 sous, doict par avance 5 liv. 3 sous .	3	3
Metre Joseph CANOLLE et une fille 4 : jours a 12 sous.	2	8
luy devons 2 sous.		
Seconde semene may payer le 14 du dit pour 5 jours a cause de l'Asension.		
5 : jours metre Anthoine CANOLLE et sa fame a 16 sous monte 4 liv. . .	4	
doit pour soldou apres avoir abatut les 4 liv. de ladite semene la some de 23 sous plus doict 39 sous que a pris de frere		

Anthoine.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 5 : jours dans la dite semene a 12 sous le deus. 3

Troisiesme semene de Pandecostes pour 6 , jours.

Metre Anthoine CANOLLE 5 : jours 1/2 luj et sa fame a 16 sous monte 4 8

Metre Joseph CANOLLE 5 : jours et une fille a 12 sous monte. 3

Quatriesme semene may payés le 28 du dit Pour 4 : jours a cause de les deus feste.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 4 : jours a 12 sous le deus monte. . . . 2 8

Metre Anthoine CANOLLE et sa fame 4 jours a 16 sous le deus monte 3 4

Doit par avance 10 sous le dit Joseph Premiere semene jun jours payes le 4me nia que 5 : jours pour cause de la feste de Dieu

Metre Anthoine CANOLLE et sa fame 5 jours a 16 sous par jour monte 4 livres. 4

Et 19 sous de sable que a porter sa beste 775 liv. sable a 2 sous 1/2 . . . 19

Franceze MILLASSE 775 liv. sable a 2 s. 1/2 le quintal. 19

Un muletier de Pousiou (Pourcieux) a porter 2 charge saveut le 5 juin peset 10 : 50 liv. *sic* a 2 s. 1/2 le quintal. . 14 1/2

Metre Josehp CANOLLE 5 : jours a 8 sous par jour et une fille. 3

Seconde semene payés le 11 juin pour 5 jours a cause de St-Maximin.

Metre Anthoine CANOLLE et sa fame 4 jours a 16 sous. 3 4

Le susdit jour luy avons compté 1/2 piastre de las 2 : semenes que montent 7 liv. 4 sous plus luy devons 50 livres pour 20 quintal sable que a carie sa bette sette semene que le tout son 9 liv. 4 sous

Faudra déduire le 30 sous de se jour d'huy compté au dit CANOLLE.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 4 : jour 2/3 a 12 sous monte. 2 16

Luy some debiteur se jour d'huy au dit CANOLLE de 37 sous.

Troisiesme semene jun payes le 18 du dit pour 6 : jours,

Metre Anthoine CANOLLE et sa fame 6 : jours a 16 sous par jour monte. . . . 4 16

Doit par avance 2 sous 1/2

Metre Joseph CANOLLE et une fille 6 : jours a 12 sous par jour le deus le dit CANOLLE doit par avance 5 sous. . . 3 12

Le 18 du dit a Francoize MILLASSE pour 35 quintal saveut a 2 sous 1/2 le quintal monte. 4 7 1/2

Doit par avance 2 sous 1/2.

Le dit jour a la belle mere de metre Anthoine CANOLLE pour 35 quintal sable a 2 sous 1/2 le quintal. 4 7 1/2

Quatriesme semene jun payés le 25 rien que pour 5 : jours et un jour St-Jan.

A metre Anthoine CANOLLE 5 jours a 16 sous pour sable qu'a carier sa beste 43 sous 1/2 dans la dite semene que son 17 quintal 1/2 a 2 sous 1/2 monte 43

sous 1/2 et luy nous doit 30 sous et luy devons 5 sous. 4

Metre Joseph CANOLLE et une fille 5 jours a 12 sous. 3

Francoize MILLASSE pour 17 quintal 1/2 monte 43 sous 1/2 luy avons donnés par avance 3 sous 1/2 que se precopte la semene prochene. 2 4

Premiere semene juillet St-Pierre.

Metre Joseph CANOLLE 3 : jours et une fille 12 sous le deus. 1 16

Metre strope le Coq autrement St-Jacques 2 jours a 12 sous par jour. . 1 4

124 1 12

Some de la partie si derniere.

Seconde semene juillet le 9 du dit pour 6 jours.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 5 : jours, on perdu un jour ; CANOLLE 9 sous et la fille 4 sous : son 13 sous, payés. . 3 5

Troisiesme semene juillet payés le 16 du dit pour 6 : jours.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 6 : jours a 13 sous le deus. 3 18

Quatriesme semene juillet payés le 23 que pour 5 jours a cause que lia heut la feste de Ste-Madalene.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 5 : jours a 13 sous le deus. 3 5

Le dit CANOLLE Augiere luy a conpter la veille St-Jaques 10 sous doit par avance 5 sous.

Metre Pierre GIRAUD 5 : jours 11 sous par jour. 2 15

Sinquiesme semene juillet payés le 30me du dit que pour 5 : jours et l'autre St-Jacques et St-Cristol.

Metre Pierre Giraud 5 : jours a 11 sous par jour.	2 15
Metre Joseph Canolle 5 : jours et une fille a 13 sous le deus.	3 15
La belle mere dAnthoine Canolle et Francoize Millette pour 13 charge sable pezant 65 quintaux a 2 1/2 le quintal monte 8 liv. 3 sous.	8 3

Premiere semene avoust payé le 6 : pour 6 : jours.

Metre Pierre Giraud 6 : jours a ii sous monte.	3 6
Metre Joseph Canolle 6 : jours et une fille 13 sous le deus.	3 18

Luy doit par avance 4 ou 5 sous plus 20 sous le 15 avoust.

Seconde semene avoust n'avons payé que 5 : jours a cause de St-Lorans.

Metre Pierre Giraud 5 : jours a 11 sous par jour.	2 15
Metre Joseph Canolle et une fille 5 : jours a 13 sous par jour monte. . . .	3 5
	165 1

Troisiesme semene le 20 avoust n'avons payé que 5 : jours et l'autre Notre-Dame l'Asonsions.

Metre Pierre Giraud 5 : jours a 11 sous par jour monte.	2 15
Metre Joseph Canolle et une fille 5 : jours a 13 sous par jour monte. . . .	3 5

N'avons point escontret les 4 ou 5

soulz de la premiere semene d'avoust.

Quatriesme semene avoust n'avons payé que 4 : jours et les autres saint Barthélemy et St-Louis.

Metre Pierre GIRAUD 4 : jours et une fille 15 sous le deus. 3

Metre Joseph CANOLLE 4 : jours et une fille a 13 sous le deus. 2 12

Premiere semene septambre payé le 3 pour 6 : jours.

Metre Pierre GIRAUD et une fame 6 : jours a 15 sous le deus monte. . . . 4 10

Metre Joseph CANOLLE et une fille 6 ; jours a 13 sous le deus. 3 18

Metre Joseph CANOLLE a luy mesme le 6 : septambre compter par avance 30 s.

Seconde semene septambre payés le 10 pour 5 : jours et l'autre la Notre-Dame de pra.

Metre Pierre GIRAUD et une fille 5 jours a 15 sous le deus. 3 15

par avance 9 sous moins 4 denier.

Metre Joseph CANOLLE et une fille a 13 sous le deus 5 ; jours. 3 5

Troisiesme semene septambre payé le 17 pour 6 : jours.

Metre Pierre GIRAUD et une fille 6 : jours a 15 sous le deus. 4 10

Doit par avance 3 sous.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 6 : jours a 13 sous le deus. 3 18

Metre Jan COURTES 2 jours a 9 sous. . 18

201 7

Some de la partie si derniere

Quatriesme semene septambre

Payer le 24 pour 5 : jours et autre

St-Mathius.

Metre Pierre Giraud a 15 sous par jour luy et sa fille.

Metre Joseph Canolle a 8 sous par jours.

Metre Jan Courtes 5 : jours a 9 sous par jours.

Derniere semene septambre.

Metre Pierre Giraud a 6 : jours monte. 3 6

Metre Joseph Canolle a 6 : jours monte. 2 8

Metre Jean Courtes a 6 : jours monte. 2 14

Premiere semene octobre.

Metre Pierre Giraud a journées. 6

Metre Joseph Canolle a journées. 6

Metre Jan Courtes a jour. . . 6

Segonde semene octobre,

Metre Pierre Giraud a jour . . 6

Metre Joseph Canolle a jour. . . 6

Metre Jan Courtes a jour . . . 6

Troisiesme semene octobre.

Metre Pierre Giraud a jour. 4 1/2

Metre Joseph Canolle a jour. 4 1/2

Metre Jan Courtes a jour. . 4 1/2

Catriesme semene octobre.

Metre Pierre Giraud a jour. . 1

Metre Joseph Canolle a jour. . 5

Doit 5 sous.

Metre Jan Courtes a jour. . . 5

Premiere semene novembre.

Metre Joseph Canolle a jour. . 5

Segonde semene novembre.

Metre Joseph Canolle a jour. 4 1/2

Troisiesme semene novembre.

Metre Joseph Canolle a jour. . 6

Catriesme semene novembre.

Metre Joseph Canolle a jour. . 6

Premiere semene desembre a metre Conte j. 4 1/2.

Metre Joseph Gracon a jour . . 2

Seconde semene desembre.

Metre Joseph Canolle a travaille.j. 5

Metre Courtes a travaille jour. 5

Metre Joseph Rainau et Miette tous a 15 sous. . . . . . 5 a 15 s. le jour.

Catarine Cayolo et Renau le jour. 5

Troisiesme semene desembre.

Metre Joseph Canolle jour. . . 6

Metre Joseph Rainau jour. . . 6

Catarino Cayole jour. . . . 6

Catriesme semene desembre.

Doit 3 jours Joseph Canolle jour. 5

Joseph Raynau jour 4

Catarine Cayole jour. 5

Joseph Canolle jour. . , . . 2

Sinquiesme semene desembre.

Joseph Canolle jour. . . , . 3

Catarine Cayole jour. 3

Seconde semene janvier (1680).

Joseph Canolle jour. 6 18

Catarine Cayole jour. . . . 6 21

Troisiesme semene janvier.

Joseph Canole jour. 6

Catarine Cayole jour. . . . 6

Catriesme semene janvier.

Joseph Canole jour. 5 1/2

Catarine Cayole jour. . . . 5 1/2

Premiere semene fuvrier.		
Joseph Canole jour.	5	
Jean Courtes jour.	5	
Catarine Cayole jour. . . .	5	
Seconde semene fuvrier.		
Joseph Canole jour.	6	
Catarine Cayole jour. . . .	6	
Troisiesme semene fuvrier.		
Joseph Canole jour.	6	48
Catarine Cayole jour. . . .	6	21
Catriesme semene fuvrier.		
Joseph Canole jour.	6	21
Catarine Cayole jour. . . .	6	
Chaulane jour.	6	
Premiere semene mars.		
Catarine Cayole jour.	6	21
Chaulane jour.	6	21
Segonde semene mars.		
Catarine Cayole jour. . . .	6	
Chaulane jour.	6	
Troisieme semene mars.		
Joseph Canolle jour.	6	
Catarine Cayole.		
Catriesme semene mars.		
Joseph Canolle jour.	6	
Caterine Cayole jour. . . .	6	
Sinquiesme semene mars.		
Joseph Canolle jour. . . , .	5	
Catarine Cayole jour.	5	
Premiere semene avril.		
Joseph Canolle jour. . . .	6	
Catarine Cayole jour.	6	
Seconde somene avril		
Joseph Canolle jour.	6	

Cayole jour. 6

Troisiesme semene avril.

Joseph Canolle jour. . . . 6

Cayole jour. 6

Catriesme semene avril.

Joseph Canolle jour. 4

Premiere semene may.

Joseph Canolle jour. 4

Seconde semene may.

Joseph Canolle jour. 5

Cayole jour. 5

Troisiesme semene may.

Joseph Canolle jour. 6

Cayole jour. 6

Avoir reprit la sie le moi de juilet.

Premiere semene juilet.

Joseph Canole journée. . . . 3 1/3

Seconde semene juilet.

Joseph Canolle journée. . . . 4 1/3

Sie qui es une semene nouvembre.

Catarine Cayole jour. . . . 5

Francou Chaulane jour. . . 5

Seconde semene mars de 81.

Doit 6 liv. Catarine Cayolo jour. 2

Francon Chaulane jour . . . 2

Premiere semene avril.

Catarine Cayolo jour 6

Francon Chaulane jour. . . . 6

Seconde semene de 81.

Cayole jour. 4

Chaulane jour. 4

Troisiesme semene avril.

Cayole jour. 6

Chaulane jour. 6

Catriesme semene avril.
Cayole jour. 5
Chaulane jour. 5
Premiere semene may 81.
Doit 2 sous 2 d. Cayole jour. 4
Chaulane jour. 3 1/3
Seconde semene may.
Cayole jour. 6
Chaulane jour. 6
Troisiesme semene may.
Cayole jour. 5
Chaulane jour. 5
Catriesme semene may.
Doit 12 sous Cayole jour. . 6
Chaulane jour. 6
Sinquiesme semene may.
Cayole jour. 4
Chaulane jour. 4
Premiere semene juin.
Cayole jour. 4
Chaulane jour. 5
Seconde semene juin.
Doit 12 sous. Cayolé jour. . . 6
Chaulane jour. 6
Pour la cheminée troisiesme semene juin.
Cayole jour. 6
Chaulane jour. 6
Catriesme semene juin.
Cayole jour. 4
Chaulane jour. 5
Premiere semene juillet.
Cayole jour. 6
Chaulane jour. 4
Premiere semene avoust 81.

Cayole jour. 5
Madalene jour. 3
Pierre jour. 2

Seconde semene avoust.

Cayole jour. 6
Madalene jour 6

Troisiesme semene avoust.

metre Poulé jour]. 3
Sa fame jour 3

Catriesme semene avoust.

Il doit 9 livre metre Poulé jour. 6
Sa fame jour. . 6

Sinquiesme semene avoust.

Doit 3 livres metre Poulé jour. 6
Sa fame jour. . 6

Premiere semene setembre.

Doit 3 sous metre Poulé jour. . 6
Sa fame jour. . 6

Premiere semene octobre.

metre Poulé jour. 6
Sa fame jour. 5

—

Fragment du journal.

Concernant le transport de la pouzzoane (une page est déchirée).

Pour les mulés de metre Joseph Coste.

Du 13 mars 3 : mulés pezant. L.	924
Du 15 du susdit 1 mulé. id. .	320
Du 18 id. 2 id. id. .	620
	1,864

A reseut Joseph Couasse a reseut a reson de 8 s. le quintal 7 livres 10 s. 7 10

metre Barthezar Clapie.

Du 15 mars 2 : charge pezant 650 net.
Du 18 mars 2 : charge pezant 571 net. 5 liv.

1,221

Payés le dit a 8 sous le quintal le 18 avril.

metre Jacques Isnart.

Du 15 mars 2 charges pezant 600.
le quintal.
a 8 sous.

48
2 8 } reseut. . . 2 8

Payés sa belle sœur Anne Jourdan le 9 : juillet 1679.

Metre François Fabre.

Du 15 mars 3 : charges pezant liv. 916 net.
A 8 sous le quintal monte. 3 13 1/2
Payés que Augiere le luy a porter

Du 17 mars 2 : mulés Jean-Baptiste Courtes pezant liv. 700
A reseut du 21 avril compte a sa sœur 30 sous. du 4 may a porter ledit Courtes 2 charges liv. 600

quintaux. 1,300

metre Jacques Ganivet.

Du 17 : mars 3 mulés ont pezes liv. 1,000
a reseut 4 liv. a rezont de 8 sous . . 4
Guillaume Couasse du 18 mars 1679.
Du susdit un mulet 300. . . liv. 300.
Du 23 avril reseut de Guillaume Couasse une charge mulet pezant environ 250 liv.

550

Conter a rezont de 8 sous le quintal. 2 8

Du 22 mars

Guilheaume de Mane de St-Jaquerie.
2 : charges pezant 600 liv. a 8 sous le quintal payés par la main d'Augiere.

Anthoine Janselme mulatier de Siresto.

Du 28 mars a porter une charge pour selene et une autre charge que dit avoir laisser par chemin pour l'incommodité dun mulet la charge a pezet 320 hont reste d'acort a la Cieuta au portes d'en porter deus quintal a 8 sous le quintal payet. 1 6

Du 12 avril au mulatier de Siresto 3 : quintal je dj une charge payé par Augiere a 8 sous par quintal. 1 6

Du 18 avril un mulatier d'Aubaigne appelat Jan Cordelier 2 : charges pezant 7 : quintal 1/2 a 8 sous le quintal 3. . . 3

Du dit jour au mulatier d'Aubaigne ppelet Bauthezant Verdalay 733 brut à 8 sous le quintal a monté 56 1/2. . 2 16 1/2

e Du 19 avril 2 charge pourselaine aportés par Michel Giraud d'Aubaigne pezant 757 liv. a 8 sous le quintal monte 3 liv. 1 sous. 3 1

Du 20 avril 1679 reseut 7: charge pourselaine d'un mulatier d'Aubaigne nomet Rolan Lanfslet le tout a pezer les dites 7 charges 28 quintal a 8 sous le quintal a montés. 11 4

Le dit jour une charge Anthoine Janselme pezant 925 a 8 sous le quintal 2 6

Le dit Janselme de 26 sous que monte

la dite charge a reseut 3 riaus que son 22 sous luy faut encore 4 sous 3 deniers.

Preste a un home de son ordre achettés de paille 30 sous.

Joseph Gras mulatier de Cuges 4 : charge pourselaine hon pezet 13 quintal 20 liv. a 8 sous le quintal. 5 6

Du 2 may le susdit metre Joseph Gras de Cuges mulatier aporter 3 : charges pourselaine hon pezet 9 quintal 20 liv. a 8 sous le quintal val 920 liv. . . . 3 14

Du 4 may Pierre Jay de Siresto une charge pourselaine pezant 3 : quintal a 8 sous le quintal. 1 4

Du 8 may le dit Pierre Jay de Siresto une autrecharge 300 liv. a 8 sous le quintal. 1 5

Payé par Augiere.

Du 18 dudit Pierre Jay de Siresto 3 quintal a 8 sous payé par Augiere. . . 1 4

Du 7 juin metre Mane de St-Zaquarie 2 charge mulét pezant 3 quintal. . . 2

Du 10 juin 2 charge mulet metre François Fabre pezant 440 liv. net a 8 sous le quintal monte. 1 15 1/2

Du dernier juin metre Mane de St-Zaquarie 2 : charge mulés et un ane le tout 6: quintal 1/2 a 8 sous le quintal et 16 sous pour port de la quesse de las modelle de sire le tout 3 liv. 7 sous. 3 7

1) De ce document il résulte qu'en 1679

		PRIX.		POIDS et MESURES.	
		Valeur ancienne.	Valeur moderne.	ancien.	moderne.
Denrées et objets de consommation.	le vin valait. . .	60 s.	3 f.	la miller.	70 litres
	l'huile.	26 l.	26 f.	id.	id.
	le blé	23	23	la charge	16 décal.
	les amandes. . .	26 s.	1 f. 30c.	la panal.	2 décal.
	les fèves.	20 s.	1 f.	id.	id.
	les lentilles . . .	24 s.	1 f. 20c.	id.	id.
	le thon mariné .	24 l.	24	le quint.	40 kilog.
	les raisins secs (pense) de corinthe.	15 s.	75	la livre	4 hecto.
	le bœuf	2 s. 1/2	12 c. 1/2	id.	id.
	le mouton	3 s.	15	id.	id.
	quatre pigeons et deux poules. .	2 l. 5 s.	2 25	. . . . .	. . . . .
	la cire.	14 s.	70	la livre	4 hecto.
	les sarments. . .	8 s.	40	le cent	. . . . .
	le foin.	14 s.	70	le quint.	40 kilog.
	la façon d'un caleçon.	6 s.	30	. . . . .	. . . . .
Marchandises.	le charbon de pierre.	11 s.	55 c.	le quint.	40 kilog.
	le charbon de pin	13 s.	65	id.	id.
	les chiffons . . .	1 s.	5 c.	la livre	4 hecto.
	le vermillon. . .	16 s.	80 c.	l'once	25 gram.
	la céruse. . . .	5 s.	25	la livre	4 hecto.
	le brun rouge. .	5 l.	5 f.	le quint.	40 kilog.
	le baril fin noir.	4	4	. . . . .	. . . . .
	la pierre ponce.	12	12	le quint.	40 kilog.
	la résine.	3	3	id.	id.
	sable à scier le marbre	2 s. 1/2	12 c. 1/2	le quint.	40 kilog.
	tuiles	50 s.	2 50	le cent	. . . . .
	briques	18 s.	90 c.	le cent	. . . . .
	poils pour pinceaux	10 s.	50	la livre	4 hecto.

Salaire d'ouvriers.

1 journée d'homme pour scier le marbre .	8 s.	40 c.
1 journnée de femme id.	4	20
1 journée de cheval . . . , ...	15	75
1 journée de deux bœufs	20	1

—

Valeur des monnaies ayant cours en 1679.

	Valeur ancienne.	Valeur moderne.
quadruple	44 l.	44 f.
louis d'or.	11	11
pistolle.	11	11
piastre.	3	3
1/4 de piastre	14 s. 1/2	72 c. 1/2
écu	3	3
réal.	7 s. 4 d.	36 c. 1/
sol	. . . .	5
liard	1/4 de sol	1 1/4
1/2 dénier	1/12 de sol	12 den. 5

D'après une clause de l'acte de prix fait, des experts devaient être nommès de part et d'autre à la fin du travail pour vérifier si les conditions mentionnées dans cet acte avaient été remplies. Lieautaud en fit la demande aux religieux dés le 14 septembre 1682; mais ceux-ci, entièrement satisfaits de l'ouvrage, prirent en chapitre la délibération suivante :

Extrait de la délibération passée des religieuz de l'Église de Sainte-Madelène de Saint-Maximin en payement de 22000 livres pour le travail de lothel marbre fait par nous Joseph Lieautaud esculteur de la Cieutat du 10me du mois de mars 1683.

L'an mil six cens huitante trois et le Xme du mois de mars le conseil du couvent royal des freres precheurs a hetes convoque par le reverans pre Dominique Ratier prieur dans sa chambre ou il a hesposes au r. p. p. que le sr Lieautaud esculteur du lieu de la Cieutat ayant achevet lautel de marbre auquel setet hobliger par contret reseut

par monsieur Maleobe notaire du 21 janvier 1678 il desirerait faire recevoir son ouvrage par de metre en set art conformement a son contrat ayant prier le r. p. prieur d'assembler son conseil pour an choisir un et que luy en choisirait un autre. Sur quoi il fut deliberet de treter a l'amiable cétte offre et voir s'il y auroit lieu de nous accomoder sans nous obliger a de nouvelle depanse, ayant a se fins deputet le r. p. Tourres sous prieur, reboul vicaire, hyacinthe Fave et charles Giraud pour treter avec le dit s^r^ Lieautaud afin dexaminer si le dit Lieautaud avait acomplir tout se que avoit promis de faire dans son contrat et dans faire le raport au dit r. r. p. p. du conseil. Se que ayant ete par heus examines tres particulièrement et en ayant fait le raport aux r. r. p. p. susdit il fut resolut par eux examinant que nous devions asetet le dit ouvrage de la fason que hetet sans qui feut besoint aler querir dautre arbitre, a conditiont que le dit Lieautaud repareroit toutes les echancrures et fanstes qui se trouveret au dit hotel ou a la gloire, qui feret polir les cinq degres de la mesme fason que le pavet, il meterait une pierre neuf au Sepulcre quy est devant la chappelle du Saint-Rozere, qui feret hotet les pierres marbre brut qui hetés au devant de l'Église, netoyeret la chapelle dernier ou il travaillet son marbre et qui hoteret encort toutte la terre qui avoit faict repozer au simetiere et qua ses fins on luy bailleret les sommes restantes qui fezet la sôme totale de dix huict mille cinq cens livres qui doit resevoir et le troit mille sins cens livre qui reste pour son antier payement lui seret paye un an apres le contrat paset avec lui de la reception de son ouvrage sans depans, moyennant quoj le sieur Lieautaud promet de fere au bas relief de terre cuite (1)

(1) » deux bas-reliefs, l'un en marbre, l'autre en terre cuite ornent les murs (*de l'abside*) ; le premier, au nord, figure le ravissement de la Magdeleine par les anges. Cette sculpture,

vis a vis de l'autre, que le couvant envoyeret querir a la Cieutat a ses despens et que le dit sieur LIEAUTAUD viendroit posera son lieu et plasse, a quoj puortant n'etet pas hobliger par son contrat mais par un but de generosité et de surabondance et ponr le dezir qui la que son hotel soit plus amiret et estimet, et resiproquement le couvent se despart de xapresent de tout ce qui luj pouret legitimement demander de bois, chau, pierre et autre chosse que luj a fournies et luj aussi se depart des houvrages qui la fait par dosus ce a quoj il a hestes hobliger par son contrat prometant de lui en paset un contrat public si tost qui aura parfaict et achevet tout ce que dessus, en foj de quoi les reverans peres du conseil hon signes l'an et jour que dessus; frere dominique RATIER prieur, frere antboine TOURRE sous-prieur, frere Vincent REBOUL f., Pierre DURANS. frere hiasinthe FAVE, frere charles GIRAUD, frere dominique GAVOTY et autres.

Extrait du livre des conseils par moj soubsigne, frere vincens REBOUL, vicaire.

pour coppie ce 18 juillet 1698. Eyssautier.

Malgré cette délibération et ce témoignage authentique de la satisfaction des pères, LIEAUTAUD se vit dans la nécessité de les sommer, par acte du 5 avril 1683 not. Gasquet à Saint-Maximin, ainsi qu'il l'avoit déja fait le 14 septembre

destinée d'abord à la Sainte-Baume, avait été envoyée de Rome..... c'est une œuvre d'art d'une grande valeur.....

L'autre bas-relief, du côté du Sud (*et dont* LIEAUTAUD *est l'auteur*), figure la dernière communion de Madeleine par le saint Pontife Maximin. Cette composition est douée d'un charme infini; elle est à elle seule tout un petit poëme, plein de sentiment. La pose pour ainsi dire aërienne de la sainte pénitente, exprime une sublime ferveur, et le groupe d'anges suspendus dans l'espace y rayonne d'une grace céleste. » .— Roustan. *Notice sur l'Église de* Saint-*Maximin*. page 77. Brignoles, 1859.

de l'année précédente, de nommer des experts pour la vérification de son ouvrage, et il leur désigna *pour son arbitre le sieur Gaspard* PUGET *m. architecte et esculpteur rezidant a Marseille*; frère du célèbre Pierre PUGET et dans une remonstrance il leur declara accepter de leur part tel expert qu'il leur plaira de désigner *a la reserve de Mignard m. peintre de la ville d'Avignon* (1) *qui lui est suspeect par la raizon qui s'est mal conduit a son esgard.*

Les religieux ayant renoncé à l'expertise, et les parties s'étant déclarées satisfaites, l'acte de quittance fut passé le 11 avril 1683, en voici la teneur :

Extrait de la quittance des reverans pere prescheurs de l'Eglise de Sainte-Magdelene de Saint-Maximin en faveur de l'otel prix fait de 22000 livres quitanse chez monsieur GASQUET notere royal de Saint-Maximin, du 10 avrii 1683.

L'an mil six cens huitante trois et le dixieme du mois d'avril apres midy comme soit que par acte receu et publie par nous Malheobe notaire royal soubs^ne le vingt un janvier de l'année mil six cens septante huict les reverands peres relligieux du couvent royal de ceste ville de Saint-Maximin ayent donne a prix fait au sieur LIEAUTAUD du lieu de la Ciotat, la fabrique d'un maistre autel dans l'Eglise du dit couent conformement au modelle qui en avoit esto dresses par e d. LIEAUTAUD qui fust pour l'hors remis au pouvoir des dicts reverands peres relligieux, lequel m. autel seroit faict et construit de marbre jaspe a legard de larchitecture, et quand aux hornemens et figures du dict hautel iceux seroient faict dastuc tout ainsi que estoit raporte et reprezante

(1) Nicolas Mignard, dit l'Avignonais parcequ'l se maria dans cette ville et pour le distinguer de son frère pierre Mignard, dit le romain à cause de son séjour à Rome, naquit à Troyes en 1608 et mourut en 1666; il eut un fils appelé Paul Mignard, qui fut de l'Académie de peinture et qui mourut en 1691 c'est celui que LIEAUTAUD récusa.

par le susd.. modelle, semblablement que les ailles des costes du dit hautel seroient aussi dastuc et le pave du presbitaire balustrade et degres seroient aussi du marbre jaspe, le tout de la hauteur, forme et conditions exprimes au susdit acte de prix faict, lequel fust pour le temps et dellay de trois années pendant lequel le dit LIEAUTAUD promit et s'obligea de rendre et par achever l'ouvrage du dit m. autel dans son entiere perfection en la forme des paches dicelles et au modelle qui en fust par luy expedie, duquel m. hautel la dicte recepte auroit deu estre faicte par deux maistre experts a ce connaissant convenus entre les dicts relligieux et le dit LIEAUTAUD, lequel prix fait fust moyennant la somme de vingt deux milles livres qui furent promises au dit LIEAUTAUD et a luj expediee par le dit couvent pendant le tems du dit prix fact pour employer et subvenir aux despens qui luj conviendroit faire le tout a proportion du travail, et quand aux sommes qui resteroieut deues au dit LIEAUTAUD apres leutier parachepvement du dit m. hautel elles luj seroient payees une annee apres la recepte icelluj sans intherests. en consequence duquel contrat le dit LIEAUTAUD auroit travaille et construit le dit m. hautel en la forme esnoncee au dit acte et remis icelluj dans son entier parachepvement de perfection et beaucoup au della du susdit modelle despuis quelque tems, heu esgard a la discontinuation quil a este oblige faire par les cas survenus pendant lintervalle du dit prixfaict ayant receu du dit couvant la plus grande partie de dits vingt deux mille livres hors et excepte de quatre mille livres de reste de la dite somme quj est encores au pouvoir des dits relligieux en maniere que par moyen de ce et de lentier parachepvement du dit ouvrage le dit LIEAUTAUD estant mis en estat par la sommation du quatorze septembre d'jnterpeller les dits relligieux de convenir d'experts pour la recepte veriffication du dit m. hautel il pretendoit ensuite ce pourvoir pour fere ainssi ordonner, ce qu'il auroit

donne lieu au s. d. reverands peres reconnaissant l'ouvrage et facture du dit m. hautel estre de la forme du modelle et du contrat du prixfait...... et au della dicelluy et de faire delliberation par les reverands peres du Conseil du dit couvant pour veriffier et examiner le dit ouvrage et en fére la confrontation avec le dit modelle et paches du dit contrat a quoj ayant par eulx este satisfaict et ensuite faict rapport de tout au meme conseil ils auroient rezolleu et delliberé qu'ils tiennent le dit ouvrage pour bien accepte et recepte attendeu que comme on a dit si davant le dit LIEAUTAUD a satisfait au della l'intention du susdit modelle et de lobligation portée au susdit acte, au moyen de ce que la recepte de celluy seroit du tout inutille et les frais frustratoires comme appert de la delliberation du dixiesme mars dernier ce que ayant este donne a cognoitre au dit LIEAUTAUD, icelluy pour temoigner son affection y auroit conssenti et ensuite accorde comme sensuit ; a ces cauze par devant nous notaires royaux et tesmoings stablis personnellement et r. p. dominique RATIÉR professeur en ste theollogie prieur du dit couvant royal Sainte-Magdellene et les reverends peres freres Vincent REBOUL, vicaire, Pierre DURAND, Hiacinthe Fave, Hiacinthe IMBERT, Joseph de Gages tous prebtres, jean Joseph BUET, jean FABRE, clercs novices profes reverends peres joseph de FELLIX curé, vincent MONTAGNE aussi prebtre et freres dominique REBOUL, Gabriel PONTIER, Jean CHARLES, Jean CABALLAS, François REBUL, vincent RATTIER et autres clercs novices profes relligieux du dit couvant assembles en corps de chapitre par commandement du susdit r. pere prieur a la maniere a coustumée dans le petit refectoire lesquels de leur gres pure et franche vollonté, au nom du dit couvant et suivant la delliberation des reverands peres au conseil de laquelle en a este dellivre extrait au dit LIEAUTAUD si prezant, aceptant qu'ils aceptent et tiennent pour recepte louvrage du dit me autel par luy construit et ediffie

en consequence du susdit acte de prix faict pour estre a la forme et aux conditions du dit contrat et au modelle quj en fust dresse a la passation diceluj duquel ils declairent estre entierement comptant pour y avoir este satisfaict en tous les chefs et par dessus ainsin qu'il a este verifies et recogneus soit par les reverends peres soit par les deputtes du conseil prometant iceux en corps de chapitre que pour raizon dicelluys circonstances et dependances ne luj en sera jamais faict recherche au moyen de la recepte qu'ils en font par ces dites prezantes, et par mesme moyen le dit Lieautaud avec le consantement et authorization de Pierre Lieautaud me Pellicier son pere si prezant stipulant tiens quitte le dit couvant des choses par luj faites au della du susdit acte de prix fait comme en a appareu par la recepte si dessus mentionnee, promettant semblablement nen fere jamais aulcune recherche ny demande, et en consequence de ce les dits reverends peres relligieux quittent le dit Lieautaud de toutes les fournitures par eulx faictes en consequence du susdit acte de prix fait et de toutes autres pretentions reciproques qu'ils pourroient avoir entre eulx, et quand aux quatre mille livres restantes de la tottale somme du susdit prix fait a quoj elle ce trouve encore monter par les comptes quil en a este faict sur les payemens icelle somme sera payee au susdit Lieautaud ainsin que les dits rs peres relligieux au nom du dit couvant promettent scavoir prezentement et reellement en monnoye courante la somme de cinq cens livres receues et rembourses par le dit Lieautaud fils, de la quelle en quitte le dit couvant, et a lesgard des troix mille cinq cens livres restantes pour entier payement de la somme tottale de vingt deux mil livres luj sera payee du jourd'huy en un an sans intherest conformement a la condition portée au susdit acte auquel a cest esgard nest faict aulcune derogation, promestant les parties avoir tout ceque dessus pour agreer, garder et

observer soubs la peine de tous despans dommages et intherests et de l'obligation iceux LIEAUTAUD de leurs biens et les dits relligieux des biens et revenus temporels du dit couvant a touttes cours requises avec deues renonciations, lont jure iceux peres relligieux ad pectus more religiosorum et requierent acte faict et publie au dit St-Maximin dans le dit couvant et susdit refectoire aux presances de Noel Aube cuizinier du dit St-Maximin et Gaspard Cleaussier chapellier du lieu de Tourves tesmoings requis et signes avec les parties et nous Malheobe et Gasquet notaires a loriginal.

Collationne sur l'original par nous nre royal au dit St-Maximin soubzne. Gasquet notaire.

Pour coppie ce 18 juillet 1698. Eyssautier.

Une inscription sur marbre noir en caractères dorés, placée dans le sanctuaire et rapportée par Millin, rappelle que « les cénobites ont remplacé le XIV des ides d'avril (17) 1683 l'autel de briques par un autel en marbre, orné de figures dorées exécutées à grands frais et avec beaucoup de soin et d'art et y ont placé l'urne de porphyre »

Cette date est postérieure de sept jours à l'acte de quittance que passèrent entre eux LIEAUTAUD et les religieux.

Aux termes de cet acte, le solde (3,500 f.) devait être compté à LIEAUTAUD au bout d'un an c'est à dire en 1684.

Lui restait-il à ajouter quelques ornements à la décoration, ou à corriger quelque défectuosité dans son ouvrage? toujours est-il qu'à l'écheance les religieux refusérent de payer la somme convenue.

C'est dans le courant de cette même année que PUGET lui écrivit la lettre suivante (1) pour lui recommander un habile ouvrier en stuc.

(1) Cette lettre, communiquée par nous au Comité historique, a été insérée dans le *Bulletin de la langue, de l'histoire et des arts de la France*. Tom. 3 pag. 434.

à Marseille ce 4 avoust 1684

Monsieur

Je vous salue vous fezan offre de mes humble respect, et tousiours en estact de resevoir vos comandemes (*sic*) a tout ceque je pourray randre servisse. Le donneur de la presante est un estucatore Lombardo. On dit qu'il est tres abille houme et come vous avons la réputation a lur pais et que nous en avons occupe quelcun soit dans la Provence ou en Languedoc je vous prie s'il y a moient de luj donner quelque chosse a faire seulement pour pacer. Vous m obligerez. je naj rien de nouveau pour mes afaires a vous entretenir sinon quon faict travailler pour Versail tout ce quil y a de plus abille houmes esculteurs mais a fort bas pris, et les figures de hauteur de sept et demi on ni donne que huict mois de tems et seront estimees a la fin chascun selon leurs merites. Pour mon a faire a moy monsieur de Louvois m a faict lonneur de mescrire plusieurs lettres et m a fait promettre de me randre a Paris, et quant a mon Andromede je la dois enbarquer sur le veseau qu on attant de Civita Vechia qui porte (1) lestatue du roy faicte par le Cavalier Bernin et pour son pris mon dict seigneur na rien voulu determine quil ne lai vue. Je suis bien aize de vous avoir entretenu de mes petit a faire sachan que vous y tenez une bone part. Je vous donne le bon jour et suis tres parfaitement.

Monsieur

vostre tres humble et tres
affectionne serviteur.
P. Puget.

Cette lettre porte pour suscription :

(1) au Hâvre.

a monsieur

monsieur Joseph LIEAUTAUD, esculteur

a la Cieutat :

Cet estucatore (1) Lombardo, recommandé par Puget et que LIEAUTAUD employa sans doute, n'est autre probablement que ce Lombard dont le nom figure sur les murailles du sanctuaire: Joa. Ant. Lombard 1684. Plusieurs, Millin entre autres, ont été induits en erreur par cette inscription. L'abbé FAILLON lui-même a partagé cette erreur : « quelques parties de l'ouvrage de LIEAUTAUD, dit-il en note (2), ayant été trouvées défectueuses, les religieux de Saint-Maximin chargèrent le 26 novembre 1681 Jean-Antoine LOMBARD, marbrier de Marseille, de les refaire. Les travaux furent enfin terminés en 1683 et acceptés par les religieux, qui comptèrent à LIEUTAUD vingt deux milles livres, prix convenu. ». Ces lignes ont besoin d'être rectifiées. Nous venons de voir que le solde dû à LIEAUTAUD devait lui être compté en 1684, et que les religieux refusèrent de le payer malgré que let ravail de LIEAUTAUD eut été accepté en bonne et due forme. Sans doute ils durent avoir remarqué quelque détérioration dans son ouvrage. Quoiqu'il en soit, LIEAUTAUD leur intenta un procès qu'il perdit (3). Ce procès,

(1) Le mot italien *Stucatore* désigne un ouvrier qui enduit un édifice de stuc ou de platre.

(2) *Monum. inéd, sur lapostolat de Sainte-Magdeleine en Provence*. t. I. pag. 1107.

(3) Nous lisons dans le compte présenté par leur prieur en 1702 le 27 juin, reçu du Sieur LIEUTAUD à compte des sommes qu'il nous doit et auxquelles il a été condamné pour la réparation de l'autel 300 livres, plus reçu du Sieur LIEUTAUD pour la fin de paye des sommes auxquelles il a été condamné pour la réparation de l'autel, 866 livres 13 sols 4 deniers. *(archives du couvent.)* — Note de M. ROUSTAN. *Notice sur l'église de Saint-Maximin*· pag. 81. Brignoles 1859.

commencé en 1698, fut jugé à Aix en 1699, C'est alors, c'est à dire au bout de quinze ans que» les pères, ajoute l'abbé FAILLON (*loc. cit.*), se voyant contraint de démolir une partie de l'ouvrage exécuté par LIEUTAUD, pour le reconstruire à nouveaux frais, ce sculpteur ayant employé une qualité de marbre trop imparfaite, où la carie s'était mise, on chargea un artiste nommé VAIRIER d'achever ou plutôt de réparer cet ouvrage pour le prix d'environ sept mille livres, en sorte que les décorations qui subsistent encore sont dues au ciseau de ces trois artistes, LIEUTAUD, LOMBARD et VAIRIER quoique ordinairement on les attribue à LOMBARD, celui des trois qui y a le moins contribué, mais dont le nom paraît sur cet ouvrage : Joan. Ant. LOMBARD 1684. »

C'est donc à tort que l'autel de l'église de Saint-Maximin a été attribué par les uns à VEIRIER dont les soins se bornèrent à le reparer, et selon d'autres à LOMBARD *qui y a le moins contribué*. Les pièces authentiques que nous venons de produire et dont la plupart communiquées par nous au Comité historique, ont paru dans la *revue des Sociétés savantes* (2e série t. 3. pag. 389-401), ces pièces prouvent jusqu'à l'évidence que ce monument remarquable est l'œuvre de Joseph LIEAUTAUD, qui en conçut le plan et l'exécuta. Nous n'avons ni le talent ni la prétention de juger au point de vue artistique cet ouvrage, « dont l'inspiration, si l'on veut, n'est point puisée, selon l'expression de M. ROUSTAN, aux mêmes sources que celles du style général de l'édifice, mais qui s'étale néanmoins dans l'abside avec tant de magnificence et de majesté » Nous nous félicitons pas moins de constater le mérite d'un sculpteur que le célèbre PUGET honora de son estime et de sa confiance, et de faire passer son nom à la postérité après l'avoir en quelque sorte tiré de l'oubli et lui avoir rendu la justice qui lui est due : *unicuique suum.*

Essai sur la valeur vénale de la production française, soit matérielle, soit immatérielle (1), *et sur le rapport de cette valeur avec l'impôt, par* M. Du Mesnil-Marigny.

Les auteurs des divers mémoires qui ont été présentés à la Société de statistique, ont eu, en général, l'avantage de s'appuyer sur des relevés officiels, ou sur des documents dont l'exactitude les autorisait à en déduire des conclusions nettes et précises. Il n'en est pas de même pour le travail que nous consignons dans ce recueil; car, d'une part, nous venons substituer à des évaluations généralement reçues, bien qu'inexactes, de nouvelles évaluations qui, selon nous, méritent une plus grande confiance, et d'une autre part, nous essayerons de soumettre au calcul la valeur des choses impondérables, calcul d'autant plus difficile, qu'il offre moins de précédents.

Aussi ne faut-il pas se dissimuler qne nous n'espérons arriver qu'à des approximations, à des à peu près.

Dans notre opinion, lorsqu'il est fondé à douter de la justesse de certains chiffres, le statisticien aurait tort de toujours s'abstenir. Il doit quelquefois en se basant sur les faits connus, fixer des limites peu distantes entre lesquelles les chiffres véritables seront renfermés, et, par suite d'observations nouvelles, ces limites se rapprochant chaque jour, il finit par atteindre le but qu'il se proposait. Il peut encore souvent déterminer soit des *maxima* soit des *minima*.

Cette méthode, du reste, en nous conduisant graduellement à la vérité et en faisant naître maintes fois des doutes dans nos esprits, a le grand avantage de nous épargner les nombreuses déceptions dont journellement sont victimes

(1) La production immatérielle est:
1° L'utilité ou le plaisir résultant d'un travail soldé;
2° L'utilité ou le plaisir résultant d'un spectacle quelconque (naturel ou artificiel) dont on tire profit.

tous ceux qui, dans la recherche du vrai, se prononcent de suite d'une manière trop absolue.

On lit dans plusieurs ouvrages de statistique faisant autorité, que la valeur des productions de la France s'élève à environ dix milliards.

D'abord, ce chiffre de dix milliards, qui se rapporte aux produits agricoles et industriels, est beaucoup trop faible, comme nous l'établirons plus tard. Ensuite, d'après nous, on s'est étrangement mépris en ne faisant pas entrer dans cette appréciation de la production totale de notre pays, l'usage des maisons, les services des fonctionnaires, les exhibitions théâtrales, et une foule de créations immatérielles de toutes espèces.

Nous espérons qu'en modifiant les nombres acceptés, et en introduisant dans le calcul les éléments nouveaux que nous avons signalés, on touchera de bien plus près à la vérité.

Peut-être quelques personnes se refuseront à comprendre les créations immatérielles dans l'énumération des produits d'un pays. Nous leur ferons observer que certains peuples doivent une grande quantité de leurs richesses au vif plaisir que l'on éprouve à contempler leurs monuments, leurs chefs-d'œuvre artistiques ; que ce plaisir est un produit immatériel qu'ils vendent aux autres peuples et qui leur rapporte chaque année de fortes sommes, absolument comme s'ils exploitaient avec succès un produit matériel. A quel titre dès lors pourrait-on négliger le produit immatériel, lorsque l'on tient compte du matériel ?

Ensuite, les loyers, ou les redevances annuelles pour l'usage des maisons, doivent faire nécessairement partie de la production d'un pays. Cependant nous ne saohons pas qu'il ait été tenu compte de ces loyers, probablement parce que l'usage des maisons n'est pas une chose matérielle pondérable — Or, cette exclusion ne supporte pas l'examen, même le moins sérieux.

Si donc on doit faire entrer l'usage des maisons, bien que cet usage soit impondérable, dans la production totale d'un pays, par induction on ne peut s'empêcher d'y comprendre aussi tous les produits immatériels, qui, sous le rapport de la pondérabilité, ne diffèrent nullement du service des logements.

Ceci posé, nous classerons les produits de la France en quatre ordres principaux.

1° Les produits matériels du sol, grains, viandes, laines, etc.

2° Les produits matériels des industries de toute espèce.

3° L'usage annuel des logements.

4° Les produits immatériels.

En premier lieu, nous dirons que, dans le tableau ci-dessus, on ne devra introduire (à moins de double emploi) que les choses qui n'auront pas été consommées pour en produire d'autres. Ainsi, par exemple, en s'occupant des marchandises du 3e ordre, on se gardera d'y comprendre les logements dans lesquels on aura confectionné les articles industriels et agricoles figurant dans le premier et le deuxieme paragraphe de ce même tableau, attendu que la valeur de ces logements aura été implicitement comprise dans la valeur donnée à ces articles.

Nous nous arrêterons quelques instants sur une objection qui nous a été faite. Comment un pays, dit-on, peut-il produire annuellement une valeur plus considérable que celle de son produit brut matériel?

Rien de plus simple cependant à concevoir. Il n'y a d'apparent, de tangible que les marchandises matérielles; c'est ce qui fait que jusqu'ici on ne s'est enquis que d'elles seules; mais les marchandises immatérielles n'en existent pas moins. Il est vrai qu'entre celles-ci et celles-là, il existe une différence, car chacun est forcé d'user d'une portion des produits matériels, qui sont tout à fait indispensables

l'existence ; tandis que les produits immatériels, comme les produits matériels de luxe, ne sont consommés que par une classe d'individus. Cependant tous ces produits sont de véritables marchandises qui s'échangent entre elles et ne manquent pas, malgré ce que nous venons de dire, d'une certaine analogie. Ainsi celui qui a acquis de l'instruction, avec une partie de ce qu'il possède, peut conserver cette instruction plusieurs annees, comme un vêtement, un logement, tandis que les dîners, comme les concerts, les exhibitions théâtrales, se consomment presque immédiatement.

Si plusieurs marchandises matérielles donnent au corps du plaisir et de la vigueur, il en est d'immatérielles qui donnent à l'esprit et du plaisir et des aptitudes nouvelles. Toutes ces considérations ne relèvent peut-être pas complètement de la statistique, mais elles nous ont paru nécessaires pour justifier notre thèse.

Occupons-nous maintenant d'estimer les diverses marchandises que renferme notre tableau.

PREMIER ORDRE. — Les produits agricoles de la France sont évalués par M. de LAVERGNE à 5 milliards. Cette évaluation reposant sur des statistiques conciencieusement faites, nous l'acceptons, ci, pour les marchandises de premier ordre. 5 milliards.

DEUXIÈME ORDRE. — Pour apprécier la façon donnée aux matières premières pour toutes les industries françaises, nous aurons recours d'abord à l'enquête ordonnée par la chambre de commerce de Paris en 1848.

Cette enquête établit que la valeur des fabrications de cette ville, pendant l'année 1847, époque à laquelle elle contenait un million d'habitants, montait à environ 1,500 millions, somme ne comprenant en général que les façons, (1). (Plus tard nous défalquerons le prix des matières qu'elle peut encore contenir) ci. . . . 1,500 millions.

1o Les travailleurs se composaient de

Comme il n'a pas été fait état, dans cette évaluation, d'une foule d'étalagistes qui ne sont pas fabricants, et dont le travail peut s'apprécier annuellement à 150 millions, nous porterons encore cette dernière somme en ligne de compte, ci. . . . . 150 millions.

La lacune que nous venons de signaler dans l'enquête de 1847, relativement au sujet que nous traitons, n'est pas la seule ; il en est une autre bien plus importante dans ses conséquences, car elle concerne les confections domestiques qui entrent pour une très-forte part dans les produits nationaux.

En 1847, cent mille domestiques servaient à Paris, et l'on doit ajouter que, dans tous les ménages pauvres, non-seulement la femme, mais encore les divers membres de la famille, sont de vrais domestiques. Cette immense catégorie d'individus a dû nécessairement effectuer des travaux de toute espèce (1) pour une valeur énorme, que nous ne pouvons estimer à moins de 350 millions, surtout en y comprenant les fabrications d'un grand nombre d'industries qui, comme les précédentes, ont été omises dans le relevé de la chambre de commerce de Paris (2), ci. 350 millions.

64,816 entrepreneurs ;
204,925 ouvriers ;
112,891 femmes ;
24,714 enfants.

Total. . 407.346 travailleurs, gagnant chacun par an moyennement 3,593 fr. 08 c.

Il reste environ 593,000 individus dont le travail n'a pas encore été apprécié.

(1) Il serait trop long de présenter ici la nomenclature entière de ces travaux, mais chacun sait que les domestiques donnent les dernières façons aux aliments, aux vêtements, au mobilier, etc.

2. Les artistes, peintres et sculpteurs, les négociants, commissionnaires, les restaurateurs, les rôtisseurs, les limonadiers, les fruitiers, les charbonniers, les jardiniers ; tout le personnel attaché à l'hôtel des monnaies, à la manufacture des Gobelins, à la boulangerie des hôpitaux, à la manutention des tabacs, etc., n'ont pas été compris dans l'enquête de 1847.

Il résulte de là que l'évaluation monétaire de toutes les productions parisiennes, seulement pour un million d'habitants, pourrait monter à deux milliards de francs, si nous n'avions une réduction à faire relativement aux matières premières. En portant cette réduction à 500 millions, il nous restera un chiffre de 1,500 millions, que nous pourrons considérer comme le *minimum* de la valeur des confections d'un million de Parisiens (1).

Or, en supposant que, dans le reste de la France, chaque individu, en moyenne, produise trois fois moins qu'à Paris (bien que, dans certaines villes comme, Lyon, Marseille, Lille, Rouen, etc., la moyenne des gains individuels y soit aussi forte), nous arriverons, pour la production de toutes les industries de la France, à une somme de 18 milliards.

TROISIÈME ORDRE. — Quant au troisième ordre du tableau (l'usage annuel des logements), la valeur d'une partie de ceux qui existent en France a été comprise dans l'évaluation des articles composant les deux premiers ordres ; attendu, comme nous l'avons déjà dit, que les marchandises de ces deux premiers ordres ont pris une valeur plus élevée, en raison du loyer des maisons où elles ont été fabriquées. Mais il reste à apprécier la location d'un grand nombre d'habitations appartenant aux rentiers, aux fonctionnaires et même aux négociants, aux industriels, etc., habitations qui ne sont entrées en aucune manière dans les évaluations ci-dessus.

En nous basant sur les statistiques les plus dignes de confiance, qui porte la valeur totale annuelle des locations des maisons en France à quinze cents millions, nous estimerons à un milliard la valeur des logements qui doivent figurer dans notre tableau.

1. Cette évaluation ne porte, en moyenne, le travail de chaque Parisien qu'à 1,500 fr. par an, tandis que, dans l'enquête cette moyenne est évaluée, pour les 407,000 travailleurs, dont il est fait état, à 3,500 fr.

Quatrième ordre. — Il ne nous reste plus qu'à évaluer les produits immatériels ; il en est de beaucoup de sortes :

Les services administratifs et défensifs, soldés par le budget ;

Les services rendus par les officiers ministériels, les avocats, les médecins, les chirurgiens, les professeurs particuliers de toutes catégories, etc. ;

Les concerts, les représentations dramatiques, les exhibitions des curiosités naturelles ou artificielles, etc.

Le budget, qui se monte à deux milliards, va nous aider dans cette évaluation.

En effet, sur ce budget, 1,500 millions s'appliquent à la solde du personnel militaire et administratif. En estimant aux deux tiers de cette somme (1), ou à un milliard, les produits immatériels de toutes les personnes en dehors du budget (2), nous arriverons, pour ce quatrième ordre, au chiffre de deux milliards 500 millions.

Une telle disproportion entre les valeurs des produits matériels et immatériels doit étonner ; c'est qu'ici nous ne tenons pas compte de tous les produits immatériels, mais seulement de ceux qui, n'étant pas liés essentiellement aux produits matériels, peuvent être considérés à part.

1. Il y a beaucoup moins d'employés publics que d'employés particuliers ; mais la rémunération d'une grande partie de ces derniers a été comprise dans le prix des marchandises des trois ordres différents.

2. On calcule que, dans le département de la Seine, 110 notaires, 210 avoués, 60 agents de change, 15 agréés, 2,000 chirurgiens, médecins et officiers de santé, les professeurs particuliers de toutes espèces, les théâtres et curiosités, les 450 publications périodiques, etc, donnent lieu, chaque année, à des produits immatériels dont la valeur s'élève à environ 200 millions de francs. N'apprécions qu'à une somme cinq fois plus considérable la production immatérielle de la France entière, et nous arriverons au chiffre de un milliard.

RÉCAPITULATION.

Denrées agricoles. . . .	5,000	millions.
Fabrications de toute nature	18,000	id.
Logements.	1,000	id.
Produits immatériels. .	2,500	id.
Total. . .	26,500	millions.

Bien que nous ayons été très-réservé dans nos évaluations, on trouvera peut-être encore ce chiffre final exagéré, tant on est habitué à regarder la production française comme devant être estimée à dix milliards. Heureusement nous pouvons justifier de plusieurs manières l'énormité du chiffre que nous avons trouvé. Afin d'éviter les longueurs, nous nous contenterons de faire valoir certaines considérations déduites de l'*Income tax* anglais, qui vont nous montrer que cette énormité apparente n'a rien que de très naturel.

En effet, cet impôt est fixé au 55me du revenu net (0,45 par 25 fr.), et frappe uniquement les fortunes au-dessus de 2,500 fr. de rente.

Or, l'ensemble des revenus de chaque particulier en Angleterre équivaut à la valeur de la production totale de ce pays ; et comme on peut y estimer la totalité des fortunes au-dessus de 2,500 fr. de rente à la totalité de celles qui sont au-dessous, il en résulte que nous pourrons déduire la valeur de la production annuelle anglaise, de la multiplication du produit de l'*Income tax* pour deux fois 55 ou 110.

En nous livrant à ce calcul, et prenant pour point de départ les 330 millions que l'*Income tax* produit au trésor, on arrive à une somme de 36 milliards pour la valeur de la production anglaise.

Ce résultat légitime celui qui a été donné pour la France ; car, d'une part, il est reconnu qu'il y a peu de différence entre l'appréciation monétaire des productions des deux

pays (1), et d'une autre part, l'on sait que 26 milliards 500 millions sont pour nous un *minimum*.

Certes nous sommes loin d'affirmer positivement ce dernier chiffre ; mais nous croyons qu'il se rapproche plus de la réalité que celui de dix milliards, et, en outre, nous avons la conviction profonde qu'en comprenant dans nos calculs les produits immatériels, nous sommes entrés dans la seule voie qui puisse conduire à la vérité.

Le rapport de cette colossale production française avec le nombre des regnicoles qui la consomment annuellement, nous explique comment il a pu se faire qu'il ait été trouvé des souscripteurs pour une somme d'environ trois milliards, lorsque le gouvernement de notre pays a eu besoin de 500 millions. Ce rapport doit encore nous rassurer sur la dette de dix milliards qui pèse sur nous et qui paraît si exhorbitante. Toutefois il ne faudrait pas se livrer à de trop douces illusions. Une dette, bien que faible, par rapport aux ressources habituelles d'une nation, est une menace permanente, quelquefois suivie d'effets terribles, car aux époques de révolutions sociales, la *richesse évaluée* d'une nation se réduit dans de très-fortes proportions, s'anéantit parfois, tandis que la dette reste toujours fatalement la même.

Nous terminerons par une observation qui peut être ne manque pas d'importance, et que nous formulerons ainsi :

Divers peuples également nombreux peuvent supporter, avec la même aisance, des impôts de plus en plus lourds, lorsque ces impôts progressent dans une certaine proportion avec la valeur vénale de leurs productions annuelles, matérielles et immatérielles, bien entendu en tenant compte du prix de l'*unité d'existence* (2).

1. Nous ferons observer que la France contient 36 millions d'habitants, tandis que l'Angleterre n'en a que 28 millions.

2. Il faut encore admettre, pour la parfaite exactitude de

Et, en effet, nous dirons :

1° L'impôt ne peut toujours progresser avec les capitaux d'une nation ; car supposons deux sociétés également nombreuses et possédant des capitaux différents, si leur produit brut est le même, et que l'impôt soit proportionnel à ces capitaux, ces deux sociétés seront inégalement chargées par l'impôt.

2° L'impôt ne peut toujours progresser avec le revenu net, car ce revenu n'étant qu'un mode de partage entre le capitaliste et les travailleurs, il s'ensuivrait que l'impôt devrait diminuer, à mesure que les travailleurs auraient plus de bien-être.

3° Il ne peut progresser seulement avec la valeur du produit brut matériel, puisque nous avons démontré que certains produits immatériels font la fortune des États.

C'est donc sur la valeur de l'ensemble des produits annuels, matériels et immatériels d'un pays, qu'on doit se régler pour la fixation des charges publiques, bien entendu en tenant compte de la population et de l'*unité d'existence*. En conséquence, il n'était pas inopportun de rechercher qu'elle était cette valeur.

(*Journal de la Société de statistique de Paris*).

---

cette proposition, que les nations sont pourvues, dans une égale proportion de marchandises de semblables natures, car nous avons démontré dans l'ouvrage, *les Libre-Echangistes et les Protectionnistes conciliés*, qu'une nation, bien que nantie de la même *richesse évaluée* qu'une autre, peut avoir, en raison de l'espèce de ses marchandises, une *richesse évaluée* plus persistante.

Fécondité et mortalité des populations européennes, par M. le professeur Wappœus. — Nous empruntons les tableaux ci après au 1er volume de l'ouvrage publié par M. Wappæus, professeur à l'université de Gœttingue (Hanovre) sous le titre de *Populationistik*. Les documents qu'ils mettent en lumière sur le mouvement de la population en Europe, quoique remontant déjà à une date un peu ancienne, sont encore plein d'intérêt.

1. *Fécondité Générale.*

PAYS	Périodes.	NOMBRE d'habitants pour 1 naissance (morts-nés compris)	NOMBRE d'habitants pour 1 naissance (morts-nés non compris).
—	—	—	—
Saxe . .	1847-56	24.82	23.98
Wurtemberg	1843-52	24.85	»
Prusse. . .	1844-53	25.47	26.50
Autriche .	1842-51	25.80	26.18
Sardaigne.	1828-37	27.52	27.82
Bavière . .	1842-51	28.33	29.22
Hollande .	1845-54	29.02	30.00
Angleterre	1845-54	»	30.06
Norwége .	1846-55	30.35	31.64
Danemark.	1845-54	30.83	32.28
Hanovre. .	1846-55	31.36	32.66
Suède . .	1841-50	31.38	32.39
Belgique .	1847-56	32.83	34.35
France. .	1844-53	35.82	37.16

2. *Naissances multiples en Europe.*

Dans les pays ci-après, sur un million de naissances, on en compte le nombre suivant :

PAYS.	NOMBRE d'années d'observ.	NAISSANCES simples (morts-nés compris),	NAISSANCES AYANT PRODUIT 2 enfants.	3 enfants.	4 enfants.	RAPPORT POUR 0/0 naissan. simpl.	naissan. multipl.
—	—	—	—	—	—	—	—
Belgique. .	10	981,402	18,295	288	15	99.07	0.93
Prusse. . .	23	977,418	22,196	375	11	98.86	1.14
Norwége. .	10	975,968	23,592	440	»	98.79	1·21
Hanovre. .	3	975,746	23,702	552	»	98.78	1.22
Saxe . . .	10	975,092	24.582	316	10	98.74	1.26
Hoslstein. .	10	974,995	24,608	373	24	98.74	1.26
Wurtemberg	10	974,328	25,271	358	43	98.71	1.29
Autriche. .	1	974.192	25,272	511	21	98.70	1.30
Suède. . .	10	972,710	26,729	554	7(1)	98.06	1.37
Danemark. .	10	972,620	26,656	724	»	98.62	1.38
Islande . .	5	971,976	27,027	977	»	98.60	1.40
Schleswig :	10	970,413	29.249	338	»	98.50	1.50

En moyenne, sur 100 naissances, 98.83 étaient simples et 117 multiples.

D'après les mêmes documents, on a compté 1,0118 enfants par chaque naissance.

Le tableau ci-dessus a été calculé morts-nés compris ; si on les en distrait, il y a lieu de penser que le nombre des naissances multiples est plus faible. On trouve, en effet, que sur un million de naissances en Angleterre, on a compté 980,476 naissances simples, 19,346 naissances doubles et 178 seulement triples.

Le rapport des naissances multiples au total des naissances est sensiblement le même dans le tableau ci-dessus, ce qui permet de croire qu'il n'est soumis à aucune influence climatologique.

L'auteur a voulu rechercher s'il y a un rapport quelconque entre la densité d'une population et sa fécondité, et il a préparé à ce point de vue le tableau suivant, dont la conclusion est négative.

(1) et 4 naissances de 5 enfants.

3. *Rapport entre la densité et la fécondité.*

PAYS.	Rang. par densité.	Rang. par fécondité.
—	—	—
Belgique	1	13
Saxe	2	1
Angleterre	3	8
Hollande	4	7
Sardaigne	5	5
Wurtemberg	6	2
France	7	14
Prusse	8	3
Bavière	9	6
Autriche	10	4
Hanovre	11	11
Danemark	12	10
Suéde	13	12
Norwège	14	9

4. *Mortalité.*

PAYS.	Périodes.	RAPPORT des décès (morts-nés compris) à la population.	RAPPORT des décès (moins les morts-nés) à la population.
—	—	—	—
Saxe	1847-56 incl.	34.12	36.34
Wurtemberg	1843-52 »	31.99	»
Prusse	1844-53 »	33.85	35.70
Autriche	1842-51 »	29.72	30.21
Sardaigne	1828-37 »	33.34	33.78
Bavière	1842-51 »	34.65	36.04
Hollande	1846-54 »	36.25	39.45
Angleterre	1845-54 »	»	52.78
Norwège	1846-55 »	51.77	55.64
Danemark	1845-54 »	45.00	48.71
Hanovre	1846-55 »	40.89	43.43
Suède	1841-50 »	46.67	48.94
Belgique	1847-56 »	40.08	42.36
France	1844-52 »	41.73	43.16
Moyenne		36.21	38.50

« Nous avons vu, dit l'auteur au sujet de ce tableau que le rapport moyen de la fécondité à la population ne varie que de 24.82 à 35.82. Pour la mortalité, au contraire, les extrêmes sont de 30.81 et 51.77. C'est que les circonstances qui peuvent accroître la mortalité (guerres, épidémies, chertés) n'ont pas sur les naissances la même influence. »

Enfin l'auteur croit trouver dans le document ci-après la preuve qu'il n'existe aucun rapport nécessaire entre la fécondité et la mortalité.

5. *Rapport entre la fécondité et la mortalité.*

ÉTATS.	ORDRE de fécondité.	ORDRE de mortalité (morts-nés compris).
Saxe	1	5
Wurtemberg	2	2
Prusse	3	4
Autriche	4	1
Sardaigne	5	3
Bavière	6	6
Hollande	7	7
Angleterre	8	11 (1)
NorWége	9	14
Danemark	10	12
Hanovre	11	9
Suède	12	13
Belgique	13	8
France	14	10

(1) Les morts-nés ne sont pas enrégistrès en Angleterre.

Examen analytique de la Statistique générale du Département des Basses-Pyrénées de M. Ch. de Picamilh, avocat, *Par* M. J. C. Roumieu, *conseiller à la Cour impériale de Pau, membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille.*

Fondée en 1827, la Société de Statistique de Marseille a montré un zèle toujours croissant pour les progrès d'une science dont l'utilité est incontestable, puisqu'elle nous apprend à connaître notre pays sous le rapport de son étendue, de sa population, de son agriculture, de son commerce et de son industrie. Ayant pour principal objet de ses études, les faits physiques et moraux qui concernent le département des Bouches-du-Rhône, cette société savante a également porté, toutes les fois qu'elle l'a pu, ses investigations laborieuses sur les autres contrées de la France. Elle a fait plus encore, elle a décidé, en 1837, que le Répertoire de ses travaux serait annuellement imprimé, voulant ainsi, à l'aide d'une publicité soutenue, féconder et généraliser les documents précieux qu'elle devait au concours dévoué de ses membres actifs et de ses membres correspondants. Enfin, c'est à son appel, c'est à son exemple que de nouvelles Sociétés de statistique se sont formées dans beaucoup de nos villes importantes, en sorte que chaque département aura bientôt la sienne (1), circonstance heureuse qui imprimera à cette science, si éminemment pratique, l'unité puissante qui est le caractère distinctif de nos meilleures institutions.

(1) Ce vœu a été exprimé, en 1836, dans la séance publique de la Société de statistique de Marseille, par son honorable Secrétaire perpétuel, M. le docteur P.-M. Roux. Ajoutons que ce vœu se trouve en partie réalisé par le décret du 1er juillet 1852 qui prescrit la formation, dans chacun des 2,846 cantons de l'Empire, d'une commission permanente de statistique agricole.

Le département des Basses-Pyrénées est au nombre de ceux qui n'ont point encore de Société de statistique, et l'on doit le regretter, car ce département offre une ample matière aux observations de la science par sa constitution géologique, sa population, son climat, et par la richesse et la variété de ses productions. Sans doute, l'étude de sa statistique n'a jamais été complètement négligée, et ses Préfets, à diverses époques, ont recueilli et publié sur l'état physique et moral de ce beau pays de précieux documents. Mais ce ne sont là que des travaux épars sans unité et sans suite, confiés, d'ailleurs, à une publicité si restreinte qu'ils restaient inconnus à la grande majorité des lecteurs. Il manquait, pour ce département, un travail d'ensemble qui, ne se bornant pas à décrire les conditions d'existence de l'époque actuelle, s'occupât également du passé, afin de montrer les transformations successives que ce département a subie, dans le cours des siècles, et de donner, par l'examen approfondi de ses ressources actuelles, la mesure de son progrès possible dans l'avenir.

C'est ce travail d'ensemble que M. C. de Picamilh a eu la pensée d'entreprendre et qu'il a exécuté avec succès. Avocat et chef de bureau à la préfecture des Basses-Pyrénées, il a trouvé dans les connaissances spéciales de sa profession, et dans les avantages particuliers que lui offrait sa position administrative, toutes les facilités nécessaires pour accomplir une tâche longue et aride qu'il a su orner de détails historiques et physiologiques qui ne sont pas sans intérêt. Puisant toujours ses documents aux sources officielles les plus authentiques, il a pu donner à ses investigations et à ses calculs une rigoureuse exactitude. On doit lui reprocher seulement de s'être étendu avec trop de complaisance sur la partie généalogique et biographique de son ouvrage. Il aurait dû fondre ses détails, d'un intérêt purement local, dans la partie historique déjà fort longue elle-même.

On sent trop, en lisant cette interminable nomenclature de noms de famille que l'auteur a voulu flatter l'amour-propre de ses lecteurs béarnais, comme il l'avait déjà fait en parlant avec une certaine exagération du climat, de la température et des établissements thermaux des Basses-Pyrénées. Un traité de statistique ne doit pas être un livre de blason, et encore moins une réclame.

Dans l'examen analytique auquel nous allons nous livrer, nous nous attacherons donc principalement à la partie substantielle de l'ouvrage de M. de Picamilh, c'est-à-dire à celle qui doit surtout intéresser la Société de statistique de Marseille, en lui offrant des notions exactes, claires et précises qui lui permettent de faire un utile rapprochement entre la Statistique du département des Basses-Pyrénées et celle du département des Bouches-du-Rhône.

L'ouvrage de M. de Picamilh est divisé en deux volumes. Le premier comprend l'histoire physique, l'histoire politique, l'histoire religieuse et l'histoire des races du département ; le second s'occupe particulièrement de sa division politique et administrative, de son agriculture, de son industrie et de son commerce.

L'ancien Béarn, la Navarre, la Soule, le Labourd, une partie de la Chalosse et de l'élection des Landes ont concouru à former le département des Basses-Pyrénées ; ainsi appelé à cause de sa position à l'extrémité occidentale de la chaîne pyrénéenne (1) qui diminue graduellement d'élévation en s'approchant de l'Océan.

Limite de la France au Sud-Ouest, ce département est

(1) L'Etymologie du nom des Pyrénées se trouve dans le mot grec πῦρ (pür) feu, flamme. Ces montagnes furent ainsi appelées, dit M. de Picamilh, parce que la foudre frappe souvent leurs cimes élevées. Ne serait-ce pas plutôt parce que les pics de ces montagnes sont pointus et pyramidaux comme la flamme ?

borné au Sud, par les monts qui le séparent de l'Espagne; à l'Ouest, par le golfe de Gascogne; au Nord, par les Landes et le Gers; à l'Est, par le Gers et les Hautes-Pyrénées. Sa longueur de l'Est à l'Ouest est de 146 kilomètres; sa largeur de 88 kilomètres. Il occupe une superficie de 772,265 hectares, 59 ares. Plusieurs rivières navigables ou flottables le traversent, et de nombreux cours d'eau le sillonnent. Le terrain est légèrement incliné vers le Nord-Ouest et généralement accidenté. On y rencontre, cependant, quelques belles plaines, mais surtout de nombreuses vallées où la nature déploie une grande force de végétation et de riants côteaux formant du Nord au Sud un magnifique amphithéâtre que couronnent les Pyrénées.

Après avoir examiné attentivement les deux systèmes de formation des montagnes, celui du retrait et celui du soulèvement, l'auteur trouve dans la structure des Pyrénées la preuve évidente d'un soulèvement. S'occupant ensuite de leur constitution géologique, il établit à l'aide des savantes investigations de Charpentier et de Palassou, que les terrains primitifs de ces montagnes ont pour éléments principaux : le granite, le gneiss, le schiste micacé et le calcaire primitif; que les terrains de transition sont principalement formés : au premier rang, par le schiste argileux et le calcaire; au second rang, par la brèche calcaire, le quartz, la grauwacke commune et la grauwacke schisteuse; qu'enfin, leurs terrains secondaires se subdivisent en terrains de grès rouge, de calcaire alpin et de grunstein secondaire.

Le terrain primitif, qui se rencontre dans toute l'étendue des Pyrénées, est rarement à découvert, et ne forme le faîte de ces montagnes que sur des points peu nombreux. Les terrains de transition atteignent à une hauteur élevée; ils forment deux bandes parallèles dirigées de l'Est Sud-Est à l'Ouest Nord-Ouest, et séparées par la chaîne granitique.

Les terrains secondaires sont formés de deux bandes parallèles séparées par les terrains primitifs et de transition. La bande septentrionale occupe le pied de la chaîne où elle forme des montagnes basses, et ne présente pas un caractère saillant de continuité.

A ces divers terrains, se trouvent accidentellement mélangés de nombreux minéraux, tels que : l'amphibole, la tourmaline noire, le grenat, l'épidote, le talc, le chlorite, le graphite, le quartz, la macle, le mica, le fer sulfuré ordinaire, et le fer sulfuré ferrifère, le dipyre, le plomb sulfuré et argentifère, le cuivre pyriteux carbonaté et sulfaté, le zinc sulfuré, oxydé et carbonaté, l'antimoine, le manganèse, le cobalt, le nickel arsénical, l'arsenic oxidé, le fer spathique, le fer oligiste, le soufre, le cuivre, etc.

M. de Picamilh fait observer que les Basses-Pyrénées n'ont encore été que faiblement explorées sous le rapport paléontologique. On a cependant constaté, dit-il, que leur terrain de transition renferme, notamment dans les vallées d'Aspe et d'Ossau, des débris fossiles variés, intercalés au calcaire.

Le terrain primitif de ces montagnes ne présente pas de traces de grottes. Parmi celles que l'on retrouve dans le terrain de transition ou dans le terrain secondaire, les plus remarquables sont les grottes d'Espalungue, de Laruns, d'Isturits et de Lestelle.

Il n'existe pas de glaciers dans les montagnes du département. Les Pyrénées ne renferment de véritables glaciers qu'aux environs de leur partie centrale. Les principaux sont ceux de la Maladelta, du Mont-Perdu, du Vignemale et de Néouvielle. Il en est de même des lacs; communs dans la partie centrale de la chaîne, ils sont inconnus dans sa région occidentale. Les neiges éternelles sont rares; elles ne commencent qu'à la hauteur de 2,700 mètres environ au dessus du niveau de l'Océan.

Or, voici les principales élévations de ces montagnes dans

toute l'étendue du département.

	au dessus du niv. de l'Océan.
Le Pic du Som de Soube.	3,132 mètres
Le Pic du Midi d'Ossau.	2,925 »
Le Pic d'Artousse	2,870 »
Le Pic de Jave . . . . , ...	2,800 »
Le Pic de Ger.	2,800 »
Le Pic d'Amoulat	2,800 »
Le Pic de Gabisoo.	2,790 »
Le Pic de Louergue. . . . , . . .	2,700 »
Le Pic de Lalate.	2,700 »
Le Pic de Gazies.	2,600 »
Le Pic d'Anie.	2,430 »
Le Pic d'Orhy.	2,009 »
Le Col d'Occupat	2,400 »
Le Col des Moines	1,930 »
Le Col de Juzeou	1,906 »
Le Col de Lurbe.	1,900 »
Le Col d'Andreyt	1,840 »
Le Col d'Arbase.	1,830 »
Le Col de Tortes.	1,820 »
Le Col de Louvie.	1,507 »
La Montagne Auzu.	1.512 »

Voici maintenant les principales élévations des Pyrénées dans la partie de leur chaîne située en dehors du département.

Le Pic Poseto dans la vallée d'Astos. .	3,499 mètres.
La Maladetta.	3,467 »
Le Mont-Perdu	3,401 »
Le Vignemale.	3,352 »
Le Pic Long (vallée de Gèdre) . . .	3,213 »
Le Pic de Crabioules (vallée du Lys). .	3,162 »
Le Pic de Néouvielle	3,135 »
La Brèche de Roland	2,982 »
Le Pic des Aiguillons	2,955 »
Le Pic du Midi de Bigorre.	2,896 »

Le Pic d'Arré. . . . . 2,880 mètres.
Le Tourmalet . . . . 2,194 »

Dans le département des Basses-Pyrénées, les avalanches sont assez fréquentes pendant la saison d'hiver ; mais elles n'occasionnent pas souvent de graves dommages, peu de localités habitées se trouvent à portée de leur passage.

Outre quelques ports ou cols qui se forment des dépressions d'une chaine et qui permettent la communication entre les deux versants d'une montagne, il y a de nombreuses vallées dans ce département.

Les principales sont :

La vallée d'Aspe, arrosée par le *Gave d'Aspe*, la vallée de Baïgorry, arrosée par la *Nive de Baïgorry* ; la vallée de Baretous, arrosée par le *vert* ; la vallée de Cize, arrosée par divers cours d'eau peu importants ; la vallée de Domezain, arrosée aussi par divers cours d'eau de peu d'importance ; la vallée de Pau, vallée qui s'étend de l'Estelle à Orthez, se trouve divisée en trois syndicats, et qui est arrosée par le *Gave de Pau* dans toute sa longueur ; la vallée de Josbaig arrosée par le *Jooz* et le *Gave d'Oloron*; la vallée de Lantabat, arrosée par divers cours d'eau peu considérables; la vallée de Laurhibar, arrosée par le *Lacerhibar*; la vallée de Mixe, arrosée par la *Joyeuse* et la *Bidouze*; la vallée de la Nive, arrosée par la *Nive* ; la vallée de la Nivelle, arrosée par la *Nivelle ;* la vallée d'Ossau, arrosée par le *Gave d'Ossau* ; la vallée d'Ostabaret, arrosée par la *Bidouze* et la vallée de Soule, arrosée par le *Saison*.

Les cours d'eau du département sont très nombreux. Nous venons d'en mentionner quelques-uns, en parlant de ses vallées ; parmi les autres dont l'énumération complète se trouve dans l'ouvrage de M. de Picamilh, nous citerons seulement les deux principaux, ce sont : l'Adour et la Bidassoa. *L'Adour*, qui prend sa source dans les Hautes-Pyrénées, traverse ensuite une partie du département des Landes, pénètre près de Guiche, son point de jonction avec les

Gaves réunis, dans le département des Basses-Pyrénées qu'elle borne de ce côté, reçoit un peu plus loin la Bidassoa et se jette dans l'Océan, aux environs d'Anglet. Ce fleuve est navigable sur une grande partie de son cours. La *Bidassoa*, qui prend sa source en Espagne, pénètre dans le département à Ainhoue, traverse le territoire d'Amots, St-Pie, Ascain et se jette dans la baie de St-Jean-de-Luz; cette rivière limite séparative de la France et de l'Espagne, leur appartient par indivis.

Nous ajouterons, à titre d'éclaircissement, que le nom de *Gave* est, dans la région pyrénéenne, l'appellation ordinaire des torrents qui descendent des montagnes. Le département des Basses-Pyrénées compte cinq rivières auxquelles cette dénomination appartient, et qui, après un parcours plus ou moins prolongé, se réunissent les unes aux autres pour ne former en dernier lieu qu'un seul cours d'eau, connu sous la désignation de *Gaves réunis*. De ces cinq rivières, savoir : les *Gaves d'Ape*, de *Mauléon*, d'*Oloron*, d'*Ossau* et de *Pau*, les deux principales sont le *Gave de Pau* et celui d'*Oloron*. Ces deux Gaves sont classés au nombre des rivières navigables ou flottables, aussi bien que les *Gaves réunis*.

Les montagnes de ce département présentent sous le rapport minéralogique le plus sérieux intérêt. Il a été dit plus haut quels sont les terrains où l'on retrouve des gîtes de minéraux; nous n'avons pas à y revenir.

La Flore des Pyrénées est d'une richesse luxuriante. Celle du département qui nous occupe paraît renfermer plus de deux mille espèces de plantes. Astreint à ne consacrer que quelques lignes à l'une des œuvres les plus intéressantes de la création, M. de Picamilh se borne, avec un regret qu'il ne dissimule pas, à donner une nomenclature qui est loin, dit-il, d'être limitative, des principales espèces de la Flore des Basses-Pyrénées. Il fait remarquer que si parmi les plantes qu'il énumère, et qui dépassent le nombre de trois

cents, il en est quelques unes d'exotiques, ce sont celles que leur facilité d'acclimatation sur le sol du département, permet, en quelque sorte, de considérer comme indigènes.

Le règne animal n'est pas moins riche, ni moins varié que le règne végétal. Il emprunte le nombre et la diversité de ses éléments à la situation exceptionnelle de la contrée. A côté des individus acclimatés dans les pays de plaine et d'eau douce, on y retrouve les hôtes des montagnes et de l'Océan. Toutefois, l'auteur a cru devoir négliger les divers ordres d'animaux dont la connaissance n'offre un sérieux intérêt qu'aux personnes qui s'occupent spécialement de zoologie, et il s'est borné à donner l'énumération suivante des quadrupèdes, des poissons et des oiseaux du département.

Quadrupèdes domestiques.

Ane. Bélier. Bœuf. Bouc. Brebis. Chat. Cheval. Chèvre. Chien. Cochon. Cochon d'Inde. Mulet.

Belette. Blaireau. Bouquetin. Ecureuil. Fouine. Hérisson. Isard. Lapin. Lièvre. Loup. Linx. Mulot. Musaraigne. Ours. Putois. Rat. Rat d'eau. Renard. Sanglier. Souris. Surmulot. Taupe.

Poissons.

Ablette. Alose et diverses autres variétés de l'espèce clupée. Anguille. Brochet. Carpe. Congre. Esturgeon. Goujon. Lamproie. Maquereau. Merlus. Meunier. Morue, (rare, parait quelquefois sur les côtes de l'Océan). Perche. Plie. Raie. Rousseau. Sardine. Saumon. Sorran-gigas. Sole. Squale. Tanche. Thon. Tocan (jeune Saumon). Truite Saumonée. Turbot. Viron.

Oiseaux domestiques.

Canard. Coq. Dindon. Oie. Pigeon. Pintade. Poule.

Aigle. Autour. Chouette. Coq de Bruyère. Corbeau. Cormoran. Epervier. Faucon. Fauvette des Alpes. Figuier. Geai. Hibou. Merle de roche. Merle noir. Mésange. Milan. Moineau. Perdrix. Pic. Pie. Poule d'eau. Rale d'eau. Tétras. Vautour.

Oiseaux de passage.

Sous ce titre, se trouvent naturellement compris tous les oiseaux qui ne visitent les Basses-Pyrénées qu'à des époques périodiques. Les espèces en sont assez nombreuses. L'auteur mentionne les principales au nombre de plus de 50, et comme ces oiseaux de passage sont à peu près les mêmes que ceux qui traversent périodiquement le département des Bouches-du-Rhône, nous ne reproduirons pas ici sa nomenclature.

Les Basses-Pyrénées sont protégées par les montagnes, qui les bornent au Midi, contre l'influence énervante et lourde des vents du Sud. Le vent du Nord y règne rarement ; les plus fréquents sont ceux de l'Est et de l'Ouest ; le premier est un précurseur du beau temps, le second un présage de pluie.

Les orages sont communs depuis la fin du printemps jusqu'au commencement de l'automne. Durant les fortes chaleurs de juillet et d'août, l'atmosphère, généralement saturé d'électricité, trahit son état par des éclairs rapides et multipliés que le bruit de la foudre n'accompagne pas toujours. Il est aussi, pendant ces périodes anormales de la constitution des couches éthérées, un phénomène observé à des intervalles éloignés, celui de l'apparition de globes ignés que nul indice ne précède et qu'une forte détonation accompagne ; Palassou pense que ces globes pourraient communiquer le feu aux habitations, s'ils les approchaient d'assez près, et il invoque à l'appui de son opinion un fait analogue consigné par Mariana dans le 2me livre de l'Histoire d'Espagne. D'après une chronique béarnaise, il paraîtrait que ce sont des globes ignés de la même nature qui, au XVIe siècle, auraient causé par leur chute l'incendie complet de la ville de Nay.

À part les Pyrénées et une zône parallèle, de largeur peu considérable, les neiges qui commencent à couvrir ces montagnes dès le mois d'octobre, ne tombent pas en forte quantité dans le département. Les pluies, dit M. de Picamilh,

sont assez fréquentes, mais elles ne se prolongent qu'exceptionnellement au-delà de quelques heures (1). Les brouillards sont très rares. Les grandes sécheresses le sont également, les pluies d'orage, ou les bourrasques dues au voisinage de la mer tempérant les ardeurs de la canicule.

Le crépuscule, si long dans les régions du Nord et presque nul dans celles du Midi, possède sous le ciel des Basses Pyrénées, une durée intermédiaire. Il offre, pendant la belle saison, un magnifique spectacle pour qui peut l'admirer dans ses phases en vue des cimes tantôt bleuâtres et tantôt blanchies des Pyrénées.

La fréquence relative des tremblements de terre dans les zônes circonvoisines des volcans, et leur coïncidence habituelle avec les éruptions de ces derniers, témoignent d'une relation directe entre les commotions du globe et le travail de condensation des gaz intérieurs. Quelques géologues ont conclu de ce fait que les Pyrénées appartiennent à une région volcanique, supposition combattue par Charpentier et Palassou. Celui-ci, s'étayant de l'observation plus fréquente des tremblements de terre, dans le département, en été qu'en hiver, et de leur direction presque constante de l'Ouest à l'Est, croit trouver un rapport commun à ces deux phénomènes.

L'auteur ne cherche pas à résoudre ce problème, mais il pense que l'opinion de Palassou fut elle erronée, il ne faudrait pas admettre nécessairement la présence de laves

(1) Dans cette étude de la météorologie des Basses-Pyrénées, M. de Picamilh commence à justifier le reproche d'exagération que nous lui avons fait dans les observations préliminaires de notre examen analytique. Non seulement les pluies sont ordinairement très abondantes dans toute l'étendue du département; mais il n'est pas sans exemple de les voir durer des mois entiers sans interruption, au grand préjudice de toutes les cultures, et en particulier de celle du froment. Du reste, l'auteur, en s'occupant du climat, de la température et des maladies, ne va pas tarder à justifier encore plus le reproche que nous lui avons adressé. Nous reconnaissons, toutefois, qu'il dit vrai en parlant de la spongiosité du sol du Béarn, lequel, sablonneux à une très grande profondeur, absorbe rapidement les eaux et enlève à l'atmosphère son humidité.

souterraines dans les Pyrénées. Il donne ensuite l'énumération des principaux tremblements de terre ressentis dans le département depuis le xve siècle, époque antérieurement à laquelle il a été impossible de recueillir des renseignements précis. Ces tremblements de terre sont au nombre de 34. Le premier remonte à 1431 ; le dernier s'est fait ressentir par secousses successives, dans l'intervalle du 18 au 21 juillet 1855. Deux seulement occasionnèrent des désastres assez considérables, savoir : celui du mois de juillet 1678, et, à la distance de plus d'un siècle, celui du 22 mai 1814.

Dans un pays accidenté, le climat varie avec les localités. Négligeant les nuances trop peu sensibles pour être constatées, M. de Picamilh divise le département en deux régions principales. L'une comprend l'arrondissement de Bayonne et le pays Basque; l'autre, l'ancien Béarn et plus particulièrement la ville de Pau. Sur toutes les deux, le soleil darde avec la même force ses rayons; mais, dans la première, l'air est plus vif et plus stimulant ; dans la seconde, le calme de l'atmosphère est un caractère frappant du climat. C'est ce caractère, ajoute l'auteur, qui a valu à la ville de Pau la préférence que lui accordent les nombreux étrangers qui viennent, tous les ans, y fixer leur séjour.

Il cite ensuite, à l'appui de cette assertion, l'opinion de sir James Clark, du docteur Taylor (1) et de M. O'Quin (2). Il en résulte que la tranquillité de l'atmosphère est un des

(1) Le docteur Taylor est un médecin anglais qui s'est établi depuis longues années à Pau, où il trouve, parmi ses compatriotes qui viennent y chercher la santé, une nombreuse et riche clientelle.

(2) Patrik O'Quin est membre du Conseil municipal de la ville de Pau et du Conseil général des Basses-Pyrénées, et député de ce département au Corps législatif. M. O'Quin appartient à une ancienne famille d'Irlande qui émigra à la suite de Jacques 2, et qui vint, dans le courant de ce siècle, se fixer dans le Béarn

traits distinctifs du climat de Pau ; que les vents violents y sont rares et de courte durée ; que cette ville, protégée par sa situation contre les vents de l'Ouest et du Nord-Ouest, les seuls qui causent le mauvais temps, jouit d'une température admirable ; que la quantité de pluie qui y tombe peut être évaluée, en moyenne, à 87 centimètres ; que le nombre des jours de pluie est, en moyenne, de 109, chiffre égal à celui de Rome, et inférieur de 70 jours à celui de Londres ; que les pluies ne durent ordinairement que quelques heures ; que rarement elles se prolongent au delà de 2 à 3 jours ; que la spongiosité du sol, aidée par l'action puissante du soleil, fait si rapidement disparaitre toutes traces d'humidité, que le lendemain d'une série de jours pluvieux, la terre a superficiellement repris son état de siccité normale ; que le thermomètre atteint parfois, pendant les plus fortes chaleurs, + 35° ou + 36° centigrades, mais qu'il ne s'élève pas, en moyenne, au dessus de + 25° ; qu'il descend, plus rarement encore au dessous de — 5° et se maintient d'ordinaire, pendant les grands froids, entre — 2°, — 3° et 0° ; qu'enfin les variations de la température, assez fréquentes, sont quelquefois sensibles, mais jamais extrêmes.

Appréciant ensuite l'influence de ces conditions climatériques sur l'économie animale, et s'appuyant toujours sur les mêmes autorités auxquelles il joint encore le nom de M. le docteur Louis (1), l'auteur déclare que le climat du Béarn est essentiellement sédatif ; qu'il régularise la circulation artérielle, diminue la sensibilité nerveuse, établit une plus grande harmonie dans le jeu des divers organes, calme les ardeurs du tempérament et provoque l'indolence des facultés

(1) Le docteur Louis est un des plus célèbres médecins de Paris. Il a passé l'hiver de 1853-1854 à Pau où l'avaient appelé les exigences de la santé de son fils unique, atteint de phthisie pulmonaire, et qui y est décédé après un séjour de huit mois environ.

intellectuelles. Cette contrée, ajoute-t-il, est exempte de maladies prédominantes, endémiques et épidémiques. Ces fléaux terribles dont la cause, impénétrable à l'œil humain, demeure inconnue, le choléra par exemple, semblent reculer devant une limite mystérieuse, au moment de l'envahir (1). A Pau, la proportion des décès est inférieure à celle des villes les plus renommées sous le rapport de l'influence salutaire de leur climat. Il résulte de tables authentiques de mortalité, qu'il meurt annuellement :

A Rome. . . .	1	personne sur	25.
A Naples . . .	1	«	28.
A Nice	1	«	31.
A Pau	1	«	45.

Le recensement de 1851 a établi que le département des Basses-Pyrénées est celui qui renferme le plus de centenaires. Enfin, l'influence sédative du climat de Pau n'opère pas seulement sur les indigènes ; elle apporte encore des modifications sensibles dans l'économie vitale de tout individu soumis à son action pendant quelques mois. C'est surtout dans les affections des voies respiratoires, des bronches, de la trachée et de la poitrine que ce climat agit d'une manière favorable. Ses bons effets sur l'organisme sont si hautement reconnus par les étrangers, que la plupart de ceux qui ont pu les éprouver, abandonnent leur patrie pour s'établir sur le sol du Béarn. Parmi les nombreux hôtes de sa capitale, il en est beaucoup qui, par de longues années de présence dans ses murs, y ont, en quelque sorte, acquis droit de cité.

(1) Le choléra a, cependant, envahi le département des Basses-Pyrénées en 1855. L'auteur lui-même est forcé de reconnaître que le nombre des victimes du fléau a été considérable, notamment dans les arrondissements de Bayonne, Mauléon et Orthez et dans quelques cantons de l'arrondissement de Pau. Il faut ajouter que si, dans cette dernière ville, l'épidémie a fait relativement peu de victimes, ses ravages ont été terribles à Jurançon, commune dont elle n'est séparée que par le Gave, et qui lui sert, en quelque sorte, de faubourg.

Nous avons analysé, aussi rapidement que possible, cette partie de l'ouvrage de M. de Picamilh, dans laquelle, s'appuyant sur des témoignages complaisants ou intéressés, il exalte, outre mesure, l'influence salutaire du climat du Béarn, et particulièrement de la ville de Pau.

Nous sommes loin de vouloir décrier le climat du Béarn et particulièrement celui de la ville de Pau où nous avons trouvé une hospitalité si douce et si cordiale. Nous ne blâmons ici que l'exagération et le calcul dans l'éloge de la part surtout d'un écrivain qui, publiant son travail par souscription, a trop évidemment voulu, en agissant ainsi, satisfaire ses souscripteurs, tous béarnais, et pousser à la vente de son livre. Pau est une charmante ville, bien bâtie, ornée de délicieuses promenades, et admirablement située sur les bords du Gave, en face des Pyrénées, qui lui offrent, du côté du Midi, une des plus magnifiques vues de l'Univers. Un séjour de près de sept ans nous permet de dire que le climat de ce beau pays ne mérite pas la réputation exceptionnelle que lui ont faite ses habitants aidés par d'habiles spéculateurs. La vérité est que ce climat est habituellement tempéré, en ce sens qu'on n'y voit jamais régner ni la bise glaciale du Nord, ni l'impétueux mistral de la Provence et que le froid et la chaleur, quoique assez intenses quelquefois, n'y arrivent jamais à un degré excessif.

L'hiver y est ordinairement fort beau; et c'est même la douceur de la température pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, qui attire à Pau les étrangers, particulièrement les Anglais, qui y viennent, en si grand nombre, attendre tous les ans la saison des eaux. Mais ces étrangers eux-mêmes se plaignent beaucoup des pluies qui commencent en mars, qui continuent à tomber, presque sans interruption en avril, mai et juin, et qui font du printemps dans cette contrée, la saison la plus triste et la plus incommode. Quand l'hiver lui-même est pluvieux; (et nous l'avons vu quelquefois), les pluies durent alors la moitié de

l'année ; car il pleut aussi fort souvent vers la fin de l'automne. Ajoutez à cela que les vents d'Ouest et de Sud-Ouest qui soufflent assez fréquemment avec une extrême violence, impriment à la température les plus brusques variations. Il n'est pas rare de voir, dans une même semaine, et quelquefois dans une même journée, le thermomètre osciller entre les degrès qui marquent le froid et ceux qui marquent une chaleur presque caniculaire. On attribue ces changements si subits au voisinage des montagnes qui, même au mois de juin, donnent souvent à la pluie une humidité glaciale et pénétrante qui la fait ressembler à de la neige fondue. Il en résulte une foule d'indispositions qui, dans ce pays que l'on dit si privilégié, affectent principalement les voies respiratoires. Non seulement ce climat ne diminue pas, comme on le prétend, la sensibilité nerveuse, mais nulle part, plus que dans le Béarn, on ne voit des personnes atteintes de rhumatisme nerveux et de toutes les autres espèces de névralgies.

En résumé, le climat des Basses-Pyrénées, et particulièrement celui de la ville de Pau, est loin d'avoir toutes les vertus salutaires dont parle M. de Picamilh, que lui attribuent, du reste, tous les Béarnais, et qu'ils ont dû habilement exploiter pour attirer dans leur capitale, pendant l'hiver, les riches malades étrangers qui viennent y dépenser leur or, en attendant d'aller le répandre, avec plus de profusion encore, pendant l'été et l'automne, dans cette foule d'établissements thermaux que l'on rencontre dans les Pyrénées. Le nombre de ceux qui meurent, chaque année, pendant leur séjour à Pau est considérable. Le climat de cette ville ne les tue pas sans doute, mais il ne les guérit pas non plus ; et, tel qu'il est, on doit seulement reconnaître qu'il est moins nuisible aux poitrinaires que celui du Midi de la France où règne de temps en temps le mistral; en sorte que les malades que les Eaux-Bonnes, les eaux de Cauterets, de Bagnères, de St-Sauveur, etc., etc., ne guérissent pas, doivent quelquefois à leur séjour à Pau, dans l'intervalle

d'une saison à l'autre, quelques mois de plus d'une vie languissante, c'est-à-dire une durée un peu plus longue du mal cruel dont il leur faut mourir. C'est précisément ce qui est arrivé au jeune fils du docteur Louis.

Quant aux étrangers, que cite M. de Picamilh, comme ayant abandonné leur patrie pour venir s'établir avec leurs familles dans le Béarn, ce ne sont point des malades que le climat de cette contrée ait guéris, pas plus que quelques Français, étrangers au département, qui se trouvent dans le même cas. Ce sont des personnes riches et indépendantes que l'amour du sol natal n'a point retenus, et qui ont trouvé dans la ville de Pau et ses environs, un charme assez attrayant pour les décider à y venir fixer leur séjour.

Nous analyserons, plus rapidement encore, le chapitre que l'auteur consacre aux établissements thermaux, et qui ne remplit pas moins de 32 pages de son premier volume. Il ne se contente pas de faire l'historique des circonstances plus ou moins remarquables qui ont amené la découverte des eaux minérales des Basses-Pyrénées ; de parler de leur vogue toujours croissante, prévue par le célèbre médecin Bordeu, et qui est due non seulement aux propriétés curatives de ces eaux, mais encore à leur situation exceptionnelle dans des montagnes pittoresques, au milieu des sites les plus enchanteurs ; M. de Picamilh entre dans le minutieux détail des beautés et des avantages que présente, en particulier, chaque établissement ; du nombre et de la qualité de ses visiteurs ; de ses diverses sources, des maladies qu'elles guérissent ; des éléments dont elles se composent. Il donne aussi avec exactitude le tarif des bains et de la buvette, et enfin les noms des médecins inspecteurs qui administrent aujourd'hui ces établissements, ainsi que de tous ceux qui les ont successivement administrés.

Tous ces détails ne manquent pas assurément d'intérêt ; mais on les retrouve dans cette multitude de notices et autres ouvrages qui ont été écrits sur les eaux minérales des

Pyrénées, et que consultent avec fruit les malades qui vont demander la santé ou le soulagement de leurs souffrances, à ces eaux justement célèbres, dont le nombre est plus considérable encore dans le département des Hautes-Pyrénées que dans celui des Basses-Pyrénées. Nous renverrons donc les lecteurs qui seraient curieux de connaître ces détails au livre même de M. de PICAMILH, et nous nous bornerons, dans cette analyse, aux précisions suivantes :

Le département des Basses-Pyrénées possède un grand nombre de sources minérales. Les principales sont celles des Eaux-Bonnes, des Eaux-Chaudes, de Saint-Christau, de Cambo, d'Ahusquy, d'Ascain, d'Aydius, de Barinque, de Bedous, de Borce, d'Escot, de Gan, de Labets-Biscay, de Lescun, de Monein, d'Ogeu, de Rébénacq, de Salies, de Sarrance, de Soucours, de Villefranque et la fontaine ferrugineuse du parc de Pau.

En dehors de ce département, on trouve, dans les Pyrénées, d'autres sources minérales excessivement nombreuses, notamment :

Dans les Hautes-Pyrénées ; les sources de Bagnères, Barrèges, Cauterets, St-Sauveur, Capvern ; Cadéac, Labassère, Gazost, Beaucens, etc.

Dans les Pyrénées-Orientales, celles de Méligt, Vernet, Arles, La Presse, Monet, Espira, Force-Réal, Glorianes, Lèo, Mont-Louis, Fenouilla, Vinca, Villefranche, etc.

Dans la Haute-Garonne, celles de Luchon, Encausse, Lig, Escousse, Barbazan, Montjoire, etc.

Dans l'Ariège, celles de : Ax, Ussat, Pamiers, Tarascon, Ste-Quiterie.

Dans l'Aude enfin, celles de Rennes, Alet, Campagne, Ginoles, Cartanières, Paziols, etc.

Indépendamment de ses établissements thermaux, le département des Basses-Pyrénées possède deux stations de bains de mer en renom, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz. Biarritz surtout, qui est situé à 7 kilomètres de Bayonne, attire

chaque été, une foule nombreuse, brillante et animée. La *Villa-Eugénie*, délicieuse résidence impériale et la beauté du site se réunissent pour assurer une vogue toujours croissante à cet établissement.

Six routes impériales traversent les Basses-Pyrénées; trois d'entr'elles pénètrent en Espagne, les autres sillonnent l'intérieur. Leur longueur combinée sur le territoire du département est de 416,091 mètres. Des arbres se trouvent plantés presque partout le long des accotements. Les pentes qui, dans quelques endroits, présentent encore quelque raideur, sont l'objet d'études suivies, et leur modification successive semble assurée dans un prochain avenir.

Aux routes impériales qui constituent six artères principales, vient se relier un réseau complet et magnifique formé par 20 routes départementales dont quelques-unes ne diffèrent guère des routes impériales que sous le rapport de la largeur. Leur longueur combinée sur le territoire du département est de 654,758 mètres.

Enfin, 10,388 chemins vicinaux, occupant une longueur de 11,282 kilomètres, complètent le cadre des voies de communication par terre du département. Ils se subdivisent en 39 chemins de grande communication, 71 chemins d'intérêt commun, et 10,272 chemins de simple vicinalité.

Les Ports maritimes du département sont au nombre de trois, savoir : Bayonne, St-Jean-de-Luz et Socoa. Les deux premiers furent comptés jadis parmi les principaux du littoral, mais cette importance n'existe plus pour Saint-Jean-de-Luz. Quant à Socoa, ce n'est qu'un lieu de refuge pour les petits navires battus par la tempête.

Le port de Bayonne, formé par l'Adour et une partie de la Nive, a une longueur de 8,859 mètres, sur une largeur variable entre 148 et 840 mètres. Bien qu'occupant un rang distingué parmi les ports maritimes de France, puisque d'après un relevé opéré sur des documents publiés par

l'administration des douanes, en 1853, il doit être classé le onzième sur leur nomenclature, il a cependant déchu de sa splendeur primitive. L'unique cause de sa décadence est l'accumulation des sables de la mer, formant à peu de distance de l'embouchure de l'Adour, une barrière qui rend l'entrée du port difficile aux navires. L'emploi d'un bâteau remorqueur atténue seul les dangers du passage; et, des divers moyens proposés jusqu'à nos jours pour remédier à ce fâcheux état de choses, aucun n'a paru encore susceptible d'adoption (1).

Voici le mouvement des navires dans le port de Bayonne pendant les années 1854, 1855 et 1856 :

Années.	à l'entrée.	à la sortie.	Total.
1854	843	897	1,740
1855	734	755	1,489
1856	959	951	1,910

Les rivières navigables du département des Basses-Pyrénées peuvent être classées, en raison de leur importance relative, dans deux catégories.

La première, sous le nom de rivières principales, comprend l'Adour, la Bidouze et la Nive. La seconde, sous le nom de rivières secondaires, comprend l'Aran, l'Ardanabie, la Bidassoa, les Gaves réunies et la Nivelle.

Le mouvement commercial sur l'Adour est important, mais la multiplicité des points de départ et d'arrivée rend difficile sa constatation exacte. Il peut être évalué en moyenne.

A la descente. . . .	112,000	tonnes.
A la remonte. . . .	58,500	—

(1) Le gouvernement n'en continue pas moins ses efforts énergiques pour arriver au dégagement de la barre de l'Adour. Dans le courant de cette seule année (1859), un demi million a été alloué sur les fonds du trésor pour l'amélioration de l'embouchure de ce fleuve à Bayonne.

Le rapprochement des voies ferrées a quelque peu affaibli le mouvement à la remonte pendant ces dernières années, mais le mouvement à la descente se trouve en progrès.

Un bateau à vapeur fait, une fois par semaine, le trajet de Bayonne à Dax, et deux fois celui de Bayonne à Peyrehorade.

Le mouvement commercial sur la Bidouze est en moyenne.

A la descente. . . . . 40,500 tonnes.
A la remonte. . . . . 16,000 —

Il existe, sur cette rivière, plusieurs services réguliers de bateaux couverts.

Le mouvement commercial sur la Nive est, en moyenne, de 10,550 tonneaux, tant à la remonte qu'à la descente.

Le mouvement commercial sur les rivières secondaires, a peu d'importance à l'exception de celui des Gaves réunis entre Bayonne et Peyrehorade, lequel peut être annuellement évalué à 5,000 tonnes environ, tant à la remonte qu'à la descente.

Les Basses-Pyrénées n'ont pas de canaux de navigation. Ce département ne possède pas non plus de routes stratégiques.

M. de Picamilh trace un aperçu comparatif entre les routes impériales de toute la France et celles des Basses-Pyrénées, sous le rapport de leur longueur, de la dépense annuelle de leur entretien, etc. Il procède de la même manière à l'égard des routes départementales, des rivières navigables, des chemins vicinaux, des chemins de grande et petite communication. Il fait ensuite la récapitulation comparative des voies de communication par terre et par eau, (moins les chemins de fer), existant au commencement de 1854. Le résultat de ce tableau, comme de l'ensemble des documents qui l'ont précédé, est que, sans rester inférieur à la moyenne générale de longueur des routes impériales, le département des Basses-Pyrénées est supérieur à cette

moyenne sous le rapport des routes départementales et surtout des chemins vicinaux.

Dans cette récapitulation générale, l'auteur fait figurer parmi les départements qui ont la moindre étendue de chemins vicinaux, celui des Bouches-du-Rhône qui n'a que 555 chemins de cette espèce, occupant une longueur de 2,059 kilomètres, soit 5m00 par habitant, et 5m01 par hectare; tandis que le département des Basses-Pyrénées possède 18,388 chemins vicinaux, occupant une longueur de 11,282 kilomètres, ce qui donne par rapport à la superficie, 14m 80 par hectare, et par rapport à la population, 27m49 par habitant.

— Ici, se termine l'histoire physique du département des Basses-Pyrénées. Dans le reste de son premier volume, M. de Picamilh s'occupe de l'histoire politique, de l'histoire religieuse et de l'histoire des races de ce département. Cette partie de son travail, dans laquelle il s'est livré à des développements considérables, offre des détails du plus grand intérêt. Mais cet intérêt est beaucoup moindre pour les lecteurs qui ne sont pas béarnais, et auxquels doit suffire un rapide aperçu de l'histoire de ce pays, au point de vue politique, religieux, et de l'origine des races qui l'ont successivement habité. Nous croyons surtout que le véritable intérêt du livre de M. de Picamilh pour la Société de statistique de Marseille, réside dans les diverses parties de ce livre où il s'occupe du département des Basses-Pyrénées sous le rapport de sa constitution géologique, de son étendue, de sa population, de son commerce, de ses ressources agricoles et industrielles. Nous allons donc, fidèle à la marche que nous avons adoptée, analyser très rapidement les chapitres qui traitent des matières que nous venons d'indiquer.

Revue historique. — Les Vascons, Ibériens d'origine, constituèrent vraisemblablement la population primitive de l'Aquitaine. Refoulés par les Romains au delà des Pyrénées,

ils rentrèrent vers la fin du sixième siècle dans la Novempopulanie (1), s'emparèrent d'une partie de cette contrée, et y fondèrent, sous les auspices des Rois Francs, le duché de Vasconie ou de Gascogne. Ce duché occupait, en 670, tout le territoire qui existe entre les Pyrénées et la Garonne; il comprenait donc les diverses provinces dont se compose aujourd'hui le département des Basses-Pyrénées. Au milieu des guerres continuelles qui, au VIII[e] et au IX[e] siècle, agitèrent les Gaules, les ducs de Gascogne, qui avaient pris une part glorieuse à l'expulsion des Sarrasins, étaient parvenus à affermir leur puissance. CHARLEMAGNE vit d'un œil inquiet prospérer, au sein de son Empire, un État libre dont le passé ne lui garantissait pas l'avenir. Il résolut de le ranger sous son obéissance, et, à son retour des guerres d'Espagne, il l'incorpora au royaume d'Aquitaine.

Le Béarn qui était une partie intégrante de la Novempopulanie, éprouva les vicissitudes politiques de cette contrée, et passa, comme elle, successivement de la domination romaine, sous celle des Barbares, des Rois Francs et des Vascons. Pendant toute la période de l'histoire du moyen-âge, le Béarn se trouva confondu d'une manière trop intime avec le reste de l'Aquitaine, pour qu'il soit possible de le suivre dans sa propre individualité. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que son érection en vicomté fut opérée vers l'an 820; mais jusqu'au X[e] siècle, les invasions normandes dérobent son passé à toute espèce d'investigation. On voit seulement figurer, dans l'histoire de ces temps orageux, plusieurs vicomtes du Béarn, sous le nom de Centulle, notamment Gaston CENTULLE qui, de 940 à 984, consacra sa longue existence à l'administration intérieure de ses États; et CENTULLE III, dit *le jeune*, qui prêta au XI[me] siècle, au Roi SANCE de Navarre, l'appui de son épée contre les Sarrasins. A l'époque des premières croisades, GASTON IV, vicomte du

(1) Ainsi nommée parce que neuf peuples différents l'habitaient.

Béarn, accompagna le comte RAYMOND, de Toulouse, dans la Palestine et y signala brillamment sa valeur. Lors de la guerre des Albigeois, GASTON VI vola au secours du Comte de Toulouse contre Simon de MONTFORT. Il combattit à Muret, échappa au malheureux sort du Roi PIERRE d'Aragon, qui périt dans le combat et mourut, en 1215, réconcilié avec l'Eglise.

C'est au XIII[e] siècle seulement qu'apparaissent pour la première fois, dans les fastes du Béarn, les noms des ALBRET et des GRAMONT que le temps a liés d'une manière indissoluble à son histoire. Au XIV[e] siècle, GASTON VIII, vicomte de Béarn, battit le Comte d'Armagnac. Il s'unit ensuite au Roi LOUIS X contre le Comte de Flandres, et mourut, en 1315, à Pontoise. GASTON IX, son successeur, se trouva durant sa courte vie, en guerre continuelle contre les ennemis des Rois de France, de Castille et d'Aragon. Son fils, GASTON X, alla s'illustrer en Allemagne, sous la bannière des chevaliers de l'ordre teutonique. Rentré en France, il contribua à renverser la turbulente faction de la jacquerie, et administra quelque temps le Languedoc, en qualité de lieutenant-général du Roi. Ce prince est connu sous le nom de Phœbus qu'il dut à sa beauté et au soleil qu'il avait adopté pour emblême. C'est lui qui agrandit et embellit le château de Pau pour lequel il abandonna souvent sa résidence d'Orthez.

GASTON PHOEBUS mourut sans postérité légitime en 1391. Son petit neveu GASTON XI occupait, en 1436, le siège vicomtal. Ce prince attendit à peine sa majorité pour unir ses efforts à ceux de CHARLES VII, afin d'expulser les Anglais du Royaume. Mais son ardeur militaire ne lui fit pas oublier les intérêts de sa dynastie, et son habile politique, aidée de la puissante médiation du roi LOUIS XI, assura à ses successeurs la couronne de Navarre. Sa petite fille CATHERINE épousa JEAN, vicomte d'ALBRET, et son arrière

petit-fils, HENRI Ier de Béarn et deuxième de Navarre, épousa MARGUERITE de VALOIS, sœur de FRANÇOIS Ier et veuve du Duc d'ALENÇON.

Après la mort d'HENRI II, le sceptre de Navarre passa dans les mains de sa fille JEANNE d'ALBRET, laquelle, devenue veuve de GUILLAUME, duc de CLÈVES, épousa en secondes nôces, le 20 octobre 1548, Antoine de BOURBON, duc de VENDÔME, et descendant de SAINT-LOUIS. Deux enfants, issus de ce mariage, moururent en bas âge. JEANNE se sentant une troisième fois enceinte, vint attendre le terme de sa grossesse au château de Pau, où elle donna le jour, le 13 décembre 1553, au prince illustre qui occupa plus tard si glorieusement le trône de France sous le nom d'HENRI IV. Pendant toute la durée du règne de ce monarque, le Béarn et la Navarre conservèrent leur indépendance ; mais sous le règne du Roi LOUIS XIII, ils furent incorporés à la couronne de France. L'édit d'incorporation fut rendu à Pau, le 19 octobre 1620. Alors s'éteignit la vieille nationalité béarnaise, et la vicomté ne fut plus qu'une province française. Il en fut de même de la Navarre (1).

Le Labourd qui est aussi compris dans le département des Basses-Pyrénées, a son histoire, comme le Béarn, moins riche peut-être en brillants épisodes, mais non moins intéressante. Lapurdum fut sa capitale. La fondation de cette ville, dont la date précise est inconnue, remonte vraisemblablement à l'époque où les légions romaines parcouraient les Gaules, répandant sur le sol qu'elles foulaient, les germes de cités futures.

Les invasions barbares dérobent Lapurdum à nos investigations durant une longue période de son existence. Ce n'est que depuis le Xe siècle qu'il est permis de la suivre dans son développement. Alors, Saint-Léon illustrait son siége épiscopal, et le Labourd comprenait la région qui

(1) Depuis l'avènement de HENRI IV, les Bourbons prirent le titre de *Roi de France et de Navarre.*

s'étend de l'Adour aux Pyrénées, des Landes d'Arberoue à l'Océan. La baronie de Saint-Jean-de-Luz se trouvait au nombre de ses dépendances.

Vers le onzième siècle, les marins du Labourd, préludant à leurs destinées, sillonnaient l'Océan à la poursuite de la baleine et de la morue. A la même époque, les Basques labourdins, faisant scission avec Lapurdum qui avait déserté sa vieille dénomination pour s'appeler Bayonne (1), rachetaient aux vicomtes tous droits et privilèges de suzeraineté, afin de se constituer en une sorte de fédération dont Ustaritz devint le chef-lieu.

Subissant le sort de la Gascogne, le Labourd entra, par le mariage d'Éléonore de Guyenne, dans la maison de Plantagenet; mais l'Angleterre lui conserva son organisation politique et ses franchises. Quand Charles VII recouvra son royaume, Dunois vint mettre le siège devant Bayonne qui ouvrit ses portes à l'armée française, le 21 août 1451. A partir de ce moment le Labourd demeura réuni à la France à laquelle, dit M. de Picamilh, il n'avait jamais cessé d'être rattaché par le cœur.

Depuis la perte de leur indépendance, et jusqu'à la fin du VIIIe siècle, le Béarn et la Navarre demeurèrent étrangers à tout mouvement politique. L'édit d'incorporation n'enleva à l'ancienne souveraineté de la maison d'Albret ni ses privilèges ni ses coutumes. Son organisation intérieure subit seule quelques modifications réclamées par le nouvel état de choses.

A la tête de l'administration prirent place des gouverneurs qui, investis d'une double autorité militaire et civile,

(1) Des deux mots basques *Baia*, *Ona*, bonne baie. A cette époque, en effet, où les sables de l'Adour n'avaient pas encore formé la barre trop célèbre dont il a été parlé plus haut, le port de Bayonne se trouvait réunir les conditions d'existence les plus heureuses.

représentaient le pouvoir royal avec le titre de lieutenants-généraux. Leurs attributions civiles furent plus tard dévolues à des magistrats d'un autre ordre, et, sous le règne de Louis xv, aux intendants de la généralité d'Auch. En 1784, Pau devint le siège d'une intendance particulière.

Les lieutenants-généraux conservèrent le gouvernement de la Province jusqu'en 1789. Cette charge demeura constamment, depuis son institution, dans les mains de la famille de Gramont.

Le Labourd, après sa réunion à la France, vit ses franchises municipales recevoir plus d'une atteinte. La couronne réduisit à douze le nombre des conseillers de la cité, se réserva le droit de nomination des Maires, et confia le soin de la représenter à des gouverneurs dont les premiers furent Adiran-d'Asprement, vicomte d'Orthe, le vicomte de la Hillère et le maréchal de Biron. En 1595, ce gouvernement passa dans la maison de Gramont qui lui adjoignit bientôt celui de Béarn et de Navarre.

Plus tard, et lors de la séparation des pouvoirs concentrés en premier lieu dans les mains des lieutenants-généraux pour le Roi, une intendance fut instituée, comme on l'a dit plus haut, pour l'administration civile du Béarn et de la Navarre. Supprimée dans les premières années du xviiime siècle et annexée à la généralité d'Auch, elle fut rétablie par un édit du mois de février 1784, sous le titre de généralité de Pau et Bayonne. Sa juridiction embrassait, à cette dernière époque, le Béarn, la Navarre, la Soule, Bayonne et le Labourd, Mont-de-Marsan, les Bastides-de-Marsan, Tursan et Gabardan, la Bigorre, les quatre-Vallées, le Nébousan, le Pays de Foix et l'élection de Launes.

Droit du Béarn. — Fors et Coutumes. — Au huitième siècle de l'Ere chrétienne, Alaric ii, Roi des Visigoths, édictait à Aire *le Breviarium Alaricianum*, compilation théodosienne. Ce fut la première législation de ce pays, et dans

celle qui lui succéda, caractérisée par les fors et coutumes, on retrouve souvent encore l'esprit de la loi romaine.

Ces fors (1) se divisent en deux époques ; celle des anciens fors et celle du nouveau for. En Béarn, comme dans le Code théodosien, *for* était synonime de *lois*, mais non dans un sens général, ainsi que l'ont cru quelques historiens, car cette appellation ne s'appliquait qu'aux *franchises* et aux *immunités*, le droit civil conservant celle de *coutumes*.

Les anciens fors comprennent le for général, ceux de Morlàas, d'Oloron et des trois vallées. Le for général régissait toute la vicomté ; on ignore la date de sa promulgation et sa rénovation, due à Gaston vii, ne remonte qu'à l'année 1288. Le for d'Oloron fut octroyé par Centulle iv en 1080, et celui de Morlàas par Gaston iv en 1101. Le for des trois vallées, postérieur aux précédents, fut promulgué en 1221 par Guillaume Raymond. Il comprend des franchises spéciales aux vallées d'Ossau, d'Aspe et de Baretoces.

Les anciens fors, compilés et réunis par les soins de la reine Marguerite, en 1306, demeurèrent en vigueur jusqu'au xvi[e] siècle. Ils décèlent un sentiment de fière indépendance. En 1552, Henri ii réforma la législation béarnaise, vieillie dans quelques-unes de ses institutions. Il réunit en un corps de doctrine ceux de ses éléments que la marche de la civilisation ou des actes antérieurs n'avaient pas abrogés. De cet ensemble, naquit le nouveau for qui ne s'effaça que devant le Code Napoléon.

L'histoire du Droit béarnais doit donc se diviser en trois périodes :

La première a pour point de départ *le Breviarium Alaricianum ;* elle commence en 506 et se termine vers le

(1) Le mot *For* dérive vraisemblablement de *Forum*, place publique sur laquelle se rendait à Rome la justice.

XIe siècle ; on ne possède pas de notions précises à son égard.

La seconde est celle des anciens fors, du onzième au XVIe siècle.

La troisième est inaugurée par le for d'HENRI II en 1552 ; elle se continue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Sur toutes les trois domine un remarquable esprit de justice et de religion ; sur toutes les trois aussi, plane comme un puissant reflet du droit de la conquête, ainsi que l'on pourra s'en convaincre en suivant M. de PICAMILH dans l'examen particulier du Droit féodal, du Droit civil et du Droit criminel de la vicomté du Béarn.

Cours et Tribunaux. — Il est souvent fait mention dans le texte des fors d'une juridiction souveraine désignée par ces seuls mots : « *La Cour.* » Dans le principe, ce tribunal n'était autre que l'assemblée des Etats, autorité tout à la fois judiciaire et législative ; mais la centralisation des deux pouvoirs dans une seule main présentait de sérieux inconvénients, et le vœu public réclama souvent leur séparation. Elle fut opérée vers 1220. Les Etats demeurèrent investis du mandat de veiller aux intérêts généraux du pays, et un corps spécial reçut la mission de rendre la justice.

Cette nouvelle institution prit le nom de *Cour majour.* Elle se composa des deux évêques de Lescar et d'Oloron et de douze barons, jurats perpétuels et héréditaires. Plus tard, la distraction du Béarn des baronies de Vidouze et de Miramon réduisit à dix le nombre de ces jurats.

La Cour majour se réunissait sous la présidence du vicomte et sur sa convocation. Au jugement de cette Cour appartenaient les appels des questions qui touchaient à l'état civil ou à la propriété. Elle connaissait aussi, par la même voie, des contestations entre gentilshommes, vidées en premier ressort devant la cour du vic. Celle-ci formée dans chaque vic ou canton par les seigneurs du district, était présidée par un baron.

Tout Béarnais se trouvait ainsi jugé par ses pairs, et la formule d'ouverture des séances de la Cour majour, nous apprend que toute distinction féodale s'évanouissait devant la justice.

Sous Mathieu de CASTELBON, qui occupait le siège vicomtal, en 1398, la Cour majour perdit de son importance par la création d'une cour de sénéchaussée, tribunal de révision permanent composé d'un sénéchal et de trois juges, auquel furent dévolues plusieurs de ses attributions. HENRI II, à son tour, substitua le Conseil souverain à la Cour majour qui, ainsi dépouillée de toutes ses prérogatives, s'éteignit dans l'ombre et sans suppression officielle.

En même temps que le Conseil souverain, HENRI II institua, en 1527, une Chambre des comptes de Pau, à laquelle LOUIS XIII adjoignit, en 1624, la Cour des comptes de Nérac, et qui prit alors le nom de Chambre des comptes de Navarre. Elle fut annexée au Parlement par édit de 1661. De la réunion du Conseil souverain à la Chancellerie de Navarre, était né, en 1621, le Parlement de Navarre qui, comme les sénéchaussées, subsista jusqu'en 1789.

Numismatique. — Cinq villes du Béarn, du Labourd et de la Navarre possédèrent simultanément un Hôtel des monnaies: Morlàas, Pau, Bayonne, Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-de-Port. De ces cinq ateliers, celui de Morlàas, le plus ancien, était en activité dès le xe siècle. Celui de Bayonne fut établi, en 1378, par RICHARD II d'Angleterre et celui de Pau, en 1524, par HENRI II de Navarre. A ce dernier, se vinrent successivement annexer les monnaies de Morlàas et de Saint Palais. En 1789, la monnaie de Pau (1) fut à son tour réunie

(1) La fabrication des espèces s'opérait sur une grande échelle à l'Hôtel des monnaies de Pau, pendant la première moitié du xviiie siècle. Des documents authentiques font connaître que du 1er septembre 1701 au 1er janvier 1704, elle s'éleva à une valeur de 1,210,321 livres, 14 sols 11 deniers.

à celle de Bayonne, qui, supprimée elle-même, en 1794, et rétablie par un décret du 30 mai 1803, subsista jusqu'au 1er janvier 1838.

Quant aux monnaies de Saint-Palais et de St-Jean-Pied-de-Port, on ne trouve dans les archives départementales aucun titre qui constate la date de leur établissement; la seconde disparut sans bruit, indice de sa faible importance.

La fabrication de la monnaie s'opérait en Béarn sous la surveillance d'une administration régulièrement organisée, qui fut successivement placée sous la juridiction de la Cour majour, de la Chambre des comptes, du Parlement de Navarre et, vers la fin du XVIIIme siècle, de la Cour des monnaies de Paris.

Voici la nomenclature et la valeur relative des monnaies que frappèrent les ateliers du Béarn.

Florin d'or, valeur 13 sols, 6 deniers tournois.
Florin cerrable, 12 sols tourn.
Ecu petit doré, 27 sols, 6 deniers tournois.
Ecu petit, 27 sols tournois.
Echu à la vache, 24 sols, 6 deniers Jacquès.
Ecu au soleil, 24 s. 6 d. Jacq.
Ecu corrable, 24 sols tournois.
Ecu sol, 3 sols tournois.
Livre fiscale, 21 sols, 8 d, t,
Quart d'écu, 15 sols tournois.
Franc, 15 sols tournois.
Teston, 14 sols tournois.
Réal, 5 sols tournois.
Sol Morlàas, 3 sols tournois.
Sol bon, 1 sol, 6 den. tourn.
Sol tournois, 12 den, tourn.
Grand blanc, 10 den. tourn.
Blanc, 5 deniers tournois.
Denier de Morlàas, 3 den. t.
Liard, 3 deniers tournois.
Double tournois, 2 den. t.
Denier Morlàas, 3 baquettes.
Denier Jacquès, 2 baquettes.
Pelat, 1 baquette 1/2.
Baquette, 4e partie d'un liard.

Etats du Béarn. — Ces Etats centralisaient, dans le principe, l'autorité législative et l'autorité politique, ne laissant aux vicomtes qu'un pouvoir exécutif dont d'étroites limites circonscrivaient l'action; mais l'importance de leurs attributions décrût avec l'affermissement de l'autorité vicomtale.

Dépouillés insensiblement de la plupart de leurs prérogatives, ils conservèrent cependant toujours un mandat élevé: l'assiette de l'impôt et la défense des privilèges du pays.

Les Etats du Béarn se composaient de deux corps : l'un, formé du clergé et de la noblesse (1), portait la dénomination de *Grand corps* ; l'autre, appelé *Tiers état*, comprenait les députés des villes et communes relevant directement du roi. La présidence des états appartenait à l'évêque de Lescar, et, en son absence, à celui d'Oloron. A défaut de l'un et de l'autre, elle passait au plus ancien, dans l'ordre de réception, des trois abbés commandataires de la province ou des membres de la noblesse. L'assemblée se réunissait annuellement sur la convocation du souverain.

Le *Grand corps* délibérait le premier, et son avis était porté à la connaissance *du tiers* en même temps que les pièces de l'affaire qu'il concernait. Avant de se séparer, les états procédaient à l'élection d'une commission de 24 membres, pris, par moitié, dans les deux corps. Cette commission, appelée l'abrégé des Etats, et présidée comme eux par l'évêque de Lescar, devait, dans l'intervalle des sessions, veiller à l'expédition des affaires urgentes.

Les Basses-Pyrénées pendant la Révolution française et l'Empire. — Les Basses-Pyrénées représentent aujourd'hui

(1) La noblesse béarnaise comprenait trois degrés de gentilshommes :

1. Les Barons. Lorsque la Cour majour fut instituée, ses douze membres prirent le titre de barons, telle fut l'origine des douze grandes baronies du Béarn.

2. *Les Milites* ou *Cavers*, *chevaliers*, vassaux à qui l'importance de leurs fiefs faisait une obligation de rendre à cheval le service dû au souverain.

3. Le *Domicelli, Domengers*, nobles possédant une *Domenjadure*, maison affranchie, ayant ou n'ayant pas juridictions.

Plus tard, trois voies menèrent à la noblesse : la profession des armes, l'acquisition des fiefs, l'exercice des charges.

ce qui constitua jadis quatre Etats indépendants, un Royaume, un Comté et deux Vicomtés; la Navarre, le Labourd, le Béarn et la Soule. Elles furent divisées en six districts : Pau, Orthez, Oloron, Mauléon, Saint-Palais et Ustaritz. Leur chef-lieu, fixé à Navarreux par le choix des électeurs, puis à Pau par un décret de l'Assemblée nationale, et, plus tard encore, à Oloron par un décret de la Convention, fut définitivement rétabli à Pau le 5 mars 1791.

Ce département applaudit aux grandes vues de la Révolution. Il eut, comme les autres départements, ses agitations, ses orages et ses souffrances, et la chûte de la Convention lui rendit le calme comme au reste du pays. Les évêchés de Lescar et de Bayonne avaient été supprimés. Plus tard l'évêché de Bayonne avait été transféré à Pau avec le titre d'évêché constitutionnel; il fut rétabli à Bayonne par le Concordat de 1801.

En 1814, le département se trouva mêlé d'une manière intime à la lutte gigantesque que l'Empereur NAPOLÉON Ier soutint contre l'Europe coalisée. La bataille de Victoria avait donné le signal de la retraite aux armées françaises de la péninsule hispanique, et WELLINGTON, marchant sur leurs traces, entrait en même temps qu'elles sur le sol des Basses Pyrénées. Il y rencontra, avec le maréchal SOULT, une population énergiquement résolue à la défense de son territoire. Bayonne ferma ses portes à l'ennemi, et tandis que le duc de Dalmatie se repliait sur Toulouse où il allait immortaliser son nom, les Basques, volontairement enrôlés sous les ordres de leur compatriote le général HARISPE, renouvelaient les prodiges de valeur qui avaient jadis illustré leurs ayeux.

M. de PICAMILH termine ici sa Revue historique, car, dit-il, elle atteint déjà l'époque contemporaine, sujet trop scabreux pour qu'il soit possible de l'aborder sans des développements qu'il a dû s'interdire dans cet ouvrage.

Revue religieuse. — L'introduction de la Religion chrétienne en Béarn paraît dater des premiers temps de l'Eglise. Au ve siècle, Saint Julien répandit dans ce pays les lumières de l'Evangile, et, bientôt après, expiait par le martyre son zèle apostolique. Son supplice fut utile à la sainte cause qu'il avait embrassée. « La parole divine fructifia tellement que tout le Béarn devint chrétien.

Ce fut sous la reine MARGUERITE de Navarre, sœur de FRANÇOIS 1er, que les doctrines dangereuses de LUTHER commencèrent à pénétrer dans la vicomté. Cette princesse, dominée par ROUSSEL, partisan de la nouvelle réforme, pourvut successivement son favori de l'abbaye de Clérac et de l'évêché d'Oloron. Puis, croyant devoir à son entourage une justification de sa conduite, elle le fit prêcher devant une partie de sa Cour. Mais bientôt la Réforme se répandit du Château royal dans les masses où le talent et l'apparente piété des prédicants lui attirèrent chaque jour de nouveaux prosélytes. ROUSSEL mourut, et MARGUERITE le suivit de près dans la tombe, avec le regret de ses erreurs, regret superflu! car sa faute d'un jour devait conduire le Béarn à deux pas de sa ruine.

Antoine de BOURBON, époux de Jeanne d'ALBRET, avait été fervent catholique dans ses premières années. Il embrassa soudainement la Réforme, et voulut entraîner son épouse dans son abjuration. Celle-ci résista d'abord, mais elle céda plus tard, et rompit ses relations avec l'Eglise romaine. Par une étrange coïncidence, Antoine de BOURBON revenait au catholicisme alors qu'elle l'abandonnait. Après la mort de son époux, JEANNE s'occupa du soin d'organiser dans son pays, le culte réformé. Le peuple murmura; les Etats, après avoir protesté, laissèrent pressentir leur prochaine dissolution. La reine décréta la saisie des biens ecclésiastiques; les objets sacrés, enlevés aux autels, furent vendus à vil prix, et les prêtres du Seigneur se virent expulsés des lieux saints.

Emu des désordres du Béarn, le Saint-Siège lança une

bulle monitoriale citant la Reine de Navarre à comparaître dans six mois devant le tribunal de l'Inquisition « pour se purger du crime d'hérésie et rendre raison de sa foi. » JEANNE dédaigna de répondre aux avertissements du Vatican et repoussa également les conseils et les remontrances du Roi CHARLES IX. Forcée de prendre la fuite, elle se rendit à La Rochelle où se trouvaient réunis les principaux chefs du calvinisme. Son arrivée y fut accueillie par l'enthousiasme le plus exagéré et elle devint l'âme de ce parti.

Après une guerre longue et sanglante, et la dévastation de plusieurs cités, le culte catholique fut rétabli dans le Béarn, et l'exercice de la religion réformée interdit. Mais bientôt la guerre éclata de nouveau avec fureur ; le culte catholique fut une seconde fois aboli, et les massacres, l'incendie et le pillage désolèrent encore ce malheureux pays. La paix de St-Germain lui donna une sorte de tranquillité, et deux ans plus tard, en 1572, la mort de JEANNE-D'ALBRET appela son fils HENRI au trône de Navarre. Ce prince, retenu alors à la cour de France, embrassa le catholicisme pour éviter le sort de l'amiral COLIGNY, et décréta le rétablissement du culte romain dans ses états. Mais ses sujets, convertis, pour la plupart, à la réforme, ne voulurent voir dans son édit que la manifestation d'une volonté imposée par la contrainte, et ils se refusèrent à son exécution. HENRI, échappé à sa captivité, n'hésita pas à prouver combien était profonde la communauté de sentiments qui l'unissait à son peuple; il prit en main les rênes du calvinisme. On sait quel rôle important joua son parti sous le règne du dernier des VALOIS, et comment appelé au trône de France, sous le nom de HENRI IV, il se convertit enfin sincèrement au catholicisme, et promulgua l'édit de Nantes. La promulgation de cet édit fut suivie de la reconstitution des évêchés de Lescar et d'Oloron, de l'institution de 12 cures, et de la déclaration d'une égale admissibilité de tous les cultes aux emplois

civils et militaires. Sous le règne de Louis XIII la question religieuse souleva encore quelques oppositions dans le Béarn. Pour les dissiper, le Roi dut se transporter à Pau le 15 octobre 1620. La présence du souverain mit un terme aux dissensions qui agitaient la province. Il fit célébrer le service du culte dans les églises de Pau et de Navarrenx fermées depuis un demi-siècle, et il rétablit les abbayes ainsi que les évêchés de Lescar, d'Oloron et de Bayonne selon leur ancienne organisation. A partir de cette époque, les troubles religieux cessèrent dans la vicomté.

Hagiographie (1). — Des prélats qui illustrèrent les sièges épiscopaux du Béarn et du Labourd, quatre ont mérité, par leur courageux dévouement à la foi catholique, d'être inscrits sur le martyrologe de l'Eglise. Ce sont : Saint Julien, Saint Galatoire, Saint Grat et Saint Léon. Les deux premiers occupèrent le siège de Lescar, Saint Grat fut évêque d'Oloron et Saint Léon évêque de Bayonne.

Le corps de Saint Julien fut inhumé à Lescar dans l'église qui porte son nom, et il fut longtemps considéré comme le palladium de la cité. Cet évêque est traité par plusieurs écrivains d'*illustre confesseur*. Le corps de Saint Galatoire fut également inhumé à Lescar, mais, en 1559, les Calvinistes brûlèrent ses reliques, et en dispersèrent les cendres au vent. Les restes mortels de St-Grat, transportés à Jaca lors des troubles religieux du Béarn, furent rendus à l'église d'Oloron après le rétablissement du culte catholique dans la Province. La piété des fidèles les entoure encore d'une respectueuse vénération. Les reliques de Saint Léon, patron du diocèse de Bayonne, sont pieusement conservées dans la cathédrale de cette ville.

(1) Des mots grecs ἅγιος saint, et γράφω j'écris . . . . C'est la science des légendes et des écrits qui traitent de la vie des Saints.

Histoire des races. — (Cagoths, Bohémiens, Juifs). — Au milieu des incertitudes qui règnent sur les origines de la race béarnaise, deux castes s'offrent d'abord à l'examen de l'observateur. Ces deux castes, longtemps considérées comme des castes maudites, sont les Cagoths et les Bohémiens.

Importante par le nombre de ses individus, objet d'une déconsidération générale et d'une législation particulière, la caste des Cagoths s'était répandue dans une partie de la Guyenne, de la Navarre et de l'Aragon, sans qu'on put savoir d'où elle était venue. Malheureux proscrits, frappés d'une sorte d'excommunication populaire, ils vivaient en dehors de toutes relations sociales; leurs habitations étaient isolées des villages; leur contact considéré comme une souillure. Représentaient-ils les restes des Sarrasins qui, au VIIIe siècle, envahirent l'Aquitaine? Etaient-ils les descendants de ces Espagnols compromis dans leur patrie pour avoir embrassé la cause de CHARLEMAGNE? Où bien, étaient-ce les restes de ces Visigoths refoulés par CLOVIS dans les Pyrénées et qui, de là, s'étaient répandus dans la Guyenne et dans le Béarn? Chacune de ces hypothèses a trouvé des historiens pour la proposer et pour la défendre; mais la vérité n'en est pas moins demeurée cachée sous un voile épais. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'au XVIIe siècle, et sous l'incessante action du clergé catholique, la barrière morale qui séparait les Cagoths du reste de l'humanité inclina sensiblement. Réhabilitée par divers arrêts des Parlements de Bordeaux et de Navarre, la race maudite ne tarda pas à se confondre avec la population indigène, et l'on chercherait vainement ses traces aujourd'hui. Son nom seul a survécu et dans le vocabulaire du pays, le terme de *Cagoth* (1)

(1) Ce mot vient de *Causgoth* ou *Cas-goth*, chien de goth. La superstition du moyen-âge les considérait comme hérétiques, anthropophages et livrés à tous les vices. On peut

est une épithète injurieuse, indistinctement appliquée au bigotisme et au crétinisme.

L'origine des Bohémiens n'est guère moins incertaine que celle des Cagoths. Sont-ils les descendants de ces Hussistes qui, après avoir ravagé une partie de l'Allemagne, sous les ordres de ZISKA, vaincu à la fin, émigrèrent dans les divers états de l'Europe et devinrent la souche de ces colonies errantes que l'on y rencontre encore aujourd'hui? Ou bien, sont-ils issus de ces peuplades de l'Indoustan que TAMERLAN força, vers la fin du XIVe siècle, à abandonner le berceau de leurs pères; qui firent, en 1417, leur première apparition en Bohème et en Hongrie, et qui bientôt après se répandirent en Italie, en France, en Angleterre et en Espagne? Bien que cette dernière opinion soit la plus généralement accréditée, le doute est encore permis sur cette question. Quoiqu'il en soit, malgré les persécutions dont ils furent l'objet du XVme au XVIIIe siècle, persécutions motivées par leurs mœurs bizarres, et par une perversité d'instincts qui ne s'est jamais démentie, les Bohémiens se multiplièrent en Europe. Leur race se conserva notamment en Espagne, et c'est de là qu'elle se répandit dans le département. On les trouve surtout dans le pays basque, où ils vivent au jour le jour, sans moyens d'existence connus, sans industrie sérieuse, mendiant et maraudant, et trop souvent même se livrant au vol et à l'assassinat. Du reste, ce n'est qu'en France qu'ils portent le nom de Bohémiens; En Italie, on les appelle *Zingari*; en Espagne, *Gitanos*; en Angleterre, *Gypsies* et dans le pays basque, *Itouacs* ou *Bohémiacs*.

Comme troisième élément étranger qui s'est joint à l'élément indigène pour former la population des Basses-Pyrénées, M. de PICAMILH signale la rue ſuive qui a aujourd'hui

remarquer que ce nom est encore appliqué, dans le reste de la France, avec un léger changement d'orthographe, aux faux dévots.

encore de nombreux représentants dans le Labourd. Au xvme siècle, les Juifs persécutés partout, l'étaient principalement en Espagne d'où ils furent expulsés par FERDINAND d'ARAGON et ISABELLE de CASTILLE. Ils allèrent chercher asile en Portugal où ils trouvèrent d'abord un accueil favorable, mais où ils devinrent aussi, au commencement du XVIe siècle, les victimes de la haine populaire et de la plus sanglante persécution. Ce fut alors que le petit nombre qui parvint à s'enfuir, franchit les Pyrénées, et vint fonder une colonie nouvelle sur les bords hospitaliers de l'Océan français. Les Juifs plantèrent successivement leurs tentes à Biaritz, à Saint-Jean-de-Luz, à Peyrehorade, au Vieux-Boucau, et enfin, aux portes même de Bayonne, à Saint-Esprit qui, de simple bourgade, est devenue, grâce à leur activité industrieuse, une ville de commerce assez importante, longtemps comprise dans le département des Landes, mais qu'une loi récente a réunie à celui des Basses-Pyrénées.

Mœurs. — Usages. — Costumes. — Vices. — Criminalité. — Deux peuples différents par leur origine et leur caractère, leurs mœurs et leur langage, habitent ce département; ce sont les Béarnais et les Basques. Des nuances si marquées les divisent qu'ils semblent presque étrangers l'un à l'autre, malgré leur voisinage et leurs continuelles relations.

Type de l'homme primitif, le Basque, hospitalier, généreux et loyal par nature, a des instincts de sauvage liberté inconciliable avec l'organisation des sociétés modernes. Plus calme dans ses passions, le Béarnais est aussi moins expansif dans l'expression de ses sentiments. L'amour de la propriété et celui du travail sont au nombre de ses qualités dominantes. C'est à la première, poussée par lui jusqu'à l'excès, que l'on doit le morcellement infini du sol et l'exagération de la dette hypothécaire, deux fléaux pour l'agriculture et l'intérêt général du pays.

Des coutumes du vieux temps, la population du département n'a guères conservé que celles qui portent l'empreinte d'un sceau religieux. Les enterrements et les mariages présentent quelques caractères originaux. Les premiers sont suivis d'un repas funèbre offert aux assistants par la famille en deuil, usage ridicule et barbare qu'empêche de s'éteindre la consécration du passé. Les seconds célébrés avec un éclat que ne justifie pas toujours la fortune des conjoints, sont l'occasion de bizarres cérémonies, et donnent naissance à des fètes qui se prolongent durant plusieurs jours.

L'opposition qui existe entre les mœurs du Basque et celles du Béarnais, se fait remarquer jusque dans leur costume. Le premier affectionne les couleurs éclatantes. Un berret bleu, (le berret est une coiffure de laine, ronde et plate, à larges bords), une culotte noire, des bas et un gilet blancs, et une veste écarlate, bleue ou verte, tel est son habillement des grands jours, completé par une ceinture de soie, et une cravate de la même étoffe négligemment attachée. Le second porte une blouse d'un bleu grisâtre, un pantalon et un berret de couleur sombre; le paysan aisé remplace la blouse par la veste.

A la cornette empesée qui constituait autrefois sa coiffure, la femme a substitué le mouchoir, bien moins gracieux, mais beaucoup plus commode (1), son costume ne présente, du reste, aucun caractére particulier, si ce n'est dans la vallée d'Ossau et dans quelques cantons basques, où le

(1) Cependant dans les villes, et particulièrement à Pau et à Bayonne, les jeunes filles portent le mouchoir avec beaucoup d'art et de coquetterie; elles en ont fait une coiffure extrêmement gracieuse. — Ce n'est pas seulement pour assister aux enterrements que les femmes du peuple portent le *capuçon*. Elles le revêtent assez ordinairement, surtout pendant l'hiver, toutes les fois qu'elles se rendent à l'église pour assister aux cérémonies du culte.

jupon court et le corsage de velours sont encore en honneur. Pour les enterrements, elle s'enveloppe le corps dans un grand manteau de couleur foncée appelé *capuçon* qui est bien loin d'avoir la grace et l'élégance de la mantille espagnole.

La population des Basses-Pyrénées n'est pas exempte de vices, mais il serait difficile de lui en assigner de dominants, et plus difficile encore de rencontrer chez elle cette perversité d'instincts qui conduit au crime. L'homicide répugne à ses sentiments religieux, et si des assassinats sont signalés dans la contrée, il est rare qu'ils ne soient pas l'œuvre d'un de ces Espagnols criminels qui traversent la frontière pour échapper à la justice de leur pays, ou d'un de ces Bohémiens vagabonds que chaque trimestre ramène devant le jury. Le Basque qui marche toujours armé du terrible *Makila* (bâton ferré) se rend souvent coupable de coups et blessures volontaires; et s'il lui arrive par fois de commettre un meurtre, ce n'est guère qu'à la suite d'une rixe violente, dans un accès de colère ou de folle ivresse.

En adoptant avec M. de Picamilh, la période entière des trois années 1853 à 1855 pour base d'une moyenne définitive, on trouve :

Qu'il est annuellement soumis au jury 62 affaires;

Que 22, soit 35.48 p. 0/0, se terminent par l'emprisonnement;

Que 8, soit 12.90 p. 0/0, se terminent par la réclusion :

Que 9, soit 14.35 p. 0/0, se terminent par les travaux forcés à temps;

Que 1, soit 1.61 p. 0/0, se termine par les travaux forcés à perpétuité;

Que 22, soit 35.48 p. 0/0, se terminent par l'acquittement.

Qu'enfin, la peine de mort n'est prononcée qu'exceptionnellement. (Elle ne l'a pas été dans la période triennale sus-indiquée.)

Par rapport à la population du département, la moyenne numérique des accusés est de 1 sur 7,209 habitants, soit 0,013 pour cent,

La même proportion est pour l'ensemble de l'Empire de 1 accusé sur 5,043 habitants, soit 0,019 p. 0/0.

La moyenne des accusés ayant quelque instruction est, par rapport au nombre annuel des accusés, 34 à 62, soit 54.83 p. 0/0.

La moyenne des accusés sans aucune instruction est, par rapport au nombre annuel des accusés, 28 à 62, soit 45.16 pour cent.

M. de Picamilh ne fait pas connaître quels sont les crimes sur lesquels le jury a été appelé à statuer dans ces 62 affaires. Pour combler cette lacune, nous dirons que les crimes qui figurent le plus ordinairement dans le tableau des affaires à juger par la Cour d'Assises du département, sont les vols, les coups et blessures, les attentats à la pudeur, les avortements et les infanticides. Ces trois derniers crimes surtout, dont le nombre va toujours croissant, sont l'indice déplorable d'un grand relâchement dans les mœurs. Aussi, voit-on s'unir incessamment pour les réprimer, la sévérité de la justice et la vigilance de l'administration.

Langue. — Littérature. — Archéologie. — Le Béarnais et le Basque ont tous deux un idiôme qui leur est propre, et qui ne présente entr'eux aucune espèce d'analogie.

L'idiôme béarnais, souvent considéré à tort comme un patois, fut l'unique langue de la Province jusqu'à sa réunion à la couronne de France. Parlé par le peuple, les grands et la Cour, il était aussi employé pour la rédaction des lois et des actes publics. La langue béarnaise est évidemment fille ou plutôt sœur du roman-provençal. Dans l'une, comme dans l'autre, on retrouve les vestiges irrécusables de la grande fusion des idiômes méridionaux d'où jaillit le dialecte des troubadours.

L'origine de l'idiôme basque est tout-à-fait inconnue. Possesseur d'un type unique, étranger à toutes les grandes familles des langues connues, cet idiôme appartient, sans nul doute, à la classe limitée de ceux qui furent les premiers instruments de la civilisation. Les Basques vont même jusqu'à prétendre que leur idiôme a été celui de la création. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne ressemble à aucun autre, et qu'il en est peu dont l'étude soit hérissée de plus grandes difficultés.

Comme la littérature béarnaise, la littérature basque ne compte pas d'ouvrages en prose. Le Béarn surtout possède un assez grand nombre de poètes dont M. de Picamilh fait connaitre les noms. Il cite, en outre, quelques-unes de leurs productions, comme aussi quelques monuments de la poésie basque. Toutes ces citations offrent sans doute un intérêt réel, et elles peuvent inspirer le désir de recourir au livre de l'auteur, mais elles ne sauraient trouver place dans cette analyse.

L'Archéologie des Basses-Pyrénées peut être considérée sous le rapport religieux et sous le rapport historique.

L'Archéologie religieuse offre, au premier rang, la cathédrale de Lescar et l'église d'Oloron, qui, toutes les deux, portent le caractère de l'architecture romane qu'elles retracent dans toute sa pureté. Au style roman appartiennent encore l'église de Lucq, l'église de Ste-Engrace et l'église de Sauveterre. La Basilique de Morlàas, l'église de Navailles et l'église de Taron appartiennent au style romano-bysantin, la cathédrale de Ste-Marie au style romano-ogival, et enfin, au style ogival : la cathédrale de Bayonne, l'église de Lembeye, l'église de Nay et l'église de Monein (1).

(1) Il existe à Bétharram, dans la Commune de Lestelle, canton de Clarac, à 24 kilom. de Pau, une chapelle et un calvaire dédiés à la Sainte-Vierge. C'est un lieu de pélerinage célèbre et très fréquenté. — On voit aussi dans l'arrondissement d'Oloron l'église de N.-D. de Sarrance que la piété des fidèles met sur la

L'Archéologie historique du département appartient tout entière aux deux seules époques de la domination romaine et du Moyen-âge. L'époque romaine comprend les voies stratégiques, les camps retranchés, les mosaïques et les inscriptions. L'époque du Moyen-âge comprend les camps maures, le château de Pau, la tour de Montaner, la tour de Moncade, la tour de Labastide et les châteaux de Gramont. Pour de plus grands détails on peut également recourir au livre de l'auteur. Ici, nous devons nous borner à dire que parmi les monuments historiques et religieux des Basses-Pyrénées, vingt ont été classés à ce titre par décision ministérielle du 1er octobre 1841. Voici leur titre :

1. Le château de Pau.
2. La tour de Labastide.
3. La tour de Moncade.
4. La tour de Montaner.
5. La tour de Sauveterre.
6. La cathédrale de Bayonne.
7. La cathédrale de Lescar.
8. La cathédrale de Ste-Marie.
9. L'église de Béost.
10. L'église de Bielle.
11. L'église de la Commande.
12. L'église de Lembeye.
13. L'église du Lucq.
14. L'église de Mifaget.
15. L'église de Monein.
16. L'église de Morlàas.
17. L'église de Nay.
18. L'église d'Oloron.
19. L'église de Ste-Engrâce.
20. L'église de Sauveterre.

M. de Picamilh termine son premier volume par une revue généalogique et biographique qui comprend les noms de 121 anciennes familles que l'auteur présente comme ayant encore aujourd'hui, pour la plupart, des représentants notables dans le pays. Cette longue revue, fort intéressante sans doute pour le lecteur béarnais, ne saurait l'être, au même degré, pour les lecteurs étrangers aux Basses-Pyrénées. Nous nous bornerons à citer quelques noms dont la célébrité a franchi les limites du département, et même celles de la France. Ce sont les noms de :

même ligne que Bétharram, comme lieu de pèlerinage et de dévotion. La commune de Sarrance est à 16 kil. d'Oloron.

BERNADOTTE.—Ce nom rappelle au Béarn un de ses enfants qui, parti soldat du pied des Pyrénées, s'assit, après une carrière brillante et glorieuse, sur le trône scandinave, et d'habile général devint monarque éclairé. Ce soldat est Jean-Baptiste BERNADOTTE, né à Pau, le 26 janvier 1763, d'une famille appartenant à la robe, qui le destina dès son jeune âge à la magistrature. Une irrésistible vocation l'entraîna dans la carrière militaire où l'attendait une étonnante destinée. Nommé maréchal de l'Empire en 1804, et prince souverain de Ponte-Corvo, en 1806, il monta le 5 février 1818, sous le nom de CHARLES-JEAN XIV, sur le trône de Suède où l'avait appelé le libre choix des Etats du pays. Il mourut le 8 mars 1844, après un règne de 26 ans, laissant pour son successeur, son fils, Jean-François-Oscar BERNADOTTE, issu de son mariage avec Eugénie-Bernardine-Désirée CLARY, de Marseille, et qui prit, en montant sur le trône le nom d'OSCAR 1er.

BORDEU (Théophile de), savant médecin, né à Izeste, le 22 février 1722, et mort en 1775, après une laborieuse carrière, illustrée par de nombreux travaux et de très remarquables publications qui ont fait faire d'utiles progrès à la science.

GARAT (Pierre-Jean), né à Ussarits, le 25 avril 1764. Célèbre chanteur éminent. Il suivit à Bordeaux les cours de la Faculté de droit, lorsque l'attrait qu'il avait éprouvé dès son enfance, pour l'art musical, se changea en une irrésistible vocation. Le Comte d'ARTOIS l'attacha à sa maison, et la reine MARIE-ANTOINETTE lui fit une pension de six mille livres. Plus tard, il dut chercher dans ses talents le moyen de pourvoir à son existence, et la fortune se montra prodigue de faveurs à son égard. Non seulement il acquit, comme chanteur, une réputation sans rivale, mais il devint encore l'homme à la mode du Directoire, et l'idole de la jeunesse dorée de cette époque. Pierre GARAT mourut en 1823.

GASSION (Jean de), issu d'une famille noble et ancienne du Béarn, naquit à Pau en 1609. Il s'est fait une brillante réputation par sa valeur militaire. Nommé en 1639 maréchal-de-camp, puis maréchal-de-France après la bataille de Rocroi à laquelle il avait pris une part glorieuse, il se distingua encore dans un grand nombre de combats, et termina son héroïque carrière au siége de Lens où il reçut à la tête un coup de mousquet des suites duquel il mourut le 2 octobre 1647.

GONTAUT-BIRON (De).— Une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la Guienne, où elle fleurissait dès le XI[e] siècle. Bien qu'étrangère au Béarn par son origine, elle lui est si intimement rattachée par un établissement reculé, et par de nombreuses alliances, que cette province a le droit de la revendiquer. La maison de GONTAUT-BIRON a produit quatre maréchaux et un amiral de France, cinq ducs et pairs, un maître d'artillerie et six chevaliers des ordres.

GRAMONT (De).—Illustre maison de la Navarre, déjà célèbre et puissante au XIII[e] siècle. Constamment attachée au pays qui fut son berceau, et où ses divers membres ont successivement occupé, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, les charges de vice-roi ou de gouverneur de Navarre et du Béarn.

HARISPE (Jean-Isidore), né à St-Etienne de Baigorry, le 7 décembre 1768, mort maréchal de France, le 26 mai 1858, après une longue carrière illustrée par des prodiges de bravoure dans une foule de combats qui commencent à Friedland, se succèdent sans interruption durant la sanglante guerre d'Espagne, et finissent à la bataille de Toulouse.

LAFFITE (Jacques).— Né à Mont près Orthez, en 1767, mort en 1844. C'est le célèbre banquier qui joua, en 1830, un rôle politique si important lors de la révolution de juillet; et qui a laissé la réputation d'un financier habile et probe, d'un citoyen dévoué, sincèrement attaché aux libertés publiques.

MARCA (Pierre de). — Né à Gan, en Béarn, le 24 janvier 1594, mort en 1662. Il était conseiller au Conseil souverain et il fut appelé par LOUIS XIII, lors de l'érection de ce conseil en Parlement, à la Présidence de ce dernier corps; devenu veuf et entré dans les Ordres, il fut nommé à l'évêché de Couserans, puis à l'archevêché de Toulouse, et enfin, en 1661, à l'archevêché de Paris.

MONTAUT (De). — Une des plus anciennes maisons de la noblesse du Béarn, dont plusieurs membres siégèrent héréditairement au Parlement de Navarre, tandis que quelques autres se distinguaient dans la carrière militaire.

MONT-REAL (De).—Maison d'ancienne chevalerie du royaume de Navarre, qui vint s'établir en France dans la première moitié du XVe siècle. Plusieurs de ses membres ont occupé d'éminentes fonctions à la Cour de France, et elle a fourni à l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem un grand prieur de la langue de Navarre et d'Aragon, et des chevaliers commandeurs.

NAVAILLES (De). — Famille dont l'origine remonte à celle des vicomtes souverains du Béarn, de la première race. Elle posséda longtemps la baronie de Navailles, la première parmi les douze grandes baronies du Béarn, et elle conserva jusqu'à la Révolution française, la dignité héréditaire de Syndic-général des Etats de la Province. Cette famille a fourni de nombreux Sénéchaux au Béarn, plusieurs évêques et un maréchal à la France.

NAYS (De). — Maison noble, originaire de Bretagne, divisée vers les premières années du XVe siècle en deux branches principales, dont l'une vint s'établir en Béarn. Cette branche est devenue une famille puissante qui a fourni un grand nombre de gentilshommes aux Etats, d'officiers à l'armée, de pasteurs à l'église et de magistrats à la robe.

Et enfin, un nom cher à tout cœur marseillais, le nom de BELZUNCE que nous avons réservé à dessein pour clore dignement cette nomenclature.

L'illustre maison de BELZUNCE, originaire de la Navarre française, est issue, selon plusieurs historiens, de celle des vicomtes souverains du Béarn. Toutefois, sa généalogie n'est parfaitement connue que depuis le XVIe siècle. Sous le titre de vicomte de MACAYE ou de seigneur de Born, les membres des diverses branches de cette illustre maison ont occupé les premières charges à la cour des Rois de Navarre, ou des grades éminents dans les armées des Rois de France. L'immortel Evêque de Marseille, Henri-François-Xavier de BELZUNCE de CASTELMORON naquit, en 1671, au château de la Force dans le Périgord. Il eut pour père Armand de BELZUNCE, vicomte de Macaye, seigneur de Born, capitaine dans le régiment royal-cavalerie, marié à Anne de CAUMONT-LAUZUN, dame de CASTELMORON. Il fut d'abord grand vicaire d'Agen. Devenu évêque de Marseille, en 1709, il signala son zèle courageux, son ardente charité et son dévouement héroïque, pendant la peste terrible qui désola cette ville en 1720 et 1721. Le Roi de France, pour le récompenser, lui offrit l'évêché de Laon, duché-pairie, et l'archevêché de Bordeaux. Le modeste prélat refusa l'un et l'autre, et il fut honoré du Pallium, en 1731, par le Pape CLÉMENT XII. Il termina, en 1755, sa longue carrière au milieu de ses ouailles, dans cette ville de Marseille où a été érigée en son honneur une statue aux pieds de laquelle tous les ans, une population reconnaissante vient, à flots pressés, adresser à Dieu de solennelles actions de grâce pour la cessation du fléau terrible que les prières et le dévouement de son saint Evêque contribuèrent si puissamment à conjurer.

— Ainsi que nous l'avons déjà dit, M. de PICAMILH s'occupe dans le deuxième volume de son ouvrage, de la division politique et administrative du département, de son agriculture, de son industrie et de son commerce.

Organisation politique et administrative. — Les Basses-Pyrénées sont divisées en cinq arrondissements dont voici

le tableau avec leur subdivision cantonale et communale.

ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.
Pau	11	185
Bayonne.	8	53
Oloron.	8	81
Mauléon	6	108
Orthez.	7	135
	40	562

Malgré le rang que semblaient devoir assigner au département l'étendue de son territoire, le chiffre élevé de sa population, les avantages de sa situation topographique sur les bords de l'Océan et aux confins de l'Espagne, sa Préfecture ne fut placée que dans la troisième classe, et c'est en 1854 seulement qu'elle a été élevée à la deuxième. La Sous-Préfecture de Bayonne appartient à la première classe, les autres rentrent dans la troisième. Le Conseil général a plusieurs fois exprimé le désir de voir celle d'Oloron admise dans la seconde

Le département des Basses-Pyrénées envoie trois députés au Corps Législatif. Son Conseil général est composé de 40 membres. Le nombre total des membres qui siègent dans ses conseils d'arrondissement est aussi de quarante.

Le siége de la Préfecture est à Pau. Le Conseil de Préfecture se compose de trois membres. Il y a, en outre, un Secrétaire-général (création du 4 janvier 1855.)

La Conservation des hypothèques comprend Pau, Bayonne, Orthez, Oloron et St-Palais (pour l'arrondissement de Mauléon). La Direction et l'Inspection des Contributions directes et Cadastre se trouvent à Pau. Il y a, en outre, des bureaux de contrôle à Pau, Bayonne, Mauléon, Oloron, Orthez et St-Palais. Pau est également le siège de la Direction des Douanes et des contributions indirectes, des inspections et des

sous inspections sont établies dans diverses villes du département. Il est à remarquer que le siège de la Direction des douanes était à Bayonne avant la réunion, récemment prononcée, de cette administration à celle des Contributions indirectes. La Direction et l'Inspection de l'Enregistrement et des Domaines ont leur siège à Pau, où se trouve aussi la Recette générale. Des Recettes particulières sont établies à Bayonne, Oloron, Mauléon et Orthez; et des Bureaux de perception dans un grand nombre de communes des cinq arrondissements.

Il y a à Bayonne un sous-commissaire de l'Inscription maritime, et un Intendant militaire, deux sous-Intendants militaires à Bayonne et à Pau. L'Artillerie compte un colonel directeur à Bayonne et un capitaine détaché à Navarreux. Le Génie un colonel directeur des fortifications à Bayonne, et des commandants à Pau et à St-Jean-Pied-de-Port. Le siège de la 10e légion de gendarmerie dont relève le département est à Bordeaux. Il y a un chef d'escadron commandant la gendarmerie des Basses-Pyrénées en résidence à Pau, deux capitaines à Pau et à Bayonne, quatre lieutenants à Pau, à Oloron, Mauléon et Orthez et 48 brigades disséminées dans les diverses communes du département.

Cinq vérificateurs des poids et mesures se trouvent aux chefs-lieux d'arrondissements. La police est représentée par un commissaire central à Pau, un autre à Bayonne, et 34 commissaires de police répartis, selon les besoins du service dans tout le département.

Il y a à Pau un ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, des ingénieurs ordinaires à Pau, à Bayonne, à Orthez; un ingénieur ordinaire du service des ports maritimes et un capitaine de port à Bayonne. La direction du service hydraulique, antérieurement confiée à un ingénieur en chef à la résidence de Tarbes, a été annexée à celle du service ordinaire du département par décision ministérielle de 1855. Les ingénieurs dont précède l'énumération ont sous leurs

ordres un personnel de 19 conducteurs embrigadés, 13 conducteurs auxiliaires et 20 agents secondaires.

L'ingénieur en chef du service des mines réside à Bordeaux. — L'ingénieur ordinaire chargé de l'arrondissement minéralogique dont le département fait partie, réside à Mont-de-Marsan.

L'inspection des postes a son siége à Pau. Des directions principales sont établies à Pau, Bayonne et Oloron, des directions simples et des bureaux de distributions dans un grand nombre de communes.

Le jury médical des Basses-Pyrénées se réunit à Pau lors que les besoins du service l'exigent, sous la présidence d'un professeur de l'école de Montpellier. Le corps médical comprend : 144 docteurs en médecine, 3 docteurs en chirurgie, 109 officiers de santé, 149 sages-femmes, 72 pharmaciens.

L'inspection des télégraphes a son siège à Pau et deux directions sont établies à Pau et à Bayonne.

La voirie vicinale compte : un agent-voyer en chef à Pau, 5 agents-voyers d'arrondissements à Pau, Bayonne, Oloron, Mauléon et Orthez, 28 agents-voyers de circonscription.

La Cour impériale de Pau comprend, dans sa juridiction, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées et les Landes. Elle se compose d'un premier président, de trois présidents de chambre et de vingt conseillers.

Son parquet se compose : d'un procureur général, d'un premier avocat général, d'un avocat général et de deux substituts.

Il y a au greffe de la Cour, un greffier en chef et quatre commis-greffiers assermentés.— Sont, en outre, attachés à la Cour, dix avoués et sept huissiers audienciers.

Il y a un tribunal civil de première instance dans chaque arrondissement. Les tribunaux des arrondissements de Pau, Oloron, Bayonne et Orthez se composent d'un président, de trois juges et de trois juges-suppléants. Le tribunal de

l'arrondissement de Mauléon siège à St-Palais ; il est composé d'un président, de deux juges et de trois juges-suppléants. Le parquet de chaque tribunal se compose d'un procureur impérial et d'un subsitut. Chaque tribunal a aussi un greffier et un commis-greffier, à l'exception du tribunal de Pau, où il y a deux commis-greffiers.

Sont, en outre, attachés : au tribunal civil de Pau, 12 avoués, 56 avocats et 7 huissiers audienciers ; à celui d'Oloron, 10 avoués, 18 avocats et 5 huissiers audienciers; à celui de Bayonne 7 avoués, 17 avocats et 3 huissiers audienciers, à celui d'Orthez 9 avoués, 8 avocats et 7 huissiers audienciers, et à celui de St-Palais 6 avoués, 4 avocats et 2 huissiers audienciers. Indépendamment des huissiers dont il vient d'être parlé, 24 huissiers résident dans l'arrondissement de Pau ; 22 dans celui d'Oloron ; 8 dans celui de Bayonne; 17 dans celui d'Orthez et 18 dans celui de St-Palais.

M. de Picamilh ne parle pas des tribunaux de commerce du département. Pour suppléer à cet oubli, nous dirons qu'il y a un tribunal de commerce à Pau, à Oloron et à Bayonne. Celui de Pau et celui de Bayonne sont composés d'un président, de quatre juges et de quatre juges-suppléants ; celui d'Oloron est composé d'un président de deux juges et de deux juges-suppléants. Tous ont un greffier et un commis-greffier.

Population. — Le recensement de la population de l'Empire s'opère tous les cinq ans, en vertu d'une loi du 22 juillet 1791. Le recensement de 1856 (1) porte le chiffre de la population des Basses-Pyrénées à 436,442 habitants.

(1) Le nombre des communes du département qui est de 562 aujourd'hui par suite de la réunion de la commune du Boucau et de la création de celle du Lys, n'était que de 560 à l'époque du recensement de 1856. Ce dernier n'embrassait pas non plus la population du St-Esprit, alors dépendant du département des Landes, maintenant annexé à Bayonne.

Voici la récapitulation des habitants par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	SEXE MASCULIN			TOTAL des colonnes 2, 3, 4	SEXE FEMININ			TOTAL des colonnes 6, 7, 8,	Total général des colonnes 5 et 9.
	garçons	hommes mariés	veufs.		Filles	femmes mariées	veuves.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bayonne	26,409	12,838	2,342	41,689	27,929	13,196	4,282	45,407	86,996
Mauléon.	19,646	10,993	1,981	32,620	21,820	11,085	3,546	36,451	69,071
Oloron . . . . ,	20,645	12,150	2,147	34,942	22,591	12,276	3,866	38,733	73,675
Orthez	22,105	13:721	2,328	38,154	22,624	13,810	4,341	40,775	78,929
Pau.	37,057	20,992	3,411	61,460	38,848	21,074	6,389	66,311	127,771
Totaux. . . .	125,862	70,694	12,209	208,765	133,812	71.441	22,424	227,677	436,442

Nota. Lors du dernier recensement la population de la ville de Pau s'élevait à 16,196 habitants, et celle de toute la commune à 18,671. La population de la ville de Bayonne s'élevait à 18,870 habitants, et celle de toute la commune à 26,187. — Ces deux communes sont, de beaucoup, les plus importantes du département.

La population spécifique (1) de département d'après les chiffres de ce recencement de 1856 est de 56,94. La proportion des naissances à la population est de 1 à 40 habitants ; celle des décès de 1 à 51 habitants ; celle des mariages de 1 à 158 habitants.

(1) La population spécifique d'un pays représente le nombre de ses habitants par kilomètre carré (100 hectares superficiels). On l'appelle intensité de population.

Voici maintenant le rapprochement comparatif et par arrondissement entre la population de 1851 et celle de 1856.

ARRONDISSEMENTS.	1851	1856	Différence pour 1856.	
			en plus.	en moins.
Pau.	126,578	127,771	1,193	»
Oloron	75,475	73,675	»	1,800
Mauléon.	74,180	69,071	»	5,109
Bayonne	88,185	86,996	»	1,189
Orthez	82,579	78,929	»	3,650
Totaux. . .	446,997	436,442	1,193	11,748
			10,555	

La différence, en moins, pour 1856, est donc de 10,555. Cependant, de 1801 à 1856, la population du département a augmenté de 80,869 individus. Cette augmentation a même été progressive de 1801 à 1841. Ce n'est que depuis 1841 qu'il y a eu, d'abord, tendance à la décroissance, et ensuite décroissance réelle. — D'un autre côté, il est certain que de 1837 à 1856, c'est-à-dire dans une période de 20 années, l'excédant des naissances sur les décès s'est élevé à 27,567
Or, en 1836, le chiffre de la population était de. 446,398
Il devrait donc être, en 1856, de 473,965
Tandis qu'il n'est que de. 436,442
Soit en moins. 37,523

C'est-à-dire près du 12me du chiffre total de la population, ce qu'il faut nécessairement attribuer à la disparition de ces 37,523 individus, nés, non décédés, et qui ne se trouvent pas compris sur les tableaux de recensement.

Plusieurs causes ont été indiquées pour expliquer le décroissement progressif de la population du département des Basses-Pyrénées; mais la cause principale est, sans contredit, l'émigration. Elle s'opère tout à la fois à l'Intérieur et vers l'étranger.

L'émigration à l'étranger date de la fin du dernier siècle; mais elle demeura d'abord circonscrite dans d'étroites

limites, et, jusqu'en 1832, on ne vit guères s'expatrier qu'un petit nombre de cadets de famille qui allaient tenter fortune dans les Colonies espagnoles. En 1840 seulement, il fut pour la première fois officiellement déclaré qu'un courant déterminé d'émigration entrainait vers Montévidéo la jeunesse virile du pays basque. Dès ce jour, le mal s'accrut rapidement. Les efforts tentés par l'administration, et quelques circonstances favorables parurent en retarder les progrès, notamment de 1842 à 1844. Mais ce ne fut qu'un espoir trompeur, l'émigration, un moment suspendue, reprit bientôt une intensité nouvelle. On vit seulement son courant se modifier et se diriger vers l'Algérie. Mais cet état de choses ne fut que momentané. Montévidéo redevint, avec Buénos-Ayres, le point d'une irrésistible attraction, et, dès 1849, sur un chiffre total de 2,820 émigrants, 1447 avaient l'une de ces deux villes pour destination. Cette proportion s'est accrue jusqu'à nos jours, et, par un tableau présentant la moyenne des émigrations avec passeports pendant les deux dernières années, M. de Picamilh établit :

1° Que l'émigration vers Montévidéo et Buénos-Ayres est à l'émigration totale dans la proportion de 1 à 1,38, soit 72 pour cent.

2° Que le sexe feminin est au sexe masculin dans la proportion de 1 à 2,99, soit 33 p. 0/0.

L'émigration à l'Intérieur, qui date de peu d'années, est relativement à l'émigration vers l'étranger dans la proportion de 1 à 3,67 individus. Cette émigration a principalement lieu dans les arrondissements de Pau et d'Orthez. Celle de Bayonne et de Mauléon se dirige surtout vers l'étranger ; elle est mixte dans l'arrondissement d'Oloron.

Depuis 1832 jusqu'à nos jours, l'émigration a enlevé au pays 35,000 individus, dont 29,000 sont partis munis de passeports. Aussi, dans un grand nombre de localités, les bras manquent-ils à l'agriculture. On signale comme l'une

des principales causes de ce mal qui semble désormais irrémédiable, le morcellement infini de la propriété qui a amené la décadence successive des fortunes. Mais l'agent le plus puissant de l'émigration paraît être cet esprit d'orgueil et d'indépendance qui inspire le désir de l'expatriation à des populations qui considèrent la domesticité comme infâmante et tout labeur salarié comme humiliant.

Quant à l'obligation du service militaire, elle n'est pas, comme on l'a supposé par erreur, une des causes de l'émigration à l'étranger; mais il n'en est pas moins vrai que cette fièvre d'expatriation place le département des Basses-Pyrénées au premier rang de ceux qui comptent des insoumis à l'appel de l'armée. En effet, le nombre de ceux qui lui appartiennent se trouve, d'après les renseignements recueillis au Ministère de la guerre, égaler les 2/5, le tiers et quelquefois la moitié des insoumis de toute la France.

Nous ne suivrons pas M. de Picamilh dans l'examen des intéressantes recherches faites par le savant M. Legoyt, au sujet de la population de l'Europe, par âge et par état civil, ni dans celles qu'il a faites lui-même, au sujet de la population des Basses-Pyrénées, par âge, par état civil et d'après la profession; nous nous bornerons à dire que ce département dans l'ordre de la population, est le 26me, et que la durée moyenne de la vie y est de 43 ans et 6 mois.

Territoire. — Superficie. — Revenu imposable. — Impôt direct. La superficie totale du département, en propriétés imposables et non imposables, est de 762,265 hect. 59 ares. La contenance imposable est de 738,073 hectares 28 ares.

Sur lesquelles. . 734,986 h. 03 a. comprennent des propriétés non-bâties et. . 3,087 25 a. des propriétés bâties.

738,073 h, 28 a.

Cette superficie imposable fournit 99,562 cotes, dont 49 mille 489 au dessous de 5 francs; 15,625 de 5 fr. à 10 fr.; 13,455 de 10 fr. à 20 fr.; 6,900 de 20 fr. à 30 fr.; 6,684

de 30 fr. à 50 fr.; 5,211 de 50 fr. à 100 fr.; 1,940 de 100 fr. à 300 fr.; 190 de 300 fr. à 500 fr.: 56 de 500 fr. à 1000 fr. et 12 de 1000 fr. et au dessus.

Sous le rapport de la superficie totale, comme aussi sous le rapport de la contenance imposable, le département des Basses-Pyrénées occupe le neuvième rang parmi les 86 départements de l'Empire, (la Corse exceptée). Mais ce rang varie ensuite considérablement d'après la contenance et la nature particulière des diverses propriétés imposées.

L'impôt direct payé par le département s'élève actuellement en principal et en centimes additionnels, à la somme de 2,980,363 fr. 83 c.: savoir :

Fonciere.	1,522,237 fr.	96 c.
Personnelle et mobilière. .	566,468	15
Portes et fenêtres. . . .	423,930	61
Patentes.	467,727	11
Total. . .	2,980,363 fr.	83 c.

Le montant de l'impôt direct du département se répartit ainsi qu'il suit :

Pour les dépenses de l'Etat. . .	1,914,593 fr.	53 c.
—— du département.	641.420	98
—— des communes.	356,475	60
Non valeurs	67,873	72
Total. . .	2,980,363 fr.	83 c.

Antérieurement à la Révolution française, les impositions étaient consenties en Béarn par les Etats de la province ; elles s'élevaient, en 1788, au chiffre de 703,741 livres.

Cultes.— Instruction publique. — Bayonne est le siège de l'Evêché. Le haut clergé du diocèse se compose d'un évêque et de deux vicaires-généraux agréés par le gouvernement. Le chapitre de la cathédrale se compose de neuf chanoines titulaires et de quinze chanoines honoraires. L'officialité comprend un official, un vice-official et un promoteur pris parmi les chanoines titulaires. Dépendent du diocese : 41

cures, 415 succursales, 1 chapelle vicariale indépendante et 103 annexes.

Les frais du culte à la charge de l'Etat pour le traitement du clergé catholique, s'élèvent (non compris le traitement de Mgr l'évêque, fixé à 15,000 fr.), à la somme de 465,200 francs, savoir :

2	vicaires-généraux et 9 chanoines.	17,000 fr.
41	curés.	53,700
415	desservants.	368,500
86	vicaires.	26,000
	Total égal. . . .	465,200 fr.

Le culte protestant a une église consistoriale à Orthez. Il a des pasteurs à Bayonne, Bellocq, Orthez, Osse, Pau, Salies et Sauveterre. Les frais de ce culte, à la charge de l'Etat, (traitement des Pasteurs), s'élèvent à la somme de 11,700 francs.

Le consistoire israélite réside à Bayonne. Les frais de ce culte à la charge de l'Etat, (traitement d'un grand rabbin et d'un ministre officiant) s'élevent à 4,200 fr.

L'instruction fut vulgarisée en Béarn par deux corporations religieuses, les Jésuites et les Barnabites. Henri iv appela les premiers dans la capitale de cette province et son successeur les dota des magnifiques bâtiments occupés aujourd'hui par le Lycée impérial. Les seconds fondèrent, peu d'années après, dans la ville de Lescar, sur un emplacement concédé par la cité, un établissement non moins remarquable dans lequel l'Ecole normale du département est actuellement installée.

Après avoir longtemps possédé une Académie particulière, et s'être trouvé ensuite placé successivement sous la juridiction de celles de Bordeaux et de Toulouse, le département relève aujourd'hui de la première. Un inspecteur d'Académie réside à Pau, où tient ses séances le Conseil départemental

de l'Instruction publique. Cette instruction comprend, dans les Basses-Pyrénées, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire.

Les établissements dans lesquels l'enseignement secondaire est donné sont : un établissement public, le Lycée de Pau et douze établissements libres, répartis dans les cinq arrondissements.

1,050 élèves, en moyenne, reçoivent l'instruction secondaire. Leur nombre se répartit de la manière suivante entre les divers établissements :

Le Lycée Impérial de Pau. . .	3/10
Les autres institutions. . . .	7[10

Il résulte d'une statistique de l'instruction publique dressée par les soins de l'administration, en 1856, que les différentes branches de l'enseignement secondaire se partagent les élèves dans les proportions suivantes :

	Etudes classiques.	Préparation commerciale.
Lycée de Pau . . .	8/9	. . . . 1/9
Autres institutions. .	5/9	. . . . 4/9

L'enseignement primaire est sous la surveillance immédiate de cinq inspecteurs d'arrondissement. L'inspecteur de l'Académie remplit ces fonctions pour l'arrondissement chef lieu. Les écoles primaires sont au nombre de 931, savoir : écoles communales, 706 : écoles libres, 225.

Ces écoles (catholiques, à l'exception de six dont cinq protestantes et une israélite), sont dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques, et par des membres de congrégations religieuses appartenant notamment aux ordres des Frères des Ecoles chrétiennes, des Sœurs de la Croix et des Servantes de Marie. Elles sont fréquentées par 44,436 élèves, soit un dixième environ de la population totale du département, savoir : 23,462 garçons et 20,974 filles. Sur ces 44,436 enfants, 22,448 (ou plus de la moitié) reçoivent l'instruction gratuite.

Le département compte 23 salles d'asile, 53 classes d'adultes et 18 ouvroirs répartis d'une manière fort inégale dans les cinq arrondissements; savoir : dans l'arrondissement de Pau, 12 salles d'asile, 40 classes d'adultes et 4 ouvroirs ; dans l'arrondissement d'Oloron, 4 salles d'asile, 8 classes d'adultes et 6 ouvroirs; dans l'arrondissement de Bayonne, 5 salles d'asile, 4 classes d'adultes et 7 ouvroirs; dans l'arrondissement d'Orthez, 2 salles d'asile, 1 classe d'adultes et 1 ouvroir. Il n'y a ni salle d'asile, ni classe d'adultes, ni ouvroir dans l'arrondissement de Mauléon.

Les dépenses de l'instruction primaire s'élèvent, en moyenne, à 400,000 francs. Le traitement des instituteurs est compris dans ce chiffre pour 350,000 fr. environ, et l'entretien de l'école normale de Lescar pour 24,000.

Assistance publique. — Enfants trouvés. — Aliénés. — Bureaux de bienfaisance. — Sociétés de Secours mutuels. — Institutions diverses de charité.

Enfants trouvés. — La suppression des tours d'Orthez, de Bayonne et de Pau date de 1834. Dans les Basses-Pyrénées, comme ailleurs, cette mesure fut diversement accueillie. Les uns la considérèrent comme une incitation légale à l'infanticide, tandis que d'autres regardaient, au contraire, l'existence des tours comme un encouragement au libertinage, en lui facilitant un coupable abandon.

Quoiqu'il en soit, voici comment procède le système actuel d'assistance. Il accorde à la fille-mère des secours, non dans le but de sanctionner une condamnable faiblesse, mais pour l'engager à conserver son enfant en lui rendant moins lourdes les conséquences matérielles de son inconduite. Les enfants trouvés ou abandonnés sont en même temps recueillis par les hospices et mis par leurs soins en nourrice.

Pour atteindre ce but, le Conseil général vote annuellement un fonds de secours destiné à subvenir au paiement des allocations accordées aux filles-mères, et à la dépense

d'entretien des enfants trouvés. Ceux-ci sont conservés jusqu'à l'âge de sept ans dans les hospices de Pau et de Bayonne et jusqu'à celui de dix ans dans les hospices d'Oloron, Mauléon et Orthez. A leur sortie de ces établissements, ils sont placés en apprentissage ou en domesticité par les soins des commissions administratives.

L'allocation des secours aux filles-mères date de 1848. Pendant les deux années antérieures, l'exposition avait été :

En 1846, de. . . . . 131 enfants
En 1847, de. 138
En 1854, elle n'était plus que de 37

Le nombre des enfants trouvés avait également décru entre les deux époques ; et, à la dernière, le département subvenait avec 34,000 francs aux dépenses d'un service qui en avait jadis absorbé 140,000.

Au 1er janvier 1857, le nombre des enfants assistés à domicile s'élevait à 340. La moyenne des admissions nouvelles, basée sur les faits accomplis dans les trois dernières années, est annuellement de 129.

Nous ajouterons ici un renseignement de statistique morale qui ne se trouve pas dans l'ouvrage de M. de Picamilh. « Le rapport des enfants naturels aux enfants légitimes est (moyenne annuelle) 1 sur 12,393. Le rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances est (moyenne annuelle) 1 sur 12,05. Enfin le nombre total des enfants naturels existant, en 1850, dans le département, était de 1,094. »

Aliénés. — Le département des Basses-Pyrénées possède, à Pau, un asile public d'aliénés. Le personnel supérieur de cet établissement se compose d'un médecin directeur, d'un médecin adjoint et d'un économe. Des sœurs de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paule sont chargées des détails d'administration intérieure, et une commission administrative surveille la gestion de l'Asile.

Outre les aliénés des Basses-Pyrénées, cet établissement reçoit ceux des Hautes-Pyrénées et des Landes. Il admet deux catégories de pensionnaires, les indigents et les malades entretenus aux frais de leurs familles. Elles forment cinq classes distinctes sous le rapport du taux de la pension tarifée ainsi qu'il suit :

1re classe, 3 fr. 50 cent. par jour; 2me classe, 2 fr. 74 c.; 3me classe, 2 fr. 20 c.; 4me classe, 1 fr. 50 c.; et 5me classe, 1 fr. 10 c. Dans la 5me classe sont compris les aliénés entretenus aux frais des départements et de l'administration de la guerre. — Pour les indigents des Basses-Pyrénées, le taux de la pension est exceptionnellement réduit à 0,95 centimes par jour, Il est pourvu au paiement de la dépense par le département et les communes. La portion contributive de celle-ci est déterminée de la manière suivante :

Communes ayant	100,000	fr. de revenus	33	p. 0/0
»	50,000	»	25	»
»	20,000	»	20	»
»	5,000	»	17	»
Moins de	5,000	»	10	»

Pendant l'année 1856, le nombre total des aliénés de l'Asile de Pau a eté de 259. Sur ce nombre, 25 sont sortis pour cause de guérison, et 37 sont morts dans l'établissement, il en restait donc au 31 décembre 197.

Le tableau de la population moyenne de l'Asile par département, par sexe et par classe offre : pour les Basses-Pyrénées, 52 hommes et 44 femmes ; pour les Hautes-Pyrénées, 14 hommes et 28 femmes ; et ponr les Landes 19 hommes et 24 femmes.

Bureaux de bienfaisance. — Sur 562 communes dont se compose le département, 349 possèdent des bureaux de bienfaisance. Le chiffre total des sommes dont ces bureaux disposent s'élève à 204,530 francs.

Sociétés de secours mutuels. — Le département compte 67 sociétés de secours mutuels. 56 seulement fonctionnent actuellement et se composent d'environ 6,000 membres, parmi lesquels 900 honoraires. Le chiffre des individus secourus est, en moyenne et approximativement, de 1,800 par an. Sur les 56 sociétés en activité dans les Basses-Pyrénées, il en est douze seulement dont les statuts ont été régulièrement approuvés. La principale est celle de Pau.

Institutions diverses de bienfaisance. — La charité légale n'est pas seule, dans le département, à soulager la misère; elle trouve dans la charité privée un auxiliaire puissant. Parmi les institutions qui doivent à celle-ci leurs éléments d'existence, nous citerons en première ligne l'œuvre de St-Vincent-de-Paule. Elle se trouve représentée dans les trois arrondissements de Pau, de Bayonne et d'Orthez. Après elle, se placent divers établissements ou sociétés agglomérées pour la plupart au chef-lieu; notamment l'hospice des Petites-Sœurs des pauvres, les Sociétés des Dames de la Providence, de la Charité, de la Miséricorde et des Economes de Marie (1).

Agriculture. — Les Basses-Pyrénées se trouvent placées dans une zône tempérée, favorable au développement du règne végétal. Le sol de ce département, riche dans les vallées, est généralement fertile même sur les pentes. Il produit toutes les espèces de céréales, c'est-à-dire le blé-

(1) M. de Picamilh a oublié de mentionner parmi les institutions de bienfaisance privée, l'Orphelinat de filles adultes, créé depuis quelques années à Pau. — Il a également passé sous silence, parmi les établissements qui se rattachent à l'assistance publique, les quatre caisses d'épargne fonctionnant à Pau, à Oloron, à Bayonne et à Orthez où elles rendent d'utiles services, ainsi que la Société maternelle de Pau où les mères indigentes sont secourues pendant leurs couches et pendant la durée de l'allaitement. C'est là une triple omission que nous croyons devoir ici réparer.

froment, le maïs, l'avoine, l'orge, le seigle et le sarrasin. La vigne vient admirablement sur les flancs calcaires de ses côteaux, et dans ses terrains organiques, elle acquiert un degré de force vitale encore plus prononcé. Parmi ses arbres à fruit se rangent l'abricotier, le cerisier, le cognassier, le figuier, le pêcher, le pommier, le poirier, le prunier, en un mot, toutes les espèces originaires des diverses latitudes de l'Europe. Ses forêts renferment le bouleau, le châtaignier, diverses essences de chêne, le hêtre, le noyer, l'orme, le pin, le sapin, c'est-à-dire les principaux bois employés par l'industrie de l'ameublement, de la construction et de la marine.

L'agriculture, pendant longtemps stationnaire dans ce département, est entrée dans la voie du progrès. Plusieurs faits l'attestent, et l'augmentation du produit des céréales n'est pas le moins important. Toutefois la production du blé froment est encore insuffisante pour les besoins de la population. En prenant pour base d'opération le chiffre de 1.40 hectolitres par individu, celui de la consommation générale du département s'éléverait à 610,018 hectolitres. Or, l'étendue des terres ensemencées en blé-froment n'étant que de 53,804 hectares, d'après les données les plus favorables, et le rendement moyen ne pouvant être évalué au delà de 9.98 hectolitres par hectare, la production n'est que de 536,963 hectolitres. Elle est donc inférieure de 73,055 hectolitres aux besoins de la consommation.

Le maïs, dont l'introduction dans les Basses-Pyrénées remonte aux premières années du XVIII[me] siècle, est aujourd'hui cultivé sur une étendue plus considérable que les autres céréales. Les populations des campagnes l'emploient de préférence au blé-froment à cause de la modération relative du prix, et aussi parce qu'il échappe mieux, en raison de l'époque des semailles, à l'influence des gelées du printemps, si fréquentes sous le ciel du Béarn. La consommation totale

du maïs dans le département peut être évaluée à 1 million 193,811 hectolitres, dont 1,091,105 hectolitres pour l'alimentation des hommes, à raison de 2 hectolitres 50 par individu, et 102,706 hectolitres pour celle des animaux. Le nombre d'hectares ensemencés est de 70,332, et le rendement moyen de 18 hectolitres par hectare, d'où il suit pour la production totale un chiffre de 1,265,976 hectolitres. Celle-ci offre donc un excédant de 72,165 hectolitres sur la consommation.

L'avoine n'est employée, dans le département, qu'à l'alimentation des animaux domestiques, son usage donne de la vigueur et de l'énergie aux chevaux et aux mulets, favorise l'engraissement des moutons, la secrétion du lait chez les brebis, la ponte et le développement du corps de la volaille. On compte dans les Basses-Pyrénées, 1,935 hectares ensemencées en avoine, et la production totale s'élève, à raison de 15 hectolitres, 0,8 par hectare au chiffre de 29,179 hectolitres. Elle excède d'environ 1,600 hectolitres les besoins de la consommation.

L'orge mélangée au blé donne un pain supérieur, quant à la saveur et à la couleur, à celui qui est obtenu par l'alliance du blé au maïs, et jouissant à peu près des mêmes qualités ; on en fait aussi des gruaux estimés. Mais sa principale consommation est due à la distillerie qui l'emploie en grande quantité pour la fabrication de la bière. Sa paille constitue un bon fourrage vert. La consommation de cette céréale s'élève, en moyenne, à 37,805 hectolitres ; la production à 20,417 hectolitres fournis par 1,412 hectares, à raison de 14 hectolitres 46 par hectare ; il y a donc un déficit de 17,388 hectolitres.

Le méteil est une céréale qui provient d'un mélange de froment et de seigle semés ensemble. Le méteil employé dans quelques cantons pour l'alimentation de l'homme, est cultivé sur une étendue de 538 hectares 30 ; son rendement

est de 11 hectolitres par hectare, et la production totale, de 5,921 hectolitres, laisse un déficit de 1,465 hectolitres.

Le seigle n'est guère cultivé, dans le département, que sur les terrains maigres qui ne fourniraient pas au blé des éléments suffisants de nutrition. Il donne un pain nourrissant et d'une douce saveur. On l'unit aussi au froment. Sa paille est employée pour la confection des paillassons. La superficie de culture en seigle est de 449 hectares, et le rendement moyen de 10 hectolitres par hectare, soit pour la production totale 4,490 hectolitres, chiffre supérieur de 694 hectolitres aux besoins de la consommation.

Le sarrasin, malgré la multiplicité des usages qu'on en peut faire, malgré sa floraison et sa mâturité si rapides, n'est cultivé dans les Basses-Pyrénées que sur une étendue bien restreinte de 24 hectares. Sa production totale, suffisante, malgré son exiguité, aux besoins de la consommation, est d'environ 288 hectolitres, à raison de 12 hectolitres par hectare.

Il résulte du résumé comparatif que donne M. de Picamilh de la production et de la consommation, que le département ne produit pas la quantité de céréales nécessaire à sa consommation ; et que, déduction faite de l'excédant donné par quelques-unes d'entr'elles, le déficit de l'ensemble s'élève encore à 17,449 hectolitres.

Indépendamment des céréales, le département produit aussi des légumes secs et farineux tels que les haricots, la pomme de terre et la châtaigne. Les haricots occupent une superficie de 21,343 hectares, 27 ares. Le rendement moyen de l'hectare est de 2,50 hectolitres, et la production totale de 53,358 hectolitres, chiffre supérieur d'environ 22,000 hectolitres aux besoins de la consommation. — La superficie occupée par la pomme de terre est, en moyenne, de 1,661. 75 hectares, et le chiffre de sa production, calculé à raison de 40 hectolitres par hectare, s'élève à 66,470 hectolitres.

Elle laisse un déficit de près de moitié, comblé par des approvisionnements à l'étranger, et surtout par les envois provenant du département des Hautes-Pyrénées. Ce déficit s'est élevé aux deux tiers pendant plusieurs années, par suite de l'invasion de la maladie, aujourd'hui à son déclin, qui affecte ce précieux tubercule. — La châtaigne donne, au contraire, un excédant sur la consommation, excédant de peu d'importance, il est vrai, mais qu'il serait aisé de rendre plus considérable en accordant quelques soins aux châtaigneraies. Celles-ci, qui occupent une superficie de 10,870. 79 hectares, doivent à l'abandon complet où on les laisse, leur faible rendement qui ne saurait être évalué au delà de 9 hectolitres par hectare, soit pour la production totale 97,928 hectolitres, chiffre supérieur de 25,527 hectolitres aux besoins de la consommation.

Le département produit aussi les lins et le chanvre qui sont ensemencés ensemble sur une étendue approximative de 3,000 hectares dont le second n'occupe cependant qu'une très faible partie. De nature à offrir de précieux résultats pour le pays, à raison de la facilité avec laquelle des débouchés pourraient être ouverts à ses produits, la culture du lin mériterait de sérieux encouragements qui lui font défaut. On sait combien sont estimées dans le commerce les toiles du Béarn.

La superficie des terrains du département en nature de prairies naturelles, s'élève à 87,530. 57 hectares donnant un rendement approximatif de 1,575,590 quintaux métriques de fourrages; celle des terrains en nature de prairies artificielles est de 2,697 hectares, et leur rendement peut être évalué à 78,926 quintaux métriques. Le trèfle, le sainfoin et la luzerne figurent au premier rang des plantes dont se composent les prairies artificielles.

Dans l'objet d'accroître considérablement la production fourragère, l'administration fait de louables efforts, et elle

a mis à l'étude divers projets tendant à améliorer le système général des irrigations, et à obtenir l'endiguement des gaves dont les débordements sont si fréquents et si nuisibles, notamment du gave de Pau.

L'ancien Béarn comptait 7,600 hectares de vignobles en 1789, et sur l'ensemble du territoire occupé de nos jours par les Basses-Pyrénées, la culture de la vigne figurait à la même date pour une superficie de 12,533 hectares. Elle prit dans les premières années du XIXe siècle une grande extension et atteignit l'apogée de son développement vers 1840. A cette époque, les vignobles du département représentaient une surface de 23,435 hectares, chiffre qui, quelque peu dépassé dans la suite, se trouve encore celui de l'étendue actuelle en raison des défrichements opérés depuis l'invasion de l'oïdium.

Le prix du vin, variable avec les années, l'est aussi avec les crus. Ceux de l'arrondissement de Pau, les plus renommés, tant en raison de la qualité que de la quantité des produits, et les seuls qui soient connus à l'étranger, se divisent en crus de Jurançon et crus de Vic-Bilh. Plus alcooliques que ceux du Vic-Bilh, les vins de Jurançon atteignent aussi un prix plus élevé; la différence qui existe entr'eux, sous ce rapport, est de 4 à 6 fr. par hectolitre.

Antérieurement à 1789, les vins du Béarn constituaient une branche importante de revenu pour la province. Ils faisaient l'objet d'un grand commerce d'exportation qui, chaque année, leur ouvrait un débouché assuré de 30 à 35 mille hectolitres, au prix moyen de 30 francs l'hectolitre. Aujourd'hui, ces mêmes vins manquent de débouchés et surtout de débouchés avantageux. La réduction graduelle de l'exportation a eu pour conséquence l'abaissement de leur prix au chiffre de 15 à 18 fr. l'hectolitre. Or, dans de semblables conditions, la culture des vignobles deviendrait presque onéreuse. Il faut encore ajouter que de 1852 à nos

jours, le terrible fléau de l'oïdium a détruit annuellement la presque totalité des récoltes.

La culture maraîchère a besoin de réaliser, dans les Basses-Pyrénées, un double progrès; il lui faut en même temps se perfectionner et s'étendre. Autrefois, la production des jardins ordinaires et de quelques carrés potagers, pouvait suffire aux besoins d'une consommation peu difficile et purement locale; mais aujourd'hui l'importance des besoins s'est accrue, et leur nature a varié. Aussi de nombreux essais ont-ils été tentés, particulièrement aux environs de Pau, de Bayonne, de Monein et d'Oloron pour perfectionner, dans le département, la culture maraîchère. Les résultats déjà obtenus font bien augurer de ceux qu'il est permis d'attendre dans un prochain avenir.

En ce qui touche l'amélioration des procédés de culture appliqués à une grande superficie, M. de Picamilh fait observer que les assolements et les engrais sont généralement négligés dans les Basses-Pyrénées. Exception faite de quelques propriétaires intelligents, la grande masse des cultivateurs ne pratique jamais de jachères, et se contente d'alterner la nature des céréales. Considérant le repos comme inutile au sol, elle ne lui accorde qu'insuffisamment, sous le double rapport de la quantité et de la qualité, les éléments réparateurs des pertes de substances qu'il subit. La conséquence nécessaire de ce système est l'appauvrissement de la couche arable, son épuisement même, et par suite une décroissance de production.

Des pratiques agricoles d'origine étrangère, aujourd'hui vulgarisées dans le département, la plus importante est celle du drainage. Trois fabriques de tuyaux sont actuellement en activité à Sus, à Sauvagnon et à St-Jean-le-Vieux. Une grande partie des arrondissements de Bayonne et d'Orthez peut se pourvoir, en outre, à une quatrième fabrique sise à Bidudas (Landes) sur la limite de ce département et de celui

des Basses-Pyrénées. — La superficie totale des terrains drainés peut être évaluée à environ 108 hectares environ.

La pratique du cheptel est loin d'avoir reçu dans le département tout le développement qu'il serait désirable de lui voir atteindre. L'insuffisance des ressources locales a jusqu'à ce jour paralysé son essor, et le restreindra longtemps encore. Le nombre des animaux placés en cheptel dans le département peut être évalué à environ 6,060, savoir : 1,160 bêtes bovines et 4,900 bêtes ovines.

Il existe, dans les Basses-Pyrénées, une immense superficie de terrain, connue sous le nom de Pont-long, se déroulant de l'Est à l'Ouest, sur une longueur de 26 kilomètres et une largeur de six kilomètres au maximum. Située sur le territoire d'environ trente communes, elle se trouve traversée par divers cours d'eau, par deux routes impériales et par un grand nombre de chemins de grande et petite communication. Cette vaste lande, couverte, sur presque toute sa surface, d'ajoncs, de bruyères et de genets, présente un aspect d'une triste uniformité. A peine y voit-on çà et là quelques rares bouquets d'arbres ou quelques troupeaux de bétail paissant de maigres pâturages.

Le Pont-long appartenait jadis à la vallée d'Ossau qui en jouit paisiblement jusqu'au XIIIe siècle ; mais à cette époque commencèrent à se manifester les prétentions rivales des communes environnantes, et des débats eurent lieu qui se prolongèrent jusqu'à nos jours. Un arrêt de la Cour royale de Pau, en date du 11 août 1837, vint y mettre un terme. Cet arrêt sanctionna les droits de la vallée, admit en même temps les droits d'usage dont plusieurs communes réclamaient l'exercice, et, faisant deux parts de l'objet du litige, les adjugea en toute propriété, libres de servitudes réciproques, l'une à la vallée, l'autre aux usagers. Une expertise faite en vertu des dispositions de cet arrêt, évalua la superficie totale du Pont-long à 4,781 hectares, 39 ares, 30

centiares, d'une valeur approximative de un million sept cent trente-deux mille deux cents vingt francs, 48 cent. Elle établit une division de la lande en zône du nord et zône du midi, et détermina les bases d'un cantonnement régulier entre les co-propriétaires.

Depuis l'époque de ce partage, plusieurs des communes co-propriétaires, et notamment la ville de Pau, ont aliéné tout ou partie de leurs lots respectifs. Il en est de même de la vallée d'Ossau dont diverses ventes ont sensiblement restreint les possessions. Mais à part une faible superficie, quelques centaines d'hectares peut être, qui de l'état de vaine pâture se sont élevés au rang de terrains en rapport, le Pont-long est encore aujourd'hui ce qu'il était il y a cent ans. Et, cependant, ce ne sont point les conditions géologiques favorables à la culture qui lui manquent. Loin d'être ingrat, le sol de ce désert, enrichi de principes fertilisants par les animaux qui, depuis des siècles, parcourent ses herbages, recouvert sur une grande partie de sa surface d'une épaisse couche de humus atteignant sur quelques points, près d'un mètre de profondeur, ne demande que des capitaux et des bras pour subir une transformation dont les générations qui se succèdent se lèguent l'honneur. On peut en dire autant de toutes ces landes désolées que rencontre trop souvent sous ses pas le touriste en exploration dans le département. Des capitaux et des bras! Voilà ce qu'il faudrait pour enrichir l'agriculture des Basses-Pyrénées de trente mille hectares de terrain vierge susceptibles d'être cultivés avec avantage.

Sur les 762,265 hectares de sa superficie, le département comptait d'après le cadastre, 159,101 hectares de bois, contenance qui doit être reduite aujourd'hui à 145,700 hectares environ. Cette dernière équivaut approximativement au cinquième de la superficie totale, et il pourrait paraître dès-lors que les Basses-Pyrénées se trouvent dans une situation

forestière avantageuse (1). — Il n'en est rien, cependant, et loin de présenter un aspect satisfaisant, la grande majorité des bois du département est placée, au double point de vue du peuplement et de l'aménagement, dans des conditions déplorables. A l'exception d'une étendue de 38,000 hectares, représentant pour 300 hectares, 32 ares, la contenance des bois de l'Etat, et, pour le surplus, des communaux soumis au régime forestier et quelques propriétés particulières, ils ne se composent que de bouquets d'arbres épars sur des landes incultes ou à l'état de pâture et trop clair-semés pour mériter la dénomination sous laquelle ils se trouvent inscrits aux matrices cadastrales.

De 82,778 hectares, 34 ares, en 1827, l'étendue des bois communaux soumis au régime forestier a été successivement réduite à 58,071 hectares, 14 ares. Les besoins du pâturage ont motivé, pour une forte partie, la distraction des 24,707 hectares, 20 ares, chiffre de la différence, et ils en réclament encore de nouvelles, dans les montagnes surtout où s'exerce plus spécialement l'industrie de l'élevage du menu bétail.

En général, les forêts ou plutôt les bois du département n'ont qu'une étendue fort restreinte. Il en est à peine six ou huit qui se trouvent placés, par un développement de superficie supérieur à 10 hectares, sous l'application de la loi sur les défrichements. Leur ensemble se subdivise de la manière suivante quant au mode d'aménagement :

Futaies.	47,800 hectares.
Haut-taillis.	69,200
Taillis.	28,700

Le Béarn possédait jadis une belle race de chevaux, douée de formes agréables en même temps que de précieuses

(1) En France et au commencement de la monarchie, l'étendue du sol occupé par les forêts était d'environ quarante millions d'hectares : réduite à trente millions sous le règne de Louis XII, elle n'était plus, en 1827, que de 6,900,000 hectares, huitième partie du territoire.

qualités, et désignée sous le nom de race navarraise ou navarrine. La dégénérescence de cette race date de l'époque où la réquisition révolutionnaire vint enlever toutes les bêtes, étalons et juments. Effrayé des progrés faits en France par un mal analogue, NAPOLÉON 1er créa les haras en 1806. Il obtint des produits, et l'on prit des mesures pour qu'ils servissent à l'amélioration de l'espèce. Des primes furent instituées pour stimuler le zèle des éleveurs, néanmoins, et malgré ces efforts, la race navarrine ne cessa pas de s'abâtardir. Elle est parvenue plus tard à se relever de sa triste décadence; elle produit aujourd'hui des sujets d'élite, et si elle n'est pas revenue à son type primitif, difficile à retrouver dans sa pureté, elle ne s'en éloigne pas trop maintenant. Le dépôt d'étalons de Gélos, dans le voisinage de Pau, se trouve peuplé d'un nombre assez considérable de sujets anglais, arabes et anglo-arabes. Quelques-uns d'entr'eux sont remarquables : tous peuvent heureusement concourir au progrès de la branche d'industrie agricole qui nous occupe.

L'Etat, le département, la ville de Pau et la Société d'encouragement contribuent à former les fonds de courses, accrus d'ordinaire d'un prix impérial. L'hippodrome de la ville de Pau, sur lequel les prix sont disputés, se trouve en raison de la nature de son sol, l'un des meilleurs du Midi.

Le département paraît avoir possédé autrefois une race bovine dont les qualités devaient être appréciables puisque sa dégénérescence fut susceptible d'alarmer les esprits. Celle ci commença en 1774, époque à laquelle une effroyable épizootie désola la France entière. Seule, dans les Basses-Pyrénées, la vallée de Barèton échappa au fléau. Elle renfermait heureusement un type régénérateur, mais trop circonscrite dans ses limites, elle ne pouvait fournir le nombre de bêtes, et surtout d'étalons réclamés par les besoins que venait de

créer une mortalité exceptionnelle. Delà, l'introduction forcée d'animaux et de reproducteurs étrangers, des croisements inintelligents, et enfin l'abâtardissement de la race indigène.

Le département et l'Etat réalisent chaque année un fonds de primes qui sont réparties, suivant leur importance proportionnelle, dans les cinq arrondissements. Le nombre des animaux présentés aux jurys chargés de la direction de ces primes va toujours en augmentant. La race barétonne se présente aussi quelquefois aux concours régionaux étrangers, et elle y fait apprécier son mérite. Elle figurait, en 1857, à celui des Basses-Pyrénées pour un chiffre de 110 sujets (28 mâles et 82 femelles), presque tous types remarquables dont la réunion enleva les suffrages du public.

La race bovine du département compte, d'après un recensement fait en 1850, 176,871 animaux, savoir :

Taureaux âgés de plus de 18 mois. .	422
Bœufs.	31,768
Vaches	94,626
Veaux.	26,315
Génisses.	23,740

D'après le même recensement, la race ovine du département compte un total général de 485,606 bêtes, savoir :

Béliers.	9,507
Moutons	69,249
Brebis.	308,822
Agneaux	98,028

Les chèvres sont au nombre de 15,227 et appartiennent, soit à des pasteurs dont elles composent le troupeau simultanément avec les brebis, soit à des habitants des campagnes avoisinant les villes où ils trouvent un débouché facile pour le lait de ces animaux.

Il est peu de départements, en France, où la race porcine présente autant d'individus que dans les Basses-Pyrénées ;

elle y compte environ 120,000 têtes qui, à l'exception de quelques centaines de sujets empruntés à des races étrangères, celles de la Garonne et du New-Leicester notamment, appartiennent en totalité à la race du pays dont les produits sont justement estimés, en raison de leur facilité d'engraissement et de la délicatesse de leur chair.

Le porc constitue une grande ressource pour l'habitant des campagnes. Chaque famille rurale possède le sien; elle en réserve ordinairement le lard et la graisse pour les besoins du ménage, et vend les jambons qui font l'objet d'un commerce important d'exportation sous le nom de jambons de Bayonne.

La population asine du département compte 10,313 têtes. Ces animaux sont, en général, la propriété de petits cultivateurs auxquels ils rendent d'utiles services de transport, tout en n'exigeant que de faibles soins d'entretien. Dans le voisinage des villes, quelques paysans élèvent des ânesses pour en vendre le lait.

Les dindons, l'oie, le canard, la poule, le pigeon et quelquefois la pintade, tel est l'ensemble des volatiles de basse-cour les plus répandus dans le département. Ils appartiennent, sauf de rares exceptions, à la race du pays.

Les épizooties qui frappent, de temps en temps, les diverses races d'animaux dont nous venons de parler, sont le résultat de l'incurie bien plus que des conditions climatériques de la contrée. Du reste, elles n'ont ordinairement qu'une faible importance, et restent limitées dans un étroit rayon. Les soins pris pour les combattre dès leur apparition contribuent à ce résultat, et c'est encore pour atteindre ce but qu'une somme annuelle est allouée par le Conseil-général. Le département affecte aussi une subvention annuelle à la création de bourses à l'école vétérinaire de Toulouse en faveur des jeunes gens lui appartenant, que leur goût porte vers cette étude.

Un arrêté ministériel du 20 octobre 1849 a ordonné la création d'une Ferme-Ecole départementale dans les Basses-Pyrénées, sur le domaine de Tolque, appartenant à M. CHAUVITEAU et situé dans la commune de Gan. Cet arrêté fixe le personnel enseignant à un directeur, un surveillant, un chef de pratique, un vétérinaire bréveté, un jardinier fleuriste; il fixe le nombre des élèves apprentis à trente-trois, et la durée du cours d'étude à trois années, l'application de la théorie à la pratique devant former la base de l'enseignement.

Depuis l'année de sa fondation, cet établissement a formé un certain nombre de sujets aujourd'hui répandus dans les campagnes où ils contribueront sans nul doute au progrès de l'agriculture. Il a aussi, dans un autre ordre d'idées, donné la mesure d'une amélioration réalisable, en augmentant, d'une manière sensible, le rendement des terrains soumis à son exploitation.

Enfin, il existe dans le département cinq chambres consultatives d'agriculture; une pour chaque arrondissement. Elles se composent de 40 membres pris parmi les propriétaires les plus intelligents du canton que chacun d'eux est appelé à représenter. Il y a de plus cinq comices agricoles qui comptent un nombre de membres souscripteurs assez considérable pour qu'il leur soit possible de distribuer des encouragements au progrès agricole, et qui remplissent avec zèle la tâche d'assistance à ce progrès qu'ils se sont imposée. Ces comices siègent à Pau, Oloron, Mauléon, Bayonne et Orthez (1).

Quant au crédit foncier, l'une des grandes institutions dont le siècle s'honore, bien qu'appelé à rendre d'éminents

(1) M. de PICAMILH a oublié de mentionner une commission du drainage, composée de huit membres, et dont le siège est à Pau.

services à ce département où les charges hypothécaires sont excessives, il n'y compte encore qu'un petit nombre de placements, circonstances qu'il faut attribuer au nombre et à la rigueur des formalités dont ses prêts sont environnés.

Industrie.—Placés en dehors du progrès général par leur situation topographique et le défaut de voies de communication avec les grands centres, le Béarn et le Labourd demeurèrent jusqu'aux premières années du XIXme siècle étrangers au mouvement industriel qui s'opérait ailleurs. L'exploitation, sur une faible échelle, de quelques gites minéraux, et de salines, la fabrication de mauvais papier, celle de draps de laine, d'étoffes grossières, de toiles et de mouchoirs, la préparation du cuir dans trois mégisseries, tel était alors le cercle restreint des opérations de leur industrie. La consommation locale constituait le principal débouché offert à ses produits dont l'exportation en Espagne ou à l'Intérieur enlevait l'excédant.

Un progrès sensible s'est manifesté plus tard, surtout dans les vingt dernières années, dans la situation industrielle du pays qui n'en est pas moins encore très arriérée, et qui a besoin d'efforts soutenus pour vaincre les obstacles qui s'opposent à son complet développement.

C'est principalement dans ses usines et ses manufactures que l'industrie départementale a réalisé de véritables progrès. Extension dans la fabrication et perfectionnement dans la production, tel est le double mouvement bien constaté qu'elle a subi.

Au premier rang se place l'industrie du tissage. Restreinte, au commencement de ce siècle, à une dixaine d'établissements, elle en compte aujourd'hui un nombre assez considérable principalement répandu dans la plaine de Nay, riche vallée qui lui doit en grande partie sa prospérité. C'est ainsi que la ville de ce nom possède des fabriques de draps de laine, de berrets, de tricots, de calicots et une filature

de coton; Mirepoix, Baudreix, Clarac, Arros et Bourdettes, des filatures de laine, de coton, des fabriques de couvertures, de toiles et de calicots; L'Estelle et Gan d'importantes filatures de lin; Pontacq une fabrique de draps; Bizanos une usine pour le tissage du fil. Tous ces établissements sont groupés dans l'arrondissement de Pau; mais dans ceux de Mauléon, de Bayonne et d'Oloron se trouvent aussi des fabriques de tissus de laine, matière que la ville d'Oloron prépare également dans trois filatures. Cette ville fournit, en outre, au commerce des berrets et des ceintures de la même étoffe, spécialité dont s'occupe sur une plus vaste échelle Labastide-Clairence. Orthez, enfin, emploie 80 ouvriers dans une manufacture d'étoffes de coton.

Parmi les produits du tissage, les toiles et linge du Béarn jouissent au loin d'une renommée méritée qui leur ouvre un débouché très avantageux. Les tissus laineux, irréprochables sous le rapport de la confection, laissent beaucoup à désirer sous celui de la finesse et de l'élasticité, circonstance qui pourrait tenir à la qualité de la matière première employée. Quelle qu'en soit la cause, cette infériorité n'en est pas moins fâcheuse, car elle influe d'une manière notable sur l'écoulement.

Le département ne possède aucun établissement qui soit affecté à l'industrie des soieries, et l'on doit attribuer à ce vide l'abandon des essais de magnaneries tentés inutilement sur quelques points.

Il existe à Pau, Bayonne, Orthez, Bouloc, Nay et autres lieux un grand nombre de tanneries où la préparation des cuirs laisse, comme celle des draps, beaucoup à désirer. Les peaux qui sortent de ces divers ateliers n'offrent pas la perfection qui seule peut les rendre propres à certaines industries. La sellerie fine, notamment, est obligée de demander à l'importation celle dont elle fait usage. La mégisserie est, au contraire, en progrès. Des deux établissements de

ce genre situés à Orthez et à Arudy, le premier donne déjà des produits dignes de rivaliser avec ceux des manufactures d'Annonay,

Les marrègues (1) et la sandalerie occupent des bras nombreux dans les arrondissements de Bayonne et de Mauléon. Le bas prix et la commodité de la chaussure désignée sous le nom de *spargates*, principal produit de la sandalerie, la rendent d'une incontestable utilité pour les classes pauvres, et lui assurent un débit considérable.

Bayonne et son arrondissement ont le privilège des industries de la ganterie et des cordages, Oloron a celui de la confection des peignes; Igon, Lestelle et Montant fournissent à la consommation des chapelets et des boutons de buis.

Le département possède un grand nombre de teintureries, mais elles sont sans importance, et se contentent de suffire aux besoins locaux.

Des divers établissements de papeterie, le plus considérable est l'usine de Maslacq, et, cependant, elle ne produit guère que du papier commun. On doit d'autant plus s'en étonner que la qualité des chiffons du pays est excellente, comme l'atteste l'empressement que les ateliers d'Angoulême mettent à les rechercher.

Bayonne et Pau se livrent à la fabrication de divers produits chimiques, acide sulfurique, allumettes phosphoriques, stéarine, chandelles et bougies.

Enfin, un grand nombre de chocolateries répandues dans le département, livrent à la consommation des produits parmi lesquels ceux de l'usine de Cambo méritent une mention particulière.

Le cuivre et le fer occupent seuls l'industrie métallurgique

(1) Marrègues du mot espagnol *marregas* ou *marragas*. C'est une grosse toile ou étoffe faite d'étoupe de poil de chèvre qui est probablement employée à la confection des *spargates*.

des Basses-Pyrénées. Cette industrie, bien loin d'être aujourd'hui en progrès, se maintient à peine au niveau de sa situation pendant le siècle dernier. Diverses mines de cuivre se trouvaient à cette époque en exploitation, parmi lesquelles celle de Baïgorry et de la vallée d'Ossau d'une importance considerable; la vallée d'Aspe avait aussi les siennes; Bedous possédait une fonderie, un laminoir à flancs et le fer, de son côté, alimentait les forges d'Arthez, d'Asson, de Louvie, d'Izale, de Béon et de Larrau.

Aujourd'hui la production du cuivre est nulle : une mauvaise direction imprimée aux travaux de recherche, retarde la mise en rapport de la mine de Saint-Jean-Pied-de-Port. Quant au fer, le défaut de combustible a provoqué l'extinction des mines les plus productives, et c'est ainsi que celles d'Ustéléguy, Occos, Ainhoa et Espeletta ont été abandonnées.

Il résulte de recherches récemment opérées que le département possède, sinon l'or à l'égard duquel la question reste encore indécise, l'argent du moins au nombre de ses minéraux. Il s'agit maintenant de savoir si les gisements découverts offrent les éléments d'une exploitation avantageuse.

Relativement plus considérable que celle des minéraux la production du sel est néanmoins très inférieure à ce qu'elle devrait être dans les Basses-Pyrénées. Parmi les salines le plus importantes on compte la source de l'Ardanavie, la source salée du Centre, celle de Laxalde, celle de la Tuilerie, celle d'Elichague, les salines d'Oràas et la fontaine de Salies. Il y a, en outre, à Villefranque, la mine de sel gemme de Larralde, gite d'une richesse extrême et bien aménagé. La production totale des salines du département s'élève, par année, à 115,000 quintaux métriques de sel, d'une valeur de 386,400 francs. Cette production pourrait être beaucoup plus considérable si le mode d'exploitation était moins défectueux, et si une concurrence mal entendue et de déplorables divisions d'intérêt entre les co-propriétaires des

diverses salines ne mettaient obstacle à leur commune prospérité. C'est ainsi notamment que par suite de fâcheux débats entre les co-propriétaires de la mine de sel gemme de Larralde, l'exploitation de cette mine importante se trouve depuis quelque temps suspendue.

Indépendamment des minéraux, les montagnes du département recèlent encore dans leur sein les marbres, les pierres de taille, l'ardoise, le kaolin, l'albâtre et l'ophite.

Employés et estimés par la sculpture, les marbres des Pyrénées sont plus recherchés encore par l'architecture. Ils comprennent diverses variétés, savoir : le marbre gris qui est le plus commun ; le marbre blanc, plus rare, mais dont il existe plusieurs carrières ; les marbres vert, violet, rouge et veinés de diverses teintes ; et enfin un marbre curieux et plus commun, à petits rubans blancs et à larges raies violettes, veiné de noir. On compte de nombreuses marbreries dans le département.

La pierre de taille se rencontre sur plusieurs points. Gan, Louvie, Bidache, Orin, Rébénacq en possèdent des carrières estimées et d'une facile exploitation.

Les montagnes des vallées d'Aspe et d'Ossau renferment une excellente qualité d'ardoise, mais la concurrence des ardoisières des Hautes-Pyrénées nuit au développement de son débouché.

Le kaolin se trouve dans les deux arrondissements de Pau et de Bayonne. Ce dernier possède plusieurs usines pour son broiement, ainsi qu'une fabrique de porcelaine située à Bayonne.

L'albâtre et l'ophite ne sont pas exploités.

La fabrication de la chaux a pris depuis quelque temps de grandes proportions dans les arrondissements de Pau et de Mauléon.

Il existe dans les Basses-Pyrénées de nombreux gites de tourbe. Ce combustible est d'autant plus précieux qu'il peut,

dans la grande majorité des cas, remplacer la houille que le département fait venir de l'Angleterre, et qui lui coûte des frais considérables de transport. Les gites de tourbe qui sont actuellement exploités se divisent en trois groupes sous la dénomination de groupes d'Oloron, de Ponsacq et de Biarrits.

Divers gisements de lignite ont été aussi découverts dans ces derniers temps; mais leur exploitation est encore trop récente pour qu'il soit possible d'asseoir des conjectures certaines sur leur importance et sur leur avenir.

Commerce. — Le commerce du département, longtemps arriéré comme l'agriculture et l'industrie auxquelles le rattachent des liens si étroits, est aujourd'hui en progrès. Sa marche ascendante, qui date déjà de plusieurs années, a coïncidé avec le rapprochement des chemins de fer. Il s'étend tout à la fois, mais dans des proportions différentes, à l'importation et à l'exportation.

L'importation ne comprend guère, parmi les produits du sol, que le froment et l'orge; et, parmi ceux de l'industrie, que quelques tissus fins, les soieries, une partie des laines nécessaires aux manufactures, et quelques-uns des objets réclamés par la consommation du luxe local.

L'exportation est beaucoup plus importante. Elle embrasse non seulement les principaux produits agricoles ou naturels, mais encore quelques-uns des plus importants produits de l'industrie départementale. Les premiers sont: le maïs, les vins, le bois, les races chevaline, bovine, ovine et porcine; les autres comprennent: les tissus de fil, de laine et de coton, les sels, les fers et les marbres.

L'excédant du maïs sur les besoins du pays, évalué à 72,000 hectolitres, trouve en Angleterre son principal débouché. Son exportation s'opère par mer et par la voie de Bayonne.

Les vins qui étaient autrefois, comme nous l'avons

déjà dit, l'objet d'un important commerce d'exportation, se trouvent réduits aujourd'hui aux besoins de la consommation locale, de la falsification des vins de Bordeaux, et de la fabrication de quelques eaux-de-vie. Cet état de choses a pu durer sans trop d'inconvénients, tant que la production a été si gravement contrariée par les ravages de l'oïdium; mais il ne saurait en être de même si elle revenait à son chiffre normal. Il faudrait alors créer aux vins du département un débouché susceptible d'arrêter la dépréciation de leur valeur.

Les forêts des Basses-Pyrénées livraient autrefois des fournitures considérables à la marine et à l'industrie du bâtiment. Leur déboisement a restreint progressivement ce commerce, aujourd'hui presque nul, mais qui pourrait revenir à la vie si la création de voies de communication facilitait l'exploitation des montagnes dans leurs parties inexplorées.

Les achats de la remonte militaire forment le plus important des débouchés offerts à la race chevaline. Il est malheureusement insuffisant, et cette insuffisance est devenue un encouragement à l'élevage du mulet, élevage dont les produits trouvent en Espagne un écoulement prompt, certain et lucratif. Le commerce des mulets est, dans l'actualité, une des principales branches de l'exportation des Basses-Pyrénées.

Les races bovine et ovine alimentaient, au commencement de ce siècle, les marchés du Nord de l'Espagne, tandis que les Basses-Pyrénées tiraient, à la même époque, des départements étrangers leurs propres approvisionnements en viande de boucherie. Cet état de choses a changé. La contrée est parvenue à suffire à sa consommation sans ralentir le mouvement d'exportation qui s'est au contraire accru, grâce à la réputation toujours croissante elle-même des qualités de son bétail.

Le commerce des jambons dont Bayonne s'est attribué le monopole, voit son importance grandir avec les années. Ses produits recherchés dans toute la France, sont expédiés jusques dans les Colonies.

Quant aux produits de l'industrie départementale, les toiles et les mouchoirs seuls sont expédiés au-delà d'un certain rayon. L'exportation des bonnets de laine pour les Echelles du Levant est loin d'avoir conservé l'importance qu'elle avait acquise dans le siècle dernier. L'Espagne est, à l'étranger, le seul débouché de quelque valeur offert aux tissus de laine et de coton.

Les sels sont l'objet d'une exportation assez considérable qu'il serait aisé de favoriser, mais que contrarient les diverses circonstances que nous avons rapportées. Quant à l'industrie métallurgique, elle ne peut chercher un débouché que dans les départements voisins, ou les confins de l'Espagne. — L'industrie marbrière, de son côté, est gênée dans son développement par les difficultés du transport.

— M. de Picamille termine son second volume par une Revue sommaire et individuelle, par arrondissements et cantons, des 562 communes du département. Cette longue revue, pleine de répétitions et de menus détails, ne saurait trouver place dans cette analyse; elle n'ajouterait rien aux faits importants de statistique générale que nous venons d'examiner. Nous arrêterons donc là notre travail, heureux si, en suivant pas à pas l'auteur dans les développements, parfois un peu diffus, auxquels il s'est livré, nous avons su en extraire la partie substantielle et utile, de manière à inspirer à la Société de statistique de Marseille le désir de porter ses savantes, ses fructueuses investigations sur un département, trop peu connu peut être, et qui est assurément digne de son attention et de son intérêt.

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT L'ANNÉE 1861.

Séance du 11 *janvier* 1861.

—

M. A. LUCY, Président sortant, occupe d'abord le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 1860 est lu et adopté.

On passe à la correspondance : Lettre de M. l'archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, qui annonce nous avoir adressé les 2e et 3e trimestres de son bulletin de 1860, par l'entremise de M. le Ministre de l'instruction publique. Ces deux bulletins sont, en effet, parvenus à notre Société, et l'un d'eux contenant une notice sur les vitraux, laquelle, par son titre, paraît à M. le Président offrir de l'intérêt, est remis à M. MORTREUIL qui veut bien se charger de rendre compte de cette notice.

Deux volumes également adressés à notre Société sont soumis à l'appréciation de M. SAPET; ils sont intitulés : *Annuaire international du crédit public* pour 1859 (1re année), *idem*, pour 1860 (2e année).

Sont encore déposés sur le bureau pour être confiés à la garde de M. le conservateur-bibliothécaire, la 4e livraison, tome XVII, des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* et le N° 11, décembre 1860, de *l'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de Compiègne.

M. BLANCARD, qui paraît pour la première fois au sein de

la Société, est complimenté par M. le Président. Ses antécédents, ses études, son instruction sont considérés comme un sûr garant de son excellente collaboration pour concourir par des productions sérieuses à la prospérité de la compagnie. Aussi, ajoute M. le Président, celle-ci est heureuse de le compter au nombre de ses membres actifs.

M. Blancard remercie M. le Président des paroles flatteuses qu'il vient de lui adresser et exprime le regret de ne pouvoir témoigner aussi chaleureusment qu'il le voudrait, sa vive reconnaissance de ce que la Société a bien voulu l'admettre dans la classe des membres dont la qualification impose l'obligation d'être constamment laborieux. M. Blancard promet de faire ce qui dépendra de lui pour justifier ce titre.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, l'installation des membres du Conseil, nommés pour l'année 1861. M. A. Lucy prononce à ce sujet un discours remarquable où il se plait avant tout à payer un juste tribut d'éloges à son successeur, M. Mortreuil, en parlant de ses précieuses qualités personnelles, ainsi que de ses profondes connaissances qui lui ont valu d'être récemment élu membre correspondant de l'Institut.

M. A. Lucy fait l'éloge aussi de M. Sapet que bien des titres ont appelé à la Vice-présidence : il s'applaudit, en un mot, de la composition tout entière du Conseil qui va entrer en fonctions et qui annonce, dit-il, une excellente impulsion pour les travaux de l'année qui va commencer.

Il aurait désiré que son passage à la présidence eut été marqué par quelques travaux d'ensemble (ce que les circonstances n'ont pas permis d'accomplir) ; mais il espère que le nouveau président réalisera son vœu dont il fait un exposé en peu de mots. Il soutient avec raison que la constatation des faits acquis, des résultats gagnés sont la base de ceux à conquérir et, à ce titre, la Statistique est au

premier chef une science d'investigation. Or, après l'inventaire de nos richesses diverses, il serait utile de dresser un programme général, raisonné, aussi complet que possible des améliorations à poursuivre dans notre département. Ces améliorations, M. A. Lucy, les passe rapidement en revue, sans prétendre présenter un programme complet; il faurait qu'un cadre fut tracé méthodiquement, qu'une sorte de questionnaire fut rédigé, où viendraient se grouper toutes les catégories d'intérêt dont notre Société fait un objet d'études.

Un tel programme serait adressé, dans chaque localité, aux hommes réputés les plus intelligents et dont les réponses pourraient offrir le tableau de toutes les améliorations réclamées, et puis, cette enquête des vœux généraux une fois terminée, le cahier qui en présenterait le résumé, classé convenablement, serait déposé entre les mains de l'autorité préfectorale dont le dévouement éclairé au bien général n'aurait plus, dans les temps de prospérité, qu'à y jeter les yeux pour donner sa préférence aux travaux les plus utiles et les plus urgents, lorsqu'il s'agirait de l'emploi des fonds confiés à son intelligente dispensation.

M. A. Lucy voudrait que les investigations n'eussent pas seulement pour but la constatation de ce qui est, de ce qui a été à des époques peu éloignées de nous, mais encore qu'elles s'étendissent jusqu'aux choses de l'histoire, jusqu'aux chroniques locales, aux légendes, etc., il voudrait que l'on fouillât les archives de l'antiquité. Ces considérations le conduisent à jeter un coup-d'œil historique sur la Crau, et, à ce sujet, on entend une digression retrospective qui captive l'attention de l'auditoire. M. A. Lucy finit par dire que si sa proposition était approuvée et adoptée, il s'estimerait très honoré d'être nommé le rapporteur de cette œuvre qu'il appelerait volontiers notre bilan de l'avenir.

Après ce discours vivement applaudi, les deux présidents

s'embrassent fraternellement suivant l'usage, et M. MORTREUIL, ayant occupé le fauteuil cédé par M. A. LUCY, prononce, à son tour, un discours où il fait remarquer d'abord que, nommé président pour la seconde fois, il ne se dissimule pas qu'il doit cet honneur, entre autres motifs, au désir qu'il partage avec ses collègues de voir notre compagnie prospérer dans la voie qu'elle a suivie jusqu'à ce jour. Il dit un mot de ses succès et rappelle que son Recueil a été signalé naguères dans la bibliothèque des Sociétés savantes comme répondant parfaitement à son titre et il espère que nous nous tiendrons sans cesse à la hauteur de notre mission ; ce qui est son vœu le plus ardent et le but vers lequel tendront toujours ses efforts. Puis il s'exprime en ces termes :

« En prenant place à ce fauteuil, qu'il me soit permis d'accomplir un devoir bien cher à mon cœur et de venir, au nom de la Société tout entière, remercier l'honorable président que les termes inflexibles du règlement obligent à résigner aujourd'hui ses fonctions qu'il remplissait avec autant d'éclat que d'aménité. . . . S'il est vrai de dire que la statistique est la science universelle, quel autre que lui était plus digne d'y être perpétué. »

En terminant, M. MORTREUIL fait observer modestement que, livré par goût à quelques travaux d'érudition, il ne pourra apporter que son zèle et son assiduité, mais qu'appuyé sur un Vice-président nourri des questions d'économie politique et d'administration, il se promet de nous voir arriver à la réalisation de notre programme.

M. SAPET dit que nos deux honorables présidents viennent d'avancer de si belles choses et en termes si distingués qu'il devrait peut être s'abstenir de prendre la parole après eux, Mais des paroles trop flatteuses lui ont été adressées, pour qu'il ne crut pas manquer à son devoir, s'il ne remerciait pas les hauts fonctionnaires qui les ont prononcées, et la

Société de l'honneur qu'elle lui a fait de l'appeler à la Vice-présidence, c'est-à-dire à venir en aide au besoin, au nouveau chef de notre compagnie, M. MORTREUIL, dont l'attachement a pour elle, la constance, les qualités ne peuvent être égalés que par sa modestie. M. SAPET compte, du reste, sur la bienveillance de tous ses collègues, si sa tache lui était trop difficile, car il est des hommes, ajoute-t-il, qu'on peut suppléer, au besoin, mais qu'on ne remplace pas.

Ensuite, M. LIONS, trésorier, rend compte de sa gestion, en 1860, suivant l'article XX du règlement de la Société, et on procède immédiatement après, à la nomination, par voie du scrutin, de trois auditeurs de compte. Sur 12 votants, MM. GUYS, BOUSQUET et TOULOUZAN obiennent, chacun, neuf suffrages et sont proclamés, conséquemment, membres de la commission chargée d'apurer les comptes de M. le trésorier ; les trois autres voix ont été réparties entre MM. E. FLAVARD, NATTE et SECOND-CRESP.

M. BOUSQUET ayant à produire des renseignements pour compléter un rapport fait par lui, dans une précédente séance, sur un travail inséré par M. de MALARCE dans le journal de la Société de statistique de Paris (N° de septembre 1860) et intitulé : *Moralité comparative des diverses parties de la France*, *d'après la criminalité*, fournit aujourd'hui ces renseignements tendant à prouver que le département des Bouches-du-Rhône n'est pas le premier, entre tous, pour la criminalité, ainsi que l'a soutenu M. de MALARCE, d'après des chiffres erronés, puisqu'en présentant ceux des *accusés*, il n'a nullement établi de distinction entre les condamnations et les acquittements et que, d'ailleurs, il a pris seulement pour base les calculs d'une année, celle de 1857.

Il a pu résulter d'une semblable base une moyenne défavorable au Midi de la France en général et au département des Bouches-du-Rhône en particulier. M. BOUSQUET, sachant

que le calcul des moyennes n'est proportionnellement exact que s'il embrasse plusieurs années, a eu recours à l'obligeance de M. LALUBIE, greffier en chef de la Cour impériale d'Aix, pour en obtenir un relevé des condamnations prononcées par les Assises des Bouches-du-Rhône, pendant 20 ans, c'est-à-dire de 1840 à 1859, et on a pu constater ainsi que sur 1856 jugements pour crimes, 282 ont concerné des individus de notre département, 274 ont frappé des personnes de Marseille et 1300 ont atteint des étrangers; d'où s'en suit une différence de 72 p. 0/0 en faveur de la population marseillaise et des Bouches-du-Rhône. M. de MALARCE n'a donc pas tenu compte de l'élément étranger si considérable.

Cette lecture donne lieu à une discussion fort intéressante, à laquelle prennent part MM. A. LUCY, E. FLAVARD, GENTET, SAPET, JUBIOT, le Secrétaire perpétuel et à la suite de laquelle il est décidé de consigner en entier dans le Recueil de nos travaux, cette lecture, ainsi que le rapport dont elle est le complément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 14 *février* 1861.

—

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance : Lettre de M. Magloire GIRAUD, membre correspondant à St-Cyr (Var), qui envoie deux études, l'une sur la topographie gallo-romaine du Canton du Beausset, et l'autre ayant pour titre : description de médailles, monnaies et jetons trouvés aux environs de Tauroentum. Ces

études spécialement destinées à notre Société, sont remises à M. MORTREUIL qui veut bien se charger d'en rendre compte.

Lettre de M. A. WUICHET fils (Vieux-chemin de Rome 27 A) qui, après avoir rappelé que son père reçut, en 1836, de la Société de statistique de Marseille, une médaille en argent pour avoir importé dans cette ville la fabrication du crin animal frisé à l'usage des matelassiers et tapissiers, etc., annonce que, depuis cette époque, ce genre de fabrication dite des scortins a été, par ses soins, beaucoup perfectionné et a pris un grand développement sous bien des rapports. En conséquence, M. WUICHET fils se met sur les rangs pour l'obtention aussi d'un encouragement industriel, étant prêt à fournir tous les renseignements sur les améliorations apportées par lui dans les ateliers de sa manufacture. Renvoi à la commission générale d'industrie.

Lettre de M. AMAN, industriel à St-Chamas (rue du Petit St-Jean, n. 7, à Marseille), qui se présente comme inventeur d'un instrument à l'aide duquel les tailleurs, les chemisiers, etc., parviennent à obtenir la mesure la plus exacte de tel ou tel corsage et qu'elles que soient la taille et la conformation des personnes sur lesquelles cet instrument soit appliqué. M. AMAN désirant faire examiner son invention par notre compagnie, celle-ci confie cet examen à sa commission générale d'industrie.

Lettre de M. le Directeur des douanes à Marseille qui, ayant appris que le Président de notre Société avait demandé, comme nous manquant, les tableaux du commerce général de la France pour les années 1857 et 1859, affirme que ces exemplaires ont été adressés par son intermédiaire à la Société dont le Secrétaire, dit-il, ne conteste pas leur envoi, supposant seulement qu'ils auront été égarés, etc. Du reste, M. le Directeur témoigne toute sa sympathie à la Société de statistique, en mettant momentanément à sa

disposition, les exemplaires des tableaux qui lui manquent et dont elle pourrait avoir besoin.

M. A. Legoyt, qui avait également réclamé pour nous à la Direction générale des douanes, les documents commerciaux dont il s'agit, communique une réponse faite dans le même sens par l'administrateur de la 1re division de la Direction générale.

M. le Secrétaire-perpétuel soutient qu'il n'a pas eu connaissance de la réclamation que l'on assure avoir été faite par M. le Président, et sans affirmer que les tableaux en question soient parvenus à la Société, il ne pouvait le nier après d'aussi honorables affirmations. Mais il a fait remarquer qu'ils se trouvent probablement chez tel ou tel président qui aura oublié ou négligé de les transmettre au Secrétariat, car, ajoute M. P.-M. Roux, des ouvrages se sont égarés pour avoir été adressés aux présidents qui, on le sait, ne le sont que pour un an; ce qui ne serait pas arrivé, si de pareils envois avaient été faits au Secrétaire dont les fonctions sont perpétuelles.

M. le Secrétaire de la Société d'éducation de Lyon a adressé le programme du concours qu'elle a ouvert l'an dernier et qu'elle renouvelle pour 1861. Elle décernera un prix de 300 fr. à celui qui aura le mieux résolu cette question : *Nécessité d'étudier la vocation, et moyens de la reconnaître dans la jeunesse.* Les mémoires devront être présentés avant le 1er novembre prochain.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire les brochures et ouvrages reçus depuis la dernière séance; ce sont :

1° *Ambassade en Espagne et en Portugal*, *en* 1582, de R. C. en Dieu, Dom Jean Sarrasin, abbé de St-Vaart du Conseil d'Etat de S. M. Catholique, son 1er Conseiller en Arthois, de par Philippe de Caverel, religieux de St-Vaart

(in-8° de 43 pages — Arras 1860. — Envoi de l'Académie d'Arras.)

2° *Mémoires de l'Académie d'Arras* (4 volumes, tomes XXX, XXXI, 1re partie, XXXI 2me partie et XXXII.)

3° Académie d'Arras, supplément au XXXIe volume de ses mémoires. — *Etudes sur les Almanachs d'Artois*, par M. Auguste PARENTY, membre résidant. — Arras 1860.

4° *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*, *etc.*, 23e année, 3me série, tom. 5. (n° 12, 12 novembre et décembre 1860.)

5° *Chemins ruraux.* — Rapport fait à la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne et vœux émis par la Société pour l'amélioration de ces chemins (Séance du 24 novembre 1860.)

6° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*, 6me année, (Nos 75, 76, 77, 78, septembre, octobre, novembre et décembre 1860.)

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, — Année 1860, 14° volume, 1er et 2me trimestres.

Rapport. — L'ordre du jour appelle en premier lieu celui de la commission chargée d'apurer les comptes de M. le trésorier. Organe de la commission M. BOUSQUET expose d'abord les tableaux des recettes et des dépenses, tels qu'ils ont été présentés par M. LIONS, et trouve que les articles qui y sont stipulés concordent, quant au chiffre, avec le budget approuvé pour l'année 1860. Examinant ensuite plus particulièrement ces articles, il est conduit à constater que notre situation financière est satisfaisante, mais qu'à l'avenir il y aurait augmentation sensible dans les recettes, si la Société adoptait le projet qui lui fut proposé d'abord par M. FAMIN, puis par M. le trésorier, de convertir notre rente 4 1/2 pour cent, en obligations de chemins de fer français. Puis, M. BOUSQUET entre dans quelques détails de comptabilité

relatifs 1° aux jetons de présence dont il pense qu'il faudra bientôt faire frapper un certain nombre, vu que ceux mis en circulation diminuent tous les jours sans doute parce qu'il est des membres qui les gardent pour en faire collection; 2° à nos publications dont il voudrait voir augmenter le nombre, comme s'il était facultatif à la Société d'ordonner cette augmentation, puisqu'elle ne fait pas imprimer elle-même le Répertoire de ses travaux, et qu'elle s'est entendue avec l'éditeur pour s'abonner à un certain nombre d'exemplaires. M. BOUSQUET ne termine pas son rapport sans adresser des éloges à M. LIONS sur l'exactitude et la régularité avec lesquelles ses livres sont tenus. « C'est « une justice, dit-il, que nous nous plaisons à lui rendre « et à laquelle vous n'hésiterez pas à vous associer. »

La Société vote des remercîments à M. LIONS, d'après ce rapport qu'elle adopte d'ailleurs, sauf quelques modifications suggérées par M. le Secrétaire perpétuel et quant au mode de publication proposé, et quant à la prétendue concordance que l'on a dit exister avec le budget de 1860, car il était à noter que tous les articles de ce budget, chapitre des dépenses, sont loin d'avoir été épuisés et qu'il y a eu donc excédant de recettes, outre celles qui ont été signalées, parmi les recettes ordinaires et extraordinaires.

L'ordre du jour amène ensuite la question de savoir s'il ne conviendrait pas à notre compagnie de prendre quelque initiative au sujet de l'exposition, en mai de cette année, des produits de l'agriculture et de l'industrie, etc.

M. GENTET prend la parole pour faire remarquer que toute initiative de la part de notre Société concernant cette exposition, est actuellement impossible puisque la commission générale qui doit s'en occuper spécialement, est déjà nommée par le Conseil municipal; qu'elle embrasse les divers sujets qui s'y rattachent; que, d'ailleurs, la Société de statistique aurait à demander, comme l'a fait la Société

d'agriculture, à M. Rendu, inspecteur, chargé par le gouvernement de tous les détails à cet égard, à participer aux travaux de la commission générale, mais que vraisemblablement nous arriverions un peu tard pour être compris dans cette commission.

Plusieurs membres pensent que, malgré ces raisons qui méritent d'être entendues, nous ferions bien de chercher les voies et moyens d'engager à recourir, si la chose était possible, à notre concours en cette circonstance. Mais on est généralement d'avis de se borner, après plus ample informé, de ce qui a été déjà fait, à écrire à M. le Maire pour lui offrir les services de la Société.

M. Sapet est appelé à faire le rapport dont il avait été chargé sur l'Annuaire international du crédit public de M. Horn pour les exercices 1858 et 1859, deux volumes dont un pour chaque exercice ; il nous fait connaître la division de ces volumes en six parties pour le 1er, celui de 1858, et en 4 parties pour celui de 1859. Ces différentes parties dont il se contente de donner les titres, (et il ne pouvait faire autrement, car, il eût outre-passé les bornes d'un rapport en entrant dans tous les détails et en reproduisant des chiffres) revèlent le but que s'est proposé M. Horn : celui de dérouler le tableau du budget des Etats, c'est-à-dire de leurs recettes et de leurs dépenses, etc., et il parait qu'il continuera d'en faire autant les années subséquentes. C'est sans contredit là l'une des publications les plus remarquables et les plus utiles de notre époque.

« Ce travail, dit M. le rapporteur, appelle la méditation de tous les hommes sérieux et surtout des Sociétés de statistique à la bienveillance et au concours desquelles M. Horn fait un appel qui ne peut manquer d'être entendu. » Notre Société doit être favorable à une publication de ce genre.

M. Sapet conclut à ce que l'on remercie l'auteur de l'envoi de son ouvrage et à ce que l'on réponde en même temps à son

appel, en lui adressant au plutôt un document de notre statistique locale, présentant un intérêt général. Pour cela, il faudrait nommer sous la direction du Président et du Secrétaire perpétuel de la Société, une commission qui ferait choix d'un sujet de statistique locale, ainsi qu'il vient d'être dit, et présenterait son rapport dans l'une des prochaines séances mensuelles; le projet étant adopté, une nouvelle commission sinon la même élaborerait un travail qui serait immédiatement soumis à l'approbation de la Société et envoyé ensuite à M. Horn pour être inséré dans son Annuaire de 1860.

Après la lecture de cet intéressant rapport, M. le Président le livre à la discussion. Plusieurs membres y prennent part, les uns dans un sens presque opposé à la proposition donnant pour raison qu'il convient de travailler pour notre Répertoire avant de préparer des matériaux pour autrui; les autres partagent l'opinion de M. le Secrétaire perpétuel qui fait observer qu'un travail inséré dans l'Annuaire de M. Horn peut bien l'être aussi dans notre Recueil. Cette manière de voir ayant prévalu, M. le Président invite une commission de trois membres, MM. Bousquet, Natte et Sapet, à choisir un sujet de statistique qui puisse être consigné dans l'Annuaire de M. Horn.

L'ordre du jour amenait, enfin, un rapport sur un article du dernier bulletin paru de la Société des sciences et arts de la Sarthe. A en juger par le titre, M. le Président avait pensé qu'il s'agissait de considérations notables sur les vitraux, et il avait désigné M. Mortreuil pour en rendre compte, comme d'un sujet rentrant dans ses études favorites. Mais M. Mortreuil déclare qu'il n'y a pas lieu de faire un rapport sur cet article, et encore moins de le faire par écrit, parce qu'il roule seulement sur divers procédés de couleurs à employer dans la peinture sur verre. D'ailleurs cet article a été fait à un point de vue tout industriel, faisant connaitre certaines

matières vitrifiables à mettre en usage pour la fabrication du verre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. LUCY demande la parole pour jeter un coup-d'œil rétrospectif sur des décisions de la Société au sujet d'un travail de M. LIONS, sur les plantes utiles du département et sur quelques autres qui pourraient facilement y être cultivées. M. LUCY rappelle qu'il est résulté de l'examen de ce travail par une commission spéciale, quelques observations tendant à inviter M. LIONS à revoir son œuvre pour en élaguer des superfluités et à y ajouter le résultat de nouvelles recherches qui pourraient la rendre plus digne d'être publiée.

M. LIONS s'est fait un devoir de condescendre à cette invitation à lui adressée en septembre 1839, et il reproduit aujourd'hui son travail qui ne lui a pas coûté moins de 14 ans de recherches assidues.

« Nous venons vous demander, ajoute M. LUCY, d'accueillir cette œuvre consciencieuse avec la bienveillance que mérite son auteur, et pour nous conformer aux usages de la Société, nous demandons aussi qu'il soit voté sur l'insertion de ce travail dans son Répertoire. »

Il s'élève à ce sujet une discussion à laquelle la plupart des membres prennent part et de laquelle il résulte qu'un travail de longue haleine, comme celui de M. LIONS, ne saurait être lu et apprécié convenablement en séance; qu'il faut laisser à une commission plus nombreuse que la dernière, le soin de vérifier, de constater les changements, les modifications dont on a parlé et que ce ne doit être qu'après cet examen que l'on pourra voter sur l'insertion demandée. En conséquence, M. le Président compose la commission de M. LUCY qui la présidera, SEGOND-CRESP, qui en sera le Secrétaire, et de MM. JUBIOT, E. FLAVARD, GOUIRAND, PIRONDI, indépendamment du Président et du Secrétaire-perpétuel de la Société.

Un certain nombre de personnes ayant déjà demandé à la Société de statistique qu'elle fasse examiner leurs inventions ou leurs perfectionnements en matière d'industrie, M. P.-M. Roux pense qu'il serait temps de nommer la commission générale d'industrie, ainsi que celle du concours. Tout le monde est de cet avis et M. le Président, commençant par la commission générale d'industrie, la compose de MM. Lucy, Président, Chaumelin, Secrétaire, Second-Cresp, Natte, Prou-Gaillard, Gentet, Sapet, Gouirand, Chirac, Bordes, Boisselot, Duprat, C. Bousquet, P. Coste, le Président et le Secrétaire perpétuel de la Société.

Puis, sont désignés pour faire partie de la commission du concours, MM. Feautrier, Toulouzan, Dugas, Guys, E. Flavard, Pirondi, L. Menard, Timon-David, Lions, Blancard, Jubiot, Saint-Ferréol, Bouis, Matheron, le Président et le Secrétaire perpétuel de la Société.

Personne ensuite ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 14 *mars* 1861.

—

Présidence de M. Mortreuil.

Le procès-verbal de la séance du 14 février est lu et adopté sans réclamation.

On passe à la correspondance : Lettre de M. J. Dumesnil-Marigny qui adresse un ouvrage intitulé : le *Libre échangiste et les protectionnistes conciliés* (2me édition) ouvrage auquel est jointe une brochure ayant pour sujet une réponse à diverses objections qui ont été faites à l'auteur dans la réunion de la Société d'économie politique du 5 janvier dernier. Les

nouvelles doctrines développées dans ce travail ont été le sujet d'un rapport élogieux fait à l'Académie de Dijon. Mais M. Du Mesnil-Marigny croit devoir les soumetre aussi au jugement de la Société de statistique de Marseille. (Rapporteur M. Natte.)

Lettre de M. Coq fils, constructeur de machines, à Aix, (Bouches-du-Rhône), qui, ayant perfectionné des machines employées à la fabrication des chapeaux de feutre, et en ayant inventé une à fabriquer le nougat, laquelle a concouru à développer considérablement cette industrie à Aix, se met sur les rangs pour l'obtention de l'une des récompenses promises par la Société pour encourager l'industrie. (Renvoi à la Commission générale d'industrie.)

Lettre de M. Benoît-Léandre Jourdan, à Miramas, qui, ayant innové et introduit dans les arts céramiques une espèce de briques refractaires et une autre brique dite *brique-pouce*, dont il s'est attaché à démontrer l'utilité, demande également qu'on le comprenne au nombre des concurrents; (la Société renvoye aussi cette demande à la Commission générale d'industrie.)

Puis, M. le Secrétaire perpétuel communique un mémoire ayant pour sujet la *Statistique de Roquevaire* et destiné au concours de cette année. Ce mémoire enregistré sous le n° 1, sera examiné par la Commission du concours.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à la garde de M. le Conservateur-Bibliothécaire, les ouvrages suivants adressés à la Société de statistique depuis la dernière séance.

1° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, publié par la Société d'agriculture et d'industrie agricole du département, etc. (23me année —3e série, tome v, n° 8, août 1860, Dijon.

2° Même journal, n° 1, janvier 1861.

3° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, — n° 14, mars 1861.

4° *Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.* — Travaux, année 1859-1860, 2e série, Rochefort, 1860.

5° *Annuaire de la Société météorologique de France*, tome 8e 1860. — 2me partie. — Bulletin des séances, feuilles 13 à 17, novembre 1860.

6° *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer*, n° de 1 à 6 inclusivement — 1er semestre de 1860.

7° Une brochure intitulée : *le passé, le présent et l'avenir de la photographie*, manuel pratique de la photographie, par ALOPHE, artiste peintre et photographe, Paris, 1861.

8° Deux brochures ayant pour titre, l'une : *Fondation de M. Boucher de Crevecœur de Perthes ;* l'autre : *Donation, par le même, à la ville d'Abbeville.*

L'ordre du jour appelait d'abord la lecture de quelques *observations sur les allumettes phosphoriques*, par M. G. PASCAL, à Endoume St-Lambert. Mais, à un premier coup-d'œil, la Société juge que ces observations doivent être renvoyées à la Commission générale d'industrie, comme rentrant dans ses attributions.

Rapport. — M. SEGOND-CRESP en fait un au nom de la commission chargée d'examiner en définitive le travail de M. LIONS et présidée par M. LUCY.

Une discussion s'élève à cet égard ; la plupart des membres y prennent part et il est décidé, sur la proposition de M. GENTET, qu'un dernier rapport sera fait par M. LUCY, sur les modifications qui auront été apportées au travail dont il s'agit.

La parole est ensuite à M. LIONS pour la lecture d'une notice sur la culture, au quartier des Cayols, près Marseille, du champignon de couche ou de *l'agaric comestible* dont l'inocuité, surtout en l'associant au vinaigre, le rend

recommandable aux consommateurs. M. LIONS cite M. DESHAY comme se livrant à cette culture depuis plusieurs années et possédant aujourd'hui au lieu indiqué une champignonnière assez importante pour avoir fixé l'attention de la Société d'horticulture qui a récompensé ses efforts tendant à doter Marseille d'un établissement qui lui manquait. La description qu'en donne M. LIONS, les rendements qu'on en obtient et l'addition de renseignements précis sur ce genre de culture alimentaire sont autant de considérations que la Société écoute avec plaisir.

M. le Président remercie M. LIONS de cette communication qui intéresse nos concitoyens à divers points de vue.

Puis, la Société de statistique de Marseille invitée par son Secrétaire perpétuel, conformément à une demande de M. de CAUMONT, Directeur général de l'Institut des provinces de France, à se faire représenter au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, qui s'ouvrira cette année, le 2 avril prochain, à 2 heures, rue Bonaparte, 44, à Paris, choisit pour ses députés : MM. LUCY, Président en 1860, Président actuel de la Société d'horticulture, etc., à Marseille.

L. MENARD, Vice-Secrétaire, etc., à Marseille.

J. JULLIANY, ancien Président, membre correspondant, à Paris.

H. de VILLENEUVE, ex-président, membre honoraire à Paris et à Roquefort (Bouches-du-Rhône.)

BOUDIN, ex-membre titulaire, correspondant, etc., à Paris.

CHAMBON, ex-membre titulaire, correspondant à Paris.

Un extrait de la présente délibération sera remis à chacun de ces six représentants pour les accréditer au Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 11 avril 1861.

—

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars, on passe à la correspondance.

Lettre qui annonce à la Société que l'un de ses membres correspondants, à Lyon, M. Antoine-Jean-Baptiste D'AIGUEPERSE, est décédé le 14 mars 1861, âgé de 73 ans.

Lettre de M. Jules JULLIANY, membre du Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui dit avoir assisté le 2 du courant à la première séance de cé Congrès, et y avoir été accueilli avec les témoignages d'estime et de sympathie qu'inspire partout la Société de statistique de Marseille, société qu'il remercie et à laquelle il exprime sa reconnaissance pour la nouvelle preuve qu'elle lui a donnée de son amical et flatteur souvenir. Il promet de remplir de son mieux l'honorable mission qu'elle lui a confiée ; il parlera des services qu'elle a rendus depuis sa fondation et de ceux qu'elle est appelée à rendre.

La lecture de cette lettre qui attesterait au besoin le zèle éclairé de notre digne correspondant, M. J. JULLIANY, est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

M. Hippolyte CORNILLON, membre correspondant, à Arles, transmet un tableau vicennal qu'il a dressé des résultats de l'octroi de cette ville, dont il est le préposé en chef. Ce tableau qui comprend les années de 1840 à 1859 inclusivement (juillet 1860), a été apprécié par la compagnie qui en a voté la reproduction dans son Recueil comme étant un document précieux qui se lie à notre statistique locale.

M. le Secrétaire perpétuel communique trois mémoires envoyés au concours de statistique et enregistrés dans

l'ordre suivant : le premier, sur Ceyreste, sous le n° 2 ; le second, sur Rognonas, sous le n° 3, et le troisième sur l'église de St-Laurent, à Marseille, sous le n° 4. Ces mémoires sont renvoyés à l'examen de la Commission du concours.

M. A. Lucy prend la parole pour rapporter qu'il a fait de concert avec M. Lions, la révision du tableau statistique dressé par celui-ci, sur les végétaux acclimatés ou susceptibles de l'être dans un but utile, sous la latitude du département des Bouches-du-Rhône. M. Lions a accueilli avec modestie et reconnaissance les observations qui lui ont été faites et qui ont donné lieu à quelques modifications de son travail. Ce travail, soumis à une révision générale et définitive, ne pourra donc que mériter l'honneur de l'impression.

M. L. Menard qui, d'après les données fournies par MM. le Secrétaire perpétuel et le Trésorier, s'est occupé du budget des recettes et des dépenses de la Société pour l'exercice 1861, communique ce travail à l'assemblée.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission pour étudier le Concours régional d'agriculture avec exposition des divers produits de l'industrie dans notre ville.

M. le Secrétaire perpétuel soumet le cadre des diverses sous-commissions de la commission générale, dans lesquelles il a fait entrer les membres qui doivent les composer d'après leur goût et leur aptitude, et cela de la manière qui suit :

Concours régional agricole.

(MM. A. Lucy, Lions, Segond-Cresp et Gentet.)

Annexes.

Concours d'animaux de la race chevaline et concours de chevaux, mulets, bœufs et autres bêtes de travail.

(MM. Sapet, Lucy, Prou-Gaillard et Gentet.)

Concours d'Orphéons.

(MM. L. Menard, Boisselot, Pirondi et Toulouzan.)

Exposition d'horticulture.

(MM. Lions, Segond-Cresp, Timon-David et Gouirand.)

Exposition d'histoire naturelle.

(MM. Matheron, Saint-Ferréol, Jubiot, Flavart et P.-M. Roux.)

Exposition des produits de l'industrie.

(MM. Bordes, Bousquet, Boisselot, Duprat, Sapet et Natte)

Exposition des beaux-arts.

(MM. Lucy, Chaumelin, Blancard, Guys, Mortreuil, Feautrier et Vaucher.)

Courses de chevaux.

(MM. Lucy, Sapet, Hornbostel, Dugas et Chirac.)

M. le Président consulte l'assemblée sur cette division du travail, laquelle est adoptée. M. Léopold Menard étant désigné pour surveiller et diriger ce travail, s'excuse de ne pouvoir accepter cette tache qui lui paraît devoir appartenir à M. le Président. En conséquence, M. le Président de la Société le sera de la Commission générale dont le Secrétaire rapporteur sera nommé ultérieurement, et il est décidé que chaque sous-commission aura aussi son président et son secrétaire rapporteur.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport, par M. Natte, sur un ouvrage de M. Dumesnil-Marigny, intitulé : *les libres échangistes et les protectionnistes conciliés.*

Après quelques considérations générales sur l'économie politique et sur les progrès qu'elle fait chaque jour dans nos mœurs, nos institutions, M. Natte passe à l'analyse de l'ouvrage; il expose statistiquement la valeur du produit de certains grands Etats de l'Europe et des Etats-Unis, ainsi que le montant de l'impôt de ces Etats comparés ensemble. D'où il résulte que, dans la balance générale, les pays agricoles paient environ le 10me de la valeur de leurs produits, tandis que pour les nations manufacturières, l'impôt n'est que d'un septième.

M. le rapporteur fait une critique mesurée de diverses opinions de l'auteur; il lui reproche d'avoir employé un procédé mathématique (la science des équations) pour donner la preuve des hypothèses sur lesquelles il base son système et d'avoir écrit ainsi un livre qui est loin d'être à la portée de toutes les intelligences, lorsque dans des questions aussi capitales, il fallait s'adresser aux masses.

M. NATTE obligé de scinder son rapport, promet d'en donner la suite, à une prochaine séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 16 *mai* 1861.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

M. BEUF, membre honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril est lu et adopté sans réclamation.

On passe à la correspondance : Lettre de M. le Directeur-général des douanes, qui nous fait parvenir par l'entremise de M. le Directeur des douanes à Marseille, un exemplaire du tableau général, qui vient d'être publié, des mouvements du cabotage en 1859, formant la suite et le complément du tableau général du commerce de la France pendant la même année. — Remise est faite immédiatement de ce document administratif en un volume in-folio, à M. le Conservateur-bibliothécaire de la compagnie.

Lettre de M. Jules JULLIANY, membre correspondant, à Paris, qui annonce que le Congrès des délégués des Sociétés savantes a clos, le 9 avril, ses séances qu'il a suivi avec le plus grand intérêt; il dit avoir été appellé à occuper le fauteuil de la présidence dans la séance où l'on a entendu M.

Léonce de LAVERGNE sur l'agriculture du midi de la France; il renvoie au compte rendu des actes du Congrès, qui sera incessamment imprimé, l'exposé de toutes les communications qui ont été faites; il adresse des bulletins sur le lieu choisi pour la prochaine réunion du Congrès archéologique et finit par réitérer ses remerciements à la Société de statistique de l'avoir désigné pour l'un de ses délégués.

Lettre de M. CHAMBON, membre correspondant, à Paris, et délégué au même Congrès, qui raconte que celui-ci a été ouvert le 2 avril, par M. de CAUMONT, son Président. L'orateur s'est attaché à faire connaître les tendances de l'Institut des provinces à réunir au moyen des Congrès scientifiques tous les éléments intellectuels du pays. M. CHAMBON regrette que de nombreuses occupations professionnelles l'aient empêché d'assister à toutes les séances dans lesquelles ont été traitées d'intéressantes questions, notamment sur l'agriculture; il a entendu M. de VILLENEUVE, l'un de nos collègues, délégué aussi, parler avec supériorité du drainage et des moyens d'étendre l'enseignement agricole. Comme M. JULLIANY, M. CHAMBON, ayant eu la parole, a fait l'historique de notre Société, au double point de vue de ses investigations statistiques, et comme Société d'encouragement pour l'industrie dans le département des Bouches-du-Rhône; enfin, il se loue beaucoup de l'accueil bienveillant et flatteur qu'il a reçu de la part de M. de CAUMONT.

Lettre de M. BOUDIN, membre correspondant, à Paris, qui fait hommage d'un volume récemment publié, en collaboration avec M. BLANC, chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des cultes, et ayant pour titre : *Eléments de géographie et de statistique générales* (M. L. MENARD veut bien se charger du rapport à faire sur ce volume.) Dans sa lettre, M. BOUDIN, qui avait été appelé également à représenter notre Société au Congrès des délégués des Sociétés savantes, exprime le regret et s'excuse

d'avoir été dans l'impossibilité absolue de remplir sa mission, à cause d'un devoir indispensable, ayant été nommé par le ministre de la guerre membre d'un jury de concours pour un emploi de professeur au Val-de-Grâce, dans les premiers jours d'avril, précisément pendant la tenue du Congrès.

Lettre de M. Buys BALLOT, membre correspondant, directeur de l'Observatoire royal néerlandais, à Utrecht, qui adresse une note publiée, par lui, il y a peu de jours, sur la météorologie, et promet d'envoyer incessamment un mémoire sur la marche annuelle du thermomètre et du baromètre dans les Pays-Bas. M. Buys BALLOT exprime en même temps le désir de recevoir la continuation des observations météorologiques faites dans cette ville. M. P-M. ROUX fait remarquer que le concierge de cet observatoire, chargé de recueillir ces observations, est en retard depuis plusieurs mois et ne paraît pas prêt de communiquer les observations réclamées, bien qu'il soit payé pour les produire. Force sera, lorsque le nouveau directeur de l'Observatoire, entrera en fonctions, de se mettre en rapport avec lui pour obtenir régulièrement et exactement les observations dont il s'agit.

Lettre de M. le Président de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie du département de la Seine-Inférieure, qui envoie un bon pour un exemplaire du volume de cette Société, année 1860, à faire retirer à Paris.

Lettre de M. le Président de la Société industrielle d'Angers qui donne avis que cette Société vient de nous adresser par l'intermédiaire de Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique, pour notre compagnie, le volume de ses bulletins de l'année 1860.

Lettre du Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation du département des Vosges, laquelle lettre écrite dans le même sens, a pour but de nous apprendre que le 2e cahier,

tome x, des Annales de cette Société, doit nous arriver aussi sous le couvert de Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à M. le Bibliothécaire les ouvrages suivants :

1° *Mémoires de l'Académie de* Stanislas 1859, 2 volumes in-8° 1860.

2° *Annuaire de la Société météorologique de France*, tome VI, 1858. — 1re partie, tableaux météorologiques feuil. 5, 10, idem t. 8. — 2e partie, bulletin des séances feuilles 18 à 27.

3° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 12, janvier 1861.

4° *Rendi-conti delle adunanze della R. Accademia economico agraria dei gergofili di Firenza*, 2 brochures, septembre 1860, trienno IV, anno 1, — trienno IV, anno 11.

5° Deux brochures intitulées : John Brow. — Souscription — Lamartine, souscription à ses œuvres complètes, 1861.

6° Mémoire sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France, des actes notariés antérieurs à 1790 et sur la nécessité et les moyens d'en assurer la conservation et la publicité, par M. Gustave-L. Joanny, avocat, ancien directeur de l'art en province (Revue du Centre.)

7° *Résumé des observations météorologiques faites à Utrecht, pendant les années* 1849 *à* 1858, communiquées par M. Buys Ballot, directeur de l'Institut royal m. Neerlandais d'Utrecht. (Extrait du tom. XXXII des mémoires de l'Académie royale de Belgique.)

M. le Secrétaire perpétuel communique une circulaire ayant pour but une souscription que, dans sa séance du 8 avril 1861, le Congrès des délégués des Sociétés savantes a décidé à l'unanimité d'organiser pour qu'une médaille

d'honneur en or soit offerte à M. de CAUMONT en témoignage des mémorables services rendus par lui aux sciences, à l'agriculture, à la glorification des monuments nationaux, en un mot, à l'œuvre de la décentralisation intellectuelle, par l'union active et féconde des Académies de province.

M. P.-M. ROUX est persuadé que la Société de statistique de Marseille, en général, et chacun de ses membres en particulier s'empresseront de prendre part à cette souscription dont le chiffre ne pourra dans aucun cas dépasser la somme de 10 fr.; un exemplaire en bronze de la médaille sera mis à la disposition de chacun des souscripteurs.

L'assemblée, considérant comme très heureuse la pensée de rendre à M. de CAUMONT, l'un de nos membres honoraires les plus célèbres, un hommage infiniment juste et qui ne peut manquer d'avoir les sympathies de tous les corps savants, charge M. le Secrétaire perpétuel de dresser une liste de souscription et de la faire présenter aux membres de la compagnie.

M. MORTREUIL rappelant que depuis longues années la Société a promis à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, de collaborer au Dictionnaire géographique de la France, dit que malgré le temps assez long déjà consacré à ce genre de travail, Son Excellence vient d'accorder un nouveau délai aux Sociétés qui, ayant comme la nôtre, nommé une commission spéciale, ont déjà travaillé en vue de répondre à l'attente du ministre. M. MORTREUIL est d'avis de limiter au 1er arrondissement des Bouches-du-Rhône les recherches à faire, et d'adjoindre à la Commission ceux des membres de la Société qui voudraient bien apporter leur concours pour la production des matériaux nécessaires.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. Henri GUYS, d'une notice intitulée : *Quelques observations sur les enseignes de Marseille*. Cette notice, peu susceptible d'analyse, contient une masse de faits qui font connaître les différents

buts qu'on se propose par les enseignes ou annonces au public. Nous dirons seulement que M. Guys a captivé l'attention de ses collègues par des déductions instructives tirées de ces faits, et par des citations qui ont fait plaisir, en faisant une diversion égayante à ses considérations sérieuses.

On s'occupe ensuite du rôle qu'aura à jouer la Société de statistique, à l'occasion du Concours régional agricole et de ses annexes. Une Commission générale ayant été nommée pour faire un rapport à ce sujet, il est décidé que la commission se réunira extraordinairement après-demain samedi, 13 mai, à 7 heures précises du soir, pour s'organiser définitivement et commencer ses travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le président lève la séance.

Séance du 13 *juin* 1861.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 1861 est lu et adopté.

On passe à la correspondance : lettre de M. Martin Daussigny, membre correspondant, à Lyon, qui, en nous adressant un mémoire ayant pour but de provoquer des fouilles dont il se proposait de nous rendre compte, donne les raisons qui ont fait ajourner ces fouilles. Il espère, toutefois, quelles seront exécutées cette année et qu'il pourra, conséquemment, en signaler sous peu les résultats à notre compagnie.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel les ouvrages reçus depuis la dernière séance ; ils sont immédiatement confiés à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire et en voici la liste :

1° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, nos 3 et 4, mars et avril 1861.

2° Une brochure adressée à titre d'hommage à la Société par M. Bousquet et intitulé : *Pierre* Bellot, *poète provençal — Epitaphe, Marseille*, 1861.

3° *Annales de la Société d'émulation du département des Voges*, tome x^e^, 11e cahier, 1859.

4° Un mémoire à l'Institut de France, ayant pour titre : *Solution des problèmes relatifs à la protection et au libre échange*, par J. Dumesnil-Marigny (M. Natte, rapporteur.)

5° *Eloge de Victor* Vibert, par E.-C.-Martin Daussigny.

6e *Eloge de C, Bonnefond*, par le même.

7° *Notice sur les découvertes faites en* 1859, *lors de la démolition de l'ancien hôpital des filles de Ste-Catherine et de l'aumône générale,* devenus plus tard l'hôtel du parc; par le même.

8° *Mémoire pour servir à une nouvelle recherche de la statue équestre à laquelle appartient la jambe de cheval de bronze trouvée, en* 1766, *dans la Saone*, *près du couvent de Ste-Claire, etc.*, par le même.

9° *Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, tom. 1er 3e fascicule.

10° *Statistica della istruzione publico in Palermo, dell anno* 1859, per Federico Laucia di Brolo (M. Feautrier, rapporteur.)

La correspondance épuisée, M. Lions fait par écrit la proposition suivante : « J'ai l'honneur de proposer à la Société, « afin de profiter d'avantage du contenu des diverses bro- « chures qui sont adressées tous les mois à la Société, de « distribuer à tour de rôle à chaque membre, ces mêmes « brochures pour en rendre compte à la séance suivante. « Par ce moyen, les membres de la Société pourront plus « facilement apprécier ces divers ouvrages et choisir dans « la bibliothèque ce qui leur paraîtra digne d'intérêt. »

Cette proposition est prise en considération pour être discutée à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la suite du rapport de M. NATTE sur l'ouvrage de M. DUMESNIL-MARIGNY. La discussion du libre échange et de la protection donne à l'auteur des moyens de développer son esprit de critique et d'observation. La division qu'il a établie des richesses en huit groupes, est bien entendue, ainsi que les chapitres qui traitent du commerce intérieur et extérieur.

M. le rapporteur termine par un exposé très succinct des critiques que l'on a faites de cet ouvrage, et, après avoir dit un mot des tendances économiques du XVIIIe siècle et des modifications apportées par le XIXe, M. NATTE, conclut en s'associant pleinement à la réforme indiquée par l'auteur dans l'intérêt de l'humanité.

L'ordre du jour appelle, en second lieu, la lecture, par M. P.-M. ROUX, du programme qu'il a rédigé des prix à décerner, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1863.

Indépendamment des sujets de prix qu'elle est dans l'usage de proposer concernant la Statistique du département des Bouches-du-Rhône, elle met au concours la question suivante : *Statistique des cours d'eaux artificiels, servant à l'agriculture, à l'industrie, aux communications et au commerce, dans le département des Bouches-du-Rhône.*

M. le Secrétaire perpétuel résume en peu de mots ce que la Société attend des concurrents.

Le prix sera de la valeur de 500 fr.

La Société vote l'impression de ce programme en entier, c'est-à-dire avec tous les développements qui le concernent et tels qu'ils viennent d'être présentés.

Les membres qui doivent faire des lectures à la prochaine séance publique, sont invités à se faire inscrire et plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance.

Séance du **11** *juillet* **1861.**

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

M. le Secrétaire perpétuel lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 13 juin 1861.

On passe à la correspondance manuscrite :

Lettre de M. le maire de Marseille qui demande à notre Société de désigner, suivant l'usage, l'un de ses membres pour faire partie de la Commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours relatif au prix quinquennal fondé par M. Félix de BEAUJOUR.

La Société ne croit pas devoir mieux faire que de choisir son président, M. MORTREUIL, pour la représenter en cette circonstance, et M. le Secrétaire perpétuel en informera M. le Maire dans le plus bref délai.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui, ayant su que notre Société s'occupait de préparer les éléments du dictionnaire topographique (anciennement appelé dictionnaire géographique) de l'arrondissement de Marseille, lui adresse, pour faciliter l'accomplissement de sa tache, un exemplaire du dictionnaire topographique d'Eure-et-Loire, par M. Lucien MERLET. C'est un volume in-4° récemment publié. Considéré comme un bon modèle à suivre, il est immédiatement remis à M. MORTREUIL, principalement chargé de la tache que la Société de statistique s'est imposée.

La correspondance imprimée présente :

1° *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année* 1859, présenté à S. M. l'Empereur, par M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice.

2° *Compte général de la justice civile et commerciale en France*, pendant l'année 1859, présenté, etc.

3° *Dictionnaire topographique de France*, comprenant les noms de lieu, anciens et modernes, publié par ordre du

ministre de l'Instruction publique et sous la direction du Comité des travaux historiques des Sociétés savantes — *Id.* du département d'Eur-et-Loir, rédigé sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, par M. Lucien Merlet, Secrétaire de cette Société, Archiviste du département, etc., (Ouvrage déjà mentionné plus haut.)

4° *Annuaire de la Société météorologique de France*, 1861, 2ᵉ partie. — Bulletin des séances, feuilles 1 à 5.

5° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 16, juillet 1861.

6° *Concours régional.* — Discours prononcé par le Maire de Marseille, à la séance d'inauguration des expositions municipales, le 20 mai 1861.

7° *Des tableaux d'observations barométriques, thermométriques*, etc., ayant aussi pour sujet : écarts simultanés de température et de pression atmosphérique dans les Pays-Bas, mis en rapport avec la direction de la force du vent et avec la quantité de pluie tombée.

8° *Notice sur la fabrication des semoules à Marseille*, (Joseph Brunet, rue des Convalescents, nᵒˢ 11, 16 et 18.) Marseille 1861.

9ᵉ Un volume intitulé : *Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn). — Procès-verbaux des séances, 4ᵉ année.

10° Le numéro 9, 10 mars, 4ᵉ année de la *Correspondance littéraire.*

11ᵉ Le n° 5, mai 1861, du *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or,* publié par la Société d'agriculture et d'industrie agricole du département, etc.

L'ordre du jour appelle en premier lieu la discussion sur la proposition de M. Lions rapportée textuellement dans le procès-verbal de la dernière séance, tendant à ce que tous les mois une revue analytique soit faite, à tour de rôle, par chaque membre sur les ouvrages adressés à la Société, afin qu'elle puisse les apprécier.

M. Lions développe sa proposition. Prennent part à la discussion MM. A. Lucy, Segond-Cresp, P.-M. Roux, Mortreuil, L. Menard, Flavard, Sapet, et il résulte des différentes opinions émises que l'adoption de cette proposition donnerait lieu à un surcroit de travaux, sans avantages notables pour la compagnie ; que le Secrétaire donnant dans les procès-verbaux la nomenclature et quelquefois même une sorte de bulletin bibliographique des ouvrages reçus, produit tout ce qui est désirable dans le sens de M. Lions, d'autant plus que d'ordinaire il signale particulièrement les publications sur lesquelles un rapport spécial parait indispensable; que, conséquemment, il faut se borner, comme par le passé, à confier à un rapporteur, pour en rendre compte, les ouvrages (notamment ceux essentiellement statistiques) qui, par leurs titres, leurs nouveautés, etc., offriront évidemment un intérêt marqué.

D'après ces considérations, la proposition de M. Lions, mise aux voix, n'est point adoptée.

M. Lucy demande la parole. Après avoir annoncé que M. Lions s'est conformé en tous points aux observations qui lui avaient été faites pour modifier certains passages de son mémoire sur les végétaux existants, acclimatés ou susceptibles de l'être dans un but utile, sous la latitude de notre département, M. Lucy fait remarquer que le moment est venu de mettre aux voix l'impression de ce travail, dans le Recueil des actes de la compagnie. Cette remarque est goûtée, c'est à dire que, dans cette vue, on passe immédiatement au scrutin dont le résultat est favorable, puisqu'on ne compte aucun opposant.

En conséquence, l'impression du mémoire est votée, et, cela étant, un jeton d'argent est décerné à son auteur.

L'ordre du jour amène ensuite la division, en sous-commissions, de la Commission générale d'industrie, laquelle se compose de MM. Lucy, Chaumelin, Segond-Cresp, Natte,

Prou-Gaillard, Gentet, Sapet, Gouirand, Chirac, Bordes, Boisselot, Duprat, Bousquet, P. Coste, et du Président ainsi que du Secrétaire perpétuel de la Société.

Douze sous-commissions sont établies avec désignation des objets qui, se rattachant à l'industrie, doivent être examinés par elles. Voici l'ordre adopté :

1° Invention d'un métier destiné à coudre le tulle et la blonde pour la confection des tours de tête, par M. Auzil, maison n° 7, à la Joliette. — Commissaires: MM. Bousquet et Chaumelin.

2° Briques réfractaires, — Machine à tuyau de drainage, présentées par M. Jourdan, à Miramas. — Commissaires : MM. Gentet et Prou-Gaillard.

3° Perfectionnement de la coupe des vêtements, du à M. A. Aman, Hôtel du Petit St-Jean, 7. — Commissaires : MM. Natte et Gouirand.

4° Machines employées à la fabrication des chapeaux de feutre, etc., inventées par M. Coq fils, à Aix (Bouches-du-Rhône). — Commissaires : MM. Duprat et Lions.

5° Clef de sûreté par M. Magaud Charf, rue Vacon, 50. — Commissaires : MM. Chaumelin et Boisselot.

6° Métal propre à préserver le cuivre de vert de gris, etc., proposé par M. Roudier, pompier, rue de Rome, 74. — Commissaires : MM. P.-M Roux, Segond-Cresp et Natte.

7° Invention pour la fabrication des peaux, par M. Julien, fabricant tanneur, rue Etroite, 3. — Commissaires : MM. Flavard et Natte.

8° Manufacture de crins frisés, améliorations apportées à ce genre d'industrie déjà récompensé par la Société ; améliorations dues à M. A Wuichet fils, vieux chemin de Rome, 27 A, et rue Belair, 1. — Commissaires : MM. Sapet et Segond-Cresp.

9° Moyens de prévenir des accidents produits par les allumettes phosphoriques, par M. Pascal, à Endoume (Saint-

Lambert), rue Barberoux, 11. —Commissaires: MM. CHIRAC et GOUIRAND.

10° Procédé de décoration des porcelaines et verres, par M. MARJOLET, rue des Chartreux, 1. —Commissaires : MM. MORTREUIL et LUCY.

11° Invention de futailles sans coulage, par M. PROU-GAILLARD, rue Villeneuve, 2. —Commissaires : MM. SAPET et SEGOND-CRESP.

12° Fabrication des semoules à Marseille, par M. Joseph BRUNET, rue des Convalescents, n°s 14, 16 et 18. — Commissaires : MM. SAPET et GENTET.

Ces diverses sous-commissions se réuniront incessamment pour commencer leurs travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 8 *août* 1861.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 1861 est lu par M. le Secrétaire perpétuel et adopté par la Société.

Lettre de M. HORNBOSTEL qui, assurant que ses occupations ne lui laissent pas le temps nécessaire pour assister aux séances de la Société, la prie d'agréer sa démission de membre actif. Il sera répondu à M. HORNBOSTEL que la compagnie regrette qu'il se sépare d'elle, et il lui sera rappelé les obligations que le titre de membre impose alors même que la démission est acceptée.

Lettre de M. TOULOUZAN qui annonce non seulement de n'avoir pu préparer le rapport dont il avait été chargé, concernant une brochure écrite en allemand, mais encore d'être empêché d'assister à la séance de ce soir.

Lettre de M. C. BOUSQUET qui, forcé de s'absenter pour quelque temps de Marseille, dit être dans l'impossibilité de s'occuper du rapport qu'il devait faire relatif à des serrures de sûreté.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à la garde de M. SEGOND-CRESP, Bibliothécaire, les ouvrages dont voici les titres :

1° *Statistique de la France.* — Mouvement de la population, pendant les années 1855, 1856 et 1857.

2° *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1860, 4e trimestre, tome XV.

3° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, publié par la Société d'agriculture et d'industrie agricole du département, n° 6 juin 1861.

4° *L'Agronome praticien*, journal de l'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 13 février et n° 15 juin 1861.

5° Une brochure intitulée : *d'une erreur historique à propos de Saint Vincent de Paul et de son voyage à Marseille, en* 1622, *par* C. BOUSQUET.

L'ordre du jour appelait un rapport de M. FEAUTRIER sur une Statistique de l'instruction publique, à Palerme, mais notre collègue n'étant pas présent, la Société s'occupe de diverses questions administratives. Personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 5 septembre 1861.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 août 1861, on passe à la correspondance.

Lettre de M. VAUCHER qui, rappelant l'époque de son admission parmi les membres actifs de la Compagnie, en 1849, et, devant quitter Marseille pour se rendre à Genève où il se propose de résider à l'avenir, remercie ses collègues de l'avoir accueilli avec beaucoup de bienveillance et surtout de l'avoir appelé une fois à l'honneur de les présider; puis il témoigne combien il lui est pénible de cesser d'être associé à leur active collaboration, mais il donne l'assurance qu'il ne cessera du moins de leur porter un sincère attachement.

La Société ne reçoit pas sans regret cette démission, et elle décide que M. VAUCHER lui restera attaché par le titre de membre correspondant.

Lettre de M. le docteur Selim-Ernest MAURIN, qui adresse un exemplaire de sa thèse sur l'hygiène de Marseille et sollicite le titre de membre actif de notre Société. Cette demande appuyée par MM. MORTREUIL, E. FLAVARD et P.-M. ROUX, est prise en considération aux termes du règlement.

Lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes, qui annonce que les sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, tiendront les 21, 22 et 23 novembre des séances solennelles, dans lesquelles Messieurs les membres des Sociétés savantes seront admis à faire les lectures qu'ils auraient préparées pour cette circonstance. Notre Société est invitée à signaler ceux de ses membres qui auraient l'intention de prendre part à ces lectures dont le sujet et l'étendue devraient être indiqués. Son Ex. M. le ministre nous informe également qu'une distribution de prix aux Sociétés savantes aura lieu le 25 du même mois.

Lettre de M. le Secrétaire de la Société archéologique de Sens (Yonne) qui nous donne avis de l'envoi du 7me tome du bulletin publié par cette Société et qui, après avoir détaillé les publications qu'elle a reçues de nous, exprime le désir

que cet échange soit continué et que nous complétions ce qu'elle possède de nos actes. Il sera répondu à cette demande dans les limites du possible.

Lettre de M. MARJOLET (rue des Chartreux, n° 1, au 2me étage) fondateur à Marseille d'un atelier de peinture et de dorure sur porcelaines, qui fait en peu de mots un exposé de ses travaux, en vue d'obtenir l'une des récompenses promises aux industriels remarquables. Renvoi à la commission déjà appelée à faire un rapport sur ce sujet.

Lettre de notre collègue M. PROU-GAILLARD qui se met aussi sur les rangs pour avoir perfectionné le confectionnement des fûts, de manière à prévenir les énormes pertes résultant du coulage des huiles ; il entre dans quelques détails sur cette importante invention dont de nombreuses épreuves, des titres incontestables ont prouvé l'efficacité ; puis il recommande à la Société M. Pierre MOUREN, tonnelier, qui, bien qu'étranger à l'invention, mais depuis deux ans, à la tête du nouveau genre de tonnellerie mis en pratique au quartier de Belle-de-Mai, s'y est rendu digne d'une récompense par des services qui ne peuvent qu'être appréciés. (Renvoi aussi de cette double demande à la Commission déjà nommée pour l'examen de ce perfectionnement et en rendre compte à la Société.)

Lettre de M. Henri PATOT qui, directeur-gérant de l'exploitation du gaz d'après le système de MM. CUREL et CORSO, c'est-à-dire en employant une matière supérieure à la houille sous bien des rapports et, par exemple, pour offrir de riches produits, désire qu'une commission émanée de notre compagnie soit chargée d'examiner le système dont il s'agit, de venir (rue Estelle, 22) étudier les appareils employés, de se rendre compte de leur manipulation et de vérifier les produits pour faire un rapport à cet égard.

Bien que le terme du concours pour MM. les industriels soit arrivé depuis quelque temps, néanmoins, la Société,

considérant qu'elle a été forcée par les circonstances d'ajourner ses décisions à cet égard, prend en considération la demande de M. Henri PATOT et compose la commission demandée, de MM. JUBIOT et CHAUMELIN.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à M. le Bibliothécaire les ouvrages suivants reçus par la Société depuis la séance du 8 août :

1° Brochure de M. LAMBRON de LIGNIM, membre correspondant, à Tours, et intitulée : *Touraine, mélanges historiques*. N° 9. *Joutes et Tournois* (tiré à 100 exemplaires). Tours, 1860.

2° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône, etc.*, trois brochures, N°s d'avril, mai, juin et juillet 1861.

3° *Congrès scientifique de France.* — Programme de la 28me session, Bordeaux, 16 septembre 1861.

4° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1er trimestre, Le Mans, 1861.

5° *Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn). — Séance générale publique du mardi 28 janvier 1861, 4e année, février 1861.

6° *Société des antiquaires de la Morinie. —Bulletin historique*, 38e livraison, avril, mai et juin 1861.

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1860. — 14e volume, deux brochures, 3e et 4e trimestres.

8° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, etc., n° 7, juillet 1861.

9°. *Esquisse sur Marseille*, au point de vue de l'hygiène, par Selim-Ernest MAURIN, docteur en médecine, etc.

10° *L'Attente du berger des Cordellières* (brochure par M. Benjamin POUSSEL.)

La correspondance épuisée, M. le Président, après avoir annoncé que M. César MOREAU, membre honoraire, a fait à la Société un legs de 6,000 fr., dit qu'il y a lieu de se mettre

en mesure d'en recevoir le montant. La Société prie M. MORTREUIL de continuer les démarches qu'il a commencées pour cela, et est d'avis d'accepter provisoirement le legs.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que la Société de statistique a été convoquée récemment pour assister en corps aux obsèques de M. REINARD, membre honoraire, décédé.

M. P.-M. ROUX rappelle aussi la délibération qui accorde le titre de membre d'honneur aux premières autorités religieuses, civiles et militaires de Marseille et demande, conséquemment, que Monseigneur CRUISCE, nouvel évêque de cette ville, soit porté sur le tableau des membres d'honneur. Adopté.

Puis, retraçant les nombreux et remarquables services rendus à la compagnie par M. Jules JULLIANY, autrefois membre actif, annotateur, Président, aujourd'hui membre correspondant, M. P.-M. ROUX propose de lui décerner le titre de membre honoraire, pour reconnaître surtout la manière distinguée avec laquelle il a représenté notre Société, au dernier Congrès des délégués des Sociétés savantes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport de M. TOULOUZAN, sur une brochure de M. le professeur BUYS-BALLOT, membre correspondant, à Utrecht. M. TOULOUZAN, empêché d'assister à la séance d'aujourd'hui, écrit qu'il avait mis la main à l'œuvre pour remplir sa tache. Mais après avoir jeté un coup-d'œil sur le travail à examiner, il lui avait paru qu'il n'était pas de nature à motiver un rapport, surtout un rapport détaillé.

Il ne s'agit, en effet, dit-il, que d'une vingtaine de pages *détachées* d'un recueil plus étendu, publié probablement par quelque société scientifique. Dans ces conditions, et abstraction faite de la valeur du travail ainsi que du mérite de l'auteur, il n'y a évidemment pas matière suffisante à un rapport.

D'un autre côté, si la dissertation de M. Buys-Ballot, *sur les observations barométriques faites à Hanau dans le cours d'une année*, par le docteur Muller, peut être utile dans un cas donné, elle ne saurait offrir d'intérêt ni au rapporteur, ni à ses auditeurs.

D'après ces considérations, la Société ordonne simplement le dépôt dans sa bibliothèque du travail du savant professeur Buys-Ballot, pour être consulté au besoin.

M. Segond-Cresp prend ensuite la parole pour présenter quelques considérations statistiques sur l'exposition de la Société d'horticulture, dans le concours régional.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 10 *octobre* 1861.

Présidence de M. Mortreuil.

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre, lu par M. le Secrétaire perpétuel, est adopté par la Société.

Sont déposés sur le bureau et confiés à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire les ouvrages intitulés ainsi qu'il suit :

1° *La vaccine devant le Congrès scientifique*, etc., par M. le docteur Ancelon.

2° *Annuaire de la Société météorologique de France*, tom. 9me 1861, 2e partie. — Bulletin des séances, feuilles 6, 11.

3° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, publié par la Société d'agriculture et d'industrie agricole du département n° 8, août 1861.

4° XVme lettre à *MM. les propriétaires ruraux et cultivateurs*, etc., par M. le professeur A. Petit-Lafitte.

5° *Congrès scientifique de France*, 27me session tenue à Cherbourg, au mois de septembre 1860, tome 1er.

6° *Rapport verbal fait au conseil de la* Société *française d'archéologie* sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques, dans la séance du 25 octobre 1859; par M. de Caumont.

7° Une brochure intitulée : *Nègre et Blanc;* De *qui sommes-nous fils?* Y *a-t-il une ou plusieurs espèces d'hommes?* par M. Boucher de Perthes.

8° *Compte rendu des travaux de la* Société *de médecine de Toulouse* depuis le 21 mai 1860 jusqu'au 12 mai 1861. (61me année.)

9° *Congrès archéologique de France*, 27e session, Séances générales tenues à Dunkerque, au Mans, à Cherbourg, en 1860, par la Société française pour la conservation des monuments historiques.

L'ordre du jour appelle en premier lieu un rapport, par M. Feautrier, sur un ouvrage intitulé ; *Statistica della istruzione publica in Palermo dell' anno* 1859 par Federico Lancia di Brolo.

Une rapide mais bonne analyse de cet ouvrage nous apprend que M. F. Lancia di Brolo a dû se livrer à beaucoup de recherches, et cela, dans des temps calamiteux pour réunir les éléments épars d'un ouvrage considérable qui revèle un grand savoir et que l'on peut considérer comme l'une des statistiques les plus complètes de l'instruction publique.

On doit savoir gré à l'auteur d'avoir enrichi son œuvre de documents qui, en mettant l'autorité compétente à même d'apprécier les besoins encore très nombreux de l'enseignement à Palerme et dans la Sicile entiere, lui feront sentir la nécessité d'y porter un remède prompt et efficace.

M. le Rapporteur, qui mérite également des éloges pour nous avoir si bien fait connaître cet ouvrage intéressant,

a voté des remerciements à l'auteur, et c'est ce qui est immédiatement approuvé par la Société.

Puis, M. SAPET prend la parole pour faire deux rapports : l'un sur la fabrication des semoules de M. Joseph BRUNET et l'autre sur les fûts de M. PROU-GAILLARD. Ces deux lectures sont écoutées avec attention et beaucoup d'intérêt, et la Société les renvoie à la Commission générale d'industrie.

Ensuite MM. L. MENARD, MORTREUIL et P.-M. ROUX proposent d'admettre M. PENON au titre de membre actif. Cette proposition est prise en considération aux termes du réglement et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 31 *octobre* 1861.

—

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre est lu et adopté sans réclamation.

On passe à la correspondance : lettre de M. S. MAURIN, qui adresse un travail manuscrit sur l'hygiène publique, à l'appui de sa candidature comme membre actif. — MM. FLAVARD, JUBIOT et GUYS sont chargés du rapport à faire sur cette production.

M. GOUIRAND retenu dans son lit pour cause d'une maladie d'autant plus grave qu'elle est devenue chronique et ne parait pas devoir se terminer bientôt, fait demander par un membre de sa famille d'être affranchi de tout labeur, dans l'impossibilité où il craint d'être longtemps de participer aux travaux de la Société.

M. le Président désigne MM. FLAVARD, BOUSQUET et SECOND CRESP pour aller exprimer à M. GOUIRAND la part que tous ses collègues prennent à son état maladif.

Sont déposés sur le bureau pour être confiés à M. le Conservateur-bibliothécaire, les ouvrages suivants : *Travaux du Conseil général des Bouches-du-Rhône*, pendant la session de 1861; — Le n° 17, septembre 1861 de *l'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de Compiègne ; — Une brochure intitulée : *Politique de la France et de l'humanité dans le conflit américain* par M. BARILLON, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille (in-8° de 40 pages, Paris 1861.)

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport par M. le Secrétaire de la Société, au nom d'une commission spéciale, sur les mémoires envoyés au concours de statistique de cette année. Ce rapport dans lequel une sévère mais juste critique a fait connaître la valeur de ces mémoires, a été d'abord livré à la discussion, puis mis aux voix et adopté à l'unanimité et quant à la rédaction, et quant aux conclusions.

M. le Président a dès lors brûlé les billets cachetés contenant les noms des auteurs devant rester inconnus, des mémoires N°s 2, 3 et 4 et, ayant décacheté le billet joint au mémoire N° 1, il a lu le nom de M. Anaclet NEGREL-FERAUD, propriétaire, à Roquevaire.

L'ordre du jour amène ensuite la nomination par voie du scrutin, des membres administrateurs de la Société.

On commence par l'élection du Président. Au 1er tour, le nombre des votants étant de seize, M. SAPET obtient quinze suffrages et est porté, conséquemment, à la présidence pour l'année 1862. La seizième voix a été donnée à M. L. MENARD.

On passe à la nomination du Vice-Président ; le nombre des votants est le même. M. Léopold MENARD réunit 14 voix et les deux autres sont : une pour M. TOULOUZAN et l'autre pour M. GENTET. La grande majorité des suffrages ayant été pour M. L. MENARD, M. le Président le proclame Vice-Président durant l'année 1862.

Comme il n'y a pas à procéder au remplacement du Secrétaire, on s'occupe immédiatement de la nomination du Vice-Secrétaire; quinze membres prennent part au scrutin, quatorze se prononcent pour M. CHAUMELIN, un pour M. NATTE. Les fonctions de Vice-Secrétaire sont donc confiées à M. CHAUMELIN.

Il s'agit ensuite de choisir les annotateurs. Le nombre des votants est de seize et le scrutin a lieu pour les trois annotateurs à la fois. C'est dire que 48 votes sont exprimés, 16 pour M. BLANCARD, 15 pour M. NATTE et 14 pour M. BOUSQUET, les autres ayant été 2 pour M. FLAVARD et un pour M. GENTET. En conséquence, les trois annotateurs élus sont, suivant le plus grand nombre de voix obtenues : MM. BLANCARD, attaché à la 1re classe, NATTE à la 2e et BOUSQUET à la 3e.

Pour la nomination du Bibliothécaire-conservateur, le nombre des votants est de quinze et M. SEGOND-CRESP est réélu, ayant eu toutes les voix, moins une donnée à M. TOULOUZAN.

Enfin le scrutin s'ouvre pour l'élection du Trésorier, les voix sont partagées entre M. LIONS qui en réunit 9 et M. CHIRAC qui en obtient 7. M. LIONS ayant eu la majorité, est confirmé dans ses fonctions de Trésorier.

Les élections ainsi faites et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 5 *décembre* 1861.

—

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 1861 est lu et adopté sans réclamation.

La correspondance manuscrite ne présente qu'une lettre de M. PONTANI qui désirerait connaître le rapport fait sur le mémoire ayant une partie de la topographie marseillaise pour objet, mémoire par lui soumis au jugement de notre compagnie. Comme il n'a pas été fait de rapport par écrit, et seulement un rapport oral dont le procès-verbal de la séance de septembre 1860 fait mention, on est généralement d'avis qu'il n'y a pour toute réponse qu'à communiquer un extrait de ce procès-verbal. Toutefois, la société décide d'inviter préalablement M. PONTANI à s'entendre avec M. MORTREUIL, qui a fait le rapport, pour les diverses explications à donner de part et d'autre sur le travail dont il s'agit. En conséquence, une entrevue aura lieu entre l'auteur et le rapporteur à qui la lettre de M. PONTANI est confiée à cause de cela même.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport de M. P.-M. ROUX, au nom du Conseil d'administration, sur les titres de statisticiens à des récompenses. Ce rapport lu, mis à la discussion et aux voix est adopté ; il en résulte le vote des récompenses suivantes : d'une médaille de vermeil à M. Magloire GIRAUD, curé de St-Cyr ; d'une médaille de bronze à M. C. ROUMIEU, conseiller à la Cour impériale de Pau ; de quatre mentions honorables, une à M. le comte de RIPALDA, statisticien, à Madrid ; une à M. Léon VIDAL, Inspecteur-général des prisons de France, à Paris, une à M. le marquis Ernest de BLOSSEVILLE, député, à Paris et à Amfréville la Campagne, près le Neufbourg (Eure), une enfin à M. BARILLON, ancien membre du Conseil municipal de Lyon.

L'ordre du jour est en second lieu un rapport par M. le Secrétaire perpétuel de la Société, au nom de la Commission générale d'industrie sur les droits de plusieurs industriels à des récompenses.

Lecture faite de ce rapport, M. le Président le livre à la

discussion, met ensuite aux voix chaque récompense proposée d'abord par les sous-commissions, puis par la Commission générale, et enfin l'ensemble du rapport est également mis aux voix et, comme conséquence du scrutin, il est décidé par la Société qu'il sera distribué à sa prochaine séance publique : *trois* médailles de bronze, une à M. MARJOLET, une à M. BOUDIER et une à M. JOURDAN B.-L.; *deux* médailles d'argent, une à M. Coq fils, à Aix, et l'autre à M. A. WUICHET fils; *trois* médailles de vermeil, une à M. PAPI, une à Mrs de CURREL et CORSO et l'autre à M. JULIEN; *deux* médailles d'or, une à M. J. BRUNET et l'autre à M. PROU-GAILLARD.

M. le Secrétaire-perpétuel dit que le programme des prix proposés pour l'année 1863, quoique déjà adopté ne doit l'être qu'à dater d'aujourd'hui, attendu deux questions nouvelles qui y ont été introduites depuis et qui sont 1° *des agglomérations urbaines;* 2° *du morcellement de la propriété.*

La Société se prononce pour cette manière de voir, puis elle s'occupe de la fixation du jour de la séance publique. On considère le dimanche 15 du courant comme le jour le plus favorable, si rien ne s'y oppose, et il est décidé qu'un banquet aura lieu à l'issue de la séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 12 *décembre* 1861.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle en premier lieu la communication, par M. MORTREUIL, Président, du discours par lequel il doit

ouvrir la prochaine séance publique. Ce discours est écouté avec intérêt.

Puis, M. CHAUMELIN soumet au jugement de l'assemblée, une notice qu'il a composée pour être lue à la même réunion solennelle, et qu'il a intitulée : le *Rêve d'un Statisticien* — Marseille en 1962.

La Société entend avec plaisir cette lecture qu'elle adopte conséquemment à l'unanimité.

Elle décide, ensuite, n'ayant pu obtenir la grande salle du Musée, déjà promise par M. le Maire à la Société artistique pour les dimanches 15 et 22 décembre, elle décide, disons-nous, de demander l'une des salles de la Faculté des sciences pour s'y réunir le 22 du courant, au lieu du 15, jour qu'elle avait d'abord choisi et elle arrête l'ordre du jour de cette solennité, de la manière suivante :

1° Discours d'ouverture, par M. MORTREUIL, Président.

2° Exposé des travaux de la Société depuis la dernière séance publique, suivi de rapports sur le concours et sur les titres de statisticiens et d'industriels à des récompenses, etc., par M. le docteur P.-M. ROUX, de Marseille, Secrétaire-perpétuel.

3° Le Rêve d'un Statisticien : Marseille en 1962, par M. CHAUMELIN, Vice-Secrétaire.

4° Distribution de récompenses à des statisticiens ainsi qu'à des industriels.

5° Programme des prix proposés par la Société, pour l'année 1863.

M. le Président désigne pour faire les honneurs de la séance, MM. BEUF et BLANCARD.

Les commissaires du banquet sont MM. FLAVARD, GENTET et SEGOND-CRESP.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
tenue en 1861
Par la Société de Statistique de Marseille.

La Société de statistique de Marseille a tenu sa dix-septième séance publique, le dimanche 22 décembre 1861, dans l'une des grandes salles de la Faculté des Sciences.

M. le Sénateur, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, étant à Paris, son digne remplaçant, M. Fanjoux, Secrétaire-général de la Préfecture, a assisté à cette séance, ainsi que MM. les directeurs des administrations publiques du département et de la cité. Y étaient présents aussi M. Morren, doyen de la Faculté des sciences, Coquand, professeur de géologie de cette faculté, et, indépendamment d'un brillant auditoire, on remarquait des députations du Comité médical des Bouches-du-Rhône, de la Société impériale de médecine, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, des Sociétés d'agriculture et d'horticulture, des Sociétés de bienfaisance, etc., etc.

M. Mortreuil, Président, a ouvert la séance par des considérations historiques qu'il a fait précéder d'un tribut d'hommage et de reconnaissance, adressé à M. le Ministre de l'instruction publique pour les encouragements que Son Excellence ne cesse d'accorder à la Société de statistique de Marseille. Au nom de tous ses collègues, M. Mortreuil s'est engagé à seconder activement les vœux de M. le Ministre et de fournir une large part aux travaux confiés par Son Excellence au zèle des Sociétés savantes de France.

Puis, il est entré dans le sujet de son discours qui, il faut bien l'avouer, a été trop succinctement analysé dans plusieurs journaux. Aussi, croyons-nous devoir retracer ici en entier la partie essentielle de ce discours.

« Les institutions communales et judiciaires de la France, dit M. MORTREUIL, sont devenues depuis quelque temps l'objet de nombreuses et importantes études, sans doute parce qu'étant empreintes au plus haut degré de l'esprit qui a dominé la société, elles en expriment fidèlement le caractère.

« Ce droit primitif qui compète aux habitants d'une même agglomération d'instituer des mandataires locaux, l'exercice du pouvoir conféré à ces mandataires, supposent une véritable liberté d'action, s'exerçant en dehors de toute pression supérieure, qui permet au sentiment public de se développer dans toute son originalité. Il détermine avec précision la nature des phases diverses au milieu desquelles se déroule la vie communale. Les résistances même que peut éprouver l'exercice de ce pouvoir ne servent qu'à mieux constater son énergie, et les efforts collectifs faits pour le maintenir résument à merveille la somme et l'esprit des volontés individuelles.

« D'un autre côté les institutions judiciaires touchent au pouvoir gouvernemental par suite de l'autorité dont elles sont investies et descendent par leur application dans les rangs les plus humbles. En même temps qu'on les trouve mêlées au mouvement des divers ressorts de l'administration publique qu'elles modèrent, elles sont indispensables à la satisfaction des intérêts privés qu'elles protègent. Leur origine les élève jusqu'au sommet de l'édifice social; mais on peut dire aussi qu'elles en consolident la base, et, entre ces deux limites extrêmes, elles se manifestent à chaque degré hiérarchique avec une force et une modération qui en font la plus solide garantie d'ordre général et de sécurité particulière.

« Exposer l'organisation municipale et judiciaire de notre cité, c'est aborder le plus franchement possible le côté qui doit nous initier le plus surement à la connaissance de ses divers éléments d'action et de vitalité.

« Dire comment ces institutions se sont fondues dans la vaste unité française, c'est présenter une des faces les plus curieuses de notre histoire.

« Si les annales du vieux Marseille sont assez connues dans leur ensemble, ses institutions le sont beaucoup moins, un voile obscur nous les cache jusques à une époque assez avancée et l'on a de la peine à saisir les diverses transformations qu'elles ont éprouvées. La plupart des historiens des XVIIe et XVIIIe siècles méritent le reproche de n'avoir pas assez pénétré dans cette vie intime où se reflétaient les usages consacrés et les traditions héréditaires.

« Lorsque les Phocéens abordèrent la côte méridionale de la Gaule pour y fonder Marseille, ils apportèrent avec eux les lois et les institutions de la Grèce. Loin de subir l'influence des peuplades celto-liguriennes au milieu desquelles ils vinrent s'établir, ils apprirent, au contraire, à ces races barbares à dépouiller leur rudesse, pour revêtir les formes de leur civilisation et les graces de leur langage. Les villes grecques furent dans l'antiquité l'expression la plus complète du régime municipal, à tel point qu'on peut définir l'ensemble de la Grèce, une confédération de municipes. C'est par un vrai municipe que débuta le gouvernement de notre vieille cité. Le titre seul qu'ARISTOTE a donné au traité qu'il avait composé sur le gouvernement et l'administration de Marseille, dans cette première période, ne peut laisser aucun doute à cet égard, et la *République marseillaise,* ne pouvait être autre chose qu'un municipe.

« La colonie phocéenne conserva longtemps ses anciennes traditions, elle leur imprima même un caractère qui lui fut propre. Cette persistance dans les mœurs originaires était encore admirée au premier siècle de notre ère ; trois siècles après l'auteur de la célèbre carte, connue sous le nom de table de PEUTINGER, marquait du nom de *Grecia* tout le pays qui avoisinait Marseille et sous VALENTINIEN III, la notice

des dignités désignait encore cette ville par *Massilia Græcorum*.

« STRABON, qui vivait sous AUGUSTE et sous TIBÈRE, nous présente une nouvelle modification du gouvernement de Marseille. La constitution marseillaise était d'après lui une aristocratie soumise à des mouvements réguliers. L'Etat était gouverné par un Sénat composé de six cents citoyens nommés *Timouques*. De ce nombre *quinze* présidaient le conseil et étaient chargés d'expédier les affaires courantes, ceux-ci étaient présidés à leur tour par *trois* d'entr'eux, en qui résidait la plus grande autorité et qui étaient les premiers magistrats de la République.

« Si nous rapprochons de cette forme de gouvernement celle qui régissait au moyen-âge nos communes françaises et chez nos voisins d'au delà des Alpes les Républiques italiennes, nous serons frappés de l'analogie que présente ce rapprochement. Les *Timouques* sont devenus les *Honoraty*, dont le nom est, du reste, la traduction littérale de l'appellation grecque; les *quinze* se retrouvent dans les *decem primi* et les trois présidents revivent dans les *duum* ou *triumvirs*, administrateurs de la cité.

« Les vacances ouvertes dans le Sénat étaient occupées par suite d'élections faites par le peuple, et plusieurs inscriptions dans lesquelles il est question du Δῆμος (*populus*) de Marseille constatent l'existence politique de l'ensemble des citoyens et leur immixtion dans le gouvernement.

« Ainsi nous sommes portés à reconnaître dans la vieille constitution marseillaise, l'une des nombreuses variétés du régime communal pour lequel les Grecs montrèrent dans tous les temps une prédilection particulière, et dont ils furent peut-être les créateurs ; forme de gouvernement qui favorisait le génie commercial inné chez les Grecs et les Marseillais leurs descendants.

« Les Romains appelés dès l'année 155 par les Massaliotes

contre les Ligures, après avoir vaincu à plusieurs reprises pour le compte de leurs alliés, se décidèrent, en 121, à former une province au-delà des Alpes qui leur offrit une route sûre pour le passage de leurs armées en Espagne.

« Cette province s'agrandit peu à peu; elle prit le nom de Narbonnaise, les Massaliotes s'y trouvèrent enclavés. César et ses successeurs, malgré les sujets de plainte que leurs anciens alliés leur avaient donnés durant la guerre, usèrent de modération, et, se rappelant leur vieille et réciproque amitié, ils les maintinrent dans la liberté de se gouverner selon leurs anciennes lois.

« Ni Marseille, ni les villes qu'elle avait fondées ne furent soumises aux gouverneurs que Rome envoyait dans la Narbonnaise. Sous Trajan, Marseille avait conservé toute sa liberté et la notice des dignités de l'empire rédigée vers 327, ne mentionne Marseille que pour la désigner comme un point de stationnement des flottes romaines.

« Vers la fin du IVe siècle, l'empereur Gratien, en procédant au partage définitif du territoire des Gaules, soumis à la domination romaine, et portant à 17 le nombre des provinces, incorpora Marseille dans la Viennoise, démembrement de l'ancienne Narbonnaise. Cette assimilation était alors sans conséquence, tous les sujets de l'empire étaient devenus citoyens romains, toute distinction dans le régime intérieur des cités avait disparu, la transition de la commune grecque au municipe romain dut se faire sans effort et par le courant des choses elles mêmes, le régime nouveau dut se substituer à l'ancien sans froisser les convenances publiques et les intérêts privés. Il n'y eut peut être que quelques dénominations de changées.

« Faut-il croire que dès cette époque Marseille était soumise à deux autorités différentes et formait deux villes distinctes. L'une, la ville proprement dite, administrée librement sous la protection des Romains; l'autre, la citadelle,

qui appartenait à ceux-ci, et dans laquelle ils entretenaient une forte garnison. Les textes hagiographiques nous le font supposer, mais n'en fournissent pas la preuve certaine.

« Bientôt le colosse romain s'écroule et ses débris sont emportés par les flots de l'invasion barbare. A en croire les auteurs contemporains, le régime intérieur de Marseille éprouva à ce moment une profonde modification. « Les Marseillais, dit l'un d'eux, ont abandonné le gouvernement sous lequel avaient vécu leurs pères, pour passer sous les lois de leurs nouveaux maitres. » Cependant le caractère principal de lois franques et wisigothes fut celui de la personnalité, et Alaric fit compiler pour ses sujets romains un code spécial, qui fut suivi à Marseille, et dans lequel se trouve consignée toute l'organisation municipale de l'époque.

« Pendant le temps qui s'est écoulé depuis l'établissement du régime féodal jusqu'à l'époque où les chartes du XIIme siècle permettent de connaitre avec quelque certitude l'état des institutions municipales, un très petit nombre de villes étaient parvenues à s'assurer une juridiction, et même la plupart n'y avaient réussi qu'en consentant des restrictions au profit du pouvoir seigneurial; il y aurait lieu d'excepter de cette règle plusieurs villes du Midi, Marseille entr'autres, qui, tout en dépendant des seigneurs, ne leur reconnaissaient qu'une suprématie presque nominale, manifestée par la perception de quelques taxes. Sous tous les autres rapports elles jouissaient d'une indépendance absolue, étaient gouvernées par des magistrats électifs, se donnaient des lois, contractaient de leur autorité propre des alliances offensives et défensives entre elles, avec des pays étrangers, et même avec leurs seigneurs.

« Lorsque Boson eût formé de la Provence un royaume particulier, le morcellement des provinces et des villes commença. Les comtes, l'évêque, les églises, les ordres

religieux et militaires, les seigneurs féodaux se partageaient la juridiction et l'autorité. Les évêques de Marseille entretinrent des relations de vasselage avec les empereurs, tandis que les vicomtes reconnaissaient les comtes de Provence. La ville fut partagée en quatre juridictions, dont les justiciables furent aussi étrangers les uns aux autres que s'ils avaient habité des cités différentes.

« Toutefois lorsque en 1136, FOUQUE, roi de Jérusalem, accordait au peuple de Marseille, pour les services qu'il en avait reçus dans le cours de la croisade, une franchise illimitée dans toutes les possessions du royaume latin, un quartier et une église à Saint-Jean-d'Acre et à Jérusalem, il s'adressait à l'ensemble de l'agglomération marseillaise.

« Deux ans plus tard (1138) une ligue offensive et défensive est consentie entre Marseille et Gênes, et c'est au nom du peuple des deux villes que les conditions en sont rédigées.

« Dans cette série d'actes où BAUDOUIN, CONRAD, AMAURI, créent en faveur de Marseille des immunités et des franchises dans l'étendue de leur royaume, c'est à la commune que les concessions sont accordées.

« Ainsi, dès le commencement du XII[e] siècle, l'Université marseillaise, érigée et constituée en commune, avait des droits et des intérêts indépendants de ceux de ses vicomtes, et les évêques eux-mêmes ne purent se soustraire à l'autorité seigneuriale qu'en reconstituant le pouvoir municipal. Aussi, voyons-nous chaque année six consuls, nommés par élection, présider à l'administration de la cité.

« Il est impossible de méconnaître dans ces actes successifs la permanence d'institutions identiques, et la présence de deux autorités, je ne dirai pas rivales, mais distinctes. L'une perdait chaque jour du terrain devant les envahissements incessants de l'autre. Le triomphe définitif de celle-ci ne devait pas tarder à se manifester.

« Vers la fin du XIIe siècle, on voit se former dans toute la Provence une vaste association politique qui, sous le titre de *Confrérie du Saint-Esprit*, tendait à anéantir soit par la violence, soit par des transactions, les derniers vestiges de la puissance féodale. On en trouve la trace dans presque toutes les villes provençales, où son existence se revèle surtout par la fondation d'établissements hospitaliers.

« Ce fut au mois d'avril 1212, que se constitua définitivement à Marseille la confrérie du Saint-Esprit, et c'est de ce moment aussi que date officiellement l'ère communale, confirmée par un acte qui restera désormais comme notre première et véritable charte d'émancipation.

« La commune eut alors ses dignitaires nommés par elle, qui sous le nom de viguiers ou de recteurs furent officiellement chargés de son administration, des juges qui administrèrent la justice en son nom, dans le palais municipal, un conseil convoqué à l'appel de son beffroi.

« Les documents contemporains nous apprennent que le clergé de Marseille ne resta pas étranger au mouvement populaire et seconda de tout son pouvoir la cause de la bourgeoisie, j'ajouterai que si la charte originale des statuts communaux s'est perdue, elle est transcrite tout au long dans les vieux cartulaires du chapitre. Je crois bien que dans cette circonstance l'église et la cité s'entendirent dans un sentiment commun pour abattre une puissance qui les dominait et les entravait toutes deux.

« Le premier usage que la bourgeoisie fit de sa liberté fut d'acquérir tous les droits seigneuriaux qui pesaient sur la ville de Marseille, et qui se trouvaient morcelés entre les diverses branches de l'ancienne famille des vicomtes. Elle atteignit si bien son but que vingt ans après elle avait non seulement racheté toutes les redevances féodales, mais elle expulsait de son sein tous les descendants de ses anciens maîtres et rasait jusqu'aux fondements leur vieux

manoir seigneurial. L'emplacement qu'il occupait est encore vide de constructions; il forme une partie de la place *Janguin*.

« Les changements successifs que la commune de Marseille introduisit dans son administration intérieure en établissant tour à tour le régime des rectorats, des vicariats et des podestats, attestent sa liberté d'action; mais il témoigne aussi de son inconstance; ce désir de nouveauté affaiblit son énergie et ne tarda pas à lui devenir funeste.

« Dès la seconde moitié du XIIe siècle, à la suite de contentions prolongées, le comte de Provence, jaloux des privilèges de la puissante commune, lui imposa une charte nouvelle qui lui ravissait ses libertés les plus précieuses. Il la soumit à l'autorité d'un viguier et d'un juge directement nommé par lui, et il exerça ainsi dans Marseille l'autorité souveraine.

« Presque en même temps il achetait à prix d'argent la juridiction exercée sur une partie de la ville par le chapitre de la Major. Il donnait à l'évêque en échange de son autorité temporelle d'importantes possessions détachées du comté de Provence. Il accordait à l'abbaye de St-Victor 150 livres de redevances annuelles contre l'abandon de tous les droits du monastère sur la ville inférieure.

« L'ordre des juridictions ne fut cependant pas modifié. La compétence des juges ne sortit pas des limites où elle était renfermée auparavant et on vit alors dans une même cité trois conseils municipaux fonctionner isolément et prendre des résolutions qui n'étaient obligatoires que pour les citoyens habitant leur district.

« Cet état de choses ne cessa que sous la reine JEANNE qui réunit en 1348, les trois cités en une seule, et les soumit à une juridiction uniforme.

« En 1481, Marseille passa avec toute la Provence sous la domination de LOUIS XI, qui comprenait si bien que la force

de la nation française résidait dans son unité, et la descendante de Phocée devint, malgré l'esprit d'indépendance qui animait ses citoyens, l'un des plus beaux fleurons de la couronne de France.

« Ce travail lent et continu de la réunion de toutes ces provinces, de mœurs, d'usages, d'idiômes, de costumes si divers, est un des plus beaux spectacles auxquels l'histoire nous fasse assister.

« La France est de toutes les nations de l'Europe celle qui de nos jours présente la fusion la plus complète des races nombreuses et diverses qui en ont successivement occupé le sol. Il n'en est aucune où l'unité territoriale et gouvernementale soit plus fortement constituée. Ce résultat, produit de plusieurs siècles d'efforts et de persévérance, s'est accompli, on peut le dire, d'une manière providentielle. Chaque fait, chaque évènement semble se produire dans l'histoire nationale en vue de cette seule fin.

« Marseille, qui s'est si longtemps soustraite à l'influence du pouvoir royal, qui ne s'est rattachée que fort tard à la grande unité nationale, n'a pu, malgré ses résistances, rester en dehors de ce mouvement. Elle nous présente l'une des applications les mieux caractérisées de cette loi de fusion qui domine toute notre histoire, qui a dirigé chaque province, chaque ville vers un même but, quoique le principe d'autorité y ait été plus morcelé, plus tiraillé, moins défini que partout ailleurs.

« Nous en arrivons, Messieurs, à proclamer la profondeur de ce mot éternellement vrai.

L'homme s'agite et Dieu le mène. »

— Ce discours, vivement applaudi, a été suivi du compte rendu des travaux de la Société depuis la dernière séance publique ainsi que de l'exposé des titres de statisticiens

et d'industriels à des récompenses, par (1) M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, Secrétaire perpétuel.

Messieurs,

Trente et un ans se sont écoulés depuis que la Société de statistique de Marseille nous a nommé son Secrétaire perpétuel. Vous savez que, pendant cette longue période, ayant tenu la plume sans relâche, nous avons rendu compte dans bien des séances publiques de vos nombreux travaux, et vous êtes assez mémoratifs pour vous rappeler que le préambule de chaque exposé a dû varier suivant les tendances des esprits vers l'étude de la Statistique. Or, en principe et plusieurs fois, force nous a été de chercher, avant d'entrer en matière, à démontrer que cette étude est l'une des plus sérieuses et des plus utiles, et que, partant, ceux-là se déconsidéraient qui l'accablaient de sarcasmes et de plaisanteries de mauvais goût.

En combattant les préventions qui se manifestaient contre elle, nous avions l'appui des hommes refléchis, qui apprécièrent et apprécieront toujours, comme vous, son indispensabilité pour l'administrateur et l'administré, en un mot, pour étendre la sphère de nos connaissances. Aussi, a-t-on vu diminuer journellement le nombre de ses détracteurs et s'accroitre celui de ses prosélytes.

(1) M. P.-M. Roux, atteint subitement, quelques heures avant la tenue de la séance, non d'une indisposition, comme on l'a avancé, mais d'une maladie très aigue, qui l'a forcé de garder le lit et empêché, conséquemment, à son grand regret, de communiquer lui-même ces différents rapports, en a confié le manuscrit à l'un de ses collègues, M. Natte, pour en donner lecture, à sa place et à celle de M. Chaumelin qui, Vice-Secrétaire, eut, dans cette circonstance, rempli cette fonction, si, comme nous le dirons, il n'avait été déjà compris, parmi les lecteurs, dans l'ordre du jour de la séance solennelle.

Elle a été principalement et tellement accréditée par les travaux de notre compagnie et d'autres sociétés non moins laborieuses, que l'on craindrait actuellement de se compromettre en déclamant contre elle et en répétant les paroles qu'un facétieux député prononça un jour à la tribune pour soutenir qu'il y avait une certaine similitude entre les statisticiens et les augures.

Il est sûr que l'étude de la Statistique a insensiblement pris faveur, puisque des écrivains d'élite qui doutaient de son importance, ayant mis en question, il y a nombre d'années, si la Statistique est une science, ont fini par reconnaître que nous étions dans le vrai, en avançant avec assurance que la Statistique est la science des sciences.

Persuadés, comme vous l'êtes, MM., qu'il n'est aucun sujet, de quelque valeur, qui, sans les faits chiffrés ou non chiffrés, puisse être traité convenablement, vous les recherchez avec soin, et vous aimez à en trouver qui donnent à vos travaux ce que, suivant le langage moderne, on peut appeler le cachet du positivisme.

Ce cachet, la Statistique le perd, dès que ses efforts ont été envain réunis pour retirer de ses investigations tout ce qui en constitue le but. Alors, obligé de se contenter de chiffres approximatifs, elle n'est la science statistique que jusques à un certain point. Mais, dans ce cas même, elle mérite d'être invoquée parce que ses approximations qui ne laissent pas d'avoir un certain degré de certitude, sont préférables aux suppositions gratuites, fruit de l'imagination, et sur lesquelles on n'ignore pas que les systèmes, les théories ne sauraient être solidement établis.

Nous vivons à une époque où nous n'avons pas besoin de nous évertuer pour faire ressortir la prééminence de la Statistique sur les autres sciences. On en trouverait, MM., une preuve dans le grand tableau que nous aurions à dérouler ici de vos actes accomplis depuis votre dernière

assemblée générale. Ce que vous avez conçu, entrepris et réalisé forme une collection considérable qu'il nous faut parcourir rapidement pour ne pas fatiguer votre attention par un long récit.

La *topographie*, se présentant la première, nous dirons que M. C. PONTANI vous ayant soumis un mémoire sur celle de Marseille et les aggrandissements de cette ville jusques à la dernière enceinte sous le règne de LOUIS XIV, M. MORTREUIL, si apte à apprécier cette production, n'y a vu qu'une étude superficielle des textes anciens ne faisant aucune mention de ceux du moyen-âge.

Vous attachez trop de prix à la *météorographie* pour qu'elle ne figure pas dans vos annotations. Malheureusement, M. VALZ, ex-directeur de l'Observatoire impérial de Marseille, ayant été souvent malade, a chargé son concierge de nous communiquer sous forme de tableaux les phénomènes météorologiques annotés à cet Observatoire. Il y a eu dans la remise de ces tableaux des lenteurs telles qu'il ne nous a presque jamais été donné de les publier et de les transmettre en temps utile à M. BUYS-BALLOT, savant directeur de l'Observatoire royal néerlandais, membre correspondant à Utrecht, qui vous a envoyé régulièrement son précieux recueil d'observations faites en Europe et dans les Indes orientales.

Pour prouver que *l'hydrographie* n'échappe pas d'avantage à vos investigations, il suffit d'annoncer l'intention que vous avez eue de mettre à dater d'aujourd'hui au concours une grande question sur ce sujet. La manière dont elle a été posée fait entrevoir que nous ne taririons pas si nous avions à passer en revue les différents rapports sous lesquels les eaux sont par vous étudiées. Le professeur GISTEL, à Ratisbonne, vous a adressé sur les bains d'eau minérale de Munchofen dans la Basse-Bavière, un ouvrage que nous aurions passé ici sous silence. Mais comme il est écrit en Allemand

et a été examiné par M. Toulouzan familiarisé avec cette langue du Nord, nous n'avons pu résister au plaisir de retracer que le rapporteur vous a beaucoup intéressé par la manière dont il a rempli sa tache.

L'*histoire* statistique du passé rentre dans la catégorie des documents variés auxquels vous tenez le plus. Ceux imprimés que vous avez reçus, étant dans le domaine public, nous nous bornerons à rappeler ceux qui vous ont été adressés manuscrits.

M. Mortreuil a dit du bien d'un coup-d'œil de M. Famin sur les anciennes possessions de l'Eglise de Marseille, travail où il aurait désiré, toutefois, trouver les causes du partage de cette ville, en ville supérieure ou épiscopale et inférieure ou ville comtale, ce qui eut probablement jeté quelque jour sur l'ancienne topographie marseillaise.

M. Segond-Cresp a lu une notice qui, intitulée : *les Confesseurs de l'église de Marseille pendant la révolution*, est un document historique se rattachant à des temps calamiteux. La Société en a ordonné le dépôt dans ses archives à côté des meilleures productions en ce genre.

Outre des communications qui, nous l'exposerons bientôt, ont valu à M. l'abbé Magloire Giraud d'être mis encore cette année au rang de nos lauréats les plus distingués, il vous avait transmis une notice dont M. Famin a fait l'éloge, relatif à la construction du maître autel de l'église de Saint-Maximin, exécuté par Joseph Lieutaud, né à la Ciotat, en 1644. M. Giraud, auteur aussi d'une biographie de cet artiste, nous a appris qu'il montra de bonne heure de grandes dispositions pour la sculpture.

En fait de notices biographiques, vous avez entendu avec intérêt la lecture, par M. Henry Guys, de celles de plusieurs de ses illustres aïeux, et de Joseph Agoub, né en Egypte, devenu, par circonstance, notre compatriote et dont, conséquemment, les Marseillais ont été les premiers à admirer le mérite d'écrivain, de poète et d'historien.

assemblée générale. Ce que vous avez conçu, entrepris et réalisé forme une collection considérable qu'il nous faut parcourir rapidement pour ne pas fatiguer votre attention par un long récit.

La *topographie*, se présentant la première, nous dirons que M. C. Pontani vous ayant soumis un mémoire sur celle de Marseille et les aggrandissements de cette ville jusques à la dernière enceinte sous le règne de Louis xiv, M. Mortreuil, si apte à apprécier cette production, n'y a vu qu'une étude superficielle des textes anciens ne faisant aucune mention de ceux du moyen-âge.

Vous attachez trop de prix à la *météorographie* pour qu'elle ne figure pas dans vos annotations. Malheureusement, M. Valz, ex-directeur de l'Observatoire impérial de Marseille, ayant été souvent malade, a chargé son concierge de nous communiquer sous forme de tableaux les phénomènes météorologiques annotés à cet Observatoire. Il y a eu dans la remise de ces tableaux des lenteurs telles qu'il ne nous a presque jamais été donné de les publier et de les transmettre en temps utile à M. Buys-Ballot, savant directeur de l'Observatoire royal néerlandais, membre correspondant à Utrecht, qui vous a envoyé régulièrement son précieux recueil d'observations faites en Europe et dans les Indes orientales.

Pour prouver que *l'hydrographie* n'échappe pas d'avantage à vos investigations, il suffit d'annoncer l'intention que vous avez eue de mettre à dater d'aujourd'hui au concours une grande question sur ce sujet. La manière dont elle a été posée fait entrevoir que nous ne taririons pas si nous avions à passer en revue les différents rapports sous lesquels les eaux sont par vous étudiées. Le professeur Gistel, à Ratisbonne, vous a adressé sur les bains d'eau minérale de Munchofen dans la Basse-Bavière, un ouvrage que nous aurions passé ici sous silence. Mais comme il est écrit en Allemand

et a été examiné par M. TOULOUZAN familiarisé avec cette langue du Nord, nous n'avons pu résister au plaisir de retracer que le rapporteur vous a beaucoup intéressé par la manière dont il a rempli sa tache.

L'*histoire* statistique du passé rentre dans la catégorie des documents variés auxquels vous tenez le plus. Ceux imprimés que vous avez reçus, étant dans le domaine public, nous nous bornerons à rappeler ceux qui vous ont été adressés manuscrits.

M. MORTREUIL a dit du bien d'un coup-d'œil de M. FAMIN sur les anciennes possessions de l'Eglise de Marseille, travail où il aurait désiré, toutefois, trouver les causes du partage de cette ville, en ville supérieure ou épiscopale et inférieure ou ville comtale, ce qui eut probablement jeté quelque jour sur l'ancienne topographie marseillaise.

M. SEGOND-CRESP a lu une notice qui, intitulée : *les Confesseurs de l'église de Marseille pendant la révolution*, est un document historique se rattachant à des temps calamiteux. La Société en a ordonné le dépôt dans ses archives à côté des meilleures productions en ce genre.

Outre des communications qui, nous l'exposerons bientôt, ont valu à M. l'abbé Magloire GIRAUD d'être mis encore cette année au rang de nos lauréats les plus distingués, il vous avait transmis une notice dont M. FAMIN a fait l'éloge, relatif à la construction du maître autel de l'église de Saint-Maximin, exécuté par Joseph LIEUTAUD, né à la Ciotat, en 1644. M. GIRAUD, auteur aussi d'une biographie de cet artiste, nous a appris qu'il montra de bonne heure de grandes dispositions pour la sculpture.

En fait de notices biographiques, vous avez entendu avec intérêt la lecture, par M. Henry GUYS, de celles de plusieurs de ses illustres aïeux, et de Joseph AGOUB, né en Egypte, devenu, par circonstance, notre compatriote et dont, conséquemment, les Marseillais ont été les premiers à admirer le mérite d'écrivain, de poète et d'historien.

Quant au chapitre de l'*instruction*, mentionnons d'abord deux travaux si bien conçus par M. le Ministre de l'instruction publique : le *Dictionnaire géographique et celui scientifique de la France.* Les membres de la Société chargés de la partie qui regarde les Bouches-du-Rhône se sont réunis plusieurs fois et presque tous ont apporté leur contingent de renseignements. M. Mortreuil a été appelé à coordonner les documents qui auront été recueillis et à veiller à ce que les recherches se fassent sans interruption. Toutefois, notre collègue, ne se dissimulant pas ce qu'elles offrent de difficultés, a penché pour qu'on les limitât aujourd'hui au premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, afin d'être plutôt à même de répondre à l'attente de M. le Ministre qui, du reste, a accordé un nouveau délai aux Sociétés ayant commencé ces recherches.

Vous avez applaudi à un mémoire que M. Blancard a soumis à votre jugement et sur lequel nous avons fait un rapport très favorable. Modestement intitulé : *Essai sur les archives départementales*, ce mémoire en est un historique abrégé, ou plutôt leur statistique depuis leur origine jusqu'à nos jours.

M. Feautrier a fait également un rapport élogieux sur une Statistique de l'instruction publique à Palerme, en 1859, par M. le marquis Lancia de Brolo, membre correspondant. C'est là une statistique complète, évidemment de nature à faire apprécier à l'autorité compétente et les nombreux besoins de l'enseignement, et la nécessité d'y remédier.

De tous les établissements consacrés à l'instruction, il n'en est pas dont la création ait été plus agréable aux Marseillais que la faculté des sciences, et cela, autant parce quelle promettait un enseignement supérieur devant concourir éminemment à la culture de l'intelligence, que parce qu'on savait que les cours y seraient faits par des professeurs

d'un rare mérite. En outre, le doyen était réputé pour être doué des qualités les plus louables et hâtons-nous de dire qu'il les a justifiées. C'est ici le lieu de remercier sensiblement M. Morren de la gracieuse hospitalité que nous lui devons, puisqu'il s'est fait un plaisir de nous autoriser à tenir notre séance solennelle, dans la grande salle de son sanctuaire scientifique.

Nous avons considéré aussi comme une bonne fortune la fondation récente, au sein même de ce sanctuaire, d'une Société d'émulation qui déjà s'est acquise les sympathies de tous les véritables amis du progrès.

Le chapitre de la *population* envisagée sous bien des faces diverses, embrasse par cela même une foule de questions intéressantes. Vous étant demandé comment après les démolitions actuelles, si nombreuses, de maisons, à Marseille, les habitants parviendraient tous à se loger convenablement, M. Chaumelin vous a suggéré de bonnes idées à ce sujet par une statistique des constructions élevées dans cette ville de 1850 à 1859, statistique faisant suite à celle tout aussi attrayante que le même collègue vous présenta il y a 5 ans.

La division de la population, eu égard à la position sociale des individus, n'est pas ce qui exerce le moins votre esprit d'observation. Plusieurs fois, vous vous êtes occupé de l'état de la *mendicité* dans les Bouches-du-Rhône, et chaque fois vous avez constaté que les mendiants étaient presque tous étrangers à ce département. Cela a été depuis peu démontré encore par M. L. Menard dans une statistique décennale où il a prouvé, en outre, que ces mendiants appartenaient aux classes les plus dangereuses de la Société.

Des considérations déduites d'expériences faites sous les yeux de notre collègue, l'ont porté à désirer l'extinction de la mendicité dans tout l'Empire, sans perdre de vue ce qui est dû de secours aux pauvres dignes d'être soulagés, pauvres qu'il ne faut pas confondre avec les mendiants de profession qu'il convient d'éloigner du pays.

Votre Secrétaire perpétuel vous a entretenu d'une Société qui, encore qu'elle ne soit reconnue d'utilité publique que depuis 2 ans, a déjà rendu d'éminents services à l'humanité et médite des projets dont l'exécution doit la placer en première ligne parmi les institutions de bienfaisance. Nous voulons parler du Comité médical des Bouches-du-Rhône qui est de plus une Société scientifique, s'attachant surtout à dresser chaque année le tableau des maladies régnantes et dominantes, de celles épidémiques, c'est-à-dire qui attaquent un grand nombre de personnes à la fois, et à publier ce tableau ainsi que les faits intéressants de médecine et de chirurgie pratique.

Puisqu'il s'agit de bienfaisance, nous devons citer un excellent rapport de M. Sapet sur la statistique de l'assistance publique en France, de 1842 à 1853. Notre collègue aurait voulu que l'on eut pu produire un aperçu des sommes prélevées sur la charité au profit des malheureux, en dehors des services que l'on a mentionnés. Telle qu'elle est, cette statistique faite sous la direction d'un infatigable membre correspondant, M. A. Legoyt, chef de division de la Statistique générale de la France, au Ministère de l'agriculture du commerce, et des travaux publics est pleine de faits à l'appui de cette vérité que jamais, dans notre patrie, l'on en s'est plus occupé que de nos jours de l'amélioration du sort moral et matériel des classes deshéritées de la fortune.

Revenant sur la population, mais cette fois quant à ses divers mouvements fournis par l'état-civil, nous citerons encore comme ayant captivé votre attention, le mémoire que vous a lu M. le marquis de Bausset Roquefort sur la durée moyenne de la vie humaine. Les calculs auxquels ce digne membre honoraire s'est livré, l'ont conduit à cette solution que l'augmentation ou la diminution par les naissances et par les décès, par l'immigration ou par l'émigration, n'influe nullement sur la longueur ou la briéveté

de la vie de l'homme; qu'il n'est possible de préciser exactement cette durée qu'en divisant par le nombre des décédés, la somme des années vécues par ceux qui ont cessé de vivre.

Vous n'avez pas oublié le mémoire sur l'émigration européenne, pour lequel le nom de M, A. LEGOYT a été proclamé dans la dernière séance publique, comme celui de l'un des premiers lauréats de la Société. Ce mémoire a été depuis tellement augmenté de nouveaux documents puisés aux sources les plus pures, et de considérations de la dernière importance qu'il est devenu un ouvrage de longue haleine, et qu'il a été à vos yeux, l'un des plus propres à enrichir le Recueil de vos travaux.

Le recrutement dans le département des Bouches-du-Rhône, pour l'armée de terre ou de mer, a été le sujet d'une statistique que vous avez jugée de même très favorablement. L'auteur, M. JUBIOT, a inauguré son entrée dans la Société par cette production qui a exigé de nombreuses recherches soit dans les bureaux du major de recrutement à Marseille, soit au ministère de la guerre pour se procurer sur d'autres départements français ce qui permettait d'établir des rapprochements entre eux et le nôtre et d'en déduire des conséquences à divers points de vue.

M. JUBIOT a pris le travail là où l'avait laissé M. le major PABAN (de 1830 à 1837) (1) et l'a continué jusqu'à 1859, de sorte qu'il a supérieurement complété une statistique qui, consignée dans le Recueil de vos actes, sera consultée, avec fruit.

La *justice* est pour le Statisticien un grand sujet d'étude. M. L. MENARD, dans un rapport sur un mémoire de M. VINGTRINIER à l'occasion de la justice criminelle en France,

(1) Voyez page 455, tome 2 et page 134, tome 3 de notr Répertoi re.

s'est inscrit contre cette assertion que le système cellulaire cause le suicide et la folie. Mais il a adopté les autres conclusions comme favorables au progrès de notre époque, et a déclaré partager l'opinion des hommes éminents cités par l'auteur comme vengeant nos institutions des injustes attaques dont elles sont l'objet au profit du passé.

M. le marquis de BAUSSET a manifesté une façon de penser tout à fait différente ; il a exhumé d'un mémoire par lui composé sur la Statistique judiciaire en France, des passages tendant à prouver que notre situation morale est loin de s'être améliorée.

M. MENARD a eu bientôt à examiner un second travail de M. VINGTRINIER, c'est-à-dire le corollaire du précédent et, fort de nouveaux faits, il a persisté à soutenir que notre état social s'est amélioré, sans se dissimuler, pourtant, que s'il y a eu diminution sensible du nombre des crimes, il faut faire une juste part à l'effet des lois de sûreté publique, d'après lesquelles bien des malfaiteurs incorrigibles, étant transportés à Cayenne, la mère-patrie est débarrassée de ses plus dangereux éléments de désordre.

Un article inséré, par M. de MALARCE, dans le journal de la Société de statistique de Paris, sous le titre de *Moralité comparée des diverses parties de la France*, d'après la criminalité, ayant représenté le département des Bouches-du-Rhône comme le plus immoral, ne pouvait pas rester sans une prompte réponse. M. Casimir BOUSQUET s'en est chargé ; il a combattu victorieusement une pareille accusation en démontrant qu'elle ne reposait que sur des chiffres erronés, et en indiquant à l'auteur la véritable voie qu'il avait à suivre pour atteindre son but de la manière la plus précise.

Il lui a reproché de n'avoir tenu aucun compte de l'élément étranger, de n'avoir point établi de distinction entre les condamnations et les acquittements, de n'avoir pris

pour base que les calculs d'une année, tandis que le calcul des moyennes doit embrasser plusieurs années pour être exact. Enfin, joignant l'exemple au précepte, M. Bousquet a procédé suivant les principes indiqués et il a demandé à M. Lalubie, greffier en chef de la Cour impériale d'Aix, un relevé, qu'il a bientôt obtenu, des condamnations prononcées par les assises des Bouches-du-Rhône pendant 20 ans; il a été ainsi avéré que sur 1856 jugements pour crimes, 282 ont concerné des individus de notre département, 274 seulement ont porté sur des Marseillais et 1300 ont atteint des étrangers, d'où s'en suit une différence de 72 p. 0/0 environ en faveur de la population de Marseille et des autres communes des Bouches-du-Rhône. Voilà, sans contredit, des chiffres assez éloquents pour faire sortir notre département de la zône la plus criminelle où on l'avait inconsidérément placé.

Les impôts contre lesquels on aurait raison de se récrier, s'ils étaient trop inégalement répartis, sont le palladium des Etats. Vous ne pouviez donc qu'être fort attentifs à la lecture que vous a faite M. Natte, d'une notice sur l'origine et les applications diverses de la loi fiscale du timbre. Celui-ci, que l'on a fait remonter jusques à Justinien, n'a été réellement en vigueur, tel qu'il est en usage aujourd'hui, que dans les dernières années du règne de Louis XIV. Vous avez voté l'impression en entier de la notice de M. Natte, avec addition de six planches gravées représentant les différents timbres au nombre de 70, adoptés à toutes les époques. Il vous a été fort agréable de lire ensuite, dans plusieurs journaux français, des articles très flatteurs sur cette notice.

Le même collègue vous a rendu compte d'un ouvrage intitulé : *les libres échangistes et les protectionistes conciliés;* il a préludé à son rapport par des considérations générales sur l'économie politique et sur les progrès qu'elle

fait sur nos mœurs et nos institutions. L'auteur, M. DUMESNIL MARIGNY, a comparé les grands Etats de l'Europe et les Etats-Unis, quant aux impôts, et il en résulte que, dans la balance générale, les pays agricoles payent le dixième de la valeur de leurs produits, tandis que pour les nations manufacturières l'impôt n'est que d'un septième. Tout en résumant les critiques, qui ont été faites, des opinions de M. DUMESNIL-MARIGNY, M. NATTE n'a pas moins approuvé les divisions établies des richesses en huit groupes, ainsi que les chapitres qui traitent du commerce et a fini par s'associer pleinement à la réforme indiquée par l'auteur dans l'intérêt de l'humanité.

Vous avez écouté avec plaisir la lecture du rapport que vous a fait M. SAPET sur deux volumes de M. HORN qui, lui aussi, a déroulé le tableau du budget des Etats, et qui, s'étant proposé de publier chaque année un fort volume sur le même sujet, a fait un appel aux Sociétés de statistique. Vous vous êtes montrés favorables à cette remarquable publication, en chargeant une commission spéciale de préparer un article de statistique locale de nature à pouvoir être inséré, après avoir reçu votre approbation, dans l'un des prochains annuaires de M. HORN. C'est sur la proposition de M. SAPET que cette commission a été nommée et il a été choisi pour en être le secrétaire-rapporteur. On doit donc s'attendre à ce qu'elle remplisse sa tache avec autant de zèle que de talent.

Nous touchons au point d'examiner successivement au moins les principaux articles dont vous avez eu à vous occuper en fait de statistique agricole, industrielle et commerciale. Nous allons le faire rapidement. Et d'abord, disons que M. SAPET a fait ressortir l'importance de la Revue agricole de l'Angleterre, par M. ROBIOU de la TREHONNAIS, au double point de vue théorique et pratique, et l'avantage qu'il y aurait de propager partout en France les

procédés agricoles usités en Angleterre, bien autrement avancés et perfectionnés que ceux mis en pratique dans notre pays.

M. PAWILOSKI ayant tenté, en 1859, d'acclimater le dekkelé à Marseille, ne réussit pas parce que cette plante exotique n'atteignit pas sa maturité. En 1860, il obtint assez de grains pour en faire du pain et même des biscuits. L'acclimatation fut dès lors constatée et comme cette plante peut être cultivée dans les pays sablonneux montagneux, et y donner une assez grande quantité de grains, devenir ainsi une précieuse ressource dans beaucoup de localités en temps de disette, vous avez fortement engagé M. PAWILOSKI à continuer ses essais avec persévérance, mais sur une plus grande échelle.

M. SECOND-CRESP, quoique bien persuadé que rien de ce qui s'est passé dans le récent concours régional de Marseille, n'échappera aux annotateurs de la Société de statistique, vous a présenté des considérations statistiques sur l'exposition de la Société d'horticulture de cette ville dans ce concours.

Vous vous rappelez que M. LIONS a entrepris depuis nombre d'années une statistique des plantes utiles des Bouches-du-Rhône et de celles qui pourraient y être cultivées; que ce travail a été d'abord examiné sérieusement par une commission spéciale, puis vu et revu par vous et qu'enfin son insertion a été votée dans le Recueil de vos travaux.

M. LIONS, après avoir décrit, dans une notice, l'importante champignonière établie par M. DESHAYS au quartier des Cayols près Marseille; après en avoir indiqué tous les rendements, a traité avec talent de la culture du champignon de couche ou de *l'agaric comestible* dont l'innocuité, surtout en l'associant au vinaigre, le recommande aux consommateurs.

Un mémoire qui vous a paru mériter l'honneur de l'impression est celui que M. Michel, de St-Maurice, vous a adressé, sur les plantations publiques dans les villes en général, et particulièrement à Marseille. Seulement la commission qui l'a apprécié, la première, en a-t-elle supprimé des passages comme étant des redites qui n'étaient pas indispensables.

L'industrie, le commerce, la navigation occupent une large place dans le cercle de vos études. Vous avez applaudi au coup-d'œil statistique sur les diverses branches de ces sujets qui sont évidemment ce qu'il y a de plus vital pour les Marseillais. Nous ajouterons comme preuve que vous avez sans cesse les yeux fixés sur le mouvement commercial et maritime de notre cité, la remarque que jusques à présent le prix Felix de Beaujour sur le commerce de Marseille, a été remporté, à chaque période quinquennale, par l'un de nos collègues et que l'un de nos collègues aussi fait toujours partie des juges de ce concours.

On s'abuserait étrangement si l'on se persuadait que la science des chiffres est constamment aride et fastidieuse. M. H. Guys vous a donné un échantillon des charmes de la statistique par une notice ayant pour sujet des observations sur les enseignes de Marseille. Il a revelé les différents buts qu'on se propose par ces sortes d'annonces au public et a tiré des déductions ingénieuses et instructives d'une masse de faits qu'il a produits. Voilà pour le côté sérieux. Mais il a plus d'une fois déridé vos fronts par des citations qui auraient égayé les hommes les plus froids et les plus sévères.

Obligés d'abréger le plus possible, nous n'avons fait qu'effleurer vos travaux les plus saillants, que retracer à peine les titres de la plupart. Vous seriez donc en droit de nous demander si c'est là le compte rendu complet de vos richesses statistiques. Sans doute, nous encourrions le juste

et a été examiné par M. Toulouzan familiarisé avec cette langue du Nord, nous n'avons pu résister au plaisir de retracer que le rapporteur vous a beaucoup intéressé par la manière dont il a rempli sa tache.

L'*histoire* statistique du passé rentre dans la catégorie des documents variés auxquels vous tenez le plus. Ceux imprimés que vous avez reçus, étant dans le domaine public, nous nous bornerons à rappeler ceux qui vous ont été adressés manuscrits.

M. Mortreuil a dit du bien d'un coup-d'œil de M. Famin sur les anciennes possessions de l'Eglise de Marseille, travail où il aurait désiré, toutefois, trouver les causes du partage de cette ville, en ville supérieure ou épiscopale et inférieure ou ville comtale, ce qui eut probablement jeté quelque jour sur l'ancienne topographie marseillaise.

M. Segond-Cresp a lu une notice qui, intitulée : *les Confesseurs de l'église de Marseille pendant la révolution*, est un document historique se rattachant à des temps calamiteux. La Société en a ordonné le dépôt dans ses archives à côté des meilleures productions en ce genre.

Outre des communications qui, nous l'exposerons bientôt, ont valu à M. l'abbé Magloire Giraud d'être mis encore cette année au rang de nos lauréats les plus distingués, il vous avait transmis une notice dont M. Famin a fait l'éloge, relatif à la construction du maître autel de l'église de Saint-Maximin, exécuté par Joseph Lieutaud, né à la Ciotat, en 1644. M. Giraud, auteur aussi d'une biographie de cet artiste, nous a appris qu'il montra de bonne heure de grandes dispositions pour la sculpture.

En fait de notices biographiques, vous avez entendu avec intérêt la lecture, par M. Henry Guys, de celles de plusieurs de ses illustres aïeux, et de Joseph Agoub, né en Egypte, devenu, par circonstance, notre compatriote et dont, conséquemment, les Marseillais ont été les premiers à admirer le mérite d'écrivain, de poète et d'historien.

Quant au chapitre de l'*instruction*, mentionnons d'abord deux travaux si bien conçus par M. le Ministre de l'instruction publique : le *Dictionnaire géographique et celui scientifique de la France.* Les membres de la Société chargés de la partie qui regarde les Bouches-du-Rhône se sont réunis plusieurs fois et presque tous ont apporté leur contingent de renseignements. M. Mortreuil a été appelé à coordonner les documents qui auront été recueillis et à veiller à ce que les recherches se fassent sans interruption. Toutefois, notre collègue, ne se dissimulant pas ce qu'elles offrent de difficultés, a penché pour qu'on les limitât aujourd'hui au premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, afin d'être plutôt à même de répondre à l'attente de M. le Ministre qui, du reste, a accordé un nouveau délai aux Sociétés ayant commencé ces recherches.

Vous avez applaudi à un mémoire que M. Blancard a soumis à votre jugement et sur lequel nous avons fait un rapport très favorable. Modestement intitulé : *Essai sur les archives départementales*, ce mémoire en est un historique abrégé, ou plutôt leur statistique depuis leur origine jusqu'à nos jours.

M. Feautrier a fait également un rapport élogieux sur une Statistique de l'instruction publique à Palerme, en 1859, par M. le marquis Lancia de Brolo, membre correspondant. C'est là une statistique complète, évidemment de nature à faire apprécier à l'autorité compétente et les nombreux besoins de l'enseignement, et la nécessité d'y remédier.

De tous les établissements consacrés à l'instruction, il n'en est pas dont la création ait été plus agréable aux Marseillais que la faculté des sciences, et cela, autant parce quelle promettait un enseignement supérieur devant concourir éminemment à la culture de l'intelligence, que parce qu'on savait que les cours y seraient faits par des professeurs

d'un rare mérite. En outre, le doyen était réputé pour être doué des qualités les plus louables et hâtons-nous de dire qu'il les a justifiées. C'est ici le lieu de remercier sensiblement M. MORREN de la gracieuse hospitalité que nous lui devons, puisqu'il s'est fait un plaisir de nous autoriser à tenir notre séance solennelle, dans la grande salle de son sanctuaire scientifique.

Nous avons considéré aussi comme une bonne fortune la fondation récente, au sein même de ce sanctuaire, d'une Société d'émulation qui déjà s'est acquise les sympathies de tous les véritables amis du progrès.

Le chapitre de la *population* envisagée sous bien des faces diverses, embrasse par cela même une foule de questions intéressantes. Vous étant demandé comment après les démolitions actuelles, si nombreuses, de maisons, à Marseille, les habitants parviendraient tous à se loger convenablement, M. CHAUMELIN vous a suggéré de bonnes idées à ce sujet par une statistique des constructions élevées dans cette ville de 1850 à 1859, statistique faisant suite à celle tout aussi attrayante que le même collègue vous présenta il y a 5 ans.

La division de la population, eu égard à la position sociale des individus, n'est pas ce qui exerce le moins votre esprit d'observation. Plusieurs fois, vous vous êtes occupé de l'état de la *mendicité* dans les Bouches-du-Rhône, et chaque fois vous avez constaté que les mendiants étaient presque tous étrangers à ce département. Cela a été depuis peu démontré encore par M. L. MENARD dans une statistique décennale où il a prouvé, en outre, que ces mendiants appartenaient aux classes les plus dangereuses de la Société.

Des considérations déduites d'expériences faites sous les yeux de notre collègue, l'ont porté à désirer l'extinction de la mendicité dans tout l'Empire, sans perdre de vue ce qui est dû de secours aux pauvres dignes d'être soulagés, pauvres qu'il ne faut pas confondre avec les mendiants de profession qu'il convient d'éloigner du pays.

Elle a admis au nombre de ses membres actifs.

1° M. Boisselot, industriel d'un rare mérite, qui venait d'être placé au premier rang de vos lauréats; il l'était déjà de l'institut de France.

2° M. Duprat, reçu en même temps et qui, comme industriel distingué, avait également conquis une première place parmi les lauréats de notre Société.

3° M. Famin dont les talents variés nous promettaient une excellente collaboration, mais qu'un emploi élevé a bientôt obligé de quitter la ville de Marseille.

4° M. Blancard qui, jeune encore, plein de talents et précédé de la réputation de l'un des meilleurs élèves de l'Ecole des Chartes, a été par cela même nommé archiviste des Bouches-du-Rhône, l'un des premiers départements français.

Un seul membre honoraire a été élu, c'est M. Jules Julliany, autrefois membre actif, dans la force de l'expression, annotateur, vice-président, Président, puis membre correspondant, l'un de vos lauréats et qui a si dignement représenté notre Société au dernier Congrès des délégués des Sociétés savantes.

Vous avez reçu membres correspondants 1° M. A. Rondelet, jeune savant qui, l'un des membres actifs les plus distingués pendant qu'il était professeur au Collège impérial de Marseille, est devenu correspondant depuis qu'il a été appelé à remplir les mêmes fonctions au Collège de Clermont.

2° M. Robiou de la Trehonnais, sujet français, mais résidant en Angleterre où il passe pour un agronome célèbre, et qui a montré, dans plusieurs sessions du congrès scientifique de France, des connaissances qui justifient cette réputation.

3° Le docteur Jean Gistel, professeur à Ratisbonne, versé dans les sciences physiques et naturelles et membre de beaucoup de Sociétés scientifiques.

de la vie de l'homme; qu'il n'est possible de préciser exactement cette durée qu'en divisant par le nombre des décédés, la somme des années vécues par ceux qui ont cessé de vivre.

Vous n'avez pas oublié le mémoire sur l'émigration européenne, pour lequel le nom de M, A. LEGOYT a été proclamé dans la dernière séance publique, comme celui de l'un des premiers lauréats de la Société. Ce mémoire a été depuis tellement augmenté de nouveaux documents puisés aux sources les plus pures, et de considérations de la dernière importance qu'il est devenu un ouvrage de longue haleine, et qu'il a été à vos yeux, l'un des plus propres à enrichir le Recueil de vos travaux.

Le recrutement dans le département des Bouches-du-Rhône, pour l'armée de terre ou de mer, a été le sujet d'une statistique que vous avez jugée de même très favorablement. L'auteur, M. JUBIOT, a inauguré son entrée dans la Société par cette production qui a exigé de nombreuses recherches soit dans les bureaux du major de recrutement à Marseille, soit au ministère de la guerre pour se procurer sur d'autres départements français ce qui permettait d'établir des rapprochements entre eux et le nôtre et d'en déduire des conséquences à divers points de vue.

M. JUBIOT a pris le travail là où l'avait laissé M. le major PABAN (de 1830 à 1837) (1) et l'a continué jusqu'à 1859, de sorte qu'il a supérieurement complété une statistique qui, consignée dans le Recueil de vos actes, sera consultée, avec fruit.

La *justice* est pour le Statisticien un grand sujet d'étude. M. L. MENARD, dans un rapport sur un mémoire de M. VINGTRINIER à l'occasion de la justice criminelle en France,

(1) Voyez page 455, tome 2 et page 134, tome 3 de notr Répertoi re.

s'est inscrit contre cette assertion que le système cellulaire cause le suicide et la folie. Mais il a adopté les autres conclusions comme favorables au progrès de notre époque, et a déclaré partager l'opinion des hommes éminents cités par l'auteur comme vengeant nos institutions des injustes attaques dont elles sont l'objet au profit du passé.

M. le marquis de BAUSSET a manifesté une façon de penser tout à fait différente ; il a exhumé d'un mémoire par lui composé sur la Statistique judiciaire en France, des passages tendant à prouver que notre situation morale est loin de s'être améliorée.

M. MENARD a eu bientôt à examiner un second travail de M. VINGTRINIER, c'est-à-dire le corollaire du précédent et, fort de nouveaux faits, il a persisté à soutenir que notre état social s'est amélioré, sans se dissimuler, pourtant, que s'il y a eu diminution sensible du nombre des crimes, il faut faire une juste part à l'effet des lois de sûreté publique, d'après lesquelles bien des malfaiteurs incorrigibles, étant transportés à Cayenne, la mère-patrie est débarrassée de ses plus dangereux éléments de désordre.

Un article inséré, par M. de MALARCE, dans le journal de la Société de statistique de Paris, sous le titre de *Moralité comparée des diverses parties de la France*, d'après la criminalité, ayant représenté le département des Bouches-du-Rhône comme le plus immoral, ne pouvait pas rester sans une prompte réponse. M. Casimir BOUSQUET s'en est chargé ; il a combattu victorieusement une pareille accusation en démontrant qu'elle ne reposait que sur des chiffres erronés, et en indiquant à l'auteur la véritable voie qu'il avait à suivre pour atteindre son but de la manière la plus précise.

Il lui a reproché de n'avoir tenu aucun compte de l'élément étranger, de n'avoir point établi de distinction entre les condamnations et les acquittements, de n'avoir pris

pour base que les calculs d'une année, tandis que le calcul des moyennes doit embrasser plusieurs années pour être exact. Enfin, joignant l'exemple au précepte, M. Bousquet a procédé suivant les principes indiqués et il a demandé à M. Lalubie, greffier en chef de la Cour impériale d'Aix, un relevé, qu'il a bientôt obtenu, des condamnations prononcées par les assises des Bouches-du-Rhône pendant 20 ans; il a été ainsi avéré que sur 1856 jugements pour crimes, 282 ont concerné des individus de notre département, 274 seulement ont porté sur des Marseillais et 1300 ont atteint des étrangers, d'où s'en suit une différence de 72 p. 0/0 environ en faveur de la population de Marseille et des autres communes des Bouches-du-Rhône. Voilà, sans contredit, des chiffres assez éloquents pour faire sortir notre département de la zône la plus criminelle où on l'avait inconsidérément placé.

Les impôts contre lesquels on aurait raison de se récrier, s'ils étaient trop inégalement répartis, sont le palladium des Etats. Vous ne pouviez donc qu'être fort attentifs à la lecture que vous a faite M. Natte, d'une notice sur l'origine et les applications diverses de la loi fiscale du timbre. Celui-ci, que l'on a fait remonter jusques à Justinien, n'a été réellement en vigueur, tel qu'il est en usage aujourd'hui, que dans les dernières années du règne de Louis xiv. Vous avez voté l'impression en entier de la notice de M. Natte, avec addition de six planches gravées représentant les différents timbres au nombre de 70, adoptés à toutes les époques. Il vous a été fort agréable de lire ensuite, dans plusieurs journaux français, des articles très flatteurs sur cette notice.

Le même collègue vous a rendu compte d'un ouvrage intitulé : *les libres échangistes et les protectionistes conciliés;* il a préludé à son rapport par des considérations générales sur l'économie politique et sur les progrès qu'elle

fait sur nos mœurs et nos institutions. L'auteur, M. Dumesnil Marigny, a comparé les grands Etats de l'Europe et les Etats-Unis, quant aux impôts, et il en résulte que, dans la balance générale, les pays agricoles payent le dixième de la valeur de leurs produits, tandis que pour les nations manufacturières l'impôt n'est que d'un septième. Tout en résumant les critiques, qui ont été faites, des opinions de M. Dumesnil-Marigny, M. Natte n'a pas moins approuvé les divisions établies des richesses en huit groupes, ainsi que les chapitres qui traitent du commerce et a fini par s'associer pleinement à la réforme indiquée par l'auteur dans l'intérêt de l'humanité.

Vous avez écouté avec plaisir la lecture du rapport que vous a fait M. Sapet sur deux volumes de M. Horn qui, lui aussi, a déroulé le tableau du budget des Etats, et qui, s'étant proposé de publier chaque année un fort volume sur le même sujet, a fait un appel aux Sociétés de statistique. Vous vous êtes montrés favorables à cette remarquable publication, en chargeant une commission spéciale de préparer un article de statistique locale de nature à pouvoir être inséré, après avoir reçu votre approbation, dans l'un des prochains annuaires de M. Horn. C'est sur la proposition de M. Sapet que cette commission a été nommée et il a été choisi pour en être le secrétaire-rapporteur. On doit donc s'attendre à ce qu'elle remplisse sa tache avec autant de zèle que de talent.

Nous touchons au point d'examiner successivement au moins les principaux articles dont vous avez eu à vous occuper en fait de statistique agricole, industrielle et commerciale. Nous allons le faire rapidement. Et d'abord, disons que M. Sapet a fait ressortir l'importance de la Revue agricole de l'Angleterre, par M. Robiou de la Trehonnais, au double point de vue théorique et pratique, et l'avantage qu'il y aurait de propager partout en France les

par M. Joseph-Paul GAIMARD, médecin de première classe de la marine royale, particulièrement pendant l'expédition scientifique de la corvette l'*Uranie*, autour du monde, et de l'emploi qu'il fait de ses connaissances très étendues pour les progrès de la zoologie et de l'anatomie comparée, voulant lui donner un témoignage d'estime, en même temps que de reconnaissance pour les objets précieux dont ses travaux et ses dons ont enrichi le cabinet du roi, décerne à l'unanimité à M. Joseph Paul GAIMARD le titre de correspondant du muséum d'histoire naturelle, l'invite à lui communiquer ce qu'il découvrira de plus intéressant relativement aux recherches dont il s'occupe, les professeurs du muséum lui promettant de leur côté tous les renseignements qui seront en leur pouvoir.

Fait en séance au jardin du roi, Paris, le 7 juin 1825. Signés : Le CORDIER, Directeur, DESFONTAINES LAUGIER ex-Secrétaire. »

Nous ajouterions maintenant d'autres récompenses qui lui furent octroyées, si, pour mettre plus d'ordre dans notre récit, nous ne devions pas rappeler les principales circonstances successives où il se signala par son courage, ses talents et ses sentiments humanitaires. Nous nous bornerons à raconter ici que quelque temps après son premier voyage en 1820, la fièvre jaune exerçant ses ravages à Barcelone, il s'offrit pour aller, comme médecin, combattre ce fléau; périlleuse mission qu'il n'obtint pas, mais qu'il était entièrement disposé à remplir en homme foncièrement dévoué à ses semblables. Nous ferons remarquer, en passant, que ce fut vers la fin de 1821 qu'il fit cette demande et non en 1828 comme l'a avancé un historien et répété un biographe, qui, l'un et l'autre, savaient, pourtant, bien qu'il avait exécuté son second voyage au tour du monde de 1826 à 1829. Or, en 1828, il ne pouvait évidemment pas solliciter

l'honneur d'aller à Barcelone traiter les individus atteints d'une épidémie qui, d'ailleurs, n'y régnait pas à cette époque. Devrait on écrire ainsi l'histoire?

Ce fut à bord de l'*Astrolabe*, sous le commandement du capitaine Dumont Durville, dont on connait la fin tragique sur le chemin de fer de Versailles, que Paul Gaimard fit ce voyage ayant pour but de nouvelles recherches scientifiques ou d'aller à la découverte des traces des navires de Lapeyrouse. Les renseignements qu'il se proposa de prendre relatifs à celui ci, le mirent dans le cas de rester seul pendant six jours, en 1828, au milieu des féroces sauvages de l'île de Vanikolo; il y recueillit tout ce que l'on sait de plus récent sur le triste sort de Lapeyrouse.

A son retour, vers le commencement de 1830, Gaimard fut, cette fois encore, le collaborateur de M. Quoy, pour la rédaction de la partie zoologique comprise dans la relation de ce second voyage et formant 6 volumes in 8°, avec atlas in folio.

Cet ouvrage si remarquable, apprécié par le monde savant, ne fut terminé qu'en 1835, parce qu'il fut interrompu en 1831 et 1832 époque à laquelle Paul Gaimard reçut la mission, que son noble cœur lui avait fait vivement solliciter, d'aller étudier en Pologne, en Prusse, etc, le cholera qui sévissait dans ces contrées et auquel il opposa sans relache, et avec des succès, les ressources de son art. Durant cette lutte, le fanatisme du petit peuple de l'Esthonie l'exposa à de grands dangers, il fut même atteint par le fléau et faillit y succomber.

Plus tard, se trouvant à Paris, alors que le choléra y régnait épidémiquement, il fut l'un des plus zélés médecins qui se dévouèrent aux soins des personnes attaquées par cette terrible maladie. Il en fut affecté de nouveau et assez gravement pour que l'on craignit de le perdre....

A peine avait il, en mars 1835, fini de publier la *zoologie*

faisant partie du voyage de l'*Astrolabe*, qu'il resolut d'aller en Islande et aux mers polaires, à la recherche de renseignements pouvant jeter du jour sur ce qu'étaient devenus la *Lilloise* et son digne commandant Jules de BLOSSEVILLE. Une commission scientifique fut nommée à cet effet ; il la présida et le gouvernement le chargea de publier la relation du *Voyage en Islande et au Groënland*. Le 27 avril 1835, il s'embarquait pour cette expédition, sur la corvette la *Recherche* commandée par M. TREHOUARD, et arrivé au terme de ce voyage, il voyagea aussi en *Scandinavie*, en *Laponie*, au *Spitzberg* et au *Féroë*, en 1838, 1839 et 1840, sur la même corvette, commandée par M. FAVRE.

Nous ne saurions resister, en vue d'ajouter à ce que nous avons raconté des beaux sentiments, du caractère élevé de Paul GAIMARD, nous ne saurions, disons nous, resister à l'idée de retracer ici l'extrait, quoique rendu public, d'une lettre par lui écrite, en 1836, à son ancien capitaine M. de FREYCINET, avec lequel il était d'autant plus lié, qu'il avait eu le talent et le bonheur de le guérir, à Paris, d'un cholera très grave. Voici en quels termes cet extrait est conçu.

« Vous connaissez, cher commandant, le désir extrême que j'avais de visiter le *Groënland* oriental, dans l'espoir où j'étais que d'actives recherches, faites sérieusement sur cette côte, pourraient me donner quelques éclaircissements sur le sort de la *Lilloise* et de ce pauvre Jules de BLOSSEVILLE, si dévoué, si intrépide, si érudit, que vous et moi nous avons connu et apprécié, et qui était à un si haut degré, vous le savez bien, homme de science et homme d'action.

« L'amiral DUPERRÉ avait donné son approbation à la demande suivante que j'eus l'honneur de lui adresser le 21 avril 1836.

« Dans le cas où sur le *Groënland*, nous obtiendrions quelques renseignements sur la *Lilloise*, je vous prie,

Amiral, de vouloir bien m'autoriser à me porter, au besoin, de ma personne, sur le point qu'on nous indiquerait, soit par terre, soit sur la côte, dans un de ces bateaux d'Esquimaux qui sont montés par des femmes. De cette manière, je serais seul exposé, dans le cas où il y aurait du danger, et l'expédition elle même ne courrait aucun risque.»

« Mais au moment de notre départ, les nouvelles que l'on reçut de l'état des glaces dans les mers du Nord, firent penser que la *Recherche* ne parviendrait point à aborder le Groënland et que, dans tous les cas, elle ne pourrait y faire qu'un séjour très court. C'est alors que l'Amiral Duperré me donna l'ordre de rester en Islande avec toute la commission, et d'y terminer l'exploration commencée l'année précédente.»

» Je vous ai parlé des résultats obtenus par les officiers de la *Recherche* et par les membres de la commission d'Islande, je vous ai dit combien l'Amiral Duperré a été bienveillant pour notre expédition, mais je serais digne de blame si je n'ajoutais que l'Académie française a également bien mérité du pays en accordant son noble patronage à un littérateur plein de zèle et de talent, M. Xavier Marmier. La demande que je fis à ce sujet, à l'académie, vivement appuyée par MM. Guizot, Villemain, de Ségur, Raynouard, Tissot, et hector d'Aunay, père de l'un des naufragés de la *Lilloise*, eut tout le succès qu'un motif aussi national et que de telles recommandations devaient faire espérer. Jusqu'à présent l'académie des sciences était seule représentée dans nos voyages de découvertes; à l'avenir l'académie française, se fondant sur les travaux exécutés avec tant de dévouement et de bonheur par M. Marmier, ne restera sans doute plus étrangère à nos grandes expéditions nautiques. »

Les faits annotés durant ces remarquables voyages ont été le sujet de deux grands ouvrages auxquels ont participé des hommes versés dans les sciences et les arts, ouvrages qui se composent de trente beaux volumes in 8° et in folio.

En 1848, la révolution vint ralentir, sinon l'obliger de les suspendre, ses travaux de prédilection ; il se tint constamment au courant de ceux des sociétés scientifiques et entretint des relations suivies avec des savants distingués.

Cependant, en proie à un catharre qui de l'état chronique avait passé à l'état aigu, il partit de Paris où il était, après avoir obtenu de l'amélioration, pour aller consolider sa santé, au sein de sa famille, à Saint-Zacharie. Il y demeura quelques mois, parfaitement soigné, comme on le pense bien.

Le 14 octobre 1858, s'étant presque entièrement rétabli, il fut entraîné par son amour pour les voyages, et, contre l'avis de ses parents, de ses amis, qui voulaient le retenir au milieu d'eux, il retourna à Paris où il se proposait de solliciter de S. A. I. le prince Jérome Napoléon, la permission de le suivre en Algérie. Malheureusement, le froid augmentant dans cette saison, fut une cause d'aggravation de sa maladie qui se termina par la mort, le 10 décembre 1858. Un naturaliste de cette valeur, un médecin si généreux, si dévoué à l'humanité souffrante, ne pouvait qu'être recherché par les corps savants et apprécié par toutes les intelligences.

Nous n'énumérerons pas les diverses académies qui se l'associèrent ; mais nous dirons que la tenue de la XIVme session, à Marseille, en septembre 1846, du Congrès scientifique de France, fut pour nous une occasion de connaître Paul Gaimard qui, dans la séance du 2 septembre, de la section des sciences naturelles, physiques et mathématiques, en fut proclamé le premier Vice-Président. Nous n'eumes, il est vrai, qu'un court instant disponible pour causer avec lui parce que notre temps était presque entièrement absorbé par les fonctions incessantes de Secrétaire-Général du Congrès. Mais nous fumes ravi de la douceur des paroles de cet honoré collègue ; de sa rare modestie, autant que

de la bonté peinte sur sa figure, de la profondeur de ses connaissances.

La réputation européenne qui l'avait précédé, lui avait valu la considération dont il était environné, et son ami, le docteur J. N. Roux, nous en avait parlé si élogieusement qu'il nous tardait de jouir de sa conversation.

D'ailleurs, depuis le premier décembre 1842, il était notre collègue à la Société de Statistique de Marseille en qualité de membre correspondant. Ce fut M. Natte, membre actif, qui proposa son admission, le premier septembre de la même année, et le rapport que, comme secrétaire-perpétuel de la Société, nous fîmes sur le mérite d'un aussi éminent candidat, ne pouvait qu'être accompagné de l'unanimité des suffrages, tant les esprits étaient d'avance disposés en sa faveur.

On savait qu'indépendamment des diplômes qui lui avaient été décernés, il avait obtenu la grande médaille, accordée par la ville de Paris pour le recompenser des soins donnés aux cholériques ; on savait aussi qu'un des prix fondés par Montyon, à l'académie des siences, pour les savants utiles, bienfaiteurs de l'humanité, lui avait été accordé en partage avec le docteur Gérardin. Et ce qui, chez notre compatriote, attestait bien le vrai mérite, et des services signalés, c'est qu'il se présentait décoré de la croix d'officier de la légion d'honneur, et qu'il avait reçu l'ordre de l'étoile polaire de Suède et celui du Danebrog.

L'histoire de la vie de Joseph-Paul Gaimard a exércé la plume de plusieurs biographes, dont un, entre autres, nous a appris que le ministère de la marine s'était chargé du soin des funérailles de ce célèbre naturaliste. Mais, c'était notre devoir de lui payer aussi un tribut de larmes, et nous finirons par dire que les biographies semblables à la sienne, ne sauraient être trop multipliées comme de beaux modèles.

LEVRAT.... Barthelemy-Nicolas-Jean-Gustave LEVRAT vit le jour à Lyon (Rhône), le 16 juillet et non le 16 janvier 1823 (1), suivant l'auteur d'une excellente notice insérée dans les annales de la Société linnéenne de Lyon, nouvelle série, tome VI.

Son père, Jean-François LEVRAT, distingué des autres LEVRAT par l'addition à son nom de celui des parents de son épouse née PERROTTON, connaissait trop le prix de l'éducation, pour ne pas la faire donner excellente d'abord chez lui à son fils qui passa ensuite un an au Collège de Lyon pour y terminer ses études, études dans lesquelles il montra constamment une intelligence et une application qui le firent justement considérer comme l'espérance de sa famille.

Il avait dix-huit ans quand il sortit du Collège, et nous signalerons l'état pour le quel il se sentit de la vocation. Mais n'oublions pas de dire, avant tout, que le docteur LEVRAT PERROTTON fut dans des transes mortelles, quand il eut à combattre une maladie dont son fils, le seul qu'il avait alors, fut atteint, à l'âge de quatre ans, et qui menaçait sa vie.

LEVRAT-PERROTTON l'ayant sauvé, s'en félicita d'autant plus qu'il voyait déjà en lui son digne successeur dans la carrière médicale, se persuadant qu'il n'hésiterait pas à la suivre et y obtiendrait des succès. Mais le jeune Gustave qui possédait les qualités pouvant le faire réussir dans quel

(1) C'est là une erreur de date qui n'est imputable qu'à un copiste inattentif ou qu'à l'inadvertance du typographe compositeur de cette notice, car l'auteur, M MULSANT, homme sérieux, était d'ailleurs trop lié avec celui dont il a tracé la vie, pour ne pas la tracer avec exactitude. Toutefois, nous avons rélevé cette erreur afin que les biographes qui viendront après nous, ne la propagent pas, comme cela pourrait avoir lieu, de pareils exemples ayant été notés bien des fois.

genre de profession qu'il embrasserait; n'était, néanmoins, nullement disposé pour celle de son père, parce qu'il fallait commencer par se familiariser avec l'anatomie pour laquelle il avait de l'éloignement, et avec la pathologie qui, devant l'obliger de se tenir, en observateur, près des malades souffrants, lui présenterait des tableaux que son exquise sensibilité ne lui permettrait pas d'avoir sans cesse en perspective.

D'un autre coté, s'il assistait aux triomphes que, comme praticien, son père obtenait chaque jour; s'il pouvait, d'ailleurs, être encouragé par d'autres agréments qu'offre l'exercice de la médecine, il ne se dissimulait pas qu'on y rencontre des épines, et que les mécomptes les plus désagréables sont, sans contredit, ceux de ne recevoir souvent pour récompenses, de la part des clients, que des marques de la plus noire ingratitude.

Gustave LEVRAT ayant réfléchi sur tout cela et persuadé que l'homme de science est, sans une honnête aisance, exposé à s'arrêter dans ses élucubrations par les soucis que donnent des travaux incessants pour se la procurer, s'engagea dans une voie qu'il prévoyait, non sans raison, pouvoir le conduire aisément à la fortune. L'industrie des soieries, telle était cette voie; il entra consécutivement dans deux grandes maisons lyonnaises qui s'en occupaient, et lorsqu'il fut à même, à l'âge de 27 ans, de diriger ses affaires en cette partie, il fut mis à la tête d'une importante fabrique de velours.

A quoi, dira-t-on, lui servaient alors ses connaissances littéraires et scientifiques, car, en écrivant l'éloge de son père (pag. 449, tom. xx de notre répertoire), nous avons avancé que la distinction avec laquelle Gustave LEVRAT subit ses actes probatoires pour l'obtention du titre de bachelier ès-lettres, prouva qu'il avait fait de bonnes études et, parce que nous avons rapporté de son goût décidé

pour l'entomologie, nous avons donné la mesure de son inclination pour les sciences naturelles ?

En posant une semblable question, on ne serait certes pas embarrassé de la résoudre, alors même qu'on ignorerait le désir dont notre jeune collègue était animé de concourir pour sa part au progrès de l'esprit humain ; on se persuaderait que le savant, faisant par ses recherches une agréable diversion aux travaux que lui imposent les devoirs de sa profession et ceux de famille, Gustave Levrat devait se délasser de ses labeurs obligés en se livrant, dans ses moments de loisir, à ses investigations favorites.

Indépendamment de la satisfaction que lui faisait éprouver la contemplation des merveilles de la nature et qui le charmait d'autant plus qu'elle lui révélait des vérités compatibles avec ses convictions religieuses, il s'adonna à cette étude si attrayante, et même si utile pour lui, puisqu'elle lui valut des relations intimes avec des naturalistes distingués. Aussi, à une époque de la vie où malheureusement la jeunesse ne s'occupant que trop de choses futiles ou tendant à dépraver le cœur, il méditait sur ce qui peut le plus rendre l'ame vertueuse ; ne soyons donc pas surpris si dans l'intérieur de sa famille, dans ses rapports avec ses amis, avec ses collègues, il était toujours attachant par ses discours, par ses aimables procédés, et, s'il nous fallait en donner ici des preuves, nous n'aurions qu'à citer des fragments pris au hasard de sa correspondance où son caractère excellent, doux, franc, etc., est peint comme il l'était sur son visage, aux yeux de tous ceux qui le connaissaient.

Un homme de cette trempe devait infailliblement prospérer dans ses entreprises industrielles. Son crédit sur la place ne tarda pas, en effet, à augmenter de jour en jour. Il s'ensuivit de l'estime qu'il avait su se concilier de tous ceux avec qui il avait eu des relations d'affaires, qu'alors

qu'il voulut s'établir, faire un mariage d'inclination, il n'eut qu'à se montrer pour que ses vœux fussent comblés.

L'un des négociants les plus éminents, membre de la chambre de commerce, juge au tribunal de commerce, Président de la caisse d'épargne et membre de la chambre consultative d'agriculture de Lyon, M. Emmanuel Mouterde, lui donna avec empressement sa fille Mademoiselle Sara que la Providence semblait avoir reservée à notre digne collègue.

Son mariage fut célébré le 6 juin 1853; jamais on ne vit une union mieux assortie. La jeune épouse s'attacha à complaire en tout à son mari, à l'imiter, à se conformer à ses goûts, au point même de se livrer avec lui à l'étude des coléoptères, et tel fut le résultat remarquable de ces mutuels travaux scientifiques qu'elle devint coléoptérologue, dans la force de l'expression, tout en ayant veillé constamment avec soin à l'ordre qui régnait dans sa maison.

Jusques là Gustave Levrat était un homme heureux. Mais ce bonheur pouvait il être de longue durée dans ce monde justement considéré comme une vallée de misères? Evidemment non.

Après moins de deux années, depuis son mariage, notre collègue perdit son père qui, longtemps en proie à une bronchite, toujours plus intense en hiver, avait donné sous ce rapport de vives inquiétudes à sa famille.

Gustave Levrat ne fut pas seulement ainsi dans un état continuel d'affliction, il fut encore dans la perplexité, parce que, durant ces deux années, son épouse ayant été deux fois enceinte, s'il se promit de jouir bientot des douceurs de la paternité, il craignit, chaque fois, une issue défavorable qui, malheureusement, se réalisa: les enfants qu'il attendait ne vinrent pas à termes.

Malgré cette triste conjoncture, il ne désespéra jamais de l'avenir, et, en attendant avec patience, il fut fidèle à la promesse qu'il avait faite à son père mourant, de considérer

et d'aimer comme un fils, son frère moins agé que lui de douze ans, qui avait embrassé et suivait avec honneur la carrière médicale. François Marie tels sont les prenoms de ce frère, alors interne à l'hospice de l'Antiquaille et qui, comme aujourd'hui, donnait de belles espérances. « hélas! pourquoi, m'écrivit Gustave, a-t-il fallu que mon père quittât sitôt la vie, quand son plus jeune fils allait sous peu le soulager d'une part du fardeau de la clientelle et, par des succès, faire la joie de son cœur si aimant! »

Gustave LEVRAT m'annonça en même temps que sa femme était enceinte de nouveau, et cela, depuis quatre mois et demi; ce qui renouvela ses craintes, avec espoir, toutefois, de n'être plus affligé comme par le passé. C'est ainsi, ajouta-t-il, que la vie s'écoule entre les regrets et les espérances.

Enfin, le 16 mars 1856, il eut la douce satisfaction de voir sa compagne accoucher heureusement d'un fils. C'était l'accomplissement de son vœu le plus cher. Et maintenant de noires pensées ne viendront elles plus lui fatiguer l'esprit? On ne saurait l'affirmer. Du moins est il plus disposé à se livrer avec ardeur à ses travaux d'entomologie, d'une prédilection assez habituelle pour que par eux il s'étourdisse, si de pénibles souvenirs agitaient son ame.

Dans cette situation, il trouverait encore du calme à se rendre utile à ses semblables, à pratiquer la bienfaisance aussi souvent que possible, et ainsi que ses pieux sentiments le lui dicteraient, s'il n'était naturellement porté aux bonnes et belles actions.

Le récit de toutes celles qui ont marqué son existence, comme de tous les honorables services par lui rendus aux diverses classes de la société, serait ici l'un des plus intéressants. Mais cela est assez connu, et il nous faut assigner des bornes à notre exposé; qu'il nous soit permis, néanmoins, de citer quelques faits pris au hazard parmi ceux

qui permettent de dépeindre notre collègue tel que nous l'avons fait.

Héritier des vertus de ses aïeux, il était charitable au point de secourir non seulement les indigents par des aumones ordinaires, mais encore les pauvres honteux envers lesquels il se montra plus particulièrement généreux. Jamais souscription en faveur d'une bonne œuvre ne fut refusée par lui que l'on vit même aller au devant des infortunes pour les soulager.

Comme il ne fit jamais le bien par ostentation, on ignore généralement sans doute tous ses actes philantropiques accomplis et en France et à l'étranger.

Ainsi, par exemple, on n'a rappelé nulle part qu'il eut des rapports directs avec le gouvernement portugais à l'occasion d'une souscription au profit des parents des personnes qui avaient succombé à une épidémie de fièvre jaune.

Il eut aussi des relations avec Rome dans le but de lui être utile d'une manière semblable ou autrement, et ce qui honore encore infiniment sa mémoire, c'est qu'à l'exemple de l'auteur de ses jours, il était, quand des maladies populaires sévissaient, toujours présent, non pour traiter (car il n'était pas médecin) les malheureux qu'elles attaquaient, mais pour les soutenir de sa bourse et de ses encouragements.

D'autres faits analogues n'attesteraient pas moins un entier dévouement à l'humanité, s'il fallait nous étendre là dessus. Ne terminons, pourtant, pas sans dire un mot d'un acte de bienfaisance si bien raconté par M. Mulsant, l'ami, le collègue, le panégyriste de Gustave Levrat.

Il s'agit de la manière dont celui-ci procéda pour se procurer les moyens que lui avait demandés M. l'abbé Curial, curé de la petite commune de l'Albergement-du-Varey, pour y reconstruire son église dans un état complet de délabrement, tandis que la paroisse était tout à fait privée des ressources nécessaires pour exécuter cette reconstruction.

Par une loterie bien organisée, Levrat parvint à obtenir largement ces ressources et les mit avec joie à la disposition du vénérable pasteur qui, les ayant reçues, l'en remercia sincèrement et lui adressa l'expression de la plus vive reconnaissance.

En voilà assez pour justifier le titre d'homme de bien donné à notre collègue et qui, escorté de celui d'homme de science, lui fit de nombreux amis. Nous ne fûmes donc pas le sien uniquement parce que nous avions eu mutuellement, son père et nous, une affection intime.

C'est à ses qualités personnelles qu'il faut principalement attribuer les précieuses connaissances qu'il fit et étendit insensiblement.

Les liens qui l'unirent à des célébrités furent également le résultat de sa conduite envers elles : il chercha avant tout à se rapprocher d'elles, les admira et s'attacha à les imiter dans leurs investigations.

L'un des premiers entomologistes qu'il visita fut le modeste Wachanrue que nous avons vu naître à Marseille, se livrer par goût à l'étude des insectes, et, pour cela, au lieu de compulser des livres dans le silence du cabinet, entreprendre des courses fréquentes, d'abord dans le département des Bouches-du-Rhône, puis en Algérie, et c'est ainsi qu'il parvint à recueillir un grand nombre de coléoptères.

Levrat étant venu examiner les richesses de ce zélé collecteur et ayant été frappé de ses remarquables dispositions à les communiquer, ne cessa de le cultiver et il se fit entre eux un échange de bons procédés et du fruit de leurs recherches. Ils s'entendirent ensuite pour faire part de leurs travaux aux naturalistes du Nord qui applaudirent à leurs succès et leur adressèrent des témoignages non équivoques de haute estime.

Ainsi encouragé, Levrat redoubla de zèle ; presque en même temps les sociétés entomologiques de France et de

Stettin lui décernèrent, celle-ci, le titre de membre correspondant, celle-là, le titre de membre titulaire. Il appartenait depuis le 11 mai 1846 à la société linnéenne de Lyon, et, le 13 octobre 1858, il fût reçu correspondant de la Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Il devint, dès lors, comme homme de science, collègue de don Pédro V qui déjà faisait partie de cette compagnie savante. Nous ferons remarquer qu'ils eurent l'occasion de se connaître personnellement : un jour qu'ils se trouvaient à Lyon, seuls, chez un marchand d'objets d'histoire naturelle et qu'ils en considéraient de vraiment dignes d'attention, ils s'accostèrent pour lier conversation là dessus, et, ayant été d'accord sur divers points scientifiques, ils se sentirent portés à s'estimer réciproquement. Aussi, au moment de prendre congé l'un de l'autre, ils se remirent leur carte et l'étonnement de Gustave Levrat fut grand, lorsque, après s'être éloigné de son interlocuteur, ayant jété les yeux sur sa carte, il lut le nom d'une glorieuse illustration !

Il vit dans cette rencontre une bonne fortune pour lui, et, ainsi favorisé par un hasard heureux, il voulut l'être encore par de fréquents rapports avec des naturalistes en position de troquer avec lui de belles collections entomologiques. Il en expédia en Autriche, Hongrie, Bavière, Prusse, Saxe, Suisse, Russie ; Grèce, Turquie, Espagne, Portugal, etc. De cette manière il fit connaître honorablement son nom chez la plupart des nations civilisées ; il augmenta encore la liste de ses savants correspondants, en assistant à des congrès ayant diverses parties de l'histoire naturelle pour objet et qui furent tenus 1° à Montpellier, 2° à Grenoble (d'où il se rendit à la grande chartreuse), 3° en Auvergne, etc.

De retour de ses pérégrinations, il eut toujours soin d'en rendre compte aux Sociétés scientifiques qui le comptaient

parmi leurs membres et c'est ici le lieu de dire un mot du zèle éclairé avec lequel il remplit ses fonctions de correspondant de notre Société de Statistique.

Elle l'avait reçu en cette qualité, le 4 mai 1847, et elle a arrêté que, dans la séance publique d'aujourd'hui, elle le mentionnerait honorablement pour son empressement à communiquer ses travaux et à s'acquitter de toutes les commissions dont elle l'avait chargé; ce fut aussi ce qui le fit nommer correspondant spécial; titre dont il se sentit infiniment flatté et honoré, mais dont il n'osait pas décorer le frontispice de ses écrits; il fallut, pour l'y décider, que nous lui fissions comprendre que toutes les compagnies savantes tiennent à ce que les recompenses qu'elles accordent soient mises le plus possible en évidence.

Dans une autre circonstance, ayant parlé de lui avec éloge, il nous fit cette réponse : permettez moi de me défendre des paroles trop amies avec lesquelles vous avez voulu faire de moi une lumière, moi qui ne suis qu'une ombre.

Voilà le langage d'un homme plein de modestie et de talent; ce qui est positif, c'est que notre collègue s'appliquait, dans la sphère de ses moyens, à contribuer aux progrès des sciences utiles. S'il ne se dissimulait pas que les connaissances humaines, étant immenses, ne sauraient être toutes cultivées avec succès par une seule personne, il pensait que nous devions du moins chercher individuellement à élucider les questions dont s'occupent spécialement les Sociétés qui nous ont associés à leur collaboration.

Gustave Levrat d'après ce principe, recueillit, en véritable statisticien, de nombreux documents pour, dès qu'il les aurait mis en ordre, présenter à notre compagnie, la situation actuelle, et des plus exactes, de la fabrique lyonnaise, et faire entrevoir ce qu'elle pouvait devenir; mais, avant d'entreprendre cette Statistique, il résolut de terminer quelques travaux

entomologiques à joindre à d'autres déjà publiés partiellement, son intention étant, d'après l'avis de quelques amis, de ne former de ses différents travaux qu'un seul tout, sous le titre *d'études entomologiques*, premier cahier, d'une centaine de pages, grand in 8°, Lyon, 1859.

Contentons nous, pour donner une idée des articles contenus dans ce premier cahier et dont plusieurs avaient été insérés déjà dans les annales de la Société linnéenne de Lyon, contentons nous de retracer simplement ici les titres des sujets traités :

— De l'utilité de la science entomologique.

— Souvenirs du Mont-Pilat.

— Description d'une espèce nouvelle de pimelia (*Pimelia Mulsanti*. . . . .

— Strophes chantées au banquet de la Société linnéenne de Lyon, le 28 décembre 1852.

— Description de trois coléoptères nouveaux.

— Description d'une espèce nouvelle du genre *Pœcilus Vicinus*.

— Description de quelques coléoptères nouveaux des environs de Tunis.

— Description d'un longicorne nouveau du genre *purpuricenus* (*Purpuricenus Wachanruit.*)

— Description d'un Buprestide nouveau (*Acmœodera* (*Chevrolati.*)

— Description d'une espèce nouvelle du genre *Pimelia*)*Pimelia Rugosicollis.*)

— Description d'un carabique nouveau (*Trechus Chandoirii.*)

— Note pour servir à l'histoire du *Dryops femorata.*

— Causes de la détérioration chez les coléoptères.

— Emploi de l'Ether comme moyen de dissolution de l'oléine transsudante chez les coléoptéres.

— Enumération des insectes coléoptéres du mont-Pilat.

On conçoit que de nombreux cahiers relatifs aux études

favorites de notre ami auraient suivi le premier, car il ne ralentissait ses observations et ses recherches qu'alors qu'il y était forcé par des empêchements majeurs.

Remarquons, en passant, qu'au milieu de ses occupations pouvant, par leur continuité, le rendre pensif et même soucieux, la gaîté, qui lui était naturelle, ne l'abandonnait presque jamais. C'est au sein de sa famille, de ses amis, qu'il se délassait de ses travaux, et, toujours, dans les réunions, telles que des banquets, il était des premiers à les animer par ses poésies douces et entrainantes.

Qu'il nous soit permis de citer, à l'appui de cette assertion, un passage des Strophes, par lui chantées à un banquet de la société linéenne de Lyon :

. . . .

« *Mais il est une douce chose*
Que beaucoup plus mon cœur chérit ;
C'est l'asyle où joyeux on cause,
Où franchement on parle, on rit.

C'est la table, où chaque convive
S'anime au sein de l'amitié ;
Où la gaîté pure et naïve
éclate en toute liberté.

Cette table, amis, nous rassemble
Pour fêter l'immortel Linné ;
J'ai voulu chanter, mais je tremble ;
De vous serai-je pardonné ?

Bercé d'une douce espérance,
Rêvant gloire de mon pays,
J'ai voulu, chantre obscur de France,
Célébrer un de nos amis ;

Avec vous emplir une coupe,
Puis, vers le ciel en l'élevant,

Dire tous, en un joyeux groupe :
Honneur à notre ami MULSANT. (1)
Honneur à la noble Norvège !
A son roi par nous révéré,
Car ici le talent siége,
De sa juste main décoré.

. . . .

On le voit, ces vers renferment un toast au roi de Suède. S. M. les accueillit favorablement et en fit parvenir immédiatement ses sincères remerciments à l'auteur, qui bientôt après reçut d'un Ministre l'annonce qu'il pouvait s'attendre à ce qu'une r ecompense du roi viendrait le trouver. Quel motif plus grand de l'encourager au travail, alors qu'il n'aurait pas été partisan des sociétés laborieuses comme la notre ; mais l'intérêt qu'il prenait envers elle lui fit proposer de s'associer des savants dont elle pût se promettre d'utiles communications. Aussi, adopta-t-elle avec empressement la proposition d'admettre dans son sein S. Ex. M. de FAHRŒUS, ministre de l'intérieur du gouvernement suédois, et M. le docteur V. RENARD, Secrétaire-général de la société impériale des naturalistes de Moscou, l'un et l'autre entomologistes distingués.

Outre la distinction qu'on lui avait fait espérer, il pouvait s'en promettre de plusieurs autres puissances. Ainsi, le peu que nous avons raconté des bonnes dispositions de don PÉDRO V envers notre collègue fait penser que le Portugal ne l'aurait pas oublié dans la distribution de ses faveurs, et il est probable qu'un envoi, à la régence de Tunis, de riches livres contenant des descriptions par lui faites d'insectes des environs de ce pays, aurait été suivi de quelque témoignage de reconnaissance de la part de S. A. le Bey.

Mais ce qui surtout lui souriait en fait de décoration,

(1) Membre correspondant aussi de notre société de statistique M. MULSANT venait d'être décoré de l'ordre de Gustave WASA.

c'était la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, laquelle, pour de bons services rendus à l'église romaine et à plusieurs diocèses, avait été sollicitée pour lui par de beaux noms de la ville éternelle, par les cardinaux ALTIERI et ANTONNELLI; en France, par le cardinal de BONALD et M. CHALANDON, Archevèque d'Aix.

Ce fut notamment sur la recommandation de son Eminence le cardinal ALTIERI que cette demande fut bien accueillie par Sa Sainteté, et à un point tel que presque en même temps le brevet de chevalier eut été délivré sans un obstacle auquel on était loin de s'attendre:

Des représentations ayant été faites au Saint Père par notre gouvernement sur le grand nombre de décorations accordées à des Français, force fut d'ajourner celle promise à notre ami.

Ce contre-temps eut affligé tout autre que G. LEVRAT. Lui se contenta de dire, sans se plaindre, que sur le chapitre des décorations, une fatalité semblait peser sur sa famille. On se souvient, en effet, que son père, débris de la grande armée, si digne depuis longtemps de recevoir l'étoile de l'honneur, est pourtant mort sans que cet acte de justice lui ait été rendu.

Il en a été à peu près de même du fils. Les distinctions paraissaient vouloir venir le trouver, tandis qu'il n'avait nullement la prétention d'y viser. Cependant, comme par un caprice de la fortune, ses espérances ont été frustrées. Mais il s'est consolé en envisageant cette contrariété sous son véritable point de vue; il pensait avec raison que la conscience satisfaite permettait à l'homme de bien, sa journée finie, de se reposer avec calme; il pensait justement aussi que le dispensateur suprême de toutes récompenses établissait de douces compensations: celles de la famille et de nos bonnes amitiés

Bien qu'il supportât les coups du sort en vrai philosophe

son physique ne dut pas moins ressentir l'influence de la tristesse, et c'est à celle-ci vraisemblablement qu'il faut attribuer des névralgies dont il eut d'autant plus à souffrir, vers la fin de 1858, qu'elles le forcèrent de suspendre tous ses travaux.

A peine rétabli, il fut assister au congrès entomologique de Clermont, mais il revint chez lui avec les prodromes d'une fièvre aiguë dont, dès l'invasion, il augura une terminaison facheuse, bien que cela ne parut pas devoir être. Il ne se trompait nullement : une fièvre typhoïde se déclara bientôt avec un accès pernicieux et augmenta d'intensité au point qu'il ne fut plus permis de compter sur l'art pour enrayer la marche de cette maladie insidieuse.

Il ne fallait évidemment plus à notre collègue que les consolations de la religion; il les reclama avec empressement. Un peu auparavant il avait tendrement embrassé son fils, comme pour lui dire un dernier adieu, et ne se dissimulant, pas son état, il en attendait l'issue avec résignation quand un second accès pernicieux survint, à la suite duquel il rendit le dernier soupir.

Cet événement qui eut lieu, le 28 août 1859, à 2 heures du soir, plongea ses parents dans la désolation.

Il laissait une compagne inconsolable, un enfant en bas âge, privé désormais de ses douces carresses, une mère éplorée, un frère reconnaissant à qui il avait tenu lieu de père, etc.

Ses amis furent également dans la consternation en apprenant son décès, et nous qui avons eu, pour ainsi dire héréditairement des liaisons intime avec lui, en ce sens que nous avons eu pendant longues années, une grande intimité avec son digne père, nous avons senti notre cœur se briser en recevant la triste nouvelle.

Dans cette situation, nous aurions voulu avoir payé le tribut à la nature bien avant notre ami, puisque sa

présence ici bas était encore si nécessaire et que notre âge avancé nous eut rendu moins regrettable. Mais portés comme nous devons l'être à nous incliner devant la volonté de Dieu, prions le de conserver au moins les jours des personnes qui furent chères à Gustave LEVRAT; nous leur promettons, en notre particulier, la continuation, aussi longtemps, que nous le pourrons, du vif et sincère attachement que nous eûmes toujours pour notre bien aimé et regretté collègue.

DE MONTLUISANT .... Charles-Laurent-Joseph DE MONTLUISANT, naquit le 20 décembre 1782, à Montélimart, département de la Drôme. A l'époque de ses études, son âge dit assez qu'elles durent être enrayées par les agitations de la révolution française.

La manière dont il passa les promière années consacrées à la culture de son intelligence, nous aurait été précisement relevée par des notes que son fils, officier supérieur d'artillerie nous avait promises d'abord au Congrès archéologique de Valence où nous eûmes le plaisir de faire sa connaissance personnelle, et plus tard à Paris où nous reçumes de lui un excellent accueil.

Il aura vraissemblablement été empêché de remplir sa promesse, car son obligeance est extrême et il tenait à nous fournir des renseignements de la dernière exactitude sur la biographie de son père.

Privés de ces renseignements et ne pouvant différer davantage de rendre à notre collègue l'hommage qui lui est dû, nous ne retracerons ici que les traits qui nous sont bien connus de sa vie.

C'est en consultant nos souvenirs sur les entretiens particuliers que nous avons ensemble qu'il nous sera donné de rapporter des faits qui nous eussent été inconnus. D'ailleurs, nous ferons remarquer que s'il nous arrive de publier des notices biographiques avec des détails assez éten-

dus, c'est que d'anciennes relations nous ont permis de les annoter. Mais ils ne sont pas toujours indispensables, si l'on considère qu'ayant à parler de nos collègues décédés, nous avons principalement à dresser l'état de leurs services ou de leurs travaux comme membres de notre société.

Quoiqu'il en ait été de la manière dont il s'instruisit dans son jeune âge, des conjectures autorisent à penser qu'il fit ses classes avec supériorité, et, ce dont il n'est nullement permis de douter, il possède, de bonne heure, les connaissances indispensables à l'homme devant marcher dans le sentier d'une profession libérale. Il montra notamment beaucoup de goût pour les sciences exactes et cultiva avec succès le dessin et l'architecture.

Si aucune langue morte ou étrangère ne lui était familière, du moins assez pour la parler, il en avait pourtant étudié plusieurs, mais pendant moins de temps qu'il n'aurait voulu, parce qu'il cherchait de préférence à apprendre tout ce qui à rapport à l'art de l'ingénieur. C'est qu'il se sentit de la vocation pour cet art et qu'il la suivit avec ardeur dès qu'il fut à même d'entrer dans le corps des ingénieurs. On l'y vit occuper successivement les premiers postes, et il était ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées du département des Bouches-du-Rhône, lorsque le 8 août 1839, il fut reçu membre actif de notre Société de statistique.

Ici commence la partie principale pour nous de la biographie de notre savant collègue. Dès 1836, sa candidature avait été agréée, mais il demanda lui-même l'ajournement indéfini du scrutin, ayant été alors absorbé par son service. C'était aussi ce motif qui l'avait mis dans la pénible obligation de refuser tous les titres qu'on lui avait offert de membres de diverses académies.

Ce qui était bien flatteur pour notre Société, c'est que malgré les nombreuses occupations sous le poids desquelles

Il était accablé, il se décida en fin à devenir notre collaborateur et présenta pour cela un travail ayant pour sujet la situation générale, au 1er août 1839, de la partie du service des ponts et chaussées des Bouches-du-Rhône, aux frais du gouvernement; cette œuvre fut considérée comme éminemment statistique, puisqu'elle roulait sur tous les travaux à entretenir ou à exécuter à la mer, ainsi que sur tous ceux que comportent la navigation fluviale et les routes de l'État. Cette œuvre, en un mot, dont un membre rendit compte, renfermait trop de vues profondes d'intérêt public, pour ne pas être accueillie très favorablement.

Ce n'était assurément pas pour juger du mérite du candidat qu'on avait exigé un travail de statistique pour appuyer sa candidature; ce n'était qu'une formalité dont la compagnie ne s'est jamais départie pour personne, pas même pour ceux ayant, comme M. DE MONTLUISANT, fait leurs preuves en maintes occasions; on connaissait les bons mémoires qu'il avait consignés dans la lithographie et les annales des ponts et chaussées; on convenait, en un mot, qu'en l'admettant parmi ses membres actifs la Société de statistique de Marseille ferait une précieuse acquisition.

Il fallut que l'on appréciât bientôt son mérite pour qu'après une quinzaine de mois seulement comme simple membre, il fut élu Vice-Président; il y eut ensuite cela de remarquable qu'avec ce titre, il occupa le fauteuil pendant presque toute l'année de 1841, le Président ayant été presque toujours absent. Nous eûmes, en notre particulier, dans la séance du 16 septembre 1841, l'avantage de l'entendre exprimer le vœu que nos services fussent reconnus par une médaille d'honneur; ce qui fut adopté immédiatement par tous nos collègues.

Elevé à la présidence pour l'année 1842, il ne se dissimula pas les devoirs qui lui étaient imposés et que, nous nous hâtons de le dire, il remplit à la satisfaction générale,

bien que sa modestie les lui eut fait considérer comme étant au-dessus de ses forces.

Déjà, pendant qu'il était Vice-Président, il avait donné une haute idée de son talent d'observation et de description par un rapport fait au nom d'une commission spéciale, sur l'inauguration d'une puissante machine à vapeur, à épuisement, pour l'exploitation des mines de lignite concédées à deux extimables négociants marseillais (1) au rocher bleu sur le territoire de la commune de Belcodène.

Après avoir raconté succinctement la cérémonie relative à cette inauguration à laquelle assistaient les premières autorités du département et celles de la localité, M. le Rapporteur décrivit avec talent, non seulement comme un ingénieur habile, mais en homme de génie la machine destinée à épuiser les eaux et fit apprécier les avantages que le pays devait en retirer; il prouva, en somme, qu'il s'agissait d'un très remarquable perfectionnement de l'industrie.

Lorsqu'il y aura bientôt vingt ans, la société de statistique projeta la création, à Marseille, d'une exposition périodique des produits de l'industrie du département des Bouches-du-Rhône, M. de MONTLUISANT parla si favorablement d'une semblable exposition qu'il fut l'un des premiers appelés à faire partie d'une commission spéciale chargée de suivre la discussion du projet auprès du Conseil général du département, du Conseil du premier arrondissement, du Conseil municipal et de la Chambre de commerce de Marseille.

Il soutenait tout ce qui avait à ses yeux un but d'utilité générale. A la vérité, il se devait, ainsi que nous l'avons avancé, presque entièrement à son service qui était considérable, et il n'avait, par cela même, point accepté des titres qui l'auraient assujéti à des travaux continus, en dehors de ceux que ses fonctions d'ingénieur lui imposaient.

(1) MM. ARMAND et MICHEL.

Mais possédant des connaissances étendues en agriculture, il ne put résister à la proposition qu'on lui fit d'être du Comice agricole de Marseille, dès sa fondation. Il assista régulièrement à ses séances et se plut autant à y faire des communications, qu'à y écouter celles de ses collègues.

Partout où son concours était réclamé, il s'empressait de répondre à l'appel pourvu que rien ne l'en empêchât. Aussi, fut on bien aise de le voir se faire inscrire sur le tableau des adhérents à la 3me session du Congrès des vignerons français, tenue à Marseille, en août 1844.

Sans doute il devait se conduire ainsi étant membre du Comice agricole qui s'était joint à notre Société de statistique pour concourir à l'organisation de ce 3me Congrès ; Congrès dont nous ne voulûmes être que le trésorier, bien que nous eussions occupé le fauteuil de la Vice-Présidence générale au Congrès des vignerons, à Bordeaux, et que cette circonstance nous eut procuré l'occasion de demander et l'avantage d'obenir la réunion, dans notre ville, de la troisième session.

M. de Montluisant y prit la parole sur la viticulture et on écouta avec intérêt ce qu'il raconta de la manière de cultiver la vigne dans le département de la Drôme.

L'un des principaux motifs qui nous avaient porté à attirer ce Congrès chez nous, avait été de préparer les esprits à l'arrivée aussi, à Marseille, du Congrès scientifique de France, en 1846, et voici comment nous procédames pour atteindre ce but: dans l'impossibilité où nous fûmes, en 1845, de nous rendre au Congrès scientifique, à Reims, nous nous fimes adjoindre trois membres pour faire ensemble les démarches jugées indispensables en vue d'obtenir la venue du Congrès.

Parmi ces membres, était M. de Montluisant ; il déploya un zèle qui ne contribua pas peu au succès que nous nous étions promis : non seulement il s'empressa de se mettre au

nombre des adhérents, mais encore il fit partie du Comité des adhésions au Congrès et s'y rendit très-utile.

Il ne continuait pas moins régulièrement ses travaux comme membre actif de notre compagnie.

Ayant eu à vérifier notre comptabilité, il en montra clairement la situation.

Dans les discussions, il était souvent applaudi ; on abondait presque toujours dans son sens et c'était probablement à des paroles douces, à des expressions heureuses, à de justes pensées qu'il devait le triomphe de ses opinions.

Ne soyons donc pas surpris si l'on chercha à mettre ses lumières à profit. Rien ne justifie d'avantage l'estime de ses collègues en statistique que leurs suffrages donnés unanimement, à des époques rapprochées, pour la lui témoigner. Ainsi, nommé Vice-Président, en 1841, et Président en 1842, il fut de nouveau porté à la Vice-Présidence en 1846 et à la Présidence l'année d'après pour l'année 1848.

A l'occasion de cette dernière élection il improvisa un discours où il exprima qu'il avait été vivement touché d'être, pour la seconde fois, appelé à la Présidence, après, ajouta-t-il modestement, un collègue si digne de remerciments pour l'habileté avec laquelle il avait dirigé les travaux pendant l'année écoulée ; M. de Montluisant ne félicita pas moins la compagnie de lui avoir donné un Vice-Président des plus capables.

Cependant, il ne devait pas arriver au terme de sa seconde Présidence, s'étant proposé, le 4 mai 1848, de rentrer dans ses foyers, parce qu'il venait d'être mis à la retraite par le gouvernement provisoire.

Le moment étant arrivé de faire ses adieux à ses collègues, il leur donna l'assurance qu'il conserverait le souvenir des rapports agréables qu'il avait eu constamment avec eux ainsi que des marques de haute considération qu'ils lui avaient, suivant lui, prodiguées.

Cette séparation à laquelle ses collègues étaient loin de s'attendre, leur fut extrêmement sensible.

Nous demandames, en vue de le conserver au premier rang parmi nous, de lui décerner un diplôme de membre honoraire. encore qu'il n'eut pas le temps voulu pour l'obtention de ce titre, et il le reçut immédiatement par acclamation.

La société n'avait pas oublié qu'il avait pris une part très active au grand projet du canal latéral du Rhône; qu'il avait dirigé les travaux du port militaire de Toulon et dressé les plans du port de la Joliette, à Marseille. La société ne voulut pas, d'ailleurs, se séparer tout-à-fait d'un membre si recommandable qu'elle considéra toujours comme un collaborateur dont la modestie, l'excellent caractére, l'affabilité, autant que les lumières le lui avaient rendu si cher. Ce fut ainsi que nous nous exprimâmes lors de son départ, ne nous étant pas dissimulé tous les bons services qu'il eut été à même de rendre encore à notre compagnie, ainsi qu'à la ville de Marseille, si, comprenant mieux les intérêts de tous, on l'eut conservé à sa place dont il remplit constamment les fonctions d'une manière admirable.

En apprenant son décès qui arriva le 24 septembre 1859, à Marsanne, département de la Drôme, tous les statisticiens, à Marseille, manifestèrent les regrets et les douleurs qu'inspire la perte d'un éminent collégue, d'un homme de bien, d'un véritable ami.

Rapport sur le concours de statistique.

Quatre mémoires ont été envoyés au concours, celui côté n° 1, intitulé: *Statistique de la commune de Roquevaire*, et ayant pour épigraphe : *Tel brille au second rang, qui s'éclipse au premier*, serait une assez bonne statistique ; mais elle laisse tant à désirer que la Société n'a pas crû devoir accorder à l'auteur, plus qu'une médaille de bronze, et, a déclaré que son mémoire ne serait imprimé qu'autant qu'il lui ferait subir les corrections indiquées dans le rapport, dont nous ne donnons ici, qu'un extrait très abrégé.

Le mémoire enregistré sous le n° 2 a pour titre : *Mémoire historique et statistique sur la commune de Ceyreste*, et a pour épigraphe : *Souvenez-vous que dans la vie sans un peu de travail on n'a point de plaisir.*

C'est là un travail d'une importance a peu près nulle, n'y ayant de bon que ce qui a été publié dans la statistique des Bouches-du-Rhône, par M. de Villeneuve.

La Société a été conduite à cette sévère conclusion par des considérations insérées dans le rapport et qui ne permettaient guères d'encourager l'auteur que par des remerciments, en l'engageant à revoir son travail afin de le réproduire, corrigé et amélioré dans un nouveau concours.

Le mémoire coté n° 3 a pour titre : *Etude ou essai de statistique sur la commune de Rognonas*, avec cette épigraphe : *dans nos jouissances, nous sommes à Rognonas, heureux comme des rois.*

Il est à regretter que le concurrent n'ait évidemment, ni l'usage des concours, ni la connaissance des règles, qu'il aurait dû suivre, pour bien traiter son sujet; car il a montré assez de connaissances, pour qu'il eût obtenu une récompense. Mais précisément, parce qu'il a été reconnu capable de se représenter avec chances de succès, s'il pro-

fite des recommandations qui lui sont faites dans le rapport, il est engagé à entrer de nouveau en lice

Le mémoire côté nº 4 est intitulé : *Notice historique et monografique sur l'église de St-Laurens de Marseille*, avec cette épigraphe : *Le premier monument que les proscrits élevèrent, quand ils prirent possession de la Vallée de Larmes, ce fut un autel. Adam et Eve, Abel et Caïn, n'avaient point encore songé à se batir des demeures, que déjà ils avaient construits un autel de gazon.* (Paroles du Vicomte WALSH).

Cette notice pèche par le fond et par la forme, elle n'est ni une statistique, ni une monographie complète. Plusieurs tâches la déparent. Malgré une juste critique, des remerçiments ont été votés à l'auteur, pour avoir pris la peine de recueillir des notes sur une ancienne église, dont l'histoire mérite d'être connue.

Tel est le résultat du concours de statistique, la Société ne s'est pas dissimulé qu'il eût été plus satisfaisant si les concurrents eussent procédés d'après le plan de recherches qu'elle a adopté.

Nous allons examiner les titres des statisticiens à des récompenses.

Rapport sur les titres des statisticiens à des récompenses.

—

La Société a accordé six récompenses à un même nombre de membres correspondants.

1º à M. Magloire GIRAUD, correspondant à St-Cyr, (Var), qui a adressé à la Société trois mémoires manuscrits méritant d'être distingués.

L'un est intitulé : *Archives paroissiales de la Cadière*, il renferme l'histoire de l'église de cette localité ; église dont l'existence remonte au Xe siècle, et qui dépendait de l'abbaye de St-Victor.

Un second mémoire contient des recherches sur la topographie *Gallo-Romaine*, du canton du Beausset, dans lesquelles il a précisé des positions géographiques anciennes, qui paraissaient indécises.

Un troisième mémoire donne la description de médailles de monnaies ainsi que de jetons trouvés aux environs de *Tauorentum*.

Pour de pareils travaux dont le mérite est incontestable, la Société a décerné à M. Magloire GIRAUD une médaille de vermeil, grand module.

2° à M. ROUMIEU, conseiller à la Cour Impériale de Pau, pour avoir adressé un travail manuscrit, qu'il a rédigé sous ce titre :

Examen analytique de la statistique générale du département des Basses-Pyrénées, par M. de PICAMILLH.

Cette statistique est remarquable par une grande clarté et beaucoup d'ordre dans la revue des documents qu'elle contient. Des faits nouveaux ont été ajoutés, à ceux produits par l'auteur, de sorte que l'analyste a complété cet ouvrage.

Une médaille de bronze, grand module, a été accordée a M. ROUMIEU.

3° à M. le comte de RIPALDA, correspondant à Madrid, qui a adressé plusieurs ouvrages imprimés sur la statistique en Espagne, mention honorable.

4° à M. Léon VIDAL, correspondant à Paris, qui a publié aussi sous le titre : *l'Espagne en 1860*, un ouvrage plein de documents fort intéressants, mention honorable.

5° à M. le Marquis de BLOSSEVILLE, correspondant à Paris, pour une nouvelle édition de son histoire *des Colonies pénales de l'Angleterre*, la première édition, dont il fut rendu compte, a été entièrement remaniée, c'est une œuvre à peu près nouvelle, en deux volumes, à laquelle l'auteur a donné quelque actualité au moment où le gouvernement

active. 'œuvre de la colonisation des forçats, mention honorable.

6° à M. Barrillon, correspondant à Lyon, pour un ouvrage récemment publié, ayant pour titre : *Politique de la France et de l'humanité dans le conflit américain.*

Au milieu de nombreux tableaux statistiques dressés par lauteur, on a remarqué celui des époques auxquelles la suppression de l'esclavage a été décrétée dans divers pays, mention honorable.

Nous allons passer aux titres des industriels à des récompenses.

Rapport sur les titres des industriels à des récompenses.

La Société de statistique de Marseille encourage depuis longtemps les efforts des industriels qui soumettent à votre examen, les inventions et les améliorations introduites dans leurs manufactures.

Décoration de porcelaines.

Jusques dans ces dernièrs temps, Paris avait le seul privilège de faire fonctionner des ateliers de décorations de porcelaines: c'est dire que notre ville devait y recourir pour orner quelques assiettes d'un chiffre, remplacer une pièce cassée dans un service, etc.

M. Marjolet a eu, le premier, la bonne pensée d'introduire à Marseille les divers procédés de décorations de porcelaine et de cristal, et il y a eu dès l'abord de légitimes succès, il a fait figurer dernièrement, à l'exposition de cette ville, une série d'objets décorés par lui, qui sous les rapports de l'exécution, du coloris et du dessin, fixaient agréablement l'attention des spectateurs. Il a obtenu dans cette exhibition une médaille de bronze qui atteste le jugement favoble du jury.

Notre commission générale d'industrie ne pouvait, après un examen consciencieux, que corroborer un pareil jugement, en vous proposant de décerner à M. MARJOLET une médaille de bronze.

Pompe. — L. BOUDIER.

—

M. Louis BOUDIER vous a présenté un système de pompe dont tout le mérite est dans l'invention d'un mélange de 80 parties sur 0|0 d'étain et de 20 parties d'antimoine mélange qui sert à enduire le cuivre devant être en contact avec l'eau.

Cet alliage s'applique aisément, vu sa grande fusibilité, à l'intérieur de la pompe, et cela, au moyen d'un mandrin de fer poli qui, étant retiré, laisse lisse et polie aussi la surface sur laquelle il a été juxta posé, ce qui économise l'alliage.

Du reste, on rend plus ou moins épaisse cette couche intérieure suivant le plus ou moins de solidité et conséquemment de durée que l'on veut donner à la pompe, dont toutefois, la fabrication simple, facile, sûre, est plus économique comme main d'œuvre, puisqu'un aliseur dont le travail réclame beaucoup de temps, n'est pas nécessaire. Voilà des résultats pour lesquels le concours régional marseillais n'a pas hésité à accorder une mention honorable. Votre commission générale d'industrie a apprécié de même ces avantages. Mais elle a, en outre, considéré d'une manière particulière, le genre de pompe comme étant d'une grande utilité au point de vue hygiènique, en ce sens, qu'à cause de l'alliage dont elle est recouverte, l'oxide de cuivre ne s'y développe jamais et que des accidents plus ou moins graves sont ainsi éloignés de l'intérieur des ménages et du commerce.

Un autre motif louable militait en faveur de l'inventeur,

c'est son désintéressement. En effet, au lieu de s'assurer par un brevet d'invention, le privilège de son procédé, il a cherché et cherche à le répandre dans l'intérêt général. La commission a été donc d'avis de décerner à M. L. BOUDIER une médaille de bronze, grand module.

Briques refractaires et briques ponces, etc.

M. JOURDAN, Benoît Léandre, fabricant de briques à Miramas, ayant ambitionné l'une de vos récompenses pour son invention de deux espèces de briques, a demandé que ses produits fussent examinés dans son usine même et il a été constaté qu'il a innové : 1° une espèce de briques refractaires qui, faites avec des cailloux de la Crau, peuvent par cela même être vendues à des prix réduits. Ces briques ont, d'ailleurs, la propriété de résister aux températures les plus élevées et aux agents destructeurs particuliers à certaines usines; 2° un système de briques pleines dites *ponces*, dont l'emploie est fort utile dans les constructions. Elles sont très légères, leur poids ne dépassé pas celui des briques creusés et elles ont sur celles-ci l'avantage de permettre la pose des clous, crochets, etc, dans les cloisons, à travers lesquelles, du reste, elles empêchent les sons extérieurs de se transmettre.

M. JOURDAN a fait valoir un 3e titre non moins digne d'attention ; on sait que le gouvernement comprenant tout le parti que l'agriculture tire du drainage, cherche à en répandre l'application, et a donné dans cette vue à chaque département, une machine propre à la confection des tuyaux du drainage. Or, la machine destinée aux Bouches-du-Rhône a été confiée à M. JOURDAN qui, nonseulement a, le premier, fabriqué chez nous, des tuyaux de drainage par un système mécanique, mais encore, en cédant les drains aux prix les plus modérés, à contribué beaucoup à la propagation d'un excellent moyen

justement regardé comme l'une des révolutions agricoles les plus considérables de notre époque.

Par ces divers motifs, la commission a eté unanime pour vous proposer de décerner à M. JOURDAN une médaille de bronze, grand module.

Atelier de construction de machines.

—

Parmi les nombreuses machines diverses construites dans les ateliers de M. COQ fils, à Aix (B. du R.), il en est deux, dont une perfectionnée et l'autre inventée par ce mécanicien qui s'est mis pour cela sur les rangs en vue d'obtenir l'une des récompenses promises par la Société.

Une commission spéciale a fixé d'abord son attention sur des perfectionnements d'une machine employée à la fabrication des chapeaux de feutre; fabrication qui, tendant à devenir l'une des plus importantes dans notre département, à Aix principalement, ne pouvait par le seul travail des ouvriers, produire assez pour répondre à de fortes commandes.

Une machine, il est vrai, inventée à Newyork, il y aura bientôt onze ans, permettant de fabriquer une grande quantité de chapeaux par jour, fut importée en France; mais elle ne répondit que jusques à un certain point à l'attente de ceux qui la firent fonctionner, à cause de certaines défectuosités dans sa construction, signalées par M. COQ qui s'est attaché et est parvenu à les faire disparaitre par de notables perfectionnements. Or, on a constaté que si la machine ancienne ne permet de confectionner en onze heures de travail que 230 chapeaux, ce chiffre s'élève à plus de 300, par la machine perfectionnée, dans le même laps de temps, et il est à noter qu'avec l'ancienne les chapeaux sont en parties tachés d'huile et les tissus offrent une grande irrégularité dans les épaisseurs, tandis qu'avec l'autre, il n'y a jamais de taches d'huile et les épaisseurs

de tissus sont toujours égales et concentriques. Evidemment, cette ingénieuse machine doit rendre bien des services à la chapellerie, restée, comme on sait, en arrière des progrès de notre époque.

Une autre machine de l'invention de M. Coq, a donné lieu au développement considérable, à Aix, d'une industrie qui n'est pas de peu de conséquence, comme on pourrait se le figurer au premier abord, en disant qu'il s'agit de la fabrication du nougat, gardons nous d'en rire, car il n'est simple produit industriel qui ne puisse donner de la renommée et concourir à la prospérité de telle ou telle localité. La statistique est là pour le prouver au besoin. Ainsi, la ville d'Aix qui ne faisait du nougat que pour la consommation locale, a vu s'établir dans son sein, depuis l'invention du procédé de M. Coq, *quatre* maisons qui fabriquent spécialement cette espèce de gâteau, une, entr'autres, qui en fait, à elle seule, en moyenne, 500 kil. par jour, se vendant à raison d'un franc 50 c. le kil. et il est à considérer que tous nos départements méridionaux sont actuellement tributaires à Aix de cette industrie.

Un bon ouvrier pouvait à peine fabriquer journellement 50 kil. de cette marchandise, et encore était ce d'une manière très incommode et vicieuse; journellement aussi, on en obtient 300 kil. sans inconvénients, au moyen de la machine propre à cette confection. Cette machine dont on nous a fait la description, donne une haute idée de l'aptitude de l'inventeur.

Voilà, MM. les titres de M. Coq à vos suffrages; ils ont paru à la commission générale d'industrie suffisants pour lui faire voter une médaille d'argent.

Manufacture des crins frisés.

—

M. André Wuichet vous a rappelé que son père obtint en 1836, de la Société de statistique de Marseille, une médaille

d'argent pour avoir doté notre ville, en 1828, d'une manufacture de crins frisés, lesquels, en principe, ayant servi exclusivement aux matelassiers et aux tapissiers, ont ensuite été également utilisés, sous forme de scorlins et avec avantage, à la place des scorlins en toile qui s'usent si facilement sous l'action des presses mécaniques dans la fabrication des huiles de graines.

M. A. Wuichet, ayant succédé à son père en 1858, s'est présenté, à son tour, avec des droits à un encouragement industriel; il a prouvé, en effet, qu'il avait apporté d'intelligentes modifications à la confection des scorlins et rendu ainsi de grands services à l'industrie huilière, aujourd'hui l'une des plus considérables de notre cité.

Les marchandises qui entrent dans la manufacture de M. Wuichet sont diverses; l'Europe lui en fournissant très peu, il les tire en grande partie du Mexique, et en consomme annuellement 200,000 kil., représentant une somme de 520,000 fr.; il a fait le premier à Marseille le crin végétal, dit Tampico. Il emploie, en outre, pour les crins secondaires, 1° environ 30,000 kil. de soie de porc qui coutent 30,000 fr. et proviennent des abattoirs de nos principales villes du Midi; 2° environ 50,000 kil. de poils de chèvres, fournis par notre place, Naples et l'Afrique.

Les crins frisés de ce fabricant sont mis à l'abri de toute détérioration, par la manière dont il les épure et les prépare; il occupe environ 60 ouvriers dont 25 hommes payés à raison de 4 à 5 fr. par jour, 20 femmes qui gagnent 2 fr. et 15 enfants qui reçoivent de 75 cent^{es} à 1 franc. Tout ce personnel travaille annuellement pour plus de 700,000 fr. de crin animal, sans compter le coût de la main d'œuvre, et bien que depuis quelques années la matière première ait augmenté de 50 à 60 pour 0/0, les procédés de M. Wuichet lui permettent de livrer au commerce et à l'industrie, pour 2 fr. 60, 4 fr. et 4 fr. 50 le kilo, des crins qui se vendaient antérieurement 3 fr., 4 fr. 50 et 5 fr. 25 le kilo.

En un mot, ce genre de manufacture est, dans sa spécialité, l'une des plus importantes du Midi de la France. La commission générale d'industrie vous a donc proposé de décerner une médaille d'argent à M. A. WUICHET fils.

Papi.

Les ouvrages calligraphiques de M. PAPI, pour lesquels vous lui avez accordé une médaille d'argent, à votre dernière séance publique, méritaient de fixer de nouveau votre attention. Depuis, bien qu'il n'ait pas toujours pu subvenir, aux dépenses nécessitées par ses publications, il a ajouté huit nouvelles planches à son album qui en contient actuellement 25 et qui, toutes admirablement exécutées, n'ont pas couté moins de 40,000 fr. On a regardé aussi, comme un chef-d'œuvre, quant à la partie calligraphique, un grand dessin fait à la plume représentant un Christ en Croix.

L'alliance, adoptée pour ces beaux modèles, des principes de la calligraphie avec ceux du dessin, doit être féconde en précieux résultats. Votre commission, après un examen attentif de ce remarquable labeur, a déclaré que si l'art du calligraphe, offre d'incontestables avantages sous différents rapports, M. PAPI l'a porté à un très haut degré de perfection, et a ainsi ouvert une ère nouvelle à l'enseignement de l'écriture.

Bien des motifs l'ont porté à employer de préférence la *gravure sur pierre* pour fixer les planches de l'album calligraphique. Ce procédé, très rare en France, était à peu près, inconnu à Marseille, lorsque M. PAPI l'a importé de l'Allemagne, à grand frais; il a donc introduit une importante industrie dans cette ville et c'est là un titre de plus à vos suffrages.

La commission a été d'avis de voter une médaille de vermeil à ce calligraphe d'élite en vue de l'encourager, à compléter son œuvre, or, pour cela il faut encore 15 planches dont il a déjà exécuté les dessins et les ornements calligraphiques.

Rapport sur les titres des Industriels à des récompenses.

—

M. Henry Patot, Directeur-gérant de la Société du gaz à domicile, ayant manifesté le désir que le système adopté par cette Société fut examiné par notre compagnie, une Commission spéciale a été appelée à faire un rapport à cet égard. En voici une brève analyse.

Gaz à domicile. — On sait que l'éclairage au gaz qui a prévalu jusqu'à ce jour offre assez d'inconvénients : il exige de vastes emplacements et des constructions coûteuses pour l'installation des usines; les dépenses nécessitées par les travaux de canalisation rendent impossible cet éclairage dans les petites localités; les répartitions des tuyaux de conduite sont non seulement dispendieuses, mais souvent pour le public, un sujet de récrimination; la houille servant à fabriquer le gaz, produit, en même temps que l'hydrogène, des gaz carbonés et sulfureux qui affectent désagréablement l'odorat et deviennent à la longue nuisibles à la santé.

Deux de nos compatriotes, MM. de Curel et Corso, celui-ci architecte et celui-là ingénieur civil, ont inventé un procédé qui remédie à ces inconvénients plus qu'aucun des procédés proposés. Le *gaz à domicile* ou portatif, telle est cette invention; les appareils qui le produisent composés de trois pièces principales, n'ont besoin que d'un espace restreint pour leur installation et sont d'une facile manipulation.

fite des recommandations qui lui sont faites dans le rapport, il est engagé à entrer de nouveau en lice

Le mémoire côté n° 4 est intitulé : *Notice historique et monografique sur l'église de St-Laurens de Marseille*, avec cette épigraphe : *Le premier monument que les proscrits élevèrent, quand ils prirent possession de la Vallée de Larmes, ce fut un autel. Adam et Eve, Abel et Caïn, n'avaient point encore songé à se batir des demeures, que déjà ils avaient construits un autel de gazon.* (Paroles du Vicomte WALSH).

Cette notice pèche par le fond et par la forme, elle n'est ni une statistique, ni une monographie complète. Plusieurs tâches la déparent. Malgré une juste critique, des remerciments ont été votés à l'auteur, pour avoir pris la peine de recueillir des notes sur une ancienne église, dont l'histoire mérite d'être connue.

Tel est le résultat du concours de statistique, la Société ne s'est pas dissimulé qu'il eût été plus satisfaisant si les concurrents eussent procédés d'après le plan de recherches qu'elle a adopté.

Nous allons examiner les titres des statisticiens à des récompenses.

Rapport sur les titres des statisticiens à des récompenses.

—

La Société a accordé six récompenses à un même nombre de membres correspondants.

1° à M. Magloire GIRAUD, correspondant à St-Cyr, (Var), qui a adressé à la Société trois mémoires manuscrits méritant d'être distingués.

L'un est intitulé : *Archives paroissiales de la Cadière*, il renferme l'histoire de l'église de cette localité ; église dont l'existence remonte au Xe siècle, et qui dépendait de l'abbaye de St-Victor.

Un second mémoire contient des recherches sur la topographie *Gallo-Romaine*, du canton du Beausset, dans lesquelles il a précisé des positions géographiques anciennes, qui paraissaient indécises.

Un troisième mémoire donne la description de médailles de monnaies ainsi que de jetons trouvés aux environs de *Tauorentum*.

Pour de pareils travaux dont le mérite est incontestable, la Société a décerné à M. Magloire GIRAUD une médaille de vermeil, grand module.

2° à M. ROUMIEU, conseiller à la Cour Impériale de Pau, pour avoir adressé un travail manuscrit, qu'il a rédigé sous ce titre :

Examen analytique de la statistique générale du département des Basses-Pyrénées, par M. de PICAMILLH.

Cette statistique est remarquable par une grande clarté et beaucoup d'ordre dans la revue des documents qu'elle contient. Des faits nouveaux ont été ajoutés, à ceux produits par l'auteur, de sorte que l'analyste a complété cet ouvrage.

Une médaille de bronze, grand module, a été accordée a M. ROUMIEU.

3° à M. le comte de RIPALDA, correspondant à Madrid, qui a adressé plusieurs ouvrages imprimés sur la statistique en Espagne, mention honorable.

4° à M. Léon VIDAL, correspondant à Paris, qui a publié aussi sous le titre : *l'Espagne en 1860*, un ouvrage plein de documents fort intéressants, mention honorable.

5° à M. le Marquis de BLOSSEVILLE, correspondant à Paris, pour une nouvelle édition de son histoire *des Colonies pénales de l'Angleterre*, la première édition, dont il fut rendu compte, a été entièrement remaniée, c'est une œuvre à peu près nouvelle, en deux volumes, à laquelle l'auteur a donné quelque actualité au moment où le gouvernement

active. 'œuvre de la colonisation des forçats, mention honorable.

6° à M. BARRILLON, correspondant à Lyon, pour un ouvrage récemment publié, ayant pour titre : *Politique de la France et de l'humanité dans le conflit américain.*

Au milieu de nombreux tableaux statistiques dressés par lauteur, on a remarqué celui des époques auxquelles la suppression de l'esclavage a été décrétée dans divers pays, mention honorable.

Nous allons passer aux titres des industriels à des récompenses.

Rapport sur les titres des industriels à des récompenses.

—

La Société de statistique de Marseille encourage depuis longtemps les efforts des industriels qui soumettent à votre examen, les inventions et les améliorations introduites dans leurs manufactures.

Décoration de porcelaines.

Jusques dans ces dernièrs temps, Paris avait le seul privilège de faire fonctionner des ateliers de décorations de porcelaines: c'est dire que notre ville devait y recourir pour orner quelques assiettes d'un chiffre, remplacer une pièce cassée dans un service, etc.

M. MARJOLET a eu, le premier, la bonne pensée d'introduire à Marseille les divers procédés de décorations de porcelaine et de cristal,et il y a eu dès l'abord de légitimes succès, il a fait figurer dernièrement,á l'exposition de cette ville,une série d'objets décorés par lui, qui sous les rapports de l'exécution, du coloris et du dessin, fixaient agréablement l'attention des spectateurs. Il a obtenu dans cette exhibition une médaille de bronze qui atteste le jugement favoble du jury.

Notre commission générale d'industrie ne pouvait, après un examen consciencieux, que corroborer un pareil jugement, en vous proposant de décerner à M. **Mariolet** une médaille de bronze.

Pompe. — L. **Boudier.**

—

M. Louis **Boudier** vous a présenté un système de pompe dont tout le mérite est dans l'invention d'un mélange de 80 parties sur 0\|0 d'étain et de 20 parties d'antimoine mélange qui sert à enduire le cuivre devant être en contact avec l'eau.

Cet alliage s'applique aisément, vu sa grande fusibilité, à l'intérieur de la pompe, et cela, au moyen d'un mandrin de fer poli qui, étant retiré, laisse lisse et polie aussi la surface sur laquelle il a été juxta posé, ce qui économise l'alliage.

Du reste, on rend plus ou moins épaisse cette couche intérieure suivant le plus ou moins de solidité et conséquemment de durée que l'on veut donner à la pompe, dont toutefois, la fabrication simple, facile, sûre, est plus économique comme main d'œuvre, puisqu'un aliseur dont le travail réclame beaucoup de temps, n'est pas nécessaire. Voilà des résultats pour lesquels le concours régional marseillais n'a pas hésité à accorder une mention honorable. Votre commission générale d'industrie a apprécié de même ces avantages. Mais elle a, en outre, considéré d'une manière particulière, le genre de pompe comme étant d'une grande utilité au point de vue hygiénique, en ce sens, qu'à cause de l'alliage dont elle est recouverte, l'oxide de cuivre ne s'y développe jamais et que des accidents plus ou moins graves sont ainsi éloignés de l'intérieur des ménages et du commerce.

Un autre motif louable militait en faveur de l'inventeur,

c'est son désintéressement. En effet, au lieu de s'assurer par un brevet d'invention, le privilège de son procédé, il a cherché et cherche à le répandre dans l'intérêt général. La commission a été donc d'avis de décerner à M. L. BOUDIER une médaille de bronze, grand module.

Briques refractaires et briques ponces, etc.

M. JOURDAN, Benoît Léandre, fabricant de briques à Miramas, ayant ambitionné l'une de vos récompenses pour son invention de deux espèces de briques, a demandé que ses produits fussent examinés dans son usine même et il a été constaté qu'il a innové : 1° une espèce de briques refractaires qui, faites avec des cailloux de la Crau, peuvent par cela même être vendues à des prix réduits. Ces briques ont, d'ailleurs, la propriété de résister aux températures les plus élevées et aux agents destructeurs particuliers à certaines usines ; 2° un système de briques pleines dites *ponces*, dont l'emploie est fort utile dans les constructions. Elles sont très légères, leur poids ne dépasse pas celui des briques creusés et elles ont sur celles-ci l'avantage de permettre la pose des clous, crochets, etc, dans les cloisons, à travers lesquelles, du reste, elles empêchent les sons extérieurs de se transmettre.

M. JOURDAN a fait valoir un 3e titre non moins digne d'attention ; on sait que le gouvernement comprenant tout le parti que l'agriculture tire du drainage, cherche à en repandre l'application, et a donné dans cette vue à chaque département, une machine propre à la confection des tuyaux du drainage. Or, la machine destinée aux Bouches-du-Rhône a été confiée à M. JOURDAN qui, non seulement a, le premier, fabriqué chez nous, des tuyaux de drainage par un système mécanique, mais encore, en cédant les drains aux prix les plus modérés, a contribué beaucoup à la propagation d'un excellent moyen

justement regardé comme l'une des révolutions agricoles les plus considérables de notre époque.

Par ces divers motifs, la commission a eté unanime pour vous proposer de décerner à M. Jourdan une médaille de bronze, grand module.

Atelier de construction de machines.

Parmi les nombreuses machines diverses construites dans les ateliers de M. Coq fils, à Aix (B. du R.), il en est deux, dont une perfectionnée et l'autre inventée par ce mécanicien qui s'est mis pour cela sur les rangs en vue d'obtenir l'une des récompenses promises par la Société.

Une commission spéciale a fixé d'abord son attention sur des perfectionnements d'une machine employée à la fabrication des chapeaux de feutre; fabrication qui, tendant à devenir l'une des plus importantes dans notre département, à Aix principalement, ne pouvait par le seul travail des ouvriers, produire assez pour répondre à de fortes commandes.

Une machine, il est vrai, inventée à Newyork, il y aura bientôt onze ans, permettant de fabriquer une grande quantité de chapeaux par jour, fut importée en France; mais elle ne répondit que jusques à un certain point à l'attente de ceux qui la firent fonctionner, à cause de certaines défectuosités dans sa construction, signalées par M. Coq qui s'est attaché et est parvenu à les faire disparaitre par de notables perfectionnements. Or, on a constaté que si la machine ancienne ne permet de confectionner en onze heures de travail que 230 chapeaux, ce chiffre s'élève à plus de 300, par la machine perfectionnée, dans le même laps de temps, et il est à noter qu'avec l'ancienne les chapeaux sont en parties tachés d'huile et les tissus offrent une grande irrégularité dans les épaisseurs, tandis qu'avec l'autre, il n'y a jamais de taches d'huile et les épaisseurs

de tissus sont toujours égales et concentriques. Evidemment, cette ingénieuse machine doit rendre bien des services à la chapellerie, restée, comme on sait, en arrière des progrès de notre époque.

Une autre machine de l'invention de M. Coq, a donné lieu au développement considérable, à Aix, d'une industrie qui n'est pas de peu de conséquence, comme on pourrait se le figurer au premier abord, en disant qu'il s'agit de la fabrication du nougat, gardons nous d'en rire, car il n'est simple produit industriel qui ne puisse donner de la renommée et concourir à la prospérité de telle ou telle localité. La statistique est là pour le prouver au besoin. Ainsi, la ville d'Aix qui ne faisait du nougat que pour la consommation locale, a vu s'établir dans son sein, depuis l'invention du procédé de M. Coq, *quatre* maisons qui fabriquent spécialement cette espèce de gâteau, une, entr'autres, qui en fait, à elle seule, en moyenne, 500 kil. par jour, se vendant à raison d'un franc 50 c. le kil. et il est à considérer que tous nos départements méridionaux sont actuellement tributaires à Aix de cette industrie.

Un bon ouvrier pouvait à peine fabriquer journellement 50 kil. de cette marchandise, et encore était ce d'une manière très incommode et vicieuse ; journellement aussi, on en obtient 300 kil. sans inconvénients, au moyen de la machine propre à cette confection. Cette machine dont on nous a fait la description, donne une haute idée de l'aptitude de l'inventeur.

Voilà, MM. les titres de M. Coq à vos suffrages ; ils ont paru à la commission générale d'industrie suffisants pour lui faire voter une médaille d'argent.

Manufacture des crins frisés.

—

M. André Wuichet vous a rappelé que son père obtint en 1836, de la Société de statistique de Marseille, une médaille

d'argent pour avoir doté notre ville, en 1828, d'une manufacture de crins frisés, lesquels, en principe, ayant servi exclusivement aux matelassiers et aux tapissiers, ont ensuite été également utilisés, sous forme de scorlins et avec avantage, à la place des scorlins en toile qui s'usent si facilement sous l'action des presses mécaniques dans la fabrication des huiles de graines.

M. A. Wuichet, ayant succédé à son père en 1858, s'est présenté, à son tour, avec des droits à un encouragement industriel ; il a prouvé, en effet, qu'il avait apporté d'intelligentes modifications à la confection des scorlins et rendu ainsi de grands services à l'industrie huilière, aujourd'hui l'une des plus considérables de notre cité.

Les marchandises qui entrent dans la manufacture de M. Wuichet sont diverses ; l'Europe lui en fournissant très peu, il les tire en grande partie du Mexique, et en consomme annuellement 200,000 kil., représentant une somme de 520,000 fr. ; il a fait le premier à Marseille le crin végétal, dit Tampico. Il emploie, en outre, pour les crins secondaires, 1° environ 30,000 kil. de soie de porc qui coutent 30,000 fr. et proviennent des abattoirs de nos principales villes du Midi ; 2° environ 50,000 kil. de poils de chèvres, fournis par notre place, Naples et l'Afrique.

Les crins frisés de ce fabricant sont mis à l'abri de toute détérioration, par la manière dont il les épure et les prépare ; il occupe environ 60 ouvriers dont 25 hommes payés à raison de 4 à 5 fr. par jour, 20 femmes qui gagnent 2 fr. et 15 enfants qui reçoivent de 75 cent^{es} à 1 franc. Tout ce personnel travaille annuellement pour plus de 700,000 fr. de crin animal, sans compter le coût de la main d'œuvre, et bien que depuis quelques années la matière première ait augmenté de 50 à 60 pour 0/0, les procédés de M. Wuichet lui permettent de livrer au commerce et à l'industrie, pour 2 fr. 60, 4 fr. et 4 fr. 50 le kilo, des crins qui se vendaient antérieurement 3 fr., 4 fr. 50 et 5 fr. 25 le kilo.

En un mot, ce genre de manufacture est, dans sa spécialité, l'une des plus importantes du Midi de la France. La commission générale d'industrie vous a donc proposé de décerner une médaille d'argent à M. A. WUICHET fils.

Papi.

Les ouvrages calligraphiques de M. PAPI, pour lesquels vous lui avez accordé une médaille d'argent, à votre dernière séance publique, méritaient de fixer de nouveau votre attention. Depuis, bien qu'il n'ait pas toujours pu subvenir, aux dépenses nécessitées par ses publications, il a ajouté huit nouvelles planches à son album qui en contient actuellement 25 et qui, toutes admirablement exécutées, n'ont pas couté moins de 40,000 fr. On a regardé aussi, comme un chef-d'œuvre, quant à la partie calligraphique, un grand dessin fait à la plume représentant un Christ en Croix.

L'alliance, adoptée pour ces beaux modèles, des principes de la calligraphie avec ceux du dessin, doit être féconde en précieux résultats. Votre commission, après un examen attentif de ce remarquable labeur, a déclaré que si l'art du calligraphe, offre d'incontestables avantages sous différents rapports, M. PAPI l'a porté à un très haut degré de perfection, et a ainsi ouvert une ère nouvelle à l'enseignement de l'écriture.

Bien des motifs l'ont porté à employer de préférence la *gravure sur pierre* pour fixer les planches de l'album calligraphique. Ce procédé, très rare en France, était à peu près, inconnu à Marseille, lorsque M. PAPI l'a importé de l'Allemagne, à grand frais; il a donc introduit une importante industrie dans cette ville et c'est là un titre de plus á vos suffrages.

La commission a été d'avis de voter une médaille de vermeil à ce calligraphe d'élite en vue de l'encourager, à compléter son œuvre, or, pour cela il faut encore 15 planches dont il a déjà exécuté les dessins et les ornements calligraphiques.

Rapport sur les titres des Industriels à des récompenses.

—

M. Henry PATOT, Directeur-gérant de la Société du gaz à domicile, ayant manifesté le désir que le système adopté par cette Société fut examiné par notre compagnie, une Commission spéciale a été appelée à faire un rapport à cet égard. En voici une brève analyse.

Gaz à domicile. — On sait que l'éclairage au gaz qui a prévalu jusqu'à ce jour offre assez d'inconvénients : il exige de vastes emplacements et des constructions coûteuses pour l'installation des usines; les dépenses nécessitées par les travaux de canalisation rendent impossible cet éclairage dans les petites localités; les répartitions des tuyaux de conduite sont non seulement dispendieuses, mais souvent pour le public, un sujet de récrimination; la houille servant à fabriquer le gaz, produit, en même temps que l'hydrogène, des gaz carbonés et sulfureux qui affectent désagréablement l'odorat et deviennent à la longue nuisibles à la santé.

Deux de nos compatriotes, MM. de CUREL et CORSO, celui-ci architecte et celui-là ingénieur civil, ont inventé un procédé qui remédie à ces inconvénients plus qu'aucun des procédés proposés. Le *gaz à domicile* ou portatif, telle est cette invention; les appareils qui le produisent composés de trois pièces principales, n'ont besoin que d'un espace restreint pour leur installation et sont d'une facile manipulation.

fite des recommandations qui lui sont faites dans le rapport, il est engagé à entrer de nouveau en lice

Le mémoire côté n° 4 est intitulé : *Notice historique et monografique sur l'église de St-Laurens de Marseille*, avec cette épigraphe : *Le premier monument que les proscrits élevèrent, quand ils prirent possession de la Vallée de Larmes, ce fut un autel. Adam et Eve, Abel et Caïn, n'avaient point encore songé à se batir des demeures, que déjà ils avaient construits un autel de gazon*. (Paroles du Vicomte WALSH).

Cette notice pèche par le fond et par la forme, elle n'est ni une statistique, ni une monographie complète. Plusieurs tâches la déparent. Malgré une juste critique, des remerciments ont été votés à l'auteur, pour avoir pris la peine de recueillir des notes sur une ancienne église, dont l'histoire mérite d'être connue.

Tel est le résultat du concours de statistique, la Société ne s'est pas dissimulé qu'il eût été plus satisfaisant si les concurrents eussent procédés d'après le plan de recherches qu'elle a adopté.

Nous allons examiner les titres des statisticiens à des récompenses.

Rapport sur les titres des statisticiens à des récompenses.

—

La Société a accordé six récompenses à un même nombre de membres correspondants.

1° à M. Magloire GIRAUD, correspondant à St-Cyr, (Var), qui a adressé à la Société trois mémoires manuscrits méritant d'être distingués.

L'un est intitulé : *Archives paroissiales de la Cadière*, il renferme l'histoire de l'église de cette localité ; église dont l'existence remonte au Xe siècle, et qui dépendait de l'abbaye de St-Victor.

Un second mémoire contient des recherches sur la topographie *Gallo-Romaine*, du canton du Beausset, dans lesquelles il a précisé des positions géographiques anciennes, qui paraissaient indécises.

Un troisième mémoire donne la description de médailles de monnaies ainsi que de jetons trouvés aux environs de *Tauorentum*.

Pour de pareils travaux dont le mérite est incontestable, la Société a décerné à M. Magloire GIRAUD une médaille de vermeil, grand module.

2° à M. ROUMIEU, conseiller à la Cour Impériale de Pau, pour avoir adressé un travail manuscrit, qu'il a rédigé sous ce titre :

Examen analytique de la statistique générale du département des Basses-Pyrénées, par M. de PICAMILLH.

Cette statistique est remarquable par une grande clarté et beaucoup d'ordre dans la revue des documents qu'elle contient. Des faits nouveaux ont été ajoutés, à ceux produits par l'auteur, de sorte que l'analyste a complété cet ouvrage.

Une médaille de bronze, grand module, a été accordée a M. ROUMIEU.

3° à M. le comte de RIPALDA, correspondant à Madrid, qui a adressé plusieurs ouvrages imprimés sur la statistique en Espagne, mention honorable.

4° à M. Léon VIDAL, correspondant à Paris, qui a publié aussi sous le titre : *l'Espagne en 1860*, un ouvrage plein de documents fort intéressants, mention honorable.

5° à M. le Marquis de BLOSSEVILLE, correspondant à Paris, pour une nouvelle édition de son histoire *des Colonies pénales de l'Angleterre*, la première édition, dont il fut rendu compte, a été entièrement remaniée, c'est une œuvre à peu près nouvelle, en deux volumes, à laquelle l'auteur a donné quelque actualité au moment où le gouvernement

active 'œuvre de la colonisation des forçats, mention honorable.

6° à M. Barrillon, correspondant à Lyon, pour un ouvrage récemment publié, ayant pour titre : *Politique de la France et de l'humanité dans le conflit américain.*

Au milieu de nombreux tableaux statistiques dressés par lauteur, on a remarqué celui des époques auxquelles la suppression de l'esclavage a été décrétée dans divers pays, mention honorable.

Nous allons passer aux titres des industriels à des récompenses.

Rapport sur les titres des industriels à des récompenses.

—

La Société de statistique de Marseille encourage depuis longtemps les efforts des industriels qui soumettent à votre examen, les inventions et les améliorations introduites dans leurs manufactures.

Décoration de porcelaines.

Jusques dans ces dernièrs temps, Paris avait le seul privilège de faire fonctionner des ateliers de décorations de porcelaines : c'est dire que notre ville devait y recourir pour orner quelques assiettes d'un chiffre, remplacer une pièce cassée dans un service, etc.

M. Marjolet a eu, le premier, la bonne pensée d'introduire à Marseille les divers procédés de décorations de porcelaine et de cristal, et il y a eu dès l'abord de légitimes succès, il a fait figurer dernièrement, à l'exposition de cette ville, une série d'objets décorés par lui, qui sous les rapports de l'exécution, du coloris et du dessin, fixaient agréablement l'attention des spectateurs. Il a obtenu dans cette exhibition une médaille de bronze qui atteste le jugement favorable du jury.

Notre commission générale d'industrie ne pouvait, après un examen consciencieux, que corroborer un pareil jugement, en vous proposant de décerner à M. Marjolet une médaille de bronze.

Pompe. — L. Boudier.

—

M. Louis Boudier vous a présenté un système de pompe dont tout le mérite est dans l'invention d'un mélange de 80 parties sur 0|0 d'étain et de 20 parties d'antimoine mélange qui sert à enduire le cuivre devant être en contact avec l'eau.

Cet alliage s'applique aisément, vu sa grande fusibilité, à l'intérieur de la pompe, et cela, au moyen d'un mandrin de fer poli qui, étant retiré, laisse lisse et polie aussi la surface sur laquelle il a été juxta posé, ce qui économise l'alliage.

Du reste, on rend plus ou moins épaisse cette couche intérieure suivant le plus ou moins de solidité et conséquemment de durée que l'on veut donner à la pompe, dont toutefois, la fabrication simple, facile, sûre, est plus économique comme main d'œuvre, puisqu'un aliseur dont le travail réclame beaucoup de temps, n'est pas nécessaire. Voilà des résultats pour lesquels le concours régional marseillais n'a pas hésité à accorder une mention honorable. Votre commission générale d'industrie a apprécié de même ces avantages. Mais elle a, en outre, considéré d'une manière particulière, le genre de pompe comme étant d'une grande utilité au point de vue hygiènique, en ce sens, qu'à cause de l'alliage dont elle est recouverte, l'oxide de cuivre ne s'y développe jamais et que des accidents plus ou moins graves sont ainsi éloignés de l'intérieur des ménages et du commerce.

Un autre motif louable militait en faveur de l'inventeur,

c'est son désintéressement. En effet, au lieu de s'assurer par un brevet d'invention, le privilège de son procédé, il a cherché et cherche à le répandre dans l'intérêt général. La commission a été donc d'avis de décerner à M. L. BOUDIER une médaille de bronze, grand module.

Briques refractaires et briques ponces, etc.

M. JOURDAN, Benoît Léandre, fabricant de briques à Miramas, ayant ambitionné l'une de vos récompenses pour son invention de deux espèces de briques, a demandé que ses produits fussent examinés dans son usine même et il a été constaté qu'il a innové : 1° une espèce de briques refractaires qui, faites avec des cailloux de la Crau, peuvent par cela même être vendues à des prix réduits. Ces briques ont, d'ailleurs, la propriété de résister aux températures les plus élevées et aux agents destructeurs particuliers à certaines usines; 2° un système de briques pleines dites *ponces*, dont l'emploie est fort utile dans les constructions. Elles sont très légères, leur poids ne dépasse pas celui des briques creusés et elles ont sur celles-ci l'avantage de permettre la pose des clous, crochets, etc, dans les cloisons, à travers lesquelles, du reste, elles empêchent les sons extérieurs de se transmettre.

M. JOURDAN a fait valoir un 3e titre non moins digne d'attention; on sait que le gouvernement comprenant tout le parti que l'agriculture tire du drainage, cherche à en repandre l'application, et a donné dans cette vue à chaque département, une machine propre à la confection des tuyaux du drainage. Or, la machine destinée aux Bouches-du-Rhône a été confiée à M. JOURDAN qui, non seulement a, le premier, fabriqué chez nous, des tuyaux de drainage par un système mécanique, mais encore, en cédant les drains aux prix les plus modérés, à contribué beaucoup à la propagation d'un excellent moyen

justement regardé comme l'une des révolutions agricoles les plus considérables de notre époque.

Par ces divers motifs, la commission a eté unanime pour vous proposer de décerner à M. JOURDAN une médaille de bronze, grand module.

Atelier de construction de machines.

Parmi les nombreuses machines diverses construites dans les ateliers de M. COQ fils, à Aix (B. du R.), il en est deux, dont une perfectionnée et l'autre inventée par ce mécanicien qui s'est mis pour cela sur les rangs en vue d'obtenir l'une des récompenses promises par la Société.

Une commission spéciale a fixé d'abord son attention sur des perfectionnements d'une machine employée à la fabrication des chapeaux de feutre; fabrication qui, tendant à devenir l'une des plus importantes dans notre département, à Aix principalement, ne pouvait par le seul travail des ouvriers, produire assez pour répondre à de fortes commandes.

Une machine, il est vrai, inventée à Newyork, il y aura bientôt onze ans, permettant de fabriquer une grande quantité de chapeaux par jour, fut importée en France; mais elle ne répondit que jusques à un certain point à l'attente de ceux qui la firent fonctionner, à cause de certaines défectuosités dans sa construction, signalées par M. COQ qui s'est attaché et est parvenu à les faire disparaitre par de notables perfectionnements. Or, on a constaté que si la machine ancienne ne permet de confectionner en onze heures de travail que 230 chapeaux, ce chiffre s'élève à plus de 300, par la machine perfectionnée, dans le même laps de temps, et il est à noter qu'avec l'ancienne les chapeaux sont en parties tachés d'huile et les tissus offrent une grande irrégularité dans les épaisseurs, tandis qu'avec l'autre, il n'y a jamais de taches d'huile et les épaisseurs

de tissus sont toujours égales et concentriques. Evidemment, cette ingénieuse machine doit rendre bien des services à la chapellerie, restée, comme on sait, en arrière des progrès de notre époque.

Une autre machine de l'invention de M. Coq, a donné lieu au développement considérable, à Aix, d'une industrie qui n'est pas de peu de conséquence, comme on pourrait se le figurer au premier abord, en disant qu'il s'agit de la fabrication du nougat, gardons nous d'en rire, car il n'est simple produit industriel qui ne puisse donner de la renommée et concourir à la prospérité de telle ou telle localité. La statistique est là pour le prouver au besoin. Ainsi, la ville d'Aix qui ne faisait du nougat que pour la consommation locale, a vu s'établir dans son sein, depuis l'invention du procédé de M. Coq, *quatre* maisons qui fabriquent spécialement cette espèce de gâteau, une, entr'autres, qui en fait, à elle seule, en moyenne, 500 kil. par jour, se vendant à raison d'un franc 50 c. le kil. et il est à considérer que tous nos départements méridionaux sont actuellement tributaires à Aix de cette industrie.

Un bon ouvrier pouvait à peine fabriquer journellement 50 kil. de cette marchandise, et encore était ce d'une manière très incommode et vicieuse; journellement aussi, on en obtient 300 kil. sans inconvénients, au moyen de la machine propre à cette confection. Cette machine dont on nous a fait la description, donne une haute idée de l'aptitude de l'inventeur.

Voilà, MM. les titres de M. Coq à vos suffrages; ils ont paru à la commission générale d'industrie suffisants pour lui faire voter une médaille d'argent.

Manufacture des crins frisés.

—

M. André Wuichet vous a rappelé que son père obtint en 1836, de la Société de statistique de Marseille, une médaille

d'argent pour avoir doté notre ville, en 1828, d'une manufacture de crins frisés, lesquels, en principe, ayant servi exclusivement aux matelassiers et aux tapissiers, ont ensuite été également utilisés, sous forme de scorlins et avec avantage, à la place des scorlins en toile qui s'usent si facilement sous l'action des presses mécaniques dans la fabrication des huiles de graines.

M. A. Wuichet, ayant succédé à son père en 1858, s'est présenté, à son tour, avec des droits à un encouragement industriel ; il a prouvé, en effet, qu'il avait apporté d'intelligentes modifications à la confection des scorlins et rendu ainsi de grands services à l'industrie huilière, aujourd'hui l'une des plus considérables de notre cité.

Les marchandises qui entrent dans la manufacture de M. Wuichet sont diverses; l'Europe lui en fournissant très peu, il les tire en grande partie du Mexique, et en consomme annuellement 200,000 kil., représentant une somme de 520,000 fr. ; il a fait le premier à Marseille le crin végétal, dit Tampico. Il emploie, en outre,pour les crins secondaires, 1° environ 30,000 kil. de soie de porc qui coutent 30,000 fr. et proviennent des abattoirs de nos principales villes du Midi ; 2° environ 50,000 kil. de poils de chèvres, fournis par notre place, Naples et l'Afrique.

Les crins frisés de ce fabricant sont mis à l'abri de toute détérioration, par la manière dont il les épure et les prépare ; il occupe environ 60 ouvriers dont 25 hommes payés à raison de 4 à 5 fr. par jour, 20 femmes qui gagnent 2 fr. et 15 enfants qui reçoivent de 75 cent^{es} à 1 franc. Tout ce personnel travaille annuellement pour plus de 700,000 fr. de crin animal, sans compter le coût de la main d'œuvre, et bien que depuis quelques années la matière première ait augmenté de 50 à 60 pour 0/0, les procédés de M. Wuichet lui permettent de livrer au commerce et à l'industrie, pour 2 fr. 60, 4 fr. et 4 fr. 50 le kilo, des crins qui se vendaient antérieurement 3 fr., 4 fr. 50 et 5 fr. 25 le kilo.

En un mot, ce genre de manufacture est, dans sa spécialité, l'une des plus importantes du Midi de la France. La commission générale d'industrie vous a donc proposé de décerner une médaille d'argent à M. A. WUICHET fils.

Papi.

—

Les ouvrages calligraphiques de M. PAPI, pour lesquels vous lui avez accordé une médaille d'argent, à votre dernière séance publique, méritaient de fixer de nouveau votre attention. Depuis, bien qu'il n'ait pas toujours pu subvenir, aux dépenses nécessitées par ses publications, il a ajouté huit nouvelles planches à son album qui en contient actuellement 25 et qui, toutes admirablement exécutées, n'ont pas couté moins de 40,000 fr. On a regardé aussi, comme un chef-d'œuvre, quant à la partie calligraphique, un grand dessin fait à la plume représentant un Christ en Croix.

L'alliance, adoptée pour ces beaux modèles, des principes de la calligraphie avec ceux du dessin, doit être féconde en précieux résultats. Votre commission, après un examen attentif de ce remarquable labeur, a déclaré que si l'art du calligraphe, offre d'incontestables avantages sous différents rapports, M. PAPI l'a porté à un très haut degré de perfection, et a ainsi ouvert une ère nouvelle à l'enseignement de l'écriture.

Bien des motifs l'ont porté à employer de préférence la *gravure sur pierre* pour fixer les planches de l'album calligraphique. Ce procédé, très rare en France, était à peu près, inconnu à Marseille, lorsque M. PAPI l'a importé de l'Allemagne, à grand frais; il a donc introduit une importante industrie dans cette ville et c'est là un titre de plus à vos suffrages.

La commission a été d'avis de voter une médaille de vermeil à ce calligraphe d'élite en vue de l'encourager, à compléter son œuvre, or, pour cela il faut encore 15 planches dont il a déjà exécuté les dessins et les ornements calligraphiques.

Rapport sur les titres des Industriels à des récompenses.

—

M. Henry Patot, Directeur-gérant de la Société du gaz à domicile, ayant manifesté le désir que le système adopté par cette Société fut examiné par notre compagnie, une Commission spéciale a été appelée à faire un rapport à cet égard. En voici une brève analyse.

Gaz à domicile. — On sait que l'éclairage au gaz qui a prévalu jusqu'à ce jour offre assez d'inconvénients : il exige de vastes emplacements et des constructions coûteuses pour l'installation des usines; les dépenses nécessitées par les travaux de canalisation rendent impossible cet éclairage dans les petites localités; les répartitions des tuyaux de conduite sont non seulement dispendieuses, mais souvent pour le public, un sujet de récrimination; la houille servant à fabriquer le gaz, produit, en même temps que l'hydrogène, des gaz carbonés et sulfureux qui affectent désagréablement l'odorat et deviennent à la longue nuisibles à la santé.

Deux de nos compatriotes, MM. de Curel et Corso, celui-ci architecte et celui-là ingénieur civil, ont inventé un procédé qui remédie à ces inconvénients plus qu'aucun des procédés proposés. Le *gaz à domicile* ou portatif, telle est cette invention; les appareils qui le produisent composés de trois pièces principales, n'ont besoin que d'un espace restreint pour leur installation et sont d'une facile manipulation. . . . .

Trois éléments concourent à la fabrication du *gaz à domicile* ; un schiste bitumineux, connu sous le nom de *boghead* qui abonde en Ecosse, mais pouvant être remplacé par le schiste français ; la pulpe ou *marc* d'olive, et l'huile lourde provenant de la distillation du schiste.

Ces éléments exempts de principes sulfureux et délétères fournissent sous un petit volume une grande quantité de gaz très dense, très lumineux et qui sans odeur infecte ne compromet évidemment pas la salubrité publique.

Quant au prix de revient des deux gaz, il parait que l'économie réalisée par celui à domicile est approximativement de 30 p. 0/0, si l'on ne tient aucun compte de la différence dans l'intensité lumineuse et de 60 p. 0/0 si cette intensité est prise en considération.

Ces avantages auxquels il faut associer celui d'avoir chez soi, à bon marché l'éclairage sans aucune intervention, ont paru à la Commission assez importants pour valoir une médaille d'or aux inventeurs du gaz à domicile. Toutefois, la Commission générale d'industrie ayant considéré qu'on ne saurait reconnaître par la plus haute récompense une invention, quelque brillante qu'elle soit, si elle n'a suffisamment passé par les épreuves du temps et alors qu'elle ne paraît pas sans inconvénient, votre Commission générale a voté aux honorables industriels une médaille de vermeil grand module, qui est la première récompense après la médaille d'or, c'est dire que celle-ci est ajournée jusqu'à ce que le nouveau gaz ne laisse rien à désirer.

Tannerie-Julien. — Vous vous êtes déjà préoccupés de certaines améliorations introduites dans l'industrie de la tannerie. Mais il restait beaucoup à faire sous ce rapport. Vous avez eu, cette année, à constater un véritable progrès dans une invention de M. Julien. Nous voulons parler d'une machine, laquelle, peu coûteuse, simple, solide d'un

entretien facile, n'est desservie que par 2 hommes dont le travail consiste à étendre les peaux sur un tambour recouvert d'une couche de caoutchouc de 4 centimètres d'épaisseur environ et surmonté de 3 petits cylindres cannelés qui lui sont juxtaposés, le tout mis en action par le même moteur.

Le 1er cylindre ceint la peau, l'étend et, se tournant, la pousse sous le 2e cylindre armé d'un couteau en spirale qui la décharne, la façonne et la dirige vers le 3e cylindre destiné à nettoyer la raclure en la rejetant au dehors, ce qui est facilité par un jet d'eau en forme d'arrosoir au dessus du tambour.

La supériorité de ce mode de fabrication est manifeste : non seulement les peaux sont on ne peut mieux confectionnées mais on obtient une économie de temps, de travail et de 5 pour 0/0 sur la main-d'œuvre ; une journée de 10 heures suffit pour qu'avec l'aide de 2 hommes, 2000 peaux de chèvres soient écharnées, tandis que 10 ouvriers des meilleurs, livrés à eux-mêmes, ne sauraient en faire plus dans un pareil laps de temps.

C'est à son ingénieux moyen mécanique que M. Julien doit de posséder à lui seul onze fabriques de tanneries sur 40 actuellement en activité à Marseille, et, quoiqu'il en résulte que plus ou moins de bras sont inoccupés, néanmoins sur 330 ouvriers tanneurs repartis dans toutes les fabriques, M. Julien donne chaque jour de l'ouvrage à 150 non compris 60 femmes. Il est à noter encore que de 1,485,000 peaux de chèvres fabriquées à Marseille, il en sort 672,000, plus d'un tiers des tanneries de cet industriel.

Par tous ces motifs on eut demandé pour lui, une médaille d'or, ainsi qu'il en a reçu une récemment à l'exposition marseillaise. Mais comme il s'agit d'une machine susceptible encore de perfectionnements, votre commission l'a mise au rang des inventions dignes d'une médaille de vermeil grand module.

active. 'œuvre de la colonisation des forçats, mention honorable.

6° à M. Barrillon, correspondant à Lyon, pour un ouvrage récemment publié, ayant pour titre : *Politique de la France et de l'humanité dans le conflit américain.*

Au milieu de nombreux tableaux statistiques dressés par lauteur, on a remarqué celui des époques auxquelles la suppression de l'esclavage a été décrétée dans divers pays, mention honorable.

Nous allons passer aux titres des industriels à des récompenses.

Rapport sur les titres des industriels à des récompenses.

—

La Société de statistique de Marseille encourage depuis longtemps les efforts des industriels qui soumettent à votre examen, les inventions et les améliorations introduites dans leurs manufactures.

Décoration de porcelaines.

Jusques dans ces derniers temps, Paris avait le seul privilège de faire fonctionner des ateliers de décorations de porcelaines : c'est dire que notre ville devait y recourir pour orner quelques assiettes d'un chiffre, remplacer une pièce cassée dans un service, etc.

M. Marjolet a eu, le premier, la bonne pensée d'introduire à Marseille les divers procédés de décorations de porcelaine et de cristal, et il y a eu dès l'abord de légitimes succès, il a fait figurer dernièrement, à l'exposition de cette ville, une série d'objets décorés par lui, qui sous les rapports de l'exécution, du coloris et du dessin, fixaient agréablement l'attention des spectateurs. Il a obtenu dans cette exhibition une médaille de bronze qui atteste le jugement favorable du jury.

Notre commission générale d'industrie ne pouvait, après un examen consciencieux, que corroborer un pareil jugement, en vous proposant de décerner à M. MARJOLET une médaille de bronze.

Pompe. — L. BOUDIER.

—

M. Louis BOUDIER vous a présenté un système de pompe dont tout le mérite est dans l'invention d'un mélange de 80 parties sur 0|0 d'étain et de 20 parties d'antimoine mélange qui sert à enduire le cuivre devant être en contact avec l'eau.

Cet alliage s'applique aisément, vu sa grande fusibilité, à l'intérieur de la pompe, et cela, au moyen d'un mandrin de fer poli qui, étant retiré, laisse lisse et polie aussi la surface sur laquelle il a été juxta posé, ce qui économise l'alliage.

Du reste, on rend plus ou moins épaisse cette couche intérieure suivant le plus ou moins de solidité et conséquemment de durée que l'on veut donner à la pompe, dont toutefois, la fabrication simple, facile, sûre, est plus économique comme main d'œuvre, puisqu'un aliseur dont le travail réclame beaucoup de temps, n'est pas nécessaire. Voilà des résultats pour lesquels le concours régional marseillais n'a pas hésité à accorder une mention honorable. Votre commission générale d'industrie a apprécié de même ces avantages. Mais elle a, en outre, considéré d'une manière particulière, le genre de pompe comme étant d'une grande utilité au point de vue hygiènique, en ce sens, qu'à cause de l'alliage dont elle est recouverte, l'oxide de cuivre ne s'y développe jamais et que des accidents plus ou moins graves sont ainsi éloignés de l'intérieur des ménages et du commerce.

Un autre motif louable militait en faveur de l'inventeur,

c'est son désintéressement. En effet, au lieu de s'assurer par un brevet d'invention, le privilège de son procédé, il a cherché et cherche à le répandre dans l'intérêt général. La commission a été donc d'avis de décerner à M. L. BOUDIER une médaille de bronze, grand module.

Briques refractaires et briques ponces, etc.

M. JOURDAN, Benoît Léandre, fabricant de briques à Miramas, ayant ambitionné l'une de vos récompenses pour son invention de deux espèces de briques, a demandé que ses produits fussent examinés dans son usine même et il a été constaté qu'il a innové : 1° une espèce de briques refractaires qui, faites avec des cailloux de la Crau, peuvent par cela même être vendues à des prix réduits. Ces briques ont, d'ailleurs, la propriété de résister aux températures les plus élevées et aux agents destructeurs particuliers à certaines usines; 2° un système de briques pleines dites *ponces*, dont l'emploie est fort utile dans les constructions. Elles sont très légères, leur poids ne dépasse pas celui des briques creusés et elles ont sur celles-ci l'avantage de permettre la pose des clous, crochets, etc, dans les cloisons, à travers lesquelles, du reste, elles empêchent les sons extérieurs de se transmettre.

M. JOURDAN a fait valoir un 3e titre non moins digne d'attention ; on sait que le gouvernement comprenant tout le parti que l'agriculture tire du drainage, cherche à en repandre l'application, et a donné dans cette vue à chaque département, une machine propre à la confection des tuyaux du drainage. Or, la machine destinée aux Bouches-du-Rhône a été confiée à M. JOURDAN qui, nonseulement a, le premier, fabriqué chez nous, des tuyaux de drainage par un système mécanique, mais encore, en cédant les drains aux prix les plus modérés, à contribué beaucoup à la propagation d'un excellent moyen

PROGRAMME

Des Prix proposés par la Société de Statistique de Marseille pour être décernés dans sa Séance publique de 1863.

1° *Concours général.*

La Statistique du département des Bouches-du-Rhône ne cessant pas d'être le principal objet des études de la Société de Statistique de Marseille, il a été décidé qu'une partie du dernier programme serait reproduit. Or, plusieurs prix continuent d'être destinés aux meilleurs mémoires comprenant tous les faits qui se rattachent à une commune, à un canton, ou à un arrondissement de ce département. Ces prix sont trois médailles d'or, une de 100 francs pour la Statistique d'une commune; une de 200 francs pour la Statistique d'un canton et une de 300 francs pour la Statistique d'un arrondissement.

Le concours étant ouvert simultanément pour chaque commune, canton et arrondissement, le nombre des prix est surbordonné à celui des concurrents et à leur mérite.

Il sera, de plus accordé des prix pour des travaux de *Statistique particulière*, relatifs au même département. Ces travaux sont au choix des concurrents.

La Société proportionnera la valeur des prix à l'importance des mémoires présentés sur ces divers genres de Statistique spéciale. Elle recommande aux auteurs, avec l'exactitude scrupuleuse sans laquelle il n'y a point de Statistique, l'interprétation économique et morale des faits qu'ils constateront.

de tissus sont toujours égales et concentriques. Evidemment, cette ingénieuse machine doit rendre bien des services à la chapellerie, restée, comme on sait, en arrière des progrès de notre époque.

Une autre machine de l'invention de M. Coq, a donné lieu au développement considérable, à Aix, d'une industrie qui n'est pas de peu de conséquence, comme on pourrait se le figurer au premier abord, en disant qu'il s'agit de la fabrication du nougat, gardons nous d'en rire, car il n'est simple produit industriel qui ne puisse donner de la renommée et concourir à la prospérité de telle ou telle localité. La statistique est là pour le prouver au besoin. Ainsi, la ville d'Aix qui ne faisait du nougat que pour la consommation locale, a vu s'établir dans son sein, depuis l'invention du procédé de M. Coq, *quatre* maisons qui fabriquent spécialement cette espèce de gâteau, une, entr'autres, qui en fait, à elle seule, en moyenne, 500 kil. par jour, se vendant à raison d'un franc 50 c. le kil. et il est à considérer que tous nos départements méridionaux sont actuellement tributaires à Aix de cette industrie.

Un bon ouvrier pouvait à peine fabriquer journellement 50 kil. de cette marchandise, et encore était ce d'une manière très incommode et vicieuse ; journellement aussi, on en obtient 300 kil. sans inconvénients, au moyen de la machine propre à cette confection. Cette machine dont on nous a fait la description, donne une haute idée de l'aptitude de l'inventeur.

Voilà, MM. les titres de M. Coq à vos suffrages ; ils ont paru à la commission générale d'industrie suffisants pour lui faire voter une médaille d'argent.

Manufacture des crins frisés.

—

M. André Wuichet vous a rappelé que son père obtint en 1836, de la Société de statistique de Marseille, une médaille

d'argent pour avoir doté notre ville, en 1828, d'une manufacture de crins frisés, lesquels, en principe, ayant servi exclusivement aux matelassiers et aux tapissiers, ont ensuite été également utilisés, sous forme de scorlins et avec avantage, à la place des scorlins en toile qui s'usent si facilement sous l'action des presses mécaniques dans la fabrication des huiles de graines.

M. A. Wuichet, ayant succédé à son père en 1858, s'est présenté, à son tour, avec des droits à un encouragement industriel; il a prouvé, en effet, qu'il avait apporté d'intelligentes modifications à la confection des scorlins et rendu ainsi de grands services à l'industrie huilière, aujourd'hui l'une des plus considérables de notre cité.

Les marchandises qui entrent dans la manufacture de M. Wuichet sont diverses; l'Europe lui en fournissant très peu, il les tire en grande partie du Mexique, et en consomme annuellement 200,000 kil., représentant une somme de 520,000 fr.; il a fait le premier à Marseille le crin végétal, dit Tampico. Il emploie, en outre, pour les crins secondaires, 1° environ 30,000 kil. de soie de porc qui coutent 30,000 fr. et proviennent des abattoirs de nos principales villes du Midi; 2° environ 50,000 kil. de poils de chèvres, fournis par notre place, Naples et l'Afrique.

Les crins frisés de ce fabricant sont mis à l'abri de toute détérioration, par la manière dont il les épure et les prépare; il occupe environ 60 ouvriers dont 25 hommes payés à raison de 4 à 5 fr. par jour, 20 femmes qui gagnent 2 fr. et 15 enfants qui reçoivent de 75 cent^es à 1 franc. Tout ce personnel travaille annuellement pour plus de 700,000 fr. de crin animal, sans compter le coût de la main d'œuvre, et bien que depuis quelques années la matière première ait augmenté de 50 à 60 pour 0/0, les procédés de M. Wuichet lui permettent de livrer au commerce et à l'industrie, pour 2 fr. 60, 4 fr. et 4 fr. 50 le kilo, des crins qui se vendaient antérieurement 3 fr., 4 fr. 50 et 5 fr. 25 le kilo.

En un mot, ce genre de manufacture est, dans sa spécialité, l'une des plus importantes du Midi de la France. La commission générale d'industrie vous a donc proposé de décerner une médaille d'argent à M. A. Wuichet fils.

Papi.

—

Les ouvrages calligraphiques de M. Papi, pour lesquels vous lui avez accordé une médaille d'argent, à votre dernière séance publique, méritaient de fixer de nouveau votre attention. Depuis, bien qu'il n'ait pas toujours pu subvenir, aux dépenses nécessitées par ses publications, il a ajouté huit nouvelles planches à son album qui en contient actuellement 25 et qui, toutes admirablement exécutées, n'ont pas couté moins de 40,000 fr. On a regardé aussi, comme un chef-d'œuvre, quant à la partie calligraphique, un grand dessin fait à la plume représentant un Christ en Croix.

L'alliance, adoptée pour ces beaux modèles, des principes de la calligraphie avec ceux du dessin, doit être féconde en précieux résultats. Votre commission, après un examen attentif de ce remarquable labeur, a déclaré que si l'art du calligraphe, offre d'incontestables avantages sous différents rapports, M. Papi l'a porté à un très haut degré de perfection, et a ainsi ouvert une ère nouvelle à l'enseignement de l'écriture.

Bien des motifs l'ont porté à employer de préférence la *gravure sur pierre* pour fixer les planches de l'album calligraphique. Ce procédé, très rare en France, était à peu près, inconnu à Marseille, lorsque M. Papi l'a importé de l'Allemagne, à grand frais; il a donc introduit une importante industrie dans cette ville et c'est là un titre de plus à vos suffrages.

MARSEILLE
EN 1962

—

Lecture faite en Séance publique de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, le 22 décembre 1861.

I

Messieurs,

J'ouvre l'un des dictionnaires les plus complets de la langue française, le dictionnaire de Bescherelle, et j'y lis que « la *Statistique* est une science qui apprend à connaître un pays sous le rapport de son étendue, de sa population, de son agriculture, de son industrie, de son commerce, etc., dans un moment donné, lequel moment est ordinairement le présent, que souvent on compare au passé, envisagé dans différentes périodes. »

Si cette définition ne brille pas précisement par sa concision, on ne peut lui refuser, du moins, une certaine exactitude. La statistique est, en effet, une science éminement positive; sans avoir les mêmes raisons que la diplomatie contemporaine, elle s'incline religieusement devant les faits accomplis: elle les énumère, les groupe, les commente, les explique l'un par l'autre, puis, quand, par suite de rapprochements ingénieux, elle est parvenue à constater ce qui est par rapport à ce qui a été, sa tâche semble finie.

C'est beaucoup, assurément, que de pouvoir fournir des données certaines, des renseignements précis sur la situation commerciale, industrielle, agricole, voire même intellectuelle et morale d'un pays, et nous ne

fite des recommandations qui lui sont faites dans le rapport, il est engagé à entrer de nouveau en lice

Le mémoire côté n° 4 est intitulé : *Notice historique et monografique sur l'église de St-Laurens de Marseille*, avec cette épigraphe : *Le premier monument que les proscrits élevèrent, quand ils prirent possession de la Vallée de Larmes, ce fut un autel. Adam et Eve, Abel et Caïn, n'avaient point encore songé à se batir des demeures, que déjà ils avaient construits un autel de gazon.* (Paroles du Vicomte WALSH).

Cette notice pèche par le fond et par la forme, elle n'est ni une statistique, ni une monographie complète. Plusieurs tâches la déparent. Malgré une juste critique, des remerciments ont été votés à l'auteur, pour avoir pris la peine de recueillir des notes sur une ancienne église, dont l'histoire mérite d'être connue.

Tel est le résultat du concours de statistique, la Société ne s'est pas dissimulé qu'il eût été plus satisfaisant si les concurrents eussent procédés d'après le plan de recherches qu'elle a adopté.

Nous allons examiner les titres des statisticiens à des récompenses.

Rapport sur les titres des statisticiens à des récompenses.

—

La Société a accordé six récompenses à un même nombre de membres correspondants.

1° à M. Magloire GIRAUD, correspondant à St-Cyr, (Var), qui a adressé à la Société trois mémoires manuscrits méritant d'être distingués.

L'un est intitulé : *Archives paroissiales de la Cadière*, il renferme l'histoire de l'église de cette localité ; église dont l'existence remonte au Xe siècle, et qui dépendait de l'abbaye de St-Victor.

Un second mémoire contient des recherches sur la topographie *Gallo-Romaine*, du canton du Beausset, dans lesquelles il a précisé des positions géographiques anciennes, qui paraissaient indécises.

Un troisième mémoire donne la description de médailles de monnaies ainsi que de jetons trouvés aux environs de *Tauorentum*.

Pour de pareils travaux dont le mérite est incontestable, la Société a décerné à M. Magloire GIRAUD une médaille de vermeil, grand module.

2° à M. ROUMIEU, conseiller à la Cour Impériale de Pau, pour avoir adressé un travail manuscrit, qu'il a rédigé sous ce titre :

Examen analytique de la statistique générale du département des Basses-Pyrénées, par M. de PICAMILLH.

Cette statistique est remarquable par une grande clarté et beaucoup d'ordre dans la revue des documents qu'elle contient. Des faits nouveaux ont été ajoutés, à ceux produits par l'auteur, de sorte que l'analyste a complété cet ouvrage.

Une médaille de bronze, grand module, a été accordée a M. ROUMIEU.

3° à M. le comte de RIPALDA, correspondant à Madrid, qui a adressé plusieurs ouvrages imprimés sur la statistique en Espagne, mention honorable.

4° à M. Léon VIDAL, correspondant à Paris, qui a publié aussi sous le titre : *l'Espagne en* 1860, un ouvrage plein de documents fort intéressants, mention honorable.

5° à M. le Marquis de BLOSSEVILLE, correspondant à Paris, pour une nouvelle édition de son histoire *des Colonies pénales de l'Angleterre*, la première édition, dont il fut rendu compte, a été entièrement remaniée, c'est une œuvre à peu près nouvelle, en deux volumes, à laquelle l'auteur a donné quelque actualité au moment où le gouvernement

active. 'œuvre de la colonisation des forçats, mention honorable.

6° à M. BARRILLON, correspondant à Lyon, pour un ouvrage récemment publié, ayant pour titre : *Politique de la France et de l'humanité dans le conflit américain*.

Au milieu de nombreux tableaux statistiques dressés par lauteur, on a remarqué celui des époques auxquelles la suppression de l'esclavage a été décrétée dans divers pays, mention honorable.

Nous allons passer aux titres des industriels à des récompenses.

Rapport sur les titres des industriels à des récompenses.

—

La Société de statistique de Marseille encourage depuis longtemps les efforts des industriels qui soumettent à votre examen, les inventions et les améliorations introduites dans leurs manufactures.

Décoration de porcelaines.

Jusques dans ces dernièrs temps, Paris avait le seul privilège de faire fonctionner des ateliers de décorations de porcelaines: c'est dire que notre ville devait y recourir pour orner quelques assiettes d'un chiffre, remplacer une pièce cassée dans un service, etc.

M. MARJOLET a eu, le premier, la bonne pensée d'introduire à Marseille les divers procédés de décorations de porcelaine et de cristal, et il y a eu dès l'abord de légitimes succès, il a fait figurer dernièrement, á l'exposition de cette ville, une série d'objets décorés par lui, qui sous les rapports de l'exécution, du coloris et du dessin, fixaient agréablement l'attention des spectateurs. Il a obtenu dans cette exhibition une médaille de bronze qui atteste le jugement favoble du jury.

Notre commission générale d'industrie ne pouvait, après un examen consciencieux, que corroborer un pareil jugement, en vous proposant de décerner à M. **Marjolet** une médaille de bronze.

Pompe. — L. **Boudier.**

—

M. Louis **Boudier** vous a présenté un système de pompe dont tout le mérite est dans l'invention d'un mélange de 80 parties sur 0|0 d'étain et de 20 parties d'antimoine mélange qui sert à enduire le cuivre devant être en contact avec l'eau.

Cet alliage s'applique aisément, vu sa grande fusibilité, à l'intérieur de la pompe, et cela, au moyen d'un mandrin de fer poli qui, étant retiré, laisse lisse et polie aussi la surface sur laquelle il a été juxta posé, ce qui économise l'alliage.

Du reste, on rend plus ou moins épaisse cette couche intérieure suivant le plus ou moins de solidité et conséquemment de durée que l'on veut donner à la pompe, dont toutefois, la fabrication simple, facile, sûre, est plus économique comme main d'œuvre, puisqu'un aliseur dont le travail réclame beaucoup de temps, n'est pas nécessaire. Voilà des résultats pour lesquels le concours régional marseillais n'a pas hésité à accorder une mention honorable. Votre commission générale d'industrie a apprécié de même ces avantages. Mais elle a, en outre, considéré d'une manière particulière, le genre de pompe comme étant d'une grande utilité au point de vue hygiènique, en ce sens, qu'à cause de l'alliage dont elle est recouverte, l'oxide de cuivre ne s'y développe jamais et que des accidents plus ou moins graves sont ainsi éloignés de l'intérieur des ménages et du commerce.

Un autre motif louable militait en faveur de l'inventeur,

c'est son désintéressement. En effet, au lieu de s'assurer par un brevet d'invention, le privilège de son procédé, il a cherché et cherche à le répandre dans l'intérêt général. La commission a été donc d'avis de décerner à M. L. BOUDIER une médaille de bronze, grand module.

Briques réfractaires et briques ponces, etc.

M. JOURDAN, Benoît Léandre, fabricant de briques à Miramas, ayant ambitionné l'une de vos récompenses pour son invention de deux espèces de briques, a demandé que ses produits fussent examinés dans son usine même et il a été constaté qu'il a innové : 1° une espèce de briques réfractaires qui, faites avec des cailloux de la Crau, peuvent par cela même être vendues à des prix réduits. Ces briques ont, d'ailleurs, la propriété de résister aux températures les plus élevées et aux agents destructeurs particuliers à certaines usines; 2° un système de briques pleines dites *ponces*, dont l'emploie est fort utile dans les constructions. Elles sont très légères, leur poids ne dépasse pas celui des briques creuses et elles ont sur celles-ci l'avantage de permettre la pose des clous, crochets, etc, dans les cloisons, à travers lesquelles, du reste, elles empêchent les sons extérieurs de se transmettre.

M. JOURDAN a fait valoir un 3e titre non moins digne d'attention ; on sait que le gouvernement comprenant tout le parti que l'agriculture tire du drainage, cherche à en répandre l'application, et a donné dans cette vue à chaque département, une machine propre à la confection des tuyaux du drainage. Or, la machine destinée aux Bouches-du-Rhône a été confiée à M. JOURDAN qui, non seulement a, le premier, fabriqué chez nous, des tuyaux de drainage par un système mécanique, mais encore, en cédant les drains aux prix les plus modérés, à contribué beaucoup à la propagation d'un excellent moyen

menté par toutes les contrées du globe, mais principalement par les divers pays du littoral méditerranéen, par l'Italie, l'Espagne, la Turquie, l'Egypte, par l'Algérie, — cette France africaine qu'un railway, — défiant le désert, — relie à nos possessions du Sénégal et de la Guinée. Nos relations avec le Levant se sont considérablement agrandies; de nos vieux comptoirs de Smyrne et de Beyrouth, elles s'étendent jusqu'à nos riches établissements cochinchinois, jusqu'à Pékin, la capitale du Céleste-Empire, qui a été heureuse de s'associer à nos terrestres spéculations.

Il va sans dire que ce courant commercial s'effectue par le Canal de Suez qui, de l'avis de tous, est bien l'une des plus utiles créations du XIX[e] siècle. Un poète anglais (il y a encore des poètes) a tout récemment célébré cette œuvre magnifique dans un poème de dix mille vers, dont M. Ferdinand de Lesseps est le héros. Un sculpteur de Londres, non moins enthousiaste, a eu l'idée de mettre à cheval sur le fameux canal une statue gigantesque de notre compatriote, et les vaisseaux britanniques n'oublient jamais de saluer de leurs canons ce nouveau colosse de Rhodes.

Marseille a, plus que tout autre ville marchande, profité de l'abaissement de cette barrière qui sépara si longtemps deux mers, ou pour mieux dire, deux mondes. Elle doit, en effet, la plus grande partie de son importance maritime au transit des marchandises que les Etats-Unis de l'Inde envoient, par le Canal, à l'Angleterre, leur ancienne métropole.

Tout concourt, d'ailleurs, à faire de notre opulente cité le centre commercial de l'univers. Grâce aux nombreux chemins de fer dont elle est la tête, ses transactions avec

de tissus sont toujours égales et concentriques. Evidemment, cette ingénieuse machine doit rendre bien des services à la chapellerie, restée, comme on sait, en arrière des progrès de notre époque.

Une autre machine de l'invention de M. Coq, a donné lieu au développement considérable, à Aix, d'une industrie qui n'est pas de peu de conséquence, comme on pourrait se le figurer au premier abord, en disant qu'il s'agit de la fabrication du nougat, gardons nous d'en rire, car il n'est simple produit industriel qui ne puisse donner de la renommée et concourir à la prospérité de telle ou telle localité. La statistique est là pour le prouver au besoin. Ainsi, la ville d'Aix qui ne faisait du nougat que pour la consommation locale, a vu s'établir dans son sein, depuis l'invention du procédé de M. Coq, *quatre* maisons qui fabriquent spécialement cette espèce de gâteau, une, entr'autres, qui en fait, à elle seule, en moyenne, 500 kil. par jour, se vendant à raison d'un franc 50 c. le kil. et il est à considérer que tous nos départements méridionaux sont actuellement tributaires à Aix de cette industrie.

Un bon ouvrier pouvait à peine fabriquer journellement 50 kil. de cette marchandise, et encore était ce d'une manière très incommode et vicieuse; journellement aussi, on en obtient 300 kil. sans inconvénients, au moyen de la machine propre à cette confection. Cette machine dont on nous a fait la description, donne une haute idée de l'aptitude de l'inventeur.

Voilà, MM. les titres de M. Coq à vos suffrages; ils ont paru à la commission générale d'industrie suffisants pour lui faire voter une médaille d'argent.

Manufacture des crins frisés.

—

M. André Wuichet vous a rappelé que son père obtint en 1836, de la Société de statistique de Marseille, une médaille

d'argent pour avoir doté notre ville, en 1828, d'une manufacture de crins frisés, lesquels, en principe, ayant servi exclusivement aux matelassiers et aux tapissiers, ont ensuite été également utilisés, sous forme de scorlins et avec avantage, à la place des scorlins en toile qui s'usent si facilement sous l'action des presses mécaniques dans la fabrication des huiles de graines.

M. A. Wuichet, ayant succédé à son père en 1858, s'est présenté, à son tour, avec des droits à un encouragement industriel; il a prouvé, en effet, qu'il avait apporté d'intelligentes modifications à la confection des scorlins et rendu ainsi de grands services à l'industrie huilière, aujourd'hui l'une des plus considérables de notre cité.

Les marchandises qui entrent dans la manufacture de M. Wuichet sont diverses; l'Europe lui en fournissant très peu, il les tire en grande partie du Mexique, et en consomme annuellement 200,000 kil., représentant une somme de 520,000 fr.; il a fait le premier à Marseille le crin végétal, dit Tampico. Il emploie, en outre, pour les crins secondaires, 1° environ 30,000 kil. de soie de porc qui coutent 30,000 fr. et proviennent des abattoirs de nos principales villes du Midi; 2° environ 50,000 kil. de poils de chèvres, fournis par notre place, Naples et l'Afrique.

Les crins frisés de ce fabricant sont mis à l'abri de toute détérioration, par la manière dont il les épure et les prépare; il occupe environ 60 ouvriers dont 25 hommes payés à raison de 4 à 5 fr. par jour, 20 femmes qui gagnent 2 fr. et 15 enfants qui reçoivent de 75 cent^{es} à 1 franc. Tout ce personnel travaille annuellement pour plus de 700,000 fr. de crin animal, sans compter le coût de la main d'œuvre, et bien que depuis quelques années la matière première ait augmenté de 50 à 60 pour 0/0, les procédés de M. Wuichet lui permettent de livrer au commerce et à l'industrie, pour 2 fr. 60, 4 fr. et 4 fr. 50 le kilo, des crins qui se vendaient antérieurement 3 fr., 4 fr. 50 et 5 fr. 25 le kilo.

En un mot, ce genre de manufacture est, dans sa spécialité, l'une des plus importantes du Midi de la France. La commission générale d'industrie vous a donc proposé de décerner une médaille d'argent à M. A. Wuichet fils.

Papi.

Les ouvrages calligraphiques de M. Papi, pour lesquels vous lui avez accordé une médaille d'argent, à votre dernière séance publique, méritaient de fixer de nouveau votre attention. Depuis, bien qu'il n'ait pas toujours pu subvenir, aux dépenses nécessitées par ses publications, il a ajouté huit nouvelles planches à son album qui en contient actuellement 25 et qui, toutes admirablement exécutées, n'ont pas coûté moins de 40,000 fr. On a regardé aussi, comme un chef-d'œuvre, quant à la partie calligraphique, un grand dessin fait à la plume représentant un Christ en Croix.

L'alliance, adoptée pour ces beaux modèles, des principes de la calligraphie avec ceux du dessin, doit être féconde en précieux résultats. Votre commission, après un examen attentif de ce remarquable labeur, a déclaré que si l'art du calligraphe, offre d'incontestables avantages sous différents rapports, M. Papi l'a porté à un très haut degré de perfection, et a ainsi ouvert une ère nouvelle à l'enseignement de l'écriture.

Bien des motifs l'ont porté à employer de préférence la *gravure sur pierre* pour fixer les planches de l'album calligraphique. Ce procédé, très rare en France, était à peu près, inconnu à Marseille, lorsque M. Papi l'a importé de l'Allemagne, à grand frais; il a donc introduit une importante industrie dans cette ville et c'est là un titre de plus à vos suffrages.

que importance ayant trait à l'industrie, au commerce et à la navigation ; — la seconde est la collection de toutes les publications faites à Marseille depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours ; — la troisième, riche de cent mille volumes, possède tous les chefs-d'œuvre des lettres anciennes et modernes.

De même que nous avons une Faculté des sciences et une Faculté des lettres, nous possédons aussi une Faculté des arts, et ces trois grandes institutions jumelles ont un magnifique palais qui occupe tout l'emplacement compris entre les allées des Capucines, les allées de Meihan et le boulevard Dugommier.

La Faculté des arts unit l'enseignement théorique à l'enseignement pratique : tel professeur fait un cours d'esthétique ; tel autre déroule les pages glorieuses de l'histoire de l'art ; tel autre, choisi parmi les maîtres les plus réputés, initie la jeunesse aux procédés de l'exécution matérielle. Ces leçons portent les meilleurs fruits ; elles dirigent le goût public et forment une foule d'artistes distingués. Nos peintres, fidèles aux traditions de la vieille école marseillaise, reproduisent, avec une sorte de prédilection, nos sites méridionaux, si lumineux et si pittoresques ; nos sculpteurs, héritiers du style grandiose de Puget, s'occupent, de préférence, de l'ornementation des navires ; nos architectes ont horreur du mesquin et du provisoire, ils bâtissent pour la postérité ; nos musiciens, enfin, compositeurs, chanteurs et instrumentistes, se souviennent que la Provence est une sœur de l'Italie.

Tous ces artistes trouvent, à Marseille même, l'occasion d'exercer leur talent et de fonder leur réputation. Les uns se font applaudir au théâtre, les autres voient leurs pein-

fite des recommandations qui lui sont faites dans le rapport, il est engagé à entrer de nouveau en lice

Le mémoire côté n° 4 est intitulé : *Notice historique et monografique sur l'église de St-Laurens de Marseille*, avec cette épigraphe : *Le premier monument que les proscrits élevèrent, quand ils prirent possession de la Vallée de Larmes, ce fut un autel. Adam et Eve, Abel et Caïn, n'avaient point encore songé à se batir des demeures, que déjà ils avaient construits un autel de gazon*. (Paroles du Vicomte Walsh).

Cette notice pêche par le fond et par la forme, elle n'est ni une statistique, ni une monographie complète. Plusieurs tâches la déparent. Malgré une juste critique, des remerciments ont été votés à l'auteur, pour avoir pris la peine de recueillir des notes sur une ancienne église, dont l'histoire mérite d'être connue.

Tel est le résultat du concours de statistique, la Société ne s'est pas dissimulé qu'il eût été plus satisfaisant si les concurrents eussent procédés d'après le plan de recherches qu'elle a adopté.

Nous allons examiner les titres des statisticiens à des récompenses.

Rapport sur les titres des statisticiens à des récompenses.

—

La Société a accordé six récompenses à un même nombre de membres correspondants.

1° à M. Magloire Giraud, correspondant à St-Cyr, (Var), qui a adressé à la Société trois mémoires manuscrits méritant d'être distingués.

L'un est intitulé : *Archives paroissiales de la Cadière*, il renferme l'histoire de l'église de cette localité ; église dont l'existence remonte au Xe siècle, et qui dépendait de l'abbaye de St-Victor.

Un second mémoire contient des recherches sur la topographie *Gallo-Romaine*, du canton du Beausset, dans lesquelles il a précisé des positions géographiques anciennes, qui paraissaient indécises.

Un troisième mémoire donne la description de médailles de monnaies ainsi que de jetons trouvés aux environs de *Tauorentum*.

Pour de pareils travaux dont le mérite est incontestable, la Société a décerné à M. Magloire GIRAUD une médaille de vermeil, grand module.

2° à M. ROUMIEU, conseiller à la Cour Impériale de Pau, pour avoir adressé un travail manuscrit, qu'il a rédigé sous ce titre :

Examen analytique de la statistique générale du département des Basses-Pyrénées, par M. de PICAMILLH.

Cette statistique est remarquable par une grande clarté et beaucoup d'ordre dans la revue des documents qu'elle contient. Des faits nouveaux ont été ajoutés, à ceux produits par l'auteur, de sorte que l'analyste a complété cet ouvrage.

Une médaille de bronze, grand module, a été accordée a M. ROUMIEU.

3° à M. le comte de RIPALDA, correspondant à Madrid, qui a adressé plusieurs ouvrages imprimés sur la statistique en Espagne, mention honorable.

4° à M. Léon VIDAL, correspondant à Paris, qui a publié aussi sous le titre : *l'Espagne en* 1860, un ouvrage plein de documents fort intéressants, mention honorable.

5° à M. le Marquis de BLOSSEVILLE, correspondant à Paris, pour une nouvelle édition de son histoire *des Colonies pénales de l'Angleterre*, la première édition, dont il fut rendu compte, a été entièrement remaniée, c'est une œuvre à peu près nouvelle, en deux volumes, à laquelle l'auteur a donné quelque actualité au moment où le gouvernement

active 'œuvre de la colonisation des forçats, mention honorable.

6° à M. BARRILLON, correspondant à Lyon, pour un ouvrage récemment publié, ayant pour titre : *Politique de la France et de l'humanité dans le conflit américain*.

Au milieu de nombreux tableaux statistiques dressés par lauteur, on a remarqué celui des époques auxquelles la suppression de l'esclavage a été décrétée dans divers pays, mention honorable.

Nous allons passer aux titres des industriels à des récompenses.

Rapport sur les titres des industriels à des récompenses.

La Société de statistique de Marseille encourage depuis longtemps les efforts des industriels qui soumettent à votre examen, les inventions et les améliorations introduites dans leurs manufactures.

Décoration de porcelaines.

Jusques dans ces derniers temps, Paris avait le seul privilège de faire fonctionner des ateliers de décorations de porcelaines : c'est dire que notre ville devait y recourir pour orner quelques assiettes d'un chiffre, remplacer une pièce cassée dans un service, etc.

M. MARJOLET a eu, le premier, la bonne pensée d'introduire à Marseille les divers procédés de décorations de porcelaine et de cristal, et il y a eu dès l'abord de légitimes succès, il a fait figurer dernièrement, á l'exposition de cette ville, une série d'objets décorés par lui, qui sous les rapports de l'exécution, du coloris et du dessin, fixaient agréablement l'attention des spectateurs. Il a obtenu dans cette exhibition une médaille de bronze qui atteste le jugement favorable du jury.

Notre commission générale d'industrie ne pouvait, après un examen consciencieux, que corroborer un pareil jugement, en vous proposant de décerner à M. **Marjolet** une médaille de bronze.

Pompe. — L. **Boudier.**

—

M. Louis **Boudier** vous a présenté un système de pompe dont tout le mérite est dans l'invention d'un mélange de 80 parties sur 0|0 d'étain et de 20 parties d'antimoine mélange qui sert à enduire le cuivre devant être en contact avec l'eau.

Cet alliage s'applique aisément, vu sa grande fusibilité, à l'intérieur de la pompe, et cela, au moyen d'un mandrin de fer poli qui, étant retiré, laisse lisse et polie aussi la surface sur laquelle il a été juxta posé, ce qui économise l'alliage.

Du reste, on rend plus ou moins épaisse cette couche intérieure suivant le plus ou moins de solidité et conséquemment de durée que l'on veut donner à la pompe, dont toutefois, la fabrication simple, facile, sûre, est plus économique comme main d'œuvre, puisqu'un aliseur dont le travail réclame beaucoup de temps, n'est pas nécessaire. Voilà des résultats pour lesquels le concours régional marseillais n'a pas hésité à accorder une mention honorable. Votre commission générale d'industrie a apprécié de même ces avantages. Mais elle a, en outre, considéré d'une manière particulière, le genre de pompe comme étant d'une grande utilité au point de vue hygiènique, en ce sens, qu'à cause de l'alliage dont elle est recouverte, l'oxide de cuivre ne s'y développe jamais et que des accidents plus ou moins graves sont ainsi éloignés de l'intérieur des ménages et du commerce.

Un autre motif louable militait en faveur de l'inventeur,

c'est son désintéressement. En effet, au lieu de s'assurer par un brevet d'invention, le privilège de son procédé, il a cherché et cherche à le répandre dans l'intérêt général. La commission a été donc d'avis de décerner à M. L. Boudier une médaille de bronze, grand module.

Briques refractaires et briques ponces, etc.

M. Jourdan, Benoît Léandre, fabricant de briques à Miramas, ayant ambitionné l'une de vos récompenses pour son invention de deux espèces de briques, a demandé que ses produits fussent examinés dans son usine même et il a été constaté qu'il a innové : 1° une espèce de briques refractaires qui, faites avec des cailloux de la Crau, peuvent par cela même être vendues à des prix réduits. Ces briques ont, d'ailleurs, la propriété de résister aux températures les plus élevées et aux agents destructeurs particuliers à certaines usines; 2° un système de briques pleines dites *ponces*, dont l'emploie est fort utile dans les constructions. Elles sont très légères, leur poids ne dépasse pas celui des briques creusés et elles ont sur celles-ci l'avantage de permettre la pose des clous, crochets, etc, dans les cloisons, à travers lesquelles, du reste, elles empêchent les sons extérieurs de se transmettre.

M. Jourdan a fait valoir un 3e titre non moins digne d'attention; on sait que le gouvernement comprenant tout le parti que l'agriculture tire du drainage, cherche à en repandre l'application, et a donné dans cette vue à chaque département, une machine propre à la confection des tuyaux du drainage. Or, la machine destinée aux Bouches-du-Rhône a été confiée à M. Jourdan qui, nonseulement a, le premier, fabriqué chez nous, des tuyaux de drainage par un système mécanique, mais encore, en cédant les drains aux prix les plus modérés, à contribué beaucoup à la propagation d'un excellent moyen

« par des teintes de plus en plus claires, les départements
« suivants. Examinons cette carte :

« Presque tous les départements nous apparaissent réunis
« en groupes, sombres ou clairs.

— « Trois groupes très sombres se détachent sur la masse;
« ils sont formés :

« Le premier, le plus accentué, par la Provence;

« Le second, par les départements riverains de la Ga-
« ronne;

« Le troisième, par les départements riverains de la
« Seine et de la Marne isolément, trois départements à tein-
« tes noires; la Corse, le Haut-Rhin, et l'Ille-et-Vilaine.

— « Trois groupes très-clairs, régions sereines, cou-
« vrent :

« 1° La plus grande partie du Languedoc;

« 2° Le centre de la France et les frontières de la Suisse
« et de la Savoie;

« 3° Les frontières du Nord et du Nord-Est, depuis la
« Somme jusqu'au Rhin.

« Les autres départements, non compris dans ces grou-
« pes, présentent une teinte, soit une criminalité, moyen-
« ne.

« Cela posé sous nos yeux, il va nous être plus facile
« d'apprécier les causes qui peuvent influer sur la crimina-
« lité de ces diverses régions.

— « Et d'abord, la densité de la population ?

« La forte densité de la population est elle une cause ex-
« clusive, absolue, constante de désordre moral ?

« Les contrées les plus peuplées sont elles totalement les
« plus criminelles ?

« Comme pour la criminalité spécifique, dressons un état
« de la population spécifique, c'est-à-dire un état présen-
« tant les départements suivant le rapport du nombre des
« habitants à l'étendue du territoire; formons aussi une

de tissus sont toujours égales et concentriques. Evidemment, cette ingénieuse machine doit rendre bien des services à la chapellerie, restée, comme on sait, en arrière des progrès de notre époque.

Une autre machine de l'invention de M. Coq, a donné lieu au développement considérable, à Aix, d'une industrie qui n'est pas de peu de conséquence, comme on pourrait se le figurer au premier abord, en disant qu'il s'agit de la fabrication du nougat, gardons nous d'en rire, car il n'est simple produit industriel qui ne puisse donner de la renommée et concourir à la prospérité de telle ou telle localité. La statistique est là pour le prouver au besoin. Ainsi, la ville d'Aix qui ne faisait du nougat que pour la consommation locale, a vu s'établir dans son sein, depuis l'invention du procédé de M. Coq, *quatre* maisons qui fabriquent spécialement cette espèce de gâteau, une, entr'autres, qui en fait, à elle seule, en moyenne, 500 kil. par jour, se vendant à raison d'un franc 50 c. le kil. et il est à considérer que tous nos départements méridionaux sont actuellement tributaires à Aix de cette industrie.

Un bon ouvrier pouvait à peine fabriquer journellement 50 kil. de cette marchandise, et encore était ce d'une manière très incommode et vicieuse ; journellement aussi, on en obtient 300 kil. sans inconvénients, au moyen de la machine propre à cette confection. Cette machine dont on nous a fait la description, donne une haute idée de l'aptitude de l'inventeur.

Voilà, MM. les titres de M. Coq à vos suffrages ; ils ont paru à la commission générale d'industrie suffisants pour lui faire voter une médaille d'argent.

Manufacture des crins frisés.

—

M. André Wuichet vous a rappelé que son père obtint en 1836, de la Société de statistique de Marseille, une médaille

d'argent pour avoir doté notre ville, en 1828, d'une manufacture de crins frisés, lesquels, en principe, ayant servi exclusivement aux matelassiers et aux tapissiers, ont ensuite été également utilisés, sous forme de scorlins et avec avantage, à la place des scorlins en toile qui s'usent si facilement sous l'action des presses mécaniques dans la fabrication des huiles de graines.

M. A. Wuichet, ayant succédé à son père en 1858, s'est présenté, à son tour, avec des droits à un encouragement industriel ; il a prouvé, en effet, qu'il avait apporté d'intelligentes modifications à la confection des scorlins et rendu ainsi de grands services à l'industrie huilière, aujourd'hui l'une des plus considérables de notre cité.

Les marchandises qui entrent dans la manufacture de M. Wuichet sont diverses; l'Europe lui en fournissant très peu, il les tire en grande partie du Mexique, et en consomme annuellement 200,000 kil., représentant une somme de 520,000 fr. ; il a fait le premier à Marseille le crin végétal, dit Tampico. Il emploie, en outre, pour les crins secondaires, 1° environ 30,000 kil. de soie de porc qui coutent 30,000 fr. et proviennent des abattoirs de nos principales villes du Midi ; 2° environ 50,000 kil. de poils de chèvres, fournis par notre place, Naples et l'Afrique.

Les crins frisés de ce fabricant sont mis à l'abri de toute détérioration, par la manière dont il les épure et les prépare ; il occupe environ 60 ouvriers dont 25 hommes payés à raison de 4 à 5 fr. par jour, 20 femmes qui gagnent 2 fr. et 15 enfants qui reçoivent de 75 cent^es à 1 franc. Tout ce personnel travaille annuellement pour plus de 700,000 fr. de crin animal, sans compter le coût de la main d'œuvre, et bien que depuis quelques années la matière première ait augmenté de 50 à 60 pour 0/0, les procédés de M. Wuichet lui permettent de livrer au commerce et à l'industrie, pour 2 fr. 60, 4 fr. et 4 fr. 50 le kilo, des crins qui se vendaient antérieurement 3 fr., 4 fr. 50 et 5 fr. 25 le kilo.

En un mot, ce genre de manufacture est, dans sa spécialité, l'une des plus importantes du Midi de la France. La commission générale d'industrie vous a donc proposé de décerner une médaille d'argent à M. A. WUICHET fils.

Papi.

Les ouvrages calligraphiques de M. PAPI, pour lesquels vous lui avez accordé une médaille d'argent, à votre dernière séance publique, méritaient de fixer de nouveau votre attention. Depuis, bien qu'il n'ait pas toujours pu subvenir, aux dépenses nécessitées par ses publications, il a ajouté huit nouvelles planches à son album qui en contient actuellement 25 et qui, toutes admirablement exécutées, n'ont pas couté moins de 40,000 fr. On a regardé aussi, comme un chef-d'œuvre, quant à la partie calligraphique, un grand dessin fait à la plume représentant un Christ en Croix.

L'alliance, adoptée pour ces beaux modèles, des principes de la calligraphie avec ceux du dessin, doit être féconde en précieux résultats. Votre commission, après un examen attentif de ce remarquable labeur, a déclaré que si l'art du calligraphe, offre d'incontestables avantages sous différents rapports, M. PAPI l'a porté à un très haut degré de perfection, et a ainsi ouvert une ère nouvelle à l'enseignement de l'écriture.

Bien des motifs l'ont porté à employer de préférence la *gravure sur pierre* pour fixer les planches de l'album calligraphique. Ce procédé, très rare en France, était à peu près, inconnu à Marseille, lorsque M. PAPI l'a importé de l'Allemagne, à grand frais; il a donc introduit une importante industrie dans cette ville et c'est là un titre de plus à vos suffrages.

« au moins stationnaires dans leur position relative, c'est-
« à-dire, qu'ils ont suivi le mouvement général de l'amé-
« lioration de la France; sauf trois exceptions le départe-
« ment des Bouches-du-Rhône, qui a passé du n° 13 au n°
« 1 sur la liste de la criminalité; la Loire-Inférieure, qui a
« passé du n° 26 au n° 6; et la Manche, qui a passé du n°
« 78 au n° 42.

« Ces trois départements tirent leur activité de grands
« ports de mer; ils sont ainsi ouverts à des éléments étran-
« gers ou spéciaux, qui ne peuvent être admis qu'en compte
« distincts dans le bilan moral de la France. Ces éléments
« sont d'autant plus influents et nombreux, que l'activité
« prospère de ces ports s'accroit plus vite et déborde ainsi
« l'ordre établi.

« Au total, les départements les plus peuplés sont donc
« le plus en progrès de moralité; ajoutons, pour compléter
« l'argument, que les départements les moins peuplés,
« présentent en masse un abaissement dans les mœurs. Au
« point de vue de la nature des crimes, les seuls crimes qui
« résistent au mouvement général d'amélioration de la cri-
« minalité en France, les seuls crimes qui augmentent cha-
« que année, au lieu de diminuer, sont des crimes contre
« les personnes, c'est-à-dire, des crimes plus particulière-
« ment produits par les populations éparses. Ainsi, l'infan-
« ticide, dont l'accroissement est constant depuis les premiers
« travaux sérieux de statistique judiciaire (50 pour 100
« depuis 1825), et qui grève si tristement notre crimina-
« lité, l'infanticide est surtout le fait des populations peu
« agglomérées.

« Les départements qui fournissent le plus d'infanticides
« sont, en effet, le Lot-et-Garonne, la Charente, la Dordo-
« gne, la Côte-d'Or, l'Ain, les Vosges, l'Indre et Loire,
« le Loire-et-Cher.

« Par ces preuves, il nous est acquis, que les départe-

« ments les plus peuplés jouissent d'un double progrès :
« une diminution notable des crimes contre les personnes
« et au total une diminution sensible de crimes. En défini-
« tive, la vie sociale peut donc être bonne pour les
« mœurs...»

Vous venez d'entendre M. de MALARCE ; il enregistre avec soin les chiffres en se retranchant derrière leur éloquence, il asseoit son jugement, ce jugement qui, vous le voyez, est loin de nous être favorable.

Poursuivant ses investigations, l'auteur du travail examine quel degré d'influence, peuvent exercer sur la moralité des populations : l'industrie, le climat et la race. Il tire de là, des déductions assez curieuses et qui font alternativement passer d'un rang à un autre les départements de la France, dans les trois catégories, que l'auteur établit. J'aurai à revenir sur cette partie de l'étude de notre collègue, en ce qui concerne la Provence. Pour le moment, Messieurs, je dois aborder l'importante question de la population.

L'auteur nous dit : « *Je constate que les départements
« les plus peuplés, sont le plus en progrès de moralité* ;»
et pour preuve de cette opinion, il nous apprend (je répète à dessein ses paroles :) « Que le département le plus peuplé,
« la Seine, qui figurait le premier, comme le plus mauvais,
« dans la période de 1826-1850, n'est plus en 1857, que
« le 5me ; le Rhône, qui était le 22me, n'est plus que le 30e ;
« la Seine-Inférieure qui était le 4me, n'est plus que le 21me ;
« le Bas-Rhin qui était le 6me, n'est plus que le 53me ; le
« Pas-de-Calais, qui était le 68me, n'est plus que le 84me. »

« Les autres départements les plus peuplés, ajoute M. de MALARCE, sont restés au moins stationnaires dans leur position relative, c'est-à-dire, qu'ils ont suivi le mouvement général de l'amélioration de la France, *sauf trois exceptions* (remarquez bien ceci) : « *Le département des Bou-*

« *ches-du-Rhône*, *qui a passé du nº* 13 *au nº* 1, *sur* « *la liste de la criminalité*; la Loire-Inférieure, qui a « passé du nº 26 au nº 6; et la Manche qui a passé du nº « 78 au nº 41. »

D'après *l'annuaire des Bouches-du-Rhône*, pour l'année **1860**, la population de notre département est de **472,865** habitants, répartis de la manière suivante :

Arrondissement de	Marseille	270,499
id.	d'Aix.	111,275
id.	d'Arles.	91,091
	Total.	472.865

L'arrondissement de Marseille, forme donc à lui seul plus de la moitié de la population du département, notre ville compte 233,817 habitants, c'est donc, sur Marseille principalement que retombe l'opinion défavorable émise par M. de MALARCE; c'est Marseille qui assure en grande partie la réponsabilité de la teinte foncée dont ce statisticien à couvert notre département. C'est, en un mot, de ce centre d'activité que sortiraient, suivant lui, les criminels inscrits sur les tableaux des Cours d'Assises.

Mais une observation, qui a malheureusement échappé à M. de MALARCE, c'est la variété des éléments qui composent la population de Marseille.

Chacun sait, que notre ville avait 90,000 habitants en 1815; elle en a 243,817 aujourd'hui, je ne parle pas de la population flottante, attendu que celle-ci est en dehors du sujet qui nous occupe.

Or, ces 243,817 marseillais, ne sont évidemment pas tous nés à Marseille. L'accroissement rapide d'une cité, ne s'explique pas toujours par la fécondité—exceptionnelle des mariages.

Dans une ville, où le commerce et l'industrie sont poussés à un si haut degré, les citoyens de tous pays accourent

et demeurent, et la population augmente sans que les femmes s'en mêlent. Marseille grandit tous les jours, par suite des invasions intéressées du Nord et du Midi. Elle renfermait au moins de décembre 1857 plus de 18,000 sujets Sardes, les Italiens, les Grecs et les Espagnols, sont l'étoffe dont on fait presque tous les marseillais.

Il est donc essentiel, indispensable, lorsqu'il s'agit d'étudier le département des Bouches-du-Rhône en général et Marseille en particulier, de tenir compte des diverses nationalités, dont se compose la population.

Le temps m'a manqué, pour relever d'après les documents officiels de la Cour d'Aix, l'origine de tous les accusés, qui comparaissent annuellement devant les Assises, sous la prévention de crimes; je ne renonce pas à ce travail, mais invoquant le témoignage des avocats les plus éminents du barreau d'Aix, je puis affirmer hautement, que la majeure partie des accusés traduits devant cette Cour, sont étrangers à Marseille et à la Provence. C'est donc à tort du moins en ce qui concerne mes compatriotes, que M. de Malarce a écrit ces lignes : « On n'étonnera personne, en montrant « par la statistique, que les Provençaux, que les Gascons, « ardents par le sang, forment deux groupes sombres, deux « groupes signalés par un excès de crimes contre les per- « sonnes. »

Ce n'est qu'une demi satisfaction que nous accorde cet écrivain en ajoutant : « au compte de ces races, il est juste « d'ajouter, que leur ardeur se porte vers le bien, aussi « vivement, on pourrait dire aussi violemment que vers « le mal. Sans aucun doute ces populations, les premières « par la criminalité, figureraient aussi les premières, si « nous pouvions dresser un ordre analogue des départe- « ments, suivant les actes de dévouement privé et d'héro- « ïsme militaire. L'histoire des grandes guerres de ce siècle « en fournit de brillantes preuves, et l'on ne sait d'abord

« trop que dire, quand ces races passionnées opposent aux « criminalités cette défense, que les gens qui ne savent « point haïr ne savent rien aimer. »

Non, nous n'admettons pas, nous ne saurions admettre que les Provençaux, soient portés au crime, comme on prétend le soutenir, et, il faut n'avoir jamais parcouru nos contrées, pour méconnaître à ce point le caractère et les mœurs de ses habitants.

Sans remonter aux auteurs de l'antiquité, ni a nos historiens spéciaux, qui tous font l'éloge des qualités de cœur et d'esprit des Provençaux et particulièrement des marseillais, nous pouvons citer le témoignage récent d'un écrivain, assez sobre de flatterie, M. Edmond-About. Dans un ouvrage intitulé *Rome contemporaine*, où il consacre une soixantaine de pages à notre ville, l'auteur dit : « *le marseillais*, riche ou pauvre, est avant tout familier, sans façon et bon enfant. » Plus loin, M. About ajoute : « Cette bonhomie ne « règne pas seulement dans le langage; on la trouve dans « les mœurs et jusque dans les affaires. » Ailleurs, l'écrivain parisien dit encore : «la grandeur des intérêts et la har- « diesse des entreprises rendent les marseillais larges, hos- « pitaliers et généreux jusqu'à la prodigalité. »

Telles sont en quelques mots les principales qualités de nos concitoyens. Si elles avaient pu s'altérer, ce serait par suite du contact et des rapports qu'ils ont journellement, avec des étrangers de tout pays. Mais de là, à cette propension vers le crime dont le pinceau de M. de Malarce nous a gratifié, il y a loin.

Veut-on encore une preuve certaine de la moralité que l'on conteste à notre population; je la puise dans le *résumé des délibérations du grand conseil des sociétés de secours mutuels du département des Bouches-du-Rhône* (publié en 1858). Les sociétés de secours mutuels de Marseille, étaient alors au nombre de 147; elles formaient un ensemble

de 12,000 sociétaires environ. D'après les statistiques officielles, notre département est le 4me parmi dix qui possèdent le plus de sociétés de ce genre. (1)

Ceci, Messieurs, nous console un peu de la fâcheuse réputation que tend à nous faire le travail de M. de MALARCE.

J'ai promis de revenir sur l'influence qu'exercent l'industrie, le climat et la race sur la moralité des populations, en ce qui concerne la Provence, une partie de la question se trouve résolue par ce qui précède.

Du moment où l'élément étranger, entre pour beaucoup dans le chiffre des habitants de Marseille, comme nous l'avons démontré, il ne reste plus qu'à examiner la valeur de l'opinion émise par M. de MALARCE, à l'égard des principaux départements industriels: cette opinion peut-elle s'appliquer aux Bouches-du-Rhône?

« Le travail industriel, (dit notre honorable collègue, en « concluant,) est dont mauvais pour les mœurs, mais son « influence n'est pas inévitable; elle peut être combattue « par les institutions nées de la civilisation, et elle cède en « effet à ces causes bienfaisantes dans les contrées où une « population plus dense développe la vie morale. »

Telles sont précisément les conditions dans lesquelles se trouve notre département et son chef-lieu. Outre qu'il n'y a pas chez nous de ces établissements industriels, où la santé et par suite le caractère des ouvriers s'altèrent; il existe encore, vous l'avez vu, de nombreuses sociétés d'assistance publique.

Je découvre donc un argument de justification dans les propres arguments de M. de MALARCE, et, je suis de plus en plus surpris qu'ayant ainsi, de mon côté, toutes sortes

(1) Ces dix départements sont : la Seine, la Gironde, le Nord, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, le Bas-Rhin, la Haute-Garonne, l'Isère, le Haut-Rhin, le Tarn-et-Garonne.

de bonnes raisons pour atténuer la vigueur des chiffres de ce statisticien, il me faille subir la vue de l'affligeante teinte dont il a voilé notre département.

En resumé, Messieurs, s'il m'était permis de donner un conseil à M. de MALARCE, je l'engagerais à reprendre en sous-œuvre son travail, et, à rechercher non seulement pour les Bouches-du-Rhône, mais encore pour tous les autres départements de la France, la nationalité des accusés étrangers, l'origine des accusés français; car les accusés traduits devant les Cours d'Assises, ne sont pas toujours nés dans les localités du ressort.

Je voudrais qu'ayant tenu compte, du degré d'instruction des accusés, notre collègue signalât également la condition à laquelle chacun d'eux appartient, et, la profession qu'il exerce.

La moyenne de l'âge des criminels est encore un sujet d'étude spéciale, que la statistique ne devrait pas négliger.

Enfin, la nature et le degré des crimes, devraient également fournir matière à un rapprochement. Oui, Messieurs, il ne serait pas sans intérêt de savoir, si, dans l'oubli même de toutes les lois divines et humaines, l'homme du Nord montre plus d'atrocité que l'homme du Midi.

Vous devez juger, comme moi, du prix qu'acquerra le travail de M. de MALARCE, s'il y joint les observations que je viens d'indiquer. C'est en effet par des appréciations complètes, par d'ingénieux rapprochements, par des investigations patientes, que la statistique peut devenir en honneur, et rallier à elle les esprits les plus septiques.

J'ose espérer, que M. de MALARCE me saura gré des réflexions que je vous ai soumises au sujet de son article; elles ont un double but: d'abord, de faire appel à sa justice, pour réhabiliter une population involontairement calomniée; ensuite, de lui indiquer le moyen de rendre son œuvre plus

parfaite. Cette tâche convient à son cœur et à son talent; ce qu'il a fait prouve, ce qu'il est à même de faire encore.

Nous serons les premiers à l'applaudir.

2e Observations

Sur un travail de M. de Malarce *communiqué à la Société de statistique de Paris et relatif à la criminalité de la France, lues à la Société de statistique de Marseille, le* 11 *janvier* 1861.

Messieurs,

Dans une précédente séance, j'ai eu l'honneur de vous entretenir d'un travail de M. de Malarce, publié dans le *journal de la Société de statistique de Paris*. Ce travail — vous vous en souvenez sans doute — consistait en une étude sur *la moralité comparée des diverses parties de la France, d'après la criminalité*.

L'auteur n'hésitait point à assigner à notre département le premier rang parmi les plus criminels de l'Empire.

Cette accusation grave m'a frappé; elle m'a paru mériter un examen sérieux, et, il appartient à la Société de statistique de Marseille de vérifier une assertion trop légèrement acceptée par la Société de statistique de Paris. Je me suis livré à cet examen, et l'accueil bienveillant que vous avez daigné faire à la première partie de mon travail, me donne lieu d'espérer que ma tâche n'aura pas été vaine.

Jusqu'ici je n'avais pu vous soumettre, à cet égard, que des considérations générales; des inductions de nature à faire ressortir le véritable caractère des populations de la Provence, caractère complètement méconnu par M. de Malarce.

Le temps de me livrer à des recherches statistiques m'avait manqué ; mais je n'ai pas craint, néanmoins, de m'aventurer, en avançant que les chiffres me donneraient certainement raison.

Depuis la première communication qui vous a été faite, je me suis mis en mesure de compléter mon rapide exposé. J'ai fait procéder à un dépouillement scrupuleux, des registres du greffe de la Cour impériale d'Aix, et je viens vous présenter aujourd'hui, le résultat de ces patientes investigations.

Qu'il me soit permis, en passant, de témoigner ma reconnaissance à M. LALUBIE, Greffier en chef de la Cour, pour la bienveillance avec laquelle il a daigné faciliter mon délégué, M. Léopold ARNAUD, avocat, dans ces importantes recherches.

La principale question que je posais à M. de MALARCE vous ne l'avez vraisemblablement pas oubliée, était celle-ci : — « Vous accusez le département des Bouches-du-Rhône, d'être le plus criminel des départements de la France; mais avez vous tenu compte de l'élément étranger, qui entre pour une portion considérable dans le chiffre de la population de notre département, en général, et de Marseille en particulier ? »

Non. M. de MALARCE avait accueilli le chiffre des condamnations stipulé dans les documents officiels; comme s'il n'avait été question que de la population indigène, et il en tirait la sévère conclusion que vous savez.

Eh bien, voici maintenant la preuve évidente, irrécusable, que j'oppose à son opinion. Veuillez jeter les yeux sur le tableau ci-joint qui embrasse une période de 20 ans (1840 à 1859), tandis que les études de M. de MALARCE, ne portent, en résumé, que sur une seule année, et vous verrez, Messieurs, combien le statisticien de Paris est éloigné de la vérité.

Tableau statistique des crimes et délits jugés devant la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône dans une période de 20 ans.

NATURE des CRIMES ET DÉLITS.	de 1840 à 1849 inclusivement. Période de 10 ans.						de 1850 à 1854 inclusivement. Période de 5 ans.						de 1855 à 1859 inclusivement. Période de 5 ans.					
	Condamnations.			Acquittements.			Condamnations.			Acquittements.			Condamnations.			Acquittements.		
	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.
Vol	300	78	55	84	10	30	247	51	21	63	7	24	257	60	27	68	10	5
Homicide	34	4	10	31	1	3	27	4	11	6	1	3	28	1	5	8	»	5
Attentat aux mœurs	24	7	28	12	»	8	30	12	17	22	6	7	43	11	22	16	4	11
Faux	27	4	7	24	7	3	26	8	4	20	3	6	18	3	5	13	2	2
Infanticide	9	1	10	1	»	5	2	1	4	3	»	6	6	»	1	9	»	2
Coups et blessures	16	4	17	14	6	15	15	4	11	13	3	8	23	1	2	8	1	4
Faux témoignage	1	2	»	2	2	3	»	»	»	2	»	11	1	3	2	2	»	7
Banqueroute	1	1	1	»	»	2	9	»	1	7	2	2	4	»	»	4	»	1
Incendie	2	2	2	1	»	3	1	»	»	4	»	2	2	»	1	2	»	2
Fausse monnaie	9	»	»	13	»	1	3	»	»	2	»	1	3	»	»	6	»	»
Vol sur chemins publics	6	»	3	1	»	1	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Politique et presse	61	5	8	31	8	1	48	4	6	18	2	40	»	»	»	»	»	»
Avortement	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3	1	1
Enlèvement	4	»	»	»	»	1	1	2	»	»	»	1	1	»	»	3	1	2
Bigamie	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Castration	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Concussion	»	»	»	»	»	»	3	»	»	1	»	1	»	»	»	»	1	»
Traite des noirs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
	496	408	142	214	44	78	447	86	75	461	24	142	387	80	65	142	24	43

De 1810 à 1859, inclusivement, la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, (nous n'avons pas à nous occuper des acquittements, bien qu'ils figurent aussi dans mon relevé,) a prononcé les condamnations suivantes, (Remarquez que je vais parcourir toutes les catégories de criminalités) :

Pour vol. 1,097

dans lesquelles nous trouvons :

103—individus appartenant au département.
189— » Marseillais.
805— » Etrangers.

1,097. Total égal.

Pour homicide. 124

Dans lesquelles figurent :

26—individus appartenant au département.
9— » originaires de Marseille.
89— » Etrangers.

124. Total égal.

Pour attentat aux mœurs. . 194

Chiffre qui se décompose ainsi :

67—individus originaires du département.
30 » » de Marseille.
97 » Etrangers.

194. Total égal.

Pour crime de faux. . . 102

Répartis de la manière suivante :

16—individus appartenant au département.
15— » Marseillais.
71— » Etrangers.

102. Total égal.

Pour crime d'infanticide. . 34

Condamnations portant sur :

15—personnes du département.
2— » de Marseille.
17— » Etrangères.

34. Total égal.

Pour coups et blessures. . . 93

Dont :

30—subies par des individus du département,
9— » des Marseillais.
54— » des Etrangers.

93. Total égal.

Pour faux témoignage. . . 9

Dont :

2—personnes du département.
5— » de Marseille.
2— » Etrangères.

9. Total égal.

Pour banqueroute. 17

Dont :

2—personnes du département.
1— » de Marseille.
14— » Etrangères.

17. Total égal.

Pour incendie. 10

Dont :

3—personnes du département.
2 » de Marseille.
5 » Etrangères.

10. Total égal.

Pour fausse-monnaie. . . . 15

Dont :

0--pour le département.

0—pour Marseille.

15—afférentes à des personnes étrangères.

15. Total égal.

Pour vol sur chemins publics. . 10

Dont :

0—pour le département.

0—pour Marseille.

10—afférentes à des étrangers.

10. Total égal.

Pour politique et délits de presse . . 132

Dont :

14—pour des personnes du département.

9 » » de Marseille.

109—pour des étrangers.

132. Total égal.

Pour avortement, nous trouvons dans cette période de 20 années, *une seule condamnation*, et, elle figure au bilan déjà si lourd des étrangers!

Pour enlèvement : 8 condannations,

Dont 2 afférentes à des personnes de Marseille

et 6 appliquées à des étrangers.

Pour bigamie : 2 condamnations prononcées contre deux étrangers!

Pour concussion : 4 condamnations ont pesé sur 3 étrangers.

Tel est, Messieurs, le relevé exact auquel je me suis livré, et dont je n'ai pas à faire ressortir l'importance. Vous

y voyez que sur 1856 condamnations prononcées en vingt ans ;

282 ont frappé des individus appartenant au département des Bouches-du-Rhône.

274 ont frappé des personnes de Marseille.

1300 ont porté sur des étrangers soit, 72 0|0 environ.

Avais-je raison d'affirmer que M. de MALARCE s'était trompé dans ces calculs ; et suis-je fondé à dire que ce statisticien, a, vraisemblablement, commis une erreur pareille à égard des autres départements du Midi, qu'il classe avec non moins de ménagement, dans la zone la plus criminelle?

En ce qui nous concerne, Messieurs, l'inexactitude était trop manifeste, pour que j'aie pu me résigner à accepter le jugement, — disons le mot, la flétrissure que l'écrivain parisien prétendait imprimer au département des Bouches-du-Rhône.

Ce département, et surtout Marseille qui en est le chef-lieu, se trouvent, depuis longtemps déjà, dans des conditions particulières sous le rapport de la population. On ne peut plus aujourd'hui, sans s'exposer à de profondes méprises, parler de Marseille et des marseillais comme on le fesait autrefois. Vous avez entendu naguère, une excellente lecture de notre honorable collègue M. Léopold MÉNARD, sur le mouvement du dépôt de mendicité de notre ville : sur 2,000 mendiants admis dans cet établissement, depuis sa fondation, 300 à peine appartiennent à Marseille, ou au département des Bouches-du-Rhône. La statistique des hospices offre des résultats analogues. L'élément étranger a augmenté et s'accroit chaque jour dans une proportion telle, que la population indigène ne constituera bientôt que l'infime partie. Aussi, tout se ressent-il de ce nouvel ordre de choses : le langage, les mœurs et les habitudes. Nous avons, il est vrai, pour nous consoler, une prospérité matérielle, qui, en définitive, fera de notre ville et dans un avenir

prochain, une des premières cités commerçantes du monde!

Tout ce que l'on peut dire et écrire maintenant contre les marseillais, porte à faux; en critiquant les travers; les défauts, les vices même de notre population on commet un anachronisme, car cette critique dirigée contre les marseillais, n'atteint en réalité *que les habitants de Marseille*, lesquels se composent d'une foule de nationalités diverses. Ceci me remet en mémoire, un conte provençal que vous connaissez tous et qui peut me servir de comparaison. Lorsque les étrangers établis parmi nous, entendent ou lisent quelque diatribe contre les Marseillais, ils sont autorisés à s'écrier, avec une variante particulière à leur origine, comme le personnage du conte en question: « *Sieou d'Ooureoù, m'en f.....* »

Revenant à M. de Malarce, ce statisticien prétend que *les départements les plus peuplés sont en progrès de moralité*. Nous sommes forcés de lui donner raison en ce qui nous concerne, car à mesure que le chiffre de population augmente dans les Bouches-du-Rhône, le nombre des crimes diminue; ainsi, la période quinquennale de 1850 à 1854, présente un total de 578 condamnations, tandis que celle de 1855 à 1859 n'en présente que 532.

Notre département, qu'il prétendait, d'abord, être demeuré stationner, puis, qu'il signalait comme ayant passé du n° 13 au n° 1, sur la liste de la criminalité, ne mérite certainement pas un pareil rang, d'après les calculs que je viens d'établir.

L'accusation portée par M. de Malarce à notre encontre a d'autant plus lieu de nous surprendre que, dans son travail, cet écrivain reconnait que les Bouches-du-Rhône, la Loire Inférieure et la Manche, tirent leur activité des grands ports de mer; ils sont ainsi ouverts, —ajoute-t-il, là des éléments étrangers ou spéciaux qui ne peuvent être admis qu'en compte distinct dans le bilan moral de la France,

Ces éléments sont d'autant plus influents et nombreux, que, l'activité prospère des ces ports s'accroit plus vite et déborde ainsi l'ordre établi. »

Comment cette remarque si judicieuse n'a-t-elle pas engagé M. de MALARCE à vérifier ses calculs ?

Qu'il me soit permis en terminant, Messieurs, de regretter que l'honorable statisticien de Paris, n'ait pas procédé dans les greffes de toutes les Cours, à un dépouillement pareil à celui qui vient d'être mis sous vos yeux ; c'eut été, j'en conviens, une tâche longue et ardue, mais qui, du moins, l'aurait mis à même de faire une œuvre des plus exactes et des plus intéressantes.

La statistique est une science difficile, il est vrai, mais, par cela même, elle n'a du prix qu'autant que ses appréciations reposent sur des données sûres et des documents ments précis. S'il arrive parfois, que les éléments d'étude manquent ou qu'ils soient mis d'une manière incomplète à la disposition de l'appréciateur, on est sans excuse, à mon avis, de négliger les matériaux que l'on peut aisément se procurer.

J'ose espérer, que, éclairé par ma protestation, car je n'ai pas la prétention de lui recommander mes conseils, M. de MALARCE, rectifiera son premier travail, et qu'il nous donnera ainsi l'occasion d'applaudir en lui un loyal et laborieux confrère.

Rapport sur l'ouvrage de M. J. du MESNIL-MARIGNY, *intitulé : Les libres échangistes et les protectionnistes conciliés.*

MESSIEURS,

En dehors de l'entrainement politique, qui passionne la plus part des esprits, se trouve une classe de personnes, dont les tendances rayonnent sur les questions, non moins

graves et même plus utiles de la liberté du commerce, l'une des plus intéressantes de cette science, née de l'agglomération sociale, qu'on appelle économie politique.

La rapidité, avec laquelle l'application de la vapeur et de l'électricité, transmet les avis commerciaux d'un hémisphère à l'autre, nuit aux transactions commerciales. Il n'y a plus de spéculation possible ; il s'en suit que les commerçants doivent changer leur mode d'opérer. Dès le moment que le négociant ne peut plus, sur un avis privé, faire telle ou telle opération à l'insçu de la concurrence, il doit renoncer à la spéculation de l'accaparement, pour se borner à jouir du simple bénéfice d'écoulement ou de consommation, que peut lui procurer le plus ou moins de rareté de certaines denrées.

Les commerçants de nos jours, sans se douter peut-être des causes du changement qui s'effectue, sont entraînés fatalement dans la nouvelle voie. Aussi la simplicité et l'horison restreint des opérations sur marchandises disponibles, sont devenus insuffisans à leur avidité ; ils sont obligés de recourir à des moyens illégaux, (je puis dire immoraux,) pour augmenter leur lucre ; ils considèrent avec froideur les chances contraires, qui peuvent être la conséquence de ce genre de travail, ils jouent avec leur deshonneur commercial, il préfèrent subir des découvertes que de réduire leurs opérations et ils vont puiser dans l'illusion mensongère des marchés à livrer la satisfaction de leur insatiable avidité.

Il se prépare en commerce une immense révolution ; il s'agit de trouver un point d'appui, pour renverser ce que l'usage et le temps ont consacré, il s'agit de dissiper beaucoup de préjugés, avant de rallier les intérêts divers.

Le libre échange est considéré par beaucoup comme une utopie, on reconnait bien la vérité du principe, on l'admet comme spécieux et figurant convenablement en théorie ; mais on le nie dans sa possibilité pratique.

En étudiant le mécanisme de l'ouvrage de M. du Mesnil-Marigny, nous étions sous l'influence d'une prévention fâcheuse. En général les ouvrages de didactique, écrits pour les gens du monde ont selon nous deux grands défauts. Ils sont d'abord d'une téchnicité désespérante, qui les met en dehors de la multitude, ils sont ensuite quelquefois une espèce de réclame pour attirer les profits.

La lecture du livre de M. du Mesnil-Marigny, nous a fait concevoir une tout autre opinion à son égard. C'est, il est vrai un livre de science, mais ce travail contient des pages que l'on parcourt avec fruit et qui portent l'empreinte de la pratique et de l'observation.

Dans le premier chapitre l'auteur définit le mot : richesse, il divise celle-ci en *naturelle ou produite, directe ou indirecte.*

La richesse *naturelle* se compose des biens accessibles à tous, comme la terre, l'air, l'eau, les rayons du soleil.

La richesse *produite*, résulte des mains de l'artiste, de l'industriel, qui la confectionnent.

Elle est *directe*, lorsque, par ses soins, l'homme n'a aucun effort à faire pour se la procurer, comme le fruit qu'il cueille et dont il se nourrit immédiatement ; et *indirecte*, quand il ne peut obtenir ce bien, hors de sa portée, qu'avec l'obligation de l'échanger contre le superflu de ce qu'il récolte.

Les richesses sont encore *matérielles* et *immatérielles :*

Matérielles comme le fer, le coton ; *Immatérielles* comme les capacités, les connaissances, les talents de toute sorte.

L'auteur appelle, *anti-richesses*, toutes les choses nuisibles : l'ignorance, l'incapacité, les animaux malfaisants, les vents glacés, etc., etc. Cependant il fait une distinction, parce qu'il y a certaines choses, qui peuvent être des *anti-richesses* et des *richesses* comme les animaux féroces, les serpents vénimeux, qui peuvent en même temps, nuire à

l'homme et lui fournir par leurs chairs, par leurs peaux, des satisfactions agréables et utiles.

Dans le second chapitre, il étudie la richesse des particulièrs et celle des nations, il rapproche la richesse des temps anciens et des temps modernes, il donne les diverses appréciations de la richesse des peuples, et les divise en richesse *d'usage* et en richesse *évaluée* et par des équations, il tente d'arriver à la connaissance exacte des diverses richesses, soit des peuples, soit de la fortune des particuliers.

Il pose dans le chapitre trois, les divers caractères de la richesse *évaluée* et de la richesse *d'usage*; il suit ces deux sources de bien être dans toutes leurs distinctions et tous leurs avantages; les appréciations du sujet qu'il traite sont terminées par un tableau statistique donnant la valeur du produit brut, l'impôt et le rapport entre cet impôt et la valeur du produit brut, dans divers pays agricoles et manufacturiers.

Pays agricoles.		Val. du produit.	Impôt.	Rapport
Russie. . .	fr.	9,000,000,000	1,100,000,000	1/8e
Prusse. . .	»	4,000,000,000	400,000,000	1/10e
Etats-unis. .	»	6,000,000,000	450,000,000	1/13e
Espagne. . .	»	4,300,000,000	444,000,000	1/10e
Saxe. . . .	»	2,012,000,000	21,000,000	1/10e
Danemarck. .	»	400,000,000	48,000,000	1/9e
Suède, Norvège	»	347,000,000	37,000,000	1/9e
Autriche . .	»	5,800,000,000	5,800,000,000	1/11e
Pays manufacturiers.				
Angleterre. .	»	16,000,000,000	2,200,000,000	1/7e
France. . .	»	12,000,000,000	2,000,000,000	1/6e
Belgique. . .	»	1,000,000,000	141,000,000	1/7e

Tableau, d'après lequel, les pays agricoles paient environ le dixième de la valeur de leur produit en impôt, tandis que, pour les nations manufacturières, l'impôt est à peu près d'un septième.

Après avoir posé, ces préliminaires l'auteur entre dans le cœur proprement dit de son sujet, il arrive à l'échange, cette partie essentielle de l'économie politique. Il se livre à de longues considérations sur l'échange, les développements qu'il donne sont en général spécieux et bien étudiés.

Mais, nous ne craignons pas de le dire, sa manière de voir est exceptionnelle, nous ne la partageons pas dans toute sa plénitude; alors, surtout, qu'il avance, en s'étayant de l'opinion de Sinclair : que *les travaux agricoles ne sont pas aptes à donner de grandes fortunes* a ceux qui se livrent à l'exploitation des terres. Nous pourrions citer en Amérique, en France, en Provence même, des agriculteurs, dont la richesse est dûe à la bonne direction et aux soins étendus de leur exploitation.

Le négoce lui parait plus favorable à l'édification de la richesse évaluée, il cite les fortunes colossales, de maisons Israélites de Paris, dont la moyenne est six fois plus considérable que celle des français agriculteurs.

De pareils exemples, pourraient être combattus avec succès, si nous devions nous en déclarer les adversaires, par des considérations morales de loyauté, au point de vue personnel, et d'utilité, au point de vue social.

Au chapitre cinq, il met la richesse manufacturière très au dessus de la richesse agricole, c'est avec de tels principes que nous voyons chaque jour, augmenter la désertion de nos campagnes.

Il est vrai que l'industrie obtient de nos jours de merveilleux résultats, les gouvernements y reconnaissent la prospérité de leurs peuples. Il n'est sorte d'encouragement qu'ils ne donnent pour assurer la supériorité de leurs produits sur les marchés étrangers; mais l'avenir d'un pays, est-il bien dans ce développement de l'industrie ? Ne deviendra-t-il pas à la longue, la cause de ces disettes désastreuses, qui désolent les populations ?....

L'échange est bien là, pour combler les lacunes qui peuvent survenir ; mais, poussant l'exemple à l'exagération, pour le rendre plus compréhensible, et nous transportant par la pensée au temps où les campagnes désertes de ses travailleurs, ne produiront plus rien, les populations seront soumises à mourir de faim, au milieu du luxe et des richesses de l'industrie manufacturière.

Nous reprochons à l'auteur de s'être écarté de la simplicité du travail qui s'opère en matière d'échange, il a raisonné en accumulant hypothèse sur hypothèse, suppositions sur suppositions, l'emploi de sa méthode algébrique n'a pas rendu attrayant la secheresse du sujet, ses raisonnements, ne sont pas à la portée de tous, il a écrit un livre seulement compréhensible à la minorité, où, tout au moins difficile à suivre, tandis qu'il aurait dû s'adresser aux masses qui ont besoin de se familiariser par degrès avec un sujet, qui, dans les temps futurs assurera le bien être des nations.

Nous sommes arrivés à la moitié de l'ouvrage, il reste a étudier les questions du libre échange, du crédit et de la classification des richesses.

Nous avons vu, dans les premiers chapitres de son ouvrage, M. du Mesnil-Marigny considérer les peuples manufacturiers, comme mieux placés, que les peuples agricoles, pour arriver à la richesse ; développant, dans les chapitres qui suivent, les principes des échanges des diverses denrées ou produits manufacturiers, il arrive à la préférence qu'on doit accorder au libre échange. Il discute les deux systèmes, du libre--échange et de la prohibition, au point de vue douanier, et pose les cas ou le *free trade* peut être introduit. Dans cette partie, il expose avec lucidité les diverses manières de traiter la protection du libre échange par les divers états d'Europe et d'Amérique, et les principes émis par le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Il voit avec beaucoup de jugement la question du crédit,

dans le septième chapitre, et donne un exposé sommaire parfaitement réfléchi des rouages et du mouvement de cette source de richesses, nous renvoyons à l'ouvrage l'examen des diverses métamorphoses qu'opère le crédit.

L'auteur s'étend avec plaisir sur les bienfaits que procurent au crédit, les émissions du numéraire, des actions, des diverses obligations, deswarrants, des lettres de change, des billets à ordre et surtout des billets de banque; lorsque toutefois l'émission de ces moyens se maintient dans des limites convenables.

Le huitième chapitre divise les richesses en huit groupes.

1er Métaux, matières brutes, cotons, chanvre, laine, matières confectionnées telles que: toiles de chauvre, de laine, de coton, eaux-de-vie, viandes salées, fumées, etc.

2e Céréales de toute espèce, bétail vivant ou abattu vins communs, cèdres, bières, etc.

3e Valeurs foncières, maisons, terres en culture, canaux, chemins de fer, routes, usines, etc, richesses gratuites, comme climat, sites pittoresques, air, eau, soleil, etc.

4e *Valeurs fiduciaires*, actions et obligations industrielles, contrats hypothécaires, titres de rentes, etc.

5e Habitation des maisons soldée par un loyer, emploi des capitaux payé par un intérêt, travaux de l'homme de peine, de l'industriel et rémunérés avec un salaire ou un traitement.

6e Etoffes façonnées de soie, de laine, de coton, diamants, pierres précieuses, vins fins, objets de mode, futilités, et encore les créations du savant, du poète, de l'artiste, les statues, les tableaux, les livres, les objets de curiosités.

7e Richesses, qui n'ont de prix que dans une nation, elles se rapportent, soit aux habitudes, soit au culte, soit à l'histoire de cette nation.

8e La capacité, le talent, le génie, l'esprit commercial et industriel.

Les avantages du commerce intérieur et extérieur sont développés dans le neuvième chapitre ; le commerce intérieur est considéré comme plus favorable à l'accroissement de la richesse évaluée tant de l'état que des simples particuliers.

L'auteur discute sur la faveur que l'on devrait accorder aux jeux de bourse, au lieu de les entraver.

Nous pencherions à partager son opinion, si la législation actuelle ne les frappait pas d'une réprobation formelle. Réprobation telle qu'il est défendu aux tribunanx d'en connaitre : barrière derrière laquelle s'abritent les commerçants déloyaux et improbes.

Le commerce extérieur attire à la nation une importante richesse évaluée.

Du rapprochement des divers commerces, qui lient les peuples entr'eux, on acquiert la connaissance certaine de ce qu'ils possédent en richesse évaluée, d'où l'auteur, dans le but d'accroître ce genre de richesse énonce qu'il est quelquefois utile de détruire une partie de la richesse d'usage.

Le chapitre onzième traite des bénéfices que peut tirer un peuple, des calamités que souffrent les autres nations.

Cette doctrine a donné matière à de grandes controverses. L'auteur la combat dans son immoralité; mais il est obligé d'avouer que les diverses nécessités de la vie réelle forcent quelquefois l'humanité à s'éloigner des voies du bien, du bon, du beau, de l'honnête, pour profiter du préjudice survenu à autrui. Toutefois il ne pose pas ces principes comme toujours avantageux, et il arrive souvent qu'ils deviennent nuisibles. Il reconnait le peuple intelligent et logique quand il blame le riche de faire des dépenses médiocres, et quand il honore et apprécie les personnes, qui tiennent un grand état de maison. D'où il suit que le dissipateur aurait la *richesse d'usage* du pauvre.

Dans le treizième et dernier chapitre on reconnait les avantages que procurent à un pays, à une ville, la présence et

le séjour des étrangers, leur résidence plus ou moins prolongée accroit la *richesse évaluée* de cette contrée.

L'ouvrage de M. Mesnil-Marigny, malgré les remarques et les objections dont il a été l'objet de la part des grands économistes de notre époque; tels que: Horn, Wolowski, de Lavergne, Joseph Garnier, Renouard et autres, n'en a pas moins fait faire un pas énorme à cette science nouvelle et changeante comme la mode, dont á peine les principes rudimentaires sont aujourd'hui posés.

La distinction de deux richesses distinctes: *Richesse évaluée* et *richesse d'usage* a presque résolu le problème économique.

Cette distinction a applani la difficulté que l'on trouvait à comparer entr'elles les richesses des peuples et celles des particuliers.

Ce qu'il n'a pû accomplir en fait, il a cherché à l'expliquer par les mathématiques; posant à la philosophie spéculative des chiffres, là, où il aurait fallu matérialiser des rouages.

L'Appréciation numérique qu'il fait de la richesse évaluée et de la richesse d'usage lui parait donner des solutions, d'une exactitude quelle, qu'on pourrait classer l'économie politique, parmi les sciences sxactes.

Quant à nous, modeste rapporteur, peu habitué à traiter ces sortes de matière, nous pensons avec M. J. Bº Say; que la richesse des nations que M. du Mesnil-Marigny appelle: richesse évaluée, présente trop de variabilité, trop d'incertitude absolue, offre trop de marge à une appréciation abusive, pour qu'elle puisse en réalité être évaluée avec exactitude, vouloir comparer la richesse d'un pays à celle d'un autre, c'est, dit ce célèbre économiste, la quadrature du cercle de l'économie politique.

En effet, évaluer est donner un prix certain à une chose; il faut que cette chose soit susceptible d'une valeur appré-

ciable; mais si cette chose n'a intrinséquement qu'une valeur de convention, qu'une valeur factice, qu'une valeur changeante, ceète dénomination ne saurait lui être donnée. Ce serait un peu troputopique, un peu trop arbitraire.

Peut-être devons-nous accuser notre langue de ne pouvoir rendre avec toute l'exactitude possible la pensée que comporte la subtilité des distinctions à faire; ce qui n'emporte pas tout l'absolu psycologique.

La division etablie par M. du MESNIL-MARIGNY a fait disparaitre la confusion qui, jusqu'à jour, planait sur les richesses des nations, et a permis d'asseoir avec plus de justesse les principes internationaux du libre-échange. Il parvient à réunir et concilier deux intérêts, qui paraissent d'abord diamétralement opposés: ceux des libres-échangistes et des protectionnistes; il est arrivé à rapprocher ces deux éléments contraires, à les tempérer l'un par l'autre.

La vérité, en économie politique, est une œuvre lente; elle est le fruit tardif de la raison publique éclairée par l'expérience. Il a fallu des siècles pour faire adopter au 19e si les idées saines et bienfaisantes.

Durant le cours du moyen-âge l'économie politique avait fait prévaloir le système de l'organisation du travail, elle donna naissance aux jérandes, aux maîtrises, et aux corps de metiers, qui entouraient l'industrie de surveillance et de privilèges, mais qui détruisaient les bienfaits de la concurrence; ils maintenaient la bonne foi dans les transactions commerciales; mais ils empêchaint les prix de descendre au niveau des besoins.

Le 18e siècle; avec ses économistes, a attaqué ce système et lui a opposé la concurrence et la prohibition, d'où il est ressorti la destruction des maîtrises, et la liberté de l'industrie.

Un demi-siècle s'est à peine écoulé que le système de la concurrence a commencé à perdre confiance, à cause des

exagérations auxquelles elles s'est livrée ; il a amené, les contrefaçons, les mauvaises qualités, et multiplié les faillites. Ces graves inconvénients ont éveillé l'esprit public, et les tendances amélioratrices, *passez-moi ce néologisme*, se sont portées vers les questions du libre-échange, qui donnent en ce moment le vertige à tous les économistes.

Nous nous associons de grand cœur aux efforts réunis des Adam Smith, des Cobden, des Boucher de Perthes, des Wolowski, des Michel Chevalier, et de l'auteur dont nous venons de faire la critique, pour que les idées de la grande réforme libérale du libre-échange puissent être inaugurées chez toutes les nations.

Règlement de la Société de statistique de Marseille.

Article 1. Les travaux de la Société ont pour objet les faits physiques et moraux qui concernent Marseille et le département des Bouches-du-Rhône.—La Société a plus spécialement en vue de constater les besoins de Marseille, et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures, de son agriculture, des Lettres, des Sciences et des Arts. —Elle accueille cependant tous les renseignements qui peuvent servir à la science, quelles que soient les contrées qui les aient fournis.

Art. 2. La Société s'interdit toute discussion sur les matières religieuses ou politiques, et tout empiétement sur les droits de l'Administration.

Art. 3. Elle se compose de Membres actifs au nombre de cinquante ; de Membres honoraires et de Membres correspondants en nombre illimité.

Art. 4. La Société se divise en trois classes, qui sont : 1° celle des sciences morales, philosophiques et industrielles: 2° celle des sciences naturelles, physiques et mathématiques · 3° celle des langues, de la littérature et des beaux-arts. — Ces trois classes se composent, la première de vingt Membres, et les deux autres de quinze chacune.—Un Membre titulaire, dans une classe, pourra se faire inscrire comme Membre supplémentaire dans chacune des deux autres. — Toute nomination se fait au scrutin secret.

Art. 5. Tout candidat au titre de membre actif devra être présenté par trois Membres actifs qui signeront la proposition, et désigneront la Classe à laquelle il devra appartenir. — Il y aura deux mois d'intervalle entre la présentation et le scrutin ; l'élection n'aura lieu qu'autant que le candidat aura réuni les trois quarts des suffrages des Membres présents. Le tiers au

moins des Membres actifs devra prendre part à ce scrutin. Le billet de convocation devra porter indication du scrutin d'élection.

Art. 6. Lorsqu'il y aura plus de candidats que de places vacantes, on choisira parmi eux, à la majorité absolue, celui des candidats qui sera scrutiné le premier. En cas de partage entre plusieurs concurrents, le plus âgé sera préféré.

Art 7. Le candidat proposé pour être élu Membre actif devra être âgé de vingt et un ans au moins, et sera tenu de présenter à l'appui de sa demande un travail statistique, qui sera examiné par une Commission de trois Membres. Les Membres qui auront proposé le candidat ne pourront en faire partie.

Art. 8. Nul ne pourra être élu Membre actif, s'il n'a résidence dans la commune de Marseille ; celui des Membres actifs qui cesserait de remplir cette condition entrera de plein droit dans la classe des Membres correspondants. Dans le cas où il reviendrait de nouveau habiter Marseille, il reprendrait la première place vacante.

Art. 9. Le candidat au titre de Membre actif, qui n'aura pas réuni à un premier tour de scrutin le nombre de suffrages prescrit par l'article 5, ne pourra être proposé de nouveau qu'après deux ans révolus et dans les formes indiquées par cet article.

Art. 10. Lorsqu'un Membre actif aura laissé écouler un délai de six mois sans paraître aux séances publiques, ni participer aux travaux et aux charges de la Société, il sera regardé comme démissionnaire et rayé de droit du tableau, à moins qu'il ne fournisse une excuse légitime sur laquelle il sera pris une délibération.

Art. 11. Le titre de Membre honoraire ne sera accordé qu'à des personnes distinguées par leurs talents ou leur position sociale ; ils seront élus aux mêmes conditions que les Membres actifs, sauf la présentation d'un travail statistique. — Toutefois, le titre de Membre honoraire sera accordé, sur sa demande, au Membre actif qui comptera vingt ans de travaux dans la Société, ou qui réunira la double condition de soixante ans d'âge et de dix ans de travaux.

Art. 12. Les Membres honoraires auront droit de séance avec voix délibérative sur les matières étrangères à la comptabilité et à l'administration intérieure. Ils ne pourront être assujettis à aucun travail, ni à aucune charge de la Société.

Art. 13. Les membres correspondants seront élus, sur la présentation d'un seul Membre actif, à la majorité des suffrages établie par l'article 5 ; ils devront avoir plus de vingt et un ans. Un mois suffira entre la présentation des candidats de cette Classe et le scrutin d'élection. — Lorsqu'un membre correspondant désirera faire partie de la Société en qualité de membre actif, sa nomination devra être soumise aux dispositions des articles relatifs aux Membres de cette Classe.

Art. 14. Les candidats au titre de membre correspondant devront faire hommage à la Société d'un travail dont le Secrétaire rendra compte. Il ne pourra être procédé au scrutin

d'élection qu'après l'accomplissement de cette condition. Pourront toutefois être dispensés de ce travail les candidats appartenant à une Société savante légalement reconnue.

Art. 15. Les Membres correspondants fourniront à la Société les renseignements statistiques qu'elle leur demandera. Ils auront le droit d'assister à ses séances avec voix consultative.

Art. 16. Nul ne sera porté au Tableau des Membres actifs qu'après avoir assisté à une séance.

Art. 17. Les fonctionnaires de la Société sont : — Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire-perpétuel, le Vice-Secrétaire, trois Annotateurs, le Conservateur et le Trésorier.

Art. 18. Le Président dirige l'ordre des travaux et des lectures ; il maintient la police des séances, convoque les Assemblées extraordinaires et nomme toutes les Commissions, excepté celle de l'apurement des comptes du Trésorier. — Le Secrétaire-perpétuel rédige les procès-verbaux des séances, qu'il signe conjointement avec le Président ; il tient la correspondance ; il a la garde des archives ; il fait, pour chaque année, un compte-rendu des travaux de la Société, et, tous les six mois, le relevé des actes de présence de chaque Membre actif. — Le Vice-Secrétaire aide le Secrétaire-perpétuel dans toutes ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. — Les fonctions des Annotateurs sont de présenter à tour de rôle, et chacun dans le ressort de la classe à laquelle il appartient, un rapport trimestriel contenant les faits remarquables et les résultats généraux de statistique qui n'entreront pas dans les Commissions spéciales. — Le Conservateur a la garde de la Bibliothèque et des objets d'arts et de sciences qui appartiennent à la Société. Il est tenu de présenter annuellement un rapport sur la situation du cabinet. — Le Trésorier perçoit les revenus de la Société, et paie les dépenses sur un mandat signé par le Président et le Secrétaire-perpétuel. — Le Président et le Secrétaire-perpétuel font partie de toutes les Commissions.

Art. 19. En cas d'absence du Président et du Vice-Président, l'Assemblée est présidée par le Membre le plus ancien sur le tableau. — En cas d'absence du Secrétaire-perpétuel et du Vice-Secrétaire, le Président désigne d'office et appelle au bureau, celui qui devra en remplir les fonctions

Art. 20. Le Trésorier rendra ses comptes dans la séance du 1er jeudi du janvier. Ils seront examinés par une commission de trois Membres nommés à la majorité absolue des voix. Les fonctionnaires de l'année expirée ne pourront en faire partie. Cette Commission fera connaître à la Société le résultat de ses travaux dans la séance ordinaire qui suivra.

Art. 21. Il y aura, chaque année, une séance pour le renouvellement des fonctionnaires. La Société sera convoquée, à cet effet, le troisième jeudi de décembre. Chaque nomination sera faite au scrutin et à la majorité absolue des voix. Si le premier tour de scrutin ne donne la majorité absolue à aucun candidat, on procèdera au ballotage entre les deux qui auront obtenu le plus de suffrages. En cas de partage dans le nombre des votes,

le plus ancien des deux dans la Société sera proclamé. S'il arrivait que ces deux candidats eussent été admis dans la même séance, le plus âgé sera préféré. — Les fonctions de Président ne pourront être confiées deux ans de suite à la même personne.

Art. 22. Les fonctionnaires entreront en charge le premier jeudi du mois de janvier.

Art. 23. L'élection des fonctionnaires ne pourra être valide qu'autant que l'Assemblée sera composée du tiers au moins des Membres actifs de la Société.

Art. 24. Le Conseil d'administration sera composé de tous les fonctionnaires. Il surveillera l'emploi des deniers de la Société, délibérera toutes les dépenses et fera tous actes administratifs. Dans aucun cas, il ne pourra augmenter les charges de la Société, ni changer le local de ses séances. Il sera tenu de rendre compte à la Société des mesures qu'il aura adoptées.

Art. 25. Les séances ordinaires s'ouvriront par la lecture du procès-verbal suivie de celle de la correspondance et du rapport trimestriel de l'un des Annotateurs. On entendra ensuite les rapports des Commissions, ceux des Membres que la Société aura chargés d'un travail, et les lectures particulières dans l'ordre indiqué par le Président.

Art. 26. Lorsqu'un ouvrage d'un Membre actif, honoraire ou correspondant, aura été adressé à la Société, le Secrétaire-perpétuel n'en pourra donner lecture ni le déposer aux archives ou dans la bibliothèque qu'après l'avoir soumis au Conseil d'administration.

Art. 27. La Société s'assemblera le premier jeudi de chaque mois. Il y aura des Assemblées extraordinaires quand le cas l'exigera.

Art. 28. Il y aura chaque année une séance publique dans les six premiers mois de l'année. Le Secrétaire-perpétuel y lira le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année précédente.

Art. 29. Tous les Membres auront droit de faire des lectures dans cette séance. Le choix en sera fait dans une Assemblée particulière, qui aura lieu huit jours au moins avant la séance publique. A cet effet, le Secrétaire-perpétuel dressera et déposera sur le bureau l'état des manuscrits lus depuis un année. Il sera fait choix, par la voie du scrutin et à la majorité relative, des lectures qui devront être faites au nombre qui sera déterminé par la Société.

Art. 30. Tout Membre qui fera une lecture sera tenu d'en remettre au Secrétaire le manuscrit séance tenante.

Art. 31. Toute proposition réglementaire sera déposée par écrit sur le bureau et signée par son auteur. Un mois après le dépôt, si elle est appuyée par cinq membres, il sera délibéré sur la prise en considération. La proposition sera discutée, en la forme ordinaire, à la séance qui suivra. Le tiers des Membres actifs sera nécessaire pour discuter une proposition qui tendra à modifier directement ou indirectement un ou plusieurs articles du règlement. Dans aucun cas, la délibération ne

pourra être prise qu'à la majorité absolue des suffrages. Si la proposition est rejetée, elle ne pourra être reproduite pendant l'année qui suivra le rejet.

Art. 32. Aucun changement ou addition ne pourra avoir d'effet qu'après avoir eu l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur.

Art. 33. Aucune délibération ne pourra être prise valablement si douze Membres actifs au moins ne sont présents à la séance.

Art. 34. Lorsque trois Membres au moins demanderont le scrutin secret sur un sujet mis en délibération, ce scrutin aura lieu de plein droit.

Art. 35. La Société déclare ne donner aucune sorte d'approbation aux ouvrages publiés par ses Membres. Tout travail imposé à l'un, ou à plusieurs d'entre eux, devient la propriété de la Société et ne pourra être publié qu'avec son agrément.

Art. 36. Au décès d'un Membre actif ou honoraire, la Société, en corps, assistera à ses obsèques. Le Secrétaire prononcera, dans l'année, en séance publique, l'éloge du défunt.

Pour copie conforme au Règlement annexé à l'Ordonnance du roi, du 2 avril 1831.

P.-M. ROUX, *Secrétaire-perpétuel.*

TABLEAU

DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE en 1862

PREMIÈRE SECTION.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

Cette section est divisée en six commissions.

Commission de topographie.

MM. Bordes, Gentet et Toulouzan.

Commission de météorologie.

MM. Dugas, Jubiot et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'hydrographie.

MM. Maurin, P.-M. Roux, de Marseille et Roussin.

Commission de géologie.

MM. Feautrier, Flavard et Toulouzan.

Commission de botanique.

MM. Lions, A. Lucy, Roussin et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de zoologie.

MM. Jubiot, Maurin et P.-M. Roux, de Marseille.

DEUXIÈME SECTION.

STATISTIQUE POLITIQUE.

Cette section est divisée en neuf commissions.

Commission de division politique et territoriale.

MM. Bordes, Gentet et L. Menard.

Commission de population.

MM. Feautrier, Natte et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'histoire.

MM. Chaumelin, Feautrier, H. Guys, Mortreuil, Segond-Cresp et Timon-David.

Commission d'organisation politique et administrative.

MM. Chirac, A. Lucy, Mortreuil et Sapet.

Commission des institutions.

MM. Chirac, Feautrier, Léopold Menard, P.-M. Roux, de Marseille, et Timon-David.

Commission des travaux publics.

MM. Bordes, Gentet et Toulouzan.

Commission des établissements industriels.

MM. Boisselot, Duprat, Natte, Prou-Gaillard et Sapet.

Commission de nécrologie.

MM. Chaumelin, H. Guys et P.-M. Roux, de Marseille

Commission de législation.

MM. Lions, Mortreuil et Segond-Cresp.

TROISIÈME SECTION.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE.

Cette section est divisée en cinq commissions.

Commission d'agriculture.

MM. Lions, A. Lucy, Prou-Gaillard et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'industrie.

MM. Bordes, Duprat, Sapet et Toulouzan.

Commission de commerce.

MM. Guys, Natte et Prou-Gaillard.

Commission de navigation.

MM. Natte, Sapet et Toulouzan.

Commission des finances.

MM. Chirac, Lions, A. Lucy et L. Menard.

— Une quatrième section a pour objet la réunion, en un seul corps, des travaux des diverses commissions.

Ce sont les trois annotateurs qui forment une vingtième commission, la seule dont la quatrième section se compose. Elle est chargée de la coordination des travaux des autres commissions, sous la direction du Secrétaire-perpétuel de la Société.

TABLEAU DES MEMBRES
DE
LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
DE MARSEILLE,
Au 31 décembre 1861.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1861.

MM. MORTREUIL, ✠, Président; SAPET, Vice-Président; P.-M. ROUX, de Marseille, ✠, ✠, C. ✠, C. ✠, Secrétaire-perpétuel et Archiviste; L. MÉNARD, ✠, Vice-Secrétaire; CHAUMELIN, Annotateur de la première classe; C. BOUSQUET, Annotateur de la deuxième classe; GOUIRAND, Annotateur de la troisième classe; SEGOND-CRESP, Conservateur-bibliothécaire; LIONS, Trésorier.

MEMBRES D'HONNEUR.

Président d'honneur, Mgr le Prince de JOINVILLE *(Nommé Membre honoraire, en* 1831, *devenu Président d'Honneur, le* 3 *mai* 1843.*)*

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT — *(Délibération du* 7 *juillet* 1853. *)*

MM. Le Général commandant la 9me division militaire.
Le Sénateur, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône (M. de MAUPAS.)
L'Évêque de Marseille (Monseigneur CRUICE.)
Le Maire de la ville de Marseille.

Membres honoraires.

2 novembre 1830.

MM. Le baron DUPIN (Charles), G. ✠, Membre de l'Institut et d'autres Sociétés savantes, à Paris.

9 janvier 1834.

MIGNET, ✡, Conseiller d'Etat, Membre de l'Institut, Directeur-archiviste au ministère des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 septembre 1834.

LAURENCE (Jean), ✡, Directeur-général des contributions directes, etc., à Paris.

Le baron TREZEL, ✡, Général de division, à Paris.

Le baron de St-JOSEPH, ✡, Général de division, à Paris.

8 septembre 1836.

MÉRY (Louis), Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, Membre des Académies de Marseille et d'Aix, Inspecteur des monuments des Bouches-du-Rhône et du Gard, Correspondant de la Société des sciences du Var, à Aix. *(Membre actif, en* 1827.*)*

7 décembre 1837.

SÉBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ✠, Général de division, à Ajaccio.

5 janvier 1844.

D'HAUTPOUL (le Comte), G. O. ✠, Général de division, grand Référendaire du Sénat, à Paris.

9 mars 1844.

AUTRAN (Paul), ✠, Secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société géographique de Paris, rue Venture, 23 *(Membre actif, en* 1836.*)*

22 décembre 1846.

BEUF (Jean-Baptiste-François-Alban), Employé de la garantie en retraite, Membre de la Société française de statistique universelle, du XIVme Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à Alger *(Membre actif, en* 1827.*)*

4 novembre 1847.

FALLOT (Frédéric-Auguste-Gustave), Membre du XIVe

Congrès scientifique de France, à Cette. *(Membre actif, en 1834.)*

MM. SAINT-FERRÉOL (JN-LS-JPH). Liquidateur des douanes en retraite, place St-Michel, n. 5, *(Membre actif, en 1827.)*

6 *juillet* 1848.

BOUIS (JEAN-JACQUES), Juge au tribunal civil de Marseille, Membre du XIVme Congrès scientifique de France, rue des Princes, 20. *(Membre actif, en 1829.)*

7 *décembre* 1848.

DE CAUMONT (ARCISSE), C. ✠, O. ✠, ✠, Fondateur du Congrès scientifique et de l'Institut des provinces de France, Président général de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre de l'Institut, du Conseil général de l'Agriculture, d'un grand nombre d'autres corps savants, à Caen. *(Membre correspondant, en 1844.)*

FRESLON (ALEXANDRE), Avocat général à la Cour de cassation, ex-Ministre de l'instruction publique et des cultes, etc., à Paris.

GUILLORY aîné, ✠, Président de la Société industrielle d'Angers et du Congrès des vignerons français, Secrétaire général de la XIe session du Congrès scientifique de France, etc., à Angers. *(Correspondant, en 1843.)*

MOREAU DE JONNÉS (ALEXANDRE), Membre de l'Institut de France et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris, *(Membre correspondant, en 1839.)*

12 *avril* 1849.

LACROSSE, ex-Ministre des travaux publics, à Paris.

4 *octobre* 1849.

DE FALLOUX, ex-Ministre de l'instruction publique et des cultes. à Paris.

5 *novembre* 1849.

PASSY (HIPPOLYTE-PHILIBERT), ✠, ancien officier de cavalerie, ex-Ministre des finances, Membre de l'Institut de France, à Paris.

6 *décembre* 1849.

VALZ (JEAN-FELIX-BENJAMIN), ✠, Directeur de l'Observatoire, Membre de l'Institut, du XIVe Congrès scientifique,

etc., à l'Observatoire impérial de Marseille. *(Membre actif, en 1839.)*

28 *février* 1850.

DE SULEAU (LOUIS-ANGE-ANTOINE-ELISÉE), C. ✡, C. ✻, Sénateur, membre correspondant des Académies de Metz et de Dijon, etc., rue du Bac, 58, à Paris.

1er *août* 1850.

VILLENEUVE (HIPPOLYTE-BENOIT, Comte de), ✡, Ingénieur en chef des mines, Professeur d'agriculture à l'école impériale des mines, Membre de plusieurs corps savants, à Paris. *(Membre actif, en 1831.)*

12 *septembre* 1850.

LERAT DE MAGNITOT (ALBIN), Membre des Sociétés archéologiques de Sens et de Châlons-sur-Saone, à Auch.

17 *décembre* 1850.

COSTE (PASCAL) ✡, ✻. Architecte et Professeur de dessin, Membre de l'Académie de Marseille, et du XIVe Congrès scientifique, cours Saint-Louis, 4. *(Membre actif, en 1828, correspondant, en 1839, redevenu actif, en 1842.)*

3 *avril* 1851.

HECQUET (ANTOINE-CHARLES-FÉLIX), C. ✡, C. ✻, C. ✻, Général de division en retraite, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, à Paris.

5 *février* 1852.

LEFEBVRE-DURUFLE, O. ✻, Sénateur, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *mars* 1852.

MATHÉRON (PHILIPPE-PIERRE-EMILE). ✡, Ingénieur civil, Membre de l'Académie de Marseille et d'autres corps savants, Secrétaire de la Section des sciences naturelles du XIVe Congrès scientifique, membre correspondant de l'Institut des provinces de France, rue de la Paix, 17 bis, à Marseille *(Membre actif, en 1831.)*

3 *novembre* 1853.

VANHALL (FLORIS-ADRIAN). Ministre d'Etat de S. M. le Roi des Pays-Bas, décoré de la grande croix du Lion néerlandais, de l'ordre du Faucon Blanc de Saxe-Weimar-

Eisenach, de l'ordre russe de l'Aigle polonais, de l'ordre de la branche Ernestine de la maison de Saxe, de l'ordre de Léopold de Belgique, lauréat de la Société de littérature de la Hollande, Membre de la Société des sciences à Harlem, de celle de littérature hollandaise à Leyde, de celle d'agriculture des deux provinces de la Hollande, et de beaucoup d'autres corps savants, à La Haye.

12 avril 1855.

MM. THIEBAUT (Nicolas-Alphonse), Docteur en médecine, Membre du XIV[e] Congrès scientifique de France, de la Société de médecine de Marseille et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, de la Commission de surveillance du dépôt de mendicité de ce département, et Membre de la délégation cantonale d'instruction primaire, Administrateur de la Caisse d'épargne, allées de Meilhan, 78.

7 août 1856.

BAUSSET-ROQUEFORT (Jean-Baptiste-Gabriel-Ferdinand, Marquis de) O ✡. O, ✠, Lauréat de l'Institut, Membre de la Société d'agriculture et du commerce du Var, et d'autres corps savants, rue de Bourbon, 41, à Lyon *(Membre correspondant, en 1851.)*

5 février 1857.

MÉLIER (François), C. ✠, C. ✠, C. ✠, Docteur en médecine, ex-Président de l'Académie impériale de médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Inspecteur général des établissements sanitaires, Membre du Comité consultatif d'hygiène publique, de la Société de médecine de Paris, Président de la Société d'hydrologie, Membre honoraire du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Correspondant de l'Académie de médecine de Bruxelles, de la Société de médecine de Marseille, etc., rue des Saints-Pères, 8, à Paris, *(Membre correspondant, en 1830.)*

22 août 1857.

MARCOTTE (Edme-Marie-Antoine), ✡, Directeur des douanes, Membre de l'Académie de Marseille, des Assises scientifiques d'Aix, ex-Président de la Société

artistique des Bouches-du-Rhône, à Strasbourg *(Membre actif, en 1849).*

3 *décembre* 1857.

MM. CLOQUET (JULES), O. ✠, Docteur en médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

5 *septembre* 1861.

JULLIANY (JULES), ✠, Négociant, Membre de l'Académie de Marseille, du XIVe Congrès scientifique de France, de l'Institut historique et géographique du Brésil et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris. *(Nommé membre actif, en 1827, correspondant en 1836, devenu membre honoraire.)*

MEMBRES ACTIFS.

26 *avril* 1827.

M. ROUX (PIERRE-MARTIN), de Marseille, ✠, Commandeur de plusieurs ordres, décoré de médailles civiques, lauréat de diverses sociétés savantes, Docteur en médecine, Médecin du service sanitaire, Membre de l'Académie des sciences, ancien Président de la Société de médecine et du Comité médical des dispensaires, Fondateur et Président perpétuel du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Administrateur de la Caisse d'épargne, de la Société de bienfaisance de Marseille, Secrétaire général de la XIVe session, et vice-Président général des XVme, XVIme, XIXme, XXIIme, XXIVme, XXVme, XXVIIme, XXVIIIme sessions du Congrès scientifique de France, Sous-Directeur de l'Institut des provinces et Président des Assises scientifiques du Sud-Est de la France, Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, Membre honoraire et correspondant de beaucoup d'autres corps savants, rue Montgrand, 12.

19 *décembre* 1833.

MM. FEAUTRIER (Jean), Secrétaire de la mairie de Marseille, du Comité d'instruction primaire, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, rue Montgrand, n. 26.

1er *avril* 1841.

TOULOUZAN (Philippe-Auguste), Chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Section des sciences naturelles de la XIVme session du Congrès scientifique de France, rue St-Jacques, 82.

3 *juillet* 1845.

MORTREUIL (Jean-Anselme-Bernard), ✱, Juge-de-paix, Membre de l'Académie, de la Commission de surveillance de l'Asile des aliénés, de la Société française pour la conservation des monuments, Secrétaire de la section d'archéologie de la XIVe session du Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, boulevard Gazzino, 3.

16 *avril* 1846.

PROU-GAILLARD (Dominique-Louis-Auguste), Négociant, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, rue Villeneuve, 2.

12 *février* 1849.

NATTE (Charles), Membre de divers corps savants, rue Montgrand, 31. *(Membre actif. en* 1827, *correspondant en* 1844, *de nouveau membre actif.)*

7 *juin* 1849.

DUGAS (Pierre-Alexis-Théodose), ✠, ✱, Docteur en médecine, Président de la Caisse d'épargne, Membre de la Société de médecine de Marseille, du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres Sociétés savantes, rue Sylvabelle, 15.

1er *août* 1850,

GENTET (Victor-Marius), Agent voyer du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Société d'agriculture de ce département, Lauréat de l'Académie de Marseille, rue des Petits-Pères, 22.

3 *octobre* 1830.

MM. SAPET (Antoine-François-Lazare), Inspecteur de l'octroi de Marseille, etc., boulevard du Muy, 47.

3 *février* 1853.

GUYS (Henry-Pierre-François), O. ✱, Chevalier de divers ordres, Consul en retraite, Membre de plusieurs corps savants, rue Dragon, 24. *(Correspondant en 1844, devenu membre actif.)*

28 *novembre* 1853.

SEGOND-CRESP (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), Avocat, Membre de la Société d'horticulture de Marseille, du Congrès scientifique de France, de la Société française pour la Conservation des monuments, et des Assises scientifiques d'Aix, rue Moustier, 15.

14 *décembre* 1853,

FLAVARD (Eugène-Jean-Pierre-Noel), Docteur en médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de la Société impériale de médecine de Marseille, rue des Petits-Pères, 40.

2 *mars* 1854.

MENARD (Léopold-Branchu); ✱. Directeur des prisons, Inspecteur des établissements d'aliénés et de mendicité des Bouches-du-Rhône, Membre de la Commission cantonale de statistique de Marseille, rue de Lodi, 24.

1er *juin* 1854.

GOUIRAND (Joseph-Isidore-Eulalie), ex-Secrétaire du jury médical, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, des Sociétés de médecine et de pharmacie de Marseille, rue de Rome, 11

7 *septembre* 1854.

TIMON-DAVID (Joseph-Marie), Chanoine-honoraire, Fondateur et Directeur de l'Œuvre de la jeunesse, pour les ouvriers, délégué pour la surveillance de l'instruction primaire, boulevard de la Magdelaine, 90.

8 mai 1855.

MM. CHAUMELIN (JEAN-MARIE-MARIUS), ex-membre de l'Université, Employé des Douanes, etc., boulevard Longchamp, 29.

6 décembre 1855.

LUCY (ADRIEN), O. ✱, C. ✱, Receveur-général des finances, ex-Président de l'Académie impériale de Rheims, Président de la Société d'agriculture de Marseille, Vice-Président de la Société d'horticulture, Inspecteur des monuments historiques et Vice-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 105.

3 avril 1856.

CHIRAC (JOSEPH-MARIE-AUGUSTIN), Agent général, Caissier principal de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, rue Lafon, 11.

8 mai 1856.

LIONS (ANTOINE-CHARLES-MARIE), ancien Notaire, ex-Rédacteur dans l'administration centrale des Contributions indirectes à Paris, Bibliothécaire de la Société d'horticulture de Marseille, rue Peirier, 12.

6 mai 1858.

BORDES (PAUL-JEAN-BAPTISTE), Ingénieur civil, etc., etc., rue de Rome, 67.

6 janvier 1859.

BOISSELOT (DOMINIQUE-FRANÇOIS-XAVIER), ✱. Lauréat de l'Institut, etc., Compositeur de musique et fabricant de pianos, place Notre-Dame-du-Mont, 12.

DUPRAT (ANACHARSIS), Négociant, ayant obtenu diverses médailles pour la fabrication des bouchons à la mécanique, industrie qu'il a créée et perfectionnée, etc., rue Cassis, sur le Prado, 105.

5 mai 1859.

JUBIOT (NICOLAS), ✱, ✱, Docteur en médecine, Médecin major de 1re classe à l'hôpital militaire de Marseille, Membre titulaire de la Société impériale de médecine de cette ville et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, etc., rue Fongate, 33.

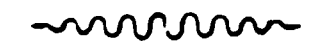
1er *juillet* 1859.

MM. **BOUSQUET** (Casimir-Gabriel). Homme de lettres, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société littéraire de Lyon, de la Société industrielle d'Angers, de l'Académie des sciences, lettres et arts de Nîmes, de celle du département du Var, etc., rue St-Jacqnes, 68, *(Membre actif, en 1847, démissionnaire en juillet 1857, redevenu membre actif:)*

20 *décembre* 1860.

BLANCARD (Marc-Marie-François-de-Paule-Louis). Avocat, Elève de l'école des Chartes, Archiviste du département des Bouches-du-Rhône, rue du Bàiguoir, 19.

MEMBRES CORRESPONDANTS.



24 *juillet* 1827.

MM. PIERQUIN DE GEMBLOUX, ✽, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, à Bourges.

TRASTOUR, O. ✽, ✠, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Antibes.

28 *décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, correspondant de la Société de médecine de Marseille, etc., à Philadelphie.

10 *avril* 1828.

JOUINE (A.-B.-Etienne), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc, à Digne.

REYNAUD (Joseph-Toussaint), ✠, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, Membre de l'institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er juillet 1828.

MM. TAILLANDIER (Adolphe-Honoré), Conseiller à la Cour de cassation, etc., rue de l'Université, 8, à Paris.

7 août 1828.

BARBAROUX, O. ✡, Sénateur, place du Palais-Bourbon, n. 6, à Paris.

FARNAUD (Pierre-Antoine), licencié en droit, etc., à Gap.

6 novembre 1828.

RIFAUD (J.-J.), ✡, Homme de lettres, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

5 juin 1829.

ROUARD (Etienne-Antoine-Benoit), ✡, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix. Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, à Aix.

4 février 1830.

PRÉAUX-LOCRÉ, C. ✡, Commandant du château de Compiègne, Membre de la Société maritime de Paris, de la Société orientale, et d'autres corps savants, à Compiègne (Oise.)

VIGAROSI, ✡. Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs Académies, à Mirepoix (Ariège.)

CLAPIER, Conseiller à la Cour impériale, à Aix, *(Nommé Membre actif, en* 1827, *devenu correspondant.)*

8 mai 1831.

MALO (Charles), ✡, Homme de lettres, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

7 juillet 1831.

De CHRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences. Professeur de géologie, à Dijon.

9 octobre 1831.

De BLOSSEVILLE (Ernest), Marquis, ancien Conseiller de préfecture du département de Seine et Oise, Membre du corps législatif et du Conseil général de l'Eure, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg (Eure).

MM. DESMICHELS, ✡, ex-recteur de l'Académie d'Aix, à Paris, ou au Val (Var).

5 *avril* 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

7 *février* 1833.

Dr SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, Membre de plusieurs Académies, à Naples.

PETRONI (Ricard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du recensement, etc., à Naples.

19 *décembre* 1833.

ARMAND DECORMIS (Etienne-Athanase-Pierre), Médecin de l'hospice et des épidémies, Membre du Conseil de salubrité du Var, des Sociétés médicales de Marseille et de Montpellier, à Cotignac.

7 *août* 1834.

BOUCHER de CREVECOEUR de PERTHES (Jacques), ✡, Directeur des Douanes, Chevalier de l'ordre de Malte, Président de la Société d'émulation. Membre de plusieur Académies, à Abbeville.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN, ✡, Docteur en médecine, Juge-de-paix, Correspondant de la Société de médecine de Paris, des Académies d'Aix, de Marseille, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon

LAGARDE (Alexandre-Jules), ex-Avocat-avoué près la Cour impériale, à Paris.

4 *décembre* 1834.

WILD, Mécanicien, adjoint de la Mairie, à Montbéliard.

4 *juin* 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✡, ✠, Docteur en médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi, (Dordogne).

2 *juillet* 1835.

COMBES (Jean-François-Anacharsis), ✡, Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur

du premier Comice agricole du département du Tarn, Membre de la Commission des prisons et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres (Tarn).

MM. DUVERNOY, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, Correspondant de la Société des antiquaires de France, à Montbéliard.

FALLOT (SAMUEL FRÉDÉRIC), ancien notaire, Avoué, à Montbéliard.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (PIERRE), ✿, Docteur en médecine, Médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe.)

MONTFALCON, ✿, Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs Académies, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

7 *avril* 1836.

GAULARD (FRANÇOIS), Professeur des sciences physiques, naturelles et mathématiques, Membre de plusieurs corps savants, à Mirecourt (Vosges.)

2 *juin* 1836.

VANDERMAELEN (PHILIPPE), Chevalier de l'ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, Membre de l'Académie de cette ville, et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, à Bruxelles.

7 *juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), ✿, Conservateur honoraire de la bibliothèque et Sécrétaire général de la Société de Blois, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Blois.

6 *octobre* 1837.

PASCAL, Docteur en médecine, Médecin militaire, Membre de plusieurs corps savants, à Bayonne.

ROUGÉ (Vicomte de), Propriétaire, à Paris.

3 *novembre* 1836.

NANZIO (FERDINAND de), Directeur de l'Ecole royale vétérinaire de Naples, Membre de plusieurs sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

22 décembre 1836.

MM. ULLOA (le chevalier PIERRE), Avocat, Juge au tribunal civil, Membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 janvier 1836.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

11 mai 1837.

DELRE (JOSEPH), Statisticien, à Naples.

SAUTTER (JEAN-FRANÇOIS), ✡, Pasteur, à Genève. *(Membre actif, en 1831, devenu correspondant.)*

3 juillet 1837.

FARIOLI (ACHILE), Homme de lettres, à Reggio-Modène.

JACQUEMIN L., Pharmacien, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Arles.

7 mars 1839.

BIENAIMÉ (IRENÉE-JULES), ✡, Inspecteur-général des finances, Membre de la Société philomatique, à Paris.

2 mai 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✡ Consul de France, Correspondant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, à Varsovie.

4 juillet 1839.

CEVASCO (JACQUES), Trésorier du magistrat de santé de Gênes, Membre de la Société d'encouragement du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIÈRE (F.-G.), Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Montpellier.

8 août 1839.

DE MOLÉON, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

7 novembre 1839.

LOMBARD, Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Genève.

18 décembre 1839.

DUPIERRIS (MARTIAL), Doct. en médecine, Correspondant

de plusieurs sociétés médicales, à la Nouvelle-Orléans.

MM. HEYWOOD (James), Membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, Membre de celle de Manchester, à Acresfield, près de Manchester.

6 *mars* 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), Docteur en médecine, Membre de l'Académie des sciences, de la Société libre d'émulation de Rouen, à Rouen.

CAPPLET (Amédée), ✡, ancien manufacturier, Membre de plusieurs sociétés d'uilité publique, à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL de SERRE (Pierre-Toussaint), ✡, Conseiller à la cour d'appel, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, à Montpellier.

8 *octobre* 1840.

GARCIN de TASSY (Joseph-Héliodore), ✡, Professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales, Membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcuta, de Madras, de Bombay, à Paris.

GODDE-LIANCOURT (Calixte-Auguste), ✡, Fondateur d'un grand nombre de societés humaines, etc., aux États-Unis d'Amérique.

RHALLY (Georges-Alexandre), Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la cour d'appel d'Athènes, ex-Professeur de droit commercial et recteur de l'Université Othon, Membre de la Société d'instruction primaire, à Athènes.

12 *novembre* 1840.

MASSE (Etienne-Michel), Propriétaire, Homme de lettres, Membre du XIVe Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à La Ciotat.

7 *janvier* 1841.

KRIESIS (Antoine-G.) ex-ministre de la marine, Membre de la Société archéologique, à Athènes.

4 mars 1841.

MM. DARMENTIER, Juge au tribunal civil, Président de la société humaine, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

6 mai 1841.

JANEZ (Don Augustin), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT (Joseph-Antoine), Président de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc , à Barcelonne.

VIENNE (Henri), Membre des Sociétés des sciences de Toulon, d'agriculture de Draguignan et de la morale chrétienne, de l'Athénée des Arts, à Gevray-Chambertin, département de la Côte-d'Or.

10 juin 1841.

BORCHARD (Marc), Docteur en médecine, membre de plusieurs corps savants, etc., à Bordeaux.

SAUVE (Saint-Cyr-Louis), Docteur en médecine, Membre de la Société médicale de La Rochelle, de celle de Marseille. de la Société des sciences du département de la Charente-Inférieure, de la Société des Amis des Arts, etc., à La Rochelle.

16 septembre 1841.

BELLARDI (Louis), Naturaliste, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

MAUNY DE MORNAY. Inspecteur d'agriculture, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

2 décembre 1841.

CALCARA (Pierre), Docteur en médecine, Titulaire de l'Institut royal d'encouragement, pour la Sicile, Membre de l'Académie des sciences, etc., à Palerme.

13 janvier 1842.

GUEYMARD (Emile), ✽, Ingénieur en chef des mines, Docteur ès-sciences, Professeur de minéralogie et de géologie, etc., à Grenoble.

MARCELIN (l'abbé Joseph), Prêtre-prédicateur, Titulaire de la Société des sciences, etc., de Tarn et Garonne, Correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, etc., à Montauban.

MM. RIDOLPHI COSIMO (le marquis de), Vice-Président de l'Académie des Georgofiles, Président général du IIIme Congrès scientifique italien, Directeur-propriétaire de l'Institut agricole de Meleto, à Florence.

TARTINI (FERDINAND), Chevalier sur-Intendant-général de la communauté du grand-duché de Toscane; Membre du Conseil des Ingénieurs, Secrétaire-général du IIIme Congrès scientifique italien, à Florence.

ROBERT (JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE) ; ✻, Propriétaire agronome, Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Sainte-Tulle (Basses-Alpes.)

1er décembre 1842.

BONNET (SIMON), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'Agronomie, Membre du Conseil municipal, de l'Académie et de plusieurs Sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé), Professeur de physique au grand Séminaire de Chambéry (Savoie).

HERMANN (CHARLES-HENRI), ✻, Professeur d'anatomie et d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Strasbourg, Accoucheur en chef de l'hôpital civil, Directeur de l'école du Bas-Rhin et Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg.

RICHE (MICHEL), Membre de la Société asiatique de Paris, etc., au Mont-Liban.

27 juin 1843.

BOUDIN (JN.-M.-F.-J.), O. ✻, ✻, Docteur en médecine, Médecin en chef de l'hôpital militaire de Vincennes, à Paris. *(Correspondant, en 1837, devenu membre actif. en 1842, redevenu correspondant.)*

2 novembre 1843.

BARILLON (FRANÇOIS-GUILLAUME), Négociant, Membre du Conseil municipal, Administrateur des chemins de fer de Paris à Marseille, à Lyon.

BOUCHEREAU (HENRI-XAVIER-ANNE-CHARLOTTE), ✻, Membre de plusieurs corps savants, à Bordeaux.

MM. BERTONI (RAPHAEL), Docteur en médecine, à Erzéroum.
BORÉLY (PASCAL), Statisticien, à Palerme.
DEFLY (CHARLES), Consul de France, à Rome.
DESCARNEAUX, Statisticien, à Bucharest.
FLURY (HIPPOLYTE), Consul de France, dans le royaume de Valence.
HURSANT, Consul de France, aux îles Baléares.
PRASSACACHI (JEAN), Docteur en médecine, à Salonique.
PISTORETTI (JACQUES-CHARLES), Négociant, à Soussa.
THORE, Docteur en médecine, à Sceaux (Seine).

1er février 1844.

HIPPOLYTE DE St-CYR, Gérant du Consulat de France, Chancelier national, à Mobile.

7 mars 1844.

AUGRAND, Consul de France, à Cadix.
PHILIBERT (JEAN-ETIENNE), Vice-Consul de France, à Jaffa.
VICENTE MANUEL de Cosina, Président de l'Académie littéraire de St-Jacques de Compostelle, à la Corogne.

1er août 1844.

FAYET (PIERRE), ✠, Inspecteur d'Académie, ancien Recteur, Membre de plusieurs corps savants, à Chaumont (Haute-Marne).

12 décembre 1844.

CANALE (MICHEL-JOSEPH), Avocat et historien, à Gênes.
EREDE (MICHEL), Membre de l'Association agraire de Turin et de la Société littéraire de Lyon, à Gênes.
VIVOLI (JOSEPH), Auteur des Annales de Livourne, etc., Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

9 janvier 1845.

NUGNES (MAXIME de St-SECONDE), Vice-Consul du royaume des Deux-Siciles, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Livourne.

6 mars 1845.

GASPARIN (le Comte de), O. ✠, ancien ministre, Membre de l'Institut, Président général de la XIIe session du Congrès scientifique de France, etc., à Paris.

MM. LAURENS (Pierre-Paul-Denis), Chef de la première division de la préfecture du Doubs, à Besançon.

15 *mars* 1845.

ROUMIEU (Cyprien), Conseiller à la Cour impériale de Pau. *(Correspondant, en* 1836, *devenu membre actif, en* 1842, *redevenu correspondant.)*

8 *mai* 1845.

CÉSAR CANTU, ✻, Vice-Président de la 4e section du XIVe Congrès scientifique de France et Membre de plusieurs autres corps savants, à Milan.

7 *août* 1845.

YVAREN (Prosper-Joseph), ✻, Docteur en médecine, ancien Secrétaire de l'ex-Académie des sciences, à Avignon.

20 *septembre* 1845.

BONNET (Jules), ✻, Juge-de-paix, à Aubagne. *(Membre actif, en* 1838, *devenu correspondant.)*

4 *décembre* 1845.

CHAMBOVET (Pierre), Constructeur-mécanicien, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., à Nice.

18 *décembre* 1845.

BANCHERO (Joseph), Membre correspondant de la Société littéraire de Lyon, etc., à Gênes.

16 *avril* 1846.

PONCHET (F.-A.), Docteur en médecine, Professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Rouen, Membre de plusieurs Académies, à Rouen.

6 *mai* 1846.

DE BEC (Augustin-Marius-Paul), Directeur de la Ferme modèle de la Montaurone, Membre de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Aix, à la Montaurone.

HEUSCHLING (Xavier), ✻, ✡, Chef de bureau de la statistique générale, au ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique de Belgique, à Bruxelles.

4 juin 1846.

MM. SCHEULTZ (J.-J), Consul de France, à la Trinité.

CHERIAS (Julien-Louis-Joseph), Avocat et Juge suppléant près le tribunal, Correspondant de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à Gap (Hautes-Alpes).

5 novembre 1846.

BALBI (Eugène), Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Venise.

FERRARIO (Joseph), Docteur en médecine et en chirurgie, fondateur de l'Institut médico-chirurgical de la Lombardie, et de l'Académie de physique, de médecine et de statistique de Milan, à Milan.

LONGHI (Antoine), Docteur en médecine, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Milan.

SALARI (Jean), Employé près de la comptabilité centrale du gouvernement de la Lombardie, à Milan.

SALVAGNOLI-MARCHETTI (Antoine), Docteur en médecine, Inspecteur-général sanitaire de Grossetto, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Florence.

3 décembre 1846.

GUÉRIN-MÉNEVILLE (G.-E.), ✠, Membre de la Société centrale d'agriculture, Président de la Société entomologique et de la 2e section de la XIVe session du Congrès scientifique de France, à Paris.

7 janvier 1847.

CONFOFANTI (Silvestre), Professeur à l'Université de Pise.

SABBATINI MAUR, Homme de lettres, à Modène.

SCLOPIS (Frédéric), C. ✠, ✠, ✠, Avocat-général, Président du Sénat, Membre de l'Académie des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France, à Turin.

TROYA (Charles), Historien, à Naples.

4 mars 1847.

CHASTEL (Louis-François), Avocat, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

FRAISSE (Charles), Docteur en médecine, ex-Secrétaire de la Société littéraire, Membre de plusieurs sociétés médicales et d'utilité publique, à Lyon.

MM. MARTIN D'AUSSIGNY (Edme-Camille), Peintre, Membre de l'Académie et de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

MULSANT, Professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

PERICAUD aîné (Antoine), Bibliothécaire de la ville de Lyon, Membre des Académies de Lyon, Marseille, Dijon, Besançon, Chambéry, etc, à Lyon.

6 *mai* 1847.

GACOGNE (Alphonse), Membre de la Société littéraire et de la Société linnéenne de Lyon.

7 *octobre* 1847.

DE CUSSY, Vicomte, O. ✠, Vice-Président général du XIVe Congrès scientifique de France, Membre de l'Institut des provinces, et de plusieurs autres corps savants, à Vouilly par Isigny (Calvados).

THURCHETTI, Membre de plusieurs Académies, à Fuscecchio.

3 *février* 1848.

MAGNONE (François), ✠, Docteur en droit, Membre de l'Association agricole de Turin et du XIVe Congrès scientifique de France, à Turin, *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

19 *octobre* 1848.

MOUAN (Jean-Louis-Gabriel), Avocat, Bibliothécaire, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres, agriculture, etc., d'Aix, à Aix.

9 *novembre* 1848.

D'ANDELARRE, le Comte, Membre du Conseil général des manufactures et du Conseil général du département de la Meuse, à Traverey par Ligny.

HALLEZ-D'ARROS, ex-Secrétaire général de préfecture, Membre du Comice agricole, à Metz (Moselle).

5 *juillet* 1849.

CLÉMENT (Honoré-Eugène), Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

8 *novembre* 1849.

BALLY (Victor-François), ✠, ✠, ✠, Docteur en médecine, ancien président de l'Académie de médecine, Président

de la XVe session du Congrès scientifique de France et de la section médicale de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, à Villeneuve-sur-Yonne.

MM. DE MAICHE (Jean-Claude), Licencié ès-lettres, Bachelier en droit, ex-Secrétaire du Ministre de l'Instruction publique et des cultes, Professeur au Lycée de Vendôme, à Oiselay, (Haute-Saône).

LAMBRON DE LIGNIN (Henri), Capitaine de cavalerie en retraite, Membre de l'Institut des provinces, de la Société française pour la conservation des monuments, du Collège héraldique et archéologique de France, de la Société archéologique de Touraine, etc., au château de Morier près et par Tours.

MOREAU DE JONNÉS fils (Alexandre), Membre de la Société d'économie charitable et de la Société des crèches, à Paris,

TAROT (François), ✻, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, Membre de l'Institut des provinces, Secrétaire général du XVI[e] Congrès scientifique de France, Membre de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine, de la Société d'agriculture, arts et commerce de St-Brieux, et de plusieurs administrations d'utilité publique, à Rennes, (Ile-et-Vilaine.)

TOULMOUCHE (Adolphe). Docteur en médecine, Secrétaire de la section de médecine du XVI[e] Congrès scientifique de France, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, etc., à Rennes.

6 *décembre* 1849.

VINTRAS (Alphonse-Alexandre), ✻, Directeur des postes, Membre du XIV[e] Congrès scientifique, à Lyon. *(Membre actif, en 1839, devenu correspondant).*

26 *décembre* 1849.

PEREIRA DE LÉON (Gabriel), Homme de lettres, Président de l'Académie Labronica, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

7 février 1850.

MM. BONAFOUS (Norbert-Alexandre), Officier de l'ordre grec du Sauveur, Professeur à la Faculté des lettres d'Aix. Docteur ès-lettres, Membre des Académies des sciences de Marseille, de Clermont-Ferrand. d'Aix et de Turin, de la Société littéraire de Lyon et de la Société des arcades de Rome, à Aix.

2 mai 1850.

REMACLE (Bernard-Benoit), ✠, Avocat, ex-Inspecteur-général des établissements de bienfaisance, Préfet du Tarn, Membre de plusieurs corps savants à Alby (Tarn).

SAKAKINI (Joseph), Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., en Egypte, *(Membre actif, en 1848, devenu correspondant.)*

6 juin 1850.

FRÉDERIC-LANCIA, Marquis, Duc de Brolo, Docteur en philosophie et en jurisprudence, Membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Palerme, etc., etc., à Palerme.

MAUFRAS-DUCHATELLIER (Armand-René), Membre des Académies de Brest, de Nantes, d'Angers, de Saint-Lô, de l'Institut des provinces. etc., à Quimper (Finistère).

ORLANDINI (F-Silvio), Secrétaire-Perpétuel de l'Académie Labronica de Livourne, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

PRÉAU-LOCRÉ (Gustave), Substitut du Procureur-général près la Cour d'appel de l'île de la Réunion.

4 juillet 1850.

ORSINI (Jules-César-Fortuné-Nicolas), Docteur en médecine, Conservateur de la bibliothèque Labronique, l'un des Préfets de l'Ecole hypocratique de Pise, Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

12 septembre 1850.

BONNAFOUX (Eugène), Contrôleur des Contributions indirectes, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Saint-Etienne.

DÉSORMBAUX (Antoine-Jean), ✠, Docteur en médecine, Chirurgien des hôpitaux de Paris, Membre de la Société

anatomique et de la Société de médecine du 1er arrondissement. Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, à Paris.

MM. DUFAUR DE MONTFORT (RAYMOND), ex-Percepteur des contributions directes, etc., à Riscle (Gers.)

8 *octobre* 1850.

CORNAZ (CHARLES-AUGUSTE-EDOUARD), Docteur en médecine et en chirurgie, Correspondant des sociétés de médecine pratique de Montpellier et d'Anvers, de la Société allemande des médecins et des naturalistes de Paris. de celle des sciences médicales et naturelles de Malines, à Neuchâtel (Suisse.)

YEMENIZ, de Lyon, Bibliophile, Membre de plusieurs Sociétés scientifiques, à Lyon.

7 *janvier* 1851.

TOPIN (JOSEPH-CLAUDE-HTE), Correspondant de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, de la Société d'horticulture de Paris, à Florence *(Membre actif, en 1848, devenu correspondant.)*

9 *juin* 1851.

TEXTORIS (MARIUS-CÉSAR), ✽, Capitaine en retraite, Membre de la Société industrielle et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, du Congrès scientifique de France, etc., à Angers.

TOCQUEVILLE (LOUIS-EDOUARD), ✽, Président de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne (Oise).

7 *août* 1831.

BUZONNIÈRE (LOUIS-LÉON-AUGUSTIN-NOUEL de), Secrétaire-général du XVIIIe Congrès scientifique, Membre de la Société des sciences et de la Société archéologique d'Orléans, de la Société académique de Blois, de l'Institut des provinces, à Orléans.

9 *octobre* 1851.

MAURIN (FRANÇOIS), Docteur en médecine, ex-Chirurgien de la marine, Membre de plusieurs corsps savants, etc., au Luc (Var).

6 *novembre* 1851.

DUPUIS (FÇOIS), Conseiller à la Cour impériale d'Orléans,

Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Orléans (Loiret).

MM. SOULTRAIT (Jacques-Hyacinthe-Georges-Richard Comte de), Chevalier de plusieurs ordres, Membre de l'Académie des sciences et des arts de Mâcon et d'autres corps savants, à Mâcon (Saône-et-Loire.).

27 *décembre* 1851.

GENDARME de BEVOTTE (Guy-François-Louis-Auguste), ✠, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Aix, etc.. etc., à Avignon, *(Membre actif, en 1848, devenu membre correspondant.)*

31 *août* 1852.

BONAFOUS (Hippolyte), Recteur de l'Académie du Tarn, Chanoine honoraire, à Alby.

1 *novembre* 1852.

CHAMBON (Adolphe-Barthélemy), Membre du XIVe Congrès scientifique, à Paris, *(Membre actif, en 1843, devenu correspondant.)*

9 *décembre* 1852.

ERMIRIO (Jérôme), ✠, ✠, Consul général en retraite, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, à Gènes, *(Membre actif, en 1843, devenu correspondant.)*

13 *janvier* 1853.

GUYS (Alphonse), Négociant et Statisticien, à Smyrne.

4 *août* 1853.

ROUSTAN (Roch), ✠, Inspecteur-général d'Académie, Membre de l'Académie des sciences, agriculture, belles lettres et arts, et des Assises scientifiques d'Aix, Correspondant de l'Académie du Gard, à Paris.

ROUX (Marius), ancien Notaire, Président du Conseil du 2me arrondissement des Bouches-du-Rhône, Membre de plusieurs administrations de bienfaisance et de la 1re session des Assises scientifiques, à Aix.

8 *septembre* 1853.

QUETELET (Lambert-Adolphe-Jacques), ✠, Commandeur de l'ordre de Léopold, Chevalier de plusieurs ordres,

Directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, Président de la Commission centrale de statistique et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Belgique. Correspondant de l'Institut de France, etc., à Bruxelles.

3 *novembre* 1853.

MM. KERCKHOVE dit VANDERVARENT (le Vicomte JOSEPH-ROMAIN-LOUIS de), Grand-Croix, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres ancien médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'archéologie de Belgique et membre d'un très grand nombre d'autres corps savants, etc., à Anvers.

MAUMENÉ (É.), Docteur ès-sciences, et Membre de l'Académie des sciences, à Reims (Marne).

PERROT (É), Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, Rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*, etc., à Bruxelles.

SAUVEUR (D), ✡, ❄, Docteur en médecine, Inspecteur général du service médical civil. Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et Secrétaire de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles.

2 *mars* 1854.

DE KUSTER (CHARLES-LOUIS), Chevalier de plusieurs ordres, Consul-général de Russie, à Paris, *(Membre actif, en* 1850, *devenu correspondant.)*

GIRAUD (MAGLOIRE, l'Abbé) Chanoine honoraire des cathédrales de Fréjus et d'Ajaccio, Curé de Saint-Cyr, correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, des Académies des sciences, lettres et arts de Marseille, du Gard, d'Aix, de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, Secrétaire-archiviste de la Commission cantonnale de statistique du Beausset, à Saint-Cyr (Var).

1er *juin* 1834.

CORNILLON (VINCENT-HIPPOLYTE), Négociant-minotier, Membre de la Société d'encouragement, de la Société aréostatique et météorologique de France, à Arles.

7 septembre 1854.

MM. MANDEZ ALVARO (Dom-Francisco), Docteur en médecine, Secrétaire du Comité de santé, etc., à Madrid.

7 décembre 1854.

JACQUEMOUD (le baron Joseph), O. ✠, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, Conseiller de S. M. le Roi de Sardaigne, Sénateur, Président de la Chambre royale d'agriculture et du commerce de Savoie, Membre des Académies de Chambéry, Turin, Genève, Lyon, Grenoble, Angers, etc., à Turin.

1er février 1855.

LEGOYT (Alfred), ✠, ✠, ✠, Chef de division de la Statistique générale de France, Membre correspondant de la Commission centrale de statistique de Belgique, de la Société de statistique de Londres, etc., etc., à Paris.

3 mai 1855.

FORTOUL (Charles), Chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX, ex-chef du cabinet et du Secrétariat du Ministère de l'instruction publique, Membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc., à Paris.

LUMBROSO (Abraham), ✠, Grand-officier de l'ordre Iftikar de Tunis, Docteur en médecine et en chirurgie, Médecin en chef de S. A. le Bey de Tunis, Député du Comité de Santé, Inspecteur-général sanitaire, Fondateur de la Société des études littéraires de Tunis, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille et de la Société des sciences, lettres et arts du Var, à Tunis.

8 novembre 1855.

DE BRIVE (Albert), ✠, ex-Président de la Société académique du Puy, Vice-Président, de la chambre d'agriculture, Membre du Conseil-général de l'agriculture, de la Société française pour la conservation des monuments, des Sociétés d'agriculture de la Seine, des Deux-Sèvres, de l'Académie archéologique de Belgique, du Comice agricole de Brioude, Secrétaire-général de la XXIIe session du Congrès scientifique, au Puy (Haute-Loire.)

DE CHEVREMONT (Alexandre), ✠, C. ✠, ex-Préfet de la

Haute-Loire, Président général de la XXIIme session du Congrès scientifique de France, président d'honneur de la Société académique du Puy, Correspondant de l'Académie des sciences de Reims, au Puy (Haute-Loire.)

MM. TEISSIER (Octave-Marius-Charles-Antoine), ex-Secrétaire de la Commission de statistique de Draguignan, délégué au Congrès international de statistique de 1855, Receveur municipal, à Toulon (Var.)

VALÉRE-MARTIN (Joseph-Luc-Elzéard-Hyacinthe-Antoine), Membre de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, de la Société française pour la conservation des monuments, à Cavaillon (Vaucluse).

7 *février* 1856.

MAGNAN aîné, Capitaine au long cours, Membre des Assises scientifiques d'Aix, à Aubagne.

7 *juin* 1856.

LEVET, Sous-Préfet, ex-Secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, etc., à Grasse (Var.)

5 *mars* 1857.

ACHARD (Paul), Archiviste du département de Vaucluse et de la ville d'Avignon, à Avignon.

7 *novembre* 1857.

FAHRŒUS, (Osof-Emmanuel), ex-Ministre de l'intérieurr, Conseiller d'Etat, gouverneur de Gothembourg et de la province de Baleusie, membre de plusieurs corps savants, à Gothembourg, etc., en Suède.

LAMBLOT-MIRAVAL, Agronome, Membre de la Société zoologique impériale d'acclimatation, etc., à Miraval, (Var.)

RENARD (le docteur Charles-Baptiste de) Conseiller d'Etat, chevalier de plusieurs ordres, Secrétaire-général de la Société impériale des naturalistes de Moscou, Directeur du Musée zoologique de l'Université et membre de plusieurs corps savants, etc., à Moscou.

3 *décembre* 1857.

RIPALDA (le Comte de) Membre de la commission centrale de Statistique de Madrid, etc., etc., à Madrid.

8 *avril* 1858.

MM. LEFEBVRE (Julien), ✠, ✠, ✠, Avocat, Secrétaire-général de la Préfecture de la Gironde, Membre de plusieurs corps savants, etc., à Bordeaux.

3 *juin* 1858.

RANGAEBBE, ✠, ministre, etc, etc., à Athènes.

VALLEZ (Pierre-Joseph), Docteur en médecine, chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, Membre de beaucoup de sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

1er *juillet* 1858.

VIDAL (Jérôme-Léon), ✠, ✠, Inspecteur-général des prisons de France, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

6 *décembre* 1858.

BUYS-BALLOT, Directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, etc., etc., à Utrecht.

CHALLE (Ambroise), ✠, Secrétaire-général de la XXIIIe session du Congrès scientifique de France, Membre du Conseil général de l'Yonne et de beaucoup de corps savants, à Auxerre.

MARIE (Auguste-Jean-Baptiste), Docteur en médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Membre du conseil municipal, Médecin des établissements de bienfaisance d'Auxerre, Membre du jury médical, du Comité d'hygiène et de salubrité publique, vice-président de la Société de médecine et de prévoyance de l'Yonne, Membre du XXIIIe Congrès scientifique de France, de la Société archéologique de Sens, de la Société centrale d'Agriculture, etc., à Auxerre (Yonne).

6 *janvier* 1859.

RONDELET (Antonin), Docteur es-lettres, Professeur de philosophie, Membre de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, etc., à Clermont-Ferrand. *(Membre actif, en 1852, devenu correspondant.)*

13 *octobre* 1859.

ROBIOU de la TREHONNAIS (M.-F.,) Membre de plusieurs sociétés savantes, rédacteur de la *Revue agricole de l'Angleterre*, etc.

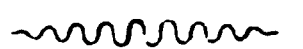
MM. VINGTRINIER, ✻, Docteur en médecine, Médecin en chef des prisons de Rouen, Président de l'Association médicale de la Seine-Inférieure, Membre de plusieurs Académies, etc., à Rouen.

12 juillet 1860.

GISTEL (JEAN surnommé *Tilesius*), Docteur en médecine, Professeur d'histoire naturelle, Membre de plusieurs corps savants, etc., à Ratisbonne.

5 septembre 1861.

VAUCHER-CREMIEUX (JEAN-MARC-LOUIS-SAMUEL), ✠, ✻, Membre de plusieurs corps savants, à Genève, (*Membre actif en* 1849, *devenu correspondant.*)



AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître exactement 1° *ses nom et prénoms;* 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence*; 3° *son emploi ou sa profession, ses occupations habituelles;* 4° *ses études préliminaires;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières*; 6° *les pays dans lesquels il a voyagé*; 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive;* 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre et la date de l'admission dans chacune d'elles*; 9° *les titres et époques des ouvrages publiés;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature;* 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements*; 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

NOTA. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décès, etc., qu'on aurait à signaler dans le tableau des membres honoraires et celui des correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue Montgrand, 12.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le vingt-cinquième volume.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES VOLUMES

De la 5me Période Quinquennale

DU RÉPERTOIRE DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

NOTA.— Le chiffre Romain renvoit au volume et le chiffre Arabe à la page. Les noms propres de personnes sont en Romain et ceux de villes en Italique.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

